NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08172979 4

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
335391
ASTOR, LENOX AND TILDEN FOUNDATIONS

N°. 28.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 10 MESSIDOR, *l'an sixieme de la République.*

VARIÉTÉS (1).

UNE femme malade disait à son amant qui lui montrait beaucoup de tendresse : Vous me rendez ma maladie précieuse et chere.

Un homme âgé me montrait un jour l'escalier qui conduisait à l'appartement d'un ami que la mort lui avait enlevé : Autrefois, disait-il, je n'avais qu'à monter cet escalier pour oublier toutes les peines de la vie.

Une femme que son mari louait sur sa beauté, disait : Combien il m'aimera si je suis encore bonne et complaisante !

Une femme de ma connaissance qui avait la modestie de se trouver laide, disait, en se regardant à son miroir : En vérité, je ne suis pas assez jolie pour avoir le droit de contrarier.

(1) Tirées des *Principes des Mœurs chez toutes les nations*, par Saint-Lambert. A Paris, chez H. Agasse, rue des Poitevins, n°. 18. An VI. Trois volumes *in*-8°. On en donnera l'extrait dans un de nos numéros prochains.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

M. de Turenne disait que si l'homme de la terre le plus parfait donnait tous les soirs la liste des pensées et des volontés qu'il a eues dans le cours de la journée, on le jugerait digne des Petites-Maisons.

J'ai de la peine à croire qu'un mari moliniste et une femme janséniste fassent jamais bon ménage. Je connaissais une de ces disciples de Saint-Augustin, qui avait pour amant un homme assez indifférent sur tous les cultes; elle lui confiait un jour, dans les momens les plus tendres, qu'elle et son mari n'avaient pu s'accorder sur la grace.

L'Europe se chinoise, disait, il y a quelque tems, l'Abbé Gagliari ; cela veut dire que nos lois deviennent moins barbares, que nos mœurs s'adoucissent et que notre raison se perfectionne.

On demandait à madame de Montausier, qui visitait fréquemment les hôpitaux, comment elle pouvait supporter le spectacle de tant de douleurs : C'est, dit elle, parce que je les soulage.

Un Comnene, qui s'intitulait empereur de Chypre, battu et pris par le brave Richard, demanda qu'un homme comme lui ne fût point mis aux fers : Richard lui fit faire des chaînes d'argent, et Comnene fut très-flatté de cet égard.

De nos jours, un Français qui voyageait en Italie pour sa santé, pensait que la singularité de ses maux devait lui donner de la considération. Il contait qu'en arrivant à Gênes il avait fait venir un médecin qui s'était d'abord écrié : Quoi ! c'est M. D***, c'est ce fameux malade.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le domestique qui servait M. Bridoine à Palerme, ne voulait le suivre que la nuit, parce que cet Anglais n'allait point en carrosse, et qu'à Palerme un domestique se croirait déshonoré s'il suivait un maître qui se dégrade au point d'aller à pied.

Dans une isle de l'Archipel, célebre par l'inclination de ses habitans pour la piraterie, M. Gatti arrive chez une femme qui pleurait la mort de son amant. Eh ! de quel maladie est-il mort? demande M. Gatti. De quelle maladie ! répond la femme avec beaucoup de fierté; il est mort comme il convenait à un homme tel que lui. Il avait été pendu.

MÉDECINE.

MILAN. — *Dissertazioni di* GAETANO STRAMBIO *sulla Pellagra.* 180. pag. in-8°. 1794.

TURIN. — *Ragionamento sopra la Pellagra colla risposta al signor di G.* STRAMBIO, *del dottore* CARLO ALLIONI, *professore emerito di Botania.* 160 p. in-8d. 1795.

VIENNE. — *Tentamen di morbo Pellagra, Vindobona observata autore* ALDISIO CARENO. 30 p. in-8°. 1794.

LA maladie appellée *Pellagra*, par les médecins italiens, est peu connue en France. Voilà ce qui nous détermine à rendre compte des trois ouvrages ci-dessus qui en traitent assez au long, et qui viennent de paraître depuis peu, les deux premiers en Italie, et le troisieme en Allemagne. Nous pensons que les

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

médecins français n'ayant presque point d'occasions de l'observer par eux-mêmes, doivent rechercher avec intérêt les observations qu'elle a fournies à ceux du pays où elle semble endémique. Cette maladie présente le caractere des éruptions lépreuses ou éléphantiaques : mais elle se jette particulierement sur le cou, les bras, les mains et les pieds. Elle paraît d'une opiniâtreté singuliere, puisqu'on n'a découvert encore aucune méthode sûre de traitement.

C'est une question en Italie de savoir si la pellagra est une maladie nouvelle, ou si les monumens des deux derniers siecles en ont déja fait mention. Frapolli, dans ses *Animadversiones in morbum vulgo pellagram*, *Mediolani*, disait en 1771, époque de la publication de son livre, que quoique les anciens médecins n'aient point parlé de la pellagra, et que le moment de son apparition soit assez difficile à déterminer, il était porté à la regarder comme beaucoup plus ancienne dans le Milanais qu'on ne le croit d'ordinaire. Il a trouvé dans les archives de l'hôpital de Milan une ordonnance dont l'article 5 porte : — « Tous ceux qui seront attaqués de la pellarella, de croutes, de tumeurs gommeuses, de plaies, etc., seront reçus dans l'hôpital. » Cette ordonnance est de l'an 1578, et Frapolli croit que le sens du mot pellarella, est le même que celui du mot pellagra. Et lisant avec attention les premiers écrivains qui ont parlé de la maladie vénérienne, et notamment le Recueil que Boerhaave a fait publier sous le titre d'*Aphrodiaci*, il est difficile de ne pas voir que la pellarella était un simple symptôme de cette maladie ; et j'avoue que je serais assez de l'avis d'Astruc qui l'y rapporte

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

sans hésitation. Gerardini examine l'hypothese de Frapolli dans un écrit intitulé, *Description de la Pellagra*, publié à Milan en 1780. Il la combat; mais il ne fait gueres que citer et adopter l'idée d'Astruc. Des vieillards italiens extrêmement âgés ayant été consultés touchant les traditions relatives à cette maladie, ont répondu qu'autant qu'ils pouvaient s'en souvenir d'après les récits de leurs peres et de leurs meres, elle était déjà connue sous le nom de mal rouge *(mal rosso)*.

Peut-être d'après tout cela, peut-on conclure avec Moscati, que l'apparition de la pellagra, du moins à Milan, doit être placée entre les années 1715 et 1720, quoique ce ne soit qu'en 1740 qu'elle a excité l'attention des médecins.

Plus de quarante ans après, en 1784, l'administration de Lombardie fonda un hôpital uniquement destiné à recevoir les personnes attaquées de la pellagra : Strambi fut mis à la tête de cet utile établissement ; et par l'acte même de sa nomination il lui fut ordonné de publier les observations qu'il aurait occasion d'y faire.

Son journal pour les années 1786, 87 et 88, a fourni la matiere de l'écrit intitulé : *De Pellagra Observationes*. Quelque tems après le célebre Carl. Allioni, professeur à Turin, publia son *Conspectus præsentaneus morborum conditionis*, *Taur.* 1792, dans lequel il soutient que plusieurs des maladies qui s'y trouvent décrites, sont la même chose que la pellagra des Milanais ; et il ajoute : *Meam opinionem tuentur novitas morbi, ejus epocha, quatitas etiam hereditaria, et peculiaria phenomena, remediorum exitus, morbi successiones*

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

et finis atque exitispicia, quæ cum nostris observationibus etiam consentiunt. Il était notamment dans l'idée que la plupart des maladies observées en Piémont depuis quarante et quelques années, doivent leur origine à un miasme de pourpre combiné avec celui des petechies. Strambi ne fut pas satisfait de l'opinion d'Allioni. En reprenant l'histoire des maladies traitées dans son hôpital, il s'efforça de renverser toutes les preuves alléguées par son adversaire. Enfin, un an après, Allioni publia l'ouvrage annoncé ci-dessus, en réponse à celui de Strambi, et dans lequel il soumet à la critique la plus sévere, et cherche à détruire, l'un après l'autre, tous les argumens qui combattent son opinion, sans négliger de la fortifier de nouveau de tout ce que peuvent lui fournir les grandes ressources de son esprit et de son savoir.

Je vais analyser d'abord l'ouvrage de Strambi. Ce médecin trouve, 1°. que la desquamation pellagrique *(la desquamazione pellagiosa)* est un simple symptôme de la maladie, et non pas la maladie elle-même, laquelle doit être regardée comme un accident inflammatoire de la peau, ou plutôt comme un véritable érythême. 2°. Que la desquamation est l'effet de causes internes. 3°. Que le malade doit avoir une disposition à la maladie. 4°. Que la maladie peut avoir lieu sans desquamation. 5°. Que la violence de la desquamation n'est point en rapport avec celle du mal interne. 6°. Que l'éruption n'est point critique. 7°. Que la multiplicité et la variété de la desquamation n'apportent aucun changement au fond de la maladie. Il montre que la maigreur, le

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

délire, la suppression des regles ; que la chûte des dents et le saignement des gencives ne sont point des accidens ordinaires dans la pellagra. Il avait observé que le dérangement des idées est aigu ou chronique, et que l'aigu est accompagné d'une fievre irréguliere.

Suivant lui, la pellagra est une maladie chronique de tout le systême ; et il regarde les symptômes suivans comme lui étant essentiellement propres. — La desquamation a lieu dans les parties du corps qui durant le printems sont exposées à l'action du soleil. Il y a quelquefois délire, souvent vertige, tetanos, opistotonos, emprostotonos, douleur du dos et des membres. Il pense que la pellagra n'est point une maladie héréditaire, et qu'elle ne se communique point par voie de contagion. Quant à ses causes, il les trouve dans le défaut de bonne nourriture, la sécheresse de l'air, les désordres de la transpiration, les changemens subits et répétés du chaud au froid, de la sécheresse à l'humidité, dans les travaux en plein air, par un soleil ardent, la paresse pendant l'hiver, et l'insalubrité des habitations. Ainsi donc son opinion à cet égard est absolument contraire à celle de tous les autres écrivains. Il place le siége de la maladie dans le bas-ventre ; suivant lui, tous les phénomenes en sont la preuve. Il a mis en usage tous les remedes proposés par Frapolli, Albera et Gherardini : tous ont été parfaitement inutiles ; ce qui l'a déterminé à tenter d'autres moyens : mais il avoue qu'il n'a pas mieux réussi que ses prédécesseurs. Tel est l'objet de sa premiere dissertation.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

La seconde est destinée à réfuter Widemar, Cerr Fanzago, Dallabona, Soler, Sartago, Titius, Vanden Henpell, Junker, Allioni et Careno. Il est impossible de suivre l'auteur dans toutes les discussions qu'il éleve, et dont plusieurs portent sur des minuties peu dignes d'attention. Il fait connaître ses objections contre Strambi, qui sont vraiment la partie importante de l'ouvrage. Voici comment réplique Strambi.

Il commence par une histoire détaillée et faite avec soin, de l'apparition de la maladie, des signes principaux qui la caractérisent, des divers symptomes qu'elle présente, des transformations qu'elle subit ; histoire qui paraît conforme en général aux observations des autres écrivains, et dans laquelle les observations se trouvent éclaircies et fortifiées par beaucoup d'ouvertures de cadavres. Il fait voir qu'elles se rapportent entierement à celles qu'Allioni cite dans son *Conspectus*. Et après avoir établi les différences qui distinguent la pellagra des autres maladies décrites par ce médecin, il répond à tous les reproches qu'il en a reçus.

1°. La maladie dont Allioni donne l'histoire est contagieuse ; celle observée par Strambi ne l'est pas.

2°. Suivant Allioni, la maladie est héréditaire, et les divers accidens qui s'y rapportent se propagent avec elle : cependant toutes les particularités exposées dans le chap. VIe. d'Allioni ne se retrouvent point chez tous ceux qui viennent au monde avec des dispositions à la pellagra.

3°. Allioni, dans son Ier. chapitre, dit: *Morbus fre-*

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

quentius homines non exercitatos et fœminas vitam mollem ducentes afficit; et la pellagra attaque au contraire beaucoup plus fréquemment les gens de la campagne et les ouvriers employés aux plus durs travaux.

4°. La différence observée par Allioni dans l'apparence extérieure du corps, entre le côté droit et le côté gauche, et par exemple ce qu'il dit des oreilles, *auris sinistra minor est dextrâ, et ejus lobulus diminutus* : tout cela est entierement étranger à la pellagra.

5°. Parmi les signes pathognomoniques, celui auquel Allioni donne la seconde place consiste dans le caractere des éruptions, dont les unes appartiennent à la premiere, et les autres à la seconde période de la maladie : mais il n'y a là rien de commun avec la disquamation et les plaques solaires propres à la pellagra. Strambi convient bien qu'il a observé quelquefois des éruptions cutanées ressemblantes à l'une de celles décrites par Allioni : mais ce symptôme est purement accidentel dans la pellagra, et nullement caractéristique.

6°. Les périodes de la maladie d'Allioni ne sont pas les mêmes que celles de la pellagra.

7°. Allioni dit : *Nihil est frigore intolerabilius.* Plus loin : *Ver certis hominibus hanc calamitatem ferentibus magis favet.* Il ajoute ailleurs : *Calente anni tempestate melius se habent.* Et Strambi prétend avoir observé tout le contraire dans la pellagra : ses malades se sont trouvés mieux en hiver, et le tems où ils ont paru le plus incommodés est celui des chaleurs.

8°. Dans le pourpre chronique (c'est ainsi qu'Allioni nomme la maladie qu'il a observée) les alimens

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tirés des végétaux sont ceux qui réussissent le mieux ; dans la pellagra, ce sont au contraire ceux que le regne animal fournit. Allioni dit de plus : *In purpuræ chronicæ tertio stadio et quarti initio nocet cibus euchymus ; perniciosum est vino indulgere :* et dans la pellagra, le vin et les bons alimens sont au contraire les meilleurs moyens de guérison, lorsque la maladie a déja beaucoup perdu de sa violence.

9°. Dans le traitement du pourpre chronique, il n'y a rien de mieux qu'un exercice bien dirigé : cependant ce sont les gens de campagne de Lombardie, travaillant sans cesse en plein air et au soleil, qui sont le plus sujets à la pellagra, tandis que les citadins, qui menent une vie oisive et sédentaire, en sont exempts.

10°. Le miasme qui produit le pourpre chronique, doit, suivant Allioni, s'évacuer par la transpiration cutanée ; et en conséquence, les frictions, les bains chauds, les décoctions des bois sudorifiques, sont proposés par lui comme les moyens les plus utiles. Strambi dit, au contraire, qu'il a toujours trouvé ces remedes sans efficacité. Avant Allioni, Frapolli avait déja soutenu que la pellagra devait être guérie par les sueurs : mais cette opinion a depuis été démentie par l'expérience ; et Strambi a tenté tous les diaphorétiques et diverses méthodes proposées par Gorter contre les acrimonies dépendantes de la transpiration répercutée, sans en retirer le moindre avantage.

11°. Allioni avait proposé des méthodes préservatives, dont l'objet était d'arrêter la communication de sa maladie par l'air infecté : ces regles sont

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

superflues dans la pellagra, car elle n'est point contagieuse, d'après l'expérience du plus grand nombre des médecins.

12°. Allioni n'a pu produire aucune ouverture de cadavres, sur lesquels il eût suivi les effets ou recherché les causes de son pourpre chronique. Il s'est contenté de prier l'anatomiste Rossi, *ut vellet benevolè communicare quæ frequentius atque universalius convenientia ab aliquot annis in cadaverum dissectionibus observavisset, eaque dissidentia ab iis quæ olim cadavera exhibuerunt.* Pour répondre à cette invitation, Rossi a communiqué à Allioni un tableau de tous les phénomenes cadavériques qu'il a eu l'occasion d'observer ; et Allioni a pensé : *Has mutationes in quibus cadavera consentiunt ad hanc ægritudinem pertinere, quia consentire videntur cum iis conjecturis atque eâ opinione, à symptomatum et morbi progressûs consideratione.* Strambi, au contraire, a ouvert beaucoup de cadavres ; et il n'a porté dans cet examen aucune hypothese à l'appui de laquelle il eût besoin de plier les faits. Voici tout ce qu'il a trouvé de particulier. La substance corticale du cerveau était molle, lâche, et presque fluide ; le cervelet et la substance des nerfs plus fermes que dans l'état naturel : le poumon gauche était plus souvent altéré que le droit, les tuniques des gros intestins épaissies, le testicule droit presque toujours plus gros que le gauche, et les muscles de tout le corps roidis, et en quelque sorte brûlés, ou sphacelés (*rigidiores ac velut sphacelati*).

13°. Allioni dit que les anatomistes de Turin n'ont rien observé d'extraordinaire (*dissidentia ab*

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

iis qua olim cadavera exhibuerunt), mais que Rossi pourtant a fait depuis quelques remarques. A cela, Strambi répond de la maniere la plus directe, que le double miasme *(miliaris et petechialis)* s'étant répandu dans le Milanais, comme dans le Piémont, et ayant altéré le caractere de toutes les maladies en se combinant avec elles, les anatomistes de Milan devraient avoir fait les mêmes observations que Rossi.

14°. En conséquence, Strambi soutient que la diversité des phénomenes observés dans les cadavres par Rossi, est l'ouvrage de deux maladies différentes.

15°. Enfin, Strambi dit que la maladie d'Allioni est un mélange de symptômes de tout genre, et qu'ainsi ce n'est pas seulement avec la pellagra, mais encore avec beaucoup d'autres maladies endémiques dans divers pays, qu'elle a des points de ressemblance.

Il pense que l'on ne peut trouver dans la différence du climat et du genre de vie, des causes suffisantes de la diversité très-marquée des symptômes qui distinguent la pellagra du pourpre chronique. Les habitans de Belluno, de Trevigio, de Padoue vivent dans un climat entierement différent de celui de la Lombardie; leur genre de vie ne differe pas moins; et cependant ils sont également sujets à la pellagra. On peut donc se demander quel est le caractere spécifique, et quelles sont les différences des deux maladies. Sans doute ces différences sont très-grandes, comme Strambi l'a prouvé, quoiqu'Allioni n'eût pas manqué d'opposer d'avance à ses raison-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

nemens, beaucoup d'arguties hypothétiques. Pour l'ordinaire, les maladies endémiques se ressemblent sous plusieurs rapports quant à leurs causes, et sous quelques-uns aussi quant à leurs symptômes : mais ce n'est pas une raison pour les confondre.

Le troisieme ouvrage de Careno, contient trois observations faites à Vienne, par l'auteur, dans le cours de ces dernieres années, et qu'il croit pouvoir rapporter à la pellagra. Les symptômes qu'il décrit paraissent n'être cependant que ceux d'une fievre putride lorsqu'elle se termine par le dévoiement colliquatif : car les gerçures des pieds et des mains peuvent dépendre tout simplement du genre des travaux auxquels les sujets s'étaient livrés, et dont il n'est pas question dans le récit... Il résulte nettement de la premiere observation que le malade n'avait point la pellagra.

Le second malade était une femme de la campagne des environs de Vienne, qui, d'après le jugement du médecin qui la soignait à l'hôpital, se trouvait attaquée d'une fievre rhumatique-bilieuse, et qui en conséquence avait les pieds et les mains parsemés d'une éruption vissiculaire, en effet assez commune en pareil cas. Quelques évacuations dans les premiers tems de la maladie, et dans la suite, des sudorifiques doux, aidés par l'usage des bains tiedes, la rétablirent promptement. Il n'y a donc rien encore ici qui ressemble à la pellagra.

Le troisieme malade était un mendiant d'un petit village auprès de Vienne, que Careno rencontra par hasard, et dont la main droite était couverte d'une enflure érésipelateuse, accompagnée de vertiges,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

anxiétés, etc., avec d'épaisses desquamations au cou, à la poitrine, aux mains et aux pieds. Pendant l'hiver, il fit continuellement et largement usage de baies de sureau; il s'en trouva bien : mais il mourut au printems, d'une colique.

C'est uniquement sur ce malade, que Careno vit à peine cinq ou six fois, qu'il peut prétendre avoir observé la pellagra; encore faudrait-il plus de détails pour éclaircir les difficultés et les doutes qui peuvent lui être proposés.

Tels sont les faits dont il croit pouvoir tirer une histoire complette des symptômes de la pellagra, et un systême sur sa cause principale. Selon lui, cette cause est la dégénération des sucs lymphatiques. Mais ce n'est pas la seule. D'autres circonstances sur lesquelles il ne s'explique pas, peuvent également contribuer. Tout cela n'est pas très-satisfaisant. L'auteur lui-même ajoute : *Nostram in explicando morbi ignorantiam fateri melius est, quàm erroneâ et fictâ morbi explicatione in novos practicosque errores præcipitari.* Il ne croit point que la pellagra soit une maladie véritablement nouvelle, quoiqu'elle soit plus fréquente dans la Lombardie, de nos jours, qu'elle ne l'était autrefois. Son ouvrage est terminé par une table peu complette des écrivains qui parlent de la pellagra.

Il vient enfin de paraître un nouvel ouvrage d'Allioni et quelques mémoires de Strambi sur cette maladie peu connue encore; et Weigel, en traduisant les derniers en allemand, y a joint des ad-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ditions tirées du premier, et des remarques instructives.

Strambi continue de traiter des pellagristes dans son hôpital : c'est le résultat de son expérience depuis dix ans, qu'il donne dans ses mémoires. Il soutient encore que la desquamation, qui du reste n'est jamais en rapport avec la violence de la maladie, augmente par l'impression du soleil, et diminue par le repos du lit. De nouvelles preuves viennent fortifier son opinion, que la pellagra n'est point contagieuse, mais que tantôt elle est héréditaire, et tantôt accidentelle. On y remarque une altération alcaline des humeurs, et une acrimonie sensible de la lymphe qui humecte le cerveau, la moëlle épiniere et les nerfs. Il a toujours trouvé dans les cadavres, les visceres du bas-ventre obstrués: la maladie regle son cours et sa violence sur le caractere du tempérament particulier.

Les antiscorbutiques ont produit de bons effets.

Strambi soutient que la pellagra est une maladie particuliere, dans laquelle les fonctions cérébrales et nerveuses sont troublées, avec desquamation de la peau du cou, des mains, et des autres parties exposées au soleil, symptôme qui paraît au printems, et se dissipe en été.

Dans un autre endroit, il range, parmi les circonstances principales, la faiblesse des extrémités inférieures.

Il semble qu'on pourrait donner à la maladie le nom de *lepre*, en employant ce mot dans le sens d'Hippocrate.

Jansen propose d'inoculer la gale, ou de faire

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

prendre la décoction de Belladona : ces deux tra ï
mens employés par Strambi, n'ont point eu
succès.

Ceux qui prétendent avoir guéri la pellagra s
trompent. Tout ce qu'ils ont pu faire, c'est de mo
dérer les symptômes.

Les maladies pestilentielles des bêtes à corne
qui depuis si long-tems ravagent la Lombardie, et
les demeures infectes des habitans dans lesquelles
ils restent, comme ensevelis, pendant tout l'hiver,
paraissent entrer pour beaucoup dans la violence
actuelle de la pellagra ; du moins telle est l'opinion
de Weigel. L'épizootie regnante a sensiblement af-
fecté les gens de la campagne.

Brera vient aussi d'observer la pellagra dans les
parties élevées de la Pologne; et Weigel a souvent,
en Hongrie, entendu parler d'une maladie qui lui
ressemble. Il pense également qu'elle a beaucoup
de rapport avec la lepre, et que le pourpre chro-
nique des Piémontais en differe peu. Or, il attri-
bue ce dernier à la mauvaise nourriture, sur-tout à
l'usage du maïs; ce qui mérite d'être éclairci par des
observations faites avec le soin convenable.

BELLES-LETTRES.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

REA

BELLES-LETTRES.

Thémistocle, tragédie en trois actes, par le cit. François Larnac. Représentée, pour la première fois, en cinq actes, à Paris, sur le théâtre français de l'Odéon, le 11 ventôse an VI. In-8°. *de 59 pages. Prix, 1 franc 20 centimes. A Paris, chez J. B. Cerioux, imprimeur-libraire, quai Voltaire, n°. 9; et chez tous les marchands de nouveautés.*

Choisir des sujets de tragédie qui respirent et inspirent l'amour d'une patrie, même ingrate; c'est bien mériter de son pays. On ne peut que louer le cit. Larnac de cette généreuse intention. Peut-être ne doit-on pas le louer également d'avoir imité le *Thémistocle* de Métastase, ce poëte qui a conçu des plans trop vastes sur des sujets peu féconds. L'écrivain français aurait pu imaginer sur la mort de Thémistocle, un plan plus riche et mieux adapté à la scene française.

Xercès aime une favorite qui, élevée dans l'Ionie, a pris et conservé une grande idée des républiques grecques. Destinée au grand roi, elle voit Néocle, fils de Thémistocle, conçoit de l'amour pour ce jeune grec, et s'intéresse au sort du héros infortuné qui lui donna le jour. Elle cherche et parvient quelquefois à adoucir le ressentiment de Xercès. Cet épisode jette de la variété dans les situations, et motive l'alternative de crainte et d'espérance, qui seule attache un spectateur pendant cinq actes. Un am-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

bassadeur athénien vient demander la tête de Thémistocle. Il apprend que ce vieillard s'est chargé de conduire les Perses contre les Grecs..... Xercès, jaloux de montrer à ses sujets, et à l'Athénien, le nouvel instrument de ses victoires, rassemble les Satrapes et l'ambassadeur, pour être témoins des sermens de Thémistocle. A l'instant où ce vieillard saisit la coupe du serment, la favorite, amante passionnée du bonheur des Grecs, accourt pour le poignarder. Xercès l'empêche de consommer son crime; mais Thémistocle lui apprend qu'en vain il veut éloigner le trépas.... qu'un poison lent coule dans ses veines, qu'il a mieux aimé mourir que d'outrager sa patrie, même ingrate, en servant le ressentiment de son bienfaiteur.

Mais nous imitons, sans nous appercevoir, Diderot, qui, chargé de faire l'extrait d'un livre, composait un plan différent de celui de l'auteur; mais qu'il croyait mieux adapté au sujet. Nous sommes loin d'avoir les talens de ce philosophe célebre; nous nous sommes cependant permis ses écarts. Lorsqu'il s'agit de moyens propres à échauffer le patriotisme, chacun veut offrir; et nous avons payé notre dette.

Revenons au plan du cit. Larnac. Dans un endroit du palais de Xercès, préparé pour une audience publique, se rendent inconnus Thémistocle et Néocle son fils. Celui-ci ne respire que la haine contre les Athéniens qui ont traité son pere avec tant d'injustice. Il cherche à faire partager ses sentimens à Thémistocle, qui les repousse avec fermeté.

Je pardonne, mon fils, à l'inexpérience

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Qui, de vos sentimens, rougit la violence.
Bien plus : de ce transport l'indiscrette chaleur
Développe à mes yeux la pitié d'un grand cœur ;
Mais moi, qui des humains ai connu les caprices,
J'aime, dans les ingrats, ma gloire et mes services ;
Et lorsque ma patrie insulte à mes bienfaits,
Je sens qu'elle m'est chere encor plus que jamais.
. . . . . Peut-être l'univers,
Plus que tous mes succès, envie mes revers.

Un Grec captif les aborde sans les connaître ; leur parle de Thémistocle qu'il pleure tous les jours, et que Xercès cherche en tous lieux pour le faire périr.

LE CAPTIF.

Peut-être que la mort a fini sa misere.

THÉMISTOCLE.

Non. Il jouit encor de la clarté des cieux.

LE CAPTIF, *vivement.*

Que fait-il ?

THÉMISTOCLE.

Pour Athene il implore les Dieux !

LE CAPTIF.

Pour Athene ! ô constance ! ô vertu que j'admire !

Xercès entouré de Satrapes se place sur son trône ; et donne audience à Narsès, ambassadeur, qui lui vient offrir la paix, et lui demander Thémistocle ; pour l'immoler à la haine des orateurs athéniens.

C'est l'intérêt commun des peuples et des rois

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

De soutenir par-tout l'autorité des lois ;
Et quiconque s'oppose à leur sainte puissance,
Sappe le fondement de toute obéissance.
Vous le savez, seigneur : ce principe sacré
Des plus fiers ennemis doit être révéré.
Thémistocle, dit-on, brave ici notre haine.
J'ose le réclamer au nom des lois d'Athene ;
Mais si, d'un pareil don, vous exigez le prix,
Fût-ce mille captifs, prononcez ; j'y souscris.

NÉOCLE, *à part.*

O perfide Narsès !

THÉMISTOCLE, *à part.*

O citoyen fidele !

Xercès n'a point Thémistocle en son pouvoir, et

s'il était ici, je ne le rendrais pas.

L'ambassadeur se retire, et menace de la guerre le roi courroucé. Xercès demande à ses satrapes la tête du fugitif.

Quoi ! Memnon ! l'insolent, par un lâche artifice
Nous a tous entraînés au bord du précipice !
Je l'ai vu disperser ma flotte et mes soldats !
Moi-même, environné des ombres du trépas,
Pour éteindre la soif dans mon sein *irritée*,
J'ai bu sans frissonner une onde ensanglantée,
Et souverain des mers qui portaient mes vaisseaux,
Tel qu'un pirate obscur, j'ai *repassé* les eaux,
Et le perfide auteur d'un si cruel outrage
Peut insulter encore à l'excès de ma rage !

NÉOCLE, *à part.*

Cœur barbare ! Grands Dieux, dissipez mon effroi !

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

THÉMISTOCLE, *à part.*

Il est tems de parler. (*Haut.*) Seigneur, écoutez-moi....

MEMNON.

Quelle audace ! (*Aux sold.*) Éloignez ce malheureux du trône.

XERCÈS, *envisageant Thémistocle.*

Non. Son air m'attendrit et sa fierté m'étonne.
Approche, et ne crains rien. Que veux-tu de Xercès ?

THÉMISTOCLE.

Un asyle, seigneur, voilà tous mes souhaits.

XERCÈS.

Que dis-tu ?

THÉMISTOCLE.

Poursuivi de rivage en rivage,
Je ne peux obtenir un si faible avantage,
Et contre le malheur qui m'accable en tous lieux,
Je ne vois aujourd'hui que Xercès ou les Dieux.

XERCÈS.

Réponds en un seul mot. Quel pays t'a vu naître ?

THÉMISTOCLE.

Athene.

XERCÈS.

Et sans frémir tu peux ici paroître !
Sais-tu bien à quel point tout Grec m'est odieux ?

THÉMISTOCLE.

Le seul nom de Grec est un crime à vos yeux,

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

S'il arme contre moi votre main protectrice,
Mon crime est effacé par un plus grand service.

XERCÈS.

Malheureux ! et comment pourrais-tu me servir ?

THÉMISTOCLE.

Vous cherchez Thémistocle, et je viens vous l'offrir.

XERCÈS.

Thémistocle ! est-il vrai ? n'est-ce point un mensonge ?
Te croirai-je ?

THÉMISTOCLE.

Seigneur.

XERCÈS, *à part.*

Dans quel trouble il me plonge !

THÉMISTOCLE.

Garde-toi de trahir ici la vérité.

THÉMISTOCLE.

Mon respect vous répond de ma sincérité.

XERCÈS.

Pour te récompenser, il n'est point de salaire !
Montre-moi promptement l'objet de ma colere.

THÉMISTOCLE.

Vous le voyez, seigneur, il est devant vos yeux.

XERCÈS.

Où ? qui ?

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

THÉMISTOCLE.

Moi.

XERCÈS.

Que dis-tu ?

THÉMISTOCLE.

Moi-même.

XERCÈS.

Justes Dieux !

Thémistocle ! ainsi donc tu viens braver ma rage !

THÉMISTOCLE.

Un sentiment plus noble a guidé mon courage.

XERCÈS.

Crois-tu que j'oublirai tes outrages passés ?
Téméraire !

THÉMISTOCLE.

Écoutez, seigneur, et prononcez.
Vous voyez de ce rang où mon œil vous contemple,
Des caprices du sort un assez grand exemple.
Moi, qui, dans un seul jour, et par un seul combat,
Jusqu'en ses fondemens ébranlai cet État,
Esclave maintenant d'une aveugle puissance,
Je viens vous confier le soin de ma défense.
Je sais que votre haine a signé mon trépas,
Et vos ressentimens ne m'épouvantent pas ;
Et malgré vos fureurs, un ascendant suprême,
Par un charme secret, m'abandonne à vous-même.
Me voilà dans vos mains. Arbitre de mon sort,
Vous pouvez me sauver ou me donner la mort.
C'est à vous de choisir. . . . . .

Digitized by Google. Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Xercès, étonné de cette noble confiance, lui promet sa protection, et l'engage par reconnaissance à commander les armées qu'il doit envoyer combattre des rebelles. Le Grec y consent.

Au second acte, Xercès remet ses bienfaits sous les yeux de Thémistocle, et l'engage à servir son ressentiment contre les Athéniens. Thémistocle s'y refuse.

Choisissez donc, seigneur, un autre chef que moi ;
Je vous rends aujourd'hui tous vos dons....

XERCÈS.

Et pourquoi ?

THÉMISTOCLE.

Voulez-vous que mon bras trahisse ma patrie ?
Que *j'attaque* les murs où j'ai reçu la vie ?

XERCÈS.

. . . . . .

La Perse te défend, et la Grece t'outrage.

THÉMISTOCLE.

Quoi que vous puissiez dire, Athene est mon berceau.
Je l'aimerai, seigneur, jusqu'au bord du tombeau.
Cet instinct qui m'attache aux lieux de ma naissance,
Parle plus hautement que la reconnaissance !

XERCÈS.

. . . . . .

Que peux-tu donc aimer dans ton ingrat pays,
Réponds-moi ?

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

THÉMISTOCLE.

Tout, seigneur. La cendre de mes peres,
Les attributs sacrés de nos Dieux tutélaires,
L'éclat que sur son nom répandent mes exploits,
Le prix de mes travaux, l'honneur que j'en reçois,
Les héros dont la main gagna tant de batailles !
Ses hardis monumens, ses superbes murailles,
Le spectacle des mers qui baignent ses remparts,
Ses vaisseaux triomphans, son commerce, ses arts ;
Son langage, ses lois, son culte, ses usages,
Son climat,.... ses rochers, et leurs autres sauvages !

Xercès furieux quitte Thémistocle. Ce héros est réjoint par son fils et par l'ambassadeur grec. Le premier l'engage à répondre aux desirs du roi de Perse, l'autre l'affermit dans son généreux dessein ; mais l'ambassadeur lui avoue, après la sortie de Néocle, qu'un messager d'État vient de lui apporter l'ordre de demander sa tête à Xercès....

Malheureux instrument des volontés d'Athene,
Je souffre plus que vous de l'erreur qui l'entraîne.
J'écarte avec horreur des bruits injurieux ;
J'ose à peine sur vous ouvrir mes tristes yeux ;
Mais vous n'ignorez pas sur quelle obéissance
La Grece a de tout tems établi sa puissance,
Et de sa volonté l'inflexible rigueur....

THÉMISTOCLE.

Je connais tes sermens, ton devoir et ton cœur ;
Je sais à quels efforts ton caractere oblige.
Embrasse-moi....

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

NARSÈS, *reculant détournément.*

Seigneur !...

THÉMISTOCLE, *l'embrassant.*

Embrasse-moi, te dis-je.

NARSÈS.

Vous me voyez tremblant, interdit, confondu,
J'ai peine à concevoir cet excès de vertu ;
Je frémis de l'emploi que m'a donné la Grece,
Je pleure de douleur, de rage et de tendresse.

THÉMISTOCLE.

Va, Narsès, va, mon cœur ne te reproche rien.
Va, je ne confonds point l'homme et le citoyen.
La patrie est un dieu qui, même en ses caprices,
Ne peut être honoré par trop de sacrifices ;
Et loin de te blâmer, j'aurais fait contre toi
Tout ce que ton devoir t'inspira contre moi.

Narsès lui propose de le suivre en Grece, où sa présence donnera de l'énergie à ses amis. Thémistocle s'obstine à fuir une patrie qu'il regrette cependant et contre laquelle il ne s'armera jamais. Ce sont les sentimens qu'il manifeste de nouveau au roi de Perse, qui s'irrite et le fait enfermer dans une tour.

Le troisieme acte s'ouvre par l'arrêt de mort de Thémistocle. A peine Hydapse est-il sorti pour l'exécuter que Xerces éprouve des remords, il se repent d'avoir fait périr un homme qui s'était confié à sa générosité..... Et pour quel crime !..... Pour avoir

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

refusé de porter les armes contre sa patrie. Mais Hydapse reparaît.

J'allais déja remplir mon fatal ministere.
A peine ai-je paru, seigneur, que le respect
A ainsi mes soldats tremblants sous son sceptre.
D'un charme si nouveau je n'ai pu me défendre.
J'ai senti *par dégré* la pitié la plus tendre.
Lis de combattre en vain ce généreux transport,
Avant de déployer l'appareil de la mort,
J'ai voulu, des bienfaits attestant la puissance,
Faire parler la voix de la reconnaissance.
Bien plus, seigneur, bien plus, mes larmes ont coulé,
Que vous dirai-je enfin? mon cœur s'est troublé.
« De vos soins, répond-il, mon ame est pénétrée.
» Qu'on prépare l'encens et la coupe sacrée.
» Pour bannir les soupçons et du peuple et du roi,
» Je prendrai le soleil à témoin de ma foi.
» Mais, de l'ambassadeur j'exige la présence.
» Je veux que tous les Grecs entendent ma défense.
» Et qu'Athene et la Perse, instruites par ma voix,
» Jugent si de l'honneur je méconnais les lois.»
Il dit; et moi, seigneur, transporté d'allégresse,

Thémistocle entre, suivi de soldats perses, du peuple et des mages qui portent le feu sacré et la coupe sainte.

XERCÈS.

Je connais dans Xercès, son défenseur, son roi;
Je jurant d'accomplir tous les vœux de ma haine,
Commence à cet autel le châtiment d'Athene.

L'AMBASSADEUR, *à part.*

Entends-je? ô perfidie! ô vengeance! ô fureur!

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

(*Haut.*)

Et je serais témoin de ce comble d'horreur !

XERCÈS.

Arrêtez ! arrêtez, ministre téméraire !

(*A Thémistocle.*)

Hâte-toi de répondre à mon juste colère !

THÉMISTOCLE.

Arbitres immortels de ces vastes États !
Qui tenez dans vos mains le cœur des potentats !
Vous, dont j'ai tant de fois éprouvé la clémence,
Si vous êtes touchés des vœux de l'innocence,
O Dieux de ma patrie écoutez mes souhaits !
Inspirez à ce roi des sentimens de paix !
Dissipez sa colère et l'erreur qui l'entraîne !
Que je puisse aujourd'hui voir expirer sa haine !
Mais si rien ne fléchit ce courroux emporté,
S'il repousse la voix de la sainte équité,
Dieux ! qui *devant mes pas* conduisiez la victoire,
Protégez mon pays et conservez sa gloire !
Qu'Athene triomphante.... (*Il prend la coupe.*)

XERCÈS, *lui arrachant la coupe.*

Arrête, malheureux !

NARSÈS.

Poursuivez ! poursuivez, citoyen généreux !

. . . . . .

THÉMISTOCLE.

. . . . . .

Infortuné, proscrit, sans armes, sans secours,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

J'ai soumis à ce prince une tête innocente.
Son cœur a surpassé mes vœux et mon attente.
Même avant qu'il formât d'*injurieux* projets,
Il m'a mis au-dessus de ses plus chers sujets.
Ingrat en apparence, ou traître envers Athenes,
Je n'ai vu que la mort pour terminer mes peines,
Et de mes tristes jours éteignant le flambeau,
Victime de l'honneur, je descends au tombeau.

NÉOCLE.

Je succombe...

NARSÈS.

Grands Dieux !

XERCÈS.

Par quelle barbarie... ?

THÉMISTOCLE.

Un poison va finir ma languissante vie.
Je le porte en mes flancs.

NÉOCLE.

O mortelles douleurs !

THÉMISTOCLE.

Néocle, retenez ces soupirs et ces pleurs.
Si j'avais pu céder à de lâches maximes,
C'est alors que vos pleurs deviendraient *légitimes* !

NÉOCLE.

N'est-ce donc pas assez des maux que j'ai souffert ?
Que me restera-t-il, seigneur, si je vous perds ?

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

TRADUCTION.

L'amour de la vertu, le desir de la gloire,
L'amitié de Narsès, le ciel et ma mémoire.
J'espere que les Grecs, éclairés sur ma foi,
Reconnaîtront en vous ce qu'ils tiennent de moi.
Mais fussiez-vous en butte aux caprices d'Athenes,
N'oubliez pas le sang qui coule dans vos veines.
Repoussez les conseils d'un lâche désespoir;
Et si, de l'infamie, on vous fait un devoir;
(A cette extrémité si le destin vous livre,)
Je vous montre, mon fils, le chemin qu'il faut suivre.
(*A Narsès.*)
Et toi, réponds aux Grecs de ma fidélité.
Dis-leur à quels combats mon ame a résisté.
Et pour prix d'un amour qu'ils étaient loin d'attendre,
Obtiens d'eux un asyle où repose ma cendre.
Trop heureux si le ciel me destine un tombeau,
Dans les murs où jadis il plaça mon berceau,
Et si, toujours présent à mes Dieux tutélaires,
Je mêle *cette cendre* à celles de mes peres.

A cette analyse, nous joindrons quelques observations grammaticales. Le poëte paraît jeune, et il promet du talent; il ne verra dans nos remarques que le desir de trouver un jour ses vers plus purs et plus corrects.... Dit-on une soif *irritée*, sans ajouter la cause de cette irritation?..... *Repasse-t-on les eaux?* On repasse les mers, les Alpes; en un mot, un objet déterminé..... On *n'attaque* pas des murs; on les ébranle, on les renverse: on *attaque* une ville, une forteresse, etc..... J'ai senti *par degré* la pitié la plus tendre; il fallait ajouter un verbe à l'expression

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

par *dégré* : autrement l'image est incomplette .. Qui *devant mes pas* conduisiez la victoire : on conduit sur les pas, parce qu'ils sont formés ; mais on ne dit point *devant des pas*, parce qu'ils ne sont point encore.... Des discours, des écrits sont *injurieux* ; mais dit-on des *projets injurieux* ?..... Des pleurs dont la cause est juste, peuvent-ils être appellés *légitimes* ?... Le destin ne *livre* point à une extrémité ; il y condamne...Thémistocle pourrait dire exactement en parlant de lui, *ma cendre*, parce qu'on sous-entend *future* : mais il ne peut dire *cette cendre*, parce que *cette* annonce l'existence actuelle d'une cendre, qui cependant n'existe point ici.

Le sage Boileau a dit :

Sur-tout qu'en vos écrits la langue révérée,
Dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée.
En vain vous me frappez d'un son mélodieux,
Si le terme est impropre, ou le tour vicieux ;
Mon esprit n'admet point un pompeux barbarisme,
Ni d'un vers ampoulé l'orgueilleux solécisme.
Dans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin,
Est toujours, quoi qu'il fasse, un mauvais écrivain.

POÉSIE.

A VÉNUS. — *Imitation de* FONTANA.

Quand tu sortis du sein de l'Onde,
Divine mere de l'Amour,
Les Grâces parurent au monde,
Et le Plaisir reçut le jour.

Digitized by Google · Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

A Vulcain, ta beauté s'immole !
Vulcain est l'époux de Cypris !....
Mais la Volupté t'en console
Dans les bras de ton Adonis.

Vénus, c'est par toi qu'on soupire,
C'est par ton fils qu'on est heureux ;
S'il est soumis à ton empire,
Il regne jusques dans les cieux.

De nos amantes fortunées,
Tu protege les tendres feux ;
Mais les coquettes surannées,
Sans succès t'adressent leurs vœux.

C'est toi qu'au sein de ses alarmes
Nommait la Muse de Lesbos,
Quand de ses yeux noyés de larmes,
L'Amour chassait le doux repos.

Combien de fois, à sa priere,
Tu descendis à ses côtés,
Auprès d'elle oubliant Cythere,
Son temple et ses bois enchantés !

A ses cris, Zéphir sur ses ailes
Emportait ton char radieux,
Et de tes colombes fideles
Tu pressais le couple amoureux.

Alors que Sapho gémissante,
Sur son luth chantait ses douleurs,
C'était ta main compâtissante
Qui de ses yeux séchait les pleurs.

Déesse ! du tendre martyre
Je ressens aussi tous les feux ;

Digitized by Google
Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Et je sais aussi de ma lyre
Tirer des sons harmonieux.

Si tu souris à ma priere,
Minerve n'aura plus mes vœux ;
Cédez, rivale trop altiere,
A des appas victorieux.

Que peut son égide impuissante,
Amour, contre un seul de tes traits ?
Et sa lance si menaçante
Peut-elle arrêter leurs effets ?

Oui, je veux, sur toute la terre,
Propager ton culte enchanteur ;
Que le globe entier soit Cythere ;
L'univers, ton adorateur.

Par le cit. MINAUD, *de Méru.*

ÉNIGME.

Je reçus l'existence au séjour du tonnerre,
Et bravant le fier Aquilon,
Mortel, je plane sur ton front.
Je parcours de Phœbus l'étonnante carriere ;
Il fuit à mon approche, et l'on me voit souvent
Résister à ses feux lancés d'un bras débile.
Sur la terre par fois volant légerement,
J'embrasse, dans mon cours, la campagne, la ville.
Tout tremble alors, tout pâlit ; à l'instant
Chacun regagne son asyle ;
Les champs sont délaissés, la charrue immobile
Est dans un stérile repos.
Les bergers, de la plaine ont chassé leurs troupeaux ;
Le chantre des forêts cherche en vain sa pâture ;

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Tout est soumis enfin, et même la nature.
Cependant du midi s'élance son vengeur.
Dieu seul ne connaît pas de maître, de vainqueur!
Au bouillonnant Auster, hélas! je rends les armes,
Non sans répandre bien des larmes.
Mais tel est mon destin,
Pour le tourment du genre humain;
Que si comme un torrent il m'a fait disparaître,
De mes pleurs je saurai me former et renaître.

LOGOGRIPHE.

Si la précaution ne devient ton partage,
Lecteur, en m'approchant, quel que soit ton courage,
Tu trembleras, tandis que l'on aime à me voir
Dans cet âge où tout plaît, dans l'ardente jeunesse
Qui dans ses jeux brillans se rit de mon pouvoir.
Chez elle, je retiens la timide vieillesse.
Dans ses tristes foyers, l'avide laboureur
Me voit avec plaisir, si ma frêle existence
Ne le fatigue pas de ma longue présence.
Un art léger et séducteur,
En empruntant de moi l'éclat de la parure,
Des jeunes et des vieux dévorent la figure.
Je ne suis peintre, ni souffleur,
Et j'efface à mon gré la plus vive couleur.
Sur le sein de Pauline,
Aux roses de son teint, sur sa charmante taille,
Je mêle ma fraîcheur.
Si tu veux à fond me connaître,
Chymiste raisonneur décompose mon être;
De l'esprit tu verras cet élan créateur,
Qui sait donner le jour aux immortels ouvrages;

Digitized by Google
Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Ce qui malignement par l'amour retroussé,
Dans plus d'un cœur blessé,
Fit perdre la raison, aux rois, ainsi qu'aux sages;
De plus, une négation;
Enfin, une punition;
Qu'à tout Français, méchant, rebelle,
Inflige une loi nouvelle.

Explications de l'Enigme et Logogriphe du N°. 27.

Le mot de l'Énigme est l'*Eau bénite*; celui du Logogriphe est *Héritage*, dans lequel on trouve *ire*; *rage*; *tigre*; *haire*; *gare*; *rat*, *re*, *hier*, *âge*.

ANNONCES.

Essai sur l'Histoire naturelle de quelques especes de Moines, décrits à la maniere de Linné; ouvrage traduit du latin, par Jean d'Arcimoinne, naturaliste du Grand-Lama. Un volume in-8°. avec figures. Prix, 2 francs; et 2 francs cinq décimes, franc de port, par la poste. A Paris, chez Obré, libraire, rue Denis, n°. 20.

Histoire de la Révolution de France, par deux amis de la liberté. Tomes X et XI, in-8°., faisant suite aux premiers volumes du même format; édition de Clavelin. Prix, 6 fr.; et 8 francs 5 décimes, franc de port, par la poste. A Paris, chez Eidault, libraire, rue Hautefeuille, n°. 10.

Ces deux volumes contiennent, entr'autres événemens, la mort de Louis XVI, la guerre de la Vendée, les désastres des colonies, la journée du 31 mai, l'assassinat de Marat, le supplice de Charlotte Corday, etc.

On trouve, à la même adresse, le même ouvrage en dix volumes in-18. Prix, 18 francs; et 24 francs, franc de port, par la poste.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

NOUVELLES ÉTRANGERES.

AMÉRIQUE.

Extrait d'une lettre de Porto-Ricco, du 19 germinal.

J'APPRENDS à l'instant l'arrivée certaine à Saint-Domingue de trois frégates françaises, l'*Astrée*, la *Bravoure* et la *Concorde*. Une escadre vient d'arriver aussi à la Guadeloupe. Nos isles sont toujours à-peu-près dans le même état; Saint-Domingue est toujours occupé par les Espagnols; je crois qu'il va bientôt changer de pavillon. Le calme renaît dans la partie française; le Cap est rebâti. On commence à concevoir d'heureuses espérances aux isles du Vent, Marie-Galande, la Desirade, Saint-Martin et la Guadeloupe. Les Anglais occupent toujours les Saintes, Sainte-Lucie, etc. A Saint-Martin, Saint-Eustache, Curaçao, Saba, Surinam, le pavillon hollandais flotte conjointement avec le français, qui tient le premier rang. Les Anglais n'ont aux Hollandais que Demerari, Esséquibo et Barbiche; et aux Espagnols, la Trinité.

Tu ne peux t'imaginer la quantité prodigieuse de prises anglaises ou américaines, chargées pour des établissemens anglais, que nos corsaires amenent tous les jours dans les divers ports de la Guadeloupe, Porto-Ricco, Saint-Domingue, Cayenne, Curaçao, Saint-Eustache, etc. Il en est entré plus de 600 de toutes les grandeurs, à la Guadeloupe, dans ces cinq derniers mois-ci, Porto-Ricco ne lui cede gueres. Il y a cent vingt corsaires à la Guadeloupe, et tous ont fait une multitude de prises: pour nous, nous en avons fait huit en soixante-six jours de croisiere sur

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

une goëlette de six canons ; il n'y avait de bâtimens de la République, outre les avisos, que la *Pensée* (frégate), l'*Hercule* (vaisseau rasé), et une corvette de seize ; l'*Egalité*, le *Brûle-Gueule* et la *Seine* sont à l'Isle-de-France présentement.

TURQUIE. *De Constantinople, du 15 floréal.*

On assure ici qu'une flotte russe, composée de 12 vaisseaux de ligne et de 14 frégates de 40 à 50 canons, vient de sortir des ports de la Crimée, et que 60 galeres, portant des troupes de descente, doivent se joindre à cette flotte. Comme les relations entre la Porte et la Russie paraissent très-amicales, on prétend que cette flotte a une destination secrette pour la Méditerranée. On travaille avec beaucoup d'activité à la construction d'une nouvelle flotte dans le port de Cherson.

De Semlin, le 8 prairial. Il est séverement défendu à Belgrade de parler de ce qui s'est passé du côté de Widdin. Des négocians qui arrivent de l'intérieur de la Turquie, rapportent qu'il a éclaté une insurrection générale dans le pays qui formaient l'ancienne Grece ; on assure, d'un autre côté, qu'une puissance, que l'on ne nomme point, fait passer des secours pécuniaires à Passwan-Oglu.

Du 12. Nous avons vu passer par cette ville huit Grecs qui ont été arrêtés à Vienne, comme auteurs d'écrits séditieux, et livrés à la Porte comme sujets du grand-seigneur, sur la requisition de l'ambassadeur ottoman. Ils étaient liés deux à deux, et escortés par 24 soldats, 8 caporaux, 1 officier supérieur et 1 commissaire. L'ame du parti, auquel ces Grecs appartenaient, était un certain Riga, riche marchand de Valachie, qui joignait à des connaissances extraordinaires une passion presque délirante pour l'affranchissement de sa patrie, jadis habitée par des hommes libres. L'ancienne littérature de la Grece échauffait son imagination. Riga écrivait également bien en grec et en français ; il était à-la-fois poëte et musicien.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Sa plus agréable occupation était la géographie comparée. Il fit une carte de toute la Grece, et il y désigna, non-seulement par les noms actuels, mais encore par les noms antiques, tous les lieux célebres dans les annales de l'ancienne Grece.

Quelque tems avant que la police de Vienne eût donné des ordres pour l'arrêter, Riga, averti par quelque pressentiment, s'éloigna de cette ville; mais il fut pris à Trieste, où il se donna un coup de poignard. Son bras trahit sa volonté : le coup ne fut pas mortel. Il est au nombre des huit Grecs arrêtés, dont cinq seront livrés à la Porte; les trois autres, en qualité de sujets de l'empereur, ayant été condamnés à un bannissement perpétuel.

Parmi ces derniers se trouvent Pietin, qui fit pendant quelque tems un journal grec, et qui traduisit, avec beaucoup de succès, plusieurs ouvrages en grec moderne.

Riga n'était pas seul à la tête du parti qu'il avait formé : il était puissamment secondé par Morojeni, neveu du hospodar qui s'est immortalisé dans la derniere guerre; mais Morojeni qui partit l'an passé, est tranquille à Paris, tandis que Riga marche au supplice.

RUSSIE. *De Pétersbourg, le 8 prairial.*

Sa majesté a pris à son service, avec le grade de général-major, équivalent à celui de maréchal-de-camp qu'il avait en France, le comte Hirzel de Saint-Gratien de Zurich; le lieutenant-général Laval de Montmorency a obtenu sa démission, en conservant la moitié de ses appointemens.

Par un ukase, l'empereur a défendu d'envoyer les jeunes gens dans les institutions ou universités étrangeres pour y faire leurs études, parce que, est-il dit dans cet ukase, il s'est introduit dans ces écoles des principes pernicieux qui ne font qu'enflammer les esprits non encore mûrs, et causent la perte des jeunes gens qu'on y envoie, au lieu de perfectionner leur éducation : mais pour ne pas mettre d'obstacle

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

à l'instruction de la jeunesse, et sur-tout des jeunes nobles de la Livonie, de la Finlande et de la Courlande, S. M. a déclaré en même tems qu'elle desire que la noblesse de ces provinces désigne, d'un commun accord, le lieu le plus propre pour l'établissement d'une université, et la fonder sur des principes, tels qu'ils réalisent les avantages qu'on doit en attendre.

De Riga, le 27 floréal. Le pros *prétendant*, qui est toujours à Mittau, vient de recevoir, dit-on, la visite de l'ex-prince de Condé, accompagné du fameux Suwarow, qui se sont présentés *incognito*. On ignore de quelle nouvelle chimere ces chevaliers errans se berçent encore; ce qu'il y a de certain c'est que, depuis leur arrivée, les émigrés Français sont rayonnans de joie, et ne parlent plus que de guerre, de victoires, et d'un prochain embarquement pour un grand coup de main. Ils applaudissent aussi avec transport à la défense faite par Paul Ier. de fabriquer des rubans tricolors dans toute l'étendue de ses Etats, et font le plus pompeux éloge de la générosité de cet empereur des Russies, qui offre au pape un asyle et un traitement honnête dans ses Etats, tandis que les Etats catholiques ne lui offrent ni feu, ni lieu. Mais ce qui les ravit, comme l'apôtre Paul, jusqu'au troisieme ciel, c'est de voir des armemens considérables ordonnés dans presque tous les ports, dont une partie parait devoir être mise à la disposition de l'Angleterre, et l'autre destinée à protéger la navigation russe dans les mers du Nord.

SUEDE. *De Stockholm, le 10 prairial.*

On attend ici, avec la plus grande inquiétude, le résultat des négociations de l'ambassadeur de la République Française à Berlin. On se flatte que Sieyes s'efforcera de rallier aux intérêts de la France, les cours de Berlin, Stockholm et Copenhague.

C'est l'unique moyen qui permette à la République Française de compter sur l'exécution d'un traité d'al-

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

liance avec la Suede; car la Baltique alors serait bien réellement fermée à tout navire anglais : notre grand voisin, la Russie, en a déja peur.

Si l'ambassadeur Lamarque, attendu à Stockholm avec une égale impatience, a le talent de savoir ici tirer parti de certaines personnes, le roi, qui a dans le caractere beaucoup d'indépendance, ne tardera pas à être convaincu des avantages que notre nation peut retirer de son ancienne liaison avec la France. Il a malheureusement donné trop d'entrée, dans ses conseils, à une cetaine ligue, laquelle joue encore un vilain rôle de duplicité en Russie, qui ne fait pas grand honneur au caractere généreux et loyal de la brave nation suédoise.

Cette ligue est assez connue ici, et le roi lui-même saura bien la reconnaître un jour derriere le masque dont elle se cache ; mais il est encore jeune, et il a besoin d'expérience. Puisse-t-il ne pas l'acheter trop cherement.

On le craint, d'après le caractere de quelques personnages dont il est entouré, et qui semblent avoir toute sa confiance. L'un, un homme très-redoutable à la nation, à cause de son attachement à la plus dégoûtante aristocratie. Il est un autre homme à qui ses liaisons intimes avec Armfelt ont fait subir, sous la régence du Duc de Sudermanie, une dégradation très-humiliante. Cet homme-là ne respire que la vengeance ; il a en outre un caractere d'emportement et de tyrannie qui fait trop craindre de lui déplaire, en disant au roi la vérité. Un autre personnage, qui a joué le même rôle et qui a subi les mêmes humiliations sous le duc régent, ne peut cacher ni ses ressentimens, ni le despotisme de ses manieres.

Il est dangereux que de pareils hommes possedent toute la confiance du roi ; et si l'on comptait parmi ces hommes deux généraux et un ministre, qu'on saurait être dévoués à un parti *russe*, le parti *suédois* pourrait avoir des alarmes, et les faire partager à la nation entiere.

DANEMARCK. *De Copenhague, le 16 prairial.*

Le roi qui n'exerce point dans le Holstein le pou-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

voir absolu dont il est investi dans le Danemarck, vient d'exhorter la noblesse de cette principauté à supprimer la servitude qui subsiste encore dans quelques uns de ses districts, à la honte de ceux qui en profitent et de ceux qui l'endurent. Jusqu'à-present ses exhortations n'ont produit aucun résultat favorable : les nobles de Holstein ressemblent aux nobles de tous les pays, et tous auront le même sort pour n'avoir pas su le prévenir.

ALLEMAGNE. *De Vienne, le 13 prairial.*

Le comte de Rosomowski, ambassadeur de Russie près notre cour, ayant reçu des dépêches de Pétersbourg, se porta sur-le-champ chez le baron de Thugut, qui, pendant l'absence de M. le comte de Cobentzel, continue à remplir les fonctions de premier ministre, et eut avec lui une très-longue conférence.

On prétend qu'une armée russe de 80,000 hommes va être mise à la disposition de l'Autriche, pour donner plus de poids à l'intervention de la Russie dans l'état actel des affaires. Il est à croire que le secours arrivera un peu tard. En effet, après six ans de marche continuelle, ce renfort tant promis n'est encore que sur les rives du Dniester.

La police prend les renseignemens les plus détaillés sur les étrangers qui se trouvent dans la capitale. Ceux qui ne peuvent pas prouver qu'ils sont établis depuis long-tems, ou qu'ils ont exercé une profession utile, ou occupé des emplois publics, sont soumis à la loi qui exclut tous les étrangers de cette ville, des Etats héréditaires, et même des isles et des pays nouvellement acquis en Italie.

Le 15 fructidor, le militaire autrichien doit prendre un nouvel uniforme. Il consiste en un habit court à la houlane, couleur gris-cendré, de longues culottes blanches, des demi-bottes, des épaulettes, une longue bandouliere noire, à laquelle pendra le sabre, un casque de cuir avec une plaque dorée. Les officiers de l'état-major ne porteront plus de vestes galonnées; les grades seront distingués par des lignes brodées

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

sur l'épaulette ; la plaque du casque de ces officiers sera en argent. Les généraux seuls porteront l'habit brodé, et la plaque du casque d'or massif. L'épée est entièrement supprimée, tant dans l'infanterie que dans la cavalerie ; elle est remplacée par le sabre.

De Francfort-sur-le-Main, le 29 prairial.

La cour de Berlin vient de faire un emprunt de dix millions, en faveur des provinces de la Prusse méridionale.

On mande du Frioul, qu'un ouragan qui a dévasté, le 2 et le 3 de ce mois, une partie de cette province, s'est aussi fait sentir dans l'Istrie, la Dalmatie et la Hongrie. Comme le vent soufflait au nord, on éprouva tout-à-coup le froid le plus vif, et il tomba sur différens points une prodigieuse quantité de neige. Des arbres énormes furent déracinés dans les environs de Fiume ; l'ouragan enleva les toits de plusieurs édifices, et renversa même quelques maisons. Plusieurs personnes et beaucoup de bestiaux périrent de froid, ou furent ensevelies sous la neige. Une particularité remarquable, c'est que l'on apperçut à quelque distance de Fiume, sur une étendue de 20 lieues, deux arcs-en-ciel, l'un du côté du nord, l'autre du côté de l'occident. Tandis qu'il neigeait sur les montagnes, il tonnait à 2 lieues de-là sur les côtes. La tempête n'a pas été moins terrible sur mer, et quantité de bâtimens ont été submergés. Cet ouragan a été le précurseur du tremblement de terre qu'on a essuyé dans la Toscane, le 6 de ce mois.

D'Inspruck, le 14 prairial. Le 9, on a fait ici, à Botzen, et dans les principales villes du Tyrol, la distribution solemnelle des médailles décernées par S. M. l'empereur aux volontaires tyroliens qui marcherent avec tant de courage à la défense de la patrie, dans les deux années précédentes. De grandes médailles ont été distribuées à ceux qui s'étaient signalés dans quelque combat ; d'autres, plus petites, ont été données à tous les volontaires qui s'étaient armés, et qui n'ont pas eu l'occasion de déployer leur bravoure.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

De Rastadt, le 25 prairial.

Le cit. Jean Debry arrivé ici hier, a amené avec lui son épouse et deux jeunes personnes, qui sont ses deux filles. Comme M. le comte de Metternich n'est pas encore de retour de Fribourg, il est vraisemblable que le nouveau ministre français ne fera ses visites qu'après son arrivée, qui doit avoir lieu aujourd'hui. En attendant, il se légitimera auprès de la députation de l'Empire. On pense qu'il ne tardera pas à remettre à sa dernière note une réponse qu'il a sans doute apportée de Paris, à cause de son importance.

Il y a déja eu cinq conférences à Seltz entre le comte de Cobentzel et François (de Neufchâteau). Le premier objet qu'ils ont traité, est l'affaire de Bernadotte à Vienne. Le gouvernement français ne regarde point comme une satisfaction suffisante la démission du baron de Thugut, parce qu'elle était résolue avant cet événement.

De son côté, l'Autriche demande l'exécution littérale du traité de Campo-Formio, et refuse, dit-on, jusqu'à ce qu'elle ait lieu, de reconnaître comme définitive la cession de la rive gauche du Rhin à la République.

Les dettes de la République Cisalpine, celles de la Belgique, le sort des réfugiés belges et les révolutions de la Suisse et des Etats ecclésiastiques dans leurs rapports avec l'Autriche, tel sera, à ce qu'on prétend, le troisième objet des négociations. Il est notamment question du lieu de la résidence et du sort futur du pape. A cet égard, l'Espagne paraît s'être réunie à l'Autriche pour demander en sa faveur une pension convenable sur les propriétés qu'il a laissées à Rome, et régler ce qui concerne ses successeurs en titre.

M. le comte de Cobentzel est parti ce matin pour Seltz, où il restera la nuit. Il en a fait aussi le voyage avant-hier. Il a passé ici toute la journée d'hier, et dîné chez le baron de Jacobi, ministre prussien.

M. de Jacobi est très-connu par ses talens dans la carrière diplomatique. Avant de venir à Rastadt, il résidait à la cour de Londres; il avait été auparavant ministre de Prusse à Vienne. Cette double mission et celle dont il est chargé au congrès de Rastadt, annoncent les connaissances qu'il possède et la réputation dont il jouit. L'attitude politique où se trouve depuis long-tems la cour de Berlin à l'égard de l'Angleterre et de l'Autriche, exige de sa part des choix distingués. Aussi doit-on convenir que nul ministre n'a el-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

d'adresse, de finesse, de dextérité, et le tact plus sûr que M. le baron de Jacobi. Sa marche dans les affaires est mystérieuse, suivant l'ancien systême de sa cour; elle a en même-tems de l'aplomb; mais elle est circonspecte ou décisive, suivant la nature des circonstances.

On sait qu'on distingue à Berlin le *parti anglais* et le *parti français*. On croit généralement que M. le baron de Jacobi est du premier, c'est-à-dire du nombre de ceux qui pensent qu'il importe plus à la Prusse d'entretenir d'étroites liaisons avec l'Angleterre qu'avec la France. Le choix fait de lui pour résider à Londre, accrédite cette opinion, en ce que le roi son maître doit y placer des négociateurs qui soient agréables à cette cour, et qui aient fait preuve en même-tems d'attachement à ses intérêts et de fidélité aux principes adoptés par son cabinet.

Dans la vie privée, M. le baron de Jacobi est remarquable par son esprit, son amabilité, sa politesse et par beaucoup d'ordre dans l'administration de ses intérêts particuliers.

Du 27. Jean Debry a aujourd'hui présenté ses pouvoirs à la chancellerie directoriale, et a fait ses visites au commissaire impérial et à la députation. On s'attend que les ministres français communiqueront, dès demain peut-être, une réponse à la derniere note de la députation de l'Empire. On est dans une vive inquiétude à cet égard, parce que de-là peut dépendre le sort de l'Allemagne, et que cette piece fera connaitre les intentions du Directoire exécutif.

Le cit. Sieyes a passé hier ici en allant à sa destination; il a diné chez Jean Debry, et a dû coucher à Carlsruhe. Lorsqu'à son départ il a traversé le jardin du château de Rastadt, il a été suivi par la foule qui s'y promenait, et que le desir de voir un homme aussi célebre dans les annales de la révolution a réunie sur son passage. Il a d'abord paru un peu embarrassé de ce rassemblement; mais bientôt il a semblé se prêter lui-même à la curiosité, en restant pendant quelques minutes arrêté auprès de sa voiture, qui l'attendait à la grille extérieure du jardin. Il y a fait ses adieux à Jean Debry, qui l'avait accompagné jusques-là.

Le comte de Cobentzel est depuis trois jours à Seltz; c'est le séjour le plus long qu'il y ait fait jusqu'à présent. M. le comte de Lehrbach est allé l'y joindre ce matin.

Les ministres prussiens ont remis, le 26 de ce mois, à la députation d'Empire, les observations suivantes:

1°. Le Rhin, à partir d'un point placé au-dessus de Clèves,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

et qui sera déterminé jusqu'à l'endroit où il se divise et continue son cours en Hollande, sous le nom de Waal, doit servir de limite.

2°. Son lit doit être tracé à partir du point où la nouvelle limite commencera, à l'extrémité nord de l'Alsace jusqu'à la Hollande, en y comprenant les isles sur lesquelles son cours se dirige : en outre, de ce qui concerne Wesel, il conviendra de fixer pour limite le canal construit, en 1784, à travers l'isle de Buderig,

3°. On conservera, quant à-présent, les péages du Rhin, pour les causes énoncées dans la derniere note de la députation, comme nécessaires pour l'entretion du lit de ce fleuve (objet qui rapporte annuellement à la Prusse 80,000 écus). On ne doit accéder, pour le moment, aux propositions relatives aux droits de douane, parce que de long-tems elles ne seraient point exécutables, à cause de la diversité des rapports des Etats de l'Allemagne; dans tous les cas, ces objets doivent être réservés pour être la matiere d'un traité de commerce, après la conclusion de la paix.

Du 30. On s'attendait que les ministres français donneraient une réponse à la derniere note allemande, aussi-tôt après la vérification des pouvoirs de Jean Debry; mais cette opération est finie depuis trois jours, et rien ne parait encore.

On croit savoir que l'arrivée de Sieyes a changé les instructions sur lesquelles cette note devait être calquée, et que celles qu'il a apportées sont de nature à rendre le ton et le fond de la prochaine note encore plus modérés et plus conciliatoires.

M. le comte de Cobentzel n'est point allé à Sels depuis son retour du 26. On pense qu'il attend, pour son prochain voyage, le retour d'un courier envoyé à Vienne, au sujet de la demande d'une satisfaction. On assure que les difficultés qui naissent de ce point, entravent les négociations sur tous les autres. Ce courier est attendu d'un moment à l'autre.

On prend ici beaucoup de goût pour la littérature française: on ne lit actuellement presque par-tout que des livres français, et les auteurs classiques de cette nation sont entre les mains de tous les Allemands qui se trouvent à Rastadt. Si quelque libraire de Paris formait ici un dépôt de nouveautés, il en trouverait un grand débit. Tout n'y est cependant pas avantageux: il est un mal réel que le congrès cause à Rastadt, c'est l'esprit de libertinage et d'immoralité qui s'y introduit avec l'or étranger.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

PIÉMONT. *De Turin, le 29 frairial.*

Extrait d'un avis au public, inséré dans la gazette de cette ville.

Quelques centaines de soldats liguriens, en grande partie déserteurs piémontais, déserteut de Gênes tous armés. Cette desertion soudaine amene l'occupation de Carosio, village appartenant à S. M. le roi de Sardaigne, mais enclavé dans le territoire ligurien.

Tandis qu'à Gênes les ennemis de S. M. se réjouissent de ce succès, le gouvernement ligurien déclare qu'il a donné des ordres pour arrêter le progrès de la desertion, et qu'il prendra les mesures convenables pour maintenir l'harmonie entre les deux gouvernemens.

S. M. instruite de l'occupation de Carosio, fait marcher des troupes vers ces frontieres; et pour ôter tout motif d'inquiétude au gouvernement ligurien, elle le prévient de ces dispositions.

Le gouvernement ligurien se déclare reconnaissant de cette attention, et annonce aussi de semblables dispositions, afin d'écarter tout ce qui pourrait troubler la bonne correspondance.

S. M. donne aux commandans militaires les ordres les plus précis de respecter le territoire ligurien.

Tous les jours, les ennemis de S. M. traversant librement le territoire ligurien, viennent attaquer les frontieres de ses Etats : les troupes du roi, poursuivant l'ennemi, ne peuvent faire un pas sur ce même territoire sans que les agens de la République en portent des plaintes.

Les officiers de S. M. ont donné la réparation demandée toutes les fois qu'on l'a trouvée juste.

Malgré les ordres donnés par le gouvernement ligurien, les ennemis du roi continuant leurs hostilités, S. M. lui fit observer « que ses ennemis n'avaient pu se rendre à Carosio sans passer sur le territoire ligurien; qu'ils le traversaient de même librement pour venir envahir le territoire piémontais; que la République ne pouvait, en qualité de neutre, souffrir sur son territoire les ennemis de S. M., qui en abusaient pour l'offenser, et encore moins leur en permettre le passage pour venir l'attaquer; et qu'elle devait, ou les disperser elle-même, ou accorder aux troupes du roi le même passage qu'elle donnait à leur ennemis. »

La République Ligurienne déclara qu'elle ne consentirait jamais au passage des troupes du roi; et cependant les insurgens se renforcerent à Carosio; ils s'organiserent; ils

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

interceptèrent les transports de blé, de sel et d'autres denrées destinés pour le Piémont ; ils arrêtèrent les couriers publics, et même le ligurien, auxquels ils enlevèrent les paquets adressés au ministère de S. M., et ils ouvrirent ceux des ministres des puissances les plus respectables.

Ces hostilités continuelles des insurgens furent accompagnées par bien d'autres de la part des Ligurien.

Les officiers du roi ne cesserent d'insinuer qu'il était du devoir de la République de disperser les insurgens ; mais ce fut toujours en vain.

S. M. ne pouvant renoncer au droit de rentrer en possession qui du territoire lui avait été violemment usurpé, après avoir laissé tout le tems à la République Ligurienne pour faire cesser ce désordre, dut enfin reprendre par la force ce qui lui appartenait.

Lorsqu'une puissance quelconque a un Etat enclavé dans celui d'une autre puissance, elle a le droit de le reprendre à main armée, en passant sur le territoire intermédiaire ; et ce passage ne peut lui être refusé. Tel est le droit des gens universellement reconnu.

S. M. constante dans sa détermination de respecter le territoire ligurien, a donné les ordres les plus précis à cet égard ; et on n'apperçoit pas la moindre contradiction entre ses déclarations et la conduite de ses généraux.

Ceux-ci n'ont pas envahi le territoire ligurien, mais ils l'ont traversé. Ils ont déclaré n'avoir d'autre but que d'aller reprendre Carosio appartenant au roi.

La même nécessité qui leur donna le droit de passer en armes à Carosio, leur donna aussi celui d'occuper les hauteurs qui le dominent et le défendent.

Cependant le gouvernement ligurien ne se contenta pas d'accurer S. M. d'une violation supposée du droit des gens, il fit mettre le séquestre sur tout ce qui appartenait au roi, chassa du territoire ligurien les sujets de S. M., ordonna l'arrestation de quelques-uns de ses agens, soldats et officiers, et arriva jusqu'à mettre en état d'arrestation son chargé d'affaires à Gênes.

S. M. n'ignorait pas l'arrestation de ce chargé d'affaires, lorsque celui de la République résidant à Turin demanda les passe-ports pour partir. Mais S. M. aimant mieux souffrir que commette une violation du droit des gens, laissa partir librement ce chargé d'affaires ligurien, en l'invitant à surseoir à son départ, si ses instructions le lui permettent.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Malgré tout cela, S. M. souhaite constamment la paix; elle n'épargne aucun des moyens capables de la maintenir, et elle a l'espoir fondé d'y réussir; se reposant d'ailleurs sur la justice de sa cause, elle laisse au public éclairé et impartial, le jugement des imputations que lui font ses ennemis; qui cherchent toujours à troubler la tranquillité de l'Etat, et la bonne intelligence entre les gouvernemens voisins.

(*Article officiel.*)

SUISSE. *De Bâle, le 23 prairial.*

On dit que le cit. Rapinat a déclaré, propriétés de la République Française, tous les magasins de l'Helvétie.

Le général Schawembourg a de nouveau prolongé son départ pour Zurich; on assure qu'il va transférer son quartier-général à Berne.

Une ordonnance du même général enjoint à tous les Français domiciliés en Suisse, qui ne pourront pas se légitimer par des passe-ports ou des cartes civiques, d'évacuer ce pays d'ici au 27 de ce mois pour tout délai. Cette mesure consterne un grand nombre de commis-marchands, d'ouvriers et de domestiques qui ne sont pas pourvus de leurs papiers; mais elle a été provoquée par l'adresse factieuse distribuée aux troupes françaises, et qu'on assure avoir été composée par un émigré français.

Du 26. Nous apprenons de Lugano, que les troupes cisalpines sont entrées à Mendrisio et ses environs; on croit même qu'elles occuperont aussi sous peu Bellinzona et Lugano. Il paraît, d'après cela, que les bailliages italiens qui devaient former deux cantons helvétiques, seront réunis à la République Cisalpine.

Les caisses du ci-devant Etat de Zurich s'y trouvent encore; mais on croit que, par ordre du cit. Rapinat, elles seront transportées sous peu en France.

La Suisse jouit en ce moment de la plus grande tranquillité, et l'organisation constitutionnelle des petits cantons est presque terminée.

ITALIE. *De Milan, le 24 prairial.*

Le 22, les patriotes milanais ont célébré, dans un banquet civique, l'échange des ratifications du traité d'alliance et la présentation de la République Française.

Une table de 500 couverts avait été disposée au milieu du jardin public; elle avait la forme de deux triangles l'un dans l'autre, symbole de l'égalité. Elles étaient ornées de verdure et de fleurs, des guirlandes de chêne étaient suspendues de tous

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tens côtés, et les drapeaux français et cisalpins, chargés d'inscriptions honorables à l'armée d'Italie, surmontaient cette décoration champêtre. Sur un vaste amphithéâtre étaient placés un autel à la Patrie, la statue de la Liberté et le corps de musique. Le tems était favorable, un peuple immense environnait l'enceinte.

Au signal convenu pour commencer le banquet, on a vu s'asseoir, à la même table, des Français, des Cisalpins et des Polonais, des invalides des trois nations, couverts d'honorables blessures à l'armée d'Italie, l'ambassadeur de la République Française, celui de la République Ligurienne, des représentans et des ministres du peuple cisalpin, des généraux des deux nations et de simples citoyens. Vingt toasts ont été portés avec enthousiasme aux républiques, à leur union, aux défenseurs de la liberté. Cette fête, vraiment républicaine, a fait sur le peuple milanais l'impression la plus favorable.

De Rome, le 13 prairial. Le sénat vient de défendre par une loi pénale, toute exportation hors du territoire de la République, des grains, comestibles et autres objets de première nécessité, telles que les matières qui servent à la fabrication du papier.

On a conduit dans la forteresse d'Ancône, tous les chefs d'une rébellion qui a eu lieu au Pérousin; tous sont des ex-nobles et des prêtres.

La République Française a fait mettre en vente des terres situées aux Marais-Pontins, notamment celle du Foro-Appio, contenant 3,904 arpens de terres labourables ou prairies.

Une ordonnance du général Saint-Cyr prescrit la vente des biens mobiliers de la République Romaine, et règle l'administration de ses immeubles nationaux, de la banque du St.-Esprit et du Mont-de-Piété.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 25 prairial.

Tout dépositaire de l'autorité publique qui se proroge au-delà du terme fixé pour sa durée, doit s'attendre à sa chûte. C'est ce que vient d'éprouver plusieurs membres du Corps législatif et ceux du Pouvoir exécutif de la République Batave, qui se perpétuaient dans leurs fonctions, contre le vœu de la constitution acceptée.

La nation batave a d'ailleurs très-bien senti qu'il n'y avait que des ennemis de sa souveraineté, de sa liberté et de son

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

bonheur, qui, sous le beau prétexte d'assurer son indépendance, cherchaient à rompre entr'elle et la République Française, tous les rapports de confiance, d'amitié et d'intérêts communs, afin d'organiser au milieu d'elle l'anarchie, la terreur et la misere, et tous les maux qui sont la suite inévitable d'un état non constitué, inutilement et illégalement prolongé.

Le 24 de ce mois, plusieurs membres du Corps législatif et un membre du Directoire exécutif provisoire de la Républiblique Batave ont été arrêtés; deux autres membres du Directoire provisoire ont pris la fuite, et deux ont donné leur démission. Aucun désordre n'a été commis, ni aucune goutte de sang répandue. Les assemblées primaires sont convoquées, et vont procéder, en exécution de la constitution, à la nomination du Corps législatif, qui procédera ensuite constitutionnellement à la nomination du Directoire exécutif.

Irlande. *De Dublin, le 19 prairial.*

On doit se former sur le continent une étrange idée de la situation de l'Irlande, puisqu'il est impossible, dans cette capitale même de savoir la vérité. Mille rapports contradictoires circulent dans la ville : hélas ! il n'y circule que des bruits et des patrouilles. Les rues sont presque désertes; les royalistes, effrayés des progrès de l'insurrection, n'osent se montrer ouvertement, dans la crainte d'un changement qu'il regarde comme très-prochain : les patriotes n'osent pas encore publier leurs espérances; ils redoutent la hache britannique levée pour les frapper; mais ils se flattent que le désir de la briser ne sera pas toujours impuissant.

S'il en fallait croire les rapports officiels, il y aurait, depuis huit jours, plus de 20,000 insurgés de tués : si l'on ajoutait foi aux confidences des patriotes, les sillons n'en seraient pas moins engraissés de cadavres.

Nous ne connaissons point notre situation, mais nous sentons qu'elle est affreuse. L'Angleterre ne saura jamais ce qui s'est passé en Irlande : on lui a cruellement déguisé la vérité.

Un malheureux jeune homme de 15 ans, qui portait sur son cœur cette inscription : *A la memoire de William Orr* ! Irlandais-uni qui a péri sur l'échafaud) a été condamné à 250 coups de verge. Il a expiré sous le fouet de ses assassins.

On vient d'emprisonner, comme coupable d'aimer la liberté de sa patrie, le brave Shannon, secrétaire du lord-maire.

La sensible et généreuse miss Keating, belle comme l'immortelle Malvina d'Ossian, vient de tomber entre les mains

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

des royalistes : elle commandait un corps de troupes qui a été taillé en pieces.

Angleterre. *De Londres, le 28 prairial.*

Les nouvelles qu'on reçoit d'Irlande sont de la nature la plus alarmante pour le gouvernement britannique. L'insurrection, ainsi qu'on l'avait prévu, s'étend et se fortifie. Les comtés du nord se soulevent déja ; dans la ville d'Antrim, chef-lieu du comté du même nom, il y a eu un combat entre les troupes royales et les insurgens ; les habitans se sont joints à ces derniers, et ont tiré des fenêtres sur les royalistes, qui ont été à la fin repoussés. Le lord O'Neil et le colonel Lumley y ont été blessés, du côté des royalistes.

Le comté voisin de Tyroune s'est également soulevé. Les points de réunion ou quartiers-généraux des deux comtés, sont établis à Douegar, Antrim, Larn et Glenarm.

La nouvelle d'un combat qui a eu lieu à New-Ross se confirme. Cette affaire a été, selon tous les rapports, des plus sanglantes et des plus opiniâtres. Toute l'artillerie des royalistes y est tombée entre les mains des insurgens : un témoin oculaire atteste, dans une lettre particuliere, que ceux-ci se sont précipités sur les canons, en désespérés ; et il ne sait attribuer qu'à l'ivresse un tel dévouement. Le combat a duré depuis le matin jusqu'à l'après-midi. Le lord Mont-Joy y a péri du côté des royalistes, ainsi que plusieurs autres officiers de marque. Le lord Kingsboroug, qui voulait s'échapper par mer, a été aussi pris par les insurgens.

Dans ces momens critiques, le cabinet de Saint-James a cru devoir remplacer le vice-roi de l'Irlande. Le marquis Cornwallis est déja, assure-t-on, nommé à cette place.

Les insurgés se rassemblent en très-grand nombre vers Glenmore ; nous craignons que les communications entre l'Irlande et l'Angleterre ne soient aussi interrompues de ce côté-là. — Le duc d'Yorck est malade.

Sir Edward Crobie, Irlandais-uni, a été exécuté : on a planté sa tête sur une pique à la porte de sa prison.

L'armée d'Union est en possession du comté de Wexford, le port le plus voisin de Brest ; elle attend les *nouveaux* secours qui lui ont été promis.

Les rapports officiels annoncent qu'il n'y a pas assez d'armée en Irlande pour arrêter l'insurrection des Irlandais-unis.

L'amiral Thompson a reçu ordre de croiser sur les côtes de l'Irlande, avec 7 vaisseaux de ligne, au lieu de sir Roger Curtis.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 25 prairial au 5 messidor.

Villers, organe de la commission des finances, a présenté, dans la séance du 26 du conseil des Cinq-cents, le projet suivant :

La pêche, dans les rivieres et dans les canaux navigables, sera affermée par les administrations départementales, par enchere et par territoire. Nul ne pourra pêcher dans ces rivieres ou canaux, sans la permission du fermier.

Un membre demande que les administrations municipales soient substituées aux administrations centrales, parce qu'elles ont plus de connaissances locales.

Un autre membre propose de confier le droit d'affermer la pêche au directeur du droit d'enregistrement, parce qu'il est chargé de toutes les parties du revenu public.

Briot (du Doubs) : Je vois avec regret qu'on cherche à réorganiser, sans une plus mûre discussion, un droit que la nuit du 4 août 1789 arracha si heureusement à la féodalité. Je sais que des siecles nous séparent de cette époque : mais du moins fallait-il examiner si le moment était arrivé d'investir la puissance exécutive des droits dont la volonté du peuple dépouilla ses oppresseurs.

Voudriez-vous envoyer encore aux galeres le malheureux qui va chercher ses moyens d'existence au coin d'une riviere? Ce serait soulever d'indignation le peuple, qu'il est de notre devoir de maintenir dans l'état de liberté qu'il s'est acquis.

Je demande le renvoi à la commission.

Appuyé, s'écrie-t-on.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Tessier : A en juger par l'opinion du préopinant, on serait tenté de croire que le droit de pêche qu'on veut établir appartenait à la féodalité. Cette opinion ne prend sa source que dans une confusion d'idées qu'il importe d'éclaircir. Le droit de navigation dans les rivieres a toujours été regardé comme un domaine public ; il est vrai que les seigneurs s'étaient arrogé le droit exclusif dans la partie des rivieres enclavées dans leurs domaines : c'est ce droit qu'ils affermaient et qu'on voudrait appeller féodal. J'insiste pour que le principe soit décrété.

Pison-du-Galand : Il est incontestable que le droit de pêche est un droit national ; il est également reconnu que l'adjudication doit être faite par les administrations centrales : mais on ne peut pas se dissimuler que le mode d'exécution présente des difficultés. J'avais été chargé par l'Assemblée constituante de présenter un projet à ce sujet ; il est imprimé. Si le conseil veut ajourner, j'en donnerai connaissance à la commission.

Génissieux demande le renvoi pur et simple à la commission. — Adopté.

Villers fait ensuite adopter plusieurs articles additionnels sur le droit du timbre.

Boullé (du Morbihan) soumet, le 27, à la discussion, un projet portant : 1°. Les dispositions de la loi du 4 frimaire dernier, concernant la restitution des biens aux héritiers des condamnés par les tribunaux révolutionnaires organisés après le 9 thermidor an III, sont applicables aux héritiers des condamnés par les commissions militaires établies, soit par la Convention nationale directement, ou par tous autres, dont les jugemens de confiscations rendus ou à rendre avaient été maintenus ou réservés par l'article V de la loi du 21 prairial an III, rapporté par l'art. Ier. de ladite loi du 4 frimaire dernier ; en conséquence, les confiscations prononcées par lesdits jugemens sont annullées ; 2°. sont exceptées et maintenues les confiscations de biens des condamnés dont les noms sont inscrits sur la liste des émigrés ; de ceux qui ont été accusés d'émigration, quoique non

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

inscrits sur la liste des émigrés, et qui ont été condamnés sur une accusation formelle ; de ceux qui, sans avoir été accusés, ont été déclarés sur leurs interrogatoires, et par leur propre aveu, convaincus d'émigration.

Meusar (du Mont blanc), remontant à l'origine de ce projet, assure que la religion de la commission a été surprise ; que l'individu dont les réclamations ont motivé la décision de cette commission, a été véritablement condamné comme complice d'émigrés. Beaucoup de réclamations semblables ne sont pas mieux fondées. Ce projet serait en conséquence nuisible aux intérêts de la République. Il conclut en invoquant la question préalable.

Cette proposition, généralement appuyée, est adoptée ; le conseil déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer.

Couturier (du Bas-Rhin) prend la parole pour proposer divers articles additionnels aux projets de Villers. Il pense qu'on ne peut trop se hâter de faire exécuter la loi du 9 floréal sur le partage des biens des émigrés.

Le produit du droit des patentes serait augmenté d'un tiers, et cette surcharge serait supportée par chaque département relativement à ses moyens. Les droits sur les successions seraient perçus comme par le passé, mais au 4e. degré ; la moitié de la succession appartiendrait à la République Batave.

Il serait fait un cadastre territorial ; nul traitement de fonctionnaires publics, exceptés les traitemens fixés par la constitution, ne pourrait excéder celui des représentans du peuple, etc.

Ces différentes propositions sont renvoyées à l'examen de la commission des finances.

Villers a donné, le 28, lecture des résolutions adoptées sur les déchéances des biens nationaux, sur le nouveau mode de paiement de ces biens, sur l'assujettissement au droit de timbre des pétitions, mémoires, etc.

Divers amendemens sont proposés et deviennent la matiere d'une nouvelle discussion.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

On en adopte quelques-uns, et les autres sont renvoyés à l'examen de la commission.

L'ordre du jour du 25, du conseil des Anciens, appelait la discussion sur la résolution concernant la perception d'un droit sur les bacs.

Chassiron pense qu'il est inconstitutionnel de laisser aux administrations la faculté de fixer cette taxe, et injuste d'appliquer une partie du produit aux dépenses locales. Il lui paraît qu'après avoir prélevé l'entretien des bacs, le surplus doit être employé à celui des ponts et chaussées.

Depeyre partage cette opinion. Il rappelle le principe que l'entretien des routes doit être payé par ceux qui les dégradent, et en fait l'application aux ponts et chaussées.

Le conseil rejette la résolution.

Dedelay parle ensuite sur le régime hypothécaire. Il convient que la publicité de l'hypotheque est une disposition sage; mais il croit que la spécialité a de grands inconvéniens.

La discussion est ajournée.

Loysel a fait, le 26, le rapport sur la résolution relative aux obligations entre particuliers dans les neuf départemens réunis, pendant le cours du papier-monnaie dans le reste de la République. La commission pense que tous les contrats sont censés stipulés en papier-monnaie, et qu'il est juste en conséquence d'exiger que l'on fasse la preuve du contraire. Il propose l'adoption de la résolution.

Elle est approuvée.

Arnoult fait ensuite adopter celle qui accorde un nouveau délai aux débiteurs de rentes viageres créées en papier-monnaie.

Il n'y a point eu de séance le 27 au conseil des Anciens.

La discussion sur la résolution relative à la comptabilité intermédiaire a repris le 28.

Jourdain croit que créer un bureau chargé de la liquidation générale de l'arriéré, c'est rétablir les commissions temporaires. La constitution a fixé le mode des liquidations : ainsi la résolution qui s'en

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

éloigné, est inconstitutionnelle. Jourdain vote pour le rejet.

Lacuée discute les différens moyens proposés pour liquider l'arriéré. Les uns ont voulu en confier la liquidation à la trésorerie; les autres aux ministres; d'autres enfin à des bureaux particuliers. Le 1er. lui paraît dangereux, le second impraticable; le 3e. est donc le seul qui puisse être adopté.

La discussion est ajournée à primedi prochain.

Laveau a fait approuver, le 29, la résolution concernant les jugemens des conseils militaires.

La séance du 1er. messidor a été employée au renouvellement du bureau.

Le président a proclamé, le 1, le résultat du scrutin de la veille. Marbot est élu président.

Un secrétaire donne lecture, dans la séance du 29 prairial du conseil des Cinq cents, d'une lettre du commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal criminel du département de la Seine; elle est conçue en ces termes :

« Tout ce qui intéresse les mœurs doit intéresser les législateurs. Une accusation très-grave, et dans laquelle il s'agit de viol, se discute au tribunal depuis quelque tems. Cette affaire, qui serait déja jugée sans l'absence d'un témoin essentiel, entraîne une affluence très-considérable de personnes, et sur-tout de personnes du sexe qui, dans une des dernieres séances, s'y trouvaient au nombre de plus de 2000. Vous jugerez, citoyens législateurs, quelle atteinte des affaires de cette nature peuvent porter aux bonnes mœurs, lorsque, traitées en public, les juges sont obligés de faire certaines questions, dont l'innocence et la pudeur ont toujours à rougir. Ne serait-il pas important que les causes de ce genre ne fussent discutées qu'à huis clos? C'est ce que les législateurs examineront dans leur sagesse. »

L'ordre du jour, s'écrient un grand nombre de membres.

Renvoi à une commission, répondent d'autres.

Un des nouveaux membres : Je sors d'être président d'un tribunal criminel. Une affaire aussi délic-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

cate que celle dont on vous entretient, s'est présentée dans les derniers jours de mes fonctions, et je vous avoue qu'ayant à interroger un enfant de huit ans, sur les libertés qu'avait prises sur lui un vieillard de plus de 80 ans, je me trouvais fort embarrassé. La curiosité naturelle aux femmes en amenait chaque fois un grand nombre à l'audience; comment s'y prendre alors pour tout savoir et ne scandaliser personne? Je sens que tenir secrettes les séances des tribunaux n'est pas sans danger. Mais les tenir publiques en pareil cas n'en entraîne peut-être pas moins. Je ne prétends rien faire préjuger au conseil; je dis seulement que cette question qui lui est soumise par le commissaire près le tribunal criminel de la Seine, mérite d'être sérieusement examinée.

L'ordre du jour; l'ordre du jour.

Un membre : Je demande que la pétition du commissaire soit renvoyée au Directoire. (Murmures.)

Un autre membre : Je trouve la réponse à la question du commissaire dans la constitution. L'art. 208 dit que les séances des tribunaux seront publiques. Aucune espece de modifications ne peut être apportée à cette disposition.

Je demande l'ordre du jour. — Adopté.

Cholet : Quand la constitution a voulu la publicité des séances des tribunaux, elle n'a pas voulu une publicité incompatible avec les bonnes mœurs. Il peut y avoir des circonstances, sans doute, où la pudeur et l'honneur public exigent que les présidens des tribunaux dérobent au public les questions qu'ils ont à faire. On pourrait donc les autoriser, par une loi d'exception, à rendre en pareil cas leurs séances secrettes; car il n'est pas de spectacles plus indécent que celui de voir 2000 ou 200 citoyennes assister à de semblables interrogatoires.

On demande l'ordre du jour.

Bezard : Notre langue a assez de termes couverts dont les juges peuvent se servir pour interroger un témoin ou un accusé, sans être obligé d'avoir recours à ces mots obscencs qui effarouchent la pudeur. D'ailleurs, ce ne sont point des méres chastes et

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

pudiques qui conduisent leurs filles à ces sortes de séances, et s'il ne s'y trouve que des femmes publiques ou des filles impudiques, les mœurs n'ont plus rien à perdre. La constitution ordonne la publicité des séances ; il n'y a point de raisons qui puissent militer contre cette décision.

On demande de nouveau l'ordre du jour. — Qu'il soit motivé du moins, dit un membre. — Non, non, l'ordre du jour pur et simple, s'écrient d'autres.

Le conseil écarte la pétition par l'ordre du jour.

On lit un message du Directoire qui invite le conseil à autoriser la commune de Toulouse à emprunter sur elle-même une somme de cent mille francs, pour subvenir à ses besoins pour la présente année.

Renvoi à une commission.

Delaporte fait une motion d'ordre sur l'état des prisons. Rien de mieux, dit-il, que ce qui est ordonné ; rien de pire que ce qui existe. Les lois veulent que les condamnés et les prévenus, les femmes et les hommes soient séparés ; qu'on donne à tous du travail, dont un tiers du produit serait réservé pour leur être délivré à leur sortie ; et cependant, prévenus et condamnés, hommes et femmes, enfans et vieillards, malades ou en santé, tous sont confondus, tous sont livrés à l'oisiveté, et n'exercent leur esprit que sur les moyens d'échapper de leurs prisons. Il faudrait peu de choses pour établir un meilleur régime. Commençons d'abord par séparer les condamnés. Vingt-deux maisons suffiront pour toute la France ; ce sera peut-être vingt-deux fabriques nouvelles, et le travail des détenus compensera bien les dépenses que l'on sera obligé de faire pour les occuper. Je demande que mes observations soient renvoyées à une commission, pour être fait un prompt rapport. — Adopté.

Delpierre fait un rapport et propose un projet de résolution sur les communaux, dont il propose le partage par feux et par familles.

Impression et ajournement.

Dulaure, dans la séance du 1er. messidor, par motion d'ordre, se plaint de la longueur que souffre

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

l'instruction publique depuis le commencement de la révolution, de la triste destinée dont l'ignorance menace la génération présente, du défaut d'ensemble des lois rendues sur cet objet, et spécialement sur les écoles primaires et centrales. Il fait sentir la nécessité de prendre tous les moyens pour former l'opinion, cette reine du monde dont le trône est bien plus inébranlable que celui de toutes les puissances. Il présente un projet analogue aux principes qu'il vient de développer.

Le conseil en ordonne l'impression.

Le Directoire, par un message, annonce qu'il s'empresse de faire passer l'apperçu des dépenses et des recettes pour l'an VII, conformément à l'article de la constitution qui veut que cet apperçu soit présenté dans le courant de messidor de l'année qui précede. Il résulte, d'après le rapport du ministre des finances qui est joint au message, et auquel le Directoire déclare s'en référer, que les unes et les autres (recettes et dépenses) se balancent, et qu'il y aura néanmoins pour ladite VIIe. année, une réduction de 16 millions sur les dépenses, en sorte qu'elles pourraient être définitivement fixées à 600 millions.

Le Directoire invite le conseil à examiner les pieces et mémoires qu'il fait passer à l'appui du rapport, afin qu'au 1er. vendémiaire, tout ce qui est relatif à cette partie soit arrêté irrévocablement. Cette mesure lui paraît d'autant plus essentielle qu'elle seule peut vivifier toutes les parties du commerce, et nous procurer une paix solide et durable.

Impression et renvoi à la commission des finances.

Fabre (de l'Aude) saisit cette occasion pour rappeller que depuis plus de dix mois, il a été nommé une commission de douze membres, pour faire un rapport sur les économies et les réductions à opérer dans les différentes parties de la dépense publique. Son travail doit être prêt. Si elle differe, nous serons obligés, continue l'orateur, d'adopter, pour ne pas faire manquer le service, les mesures qui nous seront présentées, quelles qu'elles puissent être, et nous serons infailliblement exposés aux mêmes inconvé-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

niens que par le passé. Je demande donc que ce rapport soit fait sous deux décades.

Génissieux : Je ne crois pas qu'une seule commission, fût-elle de douze, fût-elle du double, suffise pour vous faire un rapport satisfaisant sur un objet aussi étendu et aussi compliqué que celui des finances. Il me semble qu'il devrait y avoir autant de commissions qu'il y a de branches d'administration, ou qu'il y a de ministeres comptables de leurs opérations financieres, et j'en fais la motion expresse.

Le conseil arrête que six commissions seront formées pour cet objet. — On procede ensuite au renouvellement du bureau; et pendant le dépouillement du scrutin, le conseil discute le projet de résolution sur les testamens militaires.

Le résultat du scrutin d'hier a été la nomination du cit. Chénier à la place de président, et des cit. Joseph Bonaparte, Mensor, Berthier et Portier à celle de secrétaires.

Dubois (des Vosges), organe de la commission des inspecteurs, a fait un rapport sur l'organisation des travaux des employés du conseil.

Impression et ajournement.

On a repris la discussion sur les testamens militaires.

L'ordre du jour du 3 appelait la discussion sur les testamens militaires. Le rapporteur a établi le fait principal qui a donné lieu au rapport et au projet de résolution sur cette matiere. — Impression du projet et renvoi de la discussion au lendemain.

Cabanis, au nom de la commission d'instruction publique, a fait un rapport sur la police médicale, et présenté un projet de résolution; Vitet a demandé la priorité pour celui de Baraillon. — Accordé.

Le conseil discute, dans sa séance du 4, le projet de résolution relatif aux poids et mesures.

Savary, rapporteur, donne de nouveaux développemens au projet de la commission.

Pison-du-Galand le combat et reproche aux législatures qui se sont succédées, de n'avoir présenté que des systêmes versatiles et quelquefois contradictoires.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Savary répond aux objections. Il observe que c'est moins un nouveau projet que le perfectionnement de celui soumis au conseil depuis nombre d'années; que le système est d'ailleurs si simple, qu'un enfant le concevrait et l'apprendrait en un jour.

Le conseil arrête l'urgence du projet et renvoie la discussion au lendemain.

Elle s'ouvre sur celui concernant la forme des testamens militaires. Le rapporteur propose un projet de résolution.

Un nouveau membre attaque ce projet. La législation française, dit-il, ne doit pas être composée de pieces de marquetterie; il ne doit pas y avoir de législation particuliere sur les testamens militaires; et cet objet doit être traité dans le code général.

Duplantier combat également le projet. Il invoque les principes de l'égalité, et la plus favorable de toutes les mesures qui puissent l'assurer, est celle qui, divisant les fortunes, sans en géner l'exercice, dans la main des possesseurs, les prend à leur mort, pour les répandre sur un grand nombre d'individus.

Il croit au reste pouvoir opposer aux lois romaines, invoquées par le rapporteur, le mal qu'elles ont fait à Rome, qui marcha vers sa ruine, du moment que ses douze tables consacrerent dans les mains de quelques individus, les riches dépouilles de l'Asie. Il ajoute que rien n'est comparable entre Rome et la France. Nos soldats sont armés pour défendre leur patrie; ceux de Rome employés à conquérir le monde, devinrent bientôt ceux de leurs chefs, dont ils obtinrent des priviléges qui les rendirent enfin arbitres de l'Etat.

Il termine, en déclarant que des lois rémunératoires doivent noblement acquitter les dettes de la patrie envers les militaires, mais qu'il ne faut point faire en leur faveur des exceptions aux droits communs. C'est en matiere de succession sur-tout qu'il faut, suivant lui, être avare de faveur, sous peine de voir bientôt s'élever sur les débris des forteresses de la féodalité, les nouveaux palais de nos Crassus

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

modernes, et toute la puissance des fortunes immenses. Il vote contre le projet.

Jacqueminot a répondu aux objections.

On demande l'ajournement à trois jours, après l'impression et la distribution des diverses opinions.

Portier (de l'Oise) s'oppose à ce qu'on arrête même un simple ajournement, si cet ajournement suppose qu'on doive prendre sur cette matiere une résolution d'urgence. La question lui paraît de la plus haute importance.

L'opinant conclut en demandant l'ajournement constitutionnel.

Chollet appuie cette proposition; elle est adoptée.

La discussion sur la résolution concernant la comptabilité intermédiaire a continué dans la séance du 2, du conseil des Anciens.

Rossée a parlé en sa faveur. Il a observé qu'il était impossible de répartir cette liquidation entre les différens ministeres, et que la dépense du bureau qui sera établi n'excédera pas 500,000 francs.

Le conseil approuve la résolution.

Il s'occupe ensuite de la résolution sur le régime hypothécaire.

Plusieurs membres remarquent que cette résolution n'est qu'une nouvelle rédaction de celle qui a été déja rejettée, et demandent l'application de l'article 97 de la constitution, qui porte qu'en cas d'omission des formes indiquées par l'article 77, le conseil déclare que la constitution annulle.

Cette proposition est adoptée.

Cornudet, au nom de la commission des inspecteurs, a fait, le 4, le rapport sur les dépenses du conseil pendant l'an VII. Impression.

Il s'occupe ensuite des taxations des receveurs de départemens et de leurs préposés.

Guyomard voudrait qu'ils n'eussent qu'un traitement fixe. — Chassiron défend la résolution. Ces receveurs doivent, selon lui, être indemnisés des pertes qu'ils ont faites du tems du papier monnaie.

La discursion est ajournée.

Le conseil des Cinq-cents a adopté, dans sa séance du 5, le projet de résolution sur les poids et mesures.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

PARIS. *Nonidi, 9 Messidor, l'an VI de la République.*

L'impatience est toujours la même au sujet de l'expédition de la flotte de Toulon. Mais l'inquiétude se calme, à mesure que le tems s'écoule. C'est le cas de dire, avec Adisson : *Point de nouvelles; bonnes nouvelles.* Depuis trente-huit jours que la flotte est sortie de Toulon, on n'a rien su de positif, que ce que des lettres du 10 et du 11 prairial en ont appris ; et ces nouvelles avaient laissé la flotte à la pointe au nord de l'isle de Sardaigne. Il ne paraît pas depuis lors qu'il y ait eu aucune rencontre avec les Anglais. On a seulement dit, sur la foi de quelques lettres particulieres, que Bonaparte s'était emparé de l'isle de Malte; d'un autre côté, on cite une lettre du grand-maître de Malte, reçue, dit-on, à Rastadt, mais dont on ne donne pas la date. Cette lettre, que nous sommes portés à croire plus que toute autre, prouverait que la flotte a passé à Malte, et non qu'elle l'ait conquise, ni même qu'elle en ait eu le dessein.

Elle porte en substance : « Que le général Bonaparte a paru devant l'isle, et qu'il a envoyé un parlementaire pour demander l'entrée du port pour sa flotte, dont quelques vaisseaux faisaient eau : le grand-maître lui a fait réponse que, d'après les lois de la neutralité, il ne lui était pas permis de recevoir dans son port plus de trois vaisseaux de guerre, avec un nombre déterminé de gens d'équipage; qu'en conséquence, le général français pouvait envoyer trois vaisseaux à-la-fois pour les faire radouber; et que s'il avait besoin de quelques objets pour sa flotte, on se ferait un plaisir de les lui fournir. Sur cette réponse, le général a envoyé trois de ses vaisseaux, et lorsqu'ils ont été radoubés, il a continué sa route. » La lettre ne dit pas de quel côté la flotte s'est dirigée.

S'il faut en croire des lettres de Toulon, on aurait signalé, le 28 prairial, une flotte anglaise que l'on dit être de 16 vaisseaux de ligne. Si le fait est vrai, notre flotte aurait poursuivi sans obstacle sa route, et devait être arrivée à sa destination. Ce qu'il y a de positif, c'est que le gouvernement n'a encore rien publié d'officiel sur aucune de ces circonstances.

Talleyrand-Périgord a été chargé, par le Directoire, de préparer un traité d'alliance et de commerce avec la Répu-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

blique Helvétique, et l'a nommé à cet effet son ministre plénipotentiaire ; ce qui a fait dire à quelques nouvellistes qu'il quittait le ministere des relations, pour se rendre en Suisse. Ce qui les a induits en erreur, c'est le titre de ministre plénipotentiaire qui lui a été conferé pour cet objet : mais ils n'ont point fait attention que, pour négocier un traité, il fallait être revêtu d'un pouvoir *ad hoc*. Ainsi la qualité de ministre plénipotentiaire n'occasionne pas plus son déplacement dans cette circonstance, qu'il ne l'a occasionné lorsqu'il a rédigé, en cette même qualité, le traité avec la République Cisalpine.

Le cit. Roberjot, qui devait se rendre à Rastadt comme troisieme plénipotentiaire, a reçu ordre d'aller à la Haye, où les derniers événemens arrivés en Hollande rendaient sa présence nécessaire. Charles Delacroix revient, et l'on pense qu'il ira habiter sa maison de campagne à Charenton. Champigny-Aubin reste chargé d'affaires jusqu'à l'arrivée de Roberjot.

Le bruit s'était répandu d'une prochaine rupture avec l'Empire. Mais on a appris que les conférences avaient repris toute leur activité depuis l'arrivée de Jean Débry à Rastadt. D'un autre côté, on assure que celles de Selz touchent à leur fin, et que François (de Neufchâteau) est sur le point de revenir, et que le ministere de l'intérieur lui est destiné.

L'insurrection d'Irlande prend de jour en jour un caractere plus menaçant pour la Grande-Bretagne. On sait positivement aujourd'hui que les insurgés sont maîtres de plusieurs comtés, et entr'autres du port de Wexfordt, et que le mouvement insurrectionnel se propage en tous points avec une telle activité, que les troupes royales, déja battues plusieurs fois, ne savent plus de quel côté se porter. Les gazettes ministérielles sont très-laconiques. Les 3 pour 100 consolidés sont toujours fermés ; le gouvernement anglais se conduit avec une atrocité qui n'est propre qu'à rendre l'incendie plus terrible. On déplore la mort de lord Fitz-Gerald, et celle de plusieurs braves Irlandais que l'on a fait périr sur l'échafaud.

LOTERIE NATIONALE.

Tirage du 1er. messidor.

Les numéros sortis sont : 36, 46, 82, 44, 39.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

N°. 29.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 20 MESSIDOR, *l'an sixième de la République.*

ÉCONOMIE POLITIQUE.

The State of the Poor, etc. *De l'État du Pauvre; ou Histoire des Classes misérables, en Angleterre, depuis l'époque de la conquête, jusqu'au moment présent; par* sir. FRÉDÉRIC MORTON EDEN. *Trois volumes* in 4°. *à Londres.* 1797.

PREMIER EXTRAIT.

L'AUTEUR modeste de cet ouvrage n'aspire point à la gloire d'un antiquaire profond, ni d'un historien politique, agréable et éloquent. Il se contente du mérite plus obscur d'avoir rassemblé beaucoup de renseignemens instructifs, et présenté quelques vues nouvelles sur l'état des pauvres en Angleterre, et sur les moyens de l'améliorer: il croit avoir par-là rendu plus faciles les travaux du pouvoir législatif sur ce point important, avoir mis à nu tous les désordres des établissemens actuels de secours, et tracé les moyens principaux, ou de les réformer, ou, ce qui vaudrait encore mieux, d'organiser de nouveaux établissemens sur des plans mieux appropriés à leur but. Quoique le défaut d'ordre dans la distribution des matieres, et les fréquentes excursions sur des

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

objets étrangers, rendent la lecture de cet ouvrage assez fatigante, il offre un tableau de faits curieux, rassemblés avec beaucoup de patience et de soin; et les résultats que l'auteur en a tirés méritent d'être connus de tous les écrivains d'économie publique et de tous les administrateurs.

Rien n'est si difficile que d'analyser les écrits qui sont le fruit des recherches d'un compilateur plutôt que la production d'un esprit méditatif et original; dans lesquels ce ne sont pas seulement les faits, mais encore souvent les idées que l'auteur s'est donné la peine d'emprunter et de recueillir des livres de ses prédécesseurs. Tout ouvrage qui ne forme pas un tout simple, qui n'est pas l'exécution d'un plan régulier, qui ne roule pas sur un certain nombre de considérations principales, autour desquelles les détails viennent se ranger pour leur donner plus de force, plus d'unité, plus d'ensemble, tout ouvrage, dis-je, privé de ces qualités, ne laisse gueres dans l'esprit du lecteur, que des souvenirs isolés et partiels. Ce n'est pourtant pas une raison de le dédaigner; car tel est nécessairement le caractere de tous les recueils; il s'agit seulement de savoir si les matériaux qu'ils renferment valent la peine d'être mis en œuvre; et lorsque ces matériaux présentent un grand objet d'utilité, on rend encore un service réel en les indiquant. Nous ferons plus: nous allons essayer de faire connaître les détails qui nous paraissent les plus dignes d'intéresser nos lecteurs dans l'écrit de sir Eden.

Le premier volume contient deux livres, et chaque livre trois chapitres. Dans le premier chapitre, l'auteur donne le tableau historique de l'état des pauvres

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

en Angleterre, depuis la conquête des Normands jusqu'à l'époque de la réformation; dans le second, depuis la réformation jusqu'à la révolution de 1688; dans le troisieme, depuis la révolution jusqu'au tems présent; dans le quatrieme, il rend compte des établissemens formés pour l'entretien des pauvres, des lois sur la mendicité, notamment du bill de Pitt; le cinquieme traite de la nourriture, de l'habillement des pauvres en Angleterre, de la maniere dont ils sont logés, éclairés, chauffés, etc., enfin, le dernier a pour objet les sociétés charitables, connues sous le nom de *Friendly Societies*.

Cet ouvrage de sir Eden, nous fait connaître l'Angleterre par des côtés qu'aucun historien, aucun voyageur n'avait peints encore. Sans doute, l'industrie et le commerce de cette nation ont été poussés fort loin; il serait puéril de vouloir le nier; mais on n'en doit trouver que plus étonnant d'y voir des abus aussi grossiers, aussi funestes que plusieurs de ceux relevés par notre auteur. Il n'est aucun pays de l'Europe, sans exception, d'où la misere et le manque de travail ait banni, depuis le commencement du siecle, un si grand nombre d'hommes utiles et laborieux; et cette même Angleterre dont ils sortent à grands flots, est pourtant encore le pays qui contient le plus de bruyeres incultes, de déserts, de biens communaux. Chez aucun peuple de la terre, les contributions volontaires et forcées pour l'entretien des pauvres, ne sont aussi considérables (les dernieres ont doublé depuis vingt ans); et nulle part l'emploi de sommes si considérables n'a produit si peu de bons, ni autant de mauvais effets.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

D'après les recherches de l'auteur, c'est du tems de Richard II, vers la fin du quatorzieme siecle, que les lois commencerent à s'occuper de la repression du vagabondage et des secours à donner aux véritables nécessiteux. Il croit qu'avant cette époque, et dans le tems de la servitude personnelle, chaque maître nourrissant son serf, celui-ci n'était jamais dans le cas de quitter ses foyers, pour chercher ailleurs une subsistance plus facile, ou de réclamer le secours de ses voisins, et de leur devenir à charge. Mais cette opinion paraît inadmissible. Non-seulement les propriétaires féodaux n'avaient pas toujours la volonté, mais ils n'étaient pas même toujours en état de pourvoir aux besoins de leurs misérables vassaux. Les documens les plus exacts et les plus authentiques apprennent que ces derniers, trop sûrs du peu de secours qu'ils pouvaient attendre de leurs maîtres barbares, ne s'amusaient point à les réclamer, et préféraient d'abandonner leur demeure et le lieu de leur naissance, pour aller essayer si d'autres hommes ne se montreraient pas plus sensibles à leurs malheurs. Les cédules de fondation, les chroniques de tous les fondateurs, les livres journaux des monasteres, ainsi que les histoires de tous les princes célebres dans le moyen âge, pour leur bienfaisance, prouvent que du tems de la servitude, le nombre des pauvres et des mendians était beaucoup plus considérable que dans les tems postérieurs. Ainsi, quoiqu'avant le regne de Richard III, les lois anglaises ne contiennent aucune disposition relative à la mendicité, il ne s'ensuit point qu'on n'eût vu jusqu'alors, ni pauvres, ni mendians délaissés dans

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

leur détresse ; mais vraisemblablement on regardait l'existence des premiers comme un mal inévitable, et les souverains avaient cru pouvoir abandonner les autres à la charité des monasteres et des possesseurs de bénéfices ecclésiastiques.

Les premieres lois anglaises qui font mention des ouvriers libres, datent de l'année 1350. Depuis cette époque, les législateurs paraissent avoir été fort occupés de fixer le rapport entre le prix des journées de travail et celui des moyens de subsistance, par des réglemens généraux toujours éludés, comme on aurait dû s'y attendre, mais qu'on s'est pourtant obstiné à renouveller sans cesse.

Vers le milieu du quinzieme siecle, les vitriers furent rangés, en Angleterre, parmi les ouvriers : l'auteur croit que ces vitriers n'étaient pas des gens du pays. Les vitres des fenêtres étaient si rares encore en 1567, même dans les châteaux, qu'on ne les mettait en place que pour le tems du séjour des maîtres : aussi-tôt que ceux-ci venaient à s'absenter, on enlevait les chassis pour les serrer et les conserver précieusement. Il paraît que l'usage des vitres ne s'est introduit chez les fermiers et cultivateurs, que du tems de Jacques Ier. En Écosse, les maisons de campagne n'en avaient point encore en 1661 ; et les palais royaux eux-mêmes n'en avaient qu'aux étages supérieurs.

Sous Henri VIII, une loi rendue en 1530, partagea les pauvres en deux classes; en mendians vagabonds, et en honnêtes nécessiteux. Les derniers pouvaient obtenir un passe-port des juges de paix, et demander l'aumône dans un territoire déterminé ;

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

la loi voulait que les autres fussent fouettés jusqu'au sang, et qu'après cette correction ils s'engageassent avec serment, à retourner chez eux sans délai.

Il paraît que la mendicité privilégiée avait produit beaucoup d'inconvéniens et de désordres. Par un statut publié en 1535, elle fut interdite, et les communes furent chargées d'entretenir leur pauvres, partie du produit de souscriptions volontaires, partie du revenu des fondations charitables existantes dans leur arrondissement. Ce même statut aggrava les punitions infligées par les lois antérieures aux mendians vagabonds : car lorsqu'ils seraient pris pour la seconde fois, on ne devait plus se borner à les fouetter jusqu'au sang; on devait leur couper en outre une partie de l'oreille droite: à la troisieme fois, ils étaient condamnés à mort, comme ennemis de la nation.

Après la destruction des monasteres et des autres fondations catholiques sous Henri VIII, les pauvres se trouverent privés tout-à-coup de secours, devenus plus nécessaires par l'habitude même de les recevoir, et auxquels on n'avait pas encore cherché d'équivalens : il est sûr, et les lois de ce tems en sont la preuve, que la misere, la mendicité, le vagabondage, firent bientôt d'effrayans et rapides progrès.

Sous Édouard VI, les mendians vagabonds excitèrent plus fortement encore l'attention et les craintes du gouvernement. Les lois devinrent de plus en plus séveres. Il fut ordonné de marquer d'un fer chaud, sur la poitrine, les hommes et les femmes qui étant sains et vigoureux, refusaient de travailler

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

et s'obtinaient à mener la vie mendiante : ensuite on les livrait à quiconque voulait s'en charger, en lui donnant sur eux, tous les droits de maître absolu, pendant deux ans consécutifs. Le mendiant-esclave qui après s'être évadé de la maison du maître, ne revenait point dans les quatorze jours, devait être marqué cette fois au front, et il était condamné pour la vie à l'esclavage : enfin, s'il cherchait encore à s'échapper, on le traitait comme les autres *félons*; il était mis à mort.

Ce fut du tems de la reine Élisabeth, qu'on parut s'appercevoir, pour la premiere fois, combien les dons volontaires étaient insuffisans pour l'entretien des pauvres. Les juges de paix furent autorisés à imposer d'office, une *taxe de secours* sur les personnes qui ne faisaient pas d'elles-mêmes des aumônes proportionnées à leur fortune. Ces magistrats furent chargés en outre, d'établir des atteliers publics, où les enfans pussent apprendre différens métiers; les ouvriers sans travail, trouver toujours de l'emploi; les mendians paresseux, être retenus de force et contraints à sortir de leur oisiveté. La loi menaçait les mendians, du fouet et de la marque à l'oreille avec un fer rouge : s'ils étaient pris une seconde fois, elle les condamnait à mort, à moins qu'une personne compâtissante, et connue dans le pays, ne se chargeât d'eux pour deux ans, en les prenant en qualité de domestiques-serfs. Ces punitions furent adoucies par les statuts de 1597 et 1601; et en même tems, on régla d'une maniere plus fixe, et avec plus de soin, les contributions forcées pour les pauvres.

L'Écosse est encore aujourd'hui, libre de la taxe

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

dite *poors-rate*, qui monte en Angleterre à plus de trois millions sterlings. Ce fait est d'autant plus remarquable que l'Écosse avait des contributions pour les pauvres, vingt ans avant l'Angleterre.

Quoique depuis la reine Élisabeth, la ville de Londres se soit considérablement aggrandie, cet accroissement de la capitale n'est cependant pas proportionné à l'augmentation du nombre des pauvres qui y pullulent.

Dans plusieurs villes d'Angleterre, pendant le cours de 1795, le quart, le tiers, et même en quelques endroits la moitié des habitans ont été mis sur le registre des nécessiteux, et ils ont reçu les secours de la charité publique. Depuis lors, cet état de choses, si propre à dissiper les fumées orgueilleuses du gouvernement britannique, ne s'est pas amélioré, sur-tout dans ces derniers momens.

Sous Jacques Ier., les anciennes et cruelles lois contre les mendians furent remises en vigueur : elles durèrent jusqu'au tems de la reine Anne. En 1662, il en fut promulgué une, dont l'objet principal était de déterminer le lieu du domicile de chaque pauvre, d'après certaines regles précises, et de faire connaître à chaque commune, ceux des habitans de son territoire qu'elle devait secourir dans leurs besoins. Il semble que cette loi ait servi de bâse à celle de 1795, connue sous le titre de *Law of Settlemens*, d'après laquelle chaque ouvrier peut enfin aller s'établir où il veut, et y rester tant qu'il ne devient pas à charge au public.

A la fin du second chapitre et dans le cours du troisieme, l'auteur ne continue pas seulement l'ex-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

position des faits et des lois relatifs à l'état des pauvres ; il donne aussi d'intéressans extraits des ouvrages qui traitent de l'aumône et de la mendicité. A ce propos, il rappelle particulierement les pressantes invitations du célebre Locke pour l'établissement d'écoles d'arts et métiers.

Vers les dernieres années du siecle passé, les gages d'un journalier étaient portés, dans le Devonshire, tout au plus à six livres (1) et six schellings aujourd'hui, ils vont au-delà de trois fois la même somme.

L'heureux début d'un attelier de Bristol fut cause que dans différentes villes, on tenta le même genre d'établissemens, soit pendant le regne de Guillaume, soit pendant celui de la reine Anne. Dès l'an 1704, un écrivain plein d'esprit et de sagacité fit remarquer les inconvéniens de ceux de ces atteliers dans lesquels on voulait faire exécuter des travaux que les entrepreneurs particuliers et les ouvriers payés par eux, exécutaient déja beaucoup mieux sans doute et à bien plus bas prix.

Sous le roi Georges Ier., l'administration tenait encore à ce systême ; mais on l'avait rapproché dans la pratique, du moins autant qu'il est possible, du seul qui puisse être constamment bon. Un acte du parlement permit aux communes de construire ou de louer des atteliers, et de traiter avec des entrepreneurs qui se chargeraient d'occuper les pauvres de l'arrondissement, de les loger, de les nourrir,

(1) Sterlings.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de les vêtir, etc. En vertu de cet acte, il y eut beaucoup d'atteliers établis dans les provinces et dans la capitale. L'entretien des pauvres devint par-là, dans plusieurs cantons, moins cher qu'il n'avait été jusqu'alors.

Cependant ces bons effets durerent peu. Dans les lieux où il y avait des atteliers, les contributions pour les pauvres allerent en augmentant, tout comme dans ceux où il n'y en avait pas; et les espérances de la nation sur ces établissemens ainsi améliorés, ne furent point remplies. Une terrible mortalité qui se fit sentir en particulier sur les enfans, fut un des fléaux qu'on eut à leur imputer; et ce ne fut pas le seul.

Notre auteur rejette entierement l'idée du lord Kames, qui pense que rien ne serait plus avantageux pour la nation, et pour les pauvres eux-mêmes, que l'abolition des taxes de secours et des charités publiques. Sir Eden croit que le projet de s'en rapporter à la seule bienfaisance particuliere, pour l'existence des nécessiteux, aurait dans son exécution les plus graves inconvéniens, et serait même capable de produire des convulsions funestes. Cela peut être vrai; car on n'abolit pas impunément des usages que la vertu peu éclairée d'une part, et le besoin de l'autre, consacrent également: on ne change pas sans quelques commotions, le cours habituel de grands capitaux affectés à certaines dépenses fixes. Cependant sir Eden avoue ailleurs que les avantages des contributions forcées pour les pauvres, sont plus que compensés par leurs inconvéniens; que ces contributions sont très-vexatoires et réparties avec beaucoup

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

d'inégalité ; que leur effet le plus direct et le plus évident est d'étouffer, ou du moins d'affaiblir d'une maniere extrêmement remarquable, les sentimens de bienfaisance et de commisération. Nos lecteurs pourront trouver difficile d'accorder ces derniers passages avec l'opinion bien prononcée contre la suppression des taxes. Mais ils auront bien plus lieu de s'étonner de l'état où se trouve l'Angleterre, relativement aux secours publics, lorsqu'ils entendront l'auteur établir avec assurance, que les souscriptions de bienfaisance, ou les aumônes volontaires, sans y comprendre les revenus affectés aux hôpitaux, aux écoles gratuites, aux asyles de vieillards et d'infirmes, en un mot, sans y comprendre aucune fondation charitable quelconque, vont beaucoup au-delà des contributions forcées pour les pauvres; et que par conséquent, la mendicité coûte annuellement à la nation anglaise, près de sept millions de livres sterling, c'est-à-dire près de cent soixante-huit millions de livres tournois.

On sait que d'après des calculs rigoureux, le comité des secours publics de l'Assemblée constituante avait porté, pour la France, à cinquante ou cinquante-cinq millions, tout au plus, les besoins des pauvres à secourir par la bienfaisance nationale, en y comprenant même les revenus de tous les établissemens existans alors ; d'autres calculs moins précis, mais cependant assez approchans de la vérité, portaient au tiers de la même somme, les distributions annuelles de la bienfaisance particuliere, soit que les fonds passassent par les mains des ministres des cultes religieux ; par celles de divers

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

fonctionnaires publics, ou de commissaires chargés d'en régulariser l'emploi ; soit que les personnes charitables les transmissent directement aux nécessiteux. Enfin, l'organisation complette d'une instruction publique gratuite n'aurait pas coûté, d'après les calculs faits sous l'Assemblée législative, plus de vingt-quatre millions.... En comparant les deux pays, dont le second contient plus de trois fois la population du premier, on voit que les Français sont loin d'avoir rien à envier à l'Angleterre, sur ce point, ainsi que sur celui de la police ; et ces rapports de comparaison qui tiennent à l'intime situation des choses, sont les plus propres sans doute à donner la vraie mesure de la prospérité relative des deux nations rivales : car enfin c'est la quantité de personnes misérables et souffrantes qui constitue le malheur d'un pays ; comme c'est la quantité de personnes jouissant des biens de la nature et de la société qui constitue son véritable bonheur : et l'on voit souvent que là où les jouissances sont concentrées dans une classe peu nombreuse, le pays peut présenter un certain aspect de richesse publique ; on voit aussi que là où plus d'individus pourvoient amplement et sans peine à leurs premiers besoins, où la distance est moins grande entre le bien-être de la classe commune et celui des classes les plus favorisées, les apparences peuvent être moins flatteuses, moins brillantes, et faire porter des jugemens très-faux à l'observateur superficiel.

Sir Eden pense avec Arthur Young, qu'on devrait fixer, une fois pour toutes, la taxe des pauvres, sans permettre qu'elle pût continuer de prendre des ac-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

croissemens successifs, comme elle a fait jusqu'à-présent. Selon lui, c'est le seul moyen d'arrêter les prodigalités partiales, et même les dilapidations des surveillans ou distributeurs de secours publics. Il observe, en outre, combien c'est une pratique abusive de changer chaque année ces surveillans ou distributeurs : l'on ne peut avoir par-là, dans ces places, que des hommes sans expérience, et qui n'ont presqu'aucun intérêt personnel à porter l'ordre et la regle dans leurs opérations.

Dans les provinces du sud de l'Angleterre, la nourriture et la maniere générale de vivre des classes laborieuses n'est pas la même que dans les provinces du nord. Les ouvriers vivent de pain de froment et de fromage, dans le sud ; les personnes qui ne sont pas en état de boire de la bierre s'en dédommagent en prenant du thé plusieurs fois par jour : il n'y a que celles dont l'aisance est assez considérable, qui puissent manger de la viande une fois par semaine. Cette viande est, pour l'ordinaire, rôtie ou grillée ; rarement est-elle bouillie ; et quand elle l'est par hasard, le bouillon n'en est point employé pour la soupe. La nourriture du peuple dans les provinces du nord de l'Angleterre et dans l'Écosse, est beaucoup plus variée : un grand nombre de soupes y sont en usage, les unes faites avec de la farine délayée dans du bouillon, les autres avec du gruau d'avoine, des pois, etc. etc. Souvent ces substances sont cuites tout simplement dans de l'eau ; d'autres fois dans du lait. Le peuple use aussi, dans les mêmes cantons, de cette racine tubéreuse dont l'emploi depuis quelque tems, est devenu

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

si général en Europe, je veux dire des pommes-terre qu'on prépare de plusieurs manieres différentes, et qui fournissent un aliment agréable et sain. Dans plusieurs cantons de l'Angleterre méridionale, le préjugé du peuple contre la soupe et les pommes-terre est si fort, qu'on les regarde, même lorsqu'elles ont été servies sur la table des riches, comme à peine dignes d'être jettées aux cochons.

Presque par-tout en Angleterre, l'abus de liqueurs ardentes est la principale cause de la ruine des familles. Pour juger de l'énorme consommation qui s'en fait, il suffit de savoir que durant l'année 1795, les impôts sur ces liqueurs ont rendu six millions, six cents cinquante-deux mille, cinq cents quatre-vingt quatre livres sterling (1). Parmi les exemples nombreux de leur abus, on peut citer celui d'un village du comté de Surrey, qui n'a pas plus de seize cents habitans, tant hommes ou femmes, qu'enfans ou vieillards, et qui renferme seize cabarets dans son sein : l'un de ces cabarets, qui n'est ni le plus, ni le moins fréquenté, et dont pour cela même, l'auteur croit pouvoir faire un terme moyen de comparaison, vend par mois pour vingt liv. sterling ; ce qui donne par an, pour ce seul petit endroit, trois mille huit cents quarante livres (2), consommées dans les cabarets : or, les liqueurs ardentes forment la très-majeure partie de cette consommation.

(1) Plus de cent soixante-huit millions tournois.

(2) Plus de soixante-douze mille livres tournois.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Dans le dernier siecle, les hommes du peuple ne mangeaient encore, en Angleterre, que du pain d'avoine, d'orge ou de seigle : c'est dans le siecle actuel que le pain de froment a cessé d'être exclusivement réservé pour les classes supérieures. Il paraît que son usage est devenu plus général qu'en France : du moins, l'auteur prend-il sur lui d'affirmer qu'il n'y a plus gueres au-delà d'un tiers des habitans qui mangent du pain fait avec les autres grains. Mais par-tout où les Anglais peuvent se procurer ou de la viande, ou des légumes, ou des fruits, ils consomment beaucoup moins de pain que les hommes du continent.

En 1795, les magistrats du comté de Berk dresserent un tableau très-exact de la consommation du pain dans leur arrondissement. Ils déterminerent la quantité proportionnelle qui s'en distribuait chaque jour, chez les boulangers, aux différentes classes d'habitans. Les ouvriers qui ont moins de moyens de varier leur nourriture, mangent plus de pain. On voit, dans ce tableau, combien chaque homme, ou chaque femme, en état de travailler, doit en consommer par semaine, combien chaque ménage sans enfans, combien chaque ménage avec un certain nombre d'enfans, depuis un jusqu'à sept. Au reste, on y voit sur-tout que dans le courant de cette année (1) calamiteuse pour toute l'Europe, le comté de Berk fut obligé d'entretenir, aux frais du public, tous les ouvriers, même les plus robustes et les plus

(1) 1795.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

occupés, répandus sur son territoire. Mais il en résulta bientôt les plus graves inconvéniens. Ce tableau très-bien fait d'ailleurs, ayant été rendu public par l'impression, fut regardé comme une espece de guide et de regle pour les autres établissemens de secours. La taxe des pauvres augmenta d'une maniere effrayante : la dilapidation de l'aumône devint générale ; les secours furent versés au hasard sur les nécessiteux et sur ceux qui ne l'étaient pas ; souvent même ils dépasserent les demandes les plus excessives de la paresse sans pudeur. Il s'ensuivit un mal plus grand encore : les ouvriers laborieux se corrompirent par dégrés ; le travail diminua par-tout sensiblement ; et l'observateur attentif put s'apperceuoir qu'on avait dépensé de grandes sommes pour tarir, comme à dessein, les véritables et uniques sources de la richesse publique.

Les sociétés de bienfaisance (*Friendly-Societies*), dont les membres s'engagent à fournir par mois, une certaine contribution pour le secours des pauvres, sains ou malades, remontent à des époques très-anciennes. Depuis cent ans, ou environ, elles se sont répandues par toute l'Angleterre. Un acte du parlement en a favorisé et, en quelque maniere, sollicité la propagation. Sir Eden regarde ces sociétés comme très-utiles, non-seulement à cause des nécessités qu'elles soulagent, mais encore par l'influence favorable qu'elles exercent sur les mœurs.

Il existe en outre dans diverses communes d'Angleterre, des associations de femmes charitables dites *Benefit-Clubs* : mais, selon notre auteur, leur utilité se trouve singulierement restreinte, par l'autorité

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

sité presque sans bornes que la loi donne sur nous sur la fortune des femmes; ce qui met presque par-tout des dernieres dans l'impossibilité de se livrer à ces doux mouvemens de bienfaisance, et de commisération secourable qui leur sont si naturels.

La suite au numéro prochain.

ARTS.

Exposition et Emploi d'un moyen intéressant de disposer des eaux pour les Travaux publics, l'agriculture, les Arts, etc. Par THOMAS RIBOUD, *de Bourg.* In-4°. *de* 56 *pages, avec deux grandes planches. A Paris, chez* POUGENS, *rue Thomas-du-Louvre, n°.* 246, *an VI.*

Quoique l'ascension des fluides par la raréfaction, la diminution ou l'altération de l'air, fût établie par un grand nombre de faits, et effectuée dans les pompes-à-feu; le cit. Riboud en propose une nouvelle application. Elle consiste à élever une masse d'eau dans un récipient, par le moyen du feu, à lui ouvrir un passage, et à la laisser échapper à volonté au-dessus du réservoir, à une hauteur donnée à volonté, à la diriger et en disposer selon le besoin. Tel est le problême que s'est proposé l'auteur. La description de la machine fera connaître la solution qu'il en a donnée. Nous tâcherons de la rendre intelligible sans la vue des planches.

Le corps de la machine est un récipient cylindrique de métal (ordinairement de tôle) d'un pied

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de diamètre, sur un et demi de hauteur. La partie supérieure est doublée solidement, et le récipient, ou *réservoir*, est armé de trois cercles de métal, afin qu'il puisse résister lorsque le feu opère le vide. Au-dessous du réservoir est soudé un tuyau d'*ascension*, qui à son entrée est garni d'une soupape mobile de bas en haut; et en-dehors, à une certaine distance, d'une semblable soupape. Aux trois quarts environ de la hauteur du réservoir est placé un plateau entouré d'un grillage. Sur le côté du réservoir, et au-dessous de ce grillage, s'ouvre et se ferme à volonté un robinet de décharge. Enfin, le couvercle de ce réservoir est percé, dans son centre, d'un trou rond que ferme un clapet, ou *obturateur*, retenu par une charniere.

Pour faire agir cette machine, on leve l'obturateur; on *enflamme une feuille de papier*, et on la laisse tomber sur le plateau entouré d'un grillage. Le réservoir reste ouvert jusqu'à ce que la flamme ait acquis sa plus grande expansion. On abat alors l'obturateur, la flamme se soutient quelques instans. Mais dès que l'air intérieur ne lui fournit plus un aliment convenable, dès qu'il est raréfié, elle s'éteint. Ce moment est annoncé par un grand bruit, que cause l'ascension rapide de l'eau dans le réservoir, par le moyen du tuyau d'ascension. On a d'avance fait communiquer celui-ci, à l'aide de tuyaux de cuir avec l'eau que l'on veut évacuer, ou élever. La cessation du bruit intérieur avertit que l'eau ne monte plus; dès-lors on ouvre le robinet de décharge. La durée de la sortie par ce robinet, sera double de celle de l'ascension, si l'on

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

fice du robinet n'a de diametre que la moitié de l'orifice du tuyau. Cet excès donne le tems de rouvrir l'obturateur, et de jetter de nouvelles matieres embrâsées. L'air extérieur étant venu s'emparer de l'espace que l'eau a abandonné en s'écoulant, fournit un nouvel aliment au feu; les robinets et l'obturateur sont refermés, et le même effet recommence. L'on peut ainsi successivement, et sans peine, rendre le jeu de la machine presque continuel, et épuiser promptement une moyenne quantité d'eau.

On peut voir chez le cit. Dumottier, ingénieur en instrumens de physique, rue du Jardinet, cette machine à laquelle l'inventeur a donné le nom d'*hydraspirateur*.

L'auteur est persuadé que l'on pourrait faire un usage avantageux de ce moyen dans les vaisseaux, lorsque des voies d'eau menacent leur sûreté. Il croit même qu'on en tirerait un meilleur parti que des pompes, dont l'effet est souvent médiocre; elles occupent, dit-il, beaucoup de bras, et fatiguent les équipages, qui ne peuvent souvent y suffire, en même tems qu'à la manœuvre, dans les tempêtes, combats et grands dangers. Pour les remplacer, ou du moins les seconder utilement par des hydraspirateurs, ceux-ci doivent être d'une dimension commode, légers, portatifs et peu embarrassans, soit pendant qu'ils sont en activité, soit pendant le repos. Des cylindres ou barriques non-bombées, bien conditionnées, et doublées de cuivre bien soudé, paraissent remplir cet objet. Mais nous demandons au cit. Riboud, comment il peut proposer d'employer une *machine à feu*, d'abord dans un vaisseau d'où il

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

serait à desirer que l'on pût proscrire cet élément redoutable, ensuite pour des circonstances où le trouble et l'effroi regnent dans les bâtimens.

C'est principalement dans les arrosemens et les desséchemens que ces machines peuvent être utile. Alors on augmentera les dimensions des hydraspirateurs, et le feu sera entretenu à peu de frais avec les substances légeres que fournissent abondamment les campagnes, tels que pailles, sarmens, bois léger, plantes seches, etc., et qui produisent beaucoup de flamme.

L'auteur ne se dissimule pas les objections dont son mémoire est susceptible. Il y répond après les avoir réduites à deux principales : 1°. L'embarras qui doit résulter de la nécessité d'ouvrir et fermer fréquemment l'obturateur et les soupapes. 2°. L'embarras de renouveller souvent la flamme. Il fait observer d'abord qu'il est peu de machines, où la présence et l'action des élémens, ou d'un ou plusieurs hommes, ou des animaux, ne soit nécessaire. Le grand avantage est de réduire et même de se passer autant qu'il est possible de ce service. Il pense qu'un seul homme suffira pour la conduite d'un hydraspirateur. Il n'est pas bien pénible de laisser tomber sur une grille quelques matieres inflammables, d'abattre un clapet, de tourner quelques instans après la clef d'un robinet. On peut recommencer, sans précipitation, une opération si facile, pendant que l'eau montée s'écoule au-dehors. Ainsi il y a très-peu de peine et de tems. On trouvera difficilement, selon l'auteur, un service moins fatigant et moins coûteux relativement aux effets qui en

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

sont le résultat ; puisque l'irrigation d'un pré peut avoir lieu par l'emploi d'un seul homme, pendant une heure ou deux. D'ailleurs, il sera très-aisé de la simplifier, en y adaptant un mécanisme qui puisse faire mouvoir simultanément chaque pièce, suivant sa destination, et même exciter la flamme à l'aide du phosphore.

— Les procédés que je viens d'exposer, dit l'auteur, sont à la portée de tous les citoyens ; les formes et l'emploi des machines indiquées peuvent varier suivant les localités et les besoins ; par-tout on rencontre des ouvriers en état de les exécuter, des matériaux pour les construire ; par-tout on trouve du menu bois, de la paille, des herbes seches, du papier inutile, etc. Facilité de construction, facilité d'entretien, facilité de transport ; peu de tems, d'espace et de frais..... Simplicité, beaucoup d'effet..... Tels sont les avantages qui rendent les moyens proposés dignes d'un véritable intérêt, et qui doivent engager le gouvernement, les physiciens, les amis des arts, et les cultivateurs, à concourir à leur perfectionnement et à leur propagation.

— Dans quel moment pourrait-il être plus permis de l'espérer? Avec la paix, doivent renaître l'agriculture, le commerce et l'industrie. Les esprits prennent, depuis quelque tems, une heureuse direction vers les objets utiles et agréables. Les travaux et les succès des grands établissemens qui honorent la France, tel que l'Institut national et l'École polytechnique, la formation active des Écoles spéciales et centrales, le zele des sociétés libres qui se con-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

sacrent aux progrès des connaissances, la magnificence et la variété de nos collections publiques, l'affluence des amateurs qui viennent admirer les chef-d'œuvres ou les raretés qu'elles contiennent, le grand nombre de citoyens qui y puisent sans cesse l'instruction ou des jouissances estimables, tout atteste combien le prix des lumieres et des talens est senti; tout annonce la présence et le culte du génie des sciences et des arts, ami de la liberté.

— Il est de l'essence des Républiques d'être agricoles et commerçantes; ainsi, après de grands orages, les efforts tendront nécessairement vers les améliorations en tous genres. En les encourageant, le gouvernement ne peut que s'ouvrir une nouvelle carriere aussi intéressante pour la prospérité publique, que vraiment glorieuse pour lui.

LITTÉRATURE.

Le Mémorial du jeune Orthographiste, suivi de distiques moraux; par DOMERGUE, *membre de l'Institut national.* In-12 *de* 32 *pages. A Paris, chez l'Auteur, au Louvre, pavillon des Archives; et chez* HUGARD, *Instituteur, rue du Monceau Gervais*, n°. 11.

Un des utiles fruits de la révolution est l'empressement des membres de l'Institut national, cette réunion des savans, des littérateurs et des artistes les plus célebres, à travailler pour les Écoles, même pour les Écoles Primaires. Ce travail produira peut-être un plus grand bien que les Écoles elles-mêmes, parce

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

que tous les peres ne peuvent ou ne veulent envoyer leurs enfans aux écoles, mais tous peuvent mettre entre leurs mains ces ouvrages utiles. Nous avons annoncé, l'an passé, les *Fables de la Fontaine* avec de courtes notes, mythologiques et grammaticales, par le cit. Mongez, et un choix de soixante de ces fables qui sont à la portée des plus jeunes enfans (1).

Le cit. Domergue donne, dans ce petit Recueil, un abrégé de ses principes grammaticaux, qui sont, comme l'on sait, des principes de logique appliqués à la grammaire. Ils formeront le jugement des enfans, en leur apprenant leur langue. Il y a joint 40 distiques moraux, traduit du latin de Muret. Les distiques latins de Muret viennent récemment d'être traduits en quatrains par l'ex-directeur François-Neufchâteau, aussi membre de l'Institut. L'enfant qui bégaie, et dont la mémoire n'est pas encore exercée, retiendra plus facilement le distique; le quatrain conviendra mieux à l'enfant de dix ans, et il deviendra l'objet des méditations de l'adolescent. Mais on conviendra que l'entreprise du cit. Domergue était plus hardie et plus difficile. On jugera s'il a réussi :

. . . . . .

Redoute le flatteur; par un mielleux discours,
Qui te trompe une fois, te trompera toujours.

---

(1) On trouve ces deux petits ouvrages chez l'imprimeur du *Mercure*, le citoyen Henri Agasse, rue des Poitevins, n°. 18.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

. . . . . .

Choisis pour tes secrets un sûr dépositaire ;
Mais veut-on qu'ils soient tus ? soi-même il faut les taire.

. . . . . .

Le succès du méchant l'enorgueillit en vain ;
La peine au pied-boiteux vient l'atteindre à la fin.

. . . . . .

Seul, ainsi qu'en public, fais tout avec décence ;
Vois cent témoins présens dans ta seule présence.

POÉSIE DIDACTIQUE.

Tout louer est d'un sot, tout blâmer est d'un fat.
CHÉNIER.

Les Plantes, par RENÉ-RICHARD CASTEL. *Petit* in-8°. *de* 158 *pages. A Paris, chez* MIGNERET, *libraire, rue Jacob*, n°. 11$.

TROISIEME ET DERNIER EXTRAIT.

Un critique très-instruit, dont j'ambitionnerais toutes les connaissances (1), peut-être trop difficile, n'aime pas le vers qui termine les trois suivans :

Ainsi, sans votre appui, les éleves de Flore
Tomberaient abattus à leur premiere aurore,
Et du seuil de la vie, enlevés sans retour,
Iraient peupler les champs du ténébreux séjour.

---

(1) Le cit. A. J. D. B. *Magasin Encyclopédique*, troisieme année, tome V, extrait de ce même poëme des *Plantes*.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Cependant l'exact, le sévere, le rigide Clément les approuve très-fort, et je pense qu'il a raison. Son approbation, en effet, est motivée; elle est appuyée d'un exemple tiré de la Fontaine, dans sa fable 20, livre XII, où le philosophe scythe reproche à un Indien imprudent, l'ébranchement déréglé de ses arbres.

Était-il d'homme sage
De mutiler ainsi ces pauvres *habitans* ?
Quittez-moi votre serpe, instrument de dommage,
Laissez agir la faulx du tems :
Ils iront assez tôt border le noir rivage.

En général, on le sait, que l'essence, le charme et le triomphe de la poésie est de donner du sentiment, de l'ame et du mouvement aux choses inanimées. D'après ce principe, le même poëte des plantes, nous offre avec avantage beaucoup d'autres vers et des passages entiers de ce genre, qui donnent la vie à des êtres qui ne semblaient faits que pour végéter, et à bien des choses inanimées. Ainsi, lorsqu'il détermine le tems où l'on voit la mousse renaître,

C'est parmi les frimats, sous l'urne du verseau,
C'est quand les autres fleurs *descendent au tombeau.*

Les vents du nord, ennemis de la parure et des richesses de la terre,

La chargent de frimats, la couvrent de nuages,
Et comme en un tombeau font rentrer dans ses flancs
Les plantes qui l'ornaient dans un plus heureux tems.

Ici le sable *apprend* à devenir fertile.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Nourrie de féconds et puissans engrais
La terre *croît revoir* le règne heureux d'Astrée.

Dans le passage cité du Séiba, le poëte a dit :

Depuis que ce géant, du sein de la bruyère,
A porté dans les cieux sa tête séculaire.

Ainsi, notre lyrique Lebrun, en comparant un monarque puissant à un cedre coupé et renversé, entre beaucoup d'autres expressions trop hardies dans ses Odes républicaines, a dit heureusement en un vers,

Et du géant superbe, un ver punit l'orgueil.

Au reste, il n'y a pas lieu de s'étonner si les deux excellens critiques que nous avons nommés, ne sont pas d'accord sur ce point. On le sait, qu'en fait de goût, nos plus grands maîtres dans tous les tems, ont porté quelquefois des jugemens bien opposés. Cicéron et Horace sur les pointes de Plaute (1); Cicéron et Plutarque sur la pensée d'un ancien concernant l'incendie du temple d'Éphese, le jour de la naissance d'Alexandre (2); et de nos jours, Voltaire et Montesquieu sur le mérite dramatique de Crébillon, et sur d'autres points de littérature et de politique. Revenons.

Chacun des chants de ce poëme, est suivi de *notes* instructives. Ces notes sont extraites des meilleurs botanistes, voyageurs et autres écrivains les plus célebres et les plus instruits, anciens et modernes.

(1) Cicer. *Off. l. I. Horat. Ars poet.* 270.
(2) Cicer. *De Nat. Deor. l. II.*

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

d'Homere, de Théophraste, de Pline, Dioscoride, Dalliard, Bernardin de Saint-Pierre, Cook, Pallas, Banks, etc. Le rédacteur réfute, en passant, Eschudi et Miller. Ces notes sont *agréables et utiles* : nous nous bornerons à citer ici deux seuls articles de ce dernier genre.

» Les greniers de la nature, dit-il, ne sont » jamais vides : elle a par-tout des magazins où nous » trouvons une resource précieuse dans des événe- » mens imprévus. On sait qu'à une époque peu » éloignée, les racines du chiendent ont nourri une » des plus grandes villes du midi. Les pauvres pay- » sans de la Norvege usent quelquefois de l'écorce » du pinaster ou pin sauvage, qu'ils pulvérisent et » pétrissent en guise de pain. Les petites têtes du » trefle peuvent servir au même usage. Ce sont les » productions spontanées de la terre, qui forment » la nourriture de la plupart des nations sauvages. » Plusieurs tribus tartares de la Sibérie ont même » de petits fournisseurs qui leur épargnent la peine » de les cueillir en détail. Elles tirent une partie » des oignons du lys martagon et pompone, dont » elles se nourrissent, des trous où les souris grises » des Landes les ont amassés. Cet animal, auquel » les naturalistes ont donné le nom de *rat économe*, » est très-connu dans la Sibérie pour ce genre d'u- » tilité. » [Note 3, chant I.]

» Le maronier originaire des grandes Indes, a été » connu assez tard en Europe. Clusius, qui décrivit » en 1588 le premier maronier planté à Vienne en » Autriche, nous apprend qu'on ne l'y cultivait

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

» que depuis douze ans. Bachelier l'apporta de
» Constantinople à Paris, en 1615. On ne connaît
» pas assez toute l'utilité de ce bel arbre. Son fruit
» peut servir à la nourriture des vaches et des mou-
» tons : il fournit une potasse plus abondante que
» la cendre même de bruyere ou de fougere, et
» son bois est un des meilleurs pour revêtir des
» appartemens humides. Quelques médecins ont cru
» voir dans son écorce une partie des vertus du quin-
» quina ; mais sans lui faire honneur de cette pro-
» priété douteuse, il vient d'acquérir une nouvelle
» importance par le procédé qui débarrasse son
» fruit de la partie extractive dans laquelle réside
» toute l'âcreté du marron-d'Inde ; en fait un aliment
» salubre, et une ressource précieuse dans les tems
» de disette. Ce procédé, qu'on doit au cit. d'As-
» leyrie, est simple et facile. On pele le marron,
» on le seche, on le réduit en farine ; cette farine
» étant tamisée, on la met dans un vase qu'on rem-
» plit d'eau, et l'on agite le tout avec une spa-
» tule. Pour donner à la farine le tems de se préci-
» piter, on laisse reposer l'eau environ une heure,
» on la verse ensuite avec précaution ; on en re-
» met huit ou neuf fois toujours en grande quan-
» tité : après ce lavage, la farine a perdu son amer-
» tume, et il ne reste qu'à la faire sécher pour s'en
» servir au besoin. » [Note 5, *ibid.*]

Nous avons loué, et rapporté un assez grand nombre d'excellens passages de ce poëme sur un des sujets le plus difficile à manier en vers, pour

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

oser reprendre quelques-uns de ces défauts ou imperfections.

Quas aut incuria fudit,
Aut humana parum cavit natura (1).
(*Ars poet. v.* 350.)

défauts qu'il sera facile au talent reconnu de l'auteur du poëme de rectifier; taches légeres, qu'il lui sera aisé de faire disparaître de ce beau tableau. Sans avoir l'avantage de le connaître autrement que par la lecture de cet ouvrage, nous l'estimons assez pour hasarder ici quelques conseils, dont il est capable de profiter, s'il les trouve bons et justes.

J'aime à louer, j'y trouve une douceur secrette.
(*Chabanon.*)

Mais il faut être vrai. Et Voltaire l'a dit; « Qui loue tout, n'est qu'un flatteur : celui-là seul sait louer, qui loue avec restriction. »

On voudrait que l'auteur fît disparaître de son poëme, quelques expressions et tournures prosaïques. On n'aime pas, dès la seconde page, en neuf vers, ces mots, *quand quelque*, *mais*, *bientôt*, *peut-on*, *ne sent-on pas*. Et page 77,

La puissante voix, une immense verdure,
Comme un beau vêtement, entoura la nature.
Soudain, il commanda.

Et ailleurs, p. 84.

Le reste, il commanda.

(1) Quelques légers défauts qu'un grand mérite efface.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Et quelques autres mots de ce genre, peu poétiques. En parlant de l'arrosement :

Mais lorsque le nectar a coulé dans son sein.

Nectar est trop fort, et n'est pas ici le mot propre. Ailleurs.

Après *les nuits de fer* que la gelée amene.

Dans l'Enfant prodigue de Voltaire (scene Ière., acte III) le valet s'écrie :

Les amis, les amis, quels infames !

Euphemon reprend :

Les hommes sont tous de fer.

Ici cette expression forte est excellente, parce que c'est un malheureux qui a souffert, et qui dans sa colere ne saurait trouver d'expression assez énergique pour exprimer la dureté de l'espece humaine : mais dans un vers didactique et froid par lui-même, cette expression devient hyperbolique et peu naturelle.

Que le poëte des *Plantes* se défie de son élégante et charmante facilité ; qu'il mette à ses ouvrages plus de travail ; qu'il se modele sur les premiers maîtres de notre École française ; qu'il ait sans cesse sous les yeux, la correction de Boileau, de Racine, de Moliere dans ses meilleures pieces ; et la pureté de leur style.

L'on hasarde ici ces avis d'autant plus hardiment, que l'on connaît la portée du chantre des plantes ; qu'il n'est rien que ses talens ne puissent atteindre, point de difficultés qu'il ne soit capable de surmonter. On desirerait, en général, plus de liaison entre

Dans la traduction de l'Epilodes d'Argéas, pour le Bro
on ne peut pas blamer l'expression dont il se sert
Sur leur trône de fer parques s'attendrirent.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

son sujet botanique et les ornemens épisodiques qu'il y admet. On ne trouve peut-être pas assez de cette harmonie imitative qui fait le charme des vers (1), qui caractérise le grand poëte, et que l'on remarque dans la plupart des vers de l'abbé Delille; ni cette coupe de vers artistement variée, remarquable sur-tout chez Racine et Voltaire, et qui rompt la monotonie des couplets d'une mesure si uniforme dans un poëme en vers alexandrins. On y trouve encore moins ces heureuses hardiesses d'enjambemens, telles que Delille, dans ses poëmes, en a donné plusieurs exemples; comme on en trouve encore, je crois un trop grand nombre, dans les *Mois* de Roucher; et comme dans un beau fragment, imité des *Georgiques latines*, Turgot nous en offre encore plusieurs exemples d'une prosodie nouvelle et hardie, dignes d'être imités, avec beaucoup de goût, de sagesse et de sobriété.

Voici quelques-uns de ces vers remarquables et pittoresques, extraits de l'*Orage* (l. I, v. 321, dans le texte latin).

Souvent de toutes parts d'innombrables nuages
S'étendent : leurs flancs noirs, gonflés par les orages,
Se déchargent soudain d'un immense amas d'eau...
Le Dieu terrible

(1) L'harmonie dans les vers n'est pas moins essentielle que les images. « La poésie, dit un de nos meilleurs poëtes, » réunit les graces et les avantages des deux arts les plus aimables; la peinture et la musique. Elle imite le charme » de la peinture, par les images; et les accords de la musique, par l'harmonie. » BERNIS, *Discours sur la Poésie.*

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Frappe d'un trait brûlant la cime inaccessible
De Rhodope ou d'Athos. Les vents plus irrités
Déchirent l'air : l'eau tombe à flots précipités.
De sifflemens aigus, les forêts retentissent ;
Et les échos, au loin, des montagnes gémissent... (1)

On me pardonnera la courte digression suivante, qui n'est point ici déplacée, et qui pourra faire plaisir à quelques-uns de nos lecteurs. Le même littérateur, estimable dans ses intentions poétiques, Turgot, avait osé aller beaucoup plus loin. Il avait voulu essayer dans notre langue, une poésie métrique. Dans cette vue, il fit imprimer en 1778, quelques exemplaires d'une traduction peu connue, et très-rare aujourd'hui, du IVe. chant de l'*Enéide*, dans ce nouveau mètre. Les six premiers vers que nous allons rappeller ici, seront plus que suffisans pour prouver que ce rythme des Grecs et des Latins, est absolument étranger à notre poésie, et barbare pour des oreilles habituées à la mélodie des Racine, des Boileau, des Rousseau, des Voltaire, etc. On nous saura gré cependant, de faire connaître à ceux qui l'ignoraient, cette tentative, au moins curieuse et très-singulière.

Déjà Didon, la superbe Didon brûle en secret. Son cœur
Nourrit le poison tent qui la consume et court de veine en
veine
L'indomptable valeur, l'origine illustre, la beauté,

(1) Ce fragment de 425 vers, intéressant sous plusieurs rapports, même après l'admirable traduction de l'abbé Delille, se trouve dans le *Magasin Encyclopédique*, 1ere. ann. tome IV, page 590.

L'air,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

L'air, le regard, la démarche, la voix du héros qui l'a charmé,
Sont empreints au fond de son ame en traits de feu. Ses yeux
Sont en vain pressés du sommeil. Le sommeil fuit sa paupiere.

Il n'y a gueres ici que les deux premiers vers dont la prosodie métrique soit bien sensible, et qu'on puisse aisément scander comme vers hexametres.

Malgré ces légeres imperfections que nous avons cru appercevoir dans le poëme des *Plantes*, on aime à le répéter; il a un mérite qui lui gagne tous les lecteurs. Dans des vers faciles et agréables, sous les images les plus gracieuses et les plus douces, c'est par-tout l'ame sensible et bienfaisante d'un Fénélon. Aussi, pour cela même, ce poëme est déja jugé par un de nos plus grands écrivains, et qui s'était fait une étude d'apprécier les hommes et les livres.

« Quand une lecture vous éleve l'esprit, et qu'elle » vous inspire des sentimens nobles et courageux, » ne cherchez pas une autre regle pour juger de l'ou- » vrage. *Il est bon, et fait de main d'ouvrier.* »

LA BRUYERE.

Dans ce poëme, d'un caractere net, d'une impression agréable, soignée et très-correcte; page 74, ligne 15, *le* mnie, c'est-à-dire la mousse des fontaines, il faut lire, *la* mnie.

E. B. L. N.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES ET ARTS.

Séance publique de l'Institut national des Sciences et Arts, du 15 messidor an VI.

Le cit. VILLAR. *Notice des Mémoires de la classe de Littérature et Beaux-Arts.*

Le cit. LEFEVRE GINEAU. *Notice des Mémoires de Mathématique lus dans la classe des Sciences physiques et mathématiques.*

Le cit. LASSUS. *Notice des Mémoires de Physique lus dans la classe des Sciences physiques et mathématiques.*

Le cit. LACUÉE. *Notice des Mémoires de la classe des Sciences morales et politiques.*

Le cit. DAVID LEROY. *Mémoire sur les petits navires de guerre des anciens, et sur l'usage que nous en pourrions faire dans notre marine.*

Le cit. DELAMBRE. *Mesure d'une base aux environs de Melun, pour servir à la détermination de la grandeur du méridien.*

Le cit. FLEURIEU. *Conjecture sur la maniere dont a pu se peupler la côte du nord-ouest de l'Amérique, et vue générale de cette côte et des deux Amériques, sous le rapport de la civilisation.*

Le cit. COLLIN HARLEVILLE. *Dialogue en vers, intitulé :* L'Homme et sa Conscience.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le cit. CHAPTAL. *Observations chymiques sur la couleur jaune qu'on extrait des végétaux.*

Le cit. MONGEZ. *Mémoires sur deux des statues antiques, désignées par le nom de Gladiateurs.*

Le cit. LALANDE. *Mémoire sur la situation du pole magnétique.*

Le cit. ANDRIEUX. *Le Doyen de Badajoz*; Conte en vers.

POÉSIE.

HYMNE A L'AGRICULTURE.

Toi qui féconde la Nature,
Toi qui couronne ses bienfaits;
Premier des arts, Agriculture,
Reçois l'hommage des Français.
Tes riches dons nourrissent l'homme;
Tes compagnes sont les Vertus;
C'est toi que la superbe Rome
Honora dans Cincinnatus.

Pourquoi donc, ô Grece arrogante!
Osas-tu la déshonorer?
Tu te vantais d'être savante,
Et tu rougis de labourer!
Apprends que, du céleste dôme,
Jadis mesurant la hauteur,
Le premier qui fut astronome,
Fut aussi simple agriculteur.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

C'est le laboureur qui nous verse
Les vrais trésors à pleines mains ;
Il était admis, dans la Perse,
A la table des souverains ;
Par une fête solemnelle,
La Chine lui rend ses honneurs ;
Mais si sa gloire est immortelle,
C'est parmi les Français vainqueurs.

Par le cit. VALANT, *directeur du Lycée de la Jeunesse.*

CHARADE.

DANS mon premier, toujours en proie au noir chagrin,
Victime d'une faute, ou de la barbarie,
Plus d'un mortel accusant le destin,
Traîne dans les regrets sa languissante vie ;
Ah ! qu'un jeune étourdi fait souvent mon dernier,
Quand de l'amour constant empruntant le langage,
Il vient jurer aux pieds de celle qui l'engage,
Que, loin de sa présence, il ressent mon dernier.

ÉNIGME.

AINSI qu'un autre Job, en giste fort vilain ;
A la pluie, au soleil, mon sort veut que j'habite.
Là, je rampe humblement aux pieds du genre humain,
Bien qu'on m'enleve aux cieux lorsque j'ai du mérite.
Au sortir de ma couche, on me reçoit en main.
Un homme est bien sensé lorsque ma chair l'invite.
Pour jouir des douceurs que l'on goûte en mon sein,
Heureux qui me peut prendre à l'heure favorite.
Mais qu'en la jouissance on me ménage peu !
De me rompre une côte on se fait un doux jeu,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Et me mettre en lambeaux, est l'état ordinaire.
Chiffres, ni broderies, on ne respecte rien,
On n'a pourtant pas tort si l'on me laissait faire,
Moi-même je perdrais le plus beau de mon bien.

---

*Explications de l'*Énigme *et* Logogriphe *du* N°. 18.

Le mot de l'Énigme est *Neiges*; celui du Logogriphe est *Neigès*, dans lequel on trouve *Génie*, *nés*, *ne*, *gêne*.

SPECTACLES.

THÉATRE DE LA RUE FEYDEAU.

Voyez à nos spectables,
Quand on peint quelque trait de candeur, de bonté,
Où brille en tout son jour la tendre humanité,
Tous les cœurs sont remplis d'une volupté pure,
Et c'est-là qu'on entend le cri de la nature.

Ces beaux vers ont reçu leur application à la reprise de *Fénélon*, tragédie du cit. Chénier. Gresset les a mis dans la bouche d'Ariste repoussant la doctrine désolante et fausse du méchant. Nous n'avons pu résister au plaisir de les transcrire, et de les opposer aux traits satyriques de quelques méchans du jour, qui, moins spirituels que Cléon, ne pouvant rivaliser avec lui que d'immoralité, prétendent que dans ce siecle on n'aime plus ni la vertu, ni ses préceptes, parce qu'en effet il serait difficile de trouver en eux cette qualité, et calomnient leurs contemporains, comme pour obtenir, en prétextant la force de l'exemple, la justification de leur odieux caractere. Quoi qu'ils disent et quoi qu'ils fassent, les maximes éternelles de la sagesse et de l'humanité trouvent encore des auditeurs dignes de les entendre, et sans doute de les mettre en pratique : du moins est-ce avec un vif intérêt qu'ont été accueillies celles qui dans l'ouvrage dont nous parlons, loin

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

d'être des lieux communs, ont le rare mérite de sortir du sujet même, et de se lier intimement à l'action, pour embellir sa marche, sans la retarder.

En parlant ici de *Fénélon*, ce n'est point l'analyse d'un ouvrage très-connu, l'éloge d'une production pleine de talens que nous voulons présenter. Nous avons seulement voulu dire que l'effet moral des représentations qui viennent de se succéder, a été complet; l'émotion générale et l'impression salutaire; nous avons voulu dire que la douce éloquence du philosophe, archevêque de Cambray, sa tolérante et religieuse doctrine, sa morale attachante, d'autant plus persuasive, qu'elle est appuyée par de plus touchans exemples, ont trouvé toutes les ames ouvertes; tous les esprits faciles à entraîner; qu'enfin, ce qu'on a le plus vivement senti, n'était pas seulement ce qui était le plus heureusement exprimé, mais ce qui était dû aux pensées les plus saines, aux principes les plus utiles et les purs; voilà ce que nous avons voulu faire connaître: certains que nous sommes d'offrir à l'auteur une plus douce récompense de ses travaux, en publiant que sa louable intention est remplie, plutôt qu'en applaudissant à l'exécution de son ouvrage; en reconnaissant les services du philosophe, plutôt qu'en répétant pour le poëte, les éloges déja donnés à son talent littéraire.

Fénélon est remis avec le soin qu'ont toujours apporté aux représentations tragiques les artistes qui composaient le théâtre de la République. Monvel est au-dessus de tout éloge dans ce beau rôle qui a non pas établi, mais fait revivre sa réputation: on ne peut entendre d'une maniere plus juste, dire mieux, exprimer avec plus de chaleur et de vérité.

Que cet artiste célebre nous permette une observation que nous lui soumettons à lui-même; au moment où l'infortunée Héloïse se nomme, le prélat, qui vient de briser ses fers, étonné d'entendre proférer le nom de l'épouse l[illegible] la fixe long-tems comme pour chercher à la reconnaître;

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

cependant ne l'ayant jamais vu, ne connaissant que Dernance son époux, les traits d'Héloïse ne peuvent rien lui apprendre; c'est d'une explication qu'il a besoin. Ce jeu muet est d'un grand effet, est très-applaudi, mais nous ignorons s'il est vrai, s'il est à sa place.

Talma occupant son rare talent à des rôles plus marquans que celui de Dernance, y est remplacé par Damas d'une maniere satisfaisante. Le rôle d'Héloïse est un de ceux que la citoyenne Vestris conserve avec le plus d'avantage; ceux d'Amélie et de l'abbesse ne sont plus joués par les personnes qui les remplissaient au théâtre de la République, mais par les citoyennes Petit et Saint; ils n'ont pu qu'y gagner infiniment. Une observation générale sur la maniere dont l'ouvrage est joué, doit porter, nous le croyons, sur la lenteur du débit des principaux personnages. Le jeu muet de l'acteur peut y gagner, mais l'affectation en devient quelquefois fatigante.

Après la seconde représentation de *Fénélon*, Baptiste aîné a joué le rôle de Dorval dans le *Bourru bienfaisant*. C'est la premiere fois qu'à Paris il paraissait à côté de Molé; il s'est très-habilement soutenu à cette place que les amis du théâtre ne lui indiquaient que parce qu'ils savent quel talent est nécessaire pour la remplir.

ANNONCES.

Recueil général des traités de paix, d'alliance et de commerce, de neutralité et suspension d'armes, conclus par la République Française avec les différentes puissances continentales, pendant la guerre de la révolution; depuis le premier traité conclu avec le grand-duc de Toscane, jusqu'aux deux derniers, l'un de Campo-Formio, l'autre d'alliance et de commerce avec la République Cisalpine; imprimé et collationné sur les originaux, orné d'une carte géographique de la France, par Brion. A Paris, chez Favernier, libraire, rue du Bac, no. 937; et Desenne, palais Egalité, nos. 1 et 2.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

TURQUIE.

Des frontieres, le 20 prairial an VI.

Il y a eu une bataille très-sanglante entre Passwan-Oglu et les troupes ottomanes. Ces dernieres avaient le projet d'attaquer, mais leur plan ayant été confié par un traître à Passwan-Oglu, celui-ci prévint ses ennemis, les attaqua, et déja il les mettait en fuite, lorsqu'un volontaire turc massacra Kara-Omar, premier général de Passwan-Oglu. Cet événement mit le désordre dans les troupes de ce dernier. Les Turcs qui se rallierent dans le même instant tomberent sur les troupes de Passwan-Oglu, et elles furent totalement défaites. Le volontaire turc a été généreusement récompensé par le grand-visir. L'armée turque continuera actuellement ses opérations.

RUSSIE. *De Pétersbourg, le 20 prairial.*

Un édit de l'empereur supprime la plupart des imprimeries de ces Etats. Aucun ouvrage ne pourra être imprimé, ou s'il est imprimé au-dehors, introduit en Russie, s'il n'est approuvé par un tribunal de censure. Toutes les gazettes d'Allemagne sont prohibées, à plus forte raison les ouvrages périodiques français.

Du 17. Notre cour a ordonné de prendre dans la Crimée des mesures militaires, tant sur mer que sur terre, dans la crainte d'une surprise; car depuis qu'il est question du fameux armement de Toulon, nos ministres ne sont pas fort tranquilles; ils n'ont pas une entiere confiance dans les ministres de la Porte.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

qui pourraient être tentés d'ouvrir les Dardanelles à Bonaparte, dans l'espérance de voir reconquérir la Crimée pour le grand-turc.

Les escadres dont on a annoncé le prochain départ, sont encore dans nos ports; il en doit, dit-on, sortir trois.

DANEMARCK. *De Copenhague, le 20 prairial.*

La cherté du bois augmentant sans cesse, il a été nommé une commission pour examiner si on ne pourrait pas se servir avec avantage du charbon de terre de l'isle de Bornholm. Cette commission a fait son rapport: il en résulte que ce charbon peut servir au chauffage des poëles, aux brasseries et aux fours, mais qu'il n'est pas égal en bonne qualité à celui d'Angleterre. On croit qu'on en fera venir une grande provision à Copenhague.

La pêche du hareng près Drontheim a beaucoup diminué depuis quelques années. On y établit actuellement une banque à l'instar de celle de Christiania, dont le fonds provisoire sera de 200,000 rixdalers.

Dans un transport de recrues allemandes arrivées dernierement dans notre capitale, il s'est trouvé un chef des chouans qui commandait en Bretagne.

ALLEMAGNE. *De Vienne, le 28 prairial.*

Nos gazettes assurent qu'un nouvel emprunt, ordonné par une patente impériale en date du 13 de ce mois, d'après lequel les possesseurs d'obligations de la banque doivent fournir 30 pour 100, répond parfaitement aux vues de notre cour. Suivant elles, les intéressés de la banque de Vienne saisissent avec joie l'occasion de porter de 4 pour 100 à 5, les intérêts de leurs capitaux, et ils fournissent d'autant plus volontiers le supplément exigé, que par-là leurs obligations se trouvent proportionnellement accrues.

On fait aussi courir le bruit que, depuis le 23, il s'est présenté tant de soumissionnaires à la banque, qu'un grand nombre n'a pu être satisfait, et qu'à dater de ce moment il n'a plus été possible de se procurer des obligatioas à la bourse.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

En conformité d'un plan de la chambre des finances, le prix du port des lettres sera augmenté de moitié, à commencer du 13 messidor, dans les Etats héréditaires.

Le recrutement qui avait ordonné dans le mois dernier, et suspendu depuis, vient de recommencer avec une nouvelle activité. La cour a passé de nouveaux contrats avec le baron de Wimmer, pour des livraisons de fourrages, et pour le transport des autres objets nécessaires à l'armée impériale qui est en Empire. La même opération a eu lieu avec d'autres fournisseurs, pour l'armée d Italie.

La tempête qui a fait tant de ravages à Fiume, n'a pas été moins violente à Udine et dans tous ses environs; elle a duré 24 heures, a arraché des arbres, culbuté des maisons, et ravagé des villages entiers. Toute l'étendue qu'elle a parcourue, est un spectacle de dévastation plus affreux que celui que la guerre la plus opiniâtre pourrait laisser après elle.

De Rastadt, le 5 messidor.

Hier, les plénipotentiaires français ont remis la note suivante :

« Les soussignés, ministres de la République Française pour la négociation avec l'Empire germanique, ont reçu la note de la députation de l Empire, du 19 floréal dernier, qui leur a été communiquée par M. le comte de Metternich, ministre plénipotentiaire de sa majesté l'empereur.

» Ils attendaient que la députation, éclairée sur ses véritables intérêts et sur le danger des temporisations, pénétrée, comme eux-mêmes, de la nécessité d'une paix prompte et durable, n'hésiterait point à accepter les propositions énoncées dans la note de la légation française, du 14 floréal dernier; qu'elle reconnaîtrait que la République victorieuse n'a pu se montrer plus modérée, ni plus condescendante, et qu'on eût sans doute exigé d'elle bien davantage, si ses ennemis eussent réussi dans leurs plans combinés d'envahissement et de partage; enfin, qu'au lieu de s'engager de plus en plus dans une discussion interminable, elle s'appliquerait à préciser ses réponses; qu'elle justifierait sur-tout l'opposition qu'elle manifeste dans les points

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

les plus importans par cette force de raison à laquelle les hommes de bonne-foi ne résistent jamais.

» Trompés dans leur attente, les soussignés n'en ont mis que plus d'attention à méditer la note du 19 floréal; mais ils doivent déclarer qu'il n'est résulte pour eux de ce mûr examen aucun motif de conviction qui ait pu les désister de leurs premieres demandes. Par exemple, ce n'est pas sérieusement sans doute que la députation propose de renvoyer à une convention particuliere de commerce et de navigation, tout ce qui est relatif, dans la note de la légation française, à la navigation du Rhin, aux chemins de halage, aux ouvrages riverains, aux droits de péage, etc. On ne conçoit pas en effet ce que c'est qu'un traité de commerce en général; c'est avec chaque Etat en particulier que l'on peut, suivant les convenances, former des relations de ce genre; mais tous les objets dont il est ici question, à l'exception peut-être des droits de douane, qui rentrent dans les conventions purement commerciales, doivent trouver place dans un traité de paix conclu avec l'Empire, parce qu'ils sont pour l'Empire d'un intérêt public et direct. Il n'est pas plus facile de se rendre compte de la déclaration faite par la députation, qu'il est hors de sa compétence de s'expliquer sur la demande des ministres plénipotentiaires de la République Française, relativement à la libre navigation des rivieres qui se jettent dans le Rhin, et en général des grands fleuves d'Allemagne. Il semble que la députation de l'Empire se récuse envain dans cette circonstance. S'il ne lui appartient pas de prononcer, au moins lui appartient-il de solliciter la décision de la diete germanique, et certes on aurait d'autant plus lieu de s'étonner de son indifférence à cet égard, que l'affranchissement des fleuves inférieurs de l'Allemagne est un objet auquel, en résultat, la nation allemande est principalement intéressée.

» Le refus de la députation de consentir au rétablissement du pont commercial entre les deux Brisach, n'est pas mieux fondé, sur-tout lorsqu'on fait attention que le prétexte en est tiré uniquement de la disposition d'anciens traités qui ont prononcé la destruction de ce pont. Sans chercher ici à approfondir le véritable motif de la résistance manifestée sur cet objet, les soussignés répéteront que l'avantage d'une partie de l'Allemagne ne réclame pas moins que celui de quelques départemens de la République Française, que cette ancienne issue soit rendue au com-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

merce des deux nations. Pourquoi les craintes qui naissent de l'état de guerre s'opposeraient-elles toujours à l'ancien bénéfice de l'état de paix ? Si l'on entrait dans le détail de toutes les difficultés que la députation semble créer à chaque pas, on trouvera t également qu'elles n'ont rien de solide, et que les prétentions de la République Française demeurent dans toute leur force. Mais en négociation, le point essentiel est d'avancer ; et l'on n'avance pas en discourant ; il faut donc que de part et d'autre on s'explique sans retard et sans détour.

» Les soussignés en donneront l'exemple, et si la faiblesse des objections qu'on leur a opposées jusqu'ici ne peut mot-ver de leur part aucun sacrifice, ils en puiseront les motifs dans la politique bienfaisante de leur gouvernement, dans son respect pour l'humanité et dans son desir sincere d'accélérer la conclusion du traité définitif, qui doit lier les deux puissances par leur prospérité commune. Voici en conséquence les modifications qu'ils proposent à quelques articles de la note du 14 floréal, en supposant que la députation accede aux autres articles qu'elle renferme, lesquels restent dans leur entier, les soussignés y persistant de plus fort, comme ne pouvant souffrir de discussion.

1°. Kelh a trop souvent fait partie du domaine français, pour ne pas être considéré comme ancienne possession française, et sous ce rapport, on ne doit pas croire que la République s'en désaisisse aujourd'hui ; mais pour rassurer l'Empire sur les inquiétudes qui lui sont inspirées, on promettra que sur ce terrein il ne sera élevé ni ville, ni fort régulier, et qu'on ne conservera que la tête du pont et les redoutes nécessaires à sa protection.

» 2°. La République avait demandé 50 arpens de terrein en face de l'ancien pont d'Huningue, avec un chemin suffisant pour y arriver ; elle renonce à cette acquisition, se bornant à demander qu'il puisse être construit à Huningue un pont commercial de gré à gré entre les riverains.

» 3°. Les vives réclamations des plénipotentiaires de l'Empire, en faveur des nobles immédiats, seront accueillies par le gouvernement français. Il consentira à ce que ceux qui ne sont pas en même-tems comtes, princes, Etats d'Empire, qui n'ont à la diete voix collective ni individuelle, soient considérés comme de simples particuliers et traités comme tels ; bien entendu néanmoins que de leur part il n'y aura lieu à aucune répétition ou indemnité quelconque, soit pour suppression des droits féodaux, soit pour

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

défaut de jouissance, ou pour cas de dégradation, jusqu'à l'epoque où ils seront remis en possession, c'est-à-dire au jour de l'échange des ratifications du traité définitif. L'arriéré du revenu, dû à cette même époque, appartiendra à la République.

» 4°. Les dépendances à la rive gauche d'établissemens ecclésiastiques situés sur la rive droite devant rester à la République, les dépendances à la rive droite d'établissemens ecclésiastiques sur la rive gauche resteront à l'Empire.

» Les ministres plénipotentiaires de la République Française ne doutent point que la députation de l'Empire ne mette, à ce nouveau témoignage de la modération de leur gouvernement, son véritable prix. De la réciprocité des sacrifices sortira une paix prompte, solide et honorable pour les deux Etats. »

Rastadt, le 4 messidor, an VI de la République.

Signés, BONNIER, JEAN DEBRY.

Les plénipotentiaires impériaux et l'envoyé directorial de Mayence ont communiqué aujourd'hui, à la députation de l'Empire, la note ci-dessus : on s'attendait à son contenu. La députation la mettra demain en délibération ; et on prévoit qu'elle fera de nouvelles représentations sur ce qu'elle renferme aux ministres français.

Du 9. La note de la légation française a été lue dans la séance d'hier de la députation de l'Empire. Le ministre autrichien s'est expliqué ainsi :

« La note des ministres français, du 4 messidor de cette année, ne remplissant nullement la juste attente, son contenu étant d'ailleurs de la plus grande importance pour la tranquillité et la sûreté futures de l'Allemagne, et même pour son existence, sur-tout des cercles antérieurs, et pouvant avoir des suites incalculables pour les puissances et Etats souverains des frontieres de l'Allemagne ; la délibération qui doit s'ensuivre demande la plus grande attention et la plus mûre réflexion : chaque membre de la députation, auquel son devoir impose de veiller au bien-être de l'Allemagne, sa patrie, le sentira sans doute de lui-même. L'Autriche se réserve donc l'ouverture du protocole, et son vote sera donné après un sérieux examen, et aussi-tôt que l'importance de l'objet le permettra. »

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Il y a eu hier une nouvelle conférence à Seltz.

Sieyes, dans tout le cours de son voyage à Berlin, se fait passer pour négociant, probablement pour éviter l'importunité des curieux.

Le Rhin a entraîné derechef la digue près Rastadt, vis à-vis Seltz; et les habitans d'un village voisin sont successivement obligés d'abandonner leurs habitations.

Voici quelques traits sur un nouveau ministre de la députation d'Empire :

Le comte de Marewki, envoyé de l'électeur de Bavière au congrès, ne marque pas beaucoup dans la diplomatie. Mais il se distingue par le grand intérêt qu'il prend à la cause générale de l'Empire, indépendamment de celui de son maître. Ses opinions, dans le cours des négociations, portent toujours un grand caractère de fermeté, et présentent d'ordinaire beaucoup de solidité dans les moyens. L'électeur, dont il a les pouvoirs, est celui des princes de l'Empire qui perd le plus aux cessions demandées par le gouvernement français. Le comte de Marewki, suivant sans doute les instructions de son gouvernement, soit éviter cette situation, sans aucune démonstration trop marquée d'intérêt et d'avidité pour les indemnités.

Sa vie privée est simple et modeste, comme l'annonce son extérieur. Tous ses rapports, sa conduite et ses connaissances en font un homme digne de l'estime et du respect de ceux qui sont à même de l'apprécier.

PRUSSE. *De Berlin, le 1er. messidor.*

C'est le 10 de ce mois, que le roi doit être de retour ici, du voyage qu'il vient de faire dans une partie de ses nouveaux Etats de Pologne ; avec lui, reviendra son ministre des affaires étrangeres, le comte de Hautgnitz, qui l'accompagne. Leur présence est attendue avec impatience par les différens ministres étrangers, qui, dans la disposition actuelle des esprits et des affaires en Allemagne, se flattent encore de rendre notre cabinet favorable à leurs vues.

Le prince de Reuss, ambassadeur d'Autriche auprès de notre cour, a reçu de Vienne les instructions nécessaires pour traiter aussi avec le prince de Repnin des objets de sa mission ; mais il ne fera non plus

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

usage de ses pouvoirs qu'après l'arrivée du roi, d'après ses dispositions et suivant la tournnure définitive que prendront les conférences de Seltz et celles de Rastadt.

ITALIE. *De Venise, le 22 prairial.*

Les membres des tribunaux civils et criminels sont pour la plupart nobles. De concert avec leurs subalternes, ils travaillent à miner la nouvelle organisation judiciaire, afin qu'elle ne réussisse pas dans la pratique, et afin de pouvoir rétablir l'ancienne chicane.

Les nobles pauvres qui sont restés sans emploi se plaignent hautement. Le traitement que leur fait l'empereur, de deux francs par jour pour chaque individu de leur famille, leur paraît insuffisant. Ils s'adressent aux nobles riches, et prétendent que c'est à eux à les pourvoir, ainsi qu'ils l'ont promis au moment où ils abdiquerent le gouvernement aristocratique.

Les nobles riches, tant ceux qui sont employés que ceux qui ne le sont pas, se plaignent de n'avoir pas tout le pouvoir et toute l'influence dont ils s'étaient flattés. Ces deux classes de nobles ne pourront jamais s'accoutumer au nouvel ordre de choses; ils auraient preferé le gouvernement démocratique, où ils avaient l'espérance d'occuper les premieres places. Si à ces mécontents on joint ceux qui ont perdu leurs places par le nouvel ordre de choses, et ceux qui sont attachés aux principes démocratiques, on peut conjecturer que Venise ne tardera pas à éprouver quelque mise.

On continue ici tous les préparatifs comme si la guerre devait recommencer. On fait monter à plus de cent mille hommes les troupes qui sont dans l'Etat ex-vénitien, et il arrive tous les jours de nouveaux corps. L'artillerie qu'on transporte par terre et par mer est immense.

De Livourne, le 25 prairial. Le pape est un peu incommodé. Il a demandé, dit-on, de quitter la Chartreuse, pour aller demeurer au palais de la Crocetta, à Florence.

On parle ici avec la plus grande complaisance des armemens de l'empereur et du roi de Naples. On ne doute point que les Républiques Cisalpine et Romaine ne soient conquises en quatre jours. Quant à la Ligurie, elle n'a point de troupes, et ses volontaires ne résisteront pas aux braves vétérans du Piémont. Le parti anglais n'a jamais été

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ni si nombreux, ni si puissant en Toscane. Le gouvernement paraît être sous sa tutelle. L'armée du grand-duc est maintenant de 20,000 hommes, dont 4000 de troupes de lignes et 16,000 de troupes provinciales.

De Rome, le 19 prairial. Nous apprenons par les dernieres lettres de Naples, que l'on y continue le procès des détenus pour opinions politiques; que plusieurs ont été jugés et exécutés. On dit que parmi ces derniers, il y avait deux nobles; mais on ignore leurs noms, et tout se fait avec le plus grand mystere, afin que l'ambassadeur français n'en soit point informé. On compte sur le silence de la terreur.

La cour de Naples continue à faire de grands préparatifs. Quelques déserteurs napolitains arrivés ici ce matin, déposent que le roi a fait mettre en liberté tous les forçats des galeres et des *présides*, et les a fait incorporer dans les régimens. On se demande pourquoi il met sur pied une armée si nombreuse, s'il n'est pas entré dans une nouvelle coalition.

Une loi sanctionnée par le général français, établit que l'époque des vacances prescrites au Corps législatif par la constitution, commencera le 1er. thermidor et durera jusqu'au 25 brumaire.

PIÉMONT. *De Turin, le 1er. messidor.*

Le 21 prairial, les Liguriens, au nombre de 4 à 5000 hommes, attaquerent Carosio, défendu par 2000 hommes, et en furent repoussés avec peu de perte des deux côtés. Mais après l'affaire finie, le général piémontais ne jugeant pas à propos de se soutenir dans ce petit village de cent feux, au fond d'un vallée, et ayant des ordres de n'occuper aucune partie du territoire ligurien, abandonna Carosio, et prit le lendemain une bonne position sur la frontiere. Dans la retraite, quelques traineurs furent faits prisonniers, et 2 petits canons de campagne furent enlevés. Les ennemis, encouragés par ce succès, voulurent s'emparer des magasins, mais on parvint à les sauver.

Le 25, il y eut une petite affaire sans aucune conséquence.

Le 29, un corps de 1200 hommes parti de Novi, ville ligurienne, a attaqué Pozzuolo, et en a été repoussé avec perte de 12 hommes. Ils furent de même repoussés à Serravalle. — Avant-hier, des députés d'Oneille arriverent ici pour offrir, d'accord avec la vallée du Tanaro, l'armement de 8000 paysans.

RÉPUBLIQUE

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

RÉP. FRA. 5 Vent.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 4 messidor.

Les membres des deux conseils, mis en état d'arrestation, le 24 prairial, sont détenus à la maison du Bois, ainsi que ceux arrêtés depuis le 4 pluviôse; mais la détention des autres a reçu des adoucissemens qui semblent présager une prochaine sortie. On croit pourtant que leur mise en liberté n'aura définitivement lieu qu'après la tenue des assemblées primaires, convoquées pour le 22 messidor. Ce retard trouve beaucoup d'improbateurs. La ville de Dordrecht a déja demandé, par une pétition, qu'on mît en jugement les détenus du 4 pluviôse, ou qu'on les rendît, sans délai, à la liberté. Il paraît que cet exemple sera suivi par un grand nombre d'autres communes. Il est aussi beaucoup de citoyens qui refusent de signer les adresses d'adhésion au 22 messidor, jusqu'à ce que les détenus le 24 prairial soient libres.

Du 6. Le Directoire provisoire a pris toutes les mesures convenables pour mettre nos côtes à l'abri de toute insulte. Il a ordonné que, pour les protéger, on redoublât d'activité dans les armemens maritimes, et que les forces navales de l'Etat, qui mouillent dans le Texel, soient disposées pour mettre promptement à la voile. On présume, avec quelque apparence de certitude, qu'elles tâcheront de forcer les Anglais à gagner le large, et de débloquer les flottilles qui sont dans les ports de Flessingue, Middelbourg et Helvoët-Sluys.

IRLANDE. *De Dublin, le 29 prairial.*

Avant-hier au soir, l'*Europa*, de 64 canons, et le *Van-Tromp*, de 54, arriverent dans notre baie, ayant à bord le 10e. régiment.

L'université de Glascow a arrêté de ne point admettre les jeunes gens qui ont été renvoyés du collége de Dublin, à cause de leurs principes politiques.

De Wexford, le 3 messidor. Le camp ennemi est aux pieds de Vinegar-Hill : il est compose de 14,000 hommes qui, malgré les 60 pieces de canon qu'ils possedent, n'ont point encore osé en venir aux mains avec des hommes armés de piques. Ils se préparent à livrer bataille sous deux jours.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Des signaux nous font espérer que leurs feux seront éteints cette nuit à la même heure ; alors leur artillerie serait inutile, tout le camp de Vinegar-Hill descendra à l'instant, et ils ne seront plus.

ANGLETERRE. *De Londres, le 7 messidor.*

La fonderie d'Enniscorthy est la plus forte de l'Irlande.

Beauchamp Baghnall-Harvey (il a 2500 liv. sterling de rente,) commande à Wexford avec la plus grande humanité.

La proclamation du général Harvey porte expressément de ne jamais répandre sans nécessité, même le sang de leurs plus cruels ennemis.

Quoi qu'en disent les papiers ministériels, il est faux que le comté de Kildare soit soumis. C'est le pays qui a vu naître le malheureux Fitz Gérald.

Les Irlandais-Unis ont dans le comté de Kildare un camp de 10,000 hommes sur le bord des marais d'Allen ; ils y maintiennent la plus sévere discipline ; ils envoient leurs vedettes presqu'aux portes de Dublin (à cinq milles de-là). Ils peuvent se retrancher à volonté dans ces plaines marécageuses, où la cavalerie et l'artillerie ne peuvent jamais les atteindre.

Des signaux particuliers paraissent toutes les nuits sur les montagnes qui entourent Mallow, dans le comté de Cork.

Le camp de Wicklow menace Dublin toutes les nuits. L'on a fait éloigner tous les vaisseaux. Ils sont prêts à mettre à la voile, dans la crainte d'une invasion.

Galloway et Roscommon sont toujours en insurrection ouverte.

Les trois pour cent consolidés sont encore fermés.

Les discussions de la chambre des lords sont toujours à huis-clos.

L'orateur des communes a instruit la chambre, le 3 messidor, que l'assentiment royal avait été donné à un bill qui l'autorise à disposer des milices bourgeoises hors de la Grande-Bretagne.

Dans une séance antérieure, le colonel Tarleton a soutenu qu'on ne pouvait mettre sur pied que 38,000 hommes de milice, et qu'on n'en pouvait pas disposer ainsi dans un moment où Londres même était menacé.

Le secrétaire d'Etat, Dundas, a prétendu que ces calculs étaient faux, et qu'il y avait déja plus de 40,000 hommes de milice en armes.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

M. Jekil a parlé de l'affaire d'Ostende et de la fausseté des rapports ministériels, qui avaient trompé la chambre en affirmant que l'entreprise avait réussi.

M. Dundas l'a rappelle à l'ordre.

La chambre s'est unie en comité secret.

Le lendemain, M. Jekil s'est rétracté publiquement, et le secrétaire Dundas a observé qu'il ne l'avait point soupçonné d'avoir eu des intentions perfides.

M. Dundas propose de réunir sous trois jours la chambre en comité, pour un bill de cavalerie supplémentaire.

On lit dans le *Morning-Chronicle*, la copie d'une proclamation du général français Malartic, adressée aux habitans des possessions françaises au-delà du cap de Bonne-Espérance; elle contient des détails sur Tippoo-Saib, qui prouvent jusqu'à quel point ce prince indien déteste les Anglais. Il demande à faire une alliance offensive et défensive avec les Français, et propose de prendre à sa charge, aussi long-tems que la guerre continuera dans l'Inde, les troupes que ceux-ci pourront lui envoyer. Tout est préparé, ajoute le gouverneur de l'Isle-de-France, tout est préparé pour recevoir ce secours à l'arrivée des troupes; les chefs et les officiers trouveront tout ce qui sera nécessaire pour continuer une guerre à laquelle les Européens sont peu accoutumés. Enfin Tippoo n'attend que l'arrivée des Français pour déclarer une guerre à mort aux Anglais, et les chasser de l'Inde.

L'insurrection est toujours constante à Wicklow, Kildare, Tipperary, Kilkenny et Antrim.

Lord Kingborough est prisonnier à Wexford, sur sa parole.

Tous les protestans à Wexford ont été respectés.

Le brave Munro, chef des insurgés, est tombé dans les mains royales; et il a été pendu à l'instant.

L'on vient d'apprendre, par un courier qu'on a saisi, que si les signaux des montagnes de Wicklow, de Kildare et même de Dublin, avaient été allumés à-la-fois, la nuit dernière, comme on était convenu, 30,000 Irlandais étaient les maîtres de Dublin.

Le général Harvey était dans les prisons de Wexford, quand les républicains y sont entrés, et il était tems. Il était fait sommer le général Johnson de lui rendre la ville de New-Ross, ou qu'il y mettrait le feu : Johnson avait fait pendre à l'instant le parlementaire, pour toute réponse.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 5 au 15 messidor.

Desmolins a reproduit, dans la séance du 6 du conseil des Cinq-cents, son projet de résolution concernant les droits des enfans nés hors mariage. Il propose d'accorder à ceux dont les peres sont morts avant la révolution, une pension égale au tiers de ce qu'ils auraient pu prétendre s'ils étaient nés dans le mariage.

On s'occupe d'abord de l'urgence.

Plusieurs membres la combattent.

Le conseil ajourne l'examen de la question, après les trois lectures constitutionnelles.

On reprend ensuite la discussion sur les domaines engagés. Plusieurs orateurs sont entendus pour et contre. L'impression de leur discours est ordonnée.

L'état de détresse dans lequel se trouvent les hospices civils dans toute l'étendue de la République, fixe l'attention du conseil dans sa séance du 7.

Divers membres proposent des projets qu'ils croient propres à leur procurer des secours efficaces ; mais Jouenne observe que le conseil a pourvu suffisamment à leurs besoins, en ouvrant au ministre de l'intérieur, pour cet objet, un crédit de 5 millions pour l'an V, et un de 6 pour l'an VI ; mais que les hospices n'ont touché qu'un million sur le premier crédit, et 800,000 fr. sur le second. Il demande en conséquence, qu'il soit fait un message au Directoire pour l'inviter à les faire remplir, sauf à retrancher sur d'autres dépenses du ministere de l'intérieur. Après quelques débats, cette proposition est adoptée.

La discussion sur les domaines engagés a repris. Le rapporteur a répondu aux objections faites contre

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

le projet, et il a lu les divers articles qui le composent. Les deux premiers ont été adoptés.

Heurtaut-Lamerville obtient, le 8, la parole pour une motion d'ordre sur l'instruction publique, tendante à abréger les travaux du conseil sur cette importante matiere. La République, dit-il, soupire depuis plusieurs années après des institutions conformes aux droits, aux devoirs de l'homme et aux principes épurés de la raison éclairée. La patrie est avide d'instruction, comme la terre, après les ravages de l'hiver, est avide des pluies de germinal et des rayons du soleil. Sans la bénigne influence de cet astre qui féconde la nature, elle ne verrait point renaître ses fruits; de même, la République serait frappée de stérilité et replongée dans l'ignorance et dans la servitude, si on ne s'empresse d'imprimer à nos institutions et à l'éducation publique ce caractere mâle qui triomphe des obstacles, crée les hommes libres, et augmente le dévouement à la patrie.

Si vous n'adoptez pas une mesure satisfaisante, la barbarie et le vendalisme envahiront de nouveau le pays des Francs : vous n'aurez plus d'hommes capables de remplir des fonctions publiques. Tous les législateurs des peuples libres contractent l'engagement de les éclairer. Sans instruction, la loi est tyrannique, et son glaive n'est plus qu'un poignard. Si des crimes atroces ont souillé la plus belle des révolutions, c'est que les hommes ont été guidés par les passions plus que par les lumieres.

Je demande que, rapportant l'arrêté pris sur la proposition de Dulaure, qui ordonne un nouveau rapport, le conseil discute primidi prochain, et de trois jours en trois jours, le projet sur les écoles primaires, présenté par Roger-Martin.

Après quelques débats, le conseil renvoie ces réflexions à la commission d'instruction publique, avec injonction de présenter son rapport, dans la derniere décade du mois courant, sur l'organisation des écoles primaires et secondaires d'enseignement public.

Pison-du-Galand avait appuyé la motion de Lamerville, en se plaignant des délais interminables

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

qu'éprouvent les projets présentés sur l'instruction publique, et des dégoûts qu'ils inspirent à la commission. Mais le conseil s'est déterminé, d'après l'observation de Briot, qu'il valait mieux retarder encore quinze jours, pour prendre une mesure définitive et fixe à cet égard.

Dubois (des Vosges) présente un rapport sur la taxe d'entretien des routes. Cette taxe n'est point un impôt, dit-il; son revenu ne doit enrichir ni des compagnies, ni même le trésor public; il doit être uniquement consacré à la réparation des routes. Cependant cela ne se fait pas. Après avoir exposé les abus, nés la plupart de la précipitation avec laquelle on a été obligé d'exécuter la loi, le rapporteur propose d'autoriser le Directoire à établir toutes les barrieres nécessaires, eu égard aux localités; à faire un réglement pour constater le produit de la taxe, et à fixer le nombre des percepteurs, eu égard aux difficultés de la perception. Il ne lui serait pas interdit de donner les barrieres à adjudication; mais alors l'adjudicataire serait chargé de la perception de la taxe et de l'entretien des routes.

Impression et ajournement.

On reprend la discussion sur les domaines engagés. L'avis de la commission est que les détenteurs s'acquittent en payant un cinquieme en numéraire, et le reste en bons consolidés.

Le conseil allait délibérer; mais un membre demande qu'on exige le quart en numéraire.

Villers et Bergier soutiennent qu'alors la résolution devient nulle, parce qu'alors les débiteurs refuseront de payer: qu'il faudra remettre en vente, et peut-être sans aucun fruit.

Trois épreuves successives paraissent douteuses. On réclame l'appel nominal: il a lieu.

Le résultat de l'appel nominal a été, que sur 293 membres, 159 ont adopté l'amendement, et que 134 l'ont rejetté. En conséquence, le président a déclaré que les détenteurs des domaines engagés seraient tenus de payer le quart en numéraire de la

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

valeur réelle desdits domaines, s'ils voulaient rester propriétaires incommutables.

Le conseil ordonne, le 11, mention honorable et dépôt à la bibliotheque nationale de plusieurs ouvrages du cit. Sue (médecin célebre), dont il fait hommage au Corps législatif, et qui ont pour titre : *Traité de l'Anatomie comparée; Observations sur la Vitalité; Elément d'Anatomie à l'usage des Peintres, Sculpteurs et Amateurs.*

Dumas, par motion d'ordre : Après avoir mis sous les yeux du conseil l'embarras qu'emporte dans les jugemens de commerce la variété qui existe dans les époques déterminées pour les protêts des billets à ordre, lettres-de-change, et autres effets négociables, ainsi que dans les époques pour les paiemens, présente un mode de procédure uniforme à cet égard.

Le conseil en ordonne l'impression et l'ajournement, et le renvoi à une commission spéciale.

Boulay (de la Meurthe), au nom d'une commission spéciale, fait un nouveau rapport sur le mode de remplacement des juges du tribunal de cassation. Il résume les différentes opinions émises à cet égard, les différentes propositions qui ont été faites, et que nous avons présentées dans le tems. Il termine par un projet nouveau, dont le conseil ordonne l'impression et l'ajournement.

Génissieux reproduit, dans l'espace d'une grande heure, tous les argumens développés par les défenseurs du premier projet de la commission, qui autorisait le Directoire à nommer aux places de juges vacantes dans le tribunal de cassation, et que le conseil a écarté par la question préalable.

L'orateur essaie de faire revenir le conseil sur cet arrêté, et propose de nouveau d'attribuer cette nomination au Pouvoir exécutif, par suite de la loi du 18 fructidor, sauf à prendre pour l'avenir des mesures définitives. Il présente en conséquence quatre projets de résolutions dont le conseil ordonne l'impression.

La discussion a repris, le 5, au conseil des An-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

c.ens, sur la résolution du 7 prairial relative aux taxations des receveurs généraux des départemens et de leurs préposés.

Lacuée vote contre la résolution.

Legrand vote pour l'adoption.

Jourdain et Delmas votent pour le rejet.

Le conseil ferme la discussion, et rejette la résolution.

Le conseil s'occupe, le 6, de celle concernant la liquidation et le paiement des fermages arriérés.

Saligni invoque contre la résolution les principes qui ne permettent pas la rescision des baux stipulés en denrées. Il ajoute que les fermiers ne peuvent point alléguer la dépréciation du papier-monnaie pour demander une réduction du prix de leurs baux. Ils s'étaient soumis à payer leurs fermages en denrées. Jamais la valeur de cette espece d'ordonnance n'a varié pour eux. Lorsqu'ils ont promis une quantité quelconque de denrées, ils s'étaient assurés d'avance que la terre qu'ils prenaient à bail leur en rendrait assez pour acquitter leurs redevances, et pour qu'ils eussent après un bénéfice raisonnable.

Cornet répond que la résoiution ne permet d'espérer de réduction qu'à ceux qui par le prix de leurs baux seraient lésés d'outre-moitié ; qu'il ne s'agit que des baux qui ont été faits dans l'intervalle du 1er. juillet 1792, au 7 thermidor an IV ; que les motifs de cette réduction sont limités ; que le tems dans lequel ces baux ont été faits, sont du cercle ordinaire des probabilités ; et que conséquemment on ne peut invoquer contre ces baux les principes applicables, en tems ordinaire, en matiere de rescision.

Le conseil approuve la résolution.

Un objet d'intérêt particulier a fait l'objet de la séance du 8.

Delaçoste a fait, le 9, un rapport sur la résolution du 17 germinal, relative aux baux passés par anticipation, à ceux à vie ou à longues années, à ceux qui font partie des actes passés entre les acquéreurs et les vendeurs pendant la dépréciation du papier-monnaie. Cette résolution, dit-il, présente, comme

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

des corollaires des lois existantes, de nouvelles décisions relatives à ces baux. De tous les projets présentés, il en est peu qui réunissent à un plus grand dégré de clarté, la perfection et le mérite des difficultés vaincues.

Delacoste parcourt les diverses dispositions de la résolution, dont il fait sentir l'utilité, et termine en proposant de l'approuver.

Le conseil ordonne l'impression et l'ajournement.

Rallier résume le rapport à la suite duquel il avait proposé, il y a quelques jours, de rejetter la résolution du 6 floréal, relative à l'aliénation de l'isle des Cygnes.

Le conseil la rejette.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la résolution du 26 germinal, relative à des contestations élevées entre les créanciers des émigrés solvables et les co-partageans.

Duphot défend la résolution en rappellant les motifs que la commission a donnés pour la faire approuver.

La discussion est continuée à demain.

Picant et Brottier défendent la résolution. Ils soutiennent qu'elle est conforme aux lois précédentes, qu'elle assimile les créanciers des émigrés aux créanciers des propriétaires d'office, favorise les coobligés et copartageans, en repartissant sur un plus grand nombre d'individus les pertes que les circonstances ont rendu inévitables.

Barrot et Chassey soutiennent qu'elle est contraire aux principes, en ce qu'elle divise la solidarité de l'hipotheque; injuste, en ce qu'elle dépouille les citoyens des actions qui leur sont acquises, et qui sont une espece de propriété inconstitutionnelle, en ce qu'elle a un effet rétroactif.

La discussion est ajournée.

La séance du 11 n'a produit aucun résultat d'intérêt général.

Moreau (de l'Yonne) obtient, le 12, la parole pour une motion d'ordre. Encore quelques jours, dit-il, et nous serons arrivés à l'anniversaire de cette

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

journée mémorable qui vit vaincre et tomber la Bastille, monument des vengeances royalistes. Qu'ils furent beaux ces premiers jours de la liberté ! ceux qui les firent éclore, ouvrirent pour la France des siecles de gloire. Ils tracerent de leur sang les premieres lignes de la constitution de l'an III.

Je sais que l'éclat de ces belles journées fut terni par d'autres ; mais loin de moi l'idée de rappeller de douloureux souvenirs : la paix continentale, les nombreuses victoires de nos armées, celles auxquelles court le vainqueur de l'Italie les ont effacés. En l'an V, vous décrétâtes, malgré l'influence de l'or de Blankembourg et de Londres, que l'anniversaire de l'aurore de la liberté serait célébré le 26 messidor. C'est ce que je vous propose aujourd'hui. Si la constitution vous a défendu d'assister à aucune fête, que notre voix au moins retentisse jusqu'à cette flotte inexpugnable qui porte en ce moment les destinées de l'univers. Je propose d'arrêter que le 26 messidor, jour correspondant au 14 juillet, le président du conseil prononcera un discours analogue à la fête, que le corps de musique attaché au conseil exécutera les airs de la liberté, et qu'extrait du procès-verbal sera adressé au conseil des Cinq-cents et au Directoire. Ce projet d'arrêté est adopté.

Crétet fait un rapport sur la résolution du 4 floréal, relative aux monnaies. Il en propose le rejet, attendu qu'on n'accordant pas aux directeurs des hôtels des monnaies un bénéfice suffisant sur la fabrication des nouvelles pieces, elle empêche cette fabrication, attendu qu'en soumettant l'arriéré des contributions à être payé en numéraire que l'on ne prendrait que pour une valeur des trois quarts pour cent, elle augmente la quotité de ces contributions ; attendu qu'elle sincope l'exercice annuel des contributions, et soumet celui de l'an VI à une double comptabilité ; attendu qu'elle omet de statuer sur le retirement des monnaies des départemens réunis ; attendu qu'elle ne détermine point la valeur légale de la piece d'or, ce qui empêchera la fabrication de nouvelles pieces.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le conseil ordonne l'impression et l'ajournement.

Legier obtient la parole, le 13, dans la séance du conseil des Cinq-cents, pour une motion d'ordre.

Je viens, dit-il, appeler votre attention sur l'art. 7 de la loi du 9 germinal, relative à la vente des biens nationaux. Cet art. est ainsi conçu : « Les arrérages des inscriptions sur le grand-livre, données en paiement, cesseront de courir du premier jour du trimestre dans le courant duquel l'adjudication aura été faite. »

Cette disposition a entraîné la nécessité de substituer aux rescriptions à ordre, des rescriptions nominatives et applicables seulement aux adjudicataires y énoncés. En effet, si les commissaires de la trésorerie n'eussent pas réformé ces rescriptions à ordre, transmissibles à volonté, elles auraient pu être employées à des adjudications antérieures au dépôt des inscriptions représentées, et il serait résulté de là une contravention à la loi. Cependant une foule d'acquéreurs se plaignent de cette mesure. Ceux qui ont fait des versemens excédant le prix qu'ils avaient à payer, n'ayant plus la facilité de se défaire, comme par le passé, des rescriptions qui leur restent, se trouvent fort gênés ; et la trésorerie, pour les faire consentir à l'abandon des arrérages de leurs inscriptions, est obligée de demander des procès-verbaux, d'où il résulte des examens très longs, des retards dans l'expédition, enfin des embarras pour les acquéreurs qui n'ont pas rigoureusement fait leur compte. D'après ces observations, je demande le renvoi à une commission spéciale, des propositions suivantes :

1°. L'art. 7 de la loi du 9 germinal an 5 est rapporté.

2°. Les inscriptions définitives données en paiement de domaines nationaux, seront transférées à la République avec la jouissance courante, pour les transferts de particulier à particulier.

3°. Toutes les rescriptions délivrées par la trésorerie, seront à ordre.

4°. Les rescriptions nominatives qui n'ont pas été employées, seront rapportées à la trésorerie, qui en délivrera dans la forme énoncée en l'article III.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

5°. Lorsqu'une rescription délivrée pour un département n'aura pu être employée, elle sera rapportée à la trésorerie qui l'assignera sur un autre. Ce changement ne pourra avoir lieu que deux fois.

Impression et ajournement.

Housset : Depuis 14 siècles, le despotisme pesait sur la France ; un seul jour a suffi pour le renverser : ce jour mémorable est le 14 juillet, qui a opéré la chûte de la Bastille et préludé à celle du trône. Il doit être célébré dans toute la République, ce jour cher à tous ; mais il convient qu'il le soit sur-tout par le Corps législatif. Housset propose en conséquence et le conseil arrête qu'il célébrera la fête du 14 juillet dans son sein, et le président prononcera un discours analogue.

Un secrétaire donne lecture d'un message du Directoire, conçu en ces termes :

« Depuis long-tems, le gouvernement de Malte avait osé manifester des dispositions hostiles contre la République Française. Depuis long-tems il s'était fait un plaisir ou un devoir de protéger les émigrés réfugiés dans son isle, et les chevaliers de Condé qui infestaient son territoire de toutes parts. Sa constitution l'obligeait à se soumettre aux regles de la plus exacte neutralité, et cependant dans toutes les occasions, on le voit se déclarer hautement contre la France. Est-elle en guerre avec l'Espagne ? Malte protége le gouvernement espagnol. La République reste-t-elle aux prises avec la seule Angleterre ? Malte favorise de tout son pouvoir la cause de nos ennemis. Violant les droits les plus sacrés, non seulement de la neutralité, mais de l'hospitalité même, les Français qui résident à Malte sont maltaités, jettés au fond des cachots et traités comme les plus vils scélérats. Si le bruit se répand que le roi de Naples se déclare l'ennemi de la France, les Maltais se déclarent les amis du roi de Naples, et ferment leurs ports aux vaisseaux français, tandis qu'ils les ouvrent aux vaisseaux napolitains. En 1793, le grand-maître de Malte ne craint pas de déclarer qu'il ne peut, ne doit et ne veut considérer l'envoyé de la République Française

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

que comme l'envoyé du roi de France. Enfin la grande flotte, longeant l'isle de Malte, demande à y faire de l'eau; les chevaliers de Malte et de Saint-Jean de Jérusalem déclarent, avec le ton de la plus insultante ironie, qu'ils ne peuvent permettre l'entrée que de deux bâtimens à-la-fois, ce qui n'aurait demandé que 300 jours pour que la flotte entiere pût être approvisionnée. Oser insulter ainsi l'armée navale de la grande nation, sur-tout quand elle est commandée par Bonaparte !

» Le 22 prairial matin, les troupes françaises étaient à terre sur tous les points de l'isle. Le 23, le général de brigade Mormande, à la tête de la 19e., s'empare du drapeau de l'Ordre. Le 24, l'armée navale s'empare du port et de l'isle, et force ses maîtres à renoncer au droit de propriété et de souveraineté qu'ils avaient sur Malte.

» Nos invincibles défenseurs se sont emparés de 2 vaisseaux de guerre, 4 galeres, 1200 pieces de canons, 1500 milliers de poudre, 40,000 fusils, et beaucoup d'autres objets dont le détail n'est point encore parvenu au Directoire.

Le conseil déclare que l'armée française victorieuse à Malte a bien mérité de la patrie. La séance est levée.

La séance du 14 a été employée à la discussion d'un projet de résolution, concernant les délais d'appel et d'opposition, dans les jugemens rendus par défaut. Après quelques heures de débats, le projet a été renvoyé à un nouvel examen de la commission.

Le conseil a arrêté que désormais le quintidi étant employé aux travaux de la commission, il n'y aurait pas de séance.

La résolutson relative aux monnaies a été soumise, le 12, à la discussion du conseil des Anciens. Le systême adopté par elle a paru bon à la commission; mais elle a jugé en même tems qu'elle contenait des vices essensiels qui n'en permettaient pas l'adoption. D'abord elle ne donne pas un délai suffisant pour l'échange, elle complique les comptes des receveurs, et elle laisse indéterminée la valeur de la piece d'or. D'après ces motifs, Cretet, rapporteur, en propose le rejet. Impression et ajournement.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Un secrétaire a fait lecture, dans la séance du 13, du message du Directoire qui annonce la prise de l'isle de Malte. Regnier obtient la parole. O France ! ô ma patrie ! dit il, rien n'est impossible à la valeur de tes généreux enfans ! Ce rocher, réputé imprenable, ce rocher qui avait bravé toutes les forces du Croissant, n'a pu résister deux jours à la redoutable bayonnette. Le drapeau tricolor flotte en ce moment sur les tours orgueilleuses élevées par Malte pour rendre nuls les efforts de ses ennemis. Héros qui efface tous les héros ! armée qui éclipse les exploits de l'ancienne Rome aux jours de sa grandeur ! poursuivez le cours de vos glorieuses destinées ; arrachez le sceptre des mers à leurs insolens dominateurs ; que par vous l'univers soit libre, et soyez les bienfaiteurs du monde, après en avoir été la terreur. Je demande l'impression du message à 6 exemp. Cette proposition est adoptée.

Lebrun, organe d'une commission, a fait le 14, un rapport sur la résolution qui augmente le droit de timbre. Il en propose le rejet. Imp. et ajournement.

Ce conseil sanctionne la résolution portant que l'armée française qui a conquis Malte a bien mérité de la patrie. — Pérès et Moreau ont payé à cette armée et à son chef un juste tribut de louanges.

Il n'y aura pas de séance le quintidi.

PARIS. *Nonidi, 19 Messidor, l'an VI de la République.*

Enfin nous avons des nouvelles de Bonapatte, et ces nouvelles sont l'annonce de la conquête de l'isle de Malte. Voici quelques détails intéressans sur cette prise importante, indispensable pour le succès de la grande expédition de notre flotte :

L'armée d'expédition commandée par le général Bonaparte est arrivée le 21 prairial, à la pointe du jour, à la vue de l'isle de Gose. Le convoi de Civita-Vecchia y était arrivé depuis trois jours.

Le 21, au soir, il a été envoyé un aide-de-camp du général en chef, pour demander au grand-maître la faculté de faire de l'eau dans les différens mouillages de l'isle ; celui-ci chargea le consul de la République Française à Malte, de porter sa réponse, qui était un refus absolu, ne pouvant,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

dirait-il, laisser entrer plus de deux bâtimens de transport à-la-fois ; ce qui, calcul fait, aurait exigé 300 jours pour faire de l'eau.

Le besoin de l'armée était urgent, et faisait un devoir d'employer la force pour s'en procurer.

Il fut ordonné à l'amiral Brueys de faire des préparatifs pour la descente. Il envoya le contre-amiral Blanquet avec son escadre, pour l'effectuer dans la calle de Marsa-Siroco. Le convoi de Gênes débarqua à la tête de Saint-Paul ; celui de Marseille, à l'isle de Goze. Le gén. de brig. Lasne et le chef de brig. Marmont descendirent à la portée du canon de la place.

Le général Desaix fit débarquer le général de brigade Beillard avec la 21e. Il s'empara de toutes les batteries et forts qui défendaient la rade et le mouillage de Marsa-Siroco.

Le 22, à la petite pointe du jour, nos troupes étaient à terre sur tous les points, malgré l'obstacle d'une canonnade très-vive. — Le 22 au soir, la place était investie de tous les côtés, et le reste de l'isle soumis. Le général Regnier venait de s'emparer de l'isle du Goze ; le général Bragney d'Hilliers, de tout le midi de l'isle de Malte, après avoir fait plusieurs chevaliers et 200 hommes prisonniers. Le général Desaix était à une portée de pistolet du glacis de la Cottonere et du fort Riccazoli ; il avait fait aussi plusieurs chevaliers de Malte prisonniers.

Les malheureux habitans effrayés au-delà de tout ce qu'on peut imaginer, s'étaient tous réfugiés dans la ville de Malte, qui se trouva par ce moyen suffisamment garnie de monde.

Pendant toute la soirée du 22, la ville canonna avec la plus grande activité. Les assiégés voulaient faire une sortie ; mais le chef de brigade Marmont, à la tête de la 13e. leur enleva le drapeau de l'ordre. Le même jour 22, on commença à faire débarquer l'artillerie.

Il y a peu de places en Europe aussi forte et aussi soignée que Malte.

Le grand-maître envoya demander, le 23 au matin, une suspension d'armes. Aussi-tôt l'aide-de-camp, chef de brigade Junot, lui fut envoyé avec la faculté de signer une suspension d'armes, s'il consentait, pour préliminaire, à négocier de la reddition de la place. Les citoyens Poussielgue et Dolomia furent en outre envoyés pour sonder les intentions du grand-maître et des habitans ; la suspension d'armes fut conclue pour 24 heures.

Le 23 à minuit, les chargés de pouvoir du grand-maître vinrent à bord de *Lorient*, où ils conclurent, dans la nuit, une convention définitive.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

A la tête de la députation du grand-maître était le commandeur Bosredon-Ransijat, chevalier de la ci-devant langue d'Auvergne, qui, du moment où il a vu que l'on prenait les armes contre les Français, a sur-le-champ écrit au grand-maître, que son devoir, comme chevalier de Malte, était de faire la guerre aux Turcs, et non à sa patrie ; qu'en conséquence, il déclarait ne vouloir prendre aucune part à la mauvaise conduite de l'ordre dans cette circonstance : il fut sur-le-champ mis en prison, et il n'en est sorti que pour venir négocier.

Hier, 24, l'armée française est entrée dans la place, et a pris possession de tous les forts. Aujourd'hui, à midi, l'escadre y est venue mouiller.

On a trouvé à Malte deux vaisseaux de guerre, une frégate, quatre galeres, 1,200 pieces de canon, 1,500 milliers de poudre, 40,000 fusils, etc. etc.

On assure que le sort du grand-maître a été fixé par la capitulation à 300,000 francs de pension, et une somme de 600,000 fr. à titre d'indemnité.

Depuis cette nouvelle, on a publié, dans quelques journaux, que l'occupation de cette isle par Bonaparte n'avait précédé que de 36 heures celle que se proposait l'escadre anglaise ; mais cette circonstance n'a aucune garantie. On dit au contraire que le courier qui a apporté la nouvelle de Naples, a assuré qu'à son départ cette escadre avait été signalée dans ce golfe.

Il est de plus en plus vraisemblable que la destination de Bonaparte est pour l'Egypte et pour la Syrie.

On mande de Bayonne, que le 10 messidor le célebre Kosciusko y est arrivé venant de Philadelphie, et qu'il paraît entierement rétabli de ses blessures. Il doit se rendre incessamment à Paris.

On parle de la retraite prochaine de Pitt.

On annonce que le roi de Sardaigne a demandé avec instance l'assistance des troupes françaises pour garantir ses Etats.

LOTERIE NATIONALE.

Tirage du 16 messidor.

Les numéros sortis sont : 55, 16, 39, 59, 36.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

N°. 30.

MERCURE FRANÇAIS

DÉCADI 30 MESSIDOR, *l'an sixieme de la République.*

ÉCONOMIE POLITIQUE.

THE State of the Poor, etc. *De l'État du Pauvre; ou Histoire des Classes misérables, en Angleterre, depuis l'époque de la conquête, jusqu'au moment présent : par sir* FRÉDÉRIC MORTON EDEN. *Trois volumes* in 4°. *A Londres.* 1797.

SECOND EXTRAIT.

LE second volume de l'ouvrage de sir Eden contient des renseignemens détaillés sur l'état des ouvriers et des pauvres dans plusieurs comtés et paroisses d'Angleterre. Ces renseignemens sont le résultat des réponses reçues par lui, soit de différens ecclésiastiques éclairés et bienfaisans, soit de quelques autres personnes occupées à recueillir les faits qui peuvent intéresser la législature et l'administration, dans leurs cantons respectifs : l'auteur les doit en outre beaucoup aux recherches d'un homme en état de voir, qu'il a lui-même fait voyager pendant un an entier pour cet objet, dans les différentes parties de l'Angleterre. Il s'en faut que toute cette seconde partie de l'ouvrage soit bien intéressante : elle est cependant peut-être, dans plusieurs de ses parties, plus instructive que la premiere. Nous allons

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

choisir et présenter sans ordre, comme ils le sont dans l'ouvrage même, les faits qui nous paraissent les plus dignes d'attention.

Dans la paroisse de Reading, qui fait partie du comté de Berks, il n'est pas rare de voir un homme jeune, sain, vigoureux, ne manquant point de travail, s'adresser à la caisse des pauvres pour y demander le salaire de la sage-femme qui vient de délivrer sa femme du premier enfant qu'elle vient de mettre au monde. Il arrive plus souvent encore que les tisserands, qui gagnent dix-huit schellings par semaine, ont recours à la charité publique, pour peu que leur travail éprouve quelqu'interruption. Rien n'est si rare, au contraire, que de voir un homme ayant une femme et deux enfans, qui ne réclame point sa part des aumônes distribuées dans son canton.

Dans une paroisse voisine de celle de Reading, on donnait par semaine, à tous les ouvriers, pour chaque enfant hors d'état de gagner sa vie, un schelling et six pences par semaine; et cette prodigalité se fondait sur la persuasion que le pauvre ne peut vivre sans avoir du meilleur pain de froment, du beurre, du fromage, du sucre et du thé.

On ne saurait imaginer une pratique plus funeste que d'entasser les pauvres dans les ateliers clos, connus sous le nom de *work-houses*, *poor-houses*, ou *houses of industry*. Une note envoyée de Wallinford, atteste que dans l'atelier de cette commune, il ne se fait absolument aucune espece de travail, et que les pauvres qui conservent encore quelqu'activité sont obligés d'en sortir pour aller chercher de l'ouvrage ailleurs.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Les ouvriers des ateliers peuvent ne pas travailler du tout, ou travailler aussi peu et aussi mal qu'ils le veulent; ils n'en ont pas moins une nourriture beaucoup meilleure que celle qu'un excellent travailleur peut se procurer. Dans différens endroits on leur donne deux, trois ou même quatre fois par semaine, de la viande fraîche.

Durant l'hiver de 1794, il y avait dans la ville de Chester, environ 8000 personnes inscrites sur le livre des pauvres; c'est-à-dire la moitié des habitans. Nulle part ailleurs, les funestes effets du changement continuel des surveillans de l'aumône publique ne se sont fait sentir avec plus de force. Quand ceux d'une année avaient établi à grands frais quelque genre de manufacture dans l'*atelier*, ceux de l'année suivante ne manquaient pas d'en abandonner les travaux; et les plans se renouvellaient tous les ans, à chaque nouvelle nomination.

Dans plusieurs paroisses, les aumônes ont quadruplé depuis trente ans.

L'objet pour lequel se formerent des ateliers dans presque toute l'Angleterre, fut moins de fournir du travail et d'assurer un salaire fixe aux véritables pauvres, que d'économiser l'aumône elle-même, et d'arrêter les progrès rapides des dépenses pour la mendicité. Mais on n'obtint cet effet que pour un tems très-court. Parmi les nombreux inconvéniens qu'a produits cet établissement, il ne faut pas oublier celui de frapper de dégoût et de terreur plusieurs pauvres honnêtes, qui aiment mieux rester dans leur hutte, exposés à toutes les horreurs de la misere, que de se laisser enfermer avec ce qu'ont produit

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de plus vil et de plus corrompu toute une ville et ses environs.

Par l'exécution rigoureuse des lois de police relatives aux pauvres, on ne voit pas seulement naître chaque jour des inconvéniens sans nombre, mais de nouvelles dépenses résulter directement des mesures même qu'on a prises pour les diminuer. Par exemple, l'exercice du droit qu'a chaque canton de bannir de son territoire les pauvres qui ne lui appartiennent pas, occasionne souvent des procès coûteux, et quand il n'y a pas matiere à procès, des frais considérables de déportation. Cet article occupe toujours une place importante dans tous les comptes de dépenses pour les pauvres.

Dans plusieurs paroisses du Devonshire, il est prouvé que l'ouvrier le plus sain et le plus vigoureux, qui a une femme et deux enfans, ne peut pas absolument vivre, même quand la petite famille se réduirait à du pain d'orge et des pommes-de-terre.

Dans la paroisse de Newton-Valence, la seule taxe des pauvres monte maintenant à sept schellings par chaque livre de revenu net (1).

A Petersfield, un surveillant des aumônes qui remplissait tous ses devoirs avec beaucoup d'exactitude et de probité, devint par-là, l'objet de la haine des pauvres les plus fainéans; ils tenterent plusieurs fois de mettre le feu à sa maison, et le forcerent de quitter un emploi dans lequel il s'était acquis l'estime générale.

(1) C'est-à-dire à plus d'un tiers.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

A Portsmouth, l'établissement d'un commissaire soldé pour la surveillance des aumônes publiques a produit un si bon effet que les dépenses ont annuellement diminué, et que les véritables pauvres ont été plus complettement secourus.

Parmi les réglemens projettés par la corporation de l'isle de Wight, lors de l'établissement d'un attelier ou maison d'industrie (*house of industry*), on trouve l'article suivant qui peut paraître un peu singulier : « Dans les tems où le salaire des ouvriers sera porté au-delà du taux ordinaire, la caisse des pauvres tiendra compte à ceux qui seront employés dans l'attelier, de la somme d'augmentation journaliere. »

Durant les deux années de 1794 et 1795, tous les entrepreneurs, chargés à forfait de fournitures pour les pauvres, perdirent considérablement; et la plupart des paroisses furent obligées de leur accorder des dédommagemens proportionnels.

Dans la paroisse dite *great chart*, sur la savanne de Kent, il est reconnu comme constant, qu'un homme avec une femme et trois enfans peut vivre lui-même et faire vivre sa famille : mais s'il a plus de trois enfans, on lui donne le choix de les envoyer à la maison des pauvres, ou de recevoir par semaine un schelling de secours.

Le prix des objets de premiere nécessité n'est pas plus uniforme dans les divers comtés et territoires, que celui des journées d'ouvriers. La journée des ouvriers ordinaires va depuis un schelling jusqu'à deux et au-dessus. Dans l'attelier de Lancastre, il y a cinquante-sept pauvres : parmi eux, il se trouve

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

un ouvrier qui gagne douze schellings par semaine, c'est-à-dire beaucoup plus que tous les autres. Comment peut-on considérer comme pauvre un homme qui peut gagner cette somme par son travail journalier ?

C'est une regle dans plusieurs sociétés de bienfaisance, que les veuves ou les héritiers des pauvres qui se sont donnés la mort, ne puissent réclamer l'espece de legs que la société leur eût accordé si la mort avait été naturelle. On inflige aussi des punitions à tous ceux qui, pendant qu'ils reçoivent des secours, vont *travailler* ailleurs, ou s'enivrent, ou ne rentrent pas en hiver à huit heures, et en été à neuf. Il est assez extraordinaire de leur permettre de sortir, et de ne pas leur permettre de sortir pour travailler.

On a généralement observé dans toutes les parties de l'Angleterre, que le nombre des pauvres avait rapidement augmenté avec celui des manufactures; que les ouvriers des manufactures et fabriques étaient plus sujets à se ruiner complettement que les ouvriers ordinaires, quoique les premiers gagnent beaucoup plus; et que dans les villes de manufactures, les quatre cinquiemes des pauvres sont des ouvriers qui appartiennent à ces établissemens.

Le paiement des médecins et chirurgiens employés à secourir les pauvres, fait partie des dépenses dont la caisse des aumônes publiques est chargée annuellement; et c'est une chose absolument inouie en Angleterre, que des officiers de santé donnent aux pauvres leurs soins gratuitement.

Dans la paroisse de Louth en Lincolnshire, et dans

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

l'isle Portland, on se sert encore de fumier de vacue séché, comme matiere de chauffage.

Il y a quelques années qu'en plusieurs endroits de l'Angleterre, on a mis en pratique l'heureuse idée de donner en prime de récompense, différentes pieces d'habillement, aux enfans qui, dans un espace de deux mois, font le plus d'ouvrage, et le font mieux.

A Spilsky, l'on a supprimé l'école de filature d'après la remarque que les enfans qu'on y tenait si long-tems assis, étaient tous mal sains, et qu'après avoir quitté l'école, ils ne pouvaient plus gueres s'habituer aux travaux de l'intérieur des maisons et à ceux de la campagne.

Les entrepreneurs des atteliers de secours et des hospices sont pour l'ordinaire des manufacturiers qui se flattent d'employer pour leurs travaux ordinaires, les bras des pauvres valides, plus souvent qu'ils ne le font en effet.

Dans différens endroits, et notamment à Caling, dans le Middlesex, on a la triste expérience que les objets fabriqués ne rendent jamais le prix d'achat des matériaux et des instrumens de fabrication.

C'est un usage assez généralement établi dans les atteliers des pauvres, de laisser à l'ouvrier une partie des produits de son travail.

Les pauvres âgés de soixante ans et au-dessus sont dispensés de tout travail.

L'auteur donne, sur l'accroissement des manufactures de coton, certains détails qui peuvent paraître assez étonnans. Par exemple, selon lui, en 1783, on évaluait à trois millions de liv. sterling,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

le coton importé en Angleterre : en 1793, il passait déja vingt-huit millions.

Dans l'hospice de Norwich, il s'était introduit un tel désordre et une telle profusion dans les fournitures de viande et autres objets de subsistance, que la nourriture de chaque pauvre avait fini par monter plus haut, que ne l'eût fait sa pension, à table d'hôte, dans une bonne auberge.

Il paraît que les clôtures des champs excitent en beaucoup d'endroits l'animadversion du menu peuple, d'après l'expérience vraie ou prétendue, que les champs enclos se transforment bientôt en prairies, que par-là les petites fermes vont se fondre dans de plus grandes, et que de toutes ces circonstances, il résulte une augmentation progressive du prix de tous les objets de subsistance.

Dans plusieurs cantons, l'impôt sur les terres n'est pas moins inégal que la taxe des pauvres.

Il n'y a que peu de renseignemens sur la mortalité des atteliers et des hospices de pauvres : mais d'après ceux qu'on a pu se procurer, il est évident que cette mortalité est très-grande, et qu'il regne dans ces lieux, où les hommes les plus mal sains et les plus mal-propres se trouvent entassés, des maladies contagieuses qui les dépeuplent fréquemment. A Northshields dans le Northumberland, il meurt chaque année un huitieme des pauvres qui vivent dans les atteliers de charité. Dans plusieurs autres endroits, le mal est encore bien plus grand. L'attelier de Nottingham est un des plus mal tenus : les ouvriers y couchent quatre à quatre; aussi sont-ils dévorés de vermine, et sans cesse exposés à des fievres pour-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

prées contagieuses, extrêmement redoutables. Celui d'Oxford n'est pas mieux tenu. De tous les enfans qui y naissent, il en est fort peu qui vivent, et presque pas qui viennent à bien. En 1795, les surveillans de cet attelier disaient dans leur compte rendu, que depuis le commencement de l'année jusqu'à la fin, il y avait regné toute sorte de désordres ; que vainement avait-on cherché les moyens d'y porter remede ; que les jardins, la cuisine, les magasins avaient été livrés constamment au pillage ; que les enfans n'y trouvaient point de gardes pour les soigner, ni les malades de chambres particulieres pour les recevoir ; que le mélange le plus indécent des deux sexes avait lieu, même dans les dortoirs ; qu'une manufacture importante était abandonnée au caprice des ouvriers ; enfin que le surveillant et la surveillante de la maison étaient sans autorité véritable, et d'ailleurs ne pouvaient remplir leurs devoirs, ayant leur demeure dans une aîle écartée, et loin des objets dont l'inspection leur était soumise. Malgré toutes les recherches les plus attentives, l'on ne put découvrir la source du gaspillage affreux qui s'y faisait de bierre et de pain.

Durant l'été de 1795, on fit vendre dans la commune d'Unpingham, du bœuf et du mouton à bas prix, aux seuls pauvres, pour tâcher de diminuer la consommation de pain : les pauvres commencerent à faire de la soupe et à y joindre l'usage des légumes ; en conséquence, on put espérer qu'ils ne se nourriraient plus désormais exclusivement de pain.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

La société d'industrie, formée en 1795, dans le comté de Rutland, a mérité de servir de modele à toute l'Angleterre. Cette société ne s'est pas contentée d'assigner des récompenses pour les ouvriers qui élevaient quatre enfans ; elle a pris soin en outre, de procurer à tous les pauvres voulant et pouvant exécuter un travail quelconque, des instrumens, des matériaux, et même du travail. Les parens n'y reçoivent d'aumône pour leurs enfans en bas âge, qu'autant que ceux-ci savent tricotter à six ans, et filer à neuf. Cette société paraît être presque la seule qui ait fait quelque bien.

D'après tous les détails que contient ce second volume, les ateliers et les maisons de pauvres sont très-mal organisés, et encore plus mal administrés dans toute l'Angleterre. Les frais énormes qu'ils entraînent sont le moindre de leurs inconvéniens : ils alterent profondément la santé du pauvre, ils pervertissent ses mœurs, ils détruisent en lui tout principe d'activité ; en un mot, ils ont produit des effets si funestes et si généraux, que les hommes les plus sensés n'attendent d'amélioration réelle dans l'état du pauvre, que de leur destruction prompte, ou du moins de leur entiere réorganisation.

La suite au numéro prochain.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

MORALE.

Journal de la vie d'un Homme de bien (1).

Ce journal est celui d'un propriétaire aisé qui vivait à la campagne, et qui a voulu laisser à ses enfans l'exemple de sa vie, parce qu'il pensait qu'on imite facilement ceux qu'on aime.

Je suis né d'honnêtes parens qui n'étaient pas riches, mais à qui les bonnes mœurs et le travail ont donné de l'aisance.

J'avais plusieurs freres et sœurs que la mort m'a enlevés dans leur bas âge.... Je me souviens que je les ai bien regrettés.

Jérôme, le seul frere que la nature m'ait conservé, était jaloux des récompenses que m'attirait mon application à l'étude : je priai en secret mon pere et ma mere de caresser Jérôme autant que moi; il devint studieux, et il m'aima.

Depuis ce tems, nous n'avons pas donné à nos parens le chagrin de nous voir résister à leurs volontés. Hélas ! ces bons parens, ils ont souvent prévenu les nôtres.

Le bon homme Isouard habitait le même village que nous; il cultivait un jardin de trois arpens qui le faisait vivre. Il perdit sa femme, et son travail ne pouvait entretenir ses enfans; dans mes jours de ré-

(1) Extrait tiré des *Principes des Mœurs chez toutes les nations*; par le cit. Saint-Lambert : 3 vol. *in*-8°. Prix, 10 fr., et 13 fr. franc de port. A Paris, chez H. Agasse, imprimeur-libraire, rue des Poitevins, n°. 18.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

création, j'allais arroser le jardin du bon homme Isouard. Ses enfans sont nos amis.

Mon frere Jérôme quitta la maison paternelle, et fit un commerce qui l'enrichit; pendant son absence nous perdîmes notre pere; dans son testament, il me faisait de grands avantages. Jérôme ne l'a jamais su.

Quelque tems après, Jérôme fit de grandes pertes; notre mere, qui vivait encore, et mon industrie les ont réparées.

Ce fut alors qu'on nous proposa de nous rendre maîtres du prix d'une denrée précieuse, en achetant toute celle que produisait la province. Nous nous dîmes : Quel bien ce commerce ferait-il à notre pays; n'est-il pas un abus de notre fortune? ne nuira-t-il pas au pauvre? Et nous ne voulûmes point faire ce commerce.

Je devins amoureux de la belle Henriette, l'épouse du plus honnête homme du canton. Oh! j'étais bien amoureux. Je demandai à ma mere la permission de voyager, et je partis.

A mon retour, je connus votre mere; sa figure était agréable, elle avait une ame tendre et de la raison. Je l'épousai.

Votre grand mere, que nous avons eu le bonheur de conserver long-tems, a trouvé dans mon épouse et dans celle de Jérôme deux filles qui ont adouci et égayé sa vieillesse.

Jusqu'à son dernier jour, nous avons tous voulu conserver le plaisir de dépendre d'elle.

A sa mort, Jérôme et moi nous avons eu deux maisons différentes.

J'ai établi dans la mienne un ordre dont aucun

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de vous, aucun de mes serviteurs, ni moi-même ne nous sommes jamais écartés. J'ai vu qu'un travail assidu et modéré, l'égalité d'humeur, une sage vigilance, la douce paix, et quelques amusemens ont été les effets de l'ordre que j'avais établi.

J'avais pour voisin l'un des membres du grand tribunal, il voulait ajouter un de mes champs à son jardin, et me donner en échange un terrein plus étendu que mon champ, mais stérile. Je refusai d'y consentir.

Je fus contraint de me soumettre au jugement du grand tribunal où siégeait mon voisin, condamné à échanger mon champ contre le terrein stérile; j'obéis, et ne murmurai pas.

Le jour où je perdis mon procès, j'allai voir mes parens, mes amis, mes voisins; je ne leur parlai point de mon affaire; mais je leur demandai s'ils avaient éprouvé de ma part quelqu'injustice: ils me dirent tous que j'avais été juste et bon, et la douce joie revint dans mon cœur.

Je me souvins le même jour, que l'honnête Joseph qui avait souvent été utile à mon pere, venait de mourir; il ne laissait d'enfans qu'une fille fort jeune; elle était vaine, paresseuse, dissipée; j'allai la trouver, je l'engageai à loger chez moi, pendant quelque tems. Elle y logeait encore quand elle s'est mariée; elle est aujourd'hui une excellente ménagere.

Il y avait dans un village voisin du nôtre, un homme qui s'était enrichi dans le recouvrement des impôts; il était si méprisé que les pauvres ne recevaient de lui qu'en pleurant, les secours

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

qu'il leur donnait avec ostentation. Il vint m'offrir sa fille pour épouse à mon fils, je refusai sa fille.

Cependant le terrein qu'on m'avait forcé de prendre en échange, cessa d'être stérile; c'était un sable marécageux où croissaient à peine quelques roseaux; je l'entourai d'un fossé, et les eaux s'écoulerent; mais le sable desséché ne pouvait rien produire encore; j'y fis peu-à-peu transporter du limon et des engrais. J'employais à ce travail les enfans des pauvres, je récompensais beaucoup les plus zélés, je donnais à tous de petites fêtes. Ils sont aujourd'hui, vous les connaissez, de laborieux cultivateurs.

Ce terrein produisit bientôt une herbe qui nourrit mes troupeaux, et mes troupeaux en séjournant sur ce terrein l'engraisserent encore; il nous donne aujourd'hui d'abondantes moissons.

Le ravisseur de mon champ me disait un jour: Eh bien! le champ que vous avez eu en échange du vôtre a fait votre fortune. Je vous ai fait faire une bonne affaire; je ne lui répondis rien.

Il y avait dans le canton des juges subalternes qui faisaient naître des procès entre mes voisins, je démasquai leur caractere. Les procès sont devenus moins fréquens.

Un de ces juges avait aigri deux freres l'un contre l'autre. Ils avaient toujours vécu dans la plus grande union; mais à la mort d'un oncle, dont ils étaient les héritiers, il y eut entre eux quelques différends; j'ajoutai une somme à la succession, à condition qu'ils termineraient leur querelle. Le juge du grand

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ribunal apprit que j'avais reconcilié les deux freres : Cet homme là, dit-il, en parlant de moi, veut se mêler de tout.

Le pasteur de notre village et celui du village voisin avaient entre eux des disputes fort vives sur le mérite des bonnes œuvres ; j'engageai les deux ministres à expliquer les mots dont ils se servaient, et à faire de bonnes œuvres ; ils n'ont plus disputé.

Je devais l'idée de fertiliser mon marais sablonneux à un voisin plus éclairé que moi ; c'était l'époux de la belle Henriette ; il était le conseil et l'appui du canton. Je ne pouvais l'atteindre ni dans l'art, ni dans les moyens de faire le bien : je fus d'abord un peu humilié de la comparaison que je fis de lui et de moi ; mais je me dis : L'homme de bien doit choisir pour ami l'homme qui vaut mieux que lui ; je voulus être l'ami de mon voisin, et je le fus ; il m'a toujours effacé ; et je l'ai toujours aimé.

Votre mere a contribué autant que moi à rendre vos cœurs honnêtes ; nous avons rendu heureux les beaux jours de votre premier âge ; nous avons fermé vos cœurs aux passions tristes, nous en avons détourné tous les sentimens qui pouvaient intérrompre en vous le plaisir d'aimer.

Vous commenciez à devenir grands, lorsqu'il y eut une mauvaise récolte qui renchérit le prix des blés. Je pris ce moment pour faire quelques ouvrages à ma grande ferme, et je payai les ouvriers plus cher.

Une maladie contagieuse enleva peu de tems

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

après beaucoup d'animaux nécessaires au labourag et au soutien du pauvre : nous en fîmes venir quel ques-uns de l'étranger ; c'est depuis ce tems-là, qu notre table a été plus frugale et nos vêtemens plu communs.

Je renvoyai alors Lucas, un de mes serviteurs ; je n'augurai pas bien de son caractere ; Lucas était cruel envers les animaux.

Je ne remplaçai pas Lucas, parce que je me chargeai des enfans du pauvre Dolon.

Le tems le plus heureux de notre vie a été celui où un sage gouvernait l'Etat ; il voulait éclairer notre agriculture, augmenter notre industrie, épurer nos mœurs. Je pleure encore sa disgrace, et le malheur du prince qui ne l'a pas connu.

La guerre suivit de près cette disgrace ; et pendant que la guerre a duré, j'ai payé pour quelques voisins les taxes auxquelles ils étaient imposés.

Je vous ai mariés à des filles ou à des hommes qui font votre bonheur ; cette pensée est ma consolation depuis que j'ai perdu votre mere.

Il y a deux ans que je l'ai perdue ; son lit de mort a été entouré de sa famille ; jusqu'à son dernier moment elle a vu combien elle nous était chere, et ce moment a été doux.

Je vais me réunir à elle dans le tombeau ; je vous recommande les petits-fils de l'honnête Joseph, la famille du pauvre Dolon, et le ministre du village qui m'a aidé à faire le bien. Il commence à vieillir.

Vous donnerez à Simon la somme que vous trouverez dans le troisieme tiroir de mon bureau. Il y

eu

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

eut un tems où Simon disait de moi beaucoup d mal ; j'allai le prier de m'apprendre à me conduir mieux ; il me donna quelques conseils utiles, et je lui appris que je savais pardonner ; je ne crois pas cependant qu'il m'ait jamais aimé. Cachez donc la main d'où lui viendra la somme que je lui laisse.

Il y a long-tems que j'ai récompensé mes serviteurs ; mais donnez-leur votre appui et vos soins dans les événemens importans de leur vie.

Mes fils et mes filles, vous vous aimez tous ; je meurs content.

INSTITUT NATIONAL

DES SCIENCES ET ARTS.

Séance publique de l'Institut national des Sciences et Arts, du 15 messidor an VI.

La classe des Sciences mathématiques et physiques avait proposé, pour sujet d'un prix qu'elle devait décerner le 15 vendémiaire de l'an VII, et mis au concours jusqu'au 1er. germinal dernier, la question suivante :

Quels sont les usages du foie dans les diverses classes d'animaux ?

Elle a reçu un seul mémoire sur ce sujet, et ce mémoire ne répond pas à la question. La classe a jugé à propos de la diviser pour en faciliter la solution, et d'en faire l'objet de deux prix. En consé-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

quence, elle met au concours pour sujet du premier prix :

La forme, la situation, la grandeur, le poids comparé et la description du tissu, des vaisseaux, des canaux, des appendices du foie considéré dans les principales classes d'animaux, depuis l'homme jusqu'aux insectes, aux mollusques et aux vers.

Le second prix aura pour objet :

L'analyse de la bile hépatique ou cystique dans les diverses classes d'animaux dont il a été parlé.

Le concours sera fermé le 1er. nivôse de l'an VIII. Le prix sera décerné dans la séance du 15 germinal suivant. Ce prix pour chaque question sera une médaille d'or du poids d'un kilogramme. L'Institut a publié un programme développé que les concurrens devront se procurer.

Un prix a été décerné. Divisé en deux ouvrages différens, il a été réuni dans le fait, parce que ces deux ouvrages sont de la même main.

En l'an IV, la classe des Sciences mathématiques et physiques avait mis au concours le sujet suivant :

La construction d'une montre de poche propre à déterminer les longitudes en mer, en observant que les divisions indiquent les parties décimales du jour, savoir ; les dixièmes, milliemes et cent milliemes ; ou que le jour soit divisé en dix heures, l'heure en cent minutes, et la minute en cent secondes.

L'Institut a partagé le prix entre deux montres, n°. 1 et n° 2, portant pour épigraphe, savoir ; n°. 1, *Ma liberté fait ma constance* ; n°. 2, *Au tems qui instruit.*

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le cit. Louis Berthoud est l'auteur de ces deux montres ; son nom a été proclamé et couvert d'applaudissemens.

La classe des Sciences morale et politique a proposé les deux questions suivantes : l'une relative à la science sociale, l'autre à la géographie.

Quelles doivent être, dans une République bien constituée, l'étendue et les limites du pouvoir du pere de famille ?

Le concours sera fermé le 15 messidor an VII, et le prix distribué le 15 vendémiaire an VIII.

Déterminer quels sont les grands changemens arrivés sur ce globe, et qui sont, soit indiqués, soit prouvés par l'histoire.

Le concours sera fermé le 15 vendemiaire an VIII, et le prix distribué le 15 nivôse suivant.

La même classe avait à distribuer deux prix dans la séance ; l'un sur cette question :

Pour quels objets et à quelles conditions convient-il à un État républicain d'ouvrir des emprunts publics?

L'autre sur cette question :

Quelles sont les institutions les plus propres à fonder la morale d'un peuple ?

Les mémoires envoyés au concours n'ayant pas rempli les conditions du programme, l'Institut propose de nouveau la question relative aux emprunts pour l'an VII.

Le concours sera fermé le 7 messidor, le prix

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

donné le 15 vendémiaire suivant ; et la classe des Sciences morale et politique donnera, dans sa première séance publique, un nouveau programme pour le développement de la question relative aux *institutions*. Elle a distingué entre les mémoires qu'elle a reçus sur cette question :

1°, Celui qui porte pour épigraphe ces vers d'Horace : *Si forte necesse est... fingere... non exaudita... continget ; dabiturque licentia sumpta pudenter.*

2°. Celui qui a pour épigraphe ces mots de Cicéron : *Nec enim ulla res vehementiùs rempublicam continet, quàm fides.*

3°. Celui qui a pour épigraphe ces mots tirés du mémoire même : *On n'honore pas la vertu, on la respecte.*

Le prix proposé pour ces quatre questions sera une médaille d'or du poids de cinq hectogrammes.

Extrait d'un Mémoire sur deux Statues antiques désignées par le nom de Gladiateurs.

Par le cit. Monnez, membre de l'Institut.

Un peuple d'Europe rassemble à grands frais les monumens anciens et modernes. Il les entasse sous les glaces de l'Ourse, et ces richesses n'y font éclore ni peintre, ni sculpteur. Nos conquêtes vont orner les rives de la Seine des chefs-d'œuvre de la Grèce et de l'Italie. Déja cependant l'École française approche de l'École romaine. Nos gymnases rivalisent avec le sérapéum d'Alexandrie et les colléges des

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Califes, auxquels des membres de l'Institut, conduits par notre confrere *l'italique*, vont bientôt rendre leur antique splendeur. C'est une vérité qu'on doit proclamer dans l'Europe : non pour nous enorgueillir, mais pour détruire les calomnies des implacables ennemis du gouvernement représentatif.

Ce n'est pas assez de les avoir conquis, ces monumens précieux ; il faut les etudier, pour se montrer dignes de cette acquisition. Ainsi, les triomphes de Miltiade réveillaient en sursaut le jeune Thémistocle.

Deux statues connues, l'une sous la dénomination de *Gladiateur mourant*, et l'autre sous celle de *Gladiateur*, n'ont pas paru à Winckelmann être bien désignées. Ce savant, le flambeau des Antiquaires, a substitué d'autres dénominations. J'ai cru pouvoir m'écarter de son opinion. On ne m'accusera pas de témérité, si l'on se rappelle que les noms imposés aux statues et aux busses dépourvus d'inscriptions, ne sont que le résultat de simples conjectures et de probabilités. Dès-lors la carriere n'est jamais fermée.

Il a fallu d'abord établir une distinction précise entre les athletes et les gladiateurs, que l'on confond trop souvent, afin de discuter les dénominations proposées par Winckelmann. Les athletes étaient Grecs et non Barbares ; ils étaient même d'origine céleste, si l'on en croit la *Mythologie*, qui faisait partie de l'histoire. Ils devaient tous être de condition libre. Leur profession était honorée. On consacrait leurs triomphes par des monumens, des statues, etc. Les gladiateurs présentent un tableau

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

différent. Ils étaient ordinairement Barbares et esclaves. On ne leur consacrait point de monumens, si l'on en excepte quelques peintures, dont l'objet était d'exposer aux regards du peuple les assauts qu'ils devaient soutenir. Enfin, leur profession était méprisée, quoique le goût pour leurs combats fût devenu un délire universel. Cette contradiction peut-elle nous étonner, nous, Français, qui avons vu si long-tems flétrir par nos lois les artistes qui reproduisaient les chefs-d'œuvre de Racine, de Moliere et de Rameau; quoiqu'ils fissent avec raison nos délices; quoique plusieurs d'entre eux fussent aussi bons citoyens, qu'habiles artistes ou célebres écrivains?

J'ajouterai, pour achever le parallele, que les athletes furent toujours chers aux Grecs, qu'ils l'étaient même encore dans le siecle de Trajan; et que les gladiateurs, au contraire, ne furent admis dans leurs spectacles que depuis le regne de Jules César. La répugnance des Grecs pour ces jeux sanguinaires ne leur permit même de les admettre que successivement dans les diverses contrées de la Grece et de l'Asie mineure. On peut juger d'après cette répugnance, si la statue, dont le bronze est placé à l'entrée du parterre des Tuileries, qu'on appelle le *Gladiateur*, et qui est l'ouvrage d'un ciseau grec, a jamais représenté un gladiateur.

Ce n'est point un *Discobole*, comme l'ont pensé quelques écrivains; parce que les figures de discobole, qui nous sont parvenues, ont le visage tourné vers la main droite qui lance le disque. Notre statue, au contraire, regarde du côté gauche.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

On a dit encore qu'elle représente le général athénien, Chabrias, qui mérita l'honneur d'une statue, pour avoir arrêté l'effort des Lacédémoniens en faisant mettre un genou en terre à sa troupe, lui faisant appuyer le bouclier sur le genou, et présenter la lance en arrêt. Les historiens disent que cette statue le représentait dans l'attitude militaire qui l'avait rendu célebre. Mais ici la statue n'est point agenouillée; et le bouclier, dont on voit les restes sur le bras gauche, est élevé à la hauteur de la tête.

Cette statue, digne de tous nos éloges, ne présente qu'un seul trait qui puisse servir à la caractériser, c'est l'oreille écrasée qui distinguait les *Pancratiastes*, effet produit par les coups redoublés du ceste. Je me contenterai donc de dire qu'elle représente un héros ou un Dieu, exercé aux combats du gymnase. On dit *un héros ou un Dieu*, parce que la tête est un modele parfait de ce beau idéal, qui caractérisait les êtres imaginaires, tels que les divinités, ou les personnages célebres, dont on n'avait pas les véritables portraits. Quoique le beau idéal fût *un* dans ses principes, il variait cependant dans les détails. Les Apollon, les Jupiter, les Hercule, les Mars, les Junon, le Laocoon, ont été certainement faits d'après une conception idéale (si je puis m'exprimer ainsi); puisqu'aucun de ces Dieux ou de ces héros n'a existé: et cependant ils présentent de grandes variétés. Je n'ai eu garde de citer les figures de Mercure, parce que nous savons qu'elles représentent Alcibiade, dont les sculpteurs d'Athenes empruntèrent les formes gracieuses. Aussi dans Aris-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tenete, une femme passionnée dit-elle d'un beau jeune homme : « Ah ! c'était d'après lui que l'on » aurait dû faire les Mercure, plutôt que d'après » Alcibiade ! »

La statue appellée le *Gladiateur mourant*, et dont on voit aussi le bronze à l'entrée du parterre des Tuileries, va bientôt embellir notre Muséum. Sa dénomination n'a pas été plus heureuse. Quoiqu'elle ne soit pas comparable à la premiere, elle est précieuse, et paraît être l'ouvrage d'un sculpteur grec soumis aux Romains ; car on ne peut dire qu'il y ait eu un style romain, parce que ces guerriers dédaignerent les beaux-arts. Les traits du visage sont ceux par lesquels les anciens caractérisaient les Barbares, la ligne faciale enfoncée entre les yeux, les os des pommettes saillans, et une barbe courte sur la levre supérieure. Le cou est orné d'un collier travaillé en forme de corde, tel que l'on en voit plusieurs dans l'*Antiquité expliquée de Montfaucon*. Ce collier a été pris mal-à-propos pour une corde. C'est ainsi qu'une femme couchée et endormie a été appellée Cléopatre, parce qu'un bracelet façonné en serpent entoure son bras gauche.

Cette corde prétendue et le cor qui est à côté de la statue, l'ont fait prendre, par Winckelmann, pour un héraut ou un ambassadeur grec étranglé et mis à mort contre le droit des gens. Mais l'ornement du cou rendu à sa véritable destination, détruit l'opinion de ce savant. Si je voulais substituer à son explication une autre conjecture, je dirais que les traits du visage sont ceux des Gaulois nos ayeux. J'ajouterais que cette statue est une de celles que l'empe-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

reur Constance fit élever à Édesse en l'honneur des chefs d'une légion gauloise qui périrent dans la tente de Sapor, où ils avaient pénétré pour détruire cet implacable ennemi des Romains et des Grecs. Mais l'art était alors tellement dégradé, qu'il est impossible d'assigner à notre statue une époque si peu reculée. Je borne mes conjectures à voir un Barbare, peut-être un esclave qui aura péri en défendant son maître, ou quelque personnage distingué.

Je ne travaille pas, j'en conviens, à satisfaire la curiosité; mais j'ai un dessein plus utile, quoique moins brillant. Je cherche à diminuer le nombre des erreurs, afin que la vérité puisse s'établir plus facilement, si jamais on la découvre sur cet objet. Croira-t-on que celui-là n'ait pas bien mérité des voyageurs, qui leur a prouvé que les routes ouvertes du côté où les portent leurs vœux, n'ont aucune issue? Il leur a épargné une fatigue inutile, et une perte qui est toujours irréparable, celle du tems.

MÉTAPHYSIQUE.

Rêveries sur la nature primitive de l'homme, sur ses sensations, etc. Par P. Senancour. Premier cahier; in-8°. de 47 pag. Germinal, an VI. A Paris, chez Delatynna, éditeur, rue Honoré, n°. 100; et chez Cériaux, quai Voltaire, n°. 9.

Cet ouvrage, que des raisons particulieres ont fait imprimer par cahiers, formera un ou deux volumes.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Il plaira à cette classe de lecteurs qui aiment à s'abandonner aux rêveries ; et qui jouissant d'une heureuse aisance, ayant peu de souhaits à former, se laissent égarer dans le vide des contemplations abstraites. Il plaira aussi à ces ames ardentes que l'infortune ou l'injustice oppressent ; dont l'imagination flétrie cherche dans des rêveries vagues et *indéterminées* un bonheur qui les fuit sans cesse. Répétons ici, et c'est le lieu ; répétons ici qu'il y a, relativement aux situations de l'ame, une grande différence entre *penser* et *songer*, ou *rêver*. L'homme qui *pense*, réfléchit sur son sort et sur les moyens de l'améliorer ; mais la nature a placé ces moyens à la hauteur de sa main. Il sort donc de ses réflexions moins mécontent de sa position, plus fort pour supporter les peines ; il a gagné à *penser*, parce qu'il a comparé son état avec celui d'êtres plus malheureux. Au contraire, lorsque l'on *songe*, ou que l'on *rêve* (ce qui est exactement la même chose), on s'égare dans des régions chimériques, on se figure une espece d'hommes parfaits, un regne éternel de justice et de paix, etc. ; et l'on revient de cet égarement plus malheureux et plus triste.

— Il y a trois années environ (j'en avais vingt trois alors), je m'appuyai sur la sagesse des Stoïciens ; et sa fiere indifférence me soutint contre les afflictions ; mais elle n'eut à opposer contre le sentiment du néant de la vie que de spécieuses chimeres. Je trouvai que par la sagesse on était moins malheureux : je trouvai qu'elle pouvait beaucoup contre les maux ; mais lorsque je cherchai par quel bien positif elle pouvait rendre la vie heureuse, et sur quelle vérité

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

inébranlable s'élevait son sublime édifice, je dis avec découragement : La sagesse elle-même est vanité. Que faire et qu'aimer au milieu de la folie des joies et de l'incertitude des principes? Je desirai de quitter la vie, bien plus fatigué du néant de ses biens, qu'effrayé de tous ses maux. Bientôt mieux instruit par le malheur, je le trouvai douteux lui même, et je connus qu'il était indifférent de vivre ou de ne vivre pas. . . . . Je vis qu'à l'exception de quelques douleurs instantanées, tolérables ou mortelles, qui dès-lors ne pourraient constituer un état de malheur, tous les maux de l'humanité découlaient d'erreurs locales, accidentelles ; qu'ainsi le sort de l'homme pouvait être amélioré. . . . . Je m'occuperai toujours de combattre les erreurs dangereuses, de dévoiler les progrès séducteurs de notre déviation, et de chercher quelles institutions peuvent convenir à l'homme social de la nature, c'est-à-dire quelle est des formes possibles à l'homme la plus facile et la plus heureuse. Je ne me suis jamais dissimulé combien un pareil dessein était au-dessus de mes moyens, et peut-être du génie d'un homme. Que l'on ne m'accuse point d'être le jouet des vanités de la vie en méprisant ses prestiges. L'espoir de servir le genre humain n'aura été pour moi qu'une illusion sans doute, mais l'illusion est nécessaire à la vie, et celle-là seule restait à la mienne : voilà ma réponse. Il faudrait trop long-tems parler de moi pour l'expliquer à ceux qui n'entendront pas d'abord tout ce qu'elle contient.

On pourra juger par ces idées du plan de l'auteur, des causes qui l'ont engagé à écrire. Elles sont

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tirées des deux morceaux qui servent de préface au Recueil. Ce cahier renferme les deux premieres *Rêveries*. L'auteur ne leur a mis d'autre titre que ceux de la numération, et ses couleurs sont si vagues qu'il lui eût été difficile d'agir autrement. Cependant on peut dire que la premiere *Rêverie* a pour cannevas, les Rapports de l'Homme à l'Univers. Nous n'en donnerons pas d'extrait, ce qui serait presque impossible; mais nous en citerons quelques morceaux, afin que nos lecteurs en prennent une idée.

— Triste et indéfinissable opposition du Tout permanent et sublime à l'individu souffrant et mortel. Que m'importe cette beauté que je n'admire qu'un jour! cet ordre dans lequel je ne serai plus rien! cette régénération qui m'efface! Pour quelle intelligence suprême et indéfinissable fut donc préparé ce spectacle rapide et durable, toujours varié et toujours le même? Acteur misérable, formé pour un rôle pénible, esclave jetté sur l'arène pour être immolé au spectateur impassible, n'apprendrai-je pas du moins quel est cet être qui eut besoin de moi pour me détruire, qui me donna les désirs pour me donner les regrets, et l'intelligence pour que je connusse ma misere? Si tout passe ainsi, et que nul être ne jouisse immuable de cette succession de vie et de mort, concevrai-je davantage cette terrible nécessité qui forme pour dissoudre, qui produit sans relâche pour consumer toujours, qui fait toutes choses et n'en maintient aucune, dont les lois sont inintelligibles, dont la cause n'est qu'elle-même? Qui m'expliquera pourquoi, animacule qui m'agite

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

sur un point et végete un jour, je perçois l'univers et veux l'éternité. . . . . ? N'ai-je reçu des conceptions ineffables que pour m'irriter de mon néant, et des espérances immortelles que pour abhorrer l'heure de ma destruction ?

— De cette étonnante élévation d'où j'observe l'essence des êtres et juge la nature, quelle force irrésistible me précipitera dans l'éternel néant ? L'anéantissement est contradictoire. . . . Mais l'immortalité est impossible. . . . . O profondeur vraiment sinistre, tu appartiens à la dissolution ; mais le renouvellement ne peut te reproduire ! Tu as vécu, tu as senti, tu as pensé durant un jour rapide, pour ne plus penser, ne plus sentir jamais..... jamais. Cet univers s'épuise et s'alimente, se dévore et se renouvelle ; il subsiste toujours vieilli et toujours renaissant : mais toi, tu ne renaîtras pas..... Comme elle est sinistre cette idée de destruction totale, d'éternel néant ! elle fatigue, elle travaille tout notre être, elle le pénetre d'un frémissement de mort ! comme tout génie, toute vertu se sèchent et s'éteignent dans sa froide horreur ! elle opprime, elle serre le cœur, elle altere ! Tel est le délire de l'extension ; telle est la séduction de cette sorte d'ivresse, et son retour navrant. Homme trompé, tes miseres sont de toi seul ! Rien n'est contradictoire, rien n'est injuste ; bien plus, rien n'est misérable dans tes destins mortels. Tu te plains de la nature, homme aveugle ! elle ne peut rien contre toi, elle ne peut rien pour toi ; toujours indifférente et toujours nécessaire, elle te forme et te détruit dans ses mutations irrésistibles. Tu es faible

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

pour les jouissances, tu es donc limité pour les douleurs. Demain tu ne seras plus : qu'importe, en vis-tu moins aujourd'hui ? ou quand tu seras dissous, sera-ce un mal ? Insensible, ne seras-tu pas impassible ? as-tu gémi de n'être pas né ? tes rêves avides ont seuls fatigué ton cœur périssable par le délire des vœux immortels, etc. etc. ?

Le style de l'auteur est poétique ; mais l'abondance des épithetes, leur accolade avec le substantif constamment répétée, deviennent une surcharge quelquefois monotone. C'est sans doute à cet enthousiasme qu'il faut attribuer la légere inadvertance que l'on apperçoit dans la note suivante.

— Dans les plaines, où les collines ne sont que des taupinieres, et où la petitesse des objets donne à toute une contrée la monotonie d'une surface nivelée et comme dépouillée, l'homme voit une grandeur, une élévation qui n'existent pas. On croit cet arbre à cent toises (*six cents pieds*), et il n'est qu'à mille pas (le plus petit pas étant évalué à un pied et demi, les mille pas donnent au moins *quinze cents pieds*, ou *deux cents cinquante toises*) ; l'on pense qu'il faudra un quart-d'heure pour monter une butte qui n'a que cent pieds. Cette illusion trompe sans cesse le montagnard habitué à estimer différemment les grandeurs et les distances. Un Hollandais transporté dans les Alpes, croira traverser, en une demi-heure, un lac de trois lieues, et parvenir, en deux heures de marche, au pied d'un mont qui s'éleve à douze lieues à l'horison. Ainsi, les deux extrêmes se rapprochent à la portée de notre vue. Il semblerait que la nature ait également craint de

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ous blesser par la petitesse de ses formes, et de ous désespérer par leur immensité. Le très-grand t le très-petit sont inaccessibles à l'œil de l'homme; t dans la sphere étroite qu'il peut embrasser, les oints extrêmes sont encore rapprochés.

Voici une autre note aussi philosophique, mais xempte d'incorrection. — C'est le propre d'une xtême ignorance de n'être étonné de rien : d'une norance qui commence à se connaître, d'être tonné de tout : d'une fausse science, de ne l'être lus : d'une science plus vraie, de l'être souvent : t d'une haute sagesse, de ne plus pouvoir l'être. Ainsi se modifient les jugemens de l'homme, depuis instinct inepte d'animalité jusqu'à la raison du age. L'homme stupide n'est étonné de rien, non arce qu'il ignore la raison des choses, mais parce u'il ne soupçonne pas qu'il en soit une à connaître; et le vrai sage ne saurait l'être, non pas qu'il connaisse toutes les parties de la nature, mais parce u'il sait pressentir son ensemble et douter dans ses détails.

La seconde *Rêverie* est moins vague que la premiere. Après avoir préludé par quelques réflexions sur l'avantage de la méditation et sur l'art de méditer, l'auteur chante les quatre saisons : je dis, chante, parce que, la rime exceptée, on retrouve par-tout des images brillantes, des épitheres pompeuses, des tours figurés, etc. On en jugera par les morceaux que nous en citerons. Nous ferons observer auparavant, que l'écrivain s'occupe, de préférence, des deux saisons moyennes, le printems et l'automne; qu'il accorde à peine trois pages aux

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

saisons extrêmes, l'hiver et l'été ; et qu'enfin l'automne est de toutes les quatre, celle qui obtient son hommage le mieux prononcé, parce qu'elle porte davan age l'ame à la rêverie.

— Doux printems, jeunesse toujours nouvelle de l'inépuisable nature, tous les cœurs ont aimé tes premiers beaux jours, tous les poëtes les ont chantés : tu soutiens et consoles notre vie, tu fais fleurir l'espérance sur tes traces annuelles, et vivifie nos jours flétris durant le sommeil de la nature. Tu la montres toujours jeune à nos yeux vieillis, et son immuable durée semble éloigner le terme de nos jours rapides ; comme s'il nous était donné de nous renouveller avec elle, comme si chaque printems n'abrégeait pas notre vie passagere, comme si nous n'étions pas des parties mortelles d'un tout impérissable. Heureux pourtant qui peut encore sentir ainsi, et *n'a point effacé*, sous nos formes factices, son empreinte primitive ! heureux l'enfant de la nature, qui, libre d'un joug étranger, chérit la main féconde qui prépare les délices de l'année ! heureux celui dont les miseres et les ennuis n'ont point séché le cœur. . . . ! etc. Et moi aussi j'ai aimé le printems, j'ai observé le bourgeon naissant, j'ai cherché les primeverts et le muguet, j'ai cueilli la violette. J'ignore si ces tems se reproduiront encore. Je n'ai point perdu les goûts primitifs ; mais leurs impressions ont changé lorsque mon cœur a perdu les désirs ; altérations passagères de l'être qui sent profondément, et ne végétera qu'un jour. . . . . Mais je sens que je lui préfere déja *la mélancolique* automne, resté épuisé de la splendeur des beaux jours,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

jours, dernier effort de vie mêlé d'une sorte de langueur, qui déja repose, et bientôt va s'éteindre sous les frimats ténébreux. . . . .

— Les fleurs du printems, séduisante image des *joies heureuses*, sont pour les hommes fortunés qui connaissent la passion douce des jeunes cœurs, le plaisir et ses illusions charmantes. La teinte automnale des feuilles jaunies, et ce vêtement de la nature déja flétrie convient mieux à l'habitude des rêveries profondes et des pensers amers. Douce et mélancolique automne ! saison chérie des cœurs sensibles et des cœurs infortunés, tu conserves et adoucis le sentiment triste et précieux de nos pertes et de nos douleurs ; tu nous fais reposer dans le mal même, en nous apprenant à souffrir facilement, sans résistance et sans amertume. Tes ombres, tes vapeurs, tes feux qui s'éteignent, et ce revêtement antique que tu commences à dépouiller ; tout ton aspect délicieux et funebre attache nos cœurs au souvenir des tems écoulés, aux regrets des impressions aimantes. Émus, attristés, navrés, nous t'aimons, nous te bénissons, car tu nous ramenes au charme aimable des illusions perdues, tu reposes à demi le voile consolateur sur nos yeux fatigués d'une imprudente lumiere. Douce automne, tu es la saison chérie des cœurs sensibles et des cœurs infortunés !

L'âge de l'auteur, vingt-six ans, nous autorise à lui faire quelques observations grammaticales, qui le rendront plus sévere et plus agréable à l'avenir ; car, sans la correction du style, il n'est point de bon écrivain. D'abord l'auteur supprime très-souvent le second *qui* dans les phrases à deux membres, telle

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

celle-ci : « Heureux pourtant qui peut encore sentir » ainsi, et n'a point effacé, etc. » Il faut... et *qui* n'a point effacé ; parce que, 1°. le premier membre est positif, et que le second est négatif : parce que, 2°. *sentir* et *effacer* n'ont aucune analogie entre eux.

On lit à la page 3... vie... Je l'ai seulement toléré, pour *tolérée* : et ce n'est point une faute d'impression, car on voit encore à la page 7... carriere... Je l'aurais abandonné tout-à-fait, pour *abandonnée*. Cette faute est très-commune chez les habitans des départemens méridionaux.

« Un être actif sans volonté, ou qui ne *se* propose » point de but *aux actes* de cette volonté. » Ayant mis une relation à la personne, *se*, c'est une incorrection d'en placer une seconde à un autre objet, *aux actes*..... L'opinion si *facile aux* novateurs, est une locution hasardée, si même elle n'est vicieuse..... Page 18. « Des collines lointaines *élevaient* de divers » points de l'horison des souvenirs douloureux et » des regrets inénarrables. » *Des collines qui élevent des souvenirs et des regrets !* Quel néologisme !..... Page 34. « Celui-là est fait pour la sentir toute en- » tiere (la nature), qui éprouvera tout ce que peut » produire ce moyen si faible en apparence (que » beaucoup trouveront puérile) et né pour la con- » naître, qui en entendra bien les causes. » Ne fallait-il pas, *et qui né pour la connaître, en entendra bien les causes*.... Page 36. « Qui animant et calment alter- » nativement notre vie, sans la fatiguer *ou* l'arrêter. » Il faut, *ou* sans l'arrêter, et non pas *qu* seulement.... Page 39. « Tu soulages nos cœurs attendris et *paci-* » *fiés*. » C'est *devenus paisibles* que l'auteur a voulu

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

dire ; mais *pacifiés* ne se dit que des êtres raisonnables....

Page 45. « Une roche qui *plombe* sur les eaux. » *Plomber* ne s'emploie que dans le langage des arts.

POESIE.

Chant pour la Fête de l'Agriculture, qui a été célébrée le 10 messidor an VI.

Par FRANÇOIS (de Neufchâteau).

AIR : *Des Marseillais.*

ALLONS, amis du labourage,
Pousséz le soc avec vigueur :
Charmez les soins de votre ouvrage
Par un chant qui parte du cœur. (*Bis.*)
Du sein de la moisson naissante,
A vos besoins, l'espoir sourit :
Et sous vos mains, par-tout fleurit
La campagne reconnaissante.
Aux armes, Laboureurs ! prenez votre aiguillon.
Marchez (*bis*), qu'un bœuf docile ouvre un large sillon.

On a moins de peine à l'ouvrage,
Quand on s'y porte avec gaîté.
Pour le prix de votre courage,
Le ciel vous donne la santé ; (*Bis.*)
Pour vous guider, pour vous instruire,
Dieu fit les astres des saisons.
Ce que demandent vos moissons,
C'est dans le ciel qu'il faut le lire.
Aux armes, Laboureurs ! *etc.*

Sans faste et sans vaine opulence,
Vous avez les seuls vrais trésors.
Vous faites germer l'abondance,
Par vos soins et par vos efforts. (*Bis.*)

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Travaillez d'une ardeur extrême ;
Que vos guérets soient toujours pleins.
Ah ! le meilleur de tous les pains
Est celui qu'on seme soi-même.

Aux armes, Laboureurs ! *etc.*

En cultivant votre héritage,
Songez à nos fiers Défenseurs,
A qui vous devez l'avantage
D'en être libres possesseurs. (*Bis.*)
Leur sang coula pour la Patrie ;
Pour elle versez vos sueurs.
Heureuse, par leurs bras vengeurs ;
Par les vôtres, elle est nourrie.

Aux armes, Laboureurs ! *etc.*

Vous n'allez plus à la corvée
Vous épuiser pour un seigneur ;
La gerbe n'est plus enlevée
Sous vos yeux, par un exacteur. (*Bis.*)
La charrue, aux yeux de la France,
Aujourd'hui remise en honneur,
Vous assure, avec le bonheur,
La véritable indépendance.

Aux armes, Laboureurs ! *etc.*

Honneur, salut à la Patrie
Où le soc a repris ses droits !
Honneur, salut à l'industrie
Du Laboureur, ami des lois ! (*Bis.*)
Chez vous, Français ! les arts utiles
Des préjugés sont triomphans.
Faites chérir à vos enfans
Celui qui rend les champs fertiles.

Aux armes, Laboureurs ! *etc.*

LOGOGRIPHE.

Je suis Français, quoique natif d'Afrique.
Sans être marié, j'ai bon nombre d'enfans,
Qu'on tire, avec travail, de mes flancs abondans.
Je tiens des deux pays, et suis, sans qu'il implique,

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Triste récréatif, plaisant mélancolique.
Dix membres font mon tout, que tu dois combiner,
Ami lecteur, si tu veux deviner,
J'offre d'abord ce qu'on cherche à la guerre ;
Le point autour duquel toujours tourne la terre ;
Un grain grossier à l'homme, à la bête commun ;
Le métal séducteur que desire un chacun ;
Une amoureuse, illustre dans la fable ;
L'appui des innocens, la regle invariable,
A qui petits et grands doivent être soumis ;
Un beau fleuve cédé, bien loin, aux ennemis ;
Un autre récemment fameux dans la gazette ;
Un grand pontife juif qui se cassa la tête ;
Entre deux grands terreins, une petite mer ;
Un outil de cuisine en fer ;
Celui qui porte une couronne,
Et regne assis sur un trône ;
Un poisson plat ; un endroit
Dans lequel il ne fait point froid ;
Une note de musique ;
Un mal épidémique ;
Les pieds d'un pont ; un péché capital ;
Ce qu'un barbier me coupe sans grand mal ;
Ce que chacun pendant sa vie
Fait de son mieux, selon qu'il en a le pouvoir ;
Enfin, certaine chose, à mon goût fort jolie,
Qu'un sexe aime à montrer, et que l'autre aime à voir.

Explications de la Charade *et* Énigme *du* N°. 29.

Le mot de la Charade est *Tourment* ; celui de l'Énigme est *Melon*.

SPECTACLES.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Tout le monde connaît l'anecdote du *Moulin de Sans-Souci* : elle a fourni au cit. Andrieux un de ses plus jolis contes, et cette moralité si vraie, si naturellement exprimée.

Ce sont là jeux de prince ;
On respecte un moulin, on vole une province.

Ce trait de la vie de Frédéric vient d'être employé au

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Vaudeville ; et a fait le plus grand plaisir. Il fallait bien y lier une petite intrigue ; en voici l'idée :

Guillaume Valter, possesseur du moulin de Sans-Souci, veut unir sa fille Nancy au fils de Georges ; mais ce dernier, ancien sergent attaché à Frédéric, veut que Valter donne pour dot son moulin à sa fille. Valter refuse, les amans se désesperent. Arrivent des ingénieurs qui, de la part du roi, proposent à Valter de laisser abattre son moulin ; nouveau refus. Frédéric, jaloux de connaître le premier homme qui lui ait désobéi, dirige sa promenade du côté du moulin. Il a changé de manie ; au lieu de faire la guerre, il fait des vers ; cela coûte moins cher à la Prusse, dit-il : assis sous un arbre, au pied du moulin, il compose une romance. Nancy restée seule l'apperçoit ; à son vieil habit bleu, à ses bottes usées, à son grand chapeau, elle le prend pour le sergent, pere de son amant, et se plaint à lui de l'obstination qu'il met à vouloir enlever à Valter le moulin qui le fait vivre. Frédéric laisse Nancy dans l'erreur, et joue un moment le rôle de Georges ; il insiste pour avoir le moulin ; en ce cas, dit Nancy, vous le disputerez donc au roi, car il veut aussi se faire meûnier.... Pendant cette scene, Valter et le véritable Georges paraissent.

Georges connu de Frédéric pour avoir été blessé à ses côtés, force le roi à se découvrir. — Eh bien, Guillaume, je viens moi-même te demander ce que tu m'as refusé. — Mon moulin, sera-t-il donc comme la Pologne ; tout le monde veut donc en avoir sa part. — Il gêne la vue des fenêtres du château, il faut qu'il soit abattu. — Ce moulin est ma propriété. — Une juste indemnité. — Paie-t-on le bonheur ? — Je t'ai dit la raison. — Sire, elle n'en est pas une ; ce qui nourrit les enfans, ne peut blesser les yeux d'un pere. — Que d'obstination ! terminons, si je fais avancer un canon, et le moulin sautera. — Un canon ! sire, contre un moulin à vent ! non, non, vous n'êtes pas don Quichotte, et l'Europe le sait bien. — Je ne suis pas accoutumé à des refus, Guillaume, je veux ce moulin. — Vous ne l'aurez pas, sire ; et si vous employez la force, j'invoquerai la justice ; n'avons-nous pas des juges à Berlin ?...

Ce trait désarme Frédéric. Il s'applaudit d'avoir donné de bonnes lois à la Prusse, puisque le peuple les invoque avec securité ; d'avoir choisi de bons magistrats, puisque le peuple les croit integres et incorruptibles. Il cede, et

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

promet au meunier de n'avoir pas de procès avec lui devant les juges de Berlin. Mais, sire, dit un des ingénieurs, nous aurons donc un angle obtus.

Messieurs, nous l'aurons comme nous le pourrons, répond Frédéric en riant; mais désormais, ce que j'aimerai le plus en fait de perspective, sera la vue de ce moulin. Rien n'est salutaire pour un vieillard, rien ne réchauffe son ame comme le souvenir d'une bonne action.

Ce vaudeville est le premier ouvrage du cit. Dieu-Lafoi: c'est débuter bien heureusement dans un genre beaucoup plus difficile qu'on ne le pense, et à l'égard duquel chaque jour le public devient plus exigeant. Les couplets sont bien faits, correctement écrits, naturellement amenés, spirituels sans affetterie, piquans, satyriques même, sans être dûs à une idée étrangere au sujet. Nous consentirions volontiers au retranchement des couplets qui font allusion à l'art du génie, si on pouvait conserver celui dans lequel le meûnier définit le génie de ceux qui veulent lui enlever sa propriété.

Nous avons entendu objecter contre cette jolie production, que le sujet promettait plus; que la premiere moitié de l'ouvrage offrait des longueurs, des inutilités; et que la seconde, celle qui constitue l'ouvrage, était trop peu de chose, n'offrait pas assez de développement, était terminée d'une maniere trop brusque; qu'enfin la piece entiere ne présentait que deux scenes. Ce serait déja beaucoup, dans un petit acte, que deux scenes bien faites, et qui auraient été universellement applaudies; mais il est sensible que le défaut ici reproché n'appartient pas à l'auteur; que sa circonspection a dû nous priver de beaucoup de détails qui eussent été très-agréables; que les circonstances ont exigé des retranchemens. Ces sacrifices doivent être pénibles aux auteurs; sans doute nous atteindrons bientôt à un état de sécurité, tel qu'il ne sera plus nécessaire d'en exiger de semblables. Dès à présent nous aimons à déclarer qu'à la représentation du *Moulin de Sans-Souci*, non-seulement il n'y a eu aucune application défavorable au gouvernement, mais que même l'idée d'une telle application ne paraît être venue à qui que ce soit.

Une foule de personnes républicaines et prudentes n'eussent pas manqué d'étouffer des clameurs indiscrettes; elles n'en ont pas eu besoin; elles se sont empressées de joindre leurs applaudissemens à ceux que le public tout entier a donnés à l'ouvrage et aux acteurs.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Nous leur devons un éloge particulier. Duchaume a joué le rôle du meûnier avec beaucoup de vérité et d'aplomp. Vertpré a peu d'efforts à faire encore pour parveuir à saisir l'attitude et le geste de l'homme célebre qu'il représente.

ANNONCES.

Livres nouveaux qui se trouvent chez Gueffier, libraire, rue Gît-le-Cœur, n°. 5.

Domino Mentor, ou moyen d'enseigner, par le simple attrait du jeu, à plusieurs disciples à-la-fois, les lettres, les chiffres, les nombres et la lecture; invention qui peut être d'un grand soulagement pour les instituteurs, et utile aux bons peres qui peuvent instruire eux-mêmes leurs enfans; suivi de l'abrégé de l histoire d'Emilien; par le cit. Freville. Prix, 1 fr.

Plan d'un nouveau tarif sur les Contributions, ou maniere de diminuer la contribution fonciere, et augmenter les revenus de la République Française, suivie de la description septemétrale (nouvelle mesure décadaire), avec le principe du calcul géométrique et de géodésie-pratique : ouvrage utile aux agens, commissaires, répartiteurs de communes, aux propriétaires et locataires, etc., présenté au conseil des Cinq-cents par les cit. J. F. Loire et J. L. F. Loire-Duchemin, arpenteurs-géometres du canton de Liancourt, département de l'Oise : brochure in-8°. Prix, 1 fr. 20 cent.

Histoire d'une Famille, par M. d'Orson, mise au jour par M. Caguiard : 2 vol. in-12, avec fig. Prix, 4 fr.

Echelle de dépréciation du département de la Seine, avec des changemens faits sur cette Echelle. Prix, 2 fr., et 2 fr. 50 cent. franc de port.

La Messe de Gnide, ouvrage posthume de C. Nobody; in-24 : nouv. édit. augmentée. Prix, 75 cent. A Geneve, 1797.

Tableaux du Déluge, d'après Bodnier; par A. Labaume; in-24. Prix, 75 cent., et 1 fr. franc de port.

Le même libraire vient de recevoir de Lausanne le roman suivant : *Maria de Marlingas*; par M. Nicod, auteur de *Leonci*; trad. de l'anglais : 2 vol. in-12, avec 4 figures. Prix, 3 fr. 60 cent., et 5 fr. franc de port.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

VOICI une lettre qui semble démentir les dispositions amicales que présentaient les dernieres nouvelles de New-Yorck :

« Je vous adresse, citoyen, une loi du congrès des Etats-Unis, du 26 mai, qui ordonne la saisie des bâtimens de guerre français qui troubleraient le commerce américain, et un arrêté de la chambre des représentants, du 2 mai, qui suspend toute communication commerciale avec la France et ses possessions. J'ai pensé que, dans la situation respective où se trouvent dans ce moment-ci la France et les Etats-Unis, la publication de ces deux actes pourrait être intéressante ; ayant quitté Philadelphie le 5 de juin dernier (v. st.), je pense que vous n'en avez pas encore eu connaissance.

» Trois autres projets de loi relatifs aux circonstances présentes, étaient devant les deux chambres du congrès ; et d'après l'opinion manifestée du président et de la majorité de ces deux chambres, il n'y a presque pas de doute qu'ils ne soient adoptés. L'un a pour but l'expulsion et même l'emprisonnement de tout étranger (c'est-à-ira de tout Français) dont le président jugera la présence dangereuse dans les Etats-Unis. L'objet du second est la séquestration de toutes les propriétés fançaises dans lesdits Etats ; et il est question dans le troisieme, de donner plus d'activité à la loi qui concerne les perturbateurs du repos public et ceux qui apporteraient ou tenteraient d'apporter, en quelque maniere que ce soit, de l'opposition aux mesures prises ou à prendre par le gouvernement.

» Le 6 de juin dernier (v. st.), les papiers publics de Philadelphie annoncerent que le président avait communiqué ce même jour au congrès, des depêches qu'il venait de recevoir de Paris, des commissaires américains. Ils mandaient dans ces dépêches que le Directoire, avant d'ouvrir des négociations avec eux, insistait sur la demande d'un emprunt qui

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

serait tenu secret, pour ne pas donner de l'ombrage à l'Angleterre, et sur une réparation convenable pour les expressions injurieuses dont se sont servis envers le gouvernement français, Washington dans un de ses discours, et Adams dans deux des siens; et que n'étant pas autorisés à traiter pour ces objets, deux d'entre eux, MM. Marshal et Pinkney, s'étaient déterminés à partir pour Philadelphie, afin d'y recevoir de nouvelles instructions.

„ Le président Adams a refusé de reconnaître comme consul-général le cit. Dupont, qui avait été envoyé avec cette qualité à Philadelphie par le gouvernement français.

„ Le gouvernement fédéral, et sur-tout son chef, se débarrassent aujourd'hui du masque derrière lequel ils se sont cachés depuis quatre ans. Toutes leurs mesures paraissent évidemment ne tendre qu'à rompre l'union qui existe entre la France et les Etats-Unis. „

Loi des Etats-Unis d'Amérique, traduite littéralement.

„ Attendu que des vaisseaux armés naviguant ou prétendant naviguer sous l'autorité de la République de France, ont commis des déprédations sur le commerce des Etats-Unis, et ont récemment capturé des bâtimens appartenans aux citoyens desdits Etats sur ou près les côtes, en violation de la loi des nations, et des traités entre les Etats-Unis et la nation française; c'est pourquoi,

„ Il est arrêté par le sénat et la chambre des représentans des Etats-Unis d'Amérique, assemblés en congrès, qu'il sera légal pour le président des Etats-Unis, et qu'il est, par le present arrêté, autorisé à donner des instructions aux commandans des vaisseaux armés appartenans aux Etats-Unis, pour saisir, prendre et conduire dans les ports des Etats-Unis, afin d'être jugé conformément aux lois des nations, tout vaisseau armé de l'espece ci dessus désignée, qui aura commis des déprédations sur les vaisseaux appartenans aux citoyens des Etats-Unis, ou qui sera trouvé croisant sur les côtes des susdits Etats, avec l'intention d'en commettre, et aussi de reprendre tout vaisseau ou bâtiment appartenant à un ou plusieurs citoyens des Etats-Unis qui auraient été pris par un des vaisseaux ci-dessus désignés. „

En consequence de cet arrêté, le vaisseau le *Ganges*, de 20 canons, appartenant aux Etats-Unis, était déja sorti de la Delaware, et la frégate américaine les *Etats-Unis*, de 44 canons, était, le 6 juin, au moment de leves l'ancre.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Dans le cours de la discussion qui précéda cet arrêté, M. Macon fit une motion qui donna lieu à un trait caractéristique de la disposition présente de la majorité de la chambre des représentans. Il proposa de généraliser la loi, et de la faire porter également sur tous les vaisseaux sans exception, de quelque nation que ce fût, qui auraient commis des déprédations sur les vaisseaux des Etats Unis. Cette motion était d'autant plus juste, que les vaisseaux anglais arrêtent, aussi bien que les français, les vaisseaux américains; mais, comme cette mesure n'était dirigée que contre la République Française, la motion fut rejettée.

TURQUIE. *De Constantinople, du 30 prairial.*

Le bruit s'était répandu que Passwan-Oglu avait remporté une victoire signalée sur l'armée du grand-seigneur; l'arrivée de plusieurs couriers vient de confirmer cette nouvelle. L'on a en outre appris qu'il regnait une grande désertion dans les troupes ottomanes, et que Passwan Oglu prenait de jour en jour une attitude plus redoutable. En conséquence, l'ordre a été envoyé aux commandans de différentes provinces de Turquie, de rassembler aussi-tôt le peu de troupes qu'ils pourront, et de les réunir à l'armée du capitan-pacha.

La Porte ne voit pas avec indifference les mouvemens qui ont lieu dans la Méditerranée. L'ordre a été envoyé aux commandans de notre marine dans l'Archipel, d'avoir un œil attentif sur les flottes étrangeres. Pareil ordre a été donné aux commandans de nos ports et places maritimes; il leur a été aussi enjoint de se tenir sur leurs gardes. Un renfort de canonniers a été envoyé aux Dardanelles; plusieurs vaisseaux doivent aller renforcer l'escadre ottomane qui est dans l'Archipel.

SUEDE. *De Stockholm, le 30 prairial.*

Le ci-devant comte de Saint Priest est parti d'ici avec son épouse, pour se rendre, par Riga, à Mittau près de Louis XVIII.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le roi se propose de faire un voyage à Copenhague, d où il compte se rendre à Berlin. Il a établi un conseil d'Etat pour gouverner en son absence. Parmi les membres de ce conseil, on nomme le comte Wachtmeister; les autres ne sont pas encore connus. On croit que ce voyage a pour but de former, s'il se peut, une alliance entre les trois cours, de Berlin, de Copenhague et de Stockholm.

ALLEMAGNE. *De Vienne, le 2 messidor.*

Le lieutenant-général prince d'Orange a reçu ordre de S. M. de se rendre à l'armée d'Italie. Il s'est déjà mis en route.

On assure que M. le comte de Cobentzel sera nommé président de la nouvelle commission de banque; M. le comte de Pergen, conseiller aulique, sera vice-président.

M. de Campo-Chiaro, qui se trouvait ici depuis quelques jours, chargé d'une mission de la cour de Naples, vient de recevoir l'ordre de se rendre, sans délai, à Copenhague, pour un objet important. Il y déploiera le caractere d'ambassadeur.

M. le comte de Keller, ministre de Prusse près notre cour, est parti pour Neiss, où il a été appellé par son roi, qui veut conférer avec lui.

De Francfort, le 14 messidor. Le duc de Wurtemberg paraît aujourd'hui disposé à s'arranger à l'amiable avec les Etats du duché. Il rapporte des ordres qui avaient alarmé ces derniers. On ne croit plus à l'intervention annoncée de quelques puissances étrangeres.

De Rastadt, le 13 messidor.

La noblesse immédiate de l'Empire demande, relativement à la derniere note de la légation française, que la députation de l'Empire veuille bien s'employer,

1°. A ce que les membres de la noblesse immédiate qui possedent encore des biens sur la rive gauche du Rhin les conservent, et que le séquestre mis sur les biens qui leur appartiennent soit levé.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

2°. A ce qu'il leur soit fait compte des revenus dont ils n'ont pas joui jusqu'à présent.

3°. A ce qu'ils puissent disposer librement de leurs propriétés foncieres et mobiliaires.

4°. A ce qu'il n'y ait aucune distinction dans le traitement à faire aux membres de ce corps, qu'ils aient ou qu'ils n'aient pas voix à la diete de l'Empire.

5°. A ce qu'ils obtiennent une indemnité pour les droits féodaux.

La députation de l'électeur de Cologne demande dans son mémoire :

1°. Que les péages de la rive gauche du Rhin appartenans à ce prince, placés à Andernach, Bonn et Zons, ainsi que le droit connu sous le nom de *licent* à Urdingen, soient transportés sur la rive droite, ou qu'il conserve au moins de ce côté le péage de *Lintz*.

2°. Que si l'on supprime tous les péages, on donne au moins des sûretés aux créanciers qui ont prêté de l'argent sur ces péages.

La chambre impériale de Wetzlar observe dans son mémoire, que souvent des parties de la rive gauche du Rhin cédées à la France, qui ont des procès pendans à la chambre, demandent leurs actes originaux, et qu'elle a arrêté qu'il serait donné aux pétitionnaires des copies duement légalisées de ces actes, les originaux étant la propriété de la cour de justice qui en est saisie.

Cette chambre réclame en même-tems ses actes, qui ont été enlevés et transportés à Strasbourg.

La diete du cercle de la Suabe qui devait s'assembler à Ulm, a été différée, dit-on, sur la demande de l'envoyé de l'empereur à Stuttgard; ce qui ne paraît gueres pacifique.

Du 16. Voici la traduction littérale du vote de l'Autriche :

« L'Autriche a déja proposé, à la 44e. séance, de faire des représentations amicales, mais cependant énergiques, contre les nouvelles demandes contenues dans la note des ministres français, du 14 floréal, et cela avec d'autant plus de raison que, dans leurs déclarations précédentes, ils se sont simplement bornés aux limites du Rhin. La réponse

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de la députation, du 20 floréal, doit être convaincante pour toute personne qui, n'étant pas influencée, voudra refuter les principes qu'elle contient.

» Ceux qui connaissent les négociations qui ont eu lieu jusqu'à ce jour, et qui les jugent sans prévention, ne révoqueront pas en doute que la députation est pénétrée de la nécessité d'une paix prompte et durable. Elle a déja consenti, avec quelques modifications, aux demandes les plus dures, et mis dans ses délibérations une activité rare, vu la marche lente de la constitution de l'Empire, et cela pour débarrasser promptement du logement des troupes les provinces allemandes qui en sont surchargées. Les dates mêmes des notes échangées, prouvent contre le reproche qu'on lui a fait des temporisations; elle ne temporise point, la députation, lorsque ses fonctions et son devoir l'obligent de faire des représentations sur des demandes successives et aussi nouvelles qu'inattendues. Il faudrait donc entièrement paralyser la députation, et borner le cercle de ses opérations à se soumettre et à accepter sur-le-champ chaque demande, sans aucune condition.

» La derniere note française, du 4 messidor, a bien trompé la flatteuse espérance que les motifs importans, allégués pour obtenir des conditions plus favorables, seroient récompensés enfin du succès mérité; puisque, à l'exception de quelques modifications peu signifiantes, on y insiste sur les points principaux : on forme même actuellement en demande ce qui, relativement à la libre navigation du Rhin et autres fleuves d'Allemagne, n'était manifesté jusqu'à présent que comme *vœu*. L'Autriche n'a consulté en tout que son devoir, qui même dans le vote actuel sera son seul guide; elle propose donc itérativement de déclarer, dans une nouvelle réponse aux ministres de la République, qu'on est dans l'attente :

1°. Que la République se désistera de sa prétention sur toutes les isles du Rhin, et qu'elle se bornera aux limites demandées par elle-même, moyennant le chemin du halage, ou la partie navigable du fleuve;

2°. Que Cassel, Kelh et la tête du pont d'Huningue, appartenant à la rive droite du Rhin, resteront à l'Empire d'Allemagne, et qu'en général tout ce qui est sur le Haut-Rhin, sera remis dans l'état où il était avant la présente guerre;

3°. Que la forteresse d'Ehrenbreistein restera intacte;

4°. Que le séquestre mis sur les biens de la noblesse

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

immédiate de l'Empire sera levé ; qu'on lui restituera ce dont elle a été privée jusqu'à présent ; qu'on n'empêchera pas la libre disposition, et qu'il ne sera fait aucune distinction entre ceux qui sont situés seulemen sur la rive gauche du Rhin et ceux qui sont aussi sur la rive droite, ainsi qu'entre ceux qui n'ont pas de voix à la diete de l'Empire, et ceux qui y siégent et y votent, et que la noblesse immédiate sera indeminsée de ses droits féodaux supprimés.

5°. Qu'à l'égard des établissemens ecclésiastiques, il sera déterminé si l'on y comprendra tous les *pia corpora*, comme on le croit ici.

Généralement l'Autriche doit proposer itérativement de représenter tout cela, et ce que la députation jugera à-propos d'y ajouter, aux ministres français, avec des expressions amicales, mais en même-tems énergiques, pour que le gouvernement français se détermine à se désister de ses dures demandes. On a lieu de s'y attendre, d'autant plus que, dans leur derniere note, les ministres français eux-mêmes citent la politique bienfaisante de leur gouvernement, son respect pour l'humanité, et son desir sincere d'accélérer la paix.

La députation a trop de confiance en cette derniere déclaration, ainsi que dans les précédentes, pour qu'elle puisse douter de leur réalisation.

Les plénipotentiaires français viennent de s'expliquer officiellement contre certains émigrés français, qui se trouvent au congrès revêtus d'un caractere diplomatique. On prétend qu'ils ont principalement en vue un Français qui est ici chargé des intérêts de l'ordre de Malte, et les députés du cardinal de Rohan, qui, tout émigré qu'il est, s'est cru en droit de se faire représenter au congrès pour la partie de son ci-devant évêché de Strasbourg, qui est sur la rive droite du Rhin, et à raison de laquelle il n'a pas cessé jusqu'ici d'être Etat de l'Empire.

PRUSSE. *De Berlin, le 6 messidor.*

Le roi est arrivé, le 2, à Breslau, où l'on attend le prince héréditaire d'Orange.

Le cit. Sieyes est arrivé ici le 23 prairial au soir. Il est accompagné des citoyens Otto et Sabatier, en qualité de secrétaires de légation.

La grande réputation de ce nouvel ambassadeur

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

français excite une curiosité générale. Tout le monde veut voir cet homme, dont la présence donne lieu à tant de conjectures, et occupe avec tant d'activité l'imagination des politiques. Il ne paraît pas se prêter volontiers au desir que l'on témoigne de le voir; il évite, au contraire, avec le plus grand soin, les regards du public. On attend avec impatience le résultat de la négociation qu'il est, dit-on, chargé d'entamer.

ITALIE. *De Gênes, le 14 messidor.*

Le cit. Belleville, consul-général de la République Française, vient d'écrire à notre ministre des relations extérieures, pour le prévenir que l'intention du Directoire de France étant de maintenir la paix en Italie, la guerre commencée entre la République Ligurienne et le roi de Piémont devait finir : en conséquence, la cour de Turin retirera ses troupes du territoire ligurien, et le Directoire génois de celui de Piémont.

De Florence, le 1er. messidor. On sait aujourd'hui que l'objet de Manfredini à Vienne a été de concerter les moyens nécessaires pour garantir la Toscane, jusqu'à ce que la coalition soit en état d'agir.

ESPAGNE. *De Madrid, le 3 messidor.*

Le prince de la Paix est depuis quelques jours à Madrid. Jamais dans les tems de sa plus grande faveur, on ne vit autant de monde s'empresser à lui faire la cour; ce qui fait un contraste remarquable avec l'isolement dans lequel il vivait à Aranjuez. D'après un ordre particulier de la cour, il reçoit les honneurs de capitaine-général, c'est-à-dire les mêmes qu'on rend au roi et à la famille royale, et il jouit du droit d'avoir à sa voiture, en ville et aux promenades, le même nombre de chevaux que LL. MM. Tous les signes de puissance et de grandeur qui l'environnent encore, et que la cour prend soin de lui conserver, n'annoncent pas un homme tombé dans une disgrace entiere.

Son excellence, aussi-tôt que les décrets bursaux furent annoncés, écrivit au ministre Saavedra, qu'il abandonnait pour sa part tous ses appointemens, tant que durerait la présente guerre, ne se réservant uniquement que ceux de capitaine-général et la pension de sa femme. Cette cession ira au moins à 500,000 réaux, valant 125,000 fr. En outre, il donne sa vaisselle qui est considérable. On ne serait pas étonné qu'il fît encore beaucoup d'autres sacrifices, si les besoins de l'Etat devenaient plus urgens.

ANGLETERRE.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ANGLETERRE. *De Londres, le 17 messidor.*

Les commandans des troupes méditaient depuis long-tems une attaque contre la ville de Wexford et les positions occupaient les insurgens dans ses environs. Cette attaque vient enfin d'avoir lieu, après qu'on eut rassemblé sur ce point toutes les forces royales dont on pouvait disposer sans inconvenients. C'est le général en chef Lake qui commandait cette expédition.

Voici ce que contiennent de plus marquant les journaux anglais des 10, 11 et 12 :

Wexford a été évacué volontairement. Le camp de Vinegar-Hill, dans sa fausse retraite, et revenant à la charge, a saisi (le parc d'artillerie royale) 60 pièces de canon. Les Irlandais-Unis, persuadés que les croisieres de la flotte anglaise pouvaient long-tems encore intercepter les secours qu'ils attendaient, ont résolu de se jetter en force dans le comté de Cork, pointe de Brest, hors du canal, et d'un autre côté, dans la baie de Galloway, pointe américaine. L'isle d'Angle-Sey (l'isle célebre de Man), a refusé de prendre les armes contre les Irlandais-Unis.

Ils étaient indignés de voir sur la liste des milices royales celle de Kerry : ils comptaient secrétement sur elle. Cette généreuse milice ne les a point trahis : le régiment s'est débandé ; mais le gouvernement s'est hâté de former un régiment d'*orangemen*, auquel il a donné le nom de milice de Kery : la véritable milice de ce comté est dévouée toute entière à l'armée d'Union.

Les signaux de nuit sont tellement organisés, et le secret de la réunion, pour le coup de main, tellement gardé, que 300 hommes dans un seul village ont disparu à-la-fois, et sont rentrés de même, sans qu'on ait pu découvrir où ils avaient passé la nuit.

Le gouvernement britannique paraît encore si épouvanté des restes de ces Irlandais qu'il a vaincus, dispersés et tués par milliers, qu'il vient de mettre en requisition 72 grands chariots à Chelmsford, pour transporter à la hâte le Royal-Buckingham, le régiment même du roi. Il a mis également en requisition 88 grands chariots, pour transporter en poste le régiment de Warwick. Est-ce là un assez bel aveu de ses mensonges officiels,

Mais comment a-t-il pu laisser imprimer à Londres la lettre de ce matelot de Spishead?

Spithead, le 6 messidor. « Nous sommes arrivés hier de Waterford, et il y fait bien chaud ; c'est ici tout comme à l'abordage avec les Français, c'est une bordée et un feu rou-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

lant qui a fait reculer notre vaisseau un rude train; ils sont aussi serrés et aussi nombreux que des montagnes de gazon. Ils étaient bien 100,000 sur Winegar-Hill, plus de 50,000 sur une autre montagne, et près de 10,000 sous le fort de Dunéanon, qu'ils n'ont pas pu prendre à cause des ponts-levis qui sont levés. Nous y menions, dans deux vaisseaux, 1100 hommes de troupes de Guernesey, et beaucoup d'autres encore dans d'autres. Ils s'appellent entre eux *Irlandais-Unis*, et ils sont gens à devenir plus forts que nous.

» Je ne puis pas aller à terre; car si je parlais à un Irlandais, notre capitaine dirait que je suis un *uni*, car il *nous* appelle des voleurs. »

Du 20. Les Irlandais-Unis sont bien loin d'être vaincus : ils menacent la capitale; les barrieres en sont fermées : on y arrête les *suspects*. 10,000 habitans de Dublin ont pris la fuite. On présume qu'ils sont déja réunis aux Républicains indomptés.

Une insurrection inattendue vient d'éclater dans le comté de Derry. Le gouvernement l'avoue. — Les rebelles ont pris possession de Gorey, de Carlow et de Kilkenny. Ils ont fait retraite sur Bray pour attaquer Dublin. Ils ont battu légerement la milice de Westmeath, qui s'opposait à leur passage. Ils ont pris une forte position sur la montagne de Gowran, où ils ont été renforcés par un corps très-considérable de fermiers du comté de Kilkenny, tous bien montés. Gowran est à huit-milles de Kilkenny et à trente-deux milles de Dublin. — Le bruit court que ces révoltés sont de nouveau les maîtres de Wexford.

On dit que M. Pitt est abandonné des médecins. Nous ne pouvons garantir ce fait; mais il est certain que son état est très-alarmant. Son indisposition spasmodique est actuellement intermittente. — Ce ministre a profité d'un de ses bons momens pour avoir avec S. M. une longue conférence, à laquelle se sont trouvés M. Addington, le lord chancelier, le comte Spencer, le comte Camden, le lord Grenville, sir W. Howe, sir James Mariott et sir C. Morgan.

— Minvitation de quelques Irlandais-Unis, à leurs voisins les Ecossais, commence à circuler et à réveiller dans les cœurs de mémorables souvenirs. Déja des corps entiers d'Ecossais ont refusé de fusiller des Irlandais-Unis. Opprimés comme eux, et comme eux sans armes, ils attendent un moment propice. — 100 hommes du régiment de Sutherland ont refusé de marcher contre les Irlandais. On n'a trouvé dans le corps de Gordon, composé de 600 soldats, que 98 hommes qui aient consenti à obéir. Le reste a tenu ferme.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 15 au 25 messidor.

Le cit. Langlès, conservateur des manuscrits orientaux à la bibliotheque nationale, fait hommage, le 16, au conseil des Cinq-cents, des premiers volumes de sa traduction de divers voyages écrits en langue orientale. — Mention honorable et renvoi à la bibliothequo du Corps législatif.

Pons (de Verdun) rappelle que déja plusieurs fois divers orateurs se sont plaints de ce que, tandis que la gloire de nos armées inondait l'univers, nul monument n'attestait en France quels furent les hauts faits de nos invincibles armées. Un usage constant chez tous les peuples a été de perpétuer, par des monumens publics, le souvenir des époques glorieuses de leur histoire.

Honneur donc à l'artiste qui s'est occupé des moyens d'en élever un qui réponde à la grandeur de son objet, sans surcharger le trésor public. Le cit. Poyet a conçu un plan à ce sujet. Il propose d'élever, à ses frais, sur la partie du Pont-Neuf où était la statue d'Henri IV, une colonne colossale qui semblerait sortir des eaux, et s'éleverait à 233 pieds.

Sa bâse serait de 43 pieds de diamètre : 24 étages se trouveraient dans sa hauteur : le chapiteau serait surmonté de statues colossales; on pourrait y établir un observatoire, soit pour l'astronomie, soit pour des expériences sur la pesenteur de l'air, etc. Dans le pourtour de la bâse seraient des colonnes qui rappeleraient les principaux exploits de chacune de nos armées.

Cet artiste demande, pour prix de ce monument, 1°. La gloire d'avoir concouru à perpétuer le souvenir des exploits de nos armées; 2°. la concession du

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

terrein pendant 30 ans; 3°. enfin, la faculté de prélever un droit d'entrée pendant ce tems, sur les citoyens qui voudront en visiter les contours élevés.

La commission chargée d'examiner ce projet, a cru qu'il était du devoir du Corps législatif d'adopter sur le-champ un projet si favorable pour la gloire de nos armées, si bien assorti avec l'intérêt du trésor public, et si propre à encourager les arts. En conséquence elle proposé, par l'organe de son rapporteur, d'accorder au cit. Poyet, pendant 30 ans, le terrein qu'il demande, à la charge par lui d'y ériger le monument proposé, sous la surveillance du Directoire. — On réclame l'impression et l'ajournem.

Le président consulte le conseil, prononce l'urgence, met le projet aux voix, et déclare qu'il est adopté.

Arena : Je viens demander le rapport d'une résolution prise sans nulle discussion. Sans doute il est dans tous nos cœurs de consacrer, par des monumens publics, la gloire de nos armées ; mais n'avez-vous pas à examiner s'il convient de charger un particulier d'ériger un monument à la gloire de nos armées? L'artiste qui vous offre ses services demande à être autorisé à prélever un droit d'entrée pour ceux qui voudront voir ce monument.

Si cette condition était admise, on verrait un vainqueur d'Arcole, n'ayant d'autres richesses que ses blessures, ne pouvoir visiter les colonnes qui attesteraient ses exploits.

Le conseil rapporte la résolution précédemment prise, et en ajourne la discussion jusqu'après l'impression du projet et du rapport.

L'ordre du jour appelle un rapport de la commission des finances, sur les moyens de pourvoir aux dépenses locales des grandes communes. Après avoir examiné les diverses lois qui ont été rendues sur cet objet depuis la révolution, le rapporteur termine par un très-long projet, dont le conseil n'entend pas la lecture, et qui a pour objet de refondre en une seule loi toutes celles existantes sur les dépenses et recettes des communes.

Parmi les moyens indiqués pour les dépenses des

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

grandes communes, le rapporteur propose d'établir un léger droit d'entrée sur certains objets de consommation, et dont la perception serait dégagée de toutes les entraves qui la rendaient si odieuse sous l'ancien régime. — Impression et ajournement.

La discussion s'est ouverte, le 17, sur le mode de remplacement des 5 juges du tribunal de cassation, devenus représentans du peuple, ou de tous autres dont les fonctions viendraient à vaquer par mort, démission ou destitution.

Berlier a le premier la parole. En adoptant quelques-uns des principes émis par Boulay (de la Meurthe), et dont nous avons rendu compte dans le tems, il combat la plupart des conséquences qu'il en a tirées. Il est des juges, dit il, qui sont sortis, et qui avaient été nommés par le Directoire, en vertu des art. 27 et 28 de la loi du 19 fructidor dernier. Je voudrais que, quant à ceux-là, le droit fût laissé au Directoire de les remplacer. Mais pour ceux qui doivent leur nomination au suffrage du peuple, je pense qu'il est convenable de les choisir parmi leurs suppléans, s'ils en ont, ou parmi ceux des autres départemens, dans l'ordre du tableau. L'orateur termine son discours par un projet de résolution en huit articles, dont le conseil ordonne l'impression.

Scherlock qui parle ensuite, vote pour les trois projets présentés par Génissieux. Il en soumet au conseil un quatrieme, qui a pour objet particulier, un juge des Basses-Pyrénées, dont la nomination a été annullée par la loi du 22 floréal dernier.

A l'égard de cette nomination et de celles qui, à l'avenir, éprouveraient un pareil sort, comme le droit constitutionnel de l'assemblée électorale n'a point été consommé, il veut qu'il le soit par l'assemblée électorale prochaine; de sorte que l'attribution donnée au Directoire en pareil cas, ne s'étendrait pas plus loin qu'à cette époque. Les fonctions de ce juge provisoire, et celles de celui qui lui succédera alors, cesseraient à l'époque où auraient cessé celles du premier nommé, si sa nomination eût été maintenue. Dans tous les cas, le Directoire serait tenu de

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

choisit parmi des citoyens qui ont rempli des fonctions judiciaires à la nomination du peuple.

Impression du discours.

Duplantier appuie le projet de la dernière commission. (On se rappelle qu'il y en a eu deux.) Il pense qu'on ne peut se dispenser de l'adopter, sans violer la charte constitutionnelle, qui attribue au peuple le choix de ses juges : seulement il veut qu'au lieu de suivre dans la nomination des suppléans l'ordre alphabétique, comme la commission le propose, on s'en rapporte à la voie du sort.

Bezard non-seulement ne veut point l'ordre alphabétique des suppléans, mais il n'en veut point en remplacement des juges dont il s'agit : 1°. il ne le veut point par ordre alphabétique, parce que, selon lui, un pareil appel deviendrait une véritable nomination de la part du Corps législatif; car ces suppléans étant déja connus, déclarer que l'ordre alphabétique commencera par telle ou telle lettre, c'est dire que tel ou tel suppléant aura la préférence. 2°. Il ne veut pas de la voie du sort, parce que c'est faire disparaître la différence que la constitution a mise entre les suppléans du tribunal de cassation et les suppléans des tribunaux ordinaires. Il trouve d'ailleurs ce mode de nomination contraire à l'art. 280 de la constitution, et à la loi du 14 messidor an IV.

Quel sera donc le mode de remplacement? Aucun, dit l'orateur. Il s'agit seulement de laisser les places vacantes, et je n'y vois aucun inconvénient. Le Corps législatif est bien resté incomplet. Or, quand il y aurait pendant quelques mois, deux ou trois membres de moins dans une section du tribunal de cassation, il n'y a rien là dedans qui fasse périciliter la chose publique; les opérations n'en seront pas moins bonnes. Je demande la question préalable sur tous les projets.

Boulay (de la Meurthe), rapporteur de la seconde commission, résume tout ce qu'il a dit dans son rapport, répond aux objections de ceux qui ont combattu son projet, pour lequel il demande la priorité.

On demande que Berlier et le rapporteur lisent

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

l'un et l'autre leurs projets. — Le président met aux voix la priorité pour l'un ou pour l'autre projet.

Deux épreuves douteuses forcent d'en venir à l'appel nominal.

Lecointre-Puyravaux, par motion d'ordre, dans la séance du 18 : Je viens fixer vos regards sur ce qui se passe autour de vous. L'Angleterre trame encore de nouveaux forfaits ; leurs agens ne se cachent plus. Dans les lieux publics, le nom de *citoyen* est avili ; et quand il est proféré, c'est toujours avec la plus cruelle ironie : des patriotes mêmes sont assez faibles pour craindre d'employer ce nom honorable devant certaines gens, et se servent devant elles du mot de *monsieur*, si délectable aux oreilles des pervers royalistes. La cocarde nationale est imperceptible ; elle est si petite, qu'à peine on l'apperçoit ; et, de peur qu'elle ne blesse les yeux de ses ennemis, elle est encore couverte par un large ruban, qui achève de la faire disparaître. Malheureux, votre espoir sera déçu ! Mais, de quoi me plaignois-je ? Votre affectation, lâches conspirateurs, est pour nous un avertissement salutaire de nous tenir sur nos gardes. Nous devons donc nous réjouir que vous vous décéliez vous-mêmes ; et quelqu'effort que vous fassiez, ce signe n'en restera pas moins celui de l'honneur national. Autrefois, et dans des tems moins heureux, on entendait les hymnes à la liberté, aujourd'hui les chants patriotiques sont relégués dans les orchestres des plus obscurs théâtres, et les artistes souvent en font entendre les sons d'une telle manière, qu'il n'est pas difficile de deviner que c'est à regret qu'il les font entendre. L'étranger vient dans cette commune pour admirer l'attitude fiere et la physionomie imposante de la grande nation, réfléchie sur le visage des citoyens qui l'habitent. Il est tout étonné de ne rencontrer que des rassemblemens, de ne voir que des signes de ralliement, et de n'envisager que des émigrés, des agens du cabinet de Saint-James, et des conspirateurs. Dans les conversations, au lieu de s'entretenir et d'admirer le courage de nos armées et de leurs chefs, on se fait un plaisir malin de le nier,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ou de le révoquer en doute. On ne voit plus, à la vérité, les écussons sur les voitures élégantes qui éclaboussent l'humble pieton, mais ces écussons n'ont pas pour cela totalement disparus. On les retrouve sur les boëtes, sur les bagues, aux doigts ou dans la poche des *messieurs*. L'étranger scandalisé de ce qu'il a vu, s'en retourne en s'écriant : Dans mon pays, on est plus patriote qu'ici.

Lecointre-Puyravaux termine par demander qu'il soit fait, séance tenante, un message au Directoire pour lui demander si les moyens ordinaires de police qu'il a entre les mains sont suffisans pour atteindre les émigrés et tous les ennemis de l'ordre et de la chose publique qui sont cachés dans Paris.

Adopté à l'unanimité.

Briot (du Doubs) : J'applaudis aux mesures qui vous sont présentées par mon collegue Puyravaux. Mais je pense que son succès dépend de la célérité de l'exécution. En conséquenc, je propose, 1°. que le Directoire soit invité à répondre sur-le-champ ; 2°. qu'il soit fait un message à nos collégues des Anciens pour les engager à ne pas lever leur séance sans que nous leur ayons donné communication du message du Directoire. Je demande en outre qu'il soit nommé à l'instant une commission de cinq mem- pour présenter aussi dans cette séance des dispositions pénales contre ceux qui recelent des émigres, celles du 25 brumaire étant insuffisantes.

Ces propositions sont adoptées, et la commission formée à l'instant, est composée des cit. Lecointre-Puyravaux, Briot, Chabert, Quirot et Porte.

Chabert dénonce un chef de brigade de l'infanterie légere qui, en défendant un assassin traduit devant une commission militaire, avait dit que si le prévenu périssait, il se ferait une sainte insurrection des honnêtes gens contre les cannibales. Le conseil ne prend point de parti sur cette dénonciation.

A cinq heures et demie le message du Directoire est arrivé. Le manque d'espace nous empêche de le donner. Nous dirons seulement qu'après sa lecture, la commission des cinq a présenté le projet de

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

résolution suivante : Art. Ier. Le Directoire est autorisé à ordonner pendant un mois des visites domiciliaires, aux termes de l'art. CCCLIX de la constitution, pour arrêter les agens de l'Angleterre, les émigrés, les prêtres déportés rentrés, ou sujets à la déportation, les égorgeurs, chefs de chouans ou brigands qui n'ont pas déposé les armes, ou qui les ont reprises après l'amnistie. Art. II. Le Directoire rendra compte, dans une décade, au Corps législatif, de l'exécution de la loi sur les passe ports, de celle relative aux émigrés, aux prêtres déportés, et à ceux qui les recelent, ainsi que de l'exécution de la loi du 19 fructidor. — Cette résolution, adoptée par forme d'urgence et à l'unanimité, a été sur-le-champ adressée aux Anciens.

Bonnier (du Cher), organe des commissions des institutions républicaines et de l'instruction publique, fait un rapport sur la célébration du décadi et des fêtes nationales. Le but de son projet est de détruire enfin cette espece de despotisme que le calendrier grégorien semble s'être arrogé sur le calendrier républicain, et de faire observer exactement les solemnités du décadi et des fêtes. Le rapporteur observe que les fêtes doivent être attrayantes, si l'on veut que les citoyens s'y rendent avec empressement.

Impression et ajournement.

Jacqueminot a fait, le 21, un rapport relatif au régime hypothécaire. Deux principes font, dit-il, la bâse du régime adopté par la commission : la publicité des hypotheques et leur spécialité. Cette publicité, que les lois d'Athenes et de Rome avaient établies, et qui est admise dans les neuf départemens réunis et dans toute l'Allemagne, y a constamment produit les plus heureux effets, sans le moindre abus, sans le plus léger inconvénient. Celui-là seul peut repousser cette pensée, qui, accablé de dettes, ose encore abuser de la confiance et de l'amitié. Quant à ceux que le malheur a atteint, s'ils sont probes, la publicité ne leur nuira point, parce que les registres publics ne diront que ce qu'ils eussent dit eux-mêmes. S'ils empruntent, ils n'offriront pas en gage

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

des immeubles déja grevés, mais leur loyauté, leur industrie et leur amour du travail.

La spécialité est seulement l'obligation aux parties contractantes de désigner les immeubles qui doivent être affectés par l'hypotheque. Cette regle est utile au créancier et au débiteur. Il importe à celui-ci de n'affecter aux droits de son créancier qu'autant de biens qu'il lui en faut pour garantir sa créance, et l'intérêt réel du créancier lui-même n'en exige pas davantage. Ainsi l'hypotheque générale devient sans objet et même gênante, en ce qu'elle assujettit le créancier à une surveillance trop étendue, et le met dans la nécessité de provoquer, pour une seule dette, la vente de l'universalité des biens d'un débiteur : de-là les oppositions, les directions, les séquestres. Le rapporteur donne ensuite lecture de son projet. Impression et ajournement.

Un membre, au nom d'une commission, présente, le 22, un projet de résolution tendant à faire cesser les difficultés qui se sont élevées dans plusieurs départemens, sur l'exécution de la loi relative au droit de taxe de l'entretien des routes. Par ce projet, le Directoire est autorisé à déterminer, suivant les localités, le nombre et la position des barrieres, et à faire tous les réglemens concernant la régie et le nombre des employés.

Bonaventure dit que le produit des barrieres est connu dans la Belgique, et qu'il faut l'affermer sur-le-champ, pour l'employer à l'entretien des routes qui sont dans le plus mauvais état possible.

Génissieux demande qu'on fixe un délai pour la mise en ferme des barrieres. — Le rapporteur répond que ce délai ne pourrait être le même pour tous les départemens. — Le projet est adopté.

Le conseil des Anciens s'est occupé, le 16, de la résolution additionnelle aux lois sur les domaines congéables. La discussion s'est ouverte, et le conseil, après avoir entendu plusieurs orateurs, ne s'étant pas trouvé suffisamment éclairé, a renvoyé à la commission pour lui faire un nouveau rapport.

Lacoste, dans la séance du 17, a fait l'analyse de

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

son rapport sur les baux à ferme, à vie, ou à longues années, pendant la dépréciation du papier-monnaie.

La résolution a été adoptée.

Marbot, au nom d'une commission, propose, le 16, le rejet de la résolution du 19 prairial, qui fixe les pensions et secours qui seront accordés aux veuves et enfans des militaires de toutes armes et de tous grades. Le motif du rejet est que la résolution n'est pas commune à l'armée de mer, qu'elle contient des dispositions contradictoires, et que d'après elle il faudra user de lenteur, et faire des dépenses pour obtenir le paiement de ces secours et pensions.

Savary donne ensuite lecture d'une opinion que Pérès, qui est malade, a fait passer à la commission, pour prouver que la résolution ne s'applique pas aux marins. D'après ces motifs, le conseil rejette la résolution.

Huguet, au nom des citoyens Lesguillers frères, imprimeurs, rue de la Harpe, n°. 151, fait hommage au conseil d'un ouvrage ayant pour titre : *Motifs des guerres et des traités de paix* de la France pendant les règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, depuis la paix de Westphalie en 1648, jusqu'à celle de Versailles en 1783, par le citoyen Anquetil, membre de l'Institut national.

Le conseil approuve le même jour, à huit heures du soir, la résolution relative aux visites domiciliaires.

Lausset, organe d'une commission, a proposé, le 19, d'approuver la résolution du 24 prairial, servant de suite à celles sur les transactions entre particuliers pendant le cours du papier monnaie. Imp. et Ajourn.

Barreau fait, le 21, un rapport sur la résolution du 12 messidor, complétive de l'organisation des cours martiales. Il en propose le rejet. Imp. et Ajourn.

Lenoir-la-Roche fait ensuite un rapport sur la résolution du 16 floréal, portant que les enfans nés hors de mariage, dont les peres sont morts depuis la publication de la loi du 12 brumaire an II, et ceux dont les peres mourront, jusqu'à la publication du code civil, ne sont tenus de prouver leur possession d'état que dans les manieres déterminées par l'art. VIII de

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ladite loi. Il fait en même tems le rapport sur celle du même jour, relative aux jugemens sur le genre de preuve de possession d'état que les enfans nés hors du mariage doivent rapporter.

Le rapporteur analyse successivement chaque résolution. Selon lui, si le conseil adopte la premiere résolution, il rend les enfans nés hors de mariage victimes d'une omission qui est du fait du législateur et non du leur. Si on la rejette, on anéantit vingt mille jugemens que les tribunaux ont rendus, on donne un effet rétroactif aux lois, on arrête le cours de la justice. Si on veut réunir les deux résolutions en une seule loi, fondée sur le besoin d'une loi générale, on confond deux objets différens. Si on adopte la résolution, on donne un grand exemple d'attachement aux lois constitutionnelles; on annonce que désormais le peuple français peut compter sur leur stabilité. La commission a cru devoir proposer l'adoption de la premiere résolution, elle se réserve de parler encore sur la seconde. Imp. et ajournement.

Un membre dénonce, dans la séance du 23 du conseil des Cinq-cents, un abus relatif à la trop grande multiplicité des hôpitaux militaires. Il observe que dans plusieurs communes ces hôpitaux sont devenus absolument inutiles, et que les préposés n'en reçoivent pas moins des salaires considérables; qu'il est tems de mettre fin à ces dilapidations. L'orateur demande qu'il soit fait un message au Directoire, pour l'inviter à prendre des mesures efficaces, pour retrancher cet abus. Adopté à l'unanimité.

Lecointre-Puyravaux a fait le même jour le rapport sur les dépenses du Directoire pendant l'an VII. Il les range dans quatre classes : dépenses personnelles, 750 m. fr.; dépenses de logement, 850 m. fr.; dépenses du secrétariat, 315 mille fr.; et dépenses secrettes, 500 mille fr. De plus, l'achevement du palais directorial nécessite une dépense d'un million 150 mille francs. Puyravaux propose un projet de résolution qui est adopté.

L'ordre du jour appellant la discussion du projet concernant le remplacement des membres du tribu-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

nal de cassation, Boulai (de la Meurthe), rapporteur de la commission, a la parole : Dans la derniere discussion, dit-il, le conseil a paru d'accord sur le principe qui consistait à faire remplir les places vacantes au tribunal ee cassation par leurs suppléans ; et s'il n'y en avait pas, par les suppléans des autres juges. Toute la difficulté a consisté à savoir dans quel ordre les suppléans seraient pris. Serait-ce dans l'ordre alphabétique des départemens? serait-ce par ordre d'ancienneté d'âge? serait-ce par ordre d'ancienneté de nomination? Quelque mode que vous adoptiez de ceux dont je parle, il importera peu aux aux yeux de la constitution ; ce sera donc par des vues politiques que vous aurez à vous déterminer. Ce sont des idées de cette nature qui ont déterminé votre commission à vous proposer de les prendre en sens inverse de l'ancienneté de leur nomination ; c'est-à-dire de commencer par les nominations de l'an VI, et de finir par celle de l'an IV. — Il s'éleve des murmures. — Le rapporteur interrompu un instant, propose le projet suivant :

Art. 1er. Les places actuellement vacantes au tribunal de cassation seront remplies provisoirement, et jusqu'aux élections prochaines, par les suppléans des autres juges du même tribunal.

II. Ces suppléans seront choisis par ancienneté d'âge ; à égalité d'âge le sort decidera.

III. Dans tous les cas, ils seront pris d'abord parmi ceux de l'An VI, ensuite parmi ceux de l'an V, et enfin parmi ceux de l'an IV.

IV. L'acceptation des suppléans ainsi appellés, ne nuit en rien au droit que chacun d'eux a reçu originairement de prendre la place du juge en remplacement duquel il a été spécialement nommé, et quand il quittera une place provisoire pour prendre définitivement celle qui leur appartient. Il est pourvu à la vacance atuelle, conformément à la présente loi.

Le premier article est mis aux voix. Il excite une très vive discussion, dans laquelle sont entendus, pour et contre, Crochon, Genissieux, de Moore et Abolin.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

On demande que la discussion soit fermée. On remet l'article aux voix.

Deux épreuves ne suffisant pas pour connaître le vœu du conseil, on réclame l'appel nominal.

D'autres veulent et insistent pour l'ajournement du tout.

Lucien Bonaparte : Je viens m'opposer à l'ajournement qu'on vous propose. Je crois voir dans cet ajournement une subtilité de plus parmi celles dont le conseil a été environné, et qui sont indignes du législateur. C'est la majorité qui décide, et c'est à cette majorité salutaire qu'il appartient de faire les lois. Le bureau a déclaré que la dernière épreuve n'était pas douteuse ; néanmoins, pour convaincre ceux qui croient qu'elle l'est, je ne m'oppose pas à l'appel nominal, mais je demande qu'on en finisse.

On procede à l'appel nominal. A quatre heures un quart, le président en donne le résultat, et déclare que sur 304 votans, 178 ont été pour l'adoption du premier article, et 126 contre. En conséquence, l'art. Ier. est adopté, et le président leve la séance.

Dans la séance du 24, la discussion sur le projet de Boulai, relatif au remplacement des membres du tribunal de cassation, reprend.

Après une légere discussion, les autres articles sont adoptés, sauf le IVe. qui est rejetté comme inutile.

L'ordre du jour du 25 appellait au conseil des Anciens, la discussion sur la resolution du 6 messidor, qui porte qu'il sera substitué des lettres de crédit aux rescriptions.

Cretet l'appuie. Il la juge nécessaire pour faire cesser la lenteur des rentrées.

Cornet la combat. Il observe que les 60 millions accordés au gouvernement doivent être assurés, mais sans faire des affaires.

Mais le rapporteur répond que la délivrance des lettres de crédit sera bornée aux 60 millions.

Le conseil approuve la résolution.

Dans la séance du 23, il a rejetté celle relative au droit de timbre.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

PARIS. *Nonidi, 19 Messidor, l'an VI de la République.*

L'anniversaire du 14 juillet a été célébré au Champ-de-Mars, avec une pompe et une solemnité dignes de cette époque fondatrice de la liberté. Jamais, depuis la fameuse fédération de 1790, les fêtes nationales n'avaient offert un concours aussi nombreux de spectateurs, ni des témoignages d'une satisfaction plus vive et d'un civisme plus vrai. C'est que les souvenirs de cette mémorable journée ne retracent à l'imagination que des idées de grandeur et d'énergie, sans aucun mélange qui puisse en altérer la pureté. Toutes les autorités constituées y ont assisté, chacune dans leur costume; le Directoire fermait le cortége. Des salves d'artillerie ont annoncé le commencement de la fête. Après l'hymne du 14 juillet, composé par Chénier, musique de Gossec, exécuté par le Conservatoire, le directeur Merlin, remplissant les fonctions de président à la place du cit. Rewbell, retenu par une indisposition douloureuse, a prononcé un discours dans lequel il a caractérisé, avec une extrême convenance, les effets de cette glorieuse journée. Des évolutions militaires ont succédé, et ont été exécutées avec un ensemble et une précision qui ont dû convaincre les envoyés des puissances étrangeres de la supériorité des manœuvres des troupes républicaines, et de leur effet terrible dans les combats, lorsque la valeur et l'intrépidité dirigent leurs mouvemens. La fête a été terminée par l'ascension d'un balon, qui aurait produit plus d'effet si l'artifice qui lui était adapté n'eût pas éclaté trop promptement. On a remarqué le soir, avec beaucoup de plaisir, l'illumination riche et pleine de goût qui dessinait l'architecture des palais des deux conseils et celui du Directoire.

Le matin, la fête a été célébrée dans l'intérieur des deux conseils. Chaque président y a prononcé un discours sur les causes et les effets de la journée du 14 juillet; tous les deux en ont fait honneur, avec raison, aux progrès des lumieres et à la philosophie, qui ont été et seront desormais les seules causes des révolutions politiques; car toutes les autres ne sont que des causes accidentelles, qui mettent en jeu et développent l'ouvrage qui a été préparé avec lenteur par les lumieres, et c'est ce qui doit en assurer le succès, par-tout où les lumieres auront éclairé une masse d'hommes assez considérable pour

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

communiquer leur influence à la multitude. Une circonstance a beaucoup ajouté à l'intérêt qui naissait du sujet en lui même ; c'est une adresse des Irlandais-Unis aux deux conseils du Corps législatif : c'était à une nation puissante et libre à apprécier les efforts d'un peuple opprimé qui cherche à briser ses fers, et qui implore des secours que la liberté ne peut lui refuser.

Le célebre Kosciuszko est arrivé de Bayonne à Paris ; il a été reçu avec distinction par l'administration centrale du département de la Seine, qui l'a fait accompagner au bureau central pour y faire viser son passe-port. Ce brave et courageux ami de la liberté trouvera parmi nous des freres, qui sauront accueillir ses malheurs et s'intéresser à sa gloire, qui n'est peut-être pas à son terme, et qui sera tôt ou tard couronnée du succès que mérite une aussi belle cause.

Les conférences de Seltz sont terminées. Est-ce rupture ? ou bien les plénipotentiaires sont-ils tombés d'accord sur l'objet qui les avait réunis ? C'est ce qu'on ne sait point encore. Ce qu'il y a de certain, c'est que François (de Neufchâteau) et M. de Cobentzel se sont quittés avec des témoignages de satisfaction mutuelle. Quoique plusieurs journaux aient annoncé l'arrivée de François (de Neufchâteau), la vérité est qu'il n'est pas encore de retour. Il revient par Mayence et Bruxelles ; on l'attend aujourd'hui ou demain.

Les conférences de Rastatd ne prennent pas une tournure pacifique. On présume que la guerre sera inévitable. On peut croire qu'elle sera terrible.

Aucune nouvelle de Bonaparte ; on présume que les Anglais auront refusé le combat et le refuseront jusqu'à ce que des renforts leur donnent une supériorité de force qui n'annonce pas du moins une supériorité de courage.

Quoique les Irlandais-Unis aient essuyé quelques échecs, ils sont loin de se décourager, et n'en seront que plus terribles à leurs tyrans.

Le parlement d'Angleterre est prorogé jusqu'au 21 thermidor.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

MERCURE FRANÇAIS,

HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE;

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES

Du décadi 10 Thermidor, an sixième de la République Française.

TOME XXXVI.

A PARIS,

Au bureau du Mercure, rue des Poitevins, n°. 18.

Digitized by Google

Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

THÉORIE des sentimens moraux, etc., par la veuve Condorcet ..... Pag. 3.
Sur les canaux de la Chine, etc. ..... 10.
Les Plantes, poëme, par René-Richard Castel. . 20—280.
Essai d'un nouveau cours de langue allemande. . 30.
Spectacles. *Zoraïme et Zulmare* opéra comique. . 34.
Hommage du petit vaudeville au grand Racine ..... 36.
Les effets de la foi (*anecdote véritable*) ..... 65.
Géographie du nord de l'Asie, etc. ..... 70.
Mémoires de Stéphanie-Louise de Bourbon-Conti. 77.
Lettre de la Société des Amis des Noirs ..... 88.
Le Loup et l'Oie (*fable*), par le cit. Boisjoslin. . 98.
Notes sur les Œuvres de Fontenelle ..... 129.
Les deux Bossus (*conte*), par A. Charlemagne. . 148.
Correspondance de Roucher ..... 153.
La Journée du Tailleur (*historiette*), par A. Charlemagne. 161.
Spectacles. *Jean-Baptiste*, par le Cousin Jacques. 163.
Opuscules chimiques de Baumé ..... 165.
Variétés, extraites des *Principes des Mœurs*, par Saint-Lambert ..... 193.
Dissertations sur la maladie appellée *Pellagra* ... 195.
Thémistocle (*tragédie*), par le cit. F. Larnac ... 209.
A Vénus, imitation de Fontana, par le cit. Minaud. 223.
Annonces de livres nouveaux ..... 227.
De l'état du pauvre, en Angleterre ..... 257—321.
Emploi d'un moyen intéressant de disposer des eaux pour les travaux publics, par Thomas Riboud. 273.
Le Mémorial du jeune orthographiste, par Domergue. 278.
Séance publique de l'Institut national, du 15 mess. 290—337.
Hymne à l'Agriculture, par le cit. Valant ..... 291.
Journal de la vie d'un Homme de bien, extrait des *Principes des Mœurs*, de Saint-Lambert ..... 331.
Ext. d'un Mémoire sur 2 statues antiques désignées par le nom de *Gladiateurs*, par le cit. Mongez. 340.
Rêveries sur la nature primitive de l'homme, par P. Senancour ..... 345.
Chant pour la fête de l'Agriculture, le 10 messidor, par François (de Neufchâteau) ..... 355.
Spectacles. *Le Moulin de Sans-Souci* ..... 357.
Annonces de livres nouveaux ..... 360.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

N°. 31.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 10 THERMIDOR, *l'an sixieme de la République.*

POÉSIE.

DE L'ART POÉTIQUE.

Épître d'HORACE aux Pisons, traduite par le citoyen LEFEBVRE-LAROCHE. *A Paris, de l'imprimerie de P.* DIDOT *aîné. An VI.*

IL s'est fait plus d'une chose extraordinaire et difficile à la fin du dix huitieme siecle. Mais ce n'est pas seulement le monde politique qui a présenté de grands phénomenes ; le monde savant et littéraire peut aussi lui opposer les siens, qui moins frappans sans doute, ne laisseront pas cependant d'avoir une influence très-étendue sur les progrès de la langue, des sciences et de la raison.

Parmi les entreprises hardies qu'on a vu se former et s'exécuter dans les lettres, celle de traduire en vers français plusieurs grands poëtes de l'antiquité, n'est peut-être pas ce qui mérite le moins d'attention. Quand on a réfléchi sur le caractere de la langue française, sur celui de sa poésie, sur ses rapports de ressemblance et de différence avec les langues anciennes, enfin sur les circonstances de tout genre qui nécessairement ont dû lui donner un génie si particulier, la rendre si dédaigneuse, si difficile, l'on entrevoit une partie des obstacles qu'offre cette en-

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

treprise. Mais il faut avoir mis soi-même la main à l'œuvre pour les connaître dans toute leur étendue, pour imaginer jusqu'à quel point ils peuvent se multiplier et renaître à chaque pas.

Dans le dernier siecle, Racine et Boileau furent contraints de jetter au feu plusieurs chants de l'*Iliade* dont ils avaient essayé la traduction : or, la poésie d'Homere, qui tient bien plus à l'ensemble d'une composition féconde, qu'aux détails d'un style riche de traits, comme celui des grands poëtes latins, semblait pouvoir plus facilement passer dans la langue française. Si deux écrivains qui sont toujours restés les premiers, échouerent alors, l'on doit bien se douter, que les autres n'ont pas eu des succès plus heureux. L'instrument poétique avait besoin d'avoir été exercé sur beaucoup de genres, d'être habitué à beaucoup de tons, avant de pouvoir se plier à tous les efforts nouveaux qu'exige une traduction élégante et fidelle : et lorsque notre Delille publia celle des *Géorgiques*, presque toujours si brillante, quelquefois si peu inférieure à l'original, le public ne fut que juste en la plaçant au rang de nos meilleures productions.

Virgile est sans doute un de ces écrivains désespérans qui ne se contentent pas d'un dessin général, riche et correct, mais qui cherchent en outre sans cesse à renforcer chaque détail, en entassant tous les traits qui peuvent être réunis sans confusion, sans embarras, et concourir à l'effet de l'ensemble. Cependant quelques difficultés que le traducteur y rencontre, peut-être Horace en présente-t-il encore davantage. Ce dernier poëte a parcouru presque tous

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

les genres, depuis la hauteur du style de Pindare, jusqu'à la plaisanterie la plus familiere : ses odes, tantôt galantes, tantôt philosophiques, tantôt sublimes, tantôt rapprochées de nos chansons, ne se ressemblent point entre elles; ses épîtres ne ressemblent point à ses odes, ses satyres à ses épîtres; enfin, dans ses épîtres et ses satyres, il a traité des sujets, il a pris des tons si différens, qu'il faudrait sa verve, sa souplesse, son originalité, pour le suivre par-tout avec le même succès; sans parler de cette patience et de cette opiniâtreté qu'exige avant tout, dans notre langue, toute traduction en vers.

Tant d'obstacles n'ont point rebuté le cit. Laroche: il n'a pas craint de mettre notre langue aux prises avec l'écrivain le plus singulier et le plus heureux dans la sienne; et l'essai qu'il donne ici de son travail justifie ce qu'on peut appeller, avec raison, l'audace de son entreprise. Une grande fidélité, le sentiment des beautés de l'original, une élégance en général très-soutenue, beaucoup de richesse de poésie et d'expression, du moins toutes les fois que le fond des idées le permet; enfin, si ce n'est toujours cette maniere complettement libre qu'on veut trouver même chez les écrivains qui portent les plus pesantes chaînes, du moins plus de facilité que n'en ont eu la plupart des traducteurs les plus estimables: telles sont les qualités qui distinguent l'ouvrage du cit. Laroche, et qui doivent le rendre véritablement classique, sur tout lorsque les légeres corrections de détail, dont il peut être susceptible encore, auront été faites avec le soin que l'auteur paraît porter dans ses travaux.

Dans un discours préliminaire très-bien écrit,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

il explique en quoi consiste la véritable utilité de l'étude des anciens, le genre de composition et de goût qui les caractérise, la maniere propre d'Horace : il fait observer que les circonstances particulieres où se sont trouvés les Grecs et les Latins ont dû donner à leur éloquence et à leur poésie, une marche, un accent et des traits, tout différens de ceux qui distinguent les productions modernes; que cette comparaison est extrêmement utile pour former le tact et le jugement, qu'il en résulte même des idées plus saines et plus justes sur les mœurs des nations, aux différentes époques de l'histoire; qu'en conséquence, l'étude du grec et du latin n'a pas seulement de nos jours un simple but littéraire, et qu'elle doit être faite dans un esprit tout nouveau, approprié à celui que la plus étonnante révolution vient d'imprimer au peuple français et à son gouvernement. Le cit. Laroche pense avec raison que les arts sont la vraie parure d'une république, et le moyen le plus sûr d'empêcher que l'énergie des ames y dégénere en rudesse : en effet, si d'une part eux seuls peuvent y nourrir un enthousiasme soutenu, en offrant aux amans de la gloire les seules récompenses dignes de les toucher; de l'autre, ils temperent et dirigent cet élan par les impressions agréables et délicates, dont l'aspect continuel de leurs chef-d'œuvres fait contracter l'heureuse habitude : et cette réunion d'une ame forte et libre, d'un esprit éclairé, et d'une sensibilité juste et vive, ne forme-t-elle pas en effet dans l'homme le dernier dégré de la perfection ?

Pour bien faire connaître tout le mérite de l'ouvrage du cit. Laroche, il faudrait suivre l'auteur pas à

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

pas dans cette lutte pénible avec l'original; il faudrait comparer chaque morceau des deux langues, chaque phrase, chaque vers, chaque expression. Mais cet examen, qui sans doute pourrait avoir son genre d'utilité, est un plaisir que nous devons laisser à nos lecteurs: il ne nous appartient pas sans doute de les avertir ainsi d'avance de ce qu'ils aimeront mieux découvrir eux-mêmes dans leurs lectures; c'est assez pour nous de leur indiquer celles qui nous paraissent mériter leur intérêt. Nous allons donc nous borner à citer quelques passages de cette nouvelle traduction; ils seront suffisans pour leur faire apprécier la manière du cit. Laroche; et peut-être aussi leur donneront-ils une idée plus étendue du degré de fidélité auquel on peut atteindre en traduisant les anciens en vers.

Horace parle de l'adoption des mots nouveaux, et des bornes qu'on doit se prescrire pour ne pas faire dégénérer en licence la liberté de les créer. Le poëte latin veut que cette liberté existe.

Pourquoi priverions-nous Varius et Virgile,
Du même droit qu'ont eu jadis Plaute et Cécile?
Pourquoi si j'en usais, me refuserait-on
La liberté qu'ont prise Ennius et Caton?
En créant d'autres mots la raison nous engage
A les frapper au coin consacré par l'usage.
Des forêts au printems les fronts renouvellés
Sont bientôt par l'hiver de feuilles depouillés.
Ainsi des mots reçus la brillante jeunesse
Sans cesse refleurit, et se flétrit sans cesse.
Tout ce qui brille au jour subit la loi du sort:
Nous-mêmes nous devons le tribut à la mort.
Œuvre digne d'un roi, qu'une rade immobile
Serve contre les vents, *à nos flottes, d'asyle;*

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Que des marais long-tems de limon infectés
Se couvrent de moissons, nourrissent des cités ;
Qu'un fleuve détourné des plaines qu'il inonde,
Apprenne à mieux régler sa course vagabonde :
Tout périt, rien n'échappe à l'injure des ans.
Les mots jouiraient-ils d'un éternel printems ?
A peine ils ont brillé que le tems les dévore :
Plusieurs ont disparu qui renaîtront encore.
Ainsi le veut l'usage, oracle impérieux,
De la mode et du goût tyran capricieux.
Les chantres des héros apprirent dans Homere
A peindre les combats et les maux de la guerre.
La plainte s'exhala dans des vers inégaux :
Par eux l'amant sut plaire et vaincre ses rivaux.
On se dispute encor quel aimable génie
Confia le premier ses feux à l'Élégie.
Parmi ses jeux bruyans le théâtre adopta
L'iambe qu'en fureur Archiloque inventa.
Ce vers retentissant sur une scene active
Frappe d'un son plus fort l'oreille inattentive.
Son rythme plus rapide et plus libre en son cours
Est propre au dialogue et presse le discours.
Les poëtes divins que Calliope inspire
En vers harmonieux chanterent sur la lyre
Les nobles actions des héros et des dieux,
Les lauriers moissonnés aux olympiques jeux,
L'amour et les soucis de l'ardente jeunesse,
Et les libres festins où brille l'allégresse.

Ce morceau donne déja une idée de la maniere du cit. Laroche, qui est toujours ferme et saine, presque toujours correcte et souple, souvent riche et brillante. En voici un autre qui se fait remarquer par la précision, par le scrupule d'exactitude à suivre

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

l'original, et par cette espece de charme, en quelque sorte purement technique, qui tient à la difficulté vaincue.

Peignez au vrai les mœurs de chaque personnage ;
A chaque état divers prêtez divers langage :
Un dieu doit autrement s'exprimer qu'un héros,
Un vieillard, qu'un jeune homme ennemi du repos.
Que d'un ton différent s'énoncent sur la scene,
Et la tendre nourrice, et la dame romaine,
Le marchand vagabond, l'habitant de Colchos,
Le citoyen de Tyr, ou de Thebe, ou d'Argos.
De personnages vrais faites-nous la peinture,
Ou que vos fictions nous offrent la nature.
Qu'Achille en vos écrits soit toujours présenté
Impatient, colere, inflexible, emporté,
Ne connaissant de droit, que le droit de ses armes :
Peignez Médée atroce, Ino toujours en larmes ;
Qu'Ixion soit perfide, Oreste malheureux,
Io sans cesse errante en des climats affreux.
En créant sur la scene un nouveau personnage,
Voulez-vous du public entraîner le suffrage ?
Que semblable à lui-même, au portrait commencé,
Il soit jusqu'à la fin tel qu'il s'est annoncé.

Nous allons terminer par la peinture des quatre âges, dans laquelle le cir. Laroche, ayant à lutter contre un redoutable concurrent, contre Boileau, l'a cependant fait avec honneur.

Tracez le caractere et les mœurs de chaque âge.
La nature changeante en variant nos traits,
Des âges différens a marqué les portraits.
Déja vers les objets qu'il ne nomme qu'à peine,
L'enfant cherche à guider sa démarche incertaine,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Joue avec ses égaux, se courroux aisément,
S'appaise, rit bientôt, et change à tout moment.
Le jeune homme, enfin libre, au gré de son caprice,
Se gouverne; il se plaît à courir dans la lice,
A voler à la chasse, à dompter un coursier:
Indocile aux avis, prodigue, vain, altier,
Peu soigneux d'amasser, ses promptes jouissances
Étouffent le desir d'utiles connaissances.
L'âge viril plus sage, à ses devoirs soumis,
Amene d'autres goûts, cultive des amis,
Travaille pour la gloire, et redoute d'avance
Un long remords qui suit une courte imprudence.
De mille maux divers le vieillard oppressé,
Marche en tous ses desseins d'un pas lent et glacé,
Amasse sans jouir, temporise sans cesse:
Flatté d'un vain espoir, sa timide paresse
Se fatigue en projets qu'il n'ose exécuter:
Sur les travers d'autrui prompt à se tourmenter,
Du présent qu'il censure et du passé qu'il vante,
Il fait à chaque instant la peinture éloquente.
Autant l'âge croissant embellit nos beaux jours,
Autant vers son déclin il en ternit le cours.

Cette traduction est accompagnée de courtes notes pleines de goût, et suivie de réflexions plus étendues sur différens points de littérature et de critique. Le cit. Laroche, ami d'Helvétius, y a joint aussi plusieurs morceaux extraits des manuscrits de ce philosophe, lesquels prouvent par le fait, que les véritables regles des beaux arts, sont étroitement liées avec celles de la saine logique, et qu'il n'y a de juges profonds en éloquence et en poésie que ceux qui connaissent bien les procédés de l'entendement et les lois de la sensibilité.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

MORALE.

Dialogue entre LA GOUTTE *et* FRANKLIN (1).

A Passy, le 22 octobre 1780.

FRANKLIN.

Eh ! oh ! eh ! mon dieu ! qu'ai-je fait pour mériter ces souffrances cruelles ?

LA GOUTTE.

Beaucoup de choses. Vous avez trop mangé, trop bu, et trop indulgé vos jambes en leur indolence.

FRANKLIN. Qui est-ce qui me parle ?

LA GOUTTE. C'est moi-même, la Goutte.

FRANKLIN. Mon ennemie en personne.

LA GOUTTE. Pas votre ennemie.

FRANKLIN. Oui, mon ennemie; car non-seulement vous voulez me tuer le corps par vos tourmens; mais vous tâchez aussi de détruire ma bonne réputation. — Vous me représentez comme un gourmand et un

(1) Cette piece, tirée des *Œuvres morales, politiques et littéraires* de B. Franklin, a été écrite en français par lui-même; aussi y trouvera-t-on divers anglicismes.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ivrogne ; et tout le monde qui me connaît sait qu'on ne m'a jamais accusé, auparavant, d'être un homme qui mangeait trop ou qui buvait trop.

LA GOUTTE. Le monde peut juger comme il lui plaît. Il a toujours beaucoup de complaisance pour lui-même et quelquefois pour ses amis. Mais je sais bien moi, que ce qui n'est pas trop boire, ni trop manger, pour un homme qui fait raisonnablement d'exercice, est trop pour un homme qui n'en fait point.

FRANKLIN. Je prends — eh ! eh ! — autant d'exercice — eh ! — que je puis madame la Goutte. — Vous connaissez mon état sédentaire, et il me semble qu'en conséquence vous pourriez, madame la Goutte, m'épargner un peu, considérant que ce n'est pas tout-à-fait ma faute.

LA GOUTTE. Point du tout. Votre rhétorique et votre politesse sont également perdues. Votre excuse ne vaut rien. Si votre état est sédentaire, vos récréations, vos amusemens doivent être actifs. Vous devez vous promener à pied ou à cheval ; ou si le tems vous en empêche, jouer au billard.

Mais examinons votre cours de vie. Quand les matinées sont longues, et que vous avez assez de tems pour vous promener, qu'est-ce que vous faites ? — Au lieu de gagner de l'appétit pour votre déjeûner par un exercice salutaire, vous vous amusez à lire des livres, des brochures ou des gazettes, dont la plupart n'en valent pas la peine. — Vous déjeûnez

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

néanmoins largement. — Il ne vous faut pas moins de quatre tasses de thé à la crême, avec une ou deux tartines de pain et de beurre, couvertes de tranches de bœuf fumé, qui, je crois, ne sont pas les choses du monde les plus faciles à digérer.

Tout de suite, vous vous placez à votre bureau, vous y écrivez, ou vous parlez aux gens qui viennent vous chercher pour affaire. Cela dure jusqu'à une heure après midi, sans le moindre exercice du corps. — Tout cela, je vous le pardonne, parce que cela tient, comme vous dites, à votre état sédentaire.

Mais après dîner, que faites-vous? Au lieu d'aller vous promener dans les beaux jardins de vos amis chez lesquels vous avez dîné, comme font les gens sensés, vous voilà établi à l'échiquier, jouant aux échecs, où on peut vous trouver deux ou trois heures. C'est là votre récréation éternelle; la récréation qui de toutes est la moins propre à un homme sédentaire, parce qu'au lieu d'accélérer le mouvement des fluides, ce jeu demande une attention si forte et si fixe que la circulation est retardée, et les secrétions internes empêchées. — Enveloppé dans les spéculations de ce misérable jeu, vous détruisez votre constitution.

Que peut-on attendre d'une telle façon de vivre, si-non un corps plein d'humeurs stagnantes, prêtes à se corrompre; un corps prêt à tomber dans toute sorte de maladies dangereuses, si moi, la Goutte, je ne viens pas de tems en tems à votre secours, pour agiter ces humeurs et les purifier ou les dissiper?

Si c'était dans quelque petite rue ou dans quelque coin de Paris, dépourvu de promenades, que vous

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

employassiez quelque tems aux échecs, après votre dîner, vous pourriez dire cela pour excuse. Mais c'est la même chose à Passy, à Auteuil, à Montmartre, à Épinay, à Sanoy, où il y a les plus beaux jardins et promenades, et belles dames, l'air le plus pur, les conversations les plus agréables, les plus instructives, que vous pouvez avoir tout en vous promenant. Mais tout cela est négligé pour cet abominable jeu d'échecs. — Fi donc, monsieur Franklin. — Mais en continuant mes instructions, j'oubliai de vous donner vos corrections. Tenez : cet élancement, et celui-ci.

FRANKLIN. Oh ! eh ! oh ! ohhh ! Autant que vous voudrez de vos instructions, madame la Goutte même de vos reproches. Mais, de grace, plus de vos corrections.

LA GOUTTE. Tout au contraire : je ne vous rabattrais pas le quart d'une : elles sont pour votre bien. Tenez.

FRANKLIN. Oh ! ehhh ! — Ce n'est pas juste de dire que je ne prends aucun exercice. J'en prends souvent dans ma voiture, en allant et en revenant.

LA GOUTTE. C'est de tous les exercices imaginables, le plus léger, le plus insignifiant, que celui qui est donné par le mouvement d'une voiture suspendue sur des ressorts. En observant la quantité de chaleur obtenue de différentes especes de mouvement, on peut former quelque jugement de la quantité d'exercice qui est donnée par chacun.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Si, par exemple, vous sortez en hiver, avec les pieds froids, en marchant une heure, vous aurez les pieds et tout le corps échauffés. — Si vous montez à cheval, il faut trotter quatre heures avant de trouver le même effet. Mais si vous vous placez dans une voiture bien suspendue, vous pourrez voyager toute une journée, et arriver à votre dernière auberge, avec les pieds encore froids. — Ne vous flattez donc pas qu'en passant une demi-heure dans votre voiture, vous prendrez de l'exercice.

Dieu n'a pas donné des voitures à roues à tout le monde : mais il a donné à chacun deux jambes, qui sont des machines infiniment plus commodes et plus praticables. Soyez-en reconnaissant et faites usage des vôtres.

Voulez-vous savoir comment elles font circuler vos fluides en même-tems qu'elles vous transportent d'un lieu à l'autre? Pensez que quand vous marchez, tout le poids de votre corps est jeté alternativement sur l'une et l'autre jambe. — Cela presse avec grande force les vaisseaux du pied, et refoule ce qu'ils contiennent. Pendant que le poids est ôté de ce pied et jetté sur l'autre, les vaisseaux ont le tems de se remplir, et par le retour du poids ce refoulement est répété.

Ainsi, la circulation du sang est accélérée en marchant. La chaleur produite en un certain espace de tems, est en raison de l'accélération. Les fluides sont battus, les humeurs atténuées, les secrétions facilitées, et tout va bien. Les joues prennent du vermeil, et la santé est rétablie.

Regardez votre amie d'Auteuil, une femme qui a

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

reçu de la nature plus de science vraiment utile, qu'une demi-douzaine ensemble de vous, philosophes prétendus, n'en avez tiré de vos livres. Quand elle voulut vous faire l'honneur de sa visite, elle vint à pied. Elle se promene du matin jusqu'au soir, et laisse toutes les maladies d'indolence en partage à ses chevaux. Voilà comme elle conserve sa santé, même sa beauté. Mais vous, quand vous allez à Auteuil, c'est dans la voiture. Il n'y a cependant pas plus loin de Passy à Auteuil, que d'Auteuil à Passy.

FRANKLIN. Vous m'ennuyez avec tant de raisonnemens.

LA GOUTTE. Je le crois bien ! je me tais, et je continue mon office. Tenez : cet élancement et celui-ci.

FRANKLIN. Oh ! oh ! — Continuez de parler, je vous prie.

LA GOUTTE. Non. J'ai un nombre d'élancemens à vous donner cette nuit, et vous aurez le reste demain.

FRANKLIN. Bon dieu ! la fievre ! je me perds ! eh, eh ! n'y a-t-il personne qui puisse prendre cette peine pour moi.

LA GOUTTE. Demandez cela à vos chevaux. Ils ont pris la peine de marcher pour vous.

FRANKLIN. Comment pouvez-vous être si cruelle de me tourmenter tant pour rien ?

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

LA GOUTTE. Pas pour rien. J'ai ici une liste de tous vos péchés contre votre santé, distinctement écrite, et je peux vous rendre raison de tous les coups que je vous donne.

FRANKLIN. Lisez-la donc.

LA GOUTTE. C'est trop long à lire. Je vous en donnerai le montant.

FRANKLIN. Faites-le. Je suis toute attention.

LA GOUTTE. Souvenez-vous combien de fois vous vous êtes proposé de vous promener le matin suivant dans le bois de Boulogne, dans le jardin de la Muette, ou dans le vôtre, et que vous avez manqué de parole, alléguant quelquefois que le tems était trop froid; d'autres fois, qu'il était trop chaud, trop venteux, trop humide, ou quelqu'autre chose, quand, en vérité, il n'y avait rien de trop qui empêchât, excepté votre trop de paresse.

FRANKLIN. Je confesse que cela peut arriver quelquefois, peut-être pendant un an dix fois.

LA GOUTTE. Votre confession est bien imparfaite. Le vrai montant est cent quatre-vingt-dix-neuf.

FRANKLIN. Est-il possible?

LA GOUTTE. Oui, c'est possible, parce que c'est un fait. Vous pouvez rester assuré de la justesse de

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

mon compte. Vous connaissez les jardins de madame B... comme ils sont bons à promener. Vous connaissez le bel escalier de cent cinquante dégrés, qui mene de la terrasse en haut, jusqu'à la plaine en bas. — Vous avez visité deux fois par semaine cette aimable famille. C'est une maxime de votre invention, qu'on peut avoir autant d'exercice en montant et en descendant un mille en escalier, qu'en marchant dix milles sur une plaine; quelle belle occasion vous avez eue de prendre tous les exercices ensemble! En avez-vous profité? et combien de fois?

FRANKLIN. Je ne peux pas bien répondre à cette question.

LA GOUTTE. Je répondrai donc pour vous. — Pas une fois.

FRANKLIN. Pas une fois!

LA GOUTTE. Pas une fois. Pendant tout le bel été passé vous y êtes arrivé à six heures. Vous y avez trouvé cette charmante femme et ses beaux enfans et ses amis, prêts à vous accompagner dans ces promenades, et à vous amuser avec leurs agréables conversations. — Et qu'avez-vous fait? — Vous vous êtes assis sur la terrasse; vous avez loué la belle vue, regardé la beauté des jardins en bas; mais vous n'avez pas bougé un pas pour descendre vous y promener. — Au contraire, vous avez demandé du thé et l'échiquier. Et vous voilà collé à votre siége

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

jusqu'à neuf heures, et déjà après avoir joué, peut-être deux heures, où vous avez dîné. Alors, au lieu de retourner chez vous à pied, ce qui pourrait vous remuer un peu, vous prenez votre voiture. — Quelle sottise de croire qu'avec tout ce déréglement, on peut se conserver en santé sans moi !

FRANKLIN. A cette heure, je suis convaincu de la justesse de cette remarque du bonhomme Richard : Que nos dettes et nos péchés sont toujours plus qu'on ne pense.

LA GOUTTE. C'est comme cela que vous autres philosophes avez toujours les maximes des sages dans votre bouche, pendant que votre conduite est comme celle des ignorans.

FRANKLIN. Mais faites-vous un de mes crimes, de ce que je remonte en voiture de chez madame B...?

LA GOUTTE. Oui, assurément ; car vous, qui avez été assis toute la journée, vous ne pouvez pas dire que vous êtes fatigué du travail du jour. Vous n'avez donc pas besoin d'être soulagé par une voiture.

FRANKLIN. Que voulez-vous donc que je fasse de ma voiture ?

LA GOUTTE. Brûlez-la si vous voulez. Alors vous en tirerez au moins pour une fois de la chaleur. Ou, si cette proposition ne vous plaît pas, je vous en donnerai une autre. — Regardez les pauvres

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

paysans, qui travaillent la terre dans les vignes et dans les champs autour des villages de Passy, Auteuil, Chaillot, etc. — Vous pouvez tous les jours parmi ces bonnes créatures, trouver quatre ou cinq vieilles femmes et vieux hommes, courbés et peut-être estropiés sous le poids des années et par un travail trop fort et continuel, qui, après une longue journée de fatigue, ont à marcher peut-être un ou deux milles pour trouver leurs chaumieres. — Ordonnez à votre cocher de les prendre et de les mener chez eux. Voilà une bonne œuvre, qui fera du bien à votre ame ! Et si, en même tems, vous retournez de votre visite chez les B... à pied ; cela sera bon pour votre corps.

FRANKLIN. Oh ! comme vous êtes ennuyeuse !

LA GOUTTE. Allons donc à notre métier. Il faut vous souvenir que je suis votre médecin. Tenez.

FRANKLIN. Oh ! oh ! quel diable de médecin !

LA GOUTTE. Vous êtes un ingrat de me dire cela ! — N'est ce pas moi qui, en qualité de votre médecin, vous ai sauvé de la paralysie, de l'hydropisie, de l'apoplexie, dont l'une ou l'autre vous auraient tué, il y a long-tems, si je ne les en avais empêchées.

FRANKLIN. Je le confesse, et je vous remercie pour ce qui est passé. Mais, de grace, quittez-moi pour jamais ; car il me semble qu'on aimerait mieux

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

mourir que d'être guéri si douloureusement. — Souvenez-vous que j'ai aussi été votre ami. Je n'ai jamais loué de combattre contre vous, ni les médecins, ni les charlatans d'aucune espece : si donc vous ne me quittez pas, vous serez aussi accusable d'ingratitude.

LA GOUTTE. Je ne pense pas que je vous doive grande obligation de cela. Je me moque des charlatans. Ils peuvent vous tuer, mais ils ne peuvent pas me nuire ; et quant aux vrais médecins, ils sont enfin convaincus de cette vérité, que la goutte n'est pas une maladie, mais un véritable remede, et qu'il ne faut pas guérir un remede. — Revenons à notre affaire.

FRANKLIN. Oh ! de grace, quittez moi ; et je vous promets fidelement que désormais je ne jouerai plus aux échecs, que je ferai de l'exercice journellement, et que je vivrai sobrement.

LA GOUTTE. Je vous connais bien. Vous êtes un beau prometteur : mais après quelques mois de bonne santé, vous recommencerez à aller votre ancien train. Vos belles promesses seront oubliées comme on oublie les formes des nuages de la derniere année. — Allons donc, finissons notre compte ; après cela je vous quitterai. Mais soyez assuré que je vous visiterai en tems et lieu : car c'est pour votre bien ; et je suis, vous savez, votre bonne amie.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

INSTITUT NATIONAL. *Article omis, n°. 30, page 340.*

La classe de Littérature et Beaux-Arts propose pour sujet du prix de Poésie : *LA LIBERTÉ* ; ode, poëme, discours en vers, ou épître.

La piece ne pourra pas avoir moins de cent vers. Le prix sera une médaille d'or du poids de 5 hectogrammes. Il sera distribué dans la séance publique du 15 germinal an VII. Les auteurs de tous les pays, les membres et associés de l'Institut exceptés, sont admis à concourir. Les ouvrages ne seront reçus que jusqu'au 30 pluviôse de la même année ; ce terme est de rigueur.

POESIE.

Les Souvenirs, la Sépulture et la Mélancolie, par G. Legouvé, associé à l'Institut national, auteur de la mort d'Abel et d'Épicharis. Seconde édition (1). *A Paris, chez Huet, libraire, rue Vivienne*, n°. 8.

Des trois poëmes que renferme ce recueil, celui de *la Sépulture* était imprimé depuis long tems, et les deux autres étaient très-avantageusement connus par les lectures que l'auteur en avait faites dans les sociétés littéraires de Paris. On se rappelle avec quel intérêt le poëme des *Souvenirs* fut entendu la

(1) Cette seconde édition est la seule avouée par l'auteur.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

première fois au Lycée Thélusson. Cette séance est regardée encore aujourd'hui comme la plus brillante de toutes celles qu'a tenues ce Lycée ; et les gens de goût convinrent que le cit. Legouvé avait su dérober à l'abbé Delille une partie de son secret, et sur-tout *cette heureuse mollesse ornement des beaux vers.*

Nous n'examinerons dans cette notice que les *Souvenirs* et *la Mélancolie* ; le poëme de *la Sépulture* est trop connu pour en parler. Nous nous bornerons à remarquer qu'il entre très-bien dans le recueil que nous annonçons, et que s'il n'est pas aussi parfait que les deux autres, il a le mérite d'avoir été composé le premier, et d'avoir annoncé dans le cit. Legouvé un talent pour l'épître égal à celui qu'il avait déployé dans la tragédie, et qui, en se perfectionnant de plus en plus, le placera un jour à côté de l'abbé Delille. Cette assertion ne sera point démentie par les vrais connaisseurs, après la lecture des *Souvenirs* et de *la Mélancolie*, où l'on trouve un grand nombre de morceaux que ne désavouerait point l'illustre traducteur des *Géorgiques.*

Parmi nos auteurs tragiques vivans, les citoyens Ducis et Legouvé sont les seuls qui aient cherché à se faire une double réputation dans l'épître et la tragédie ; car Chénier n'a encore composé que des satyres.

Un journaliste très-estimé, en parlant du poëme des *Souvenirs*, a prétendu que le genre de l'épître était plus difficile à traiter que celui de la tragédie. Les raisons sur lesquelles il s'appuie, ne nous ont point paru assez solides, pour nous ranger à son

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

opinion. Sans entrer dans les détails, nous pensons, comme beaucoup de gens de lettres, que Racine, auteur d'immortelles tragédies, aurait traité supérieurement l'épître en vers; et que, Boileau, auteur d'excellentes épîtres, n'eût peut-être pas fait avec le même succès, nous ne disons pas une tragédie, mais seulement une scene de tragédie.

Au reste, il ne s'agit pas de juger en ce moment si tel genre offre plus de difficultés que tel autre; mais si celui qu'on a traité a le mérite de la perfection, et la perfection, comme on sait, est également difficile dans tous les genres, il n'est donné qu'à quelques écrivains privilégiés d'y parvenir. Le cit. Legouvé est assurément du petit nombre de ceux que Virgile désigne en ce vers : *Pauci quos æquus amavit Jupiter*, et qui forment ce qu'Horace appelle *pusillum gregem*.

Pour en convaincre nos lecteurs, nous allons détacher du poëme des *Souvenirs*, l'*épisode* touchant de Saint-Preux, et l'*épisode* magnifique de l'Histoire. On y verra que l'auteur a su rendre les idées tendres et sublimes, dans un style pur, élégant, harmonieux, enrichi d'expressions pittoresques, brillantes et neuves.

Épisode de Saint-Preux.

Voyez Saint-Preux contraint d'abandonner Julie,
Il court porter sa flamme et sa mélancolie
Dans les monts du Valais, sur ces sommets déserts
Dont les fronts escarpés se perdent dans les airs.
Leur immense hauteur, ces roches menaçantes,
Ces gouffres entr'ouverts, ces ondes mugissantes,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Ce tonnerre roulant dans l'horison lointain,
Le deuil de l'if lugubre, et du sombre sapin,
Des voraces oiseaux les cris lents et funebres,
Ce brouillard plus affreux encor que les ténebres,
Et de ces vieux glaçons la sinistre pâleur,
Tout répond à son ame, et parle à sa douleur.
Son œil désespéré, de la plus haute cime
Trouve un plaisir cruel à plonger dans l'abyme;
Il est près d'y tomber, fatigué de souffrir;
Mais il nomme Julie, et ne veut plus mourir.
Julie !... à ses côtés en esprit il l'appelle;
Il ne fait plus un pas qu'il ne marche avec elle.
Avec elle il franchit les rochers et les monts;
Avec elle il descend dans les rians vallons.
Trouve-t-il un bosquet? ce bosquet dans son ame
Du baiser de *Clarens* a réveillé la flamme.
Un paisible hameau s'offre-t-il à ses yeux?
Il songe à ce *Chalet* qui dut le rendre heureux.
Lit-il sur un ormeau des lettres enlacées?
Tout-à coup se présente à ses tendres pensées
Chaque arbre confident où, dans un doux lien
Au chiffre de Julie il enchaîna le sien.
Julie enfin dans tout est l'objet qu'il admire;
Il la voit dans les fleurs, l'entend dans le zéphire.
Par ce prestige heureux la rapprochant de lui,
Il trompe son exil, il charme son ennui,
Savoure du bonheur l'ivresse renaissante,
Et remplit les déserts de sa maîtresse absente.

Épisode de l'Histoire.

Avant qu'on vît briller sa lumiere féconde,
Les tems se succédaient dans une nuit profonde;

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Les peuples tour-à-tour par l'oubli dévorés
Sur la terre passaient l'un de l'autre ignorés ;
Les grands événemens n'avaient point d'interprêtes ;
Les débris étaient morts et les tombes muettes.
L'Histoire luit : soudain les tems ont reculé ;
L'ombre a fui ; les tombeaux, les débris ont parlé ;
Les générations s'entendent et s'instruisent ;
Et de l'esprit humain les travaux s'éternisent.
O charmes de l'étude ! ô sublimes récits !
Dans quels transports le sage, à son foyer assis,
Suit les nombreux combats et d'Athene et de Rome ;
A travers deux mille ans applaudit au grand homme ;
Consulte l'orateur et le guerrier fameux ;
Partage les revers des peuples grands comme eux ;
Voit l'Empire romain sous le fer des Vandales,
De ses vils empereurs expier les scandales,
Et bientôt, déchiré par divers potentats,
Son cadavre fécond enfanter cent États ;
Retrouve en d'autres lieux, sur la sanglante arene,
Marcius dans Condé, Scipion dans Turenne,
Et rempli des héros et des faits éclatans,
Ainsi que tous les lieux, embrasse tous les tems.

Indépendamment du talent poétique et de la versification, on doit admirer dans ce poëme l'art des transitions. Une des plus heureuses est le passage de l'histoire aux voyages, par le vers suivant :

L'univers est encor une vivante histoire.

Le poëte, en Italie, va rendre son hommage aux cendres de Virgile, et l'on croirait que ces vers ont été inspirés sur le tombeau du rival d'Homere.

Virgile ! ah ! c'est sur-tout près de ce monument
Que l'étranger s'arrête avec ravissement.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Cette riche colline, et ces plaines fécondes,
La mer avec orgueil développant ses ondes,
Et d'un ciel toujours pur l'éclatante beauté;
Tout semble à ses regards par Virgile enchanté.
Aux tombes des Césars son ame fut distraite;
Son ame se recueille au tombeau du poëte.
Il y chante ces vers où Didon a gémi;
Et quitte ce tombeau comme on quitte un ami.

Nous renvoyons les amateurs de la belle poésie au morceau du voyage en Grece. Nous ne le supprimons ici que pour ne pas trop allonger cette notice. Mais nous ne pouvons nous refuser au plaisir de citer le fragment où le poëte se rappelle les jeux de son enfance. La poésie en est douce, et respire toute la fraîcheur et la grace de l'âge d'or de la vie.

Non moins heureux celui qui peut revoir l'asyle
Dont la paix protégea son enfance tranquille!
Du monde vers ce lieu que j'aime à m'échapper?
De mes premiers plaisirs je reviens m'occuper.
Ce mur que je frappais d'une balle docile,
Cette pierre applanie, où, d'une corde agile,
Sous mes pieds bondissans, ma main doublait les tours,
Chaque objet me ramene à ces aimables jours
Où les plaisirs sont vifs, les peines sont légeres,
Où l'on croit tous les cœurs généreux et sinceres,
Où l'ame, vierge encor, dans le sommeil des sens,
Des folles passions ignore les tourmens,
Où l'on ne connaît pas l'orgueil de l'opulence:
Je redeviens enfant aux lieux de mon enfance;
Et reprends, à l'aspect de ses jeux innocens,
Le calme qui s'envole avec nos premiers ans.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Les littérateurs seront sans doute charmés de retrouver ici un morceau plein d'agrément et d'intérêt, tiré de l'ouvrage *sur l'Origine des Sciences*, par l'infortuné Bailly qui a laissé de longs regrets à l'astronomie.

« L'âge d'or est, dit-on, l'ouvrage d'une poésie mensongere. C'est la chimere des gens vertueux que le mal afflige ; pour moi, je ne puis penser que ce soit une pure fiction. J'y vois des embellissemens ; mais j'y crois découvrir un fond réel. C'est l'objet des vœux et des regrets du monde. Des regrets supposent nécessairement une perte, un changement pour l'espece humaine. Il arrive à l'espece, dans le période des générations, ce qui arrive à l'individu dans la suite de ses ans et de ses pensées. Qui ne regrette pas le tems de la jeunesse ? qui ne chérit pas les tableaux rians qu'il a laissés dans le souvenir ? C'est l'âge des illusions, c'est le tems où la nature puissante grave des traits profonds et chéris. La maison qu'on a habitée était si belle, les hommes si bons, les amis si vrais, les femmes si sinceres ! cet asyle était environné d'un air pur ; le soleil y était ardent comme l'amitié, le ciel aussi tranquille que le fond des cœurs. Voilà le véritable âge d'or ; chaque homme a eu le sien. Si les poëtes étaient des vieillards, l'âge d'or ne serait que l'image de cette jeunesse toujours regrettée. Mais le tems de la poésie est celui de cet âge d'or même. Pour peindre la nature qui nous environne, il faut que la nature intérieure soit dans sa force et dans sa puissance. C'est la plénitude de cette puissance qui permet la création. Le poëte, dans la vigueur de

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

âge, chante ses jouissances, ses plaisirs, ses peines, qui sont encore des plaisirs. S'il regrette une maîtresse volage, c'est avec un feu qui le rend digne d'une maîtresse fidele. L'espérance anime toutes ses peintures; le regret est pour l'âge où il ne chantera plus. »

Nous avons mieux aimé citer des morceaux du poëme des *Souvenirs*, que des vers isolés, de *ces vers à retenir*, dont nos bons poëtes sont remplis, comme Boileau, Racine, et sur-tout Voltaire. Boileau et Racine offrent bien plus souvent *la phrase à retenir*.

Nous remarquerons à ce sujet, que plusieurs poëtes aujourd'hui, après avoir jetté dans une piece une dixaine de vers isolés qui renferment ou un beau sentiment ou une pensée brillante propre à forcer l'applaudissement, pensent être affranchis par là de faire un tout bien ordonné, et dont les diverses parties soient liées par d'heureuses transitions. Quelques-uns même à côté d'un beau vers n'ont pas honte d'acoller des vers du plus mauvais goût. On a peine à s'imaginer que la même main ait pu accoupler des vers d'une touche si différente. Cette remarque nous conduit à cette vérité, que pour le mérite d'un poëme, il ne faut pas seulement de beaux vers, mais de bons vers. Les premiers souvent ne sont qu'isolés, et ne tiennent nullement à l'ouvrage, qui peut être d'ailleurs mal conçu et mal exécuté; les seconds, quoiqu'isolés quelquefois, sont toujours habilement enlacés dans le tissu poëtique. Aussi Racine est-il le modele parfait des bons vers. En un mot, les bons vers sont ceux qu'on sait par cœur quand on les a lus, et qu'on

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

relit encore quand on les sait par cœur (1).

Après cette digression, qui n'est point hors de propos, nous allons examiner *la Mélancolie*.

La premiere idée qui se présente à l'esprit, quand on vient de lire ce poëme, et qu'on le compare aux *Souvenirs*, c'est que l'auteur a très-bien marqué le caractere de style propre aux deux sujets. Dans l'un, sa poésie est brillante et variée sur tous les tons; dans l'autre, elle est soutenue, et conserve d'un bout à l'autre la douce langueur qui lui convient. *La Mélancolie* doit offrir par conséquent des périodes nombreuses et languissantes, et rarement des vers isolés, à moins qu'ils n'ajoutent un dernier trait à des pensées déja développées. Toutes les parties de ce poëme se tiennent si étroitement, qu'il faut craindre d'en affaiblir l'intérêt en les détachant de l'ensemble. Nous avons lieu de croire cependant que le morceau suivant ne perdra rien à être séparé du reste.

Vesper, viens assister à son recueillement.
L'astre majestueux qui verse la lumiere
Peut un instant de l'homme attacher la paupiere,
Lorsqu'inondant les cieux en son cours aggrandi,
Il déploie à longs flots la splendeur du midi.

---

(1) En littérature, les expressions de *beaux vers* et de *bons vers*, se prennent l'une pour l'autre; mais dans le monde, ce sont des *vers saillans* qu'on appelle généralement de *beaux vers*. C'est dans ce sens qu'il faut entendre cette expression dans l'article ci-dessus. On connaît ce mot d'un plaisant : Il en est des applaudissemens donnés à quelques *vers saillans*, comme des *Dieu vous bénisse* aux gens qui éternuent.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Mais l'œil qu'ont ébloui ses brûlantes atteintes,
Demande à reposer sur de plus douces teintes.
Il se plaît à chercher en des nuages d'or
L'astre qu'on ne voit plus, et que l'on sent encor.
Ce jour à son déclin, la nuit à sa naissance,
L'ombrage des forêts qui dans les champs s'avance,
La chanson de l'oiseau qui par degrés finit,
La rose qui s'efface, et l'onde qui brunit,
Les bois, les près dont l'ombre obscurcit la verdure,
L'air qui souffle une douce et légere froidure,
Phœbé qui, seule encore, et presque sans clarté,
Au milieu des vapeurs leve un front argenté,
Et semble, en promenant son aimable indolence,
Un fantôme voilé que guide le silence,
Le murmure des flots qu'on entend sans les voir,
Et le cri du hibou dans le calme du soir,
Combien de ces objets on goûte la tristesse!
Que sous son crêpe encor la nature intéresse!
A l'heure où la journée approche de sa fin,
Le sage, en soupirant, contemple ce déclin,
Et, ramenant sur soi sa pensée attendrie,
Voit dans le jour mourant l'image de la vie.

C'est un de ces morceaux dont nous parlions au commencement de cette notice, et que Delille ne désavouerait certainement pas.

Les lecteurs, d'après ces citations, peuvent prendre une idée du reste de l'ouvrage, qui offre par-tout le même intérêt, la même beauté dans les sentimens et les images, la même correction et la même élégance dans le style.

Les poëmes des *Souvenirs* et de *la Mélancolie* doivent ajouter beaucoup à la réputation que le cit. Legouvé s'est acquise dans la poésie depuis sa premiere tragédie de *la Mort d'Abel*.

F.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Stances au cit. FRANÇOIS (de Neufchâteau) qui avait recommandé ma demande en mise en surveillance.

DANS les flots de l'adversité,
J'allais succomber à l'orage ;
Ta main propice m'a jetté
Une corde dans mon naufrage.

Par elle rassuré, soudain
Vers le rivage je m'avance,
Et mon cœur médite en chemin
L'hymne de ma reconnaissance.

Si le sort comblant mon souhait
Au port veut enfin que j'arrive,
Sur tous les arbres de sa rive
Ma main gravera ce bienfait.

Mais l'autel sacré de Neptune
Ne recevra point mes tributs.
On n'y verra point suspendus
Les débris de mon infortune.
A l'Apollon de Neufchâteau
Je porterai tous mes hommages.
Aux pieds de tes seules images
J'attacherai mon ex-voto.

Et ma voix, écho de la France,
Dira sans cesse à l'univers,
Que chez nous le dieu des beaux vers
Est le dieu de la bienfaisance.

MOREL, *d'Avignon.*

ÉNIGME.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

REPRAL 5

ÉNIGME.

Lecteur, à tes secrets plaisirs
Tu daignes quelquefois m'admettre.
Le feu brûlant de tes soupirs
Soudain m'échauffe et me pénetre.
Je sers au pauvre comme au grand ;
A son gré de moi l'on dispose,
Et mon enveloppe, pour cause,
Se renouvelle fort souvent.
Je suis l'ami de la mollesse ;
Mon corps exige quelqu'apprêt.
Je préside au séjour d'ivresse ;
Aussi l'on me quitte à regret.
Si quelque souci t'importune
Sur moi tu viens le déposer.
Entrevois-tu que la fortune
Commence à te favoriser ?
D'une espérance qui te flatte
La nuit je te vois occupé.
Lorsque tu maudis une ingrate,
Lorsqu'au jeu tu te vois dupé,
Sur moi ton désespoir éclate.
Adieu, je t'appelle au repos.
En paix que ton cœur se dilate !
Demain tu seras plus dispos.

LOGOGRIPHE.

Mon tout est assez singulier :
Tu vas en convenir, ami lecteur. Entier
Je fus un général, l'honneur de sa patrie ;

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Je suis un livre aussi très-fameux en ce tems.
Ote ma premiere partie,
Je fais plus de trois fois trois cens.
Emporte encor la portion suivante,
Reste une région, ou sauvage, ou charmante,
Qui ne peut confronter avec aucun terrein.
Suis toujours le même dessein,
Coupe une autre parcelle;
De mes pertes je tire une force nouvelle,
Quoique réduit à peu je suis toujours fécond,
Et je produis un article, un pronom.
Jusqu'au dernier morceau, ma valeur est égale;
J'expire enfin lettre dominicale.

Explication du Logogriphe *du* N°. 30.

Le mot est *Logogriphe*, dans lequel on trouve *gloire*, *pole*, *orge*, *or*, *héro*, *loi*, *l'Ohio*, *Lipe*, *Hali*, *golphe*, *gril*, *roi*, *plie*, *poële*, *re*, *gripe*, *pile*, *ire*, *poil*, *role*, *gorge*.

ERRATUM. N°. 29, page 292. Au dernier vers de la Charade, à la fin : *au lieu de* mon dernier, *lisez* mon entier.

SPECTACLES.

THÉATRE DE L'OPÉRA COMIQUE NATIONAL.

C'est avec une bien véritable satisfaction que nous annonçons le succès brillant et soutenu d'un ouvrage dont les représentations se succedent à ce théâtre avec rapidité. Le titre est *l'Opéra-Comique*, et l'ouvrage est lui-même un des plus jolis opéras comiques que nous ayons. Les auteurs ont prêché d'exemple; puissent-ils avoir de nombreux imitateurs! Ils ont fait, sans paraître y prétendre, la censure la plus complette du genre monstrueux auquel nos théâtres lyriques mêmes ont été trop long-tems abandonnés; ils ont heureusement éprouvé que le goût du public était bien loin de ne demander que des opéras larmoyans, des drames en musique, ou de véritables pantomimes mêlées d'ariettes; et

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

que le comique véritable, fort de sa simplicité, sait toujours lui plaire.

Leur succès a été complet, et cependant, dans leurs moyens, il n'y avait de peu ordinaire que le goût avec lequel ces moyens ont été employés. Le fond de l'ouvrage est extrêmement leger; trois personnages lui suffisent. L'acte entier ne présente, à bien dire, qu'une situation; mais elle est ingénieuse, et les scenes sont si bien filées, le dialogue est tellement naturel, si bien coupé, si facilement spirituel, que cette situation se prolonge sans monotonie. En voici une idee :

Laure, jeune artiste, compose la musique des opéras de son oncle; un jeune homme, nommé *Armand*, n'a vu Laure qu'au spectacle, et il en est devenu très-amoureux; il n'a pu entretenir la jeune personne qu'une fois, et de sa fenêtre. Auteur d'un opéra qui vient de réussir, il imagine un moyen de se présenter chez l'oncle de Laure.

« Je sais, lui écrit-il, que vous composez un opera sur le même sujet que moi; je m'empresse de vous rendre le dépositaire de mon ouvrage, si vous ne préférez le terminer ensemble. » L'oncle reconnait la ruse, et cependant consent à *jouer la comédie* avec Armand, puisque celui-ci l'a desiré. L'entrevue a lieu; il s'agit de mettre en répétition et d'essayer l'effet de l'opéra comique auquel on travaille. Armand est chargé du rôle d'amant; Laure sait le sien par cœur, et l'oncle conserve celui auquel il est accoutumé. On dresse le plan, on arrange les scenes, on convient du dialogue, on répete; et dans cette situation, l'amour des jeunes gens et leur vif desir d'être unis, la ruse d'Armand et son embarras sur le moyen de sortir d'affaire, tout se découvre aux yeux de l'oncle déja prévenu : il se charge du dénouement de l'intrigue; une vive réprimande est adressée au jeune homme; il lui reproche l'abus de confiance dont il s'est rendu coupable, l'artifice dont il s'est servi.... Déconcertés et tremblans, les deux amans s'éloignent... « Attendez (dit l'oncle qui veut jouer la comédie jusqu'à la fin), il y a encore une scene..... » Il les rappelle, c'est pour les embrasser et les unir.

Nous ne donnerons pas plus de détails sur cette jolie production due aux cit. Dupaty et Ségur jeune : moins le spectateur est prévenu, plus la représentation d'un tel ouvrage est agréable.

La musique est du cit. della Maria : c'est celui de ses ouvrages où l'auteur du *Prisonnier* est le plus facilement

Digitized by Google
Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

reconnu. Nous ne savons si les premiers morceaux ont dû leur peu de succès à quelque défaut d'exécution, à des paroles trop négligées, ou à des coupures musicales auxquelles nous ne sommes pas accoutumés ; ils ont complettement déplu ; mais le duo excellent entre l'oncle et l'amant, le trio de situation, les airs détachés et les couplets, ont réuni tous les suffrages. Les accompagnemens sont toujours d'une fraîcheur, d'une élégance, d'une simplicité remarquables ; c'est le cachet particulier du jeune compositeur dont nous parlons.

Nous avons dit que trois personnages seulement paraissaient dans *l'Opéra-Comique*. Ces trois rôles sont joués par la citoyenne Saint-Aubin, Ellevion et Chenard. Le public ne les a point distingués dans ses nombreux applaudissemens : nous devons les confondre dans l'éloge sincère que nous nous plaisons à leur donner.

ANNONCES.

Campagnes des Français en Italie, ou histoire militaire, politique et philosophique de la révolution ; contenant ce qui s'est passé de relatif à la République Française, en Afrique, en Italie, en Suisse et dans le midi de la France ; en outre ce qui s'est passé de plus intéressant à la Convention nationale et dans les deux Conseils : par le citoyen Desjardins. Ouvrage en 5 vol. *in*-8°. avec une carte. Prix, 16 fr. pour Paris, et 22 fr. franc de port pour les départemens ; se vend rue des Mathurins, n°. 330, chez le cit. Ponthieu, libraire, à Paris.

Parmi les campagnes qui feront époque dans l'histoire, celles des Français en Italie laisseront un souvenir aussi durable que les événemens glorieux qui en ont été la suite. Les droits des peuples relevés sur le sol de la superstition, les armées des despotes brisées par l'armée républicaine d'Italie, l'aigle des Césars repoussé jusques dans Vienne, le Capitole se relevant de ses ruines, et la thiare fugitive à l'aspect de trois nouvelles républiques : tels sont les grands objets renfermés dans cette histoire des Campagnes.

L'auteur a traité ce sujet avec toute la fidélité qui doit caractériser l'homme qui veut écrire l'histoire des peuples. Il a su vaincre les obstacles qui s'élevaient naturellement de tant d'intérêts opposés. Ferme dans les principes qui ont consolidé la révolution, il montre dans tout le cours de son ouvrage, la cause des peuples triomphante, et les

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

biens inappréciables qui doivent en résulter pour l'humanité.

Montesquieu considéré dans une République, brochure *in*-8°. de 40 pages d'impression ; par le cit. Delacroix, juge au tribunal civil du département de Seine et Oise. Cette brochure, qui nous paraît digne d'être jointe aux diverses éditions *in*-8°. des Œuvres de Montesquieu, se trouve à Paris, chez Moutardier, imprimeur-libraire, quai des Augustins, n°. 28 ; Desenne, libraire, au Palais-Egalité ; et Versailles, chez Estune, imprimeur-libraire, place d'Armes, n°. 1. Prix, 6 déc.

Dictionnaire géographique portatif, ou description des royaumes, provinces et villes, et autres lieux considérables ; par Vosgien : augmenté de la division du territoire de la République en départemens et en cantons, et d'une table alphabétique des villes de la Rép. Fr. avec le nom du département où elles se trouvent ; de la géographie moderne, corrigée et augmentée, etc. 2 vol. *in*-8°. Prix, 7 fr. 5 déc. et 10 fr. franc de port. A Paris, chez Moutardier, imprimeur-libraire, quai des Augustins, n°. 28. Il est inutile d'entrer dans un long détail sur l'utilité de ce Dictionnaire : le succès de celui d'Eschard, tel que l'avait donné l'abbé Lavocat ; les augmentations et corrections faites à toutes les éditions qui l'ont précédé, parlent assez en sa faveur. Nous nous contenterons donc de prévenir le public sur les avantages de celle-ci. 1°. Outre la connaissance particulière de l'Europe occidentale que l'auteur a parcourue, les descriptions les plus récentes, les topographies les plus detaillées ont servi de base à son immense travail. 2°. Cette édit. contient plus de 700 art. nouveaux que les changemens politiques du globe ont occasionnés. 3°. Le nombre de corrections ou d'articles refaits surpasse ce nombre. 4°. Les longitudes latérales ont été vérifiées sur les autorités des voyageurs astronomes et géographes les plus estimés. 5°. La partie de géographie ancienne dont cette nouvelle édition est augmentée n'a pas été plus négligée que la moderne : l'auteur n'ignorant pas la dénomination que Grotius donnait aux faiseurs de dictionnaires, a plus cherché à être utile qu'à tirer de l'honneur d'un travail dur et difficultueux. Malgré cette modestie, nous rendons justice à son zele et à ses recherches ; et nous croyons que cette nouvelle édition l'emporte de beaucoup en mérite sur toutes celles qui l'ont précédées, tant pour la beauté du caractere et du papier, que pour l'exécution typographique.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

NOUVELLES ÉTRANGERES.

TURQUIE.

De Constantinople, le 1er. messidor an VI.

L'AMBASSADEUR de Russie fait tous ses efforts pour faire entendre au divan que la flotte sortie de Toulon menace les isles de la Grece. Il a même offert, de la part de sa cour, une armée auxiliaire de soixante mille hommes, qu'elle enverrait sur le Danube, si sa hautesse le trouvait nécessaire.

La Porte n'a pas cru le danger assez imminent, pour emprunter des secours si dangereux.

RUSSIE. *De Pétrikau, le 1er. messidor.*

En passant par cette ville, que le mémorable partage a mise au nombre de ses domaines, le roi de Prusse a eu une longue conversation avec le général Madalinski, un des chefs qui signalerent vainement leur bravoure et leur patriotisme, en combattant pour l'indépendance de la Pologne. Le sujet et les résultats de cette conférence sont également ignorés.

PORTUGAL. *De Lisbonne, le 11 prairial.*

Le gouvernement vient de déclarer que tout armateur ou toute société de négocians qui voudra envoyer des armateurs pour faire la pêche des baleines sur la côte du Brésil, ou sur celle d'Afrique, est désormais non seulement libre de la faire dans ses parages, mais même aussi d'établir sur les isles portugaises de l'Afrique et sur les côtes du Brésil, les chaudrons et ce qui est nécessaire pour en extraire

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

l'huile, et préparer les autres produits de cette pêche. Nôtre ministre de la marine, animé du plus grand zele pour le bien de son pays, est celui qui a conseillé de détruire les priviléges exclusifs existans, et il a fait sentir qu'il en résulterait un grand bénéfice pour le Portugal.

SUEDE. *De Stockholm, le 11 messidor.*

On assure que le roi permettra incessamment, par un édit, d'établir des fabriques dans les campagnes; et par un autre, de faire des recherches dans les maisons pour y découvrir les marchandises de contrebande.

Plusieurs incendies ont eu lieu, depuis quelque tems, dans nos forêts : on ignore s'ils ont été l'effet du hasard ou de la méchanceté.

Des amis du baron Armfeldt ont fait courir le bruit que son procès allait être recommencé, en vue d'établir son innocence; mais cette nouvelle est tout-à-fait dépourvue de fondement.

Le cours de l'argent de banque contre des cédules des dettes de l'Etat est tombé à 10 pour 100, ce qui est une suite des opérations du juif Raphaël, qui jouit actuellement ici d'une grande considération.

Du 15. Le roi est parti hier pour les bains de Medewi, où il doit séjourner six ou sept semaines. La direction des affaires, pendant son absence, est confiée à un conseil composé des ministres comte de Wachtmeistre, comte de Kurk, baron d'Ugglus, baron d'Ehrenheim, du général Lillienhorn et du contre-amiral Gronstedt.

DANEMARCK. *De Copenhague, le 25 messidor.*

On vient de calculer que le seul commerce du bois de Norwege a occupé, l'année derniere, 310 navires, contenant ensemble 22,344 lasts (de 4,800 liv. poids de marc chacun). Sur ce nombre de bâtimens ainsi chargés, 63 seulement ont porté leurs cargaisons en Angleterre.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

L'escadre russe, consistant en cinq vaisseaux de ligne, une frégate et un cutter, a mis, le 9 de ce mois, à la voile pour la mer du Nord.

Il regne ici depuis deux à trois mois une si grande sécheresse, qu'on craint beaucoup que la moisson ne soit très-médiocre.

Une frégate danoise a envoyé à Christiansand un corsaire français, parce qu'il avait pillé l'équipage et les passagers d'un navire danois.

Le 14, il est arrivé devant Dragoe une seconde escadre russe composée de quatorze vaisseaux de guerre.

ALLEMAGNE. *De Hambourg, le 21 messidor.*

Outre la loterie qui doit produire 600,000 marcs de banque, notre ville se dispose à faire un emprunt d'un million et demi, même monnaie.

On a mandé d'Angleterre à M. Westphal, sénateur de Hambourg, que les Etats-Unis de l'Amérique septentrionale avaient déclaré la guerre à la République Française.

Encore hier on assurait à dix pour cent sur les vaisseaux américains; aujourd'hui, en conséquence de cette nouvelle, on n'a plus voulu assurer du tout.

Au surplus, les lettres d'Amérique peignent des couleurs les plus tristes la situation de ce pays. L'argent y est aussi rare que dans la guerre de l'indépendance.

Un médecin habile a publié l'annonce suivante, sur la mode des perruques et des cheveux coupés que les femmes adoptent.

« Les cheveux sont un ornement naturel; les perruques sont aussi nuisibles à la santé qu'à la beauté des femmes. Dépouillez le rosier de ses feuilles, il sera d'abord moins beau, et il se desséchera et se flétrira bientôt. Les cheveux sont autant de canaux pour éconduire l'excès des humeurs qui se portent vers le cerveau. Quand une fois ces canaux de transpiration sont coupés, on détruit l'équilibre des parties fluides; elles se répandent alors par la peau, formée

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de petits pores, sur les yeux et les dents; de-là résultent les étourdissemens, les vertiges, les teints pâles et les maux d'yeux et de dents. Veut-on conserver sous la perruque ses propres cheveux, les suites en sont moins fâcheuses; mais elles le sont néanmoins encore.

» Le plein air est aussi nécessaire aux cheveux qu'aux plantes.

» Si les femmes persistent à garder cette mode, alors (je parle ici comme médecin) on verra sous peu la moitié d'entre elles ayant des accès de folie, le teint olivâtre, les dents gâtées et les yeux affaiblis.

» Quel moment heureux pour déployer tous les moyens de l'art !

» J'observe que je suis d'autant moins suspect, que je parle ici contre mes intérêts et contre l'esprit de mon état; car d'ordinaire les médecins aiment mieux guérir que prévenir les maux. »

De Vienne, le 20 messidor. Les préparatifs militaires continuent ici avec beaucoup d'activité, ainsi que dans tous les Etats autrichiens. Plusieurs bataillons cantonnés en Bohême, en Moravie et même en Hongrie, ont reçu nouvellement ordre de se rendre dans la Carniole et de-là dans le pays de Venise; d'autres se portent en Baviere et en Tyrol. On ne cesse de transporter dans ces deux pays beaucoup de munitions de guerre et de bouche, ainsi que des trains considérables. On garnit sur-tout de beaucoup de troupes les frontieres du Tyrol qui avoisinent la Suisse et les bords de l'Adige.

Notre cour est même, à ce qu'on assure, sur le point de conclure avec le prince de Brikenfeld, envoyé extraordinaire de l'électeur de Baviere, un traité d'après lequel l'empereur pourrait occuper toutes les forteresses de la Baviere, et faire dans ce pays un recrutement de vingt mille hommes.

On n'en redoute que plus vivement en Baviere le joug de l'Autriche; on ne le trouve pas moins pesant dans les provinces nouvellement acquises en Italie; l'Allemagne est aussi généralement aigrie contre ce cabinet qu'elle accuse des dangers qui la menacent encore.

L'esprit philosophique gagne plus que ne le croient

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

certaines personnes qui s'en défendent ou qui l'abjurent après l'avoir autrefois prôné. C'est lui qui a sonné la derniere heure de la plupart des princes ecclésiastiques. On en regarde le sacrifice comme propre à accélérer la paix. Ainsi presque tous les vœux l'appellent. Le baron de Thugut s'y oppose en vain. On espere que le comte de Cobentzel, dont les vues conciliatrices sont connues, détruira enfin, en prenant le timon des affaires, la désastreuse influence de son rival.

C'est décadi dernier que l'armée ottomane a dû attaquer Passwan-Oglu sur tous les points, en conséquence d'un ordre formel du grand-seigneur. On croit qu'il aura beaucoup de peine à résister à tant de forces réunies contre lui, sous la direction immediate du capitan-pacha.

De Francfort, le 30 messidor. Le roi de Prusse a fait publier une déclaration par laquelle les ducats ne sont pas compris dans la défense d'exporter l'or et l'argent de ses Etats, et l'exportation en est permise sans aucune restriction.

La moisson prochaine sera, suivant toutes les apparences, des plus abondantes dans presque toutes les parties de l'Allemagne.

L'archiduc Charles est retourné à Prague, le 16 de ce mois, de son voyage à Teplitz, d'où il a fait quelques tournées dans les environs.

Le supérieur de l'ordre de la Trappe, qui a quitté la Suisse pour se rendre en Autriche avec tous ses religieux, comme il avait quitté la France en 1790 pour se transporter en Suisse, vient d'acquérir le monastere de Gahming en Autriche : on dit que cet ordre a emporté avec lui plusieurs millions.

Il paraît que nous touchons au moment d'être privés de notre indépendance. On nous assure que le sort de la ville de Francfort, ci-devant ville libre et impériale, se discute sérieusement à Rastadt, et qu'elle va passer sous la domination du landgrave de Hesse-Cassel.

Digitized by Google Original from NEW-YORK PUBLIC LIBRARY

De Rastadt, le 28 messidor.

Le comte de Cobentzel est parti pour Vienne, hier à trois heures du matin, après avoir assisté à une représentation de *Pamela*, ouvrage de François (de Neufchâteau), et à un grand souper, donné par le comte de Metternich, à la famille du margrave de Baden, qui était venue pour assister à ce spectacle.

Le lendemain de la clôture des conférences de Seltz, les ministres Bonnier et Jean-Debry ont notifié au ministre directorial leurs pleins pouvoirs de conclure et de signer un traité de paix avec l'Empire; jusqu'à ce jour, ils n'avaient exhibé que des pouvoirs de négocier.

Hier au soir est arrivé ici le cit. Roberjot, en qualité de troisieme ministre plénipotentiaire.

La derniere note de la députation de l'Empire a été remise avant-hier aux ministres français par le commissaire impérial. On pense qu'ils ne donneront une réponse qu'après la vérification des pouvoirs du cit. Roberjot, qui aura lieu demain ou après. Cette réponse jettera un grand jour sur l'avenir des négociations et sur ce qu'on doit en attendre.

Il est arrivé aujourd'hui de Vienne un officier en courier, avec des dépêches importantes. On en pourra deviner le contenu par l'attitude des ministres autrichiens.

L'évêque de Spire a fait enlever ses archives et autres effets du château de Bruchsal. Cette évacuation a eu lieu, il y a quatre jours, à l'arrivée de deux estafettes qui lui sont arrivés du Bas-Rhin.

L'évêque de Liége, qui était à Ettingen, à quatre lieues d'ici, depuis le commencement du congrès, est parti, il y a quatre jours, pour se rendre à Erfurt.

Plusieurs envoyés particuliers et autres personnes intéressées aux négociations de Rastadt quittent cette ville successivement, soit par la lassitude causée par la lenteur de leur marche, ou par la crainte d'une fin prochaine sans aucun résultat.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

PRUSSE. *De Berlin, le 19 messidor.*

Hier, les Etats de la Marche, de la Silésie, du duché de Magdebourg, de l'Ost-Frise et des provinces de Westphalie, les députés des villes et des villages de ces provinces, et la bourgeoisie de Berlin, ont prêté hommage au roi.

Après avoir reçu l'hommage de la noblesse, le roi se rendit à un balcon qui donne sur la grande place du château, où étaient rassemblés les députés des villes et de toutes les provinces allemandes, la bourgeoisie de Berlin divisée en différentes compagnies, et une foule immense de tous les Etats.

Le ministre baron de Reck leur adressa un discours, dans lequel on a remarqué le paragraphe suivant :

« Regardez autour de vous, et comparez : Où trouverez-vous plus d'ordre dans les détails, plus d'ensemble dans l'administration générale que dans les Etats prussiens? Où les finances sont-elles dirigées avec plus d'économie et de sagesse ? Où trouverez-vous plus d'encouragement pour l'industrie utile ? Où remarquerez-vous une harmonie plus parfaite entre les droits de l'homme et ses devoirs ? Où y a-t-il plus d'égalité devant la loi, la seule égalité possible? Où voit-on plus de liberté publique, qui ne connaît d'autres bornes que celles qui lui sont indispensablement nécessaires, celles des lois? Où y a-t-il plus de liberté de conscience? Où les tribunaux sont-ils plus indépendans ? Où les propriétés sont-elles mieux protégées? Où y a-t-il plus d'abri contre le pouvoir arbitraire, contre l'oppression ?

» Je parle à des Prussiens, qui savent trop apprécier leur bonheur pour permettre qu'il soit troublé. Vous ne vous laisserez point emporter par l'ivresse des opinions ; vous ne prêterez pas l'oreille à des insinuations perfides ; vous ne fixerez pas vos regards sur des fantômes séduisans qui, dans un moment se changent en furies, brisent audacieusement tous les liens, et pour rendre tous également malheureux, éblouissent les individus par le prestige d'un parfaite indépendance, et finissent par enchaîner la nation. Non, les heureux habitans de la Prusse ne se couvriront pas de cette ignominie. »

Le président de la ville d'Eisenberg répondit à ce discours, en protestant du dévouement des bourgeois pour le roi et la constitution de l'Etat. Après

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

quoi les magistrats et la bourgeoisie prêterent le serment. Des cris réitérés de *vive le roi ! vive la reine !* et une triple décharge de canons, terminerent la cérémonie.

Les Etats furent invités à dîner avec le roi; il y eut plus de 1900 couverts. Ce soir, un bal paré à la cour mettra fin à cette fête qui, en général, a été ordonnée avec beaucoup de sagesse et de précautions.

En mémoire de cette solemnité, on a fait frapper une médaille, qui représente d'un côté le buste de Frédéric-Guillaume III, et de l'autre un dé, symbole de la constance, surmonté d'un bâton de commandant et d'un drapeau, pour indiquer que la Prusse est un Etat militaire, dont la force et l'éclat consistent dans une armée bien organisée.

Pendant toute la cérémonie, les yeux d'une grande partie du public étaient fixés sur le ministre de la République Française et le prince Repnin; la morgue et le ton arrogant de ce dernier n'ont pas plu à tout le monde, et a contrasté d'une maniere sensible avec le maintien décent et calme du ministre français, Sieyes.

Tous les préparatifs qu'on faisait ici, les illuminations, les arcs de triomphe, ont été suspendus par ordre du roi. Les contributions que les habitans destinaient à cet effet, seront distribuées aux pauvres. Les noms des contribuables, avec la somme que chacun aura donnée, seront imprimés.

Ce n'est pas la premiere fois que le roi montre une aversion déclarée pour tout ce qui est luxe et appareil. Au moment où il arrivait à Kœnisberg pour son couronnement, on tirait un nombre déterminé de coups de canon, pour célébrer son entrée dans la salle où l'attendaient les différens ordres de l'Etat. Le roi fit aussi-tôt cesser le canon, et appercevant un trône élevé sur plusieurs degrés et surmonté d'un dais, il ordonna d'enlever et les degrés et le dais, et toute autre marque distinctive.

Un jour le cit. Caillard avait été invité à la cour, en grande cérémonie. Après dîner, on présenta au comte de Gortz, gouverneur de Berlin, une carte

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

pour faire la partie avec le ministre français. Le prussien, sachant qu'il devait jouer avec Caillard, eut l'insolence de dire au maréchal de la cour, assez haut pour que le roi pût l'entendre : « Monsieur, je ne joue pas avec un roturier ». A peine eut il lâché ces paroles, que le roi lui dit : « Mon cher Gortz, votre voiture est en bas, et vous attend ; je completterai la partie par un autre officier ». Gortz fut obligé de partir sur-le-champ.

Du 20. Le cit. Syeyes, ambassadeur de la Républ. Française près notre cour, a eu hier son audience de réception. Voici le discours qu'il a prononcé en présentant ses lettres de créance à sa majesté :

« Sire, la lettre de créance que j'ai l'honneur de remettre à V. M., exprime les sentimens qui animent le Directoire de la République Française envers votre personne ; elle annonce les motifs qui l'ont engagé à me confier la mission importante et honorable que je viens remplir près d'elle.

» J'ai accepté cette mission, parce que je me suis constamment prononcé dans ma patrie, et au milieu de toutes les fonctions auxquelles j'ai été appelé, en faveur du systême qui tend à unir par des liens intimes les intérêts de la France et de la Prusse ; parce que les instructions que j'ai reçues étant conformes à mon opinion politique, mon ministere doit être franc, loyal, amical, convenable en tout à la moralité de mon caractere ; parce que ce systême d'union d'où dépend la bonne position de l'Europe et le salut peut-être d'une partie de l'Allemagne, eût été celui de Frédéric II, grand parmi les rois, immortel parmi les hommes ; parce que ce systême enfin est digne de la raison judicieuse et des bonnes intentions qui signalent le commencement de votre regne.

» Puissent les espérances de mon gouvernement n'être pas vaines, et mes sentimens bien connus à cet égard être regardés, par V. M., comme un titre de plus à la confiance de ses ministres. »

ITALIE. *De Naples, le* 10 *messidor.*

Sur la demande formelle et réitérée de l'ambassadeur français, de mettre en liberté les détenus pour opinions politiques, la cour s'est déterminée, non à les élargir, mais à faire continuer le procès de plusieurs, et à faire exa-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

miner les sentences déja prononcées. Le chevalier Medici et plusieurs autres ont obtenu le décret de *liberetur in forma*; mais le premier n'en est pas content, et demande à être absous comme *innocent*, afin de poursuivre ses calomniateurs. On assure que tous les autres détenus obtiendront la même sentence. On ignore quel expédient l'on prendra pour les individus condamnés en 1794, et pour ses fugitifs. Il est certain que le cit. Garat insiste pour la liberté de tous, et pour leur réintégration dans tous leurs droits.

De Florence, le 11 messidor. Notre gouvernement vient d'apprendre, par un courier extraordinaire, que le chevalier Azara a expédié au cardinal Lorenzana, la détermination positive et imprimée, d'après laquelle le pape doit se retirer à Cagliari. Elle a consterné le grand-duc et le marquis Manfredini, qui se flattaient d'avoir réussi à assurer à sa sainteté un asyle plus agréable. Le ministre toscan, que le pape avait prié de l'aller voir, a éludé cette entrevue embarrassante. Il s'est apperçu, un peu trop tard peut être, que les prêtres abusaient du voisinage de leur souverain pontife. Le gouvernement ne sachant trop qui il pouvait charger de lui annoncer la fâcheuse nouvelle qu'il venait de recevoir, avait enfin jetté les yeux sur un abbé Parisio, qui a été secrétaire du ministre vénitien à Rome, et qui se trouvait ici avec tant d'autres Romains, bannis de leur patrie, sans cesser d'être attachés à leur ancien souverain. Il paraît que cet affidé de Pie VI s'est refusé à lui donner cette fatale preuve de dévouement. Nous avons appris qu'hier matin, le ministre Serrate et trois autres ministres de la secrétairerie d'Etat, se sont rendus à la Chartreuse, auprès de Pie VI, pour lui annoncer son sort. On prétend qu'il a reçu cette nouvelle avec toutes les apparences de la résignation; mais qu'en secret il n'a pu s'empêcher de répandre des larmes.

De Rome, le 5 messidor. Quel changement, entre beaucoup d'autres, s'est opéré dans la ci-devant capitale du monde chrétien! Les tribunaux, tant civils que criminels, les banques publiques, les écoles, ne connaissent plus d'autres jours de vacances que les décadis, et le jour de Pâques même, les tribunaux ont tenu leurs séances. C'est qu'à présent, après tant de siècles signalés par le renversement des idées, ce n'est plus l'Etat qui est dans l'Eglise, c'est l'Eglise qui est dans l'Etat.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Autre événement étrange, quoique d'une moindre importance : Le prêtre Guerrini, ci-devant secrétaire de l'ex-secretaire d'Etat Doria, vient de se marier.

Nos troupes arrêtent les vagabonds, et on les envoie dans les campagnes pour travailler.

Il y a quelques jours qu'on a fusillé, sur la place de Sainte-Marie, dans le faubourg de Transtevere, un jeune homme de 22 ans, comme un des chefs de la contre-révolution qui fut tentée au commencement de ventôse dernier.

On a commencé à élever, sur la place d'Espagne, un monument à la mémoire des cit. Giusti et Bufalini, martyrs de la liberté, dont l'un a été tué à Rome et l'autre à Citta-di-Castello.

On prépare la construction d'une machine où l'on doit brûler toutes les procédures de l'ancien gouvernement, celles du saint-office, et en particulier le livre d'or qui était conservé dans le Capitole.

ANGLETERRE. *De Londres, le 20 messidor.*

M. Pitt a paru, le 18 messidor, au lever du roi, premiere sortie qu'il ait faite depuis son indisposition.

La preuve irrésistible que les rebelles irlandais interrompent aussi les correspondances du gouvernement, c'est une promesse de 200 guinées à quiconque pourra faire retrouver la malle de Bromley aux *Seven-Oaks*, qui a été perdue le 15 messidor.

Lord Kinsborough vient d'arriver de Wexford, où il avait été fait prisonnier par les rebelles.

M. Skienner, secrétaire du capitaine Coates, est de retour ici de Paris, d'après un ordre du Directoire, qui lui enjoint de quitter le territoire de la République.

La prise de Malte a consterné notre gouvernement, qui voudrait faire regarder cette prise comme une preuve nouvelle de l'ambition et de la foi punique du Directoire français.

Une lettre particuliere assure qu'il y a des mouvemens en Ecosse, et que ce pays semble vouloir suivre l'exemple des Irlandais.

La malle de Dublin n'est point arrivée.

Les trois pour cent consolidés sont à 49 un quart.

RÉPUBLIQUE

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 25 messidor au 5 thermidor.

Aujourd'hui 26, à midi, le conseil des Cinq-cents, en conformité de l'arreté pris le 24, s'est réuni dans le lieu de ses séances. Il était précédé de sa musique ordinaire, qui est entrée dans la salle et a exécuté des airs patriotiques.

Ensuite un secrétaire a offert, au nom des Irlandais-Unis qui sont à Paris, une médaille d'or représentant une harpe, surmontée des emblêmes de la liberté.

Ces patriotes protestent de leur amour et de leur dévouement à la cause sacrée de la liberté, et intéressent au soutien de celle que leurs freres défendent au sein de leur patrie, toutes les ames énergiques et républicaines, qu'ils pressent de seconder de tout leur pouvoir les généreux efforts de cette nation magnanime, qui, forte de son courage et de la bonté de sa cause, ose résister à la tyrannie, et braver les menaces du despote des mers.

Un membre vient à l'appui des pétitionnaires. Il intéresse ses collegues en faveur de la cause générale que défendent en ce moment les Irlandais-Unis. Il couvre de fleurs les tombeaux des O'cogleid, des O'connor et du brave Fitz-Gérald.

Le conseil ordonne l'impression du discours, et la mention honorable de l'offrande offerte; après quoi la musique reprend les airs patriotiques.

Le président prononce un discours en l'honneur de la fête. Ce discours consiste principalement dans le parallele que fait l'orateur des abus, des maux et de la honte de l'ancien régime, avec la réforme, les avantages et la gloire du nouveau.

Le conseil en ordonne l'impression à trois exem-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

plaires, et sur la motion d'un membre, la traduction en plusieurs langues.

Félix Faulcon veut parler ensuite ; il en est empêché par des murmures ; et le président leve la séance au milieu des cris : *vive la République !* et au bruit des fanfares.

Chaland a fait, le 27, le rapport concernant les lettres-de-change et les billets de commerce. L'ordonnance de 1673 continue d'être la bâse sur laquelle les tribunaux de commerce fondent leurs jugemens. L'art. XIV du titre V dit que les porteurs de lettres-de-change qui auront été acceptées, et dont le paiement échoit à jour certain, seront tenus de les faire payer ou protester dans dix jours après celui de l'échéance. Il résulte de cet article que le porteur qui ne fait pas ses diligences dans le délai requis, perd son recours contre son endosseur. Il indique que le débiteur doit payer le jour de l'échéance, et que la faveur des dix jours n'est accordée qu'au porteur pour en faire le protêt. Cependant, dit le rapporteur, la jurisprudence n'est point uniforme à cet égard, et dans plusieurs tribunaux de commerce, l'on regarde cette faveur comme commune au débiteur et au créancier.

Chaland propose un projet de résolution tendant à supprimer les dix jours de grace.

Impression et ajournement.

L'ordre du jour appelait la discussion sur la question de savoir par qui seront réformés les jugemens faussement qualifiés en dernier ressort. Le projet de la commission consiste à déclarer que tout jugement, autre que ceux rendus par les tribunaux de paix, dont le dispositif annoncera qu'il a été rendu en dernier ressort, ne pourra être attaqué que par la voie de la cassation.

Après de longs débats, dans lesquels divers orateurs ont été entendus pour et contre, le projet a été adopté.

La discussion s'ouvre sur celui concernant les fêtes décadaires.

Gauthier (du Calvados) a le premier la parole.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le mariage, dit l'orateur, cette source féconde de vertus et de plaisirs, ne trouvera pas sans doute dans les représentans d'une nation régénérée des obstacles à sa célébration. Jamais les législateurs ne mettront des entraves aux desirs brûlans et impérieux de la nature.

On rit; on ne sait à quoi l'orateur veut en venir par ce début.

C'est, dit-il, un des articles du projet de la commission, tendant à fixer la célébration des mariages aux décadis exclusivement, que je viens combattre ici. Je doute qu'elle trouve, la commission, un grand nombre de sectateurs de cette idée anti sociale; mais je ne puis concevoir qu'en enchérissant sur les lois bisarres et ridicules du pontife de Rome, elle propose de retirer à la célébration des mariages neuf jours sur dix, quand il n'en retirait qu'un sur sept. Quelques exemples que je vais vous mettre sous les yeux, vont vous faire sentir l'inconvénance de cette idée. Je suppose qu'un négociant, qu'un marin, qu'un militaire, sur le point de se marier, et qui n'attendent plus que ce bienheureux décadi, soient forcés de partir le primedi ou le duodi qui le précedent, l'un pour une affaire de commerce la plus pressante, l'autre pour un voyage de long cours, le troisieme pour obeir à la voix de la patrie qui l'appelle aux combats; la commission voudrait donc alors que ces citoyens s'exposassent à se réunir, à désobéir à la loi du devoir, ou à priver, avant de partir, une amante chérie et passionnée du doux nom d'épouse auquel elle aspire.

Sans doute il faut donner aux mariages la plus grande publicité, tant pour éviter les inconvéniens et les dangers de la clandestinité, que pour préserver des cœurs innocens et vertueux de brûler d'une flamme adultere; mais la nécessité de rendre les mariages publics, ne sera jamais une raison de restreindre la célébration à un jour sur dix.

Je demande la question préalable sur l'article du projet de la commission que je viens de combattre.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

et qu'il y soit suppléé par celui-ci : La célébration des mariages aura lieu tous les jours, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

Nul ne pourra y mettre obstacle, sous peine d'une amende qui ne pourra être moindre de 200 fr. et au-dessus de 800.

Chaque décadi, l'administration municipale proclamera en séance publique les naissances, mariages et décès qui auront eu lieu dans le cours de la décade. — Impression.

Le conseil adopte le projet de la commission.

On remet, le 29, à la discussion la rédaction définive de la résolution sur la célébration du décadi et des fêtes républicaines.

Thiessey veut qu'il soit dit expressément que le décadi sera le seul jour de repos dans la République, afin que les marchands et les négocians ne puissent pas fermer leurs boutiques les dimanches et jours de fêtes de l'ancien calendrier.

Duplantier croit qu'on devrait au moins autoriser la vacance du quintidi dans les écoles nationales, parce que les éleves ne sont pas susceptibles d'une attention soutenue pendant un espace de dix jours.

Creuzé-Latouche déclare qu'il n'est pas nécessaire d'adopter ni l'un ni l'autre amendement. Le tems est un puissant maître ; et quand les marchands et négocians seront assujettis à fermer les décadis et les jours de fêtes nationales, ils ne multiplieront pas leurs féries, parce que leur fanatisme sera bien fort s'il l'est plus que leur intérêt. Quant aux écoles nationales, la vacance du quintidi est déja adoptée par-tout ; et les instituteurs particuliers seront bien obligés, aussi par leur intérêt, de suivre la même marche ; car les parens se plaindraient bientôt de ce qu'ils font perdre le tems à leurs enfans.

On invoque l'ordre du jour.

Duvicquet insiste pour qu'on adopte l'amendement de Thiessey ; il dit que, s'il ne l'est pas, les marchands en concluront bientôt qu'en fermant boutique le décadi, ils se sont conformés à la loi,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

et qu'ils sont libres de fermer tel autre jour qu'ils consacrent à la célébration de leur culte.

Giraud Pouzol parle dans le même sens que Creuzé-Latouche. Le seul intérêt des marchands, dit-il, les empêchera de fermer boutique tous autre jour que le décadi.

Un membre invoque l'ajournement, pour qu'on puisse faire coïncider cette disposition avec la célébration des cultes. Il croit que le Corps législatif, comme concessionnaire des édifices destinés à leur exercice, a le droit de dire que cet exercice n'aura lieu que le décadi.

Lucien Bonaparte appuie l'avis de Creuzé-Latouche, et invoque l'ordre du jour sur celui de Thiessey. A la bonne heure dit-il, vous pouvez, vous devez même décider que le décadi sera le seul jour de fête nationale, mais non pas de repos : vous n'avez pas le droit d'ordonner à un homme libre de travailler ou de ne pas travailler tel ou tel jour. La tolérance amene la destruction des préjugés ; mais la persécution est le type du fanatisme. Est-ce donc aux législateurs du dix-huitieme siecle qu'il faut encore rappeller cette éternelle vérité ? A Rome même, à Rome, le centre du fanatisme et de la superstition, on ne forçait pas autrefois les partisans d'un culte à travailler le samedi.

Lecointre-Puyraveau dit que Creuz-Latouche et le préopinant ont déplacé la question. Si l'habitant des campagnes est obligé, dit-il, d'apporter dans les villes ses denrées, même les jours de dimanches et de fêtes de l'ancien calendrier, pourquoi n'obligeriez vous pas aussi les marchands et négocians des villes à tenir boutique ouverte ces jours-là, l'habitant de la campagne qui aura quelqu'emplette à faire, et qui ne le pourra pas, que voulez-vous qu'il pense quand il verra le marchand des villes privilégié ?

Après quelques débats, le conseil ajourne.

On discute ensuite le second projet.

Thiessey combat l'établissement du journal décadaire, qui entraînera des frais pour le trésor public,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

jettera de la froideur et de la monotonie dans les exercices du décadi, et ne fera pas, au bout du compte, germer un seul grain de blé. Il pense que, dans les fêtes nationales, tout doit être en action, tout doit parler aux yeux et à l'imagination du peuple. Il voudrait aussi qu'à la naissance des enfans on conservât le patronage, institution qui a des effets moraux, qui est une seconde paternité et un acheminement à l'adoption. Enfin, il voudrait qu'aucune idée funebre ne fût mêlée aux institutions du décadi, et que la dépouille mortelle d'un citoyen fût portée dans son dernier asyle, avant le lever ou après le coucher du soleil. Il pense, en outre, que ces sortes de résolutions ne devraient être prises qu'après les trois lectures constitutionnelles.

La discussion est continuée à primedi.

La discussion sur le second projet relatif à la célébration des fêtes décadaires reprend le 1er. thermidor.

Creuze-Latouche appuie l'établissement du bulletin décadaire. Ce journal, dit-il, n'aura d'autre but que de mettre sous les yeux des cultivateurs, des traits de bravoure et de civisme, des actions propres à inspirer la haine du vice et l'amour de la vertu. Tous les amis de la République et de l'humanité verront avec plaisir un pareil établissement, d'où dépend peut-être la régénération complette de l'esprit public.

Boulay-Paty parle dans le même sens. Rien n'est plus urgent, selon lui, que d'éclairer le peuple, et sur-tout cette portion intéressante des habitans de la campagne, qui, simples et crédules, se laissent aller aux insinuations perverses des suppôts du fanatisme et des ennemis irréconciliables du régime républicain.

Le rapporteur s'éleve contre l'ajournement du projet demandé par quelques membres. C'est en cherchant le mieux, dit-il, qu'on néglige le bien. Ne courons pas après une perfection chimérique; ce n'est que graduellement qu'on peut préparer le peu-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ple à des innovations salutaires. Les habitans de la campagne ont traversé la révolution sans la connaître. Ils ont sur-tout besoin d'instruction, et on peut la répandre par-tout sans augmenter les dépenses du trésor public.

On adopte le projet de la commission.

Garand fait ensuite ajouter au projet, que les instituteurs et institutrices seront tenus de conduire leurs éleves aux assemblées décadaires.

Le Directoire envoie un état de finances pour l'an VII. Il prouvera, dit-il, à l'Europe, que la République est en état de conquérir une paix que l'on semble retarder.

Le bureau a été renouvellé : Lecointe Puyraux est nommé président ; Boulay-Paty, Woussen, Bisot et Duplantier sont sécrétaires.

Le conseil des Anciens a reçu, le 24, et approuvé de suite, la résolution qui décharge les habitans de la commune de Bedouin, département de Vaucluse, de leurs contributions jusqu'en l'an VII.

Arnoud fait un rapport sur une résolution du 9 messidor, relative aux acquéreurs de domaines nationaux.

Le motif qui a déterminé cette résolution, a été d'obtenir des ressources pour combler un déficit de 62 millions dans le service de l'an VI ; en faisant disparaître les lenteurs dans le paiement des biens nationaux, par un nouveau mode.

Sous ce rapport, elle a donné un point de vue d'utilité publique ; mais le premier article, qui relève de la déchéance les acquéreurs dont les biens n'auront pas été revendus lors de la publication de la présente loi, a fait naître de grandes incertitudes, en exceptant des dispositions de cet article, les biens des hospices et bureaux de bienfaisance. La résolution ne parle point des colléges qui, par la loi du 23 messidor an V, sont compris dans cette exception ; en exceptant les biens des condamnés dont les héritiers ont été renvoyés en possession, elle ne stipule rien en ce qui regarde les prêtres déportés ; enfin, cette résolution contient aussi des dispositions qui

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

peuvent porter à l'arbitraire. La commission, en conséquence, a été de l'avis du rejet.

Impression et ajournement.

Bouteville fait un rapport sur la résolution relative aux juges de paix élus en l'an VI.

Cette résolution commence par établir que les tribunaux de paix doivent se renouveller en entier tous les deux ans, à partir de l'an IV.

Elle en déduit la conséqence que les membres de ces tribunaux, nommés dans l'intervalle de l'an IV à la présente année, seront renouvellés dans l'an VII.

La commission a trouvé cette résolution conforme à la constitution. La constitution a voulu que toutes les autorités fussent renouvellées périodiquement, et qu'un citoyen, remplaçant un autre dans ses fonctions, ne les exerçât que le tems qui restait à finir à l'autre. Les juges de paix nommés dans l'intervalle écoulé de l'an IV à l'an VII, ne doivent donc que finir le tems de leur prédécesseur, et le peuple peut renouveller les élections en l'an VII. Cette disposition était nécessaire pour éviter les intrigues, comme il était également utile de rendre les juges de paix rééligibles pendant tout le tems de leur vie. La résolution ne peut donc nuire à personne, puisque les juges de paix qui ont satisfait le peuple peuvent être réélus par lui.

La commission, d'un avis unanime, propose l'adoption de la résolution.

Le conseil ordonne l'impression et l'ajournement.

Le conseil a célébré, dans la séance du 26, l'anniversaire du 14 juillet. Le président a prononcé un discours. Les faits de l'époque mémorable du 14 juillet, a dit l'orateur, sont écrits sur les débris du trône, sur ceux de la Bastille, sur les murs de ce palais où le canon du 10 août les a gravés. Plusieurs journées aussi utiles à la cause de la liberté ont succédé à celle-ci. On peut compter le 13 vendémiaire, le 18 fructidor. Il en est encore une autre qui ne fut bonne que pendant un bien court espace de tems, parce que le royalisme s'en empara bientôt. Hâtons-nous de jetter un voile sur les suites qu'elle

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

a eues. — Le conseil ordonne l'impression du discours à six exemplaires. La musique exécute ensuite les airs chéris de la liberté.

La résolution sur les monnaies est l'objet de la discussion du 27. Lacuée la combat. Il pense que la perte qu'on fait essuyer aux monnaies de métal de cloche est trop forte, et qu'il faut d'ailleurs déterminer la valeur de la piece d'or.

Le conseil rejette la résolution.

On reprend, le 28, la discussion sur la résolution relative à des contestations élevées entre les créanciers des émigrés solvables et les copartageans.

Bordas et Rossée parlent en faveur de la résolution. Ils pensent que c'est à tort qu'on a invoqué les lois romaines et le droit civil dans cette discussion. L'hypothese dont il s'agit à présent, dit Rossée, est réglée par les lois particulieres faites relativement aux émigrés, ou elle est réglée par les maximes de l'ancien droit. Dans le premier cas, on doit approuver la résolution, qui n'est qu'une conséquence de ces lois; dans le second cas, pour qu'il n'y ait pas de contradiction, il faut admettre ce systême dans son entier; car il serait aussi injuste qu'inconséquent de l'appliquer par abstraction, par partie, c'est-à-dire de faire jouir les créanciers de toutes les faveurs qu'il peut leur accorder, et d'en priver les cautions. D'après les lois romaines, le co-obligé qui avait acquitté la dette du débiteur principal se trouvait subrogé au créancier, substitué à l'hypotheque dont jouissait celui-ci. Enfin, les biens du débiteur principal devenaient le gage du co-obligé, comme il l'avait été du créancier; cependant par la législation particuliere aux émigrés, la garantie étant levée aux cautions; ainsi le droit commun est aboli à leur égard; et l'on ne peut plus le revendiquer pour eux, sans établir une contradiction manifeste dans la législation relative aux émigrés.

On a dit que l'art. V de la résolution attaquait la division constitutionnelle des pouvoirs, et donnait au Corps législatif l'exercice du pouvoir judiciaire. Ce reproche est exagéré. L'article ne donne aucune

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

attribution au Corps législatif ; il renvoie les parties devant les tribunaux, et leur donne les moyens de faire rectifier les erreurs causées par une funeste interprétation de la loi du 24 juillet 1793.

Curial combat la résolution.

Cornudet vote pour son rejet.

L'ordre du jour du 29 appelle la discussion sur la résolution du 12 messidor, relative aux cours martiales.

Cornudet obtient la parole. Il s'attache à prouver, contre l'avis de la commission, que la résolution est nécessaire, et qu'elle n'a point d'effet rétroactif. Elle est nécessaire, dit-il, parce que la loi du 12 oct. 1791, établit un mode de jugement qui est inexécutable dans les circonstances actuelles. Il faudrait pour juger les prévenus de l'incendie du vaisseau le *Quatorze-juillet*, réunir à l'Orient huit vice-amiraux, ce qui ne pourrait se faire sans nuire au service maritime, sur-tout dans un moment où nos flottes sont en présence de l'ennemi.

La résolution n'aurait point d'effet rétroactif, parce que le principe dont elle n'est que le développement a été posé dans la loi du 12 octobre 1791. Le délit dont il est ici question a été prévu par cette loi à laquelle on ne fait que donner une interprétation par la résolution proposée. Néanmoins Cornet ne pense pas qu'elle doive être approuvée. Elle est incomplette en ce qu'elle n'indique pas quel sera le nombre de voix nécessaires pour la condamnation : elle a d'ailleurs un autre défaut, c'est celui de rendre le Directoire maître de la proposition du jury.

Barot justifie l'opinion de la commission. Le conseil ne peut point approuver la résolution, parce qu'elle porte à douze le nombre des jurés, que la loi du 12 octobre 1791 ne portait qu'à sept ; parce qu'elle n'indique pas le nombre de voix qui seront nécessaires pour la condamnation ; parce qu'elle empêcherait plusieurs accusés d'être jugés par leurs pairs ; parce qu'enfin elle est une loi systématique ; tandis qu'elle devrait être tout au plus une loi interprétative. Il soutient que la loi du 12 octobre ne contient point du tout le principe de celle qui est proposée ; que

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

cette résolution donnerait aux accusés de l'Orient d'autres juges que ceux que la loi du 12 octobre leur a assurés ; qu'elle changerait ainsi à leur égard et par un effet rétroactif qui ne peut être supporté, l'état des choses existant au moment où le délit dont on les accuse fut commis ; enfin il représente que cette résolution est partielle, et que le conseil des Cinq-cents s'occupant en ce moment à faire un code pénal maritime, il est plus simple d'attendre cette résolution, et de la préférer à celle incomplette qui fait l'objet de la discussion. Le conseil rejette la résolution.

On reprend la discussion sur la résolution relative aux contestations élevées entre les créanciers des émigrés et leurs co-partageans cautions simples et solidaires. — Crenieres défend la résolution, il la regarde comme une interprétation de la loi du 24 nivôse an V, comme nécessaire au mode de liquidation administrative qui a été adopté et ne pouvant concerner que les créanciers directs, comme utile aux créanciers et aux débiteurs ; en ce qu'elle proportionne le droit de poursuite des premiers à la quotité de l'héritage des seconds, et empêche ainsi que les débiteurs insolvables ne laissent les créanciers sans ressources.

Le conseil ajourne la suite de la discussion.

Il approuve, le 1er. thermidor, la résolution relative à la taxe de l'entretien des routes, et celle qui dispense les indigens de consigner l'amende pour se pourvoir en requête civile. On procede ensuite au renouvellement du bureau. Lavaux est nommé président. Les nouveaux secrétaires sont : Journiaib, Berès, Noblet et Moreau.

Les résolutions concernant les baux à cheptel et l'appurement des comptes jugés par les ci-devant chambres des comptes sont approuvées dans la séance du 2. La discussion s'ouvre sur la résolution du 24 germinal, relative aux contestations élevées entre les créanciers des émigrés solvables, leurs co-partageans et les cautions simples et solidaires.

Huguet, Lecoulteux et Legrand rappellent les moyens qui ont été donnés en faveur de la résolu-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tion. Regnier et Jourdain présentent les moyens contraires. — Le conseil la rejeste.

L'ordre du jour du 2 thermidor du conseil des Cinq-cents était le nouveau rapport de Jourdan (le général) sur le mode de recrutement de l'armée. L'orateur présente d'abord quelques réflexions sur l'ambition des gouvernemens monarchiques qui nous environnent, et qui n'ont demandé la paix que lorsqu'ils y ont été contraints par la force de nos armes; sur la nécessité de déployer un caractere imposant et propre à contenir ceux qui seraient tentés de manquer à leurs engagemens.

J'aime à croire, dit le rapporteur, que les rois de l'Europe mieux éclairés sur leurs véritables intérêts, sentiront enfin la nécessité de vivre en paix avec un peuple qui sait combattre et vaincre pour son indépendance en respectant celle des autres. Mais il nous est permis de ne pas oublier la guerre horrible qu'ils ont faite contre un peuple qui voulut proclamer sa liberté; de songer qu'ils ont voulu démembrer la France, et la réduire à l'esclavage; de nous rappeller que nous avons été obligés de nous lever en masse pour repousser leurs efforts; il nous est enfin permis de croire encore possible une nouvelle coalition des gouvernemens monarchiques contre les gouvernemens républicains.

Après ce début, l'orateur présente quelques réflexions générales sur les principes qui ont dirigé la commission dans le projet de résolution dont il donne lecture. Il est divisé en cinq titres.

Le premier contient des principes généraux dont les principaux sont que tout Français est soldat, et se voue à la défense de la patrie; que l'armée se forme par la voie des enrôlemens volontaires, et par la conscription militaire.

Le second détermine l'âge que doivent avoir les citoyens qui s'enrôlent volontairement.

Le troisieme traite de la conscription militaire: tous les Français y sont compris depuis l'âge de 20 jusqu'à 25 ans. Ils sont divisés en cinq classes qui sont appellées successivement au service.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le quatrieme prescrit le mode d'exécution, et précise la maniere dont seront dressés les tableaux par les corps administratifs.

Le cinquieme renferme quelques dispositions particulieres sur les conditions nécessaires pour obtenir des congés absolus. — Impression au nombre de six exemplaires et ajournement.

Le rapporteur de la commission qui a présenté le projet concernant les fêtes décadaires, en donnant lecture des amendemens adoptés, observe que quant à l'ouverture des boutiques, magasins et atteliers, les jours appellés dimanches, la commission est d'avis que l'entêtement et la résistance à la volonté du gouvernement, et non la dévotion, étant la cause de leur fermeture, le Corps législatif ordonne qu'ils seront ouverts; mais comme cet amendement peut faire la matiere d'une résolution séparée, le rapporteur propose un ajournement qui sera très-court.

Point d'ajournement disent quelques membres.

Lucien Bonaparte : Si l'on ajourne, je n'ai plus rien à dire; mais si l'on discute la proposition, je viens en appuyer l'ajourn. Le conseil la prononce.

Delamarre, par motion d'ordre, dans la séance du 4 : Par la loi du 9 vendemiaire dernier, vous avez fixé d'une maniere précise, certaine et irrévocable, le sort des rentiers et pensionnaires de l'Etat. Si les besoins de la nation vous ont forcé de réduire leur créance au tiers de ce qu'elle était dans l'origine, vous avez voulu qu'elle ne fût plus susceptible de variations ni de retard, et pour cela vous leur avez, par une loi postérieure, assigné pour garantie, le produit du droit d'enregistrement, spécialement affecté à ce genre de créance. Cette garantie a tellement paru suffisante et indubitable à un de nos collegues des anciens, qu'en discutant la résolution, il ne balança point à appeler cette mesure le *palladium* des rentiers et pensionnaires de l'Etat.

Cependant ces rentiers n'ont encore, depuis ce tems, rien ou presque rien reçu. Vous aviez ordonné que pour l'an IV et l'an V, leurs contributions seraient payées avec des *bons* qui leur seraient fournis

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

à compte par les commissaires de la trésorerie. Le Directoire vient de prendre un arrêté qui autorise la même mesure pour l'an VI; mais ce genre de paiement n'est que négatif, et ne favorise d'ailleurs que les créanciers propriétaires. Les rentiers non propriétaires et les pensionnaires de l'Etat, n'en profitent pas ou presque pas, puisqu'ils n'ont pas, ou que fort peu d'impositions à payer. Il est tems, citoyens législateurs, que vous veniez réellent au secours de ces malheureux; il est tems que vous prouviez qu'ils sont aussi les objets de votre sollicitude, de votre humanité et de votre justice. Ce n'est pas assez de leur procurer les moyens de payer ce qu'ils doivent à l'Etat, comme citoyens, il faut que vous leur procuriez les moyens de payer les dettes qu'ils ont contractées envers ceux qui pourvoient à leurs plus pressans besoins.

Je demande que les *bons* qui seront délivrés aux pensionnaires et rentiers portent la somme totale de ce qui leur est dû pour les semestres premier et dernier de l'an V, et premier de l'an VI, et qu'ils puissent être reçus en paiement, non seulement de leurs contributions personnelles, mais de toutes les contributions de quelque nature qu'elles soient, et par quelques citoyens qu'elles soient dues. Par cette conduite franche et loyale, vous conserverez les principes, et vous acquitterez l'engagement sacré que vous avez contracté. Je demande que mes observations soient renvoyées à une commission spéciale, pour vous faire un rapport dans la décade.

Quelques voix : Appuyé.

Le président : S'il n'y a pas de réclamations, le renvoi à une commission est adopté.

Il n'y a point de réclamations.

Briot (du Doubs) présente un projet tendant à déterminer la portion des appointemens des employés de la République, susceptible d'être saisie par leurs créanciers. — Il est ajourné.

Oudot a fait rejetter, dans la séance du 3 du conseil des Anciens, deux résolutions. La première traçait le mode de punition du délit de falsification

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

des billets de loterie nationale. La deuxieme était également relative à cette loterie.

L'ordre du jour du 4 appellait la discussion de la résolution du 2 messidor, qui releve de la déchéance les acquéreurs des biens nationaux, pourvu qu'ils payent dans un délai donné.

Cornet l'a trouvée nuisible au trésor public. Pourquoi ne pas remettre en vente les biens dès que la déchéance est prononcée? pourquoi la République ne profiterait-elle pas de la valeur que ces objets peuvent avoir acquis? — La résolution est rejettee.

PARIS. *Nonidi, 9 Thermidor, l'an VI de la République.*

Depuis la prise de Malte, le gouvernement n'a publié aucunes nouvelles officielles de Bonaparte. On sait seulement que le 29 prairial, l'escadre française avait quitté ce port, et que, la veille, le convoi avait pris le devant. L'escadre anglaise était, le 6 messidor, à la hauteur de Siracuse; ainsi Bonaparte avait une avance de sept jours, et le convoi de huit; plus la distance de Siracuse à Malte, qui est de quatre-vingt lieues. Ceux qui aiment à faire des calculs, s'amusent à indiquer le point où, d'après la marche respective des deux flottes, celle des Anglais peut atteindre les Français. Mais comme en quittant Malte, trois routes étaient ouvertes à Bonaparte, selon sa destination qui est encore ignorée, il est possible que les Anglais aient été en défaut sur celle qu'aura prise Bonaparte. Quels que soient les bruits sourds que des personnes officieuses font circuler à l'oreille, la vérité est qu'on ne sait rien de positif, et qu'il faut se défier plus que jamais de certaines nouvelles que l'esprit de faction distribue, suivant le but qu'il se propose.

On forme toujours des conjectures vagues sur l'objet de notre expédition. Des journaux très-accrédités semblent éloigner l'idée d'aucunes conquêtes nouvelles de la part de la République Française. A les en croire, aucune puissance alliée ou neutre n'a rien à redouter, et l'expédition ne serait dirigée que contre les ennemis de la France; la prise de Malte était le but principal de l'expédition; mais il est difficile de se persuader qu'un armement aussi considérable ne soit dirigé vers un but secondaire non moins important. Quel est-il? Le tems ne tardera pas à nous l'apprendre.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

— Les espérances de paix, du côté de l'Allemagne, paraissent de plus en plus se réaliser. La derniere note de nos ministres plénipotentiaires à Rastadt est de nature à la préparer. La République ne demande plus, dans son *ultimatum*, que le milieu du Rhin pour limite ; toutes les isles situées du côté droit de ce fleuve, excepté celle de Saint-Pierre près Mayence, resteront à l'Empire ; mais nos plénipotentiaires insistent pour la libre navigation du Rhin, pour la démolition du fort d'Ehrenbreistein, et pour toutes les communications commerciales de l'une à l'autre rive.

— Les fêtes de la liberté et l'entrée triomphale des objets des sciences et d'arts recueillis en Italie, doivent avoir lieu le 9 et le 10 de ce mois ; le programme qui en contient les détails donne l'idée la plus imposante de ces fêtes.

— Les nouvelles d'Irlande sont toujours très-incertaines. A en croire les papiers ministériels, les Irlandais-Unis seraient par-tout vaincus et prêts à mettre bas les armes ; mais d'après les lettres particulières publiées à Londres, rien n'est moins certain que cette prétendue défaite. Un journal officiel a publié la lettre suivante :

De Lisbonne, le 15 messidor.

« Ici nous avons su dans six jours, par le paquebot, l'affaire d'Irlande, qui devient chaque jour plus conséquente. Entre les actions qu'il y a eu, en voici une bien funeste, et sur laquelle il n'y a aucun doute :

» Un corps de braves insurgens qui s'étaient réunis sur une montagne, et dont la plupart n'avaient que des piques pour armes, fut attaqué par deux régimens d'infanterie, un de cavalerie, et six pieces d'artillerie. Ces braves Irlandais, sans sortir de leur place, soufferent deux fois le feu de l'ennemi avec le plus grand sang-froid ; ils tomberent ensuite sur lui, le mirent en déroute, et en ont fait un carnage complet : tous les blessés ont été tués, et les prisonniers pendus. Ces régimens partis de Dublin, y sont rentrés en bien piteux état ; car ils sont rentrés au nombre de 12 hommes. Voilà la représaille de la loi martiale, et comme on arrange ceux qui veulent attenter à la liberté de leurs semblables. »

LOTERIE NATIONALE.

Tirage du 1er. thermidor.

Les numéros sortis sont : 62, 86, 15, 44, 73.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

N°. 32.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 20 THERMIDOR, *l'an sixième de la République.*

ÉCONOMIE POLITIQUE.

THE State of the Poor, etc. *De l'État du Pauvre; ou Histoire des Classes misérables, en Angleterre, depuis l'époque de la conquête, jusqu'au moment présent : par* sir FRÉDÉRIC MORTON EDEN. *Trois volumes* in 4°. *A Londres.* 1797.

TROISIEME ET DERNIER EXTRAIT.

Le troisieme volume de l'ouvrage de sir Morton Eden contient la suite des renseignemens recueillis par ses correspondans, dans différens comtés de l'Angleterre, sur la mendicité et sur les moyens employés pour soulager les véritables pauvres, ou réprimer les vagabonds. La premiere moitié qui n'est pas la plus considérable, roule toute entiere sur ce double sujet; la seconde contient différens mémoires, qui ne sont pas la partie la moins instructive de tout l'ouvrage.

Dans la paroisse de Burwash, comté de Surrey, tous les habitans sont livrés aux travaux de l'agriculture; ce qui n'empêche pas que le quart de ces mêmes habitans ne soient inscrits sur le livre des aumônes publiques, et que la taxe des pauvres n'emporte le tiers du produit net.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

La paroisse de Bradfort dans le Wiltshire, s'était fait autoriser, par un acte du parlement, à créer une place d'inspecteur ou surveillant général des pauvres, aux appointemens de cent livres sterl. par an. Un des propriétaires les plus riches du pays se chargea de ces fonctions moyennant soixante livres. L'auteur nous apprend que ce désintéressement parut une chose inouie dans tout le canton, et il en paraît lui-même saisi d'étonnement.

Un domestique résident dans la même paroisse, et qui gagne annuellement soixante-cinq liv. sterl., en dépense trente-cinq avec sa femme et ses cinq enfans, seulement pour le pain : de sorte, ajoute le correspondant qui fournit ce détail à sir Eden, que le commun des ouvriers de Bradfort, qui gagnent par semaine de huit à neuf schellings, ne mangeraient souvent que la moitié de leur saoul, et seraient presque nus, s'ils s'obstinaient à ne vivre que de pain.

Par-tout où les objets de chauffage, tels que le bois et le charbon, sont très-chers, les pauvres envoient leurs enfans pour ramasser ce qu'ils appellent les branches seches : mais cet usage occasionne beaucoup de dégâts, car les haies vives et les plus beaux arbres ne sont pas épargnés.

En 1795, les pauvres vécurent en beaucoup d'endroits, et pendant assez long-tems, d'orties assaisonnées avec du sel et du poivre.

Kingston, surnommé *Upon-Hull*, est du petit nombre des communes d'Angleterre, où depuis vingt ans la taxe des pauvres n'a point augmenté : elle y est même si modérée, que les plus riches

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

habitans ne paient pas plus d'un scheiling par semaine.

Dans la paroisse de Wrexham, comté de Northwales, on leve, d'après une ancienne estimation, quatre schellings par livre de taxe pour les pauvres.

La petite ville de Kingston faisait autrefois soigner ses pauvres par entreprise et à forfait; ils étaient bien soignés alors. On a depuis abandonné ce système simple, pour revenir à celui des inspecteurs de pauvres et distributeurs d'aumônes: il en est résulté que les dépenses augmentent tous les jours, et que tous les jours les indigens sont moins secourus. Non-seulement ceux qui sont enfermés dans l'atelier se refusent à tout travail, et bravent les ordres de leurs supérieurs; mais ils se battent souvent entre eux, et quelquefois le supérieur qui veut mettre le holà, ne s'en retire point sans être devenu l'objet et la victime de leur fureur.

Le premier des morceaux qui forment l'appendice de l'ouvrage, est un tableau comparatif infiniment intéressant, qui présente, sous le même point de vue, le prix des objets, soit de nécessité première, soit de jouissances purement agréables, ainsi que celui des journées d'ouvriers, ou des loyers de personnes à la semaine et à l'année, depuis l'an 1125, jusqu'à l'an 1619. Ce tableau est précédé de deux autres, dans l'un desquels l'auteur fait connaître le titre des différentes monnaies anglaises, et dans l'autre la valeur de l'argent aux différentes époques, à partir d'un quart de denier, jusqu'à cent mille liv. sterl. Un autre tableau, qui n'est pas moins digne d'attention, est celui du prix des denrées et marchandises

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

en divers endroits de l'Angleterre, pendant les siecles précédens, et dans le cours du siecle actuel.

Il faut lire encore les morceaux intitulés : *Système ou Formulaire d'approvisionnemens*, publié sous la reine Élisabeth ; *Livres de compte de la famille Howard ; Livre de ménage de sir E. Cocke ; Réglemens pour la maison de correction à Bury*, de l'an 1588 ; enfin, toute la suite des actes les plus essentiels du parlement, relativement à la mendicité. La plus grande partie de ces pieces originales méritent d'être consultées attentivement ; mais elles ne sont pas susceptibles d'un extrait.

L'acte du parlement de 1601 est encore, en Angleterre, la bâse de tous les réglemens qui concernent les pauvres. C'est dans le neuvieme morceau que l'auteur présente le tableau rapide, mais complet, de tous les actes touchant les ouvriers, les mendians et les vagabonds.

Dans le n°. X, on lit les détails suivans touchant les détails d'Écosse. — Il n'y a rien de plus contradictoire que les anciennes lois écossaises sur la mendicité : aussi n'ont-elles jamais été mises en exécution. Les fonds actuels pour l'entretien des pauvres dans la plus grande partie de ce royaume, proviennent des aumônes qui sont jettées par les fideles, dans les troncs à la porte des églises, les jours de dimanche et de fête : auxquelles aumônes il faut joindre les offrandes des baptêmes et celles de la cêne ; le loyer des chaises ou des places dans les églises, celui des corbillards et des voiles mortuaires ; enfin, les petites amendes infligées pour des fautes de police, l'intérêt annuel d'anciens legs

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

faits aux églises pour l'entretien des nécessiteux ; et le produit de la contribution que le pere de tout enfant né hors le mariage, est tenu de payer.

Dans quelques endroits, les anciens de la paroisse et les principaux propriétaires sont dans l'usage de déterminer la taxe des pauvres. Ils se réunissent dans l'église ; et là, d'après les facultés présumées de chaque contribuable, ils reglent amiablement la somme à laquelle il doit être imposé.

Pour la distribution, l'on convoque les habitans, à jour fixe, dans l'église. Les pauvres sont nommés l'un après l'autre ; et chacun des paroissiens présens donne sa voix, tant sur la moralité de ceux qu'on veut secourir, que sur leur dégré d'indigence et sur la quotité de l'aumône. Toutes ces formalités sont indispensablement exigées pour retirer la plus petite somme de la caisse de charité.

La perception des revenus des pauvres et la collecte des aumônes se font gratuitement en Écosse ; il en est de même de tout ce qui est relatif à l'administration des autres affaires de mendicité ; tout au plus alloue-t-on une, ou quelques livres sterlings de dédommagement au teneur de comptes et au caissier.

Il n'y a point en Écosse de maisons de repression ou de travail, dans lesquelles les mendians vagabonds et paresseux puissent être assujettis à des tâches plus ou moins considérables, suivant leurs forces.

Sir Eden regarde cette circonstance comme très-funeste. Aussi tout le royaume est-il infecté de mendians, dont plus des trois quarts sont des vagabonds

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

sans famille, sans asyle, sans ressource et sans caution. Ces mendians pesent bien plus sur la petite classe du peuple que sur les gens riches : ils n'osent gueres s'adresser à ces derniers, ou ils en sont repoussés presque toujours. Il n'y a pas jusqu'à l'entretien des bons pauvres, reconnus pour tels par leurs voisins qui les secourent, dont le poids ne tombe particulierement sur la partie du peuple la moins riche. Les riches et les seigneurs ne vivent presque pas à la campagne ; ils vont rarement à l'église, ils assistent plus rarement à la cêne ; et par conséquent ils ont peu d'occasions de voir des pauvres, ou d'assister aux assemblées dont l'objet est de pourvoir à leurs besoins.

L'auteur du mémoire sur l'état des pauvres en Écosse, pense que les mendians dans ce pays sont moins à plaindre que les pauvres en Angleterre. Est-il en effet rien de plus terrible que d'être enfermé pour la vie, dans ces prisons qu'on nomme ateliers ? de s'y voir sans cesse en butte aux brutalités et aux insultes d'hommes grossiers et corrompus ? et, pour comble de malheur, de contracter leur corruption dans cette communication dangereuse ?

Le même auteur ajoute que dans le fond des campagnes, les habitans curieux d'apprendre quelque chose d'un monde loin duquel ils vivent relégués, attendent avec impatience le retour des mendians, dont ils reçoivent, si l'on peut s'exprimer ainsi, des nouvelles, en échange de leurs charités.

Les reproches faits par Pitt, au bill présenté par M. Withbread, membre du parlement, touchant

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

la taxation des journées d'ouvriers, sont parfaitement justes : en revanche, le bill du ministre *sur la meilleure maniere de secourir les pauvres*, est bien peu propre à remplir son titre et son but. Le principe dont Pitt est parti, ne peut être sujet à discussion ; savoir que non-seulement les enfans des pauvres, mais tous les pauvres en général pourraient être employés plus utilement à des travaux productifs. Mais les dispositions de son bill entraînent tant de dépenses, elles sont si compliquées et si peu sûres dans l'exécution, qu'il doit nécessairement en résulter beaucoup moins d'avantages que d'inconvéniens.

Dans les n°s. XII et XIII, on trouve quel est le prix des journées dans les campagnes, et à quoi se montent les dépenses journalieres des ouvriers : le prix des objets de nécessité premiere dans diverses parties de l'Angleterre proprement dite, est déterminé par la moyenne proportionnelle de ceux des dernieres années.

Le n°. XIV présente le tableau des maisons qui paient la taxe des fenêtres dans plusieurs villes et paroisses, et à côté celui des maisons plus nombreuses qui ne la paient pas. Les résultats en sont très-différens de ceux qu'avait tirés le docteur Price. Les maisons taxées, soit en Angleterre, soit dans le pays de Galles, montent, suivant ce tableau, à sept cents vingt-un mille : celles qui sont dispensées de la taxe, montent à neuf cents quarante-trois mille et quelques centaines.

Le dernier morceau de l'ouvrage est un catalogue chronologique de tous les écrits imprimés en An-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

gleterre depuis l'année 1524, sur les pauvres et sur les moyens de les secourir.

LITTÉRATURE.

Vie des Enfans célèbres, ou les Modeles du Jeune Âge, suivis des plus beaux traits de piété filiale, etc. *Par A. F. J. Fréville, professeur de littérature à l'École centrale de Seine et Oise. Deux volumes* in-12, *avec deux gravures. A Paris, chez* Ducour *et* Duriand, *libraires, rue et hôtel Serpente. An VI.*

Smith a dit des finances... « L'économie et l'intelligence des citoyens réparent chaque jour les fautes et les négligences des administrations nationales. » Nous pouvons dire en France la même chose de l'éducation. Les grands objets qui ont occupé jusqu'ici nos législateurs, ne leur ont permis encore de jetter sur elle que des regards furtifs, que de lui consacrer quelques établissemens isolés. Mais l'activité et l'*intelligence des citoyens réparent chaque jour* : il ne s'écoule pas en effet une décade que l'on ne voie éclore un nouvel ouvrage élémentaire, ou mis à la portée des enfans, ou destiné pour l'enfance. Celui que nous annonçons mérite d'être distingué.

Baillet composa un recueil des vies des *Enfans célebres par leurs études*. Il peignit uniquement des enfans qui posséderent, dès leur bas âge, les langues anciennes ou les antiquités; et ces *enfans célebres* vécurent, pour la plupart, jusqu'à soixante ans. Le

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

cit. Freville s'est formé un plan d'une utilité plus générale. Ce sont les enfans morts jeunes, et rendus célebres par leurs qualités morales que le professeur place sous les yeux des éleves... — Quel tendre intérêt n'inspirent pas d'aimables et dociles enfans trop tôt ravis aux caresses maternelles ? Par une juste prévention, on augure favorablement à leur égard ; déja on croit appercevoir en leur fleur les doux fruits de leur automne, et l'on est pénétré des plus vifs regrets en jugeant par le présent de ce qu'ils auraient sûrement été dans l'avenir. On ne saurait leur refuser également un juste tribut d'admiration, quand on réfléchit que, moissonnés dans l'âge des ris et des jeux, ils peuvent néanmoins instruire à la vertu leurs petits contemporains, et présenter, long-tems après leur mort, des exemples frappans du bien, aux enfans des siecles futurs !

Entre les vies recueillies par l'auteur, on remarquera particulierement celles des enfans de Sabinus et d'Éponine, de Michel Verin ou le Véridique, de la fille de l'infortunée comtesse de Château Briant, du petit Beauchâteau si célebre dans le siecle dernier, de Francesco Mikéli, du jeune Boufflers tué à la bataille d'Ettingue, du duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XV ; de Mariette de Laroche-Beaucour, du petit marchand de laine Irlandais, de la Persanne Hal-Méhi Cantimire, et enfin du petit Émilien surnommé le *Modele de l'Enfance.*

L'auteur aurait dû ne pas insérer dans ce recueil la vie du malheureux fils du dernier roi de France, parce que la flatterie a peut-être crée ce qu'on dit de bon de cet enfant, et parce que les détails

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

hideux de sa réclusion, sans être d'aucune utilité pour les enfans, peuvent leur faire attribuer à la révolution les maux dont elle a été souillée par des criminels et par des ignorans.

Nous ferons un reproche plus grave au citoyen Fréville. Ce reproche portera sur le style du recueil. Il a voulu adopter le style simple, afin de se mettre à la portée de l'enfance; et malheureusement il tombe quelquefois dans le *niais*. Les mots de *maman*, de *papa*, qu'il a employés dans l'histoire des enfans du Romain Serenus, donnent à ce morceau d'histoire, d'ailleurs si attachant, l'air d'un conte du *Magasin des Enfans*. Ils produisent le même effet dans toutes les vies tirées des auteurs grecs ou latins. Mais ce qui contribue le plus à donner l'air niais au style du professeur, c'est l'emploi des diminutifs dont l'abus est si grand dans les poésies de Marot, de Belleau, etc., et que poursuivirent les bons auteurs des siecles de Louis XIV et de Louis XV; tels sont les mots *enfançon*, *endoloris*, etc.

Dans la description du monument consacré à Apollodore, cet architecte victime de la jalousie de l'empereur Hadrien, le cit. Fréville place *la mort, qui du bout de sa faulx soulevait la pierre sépulchrale.* Nous ne savons de quel écrivain ancien ce récit est tiré; mais à coup sûr les anciens n'ont jamais armé la mort d'une *faulx*. Saturne seul porte cet instrument sur quelques monumens antiques. C'est le christianisme qui a représenté la mort sous la forme hideuse d'un spectre armé d'une faulx.

La vie du jeune Beauchâteau, né en 1645, et mort à 13 ans, présente deux anachronismes remarqua-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

bles... « Il écrivait passablement dès sa cinquieme » année, il savait par cœur, et déclamait avec jus- » tesse les plus belles fables de *Lafontaine.* » C'était en 1650 ; et il est plus que douteux que les fables de Lafontaine fussent très-répandues à cette époque. » Le fameux cardinal de *Richelieu*... envoya chercher » *Beauchâteau* dans sa voiture, et ne dédaigna pas » de converser assez long-tems avec lui.... C'était » l'heure du dîner. Il l'invita familierement à se » mettre à table, et le fit asseoir entre lui et l'une » de ses nieces, la belle *Hortense de Mancini.* »... Le cardinal de Richelieu mourut en 1642, trois ans avant la naissance de Beauchâteau. C'est donc de *Mazarin*, qui d'ailleurs était l'oncle de la belle Hortense, qu'a voulu parler l'auteur. Nous ne disons rien de la date de la mort de *Beauchâteau*, 1670 ; c'est probablement une faute d'impression, de la page 270, puisque l'auteur fixe la naissance de ces enfant à l'année 1645, et qu'il ajoute qu'il mourut à *quinze* ans sur mer.

On peut citer aussi quelques fautes contre la langue. A la page 236 on lit. — Les héritiers des plus *minces* bourgeois *délicatis* pour les moindres maux.... Page 252, — C'est à peine *s'ils daignent*, etc. pour *à peine daignent-ils*.... Page 267. — En effet, à quoi sert un grand poëte, si *ce n'est* qu'un orgueilleux.... Il faut, *s'il n'est.* Page 270. — Elle se brodait des robes ou des vestes à son pere.... Le sens divisé exige *ou elle brodait des vestes*, etc. etc.

Nous invitons le cit. Fréville à publier un *errata* de son ouvrage. Il importe beaucoup de ne mettre entre les mains des enfans que des livres, si-non

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

élégamment, du moins correctement écrits ; et ce doit être un devoir sacré pour un professeur de littérature.

MORALE.

HÉGÉSIPPE ET PHÉRÉGRATE (1).

CTÉSIPHON avait commandé l'armée de Mégare dans le tems que les Athéniens avaient subjugué cette république. Les peuples libres sont plus séveres que les rois pour les généraux malheureux. Ctésiphon, dépouillé de ses richesses, n'avait conservé qu'un petit jardin situé aux bords de l'Ilissus ; il le cultivait avec une épouse fidele qui partageait son chagrin, sa pauvreté et son travail. Elle mourut jeune, et lui laissa deux fils : l'aîné, qu'on nommait Hégésippe, portait tous les jours à Mégare les *fruits* et les légumes que leurs soins avaient fait naître. Il y entendait parler de la fortune passée et des vertus de son pere : on plaignait quelquefois le fils du malheureux Ctésiphon, mais plus souvent on le regardait avec dédain. Hégésippe revenait indigné de l'injustice ou de la pitié insultante des habitans de Mégare. Il se sentait accablé du mépris que leur inspirait sa pauvreté ; il s'exagerait le fardeau de

---

(1) Extrait tiré des *Principes des Mœurs chez toutes les nations* ; par le cit. Saint-Lambert : 3 vol. *in*-8°. Prix, 10 fr., et 13 fr. franc de port. A Paris, chez H. Agasse, imprimeur-libraire, rue des Poitevins, n°. 18.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

la mauvaise fortune, et plus encore le prix des richesses; il devint sobre, économe et laborieux.

Il y avait dans Mégare quelques hommes qui s'enrichissaient, les uns par l'usure, et les autres par le commerce : Hégésippe voulait s'associer à leur industrie, mais il manquait de fonds. Il ne tarda pas à cacher à son pere une partie du prix des denrées qu'il portait à la ville, et à se composer un faible trésor. Dans l'âge où le plaisir de l'amour est presque la seule jouissance, l'amour ne put le distraire de ses projets; il ne vit dans le bonheur de plaire qu'un moyen d'avancer sa fortune.

Les Athéniens étaient souverains des isles de la Grece, et ils y avaient établi des douanes. Une courtisane de Mégare, qui vivait depuis peu dans Athenes, obtint d'un jeune Archonte qu'Hégésippe régirait les douanes de l'isle d'Eubée. Il était à Mégare lorsqu'il reçut cette nouvelle; il pensa que Ctésiphon, quoiqu'accablé de sa fortune présente, qu'il comparait trop souvent peut-être avec sa fortune passée, s'indignerait que le fils d'un homme illustre et vertueux se souillât d'un emploi méprisé. Hégésippe, sans avoir vu son pere et son frere, partit avec quelques remords et peu de regrets. A peine arrivé dans l'isle d'Eubée, il se trouva l'esprit et les vertus de son état, c'est-à-dire qu'il vexa le peuple assez pour qu'il souffrît, pas assez pour qu'il se révoltât.

Il y avait dans l'isle un temple fameux, consacré à Nemesis qui venge les opprimés. Le grand prêtre de ce temple avait du crédit sur le peuple, et même sur les principaux citoyens; mais au lieu de

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

s'en servir pour réprimer les oppresseurs, il se bornait à exhorter les opprimés à la patience. Hégésippe lui laissa entrevoir quelques remords. Le grand-prêtre lui parla de l'indulgence des dieux; il l'éclaira sur les moyens d'acquérir de nouvelles richesses dont Hégésippe fit part aux dieux.

Le grand-prêtre était l'ami d'un pirate nommé Alastor qui, dans la guerre contre les Perses, avait ravagé l'Ionie. Depuis la paix, il continuait d'armer des vaisseaux qu'il envoyait, disait-il, aux rebelles d'Égypte; mais on soupçonnait dans Chalcis que ces vaisseaux allaient dépouiller toutes les nations. Alastor avait une fille que le grand prêtre avait aimée, et qu'il fit épouser à Hégésippe. Le pirate mourut peu de tems après ce mariage, et laissa des biens immenses dont sa fille et son gendre ne surent pas jouir.

Un riche qui n'est pas heureux, croit qu'il n'est pas assez riche. Hégésippe voulut exercer le dangereux métier de son beau-pere; il arma des vaisseaux et alla se placer au détroit de Paros, pour y attendre des marchands de Tyr et de Sidon; il y fut attaqué par trois vaisseaux de Corinthe qui le prirent après un combat sanglant.

Hégésippe percé de coups, et prêt à mourir, se rappellant avec un regret tendre la cabane de son pere, et les doux momens de son enfance, demande à parler au chef des vaisseaux de Corinthe. La mort, lui dit-il, va me dérober aux supplices que vous destinez aux pirates, ou à la honte de demander la vie; mais si l'humanité parle quelquefois aux cœurs généreux en faveur des coupables, il est une grace

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

que j'attends de vous. Je suis Hégésippe, fils de Ctésiphon de Mégare, et si la misere et le chagrin n'ont pas consumé les jours de ce vieillard... A ces mots, le chef des Corinthiens jette un cri d'indignation et recule quelques pas ; mais bientôt il s'élance et embrasse Hégésippe, en s'écriant : O mon frere !... Hégésippe qui reconnaît Phérécrate éprouve un mouvement de tendresse mêlé de honte et de remords. Son frere ne sentit plus que de la compassion et de l'amitié ; il fit venir de Corinthe un médecin fameux qui ne trouva pas mortelles les blessures du pirate. Les deux freres jouirent quelque tems du plaisir de se retrouver, et de se rappeller les douceurs de leur premier âge. Ctésiphon était mort depuis peu à Corinthe, honoré comme un vertueux vieillard et comme le pere de Phérécrate ; ses fils le pleurerent ensemble ; ils se raconterent les événemens de leur vie, et par quels concours de circonstances les dieux les avaient réunis. Hégésippe dans ses récits eut beaucoup à dissimuler ; Phérécrate pouvait être sincere, et parla ainsi :

Lorsque mon pere apprit quel emploi vous veniez d'obtenir, et par quels moyens vous l'aviez obtenu, ô terre de Mégare ! s'écria-t-il, tes enfans ont dégénéré, et le fils de Ctésiphon ne sait pas être pauvre ; il m'embrassait en versant des larmes. Graces aux dieux et à toi, me disait-il, ma vieillesse ne s'appuyera pas sur un fils avili par la soif de l'or ; il m'exhortait à sortir de la pauvreté par des moyens honnêtes. Mon fils, disait ce vertueux pere, le dieu des richesses habite tantôt l'Olympe et tantôt les enfers ; s'il est dans l'Olympe lorsque

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

nous lui adressons nos vœux, il vient avec peine, sa démarche est lente, et il nous apporte de faibles présens; mais lorsqu'il vient à nous du fond des enfers, il vole, et des torrens d'or coulent à nos pieds. Contente-toi d'une fortune médiocre, et n'invoques Plutus que lorsqu'il est dans l'Olympe.

J'avais senti comme vous, mon cher frere, le poids de la pauvreté; et peut-être sans vos fautes, sans les larmes qu'elles coûterent à mon pere, je n'aurais pas été plus difficile que vous sur les moyens de m'enrichir.

Vous savez que la famille d'Alcméon, ce riche citoyen de Corinthe, nous est unie depuis longtems par les liens sacrés de l'hospitalité. Mon pere après avoir vendu le modique héritage qui lui restait, se rendit avec moi chez Alcméon; apprenez à mon fils, lui dit-il, que la fortune dans tous les genres doit être le prix des services qu'on rend aux hommes: je ne demande pas aux dieux que ses richesses soient un jour égales aux vôtres, mais je demande qu'elles soient aussi pures.

Alcméon me donna des leçons comme un pere en donne à son fils; j'appris quelles denrées abondaient en certains pays, et manquaient à d'autres, quels étaient les tems favorables pour acheter et pour vendre. Je fus instruit dans l'art des échanges, et même dans l'art plus difficile d'animer l'industrie d'un pays. On m'envoyait quelquefois porter en Égypte les ouvrages précieux des artisans de Corinthe, et j'en rapportais des étoffes de lin et de laine; j'allais dans la Bétique pourvoir les habitans de cette heureuse contrée des instrumens de l'agri-

culture,

Digitized by Google · Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

culture, et ils me prodiguaient l'or que les rivières roulent à leurs pieds. La Sicile me livrait ses riches moissons, elle recevait de moi la pourpre de Tyr, et les précieuses essences de l'Arabie. Dans plusieurs de ces voyages, je fus attaqué par des pirates, mais je sus défendre mes richesses, et j'eus toujours l'avantage dans ces combats.

Alcméon n'avait qu'une fille, la belle et sage Panope, il me la fit épouser, et renonça aux affaires pour consacrer ses dernieres années à l'étude de la sagesse. Il me laissait un commerce immense et des fonds médiocres; je fis moi-même de nouvelles entreprises, et mon commerce plus grand que celui d'Alcméon ne m'a donné qu'une extrême aisance. Je me suis toujours contenté de faibles gains; en marchant à la fortune, je me suis fait accompagner de la justice; elle a modéré mes profits, mais elle les a rendus respectables. Toutes les nations s'intéressent à moi, et si je ne suis pas le plus riche négociant de Corinthe, je suis peut-être le plus estimé.

Après avoir passé quelques mois ensemble, les deux freres se séparerent enfin; Phérécrate resta dans Corinthe avec une femme dont il était la gloire, et qui était le charme de sa vie; il y vivait avec des sages et avec ceux des négocians à qui l'amour des richesses n'avait pas fait oublier les muses et la vertu. Le ciel lui refusa des enfans, il semblait avoir adopté tous ceux de ses amis : il leur donnait des leçons, et ses exemples leur apprenaient à mêler à l'esprit de commerce l'esprit d'honneur. C'est à lui peut-être que les négocians de

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Corinthe doivent la réputation de noblesse et de bonne foi qu'ils ont dans toutes les contrées.

Hégésippe retourna dans Chalcis retrouver des enfans qui lui ressemblaient trop, et une femme qu'il n'aimait pas ; il ne put réunir autour de lui que des courtisanes, des prêtres et des histrions. Méprisé des sages, étranger aux plaisirs de la conscience, il fut toujours incapable de jouir de ses richesses, et toujours tenté de les augmenter.

POÉSIE ÉTRANGERE.

Ut pictura poesis. HOR.

TABLEAU du Déluge d'après BODMER, *par A.* LABAUME. *80 pages in-16. Prix, 75 centimes ; et franc de port dans les départemens, 1 franc. A Paris, chez* GUFFFIER, *imprimeur-libraire, rue Gît-le-Cœur, n°. 16.*

CE n'est ici qu'un court et agréable passe-tems d'un homme, qui depuis long-tems s'est consacré à l'étude des langues, qui s'est livré à un travail continuel et utile, et qui a enrichi la république des lettres d'un nombre d'ouvrages estimables, plusieurs traduits de l'allemand et de l'anglais, etc. (1).

---

(1) Nous aimons à rappeller ici, les titres de ceux des ouvrages de cet écrivain que nous pouvons nous rappeller, parce qu'il s'est rarement nommé, et parce que son article dans *la France littéraire* n'est pas très-exact. *Histoire des Suisses*, traduite de l'allemand. Paris, au Cercle-Social, rue du Théâtre-Français ; 1789—1787. Neuf volumes in-8°.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Ce n'est pas même ici un poëme entier ; ce ne sont que des morceaux choisis et détachés ; mais quoique séparés, et par-là privés d'un grand intérêt, cependant ils ont encore plusieurs points d'utilité. Ces tableaux de Bodmer sont suffisans pour donner une idée de la maniere de ce poëte, et en quelque sorte de l'école germanique. On sait que le caractere des poëtes allemands est souvent une abondance, une multiplicité et une répétition des mêmes images; une richesse et une prolixité ovidienne, qui les distinguent des poëtes français, plus sages et plus réservés dans leurs poésies. C'est ce qui faisait dire à Voltaire, contre l'inégal et impétueux Dryden, qui accusait les Français *d'être sans génie et sans hardiesse* : « Ne dire que ce qu'il » faut, et de la maniere dont il le faut, est un

---

Peregrinus Proteus, de Wieland ; 1796. Deux volumes in-18. *Poëmes d'Ossian*, et de quelques autres Bardes pour faire suite à l'*Ossian* de Letourneur (sous le nom de *Hill*). Paris, Dufart, 1797. Trois volumes in-18. *Quelques vers*, 1787 ; Recueil que l'on réimprime avec des additions. Le citoyen Labaume a travaillé long-tems à nos meilleurs journaux littéraires qui ont précédé la révolution. Une critique saine, quelquefois sévere, mais motivée et éclairée, y faisaient distinguer ses extraits. Il a encore travaillé conjointement avec Watelet, aux articles de sculpture, peinture et gravure de l'*Encyclopédie Méthodique*. Il eut aussi une très-grande part au *Censeur Anglais*, juillet, 1785 à 1787 ; sept volumes in-8°. Recueil très-estimable sous bien des rapports, pour nous mettre au courant de la littérature anglaise, des sciences et arts, des spectacles, des mœurs, des usages, des fêtes, etc.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

„ mérite dont les Français ont plus approché que „ les écrivains des autres nations. „

Au reste, par rapport à ce genre prolixe (mais pittoresque) qu'on reproche aux poëmes allemands, il est à remarquer qu'il convient particulierement (comme les poëmes de Tompson, de Gray, d'Young, etc.) à la peinture; et qu'il peut être étudié avec fruit par les artistes attachés à cette sœur de la poésie.

Considéré de ce côté, cet opuscule a donc un point d'une utilité marquée : il peut être joint pour l'usage des peintres, au volume précieux des *Tableaux tirés d'Homere et de Virgile*, 1757, par le comte de Caylus.

Nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques-uns de ces morceaux de Bodmer, pour leur

---

de la Grande-Bretagne. Ce journal recueillait le vaudeville, l'épigramme, l'anecdote du jour, etc. A côté de ces petites pieces anglaises, on y remarquait souvent la traduction en vers français, faite avec beaucoup de fidélité, d'élégance et de goût, du cit. Gostard. Mais les entrepreneurs pécuniaires de ce journal firent deux fautes; la premiere, de l'imprimer à-la-fois de deux formats : par-là ils multiplierent mal-à-propos des frais qu'ils avaient de la peine à couvrir. Dusauseuil en second lieu, le remplissait de livres entiers de grammaire, de métaphysique, d'économie, etc., qui reparaissaient à chaque numéro. Au lieu de ses traductions *entieres*, on y eût desiré des extraits bien faits d'ouvrages nouveaux les plus piquans, qui auraient attaché le plus grand nombre des souscripteurs, et qui auraient pu rendre le *Censéur Anglais* un de nos meilleurs journaux étrangers.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

donner une idée, et de la maniere du poëte allemand, et de son traducteur français.

Entre plusieurs grands sujets de l'Histoire du Genre Humain, tirés des livres sacrés, traités par les Muses allemandes, Bodmer, le fécond Bodmer a fait deux poëmes sur le déluge, chacun en vers hexametres non rimés (1). Le premier en cinq chants,

(1) Il est à remarquer que la langue allemande, extrêmement féconde en moyens, a sur la nôtre beaucoup d'avantages. Les Allemands ont une prose poétique et cadencée, genre qui chez eux rivalise avec la plus belle versification, et dans lequel s'est particulierement distingué le chantre immortel d'Abel. Comme les Français, les Allemands ont des vers rimés. Comme Homere et Virgile, ils ont encore des vers métriques. Leur langue plus complaisante, plus souple, plus libre et plus hardie, et par-là, plus abondante en locutions, en tournures, en idiotismes étrangers, peut rendre vers pour vers les plus beaux poëmes des anciens. Aussi plus riches que nous à cet égard, les Allemands ont un nombre de belles traductions de cette espece, en vers, presque littérales. C'est en parlant particulierement des traductions de ce genre des deux grands poëmes d'Homere, de celles de Virgile, d'Ovide, etc., par M. Voss, qu'un homme très-instruit de la littérature allemande, a dit que « cette langue » est peut-être la seule parmi les langues modernes, qui » permette un travail semblable. Elle est susceptible de vers » métriques par la quantité prosodique des syllabes. L'auteur » *de génie* peut de plus dans cette langue, en observant l'ana- » logie, composer *des mots nouveaux* avec la même facilité que » dans la langue grecque; et il a, quant à la construction, » *presque autant de liberté que dans la langue latine.* » [Lettre au C. Millin, tom. II, an. IV, *Mag. Enc.*, p. 237.]

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

n'était qu'une premiere ébauche de son sujet. Les morceaux qui vont suivre, sont tirés du second poëme, qui en a douze, dont le plan est plus vaste, et dont la composition est supérieure au premier.

* *

« En sortant des bras du sommeil, les hommes de ces contrées avaient inutilement porté leurs regards du côté de l'orient. Au lieu de la clarté qu'ils en attendaient, un nuage impénétrable l'enveloppait tout entier. Au-dessous de lui, le ciel et l'Océan s'étendaient dans une ombre jaunâtre. D'énormes tourbillons de fumée environnaient la comete. La lune tremblante, et presque entierement obscurcie, nageait au loin dans ces brouillards. Les exhalaisons de la terre se confondant avec eux, devenaient d'horribles fantômes, et représentaient la mort sous des milliers de formes menaçantes. Ici flamboyaient des glaives et des faulx; là, des monstres inouis traînaient des chars couverts de linceuls, chargés de cercueils et de cadavres. Un silence morne, présage de calamité, pesait sur la nature. L'hiver déployait sa rigueur dans ce climat de feu. Entre les animaux des champs, les uns tendaient péniblement leur tête à l'entrée de leurs repaires; d'autres couraient çà et là, sans ordre et sans repos. Plusieurs se ramassaient en groupes : tous présentaient leur destruction, et poussaient des hurlemens vers le ciel... »

* *

« Dans cette mer toujours plus vaste, roulaient

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

confondus les corps des rois et ceux des esclaves, les palais des grands et les étables des brutes. Toute chair qui prend sa nourriture sur la terre, était poursuivie par la mort. La surface du globe, parée la veille de tous les charmes d'un éternel printems, languissait sous le poids des eaux accumulées. L'air et les eaux étaient infectés d'exhalaisons sulphureuses qui s'élevaient des fourneaux de l'abyme. Cependant la comete se sépara de la terre victorieuse, et n'ayant perdu dans ce choc, qui avait accablé son ennemie, que sa chevelure et le faîte de ses montagnes de vapeurs. »

* *

« Quinze beaux jours de suite égayerent leurs pensées, et renouvellerent dans leurs veines les principes de la vie. Ainsi l'ordonna le Très-Haut; car ce soulagement leur était nécessaire. Les nuées devaient encore une fois couvrir les cieux de cataractes nouvelles; les vents, secouer sur la terre la pluie et l'orage. La comete, qui avait atteint le soleil, et leur paraissait devoir bientôt désemparer le firmament visible, s'arrêta, puis rebroussa chemin parmi les vapeurs situées en-deça du soleil. Déja revenue aux environs de la terre, elle lui montrait son front, croissait à vue-d'œil, et le menaçait de nouveaux désastres, de faire succéder l'embrâsement à l'inondation. Noé et sa famille la virent sans inquiétude, remplis de confiance en celui qui les avait mis sous la protection du séraphin. Le séraphin, ami des justes, voltigeait sans cesse autour

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de l'arche, ou reposait dans sa tente de nues éthérées, tissus dans le ciel, invisible pour les yeux humains. Durant l'un des beaux jours qui se levaient sur la terre inondée, il entra dans l'arche, après avoir voilé sa splendeur éblouissante d'un corps pareil au nôtre.

« Ce que vous avez entendu, dit-il, aux noachides? ne venait pas des hommes rebelles. Non, ces voix confuses étaient celles des anges déchus, qui n'agueres venaient les pervertir. Mais il en est un parmi eux, qui ne venait pas sur la terre afin de pervertir les hommes; le déplorable Abadonna, tourmenté d'un repentir tardif, quittait l'enfer pour éviter ses compagnons de révolte. Errant de planette en planette, il s'y cachait dans les plus inabordables réduits, pour se consumer de douleur; pour regretter les délices du ciel, l'amitié des bons anges, et la bienveillance de Dieu. Pendant le combat de la terre et de la comete, il s'élança entre elles deux, espérant qu'entraînées l'une pour l'autre hors de la course qui leur fut prescrite, elles l'entraîneraient aussi dans les déserts du chaos, mais son espérance fut trompée. Il demeura parmi les eaux qui couvraient la terre. Il vit périr toutes les créatures, et envia leur sort. La perte qu'elles faisaient de la lumiere et du sentiment, lui parut un effet de la bénédiction du ciel. Mais moi, dit-il, je ne puis m'échapper à moi-même. Le ver rongeur fuit avec moi; il erre avec moi d'astre en astre, de monde en monde. Je retrouve les prisons infernales dans les plaines de la lumiere, sous l'abri des oran-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

gers, au milieu des flots. Éternel comme moi, le remord est devenu ma substance.

» En parlant ainsi, il nageait avec les cadavres, et c'est lui dont vous avez distingué les accens. »

On remarque dans ce poëme des expressions sublimes, poétiques et hardies, dignes d'Homere et de Milton ; comme dans le passage précédent, en parlant de l'ange rebelle, qui avait renoncé à un bonheur sans fin, « Éternel comme moi, le remords est devenu ma » substance. » Et ailleurs : « Elles ne formaient » plus qu'une mer avec toutes les zones ensevelies » comme elles, sous ce liquide vêtement. » « Tous » les oiseaux de l'air, tous les animaux des bois et » des campagnes, toutes les races d'hommes avaient » bu la mort dans ces mêmes flots. » « Une secousse » convulsive agitait les plaines, les tours chancelaient comme on chancele dans l'ivresse. » « Le » soleil, quand il recommença de sourire au monde, » sourit aussi, etc. » Dans un moment de souhaits et d'espérance : « Hélas ! ce sont là de doux rêves » que dissipe la réalité de mon sort. » « Le supplice d'un immortel doit-il être immortel comme » lui ?.. Blasphêmer, souffrir et maudire, voilà le » cercle éternel de leur existence... Je suis, je serai » éternellement, éternellement rejetté. »

L'arche s'étant rapprochée du navire des géans, construit par Adramelech, « Un chien se trouvait » sur la proue ; il voit l'arche, et aboie pour » l'annoncer. Un homme, en habits sacerdo» taux, etc. »

Ici le chien est pittoresque, et dans la plus grande

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

vérité. C'est la nature même, précieuse pour les peintres comme pour les poëtes.

Un geste la découvre, un *rien la fait paraître*,
Mais tout esprit n'a pas des yeux pour la connaître.

On remarque dans ce poëme, plusieurs autres passages de ce genre, d'une grande vérité. Ce n'est pas que les trop petits détails qui pourraient convenir à la peinture, soient excellens dans un grand poëme. Despreaux n'aime pas le petit enfant,

Qui va, saute, revient,
Et joyeux, à sa mere offre un caillou qu'il tient.
Sur de trop vains objets c'est arrêter sa vue,

dit le législateur du Parnasse. Cela est vrai. Mais aussi il y a tels autres petits détails, qui bien ménagés, placés à propos, et rendus en bons vers, ne déparent point un poëme épique. Virgile, le poëte du goût, pourrait en offrir plusieurs exemples dans les jeux du Ve. livre et ailleurs.

Ces mœurs simples et prises dans la nature, dignes des premiers âges du monde, nous rappellent plusieurs traits admirables de ce genre, chez Homere et nos premiers historiens sacrés. Chez Homere, par exemple, on aime le chien d'Ulysse, qui au bout de vingt ans reconnaît son maître, quoique déguisé en misérable mendiant, que sa femme et ses domestiques ne reconnaissent plus. On voit ce chien qui le flatte... Ulysse qui détourne son visage, et ne peut retenir quelques larmes qu'il veut cacher, et qui malgré lui s'échappent de ses yeux; enfin, ce

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

vieux domestique mal soigné et infirme, qui renaît et meurt de joie aux pieds du maître qui l'avait élevé. Ici tout est peint par Homere et dans la plus grande vérité (1).

Agnovit Ulyssem
Progressum heroi cauda blanditus inani,
Demittensque aures. . . .

Ces derniers traits qui se retrouvent dans le livre de Tobie, excellens pour les peintres qui savent les employer à propos, Rochefort dans sa traduction en vers français, estimable à bien des égards, n'a pas osé, ou n'*a pas pu* les rendre dans notre langue trop dédaigneuse à cet égard.

Ossian n'a point dédaigné de pareils détails (2); et Klopstock n'a pas cru déshonorer l'epopée, en y célébrant aussi le chien du bon vieillard Elysama (3). Au reste, S. Lambert l'a dit, que parmi les modernes, les Allemands, concurremment avec les Anglais, sont les créateurs de la *poésie descriptive*. Ils se sont particulierement attachés à la poésie *icastique*, mot formé *ad hoc (qui fait image)*. Mais on leur reproche de s'y être quelquefois trop longuement abandonnés (4).

---

(1) Odyssée, l. XVII, v. 290 et s.

(2) Dans le poëme intitulé *Manos*.

(3) Chant XVI du Messie.

(4) V. le *Discours préliminaire du Poëme des Saisons*; et les *Observations historiques sur la Littérature allemande* du cit. L. Th. H. Paris, 1774; in-12: Observations très-bien faites, très-judicieuses et bien écrites.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Voici quelques autres tableaux extraits du même poëme.

* *

« Apprends le sort des hommes coupables, dit Raphaël à Noé : leur multitude était ensevelie sous les eaux ; les ames n'avaient point abandonné leur prison, et la pourriture n'avait point triomphé des corps. L'ame demeurait suspendue dans les replis du cœur, immobile, cachée, desirant se fuir elle-même. Un Ange, un des Anges de la mort, s'est abaissé sur les eaux. Sortez, leur a-t il dit, sortez de vos repaires ; ouvrez vos ailes, et suivez-moi. A ces mots, elles sont sorties de leurs repaires, ont ébranlé leurs ailes, et se sont envolées par longues et ténébreuses phalanges. Armé des terreurs de la mort et de l'enfer, l'Ange les a conduites aux bornes les plus reculées de l'espace, où les astres sont semés ; à ces frontieres où l'antique Nuit et le Chaos rugissent d'avoir été resserrées par la création. Là, se meut pesamment un globe énorme, dernier vassal du dernier soleil, qui l'échauffe lentement et le blanchit à peine de ses rayons fatigués : son sol d'airain est hérissé de collines glaciales. L'Ange s'est abattu sur ce sol inhabitable, et avec lui se sont abattues les myriades d'ames. Ses vallons, ses plaines, ses collines ont disparu sous leur multitude. Elles gissaient au loin tremblantes, navrées de honte et de douleur.

» Gissez et dormez d'un sommeil de fer tant que durera la terre, jusqu'à ce que la trompette des cieux vous appelle à un autre jugement.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

» Ainsi s'est exprimé l'Ange de la mort, et il les a frappées d'une verge pétrifiante. Ames déplorables, elles dorment, mais leur intelligence veille; elle entend aboyer et siffler, dans des songes prophétiques, les chiens de la rage et les serpens du remords. »

* *

« Noé dit à l'aîné de ses fils, d'aller reconnaître dans les plaines un lieu plus habitable que le haut d'une montagne, pour une famille qui devait bientôt se multiplier. Sem partit sur-le-champ. Il donna un baiser à sa bien-aimée, prit son bâton de voyage, et descendit de la montagne. Seul au milieu des plaines, il marcha vers la zône méridionale, et s'enfonça dans une terre unie que bornaient deux fleuves, et qui s'adossait à des collines doucement inclinées. L'eau des fleuves était encore souillée d'une lie marécageuse; de larges couches de sable occupaient leurs humbles rivages. Mais déja les hauteurs étaient couronnées de palmiers et de prairies où le printems déployait ses charmes. La fécondité de la terre ne lui avait pas été ravie par le déluge; ses germes actifs n'étaient qu'endormis sous la fange, Dieu les ranima du souffle qui les avait créés. Ici les boutons précoces développaient leur tendre éclat; ailleurs, des branches élevées et de frêles arbrisseaux présentaient déja des fruits, qu'ombrageait le duvet de la maturité. Sem cotoya le fleuve qui coulait à sa gauche, attiré par des berceaux dont il ne voyait pas le terme. Ce fleuve était l'Hidekel : ses descendans nommerent ses belles campagnes Lesson et Sennaar;

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

mais alors elles étaient sans habitans et sans noms. La voix humaine, les accens des animaux ne s'y faisaient pas entendre. L'oreille n'y était frappée que du bruit monotone des eaux qui roulaient sur les cailloux; des insectes lumineux y bourdonnaient faiblement, tandis qu'ils se berçaient parmi la rosée. Ils remerciaient, dans leur langage, le ciel qui les avait conservés; mais leur murmure ne parvenait pas jusqu'à Sem. Il avançait toujours, il voyait de loin des corps accumulés, à demi recouverts de fange ou de sable. Bientôt il se retrouva dans les lieux qu'il avait souvent contemplés du haut des rochers d'Eden.....

» Déja Sem voyait, sans les reconnaître, les vastes ruines de Thamirta, enveloppées de broussailles et couvertes d'écume; il les cotoya pour s'acheminer à l'Orient. C'est là qu'on voyait la montagne sainte où fleurissait le jardin de l'innocence. Maintenant l'horison n'est terminé par aucune montagne; mais des palmiers et des cedres dont la terre engloutit les cimes, présentent au ciel leurs racines monstrueuses. Des rocs éboulés, des quartiers de marbre, d'ivoire, de crystal, renversés les uns sur les autres dans un affreux mélange, forment une barriere que Sem ne peut franchir (1). Il retourne aux premiers décombres. La nuit couvrait la terre, lorsqu'il arriva dans leur enceinte; mais la lune bien-

(1) Tout ce dernier passage offre encore des détails très-pittoresques; très-naturels, et propres à être mis en œuvre par l'artiste qui saura les saisir et les employer à propos.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

faisante lui permit de les observer. Il lut sur un obélisque renversé le nom de Thamista.

» C'est *donc là toi*, reine des villes, dit le jeune homme ! ainsi de tes richesses, de ta splendeur, il ne reste plus qu'un nom, trop peu pour les faire connaître, assez pour témoigner ce qu'elles sont devenues.

» Plongé dans une rêverie profonde, il continua de parcourir ces bords. Une pyramide subsistait encore en partie. Sem pousse avec violence une porte qui ne lui résiste pas. Un long vestibule le conduit dans une salle magnifique; des lampes d'or remplies de naphte y répandaient une lueur semblable à celle du crépuscule, et éclairaient tristement 60 corps gigantesques, revêtus de byssus, et couchés comme sur un champ de bataille. Dans la suite, il apprit de Raphaël qui étaient ces cadavres, et quelle avait été leur mort.....

» Aux premiers rayons du jour, Sem descendit et reprit sa route parmi des rochers monstrueux, à peine couverts de terre. Il lui fallut ensuite traverser de larges déserts de sable, unis comme la surface de la mer, où pour toute herbe, il voyait des chardons et de minces roseaux. Mais la scene changea par degrés : des vents parfumés vinrent à lui de la terre des aromates. Il avance, et du sommet de Nito découvre la terre promise dans toute sa beauté. La colombe qui n'avait pas reparu dans l'arche, l'y attendait sur un olivier. Le plaisir de revoir une créature vivante, embellit encore à ses yeux cette contrée délicieuse : il reconnut qu'elle était propre à

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

l'habitation des hommes, et retourna chercher sa famille. »

Cet opuscule plein de grandes images, d'une belle poésie, de tableaux de différens genres, et d'une grande vérité, peut convenir sur-tout aux peintres passionnés de leur art et jaloux de s'y distinguer; il pourra leur inspirer des canevas dignes de rivaliser avec les grands sujets des Michel-Ange et des Raphaël.

Depuis cet extrait fait, j'ai appris avec plaisir une anecdote, qui confirme ma façon de penser par rapport à l'usage spécial de ce Recueil. Le cit. Labaume avait entiérement traduit le Déluge de Bodmer. Sa version finie, il ne jugea pas ce poëme assez piquant pour le faire imprimer; et il allait le déchirer, lorsque Watelet, excellent juge sur cette matiere, chez qui le traducteur passait à Moulin-Joli la plus grande partie de l'année, parce qu'ils travaillaient conjointement aux articles des beaux-arts pour l'Encyclopédie, lui indiqua ces *tableaux*, et l'invita à les recueillir pour l'instruction des peintres.

Ce petit volume *in*-18, d'une impression nette, soignée et correcte, peut faire suite à la charmante collection de ce format de nos auteurs les plus célebres.

E. B. L. N.

VARIÉTÉS.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Autre Notice, adressée à un ami, des Tableaux du déluge, dont j'ai rendu compte dans ce journal, article précédent, page 82.

A vous seul.

Mon bon ami, me prie de lui dire avec franchise et sincérité, si l'opuscule dont j'ai tâché de faire connaître les avantages et toute l'utilité qu'on peut en retirer, a des défauts. Je ne veux point me refuser à cette marque de confiance en mon amitié; et pour y répondre, voici à cet égard (mais très entre nous, je vous prie) ma vraie façon de penser.

Le plus grand nombre des meilleurs critiques est d'accord; ils conviennent assez généralement que la traduction d'un beau poëme, devrait être faite en vers: autrement, que c'est rendre la vivacité du coloris, la variété et la beauté des grandes images d'un superbe tableau dans une simple gravure, peu fidele, et uniformément noire. Si vous n'avez pas le talent de versifier le poëme original que vous voulez faire passer dans une autre langue; si vous trouvez plus facile d'user de la prose, alors on exige de vous, qu'elle soit au moins facile, élégante, soignée, poëtique, harmonieuse; il faut alors que le traducteur, à force de travail, répare la distance qui existe nécessairement entre de la prose et les beaux vers d'un poëte étranger, qu'il a entrepris de nous faire connaître.

Le

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le traducteur des Tableaux du déluge est un homme de lettres, qui par un nombre d'ouvrages utiles, s'est acquis une juste célébrité dans le monde littéraire. C'est un écrivain exercé, qui dans une multitude de ses extraits a déployé une critique saine, souvent sévère, et toujours pleine de goût. On avait donc lieu d'attendre d'un pareil traducteur, un style pur, exact, facile coulant, &c. Ce sont ici quelques tableaux sans doute choisis; ils sont courts, et leur réunion totale est peu considérable: cette tâche n'était donc ni longue ni difficile à remplir. D'après ces différentes considérations, on doit être surpris de trouver dans tout ce petit volume, un style extrêmement négligé, quelquefois dur, rocailleux, et même fautif.

Plusieurs des expressions suivantes, excellentes peut être dans la langue Allemande, demanderaient, je pense, à être différemment, nuancées, adoucies dans la notre.

page 13. » Déjà l'œil nud rencontrait le nouvel astre effrayant.

22. » Les nuées se déchirèrent, les cintres s'ouvrirent,
» Les eaux supérieures s'épanchèrent, &c.

15. » La Comète s'élève sur l'horison... sa lumière
» était fauve. » fauve est un terme mercantil, de marchand de chevaux; propre à la robe, et

et non à l'Astronomie ni à la poésie. On aimerait mieux : Son éclat brillant avait une couleur rouille ou jeunâtre. Ainsi un de nos lyriques a dit poétiquement,

La lune en ces moments funèbres
Roulera son globe sanglant ;

pour dire rouge, rougeâtre. On ne saurait trop le répéter, ce qui constitue le bon écrivain, l'homme de goût, c'est dans la diction, un choix de mots et d'épithètes ; c'est de savoir saisir et distinguer les expressions nobles et poétiques des mots bas, communs et prosaïques, et qui séparent tout poème du discours ordinaire & familier.

27. » Des torrents se précipitent avec fracas de » leurs sommets entrouverts. Les flots d'airain » que poussaient les vents supérieurs s'avancent » pesamment, & enveloppe le monde. » Un flot d'airain, poussé, et qui enveloppe le monde : -- Tout cela est incohérent et invraisemblable.

28. » Les deux sommets du paradis terrestre » entourés de pluie, & tristement abaissés, ap- » paraissaient à l'œil comme les mâts humi- » liés d'un navire qui s'enfonce. »

Il n'y a point lieu ici à l'humiliation. Si c'était en guerre, un vaisseau ennemi qui baissât pavillon, et qui cédât à la force, l'épithète alors d'humilié

d'humilité pourrait ~~[illegible]~~ convenir, ~~aller~~ à raison de la circonstance.

76. « Les jours et les nuits se succédaient ... sans « leur ammener aucune espérance. » Amener est trainant et prosaique; sans voir luire, briller aucune lueur d'espérance, serait plus poétique.

41. « Tyannie lui allongea un coup mortel ». Un cocher, un charrier, dans une querelle populaire, allonge un grand coup de fouet. Mais dans un poème, parle-t'on d'un guerrier, on emploie une expression plus noble, comme viser, diriger, ajuster, pointer, tirer droit son arme, sa lance, son arc, &c.

60. « Le Séraphin ami du juste voltigeait « sans cesse autour de l'archer ». Voler, serait plus noble. Ici ce diminutif est mesquin, & vous représente l'Envoyé céleste, comme un chardonneret privé, comme un pierrot domestique, qui sautille entre vos jambes.

77. « Ensuite ayant perdu son gouvernail » « Ensuite il lui fallut traverser de longs « déserts. » Ce mot répété au commencement d'un membre de phrase, a quelque chose du style d'un acte de vente Notarié. On aimerait mieux; ayant encore perdu .... Il lui fallut

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

fallut aussi .... encore ou ensuite. Ou bien, puis ayant perdu, &c.

p. 4. » Béni soit tu dieu de clémence, béni soit ta mi-
» sericorde inespérée ». « C'est donc là toi Reine
» des villes, dit le jeune homme » Ces deux ma-
nières de s'exprimer intolérables dans le style
p. 5 familier, sont déchirantes pour une oreille délicate et sensible, accoutumée à la prose coulante et harmonieuse de Fenélon, de Massillon, de Fontenelle, de Voltaire, &c. On auroit pu, je pense, s'exprimer ainsi : Que béni soit la clémence infinie de mon dieu ! Qu'à jamais soit bénie sa miséricorde inespérée. Eh ! quoi ! c'est donc là cette Reine des Cités, dit le jeune homme.

p. 2. Dans cette seule page, deux fois le mot Mais, qui fait suite, est mal à propos précédé d'un point. En général, la ponctuation n'est pas extrêmement exacte.

J'oubliais le passage le plus répréhensible. » Quelques hommes fuyaient vers la ci-
» me des montagnes, mais ils n'en savouraient
» que plus longtemps la mort. Tremblans et
» blêmes, ils embrassaient les arbres pour ga-
» gner sur elle un délai de quelques minutes »

On savoure, on goute avec satisfaction, avec volupté, et avec connoissance, un vin délicieux,

un

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

un mets exquis. On savoure les plaisirs, et non la mort et la destruction. Ils savouraient pour dire, qu'ils voyaient en frétillant, une mort générale, inévitable, mais un peu plus tardive, et un vrai contre sens. Milton a employé de plusieurs manières et dans tous les sens, dans un seul passage, cette même expression, avec beaucoup de dignité et d'avantage; passage où il fait intervenir la Mort, alors oisive et affamée, et qui déjà dévorait en espérance, toutes les générations à venir. C'est au chant X. v. 262. du Paradis perdu, lorsqu'immédiatement après la chûte d'Adam, le péché et la Mort s'entretiennent avec joie, avec transport, de leur triomphe.

» Je me sens guidé merveilleusement, dit l'un » de ces monstres, par cet instinct, par cette nou- » velle attraction que j'aime à suivre » Et le spectre déchaîné de répondre » je ne resterai » pas en arrière. Ah! quelle odeur de carnage » et de proie immense, je sens déjà !.. Quelle » saveur de mort me fait goûter toutes les choses » vivantes !.... » En parlant ainsi, la Mort res- » pirait avec délices l'odeur qu'apportait le » mortel changement arrivé sur la terre. » Le poëte compare ici leur avidité à celle d'une troupe

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

bouge d'oiseaux carnassiers, attirés près un champ de bataille, le jour d'un combat, par l'odeur des vivants cadavres dévoués à la mort. « Enfin le monstre hideux renversant en haut ses larges narines, » Savourait l'odeur de sa proie, quoiqu'éloignée. »

Ah! c'est là où l'expression Savourer est le mot propre, est juste, à sa place, et énergique.

Même phrase gagner un délai de quelques minutes, est prosaïque. Éloigner un peu une mort menaçante et si prochaine ne semblerait mieux.

Dans un livret d'aussi peu d'étendue, il me serait facile d'ajouter quelques autres remarques de ce même genre. Mais c'est assez pour répondre à la question que vous me faites, pour vous satisfaire à cet égard, et pour vous prouver combien je suis tout à vous. Je vous embrasse, mon cher bon ami,

très cordialement.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

VARIÉTÉS.

Lettre du cit. Acher aux Auteurs du Mercure.

Citoyens, dans votre journal de *fructidor* an V, vous avez bien voulu rendre un compte favorable du premier volume de mon *Abrégé des Hommes illustres de Plutarque*. Je viens de voir annoncer sous le même titre, un ouvrage qui n'est que la traduction de Dacier, avec des retranchemens et des corrections dans le style que l'auteur reconnaît être *pesant, trivial et fatigant par l'uniformité des tournures*. Je laisse au public à prononcer entre cet ouvrage et le mien, qui est l'*Abrégé de Plutarque*, sans copier, ni mutiler les traducteurs. J'ai cherché à intéresser par un style qui puisse attacher les jeunes lecteurs, et par des réflexions morales si nécessaires dans un ouvrage qui présente de grandes erreurs, quelquefois même de grands crimes, à côté des actions les plus dignes d'admiration. Il m'a paru important de ne pas taire les erreurs des hommes illustres, mais de faire remarquer aux éleves qu'elles ont souvent terni leur gloire. Ce sont ces réflexions qui ont fait juger que mon *Abrégé* serait utile à la jeunesse, et qui lui ont mérité la mention honorable du Corps législatif, ainsi que le suffrage du Directoire exécutif et de l'Institut national qui ont agréé l'hommage que je leur en ai offert. Le ministre de l'intérieur l'a proposé dernierement aux administrations, pour les prix à distribuer aux fêtes nationales; et j'ose espérer que

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

le second volume, qui est actuellement sous presse, obtiendra un accueil aussi flatteur. Je vous prie d'annoncer qu'il paraîtra incessamment, afin de faire connaître que je n'ai pas abandonné cet ouvrage, dont on verra que j'ai étendu le plan pour le rendre encore plus utile : je vous prie aussi d'ajouter que j'en modère le prix à *deux francs* par volume, pour en faciliter l'acquisition aux peres de famille et aux instituteurs.

On le trouve à Paris chez le portier de la maison, rue du Mail, n°. 27, où est le dépôt général ; chez Dupont, libraire, rue de la Loi, n°. 14 ; et Debray, Palais-Égalité, galerie de bois, n°. 235.

ACHER.

POÉSIE.

Épître au Ministre de l'Intérieur, sur les réparations qu'il a ordonné de faire à mon logement.

Dans une gothique masure
Où la Nonne, au pied de l'autel,
De son cœur bravant le murmure,
Faisait le serment solemnel
De dompter l'appétit charnel,
Et de tourmenter la nature ;
J'habite, quoique un peu mondain,
Une étroite et sombre cellule
Où jadis la béguine Ursule
Faisait margne à l'esprit malin.
Dans cette demeure isolée
Mes jours s'écoulent tristement ;

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Et j'ai pour hôtes constamment
Les vents dont la cohorte ailée
M'assourdit de son sifflement,
Et de mon oreille ébranlée
Sans pitié nourrit le tourment.
Rivale de son insolence,
L'engeance importune des Rats
Dans mes foyers tient ses états,
Et décrete la permanence.
Au moins, si, dans mon galetas
Quelque Nonnain jeune, bien faite,
Laissait voir un joli minois,
Un œil tendre, une main proprette,
De l'Amour déguisant la voix,
Et du ciel jaloux de ses droits,
Feignant d'épouser la querelle,
Je pourrais essayer par fois
D'apprivoiser son cœur rebelle,
Et de désarmer sa pudeur.
Mais du sort telle est la rigueur,
Qu'on ne voit dans mon hermitage
Que l'insipide et vaine image
Des Béats qui peuplent les cieux,
Et dont l'immodeste assemblage
Me force à détourner les yeux.
Par le désordre de ces lieux,
Du tems concevez le ravage :
De Sainte-Agnès le sein moëlleux
Gît sous la main de Saint-Pancrace.
L'œil de Sainte-Félicité
A presque un air de volupté
Sous la bouche de Saint-Ignace
Et sur les débris d'un autel,
La barbe du Pere Éternel.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

D'une Vierge couvre la face,
Pour des yeux tant soit peu chrétiens
Ce spectacle est un vrai scandale.
Je ne suis point de ces vauriens
Dont l'impiété sans égale
Insulte à l'ordre, à la morale,
Et se moque de Lucifer;
Francs libertins, dont la croyance
Est qu'il n'existe point d'enfer.
Daignez protéger l'innocence,
Ministre aimable et vertueux :
Il suffit, pour me rendre heureux,
D'une très-modique dépense.
Ordonnez, et bientôt ces lieux.....
Mais déja mon bonheur commence;
Déja tout sourit à mes vœux,
Et vous comblez mon espérance.
Ainsi, mon lugubre taudis,
Grace à votre pouvoir magique,
Va perdre sa forme gothique;
Et ses monastiques lambris,
Ornés par la seule élégance,
A mes yeux auront plus de prix
Que la très-superbe opulence
De nos fournisseurs de Paris.
Dans mon alcove solitaire
Le Dieu Morphée aura sa cour.
Les songes viendront, tour-à-tour,
Flatter ma tranquille paupiere,
M'enivrer du plus doux sommeil,
Et d'une main toujours légere,
Me bercer jusqu'à mon réveil.
Le jour, des charmes de l'étude
Je saurai faire mon bonheur.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Dans ma paisible solitude
J'admettrai l'ami dont le cœur
Sensible, ignorant l'art de feindre,
De l'amitié connait le prix.
Mais le fourbe toujours à craindre,
Qui, sous un perfide sourire,
Cache une infernale malice,
S'il vient chez moi, pour son supplice,
Sur ma porte lira ces mots :
« Exempt d'ambition, d'envie,
Ici je partage ma vie,
Entre l'étude et le repos.
Ami de la simple droiture,
J'éloigne de moi le cœur faux,
Qui vit d'intrigue et d'imposture. »

PIERRE CHAS, *Instituteur des Sourds-Muets, à Bordeaux.*

LOGOGRIPHE.

PARMI les nations qu'on connait sur la terre ;
Le Français est celui qui me chérit le plus.
Au bon sens chaque jour je déclare la guerre ;
La bonne foi, l'honneur, sont des mots superflus.
Ne me voyez-vous pas agir en sens contraire ;
Ce que je faisais hier, aujourd'hui le défaire.
N'ayant point d'autre but que mon ambition ;
Ne voulant écouter ni rime, ni raison.
Dans les plus grands malheurs je plonge la patrie,
Car je suis en effet sa plus grande ennemie.
Rien ne peut m'arrêter dans mes fougueux accès,
Je me porte toujours jusqu'aux plus grands excès.
Avec la liberté, je puis tout entreprendre ;
De l'univers entier je saurai me défendre.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

C'est dans mes cinq lettres qu'on voit mon existence ;
Qu'on y trouve ce dieu qui gouverne les vents ;
Ce qui retient l'homme ou punit la vengeance,
Trop commune sur-tout chez les hommes puissans ;
Ce que, quand de nos jours notre trame est ourdie,
La parque vient couper, met fin à notre vie ;
Un oiseau dont la voix réveilla les Romains,
Fit de leurs ennemis avorter les desseins ;
Un viscère, dans l'homme, ainsi que dans la bête,
Que quelquefois l'on sert lorsque l'on est en fête ;
Un reste de tonneau dont on fait la liqueur,
Qui souvent porte plus à la tête qu'au cœur.
C'en est assez lecteur, dans toi je vais peut-être,
Et tu dois maintenant savoir qui je peux être.

---

*Explications de l'*Énigme *et* Logogriphe *du* N°. 51.

Le mot de l'Énigme est *Oreiller* ; celui du Logogriphe est *Émile* (général), *Émile* (ouvrage), *mile*, *Ile*, *il*, *le*, *E*.

ANNONCES.

Bibliothèque physico-économique, instructive et amusante, XVIe. année ; contenant des mémoires, observations pratiques sur l'économie rurale, des nouvelles découvertes les plus intéressantes dans les arts utiles et agreables, etc. Rédigée par les cit. Parmentier et Doyeux. Un volume in-12 de plus de 400 pages. Prix, 2 francs 6 décimes broché ; et 3 francs 25 centimes, franc de port pour les départemens. A Paris, chez Buisson, imprimeur-libraire, rue Hautefeuille, n°. 20.

L'ouvrage complet forme 24 volumes en 16 années ; on les vend ensemble ou séparément.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De Philadelphie, le 26 germinal an VI.

DANS la séance de la chambre des représentans, du 20 de ce mois, M. Blount a proposé un projet de résolution conçu en ces termes :

Attendu que le roi et le gouvernement de la Grande-Bretagne, foulant aux pieds les principes de bonne foi qui doivent garantir l'observation des traités, ont, en plusieurs circonstances, violé les stipulations expresses des traités subsistans entre les Etats-Unis et la Nation Britannique, d'une maniere extrêmement injurieuse à l'intérêt et à l'honneur desdits Etats-Unis, ceux-ci sont relâchés de toute obligation d'avoir égard auxdits traités, ou de se considérer comme engagés par eux. Il est résolu, en conséquence, qu'il convient de faire une déclaration législative qui notifie aux citoyens des Etats-Unis, et à tous ceux que concerne cet objet, que lesdits traités ne sont plus obligatoires pour les Etats-Unis.

On voulait délibérer à l'instant sur cette motion, mais M. Blount a dit qu'il souhaitait qu'elle ne fût discutée que lorsqu'on aurait déterminé ce qui regardait la République Française.

John Gay est réélu gouverneur de l'Etat de New-Yorck, par une majorité de 2,380 voix.

Le bill qui autorise à prendre les corsaires Français a été adopté par la chambre des représentans ; mais il n'a passé qu'à une majorité de 50 contre 40.

TURQUIE. *De Constantinople, du 26 prairial.*

Le 8 de ce mois, second jour du *Courban-Beyram*, le feu prit à Asnouteneil, gros bourg situé sur le Bosphore, et le consuma entierement dans l'espace

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de six heures. On n'y retrouve que les cendres de deux mille maisons.

M. de Tamara a eu, le 17 de ce mois, une conférence d'environ quatre heures avec le reis-effendi. On remarque que c'est la seconde depuis un mois, et qu'elles ont eu lieu immédiatement après l'arrivée d'un courier de Pétersbourg.

RUSSIE. *De Pétersbourg, le 15 messidor.*

On dit que Paul Ier. va déclarer la guerre à la République Batave, et faire saisir toutes les propriétés que des citoyens de cette République possedent dans ses Etats. — Il cherche aussi à s'illustrer par quelque grande entreprise. Il a entendu attribuer à Bonaparte le dessein de couper l'isthme de Suez pour joindre la mer Rouge à la Méditerranée : tout-à-coup il songe à réunir la mer Noire à la mer Baltique. Déja on creuse les canaux nécessaires à l'exécution de ce grand dessein : le premier réunira la Duna au Nieper; le second recueillera en un seul lit les divers bras du Pribez épars dans la Haute-Volhinie, et s'appellera *canal d'Oginski*; le troisieme unira le Bog au Nieper, et portera le nom de canal de Koburyn.

DANEMARCK. *D'Elseneur, le 30 messidor.*

Le consul prussien a déclaré que tous les capitaines de navires suédois, envoyés pour protéger la navigation, doivent à l'avenir convoyer les bâtimens prussiens, lorsque leurs papiers seront en ordre, et que leurs cargaisons ne seront pas destinées pour un port bloqué.

ALLEMAGNE. *De Rastadt, le 9 thermidor.*

La légation française a remis hier soir sa réponse aux plénipotentiaires impériaux et à la députation de l'Empire, relativement à la derniere note qu'elle en avait reçue. En voici le texte littéral :

« Les soussignés ministres de la République Française pour la négociation avec l'Empire Germanique, ont reçu la note de la députation de l'Empire, du 21 messidor dernier, qui leur a été communiquée par M. de Metternich, ministre plénipotentiaire de S. M. l'empereur. Il leur pa-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

rait convenable, avant tout, de répondre à quelques objections que la députation leur a faites dans sa note du 29 floréal, et qu'elle renouvelle aujourd'hui, savoir, que les dernieres demandes formées au nom de la République Française, sont en opposition avec les précédentes; que la note du 14 floréal énonce des prétentions exagérées et inattendues, qui non-seulement détruisent la limite convenue entre les deux Etats, mais qui menacent encore le bien-être et l'indépendance de l'Allemagne.

» La députation de l'Empire doit se rappeler que les ministres plénipotentiaires de la République Française ont manifesté, dès l'ouverture de la négociation, l'intention où ils étaient, pour l'avantage commun, d'en régulariser la marche; qu'en conséquence ils ont toujours évité dans leurs communications écrites ou verbales, de confondre les objets, en les cumulant, et qu'ils ont tenu constamment à ce que les diverses questions fussent traitées dans leur ordre naturel.

» Au premier rang, sans contredit, était celle de la cession des pays situés sur la rive gauche du Rhin; venait ensuite le mode d'indemnité par la voie des sécularisations; mais les questions une fois résolues n'en excluent pas de subséquentes. Jamais il n'est arrivé aux ministres plénipotentiaires de la République Française, de donner à cet égard le moindre signe de renonciation.

» La députation elle-même prévoyait si bien qu'il lui serait adressé des demandes ultérieures, qu'elle a exprimé plus d'une fois le désir que la légation française s'expliquât à ce sujet. Les propositions faites aujourd'hui par les soussignés ne sont qu'un effet très-simple de la progression des idées, qu'un développement successif du plan régulier qu'ils avaient annoncé. Considérées en elles-mêmes, elles n'ont rien de contraire à ce qui a été proposé et convenu antérieurement. De ce qu'un Etat a une limite reconnue, il ne s'ensuit pas qu'il ne puisse pourvoir d'ailleurs à la sûreté de cette limite, sans être taxé pour cela d'avoir des vues d'aggrandissement: et ici il faut remarquer que la France ayant été attaquée, et ses armes ayant triomphé, elle doit, d'un côté, porter plus loin ses mesures de précaution pour l'avenir, et que, d'un autre côté, elle peut justement prétendre à une compensation plus forte des sacrifices immenses que la nécessité de se défendre lui a imposés. Cependant elle a su modérer ses légitimes prétentions.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

» Toute personne impartiale ne verra rien dans les conditions de paix qu'elle offre à l'Empire, qui ne soit extrêmement raisonnable, ou qui ne tienne à la nature de tous les traités, lesquels emportent toujours une certaine inégalité d'avantages, suivant la position relative des puissances contractantes. Non, l'intention du gouvernement français ne saurait être que l'indépendance de l'Empire Germanique fût menacée ni compromise. Son vœu serait bien plutôt qu'elle acquît plus de force et de solidité. La députation sentira, si elle veut y réfléchir, que les deux points possédés à la droite du Rhin par les Français, bien loin de lui faire ombrage, doivent au contraire être regardés comme un lien de confiance, comme un des gages de la tranquillité future des deux nations.

» Passant maintenant à la note du 21 messidor, les soussignés observent en premier lieu, que la députation de l'Empire ne paraît pas avoir bien saisi ni assez apprécié le contenu de celle qu'ils ont remise le 4 du même mois, et qu'en adoptant un système presqu'absolument negatif, tandis qu'eux-mêmes se relâchent sur des points importans, elle ferait peut-être douter de la sincerité de ses intentions pacifiques.

» Les soussignés écarteront toujours un pareil doute; mais aussi la députation de l'Empire doit de son côté éloigner l'idée que la modération de la République, et les facilités qu'elle apporte à la conclusion de la paix, puissent s'étendre au-delà de leurs justes bornes.

Une seconde observation à faire, c'est que la note des ministres plénipotentiaires de la République Française, du 4 messidor, n'avait pas seulement pour objet d'abandonner ou d'adoucir certains articles de celle du 14 floréal; mais qu'encore on y insistait sur les autres articles de cette même note, qui étaient maintenus et non sujets à modification. Cependant la réponse de la deputation de l'Empire ne contient à cet égard aucune déclaration précise et propre à amener enfin un résultat quelconque. Il ne reste donc aux soussignés qu'un parti à prendre pour tirer la négociation de cet état de langueur et d'incertitude; c'est de réunir sous un seul point de vue les propositions renfermées dans leurs notes du 14 floréal et 4 messidor; de répondre aux points objectés qui en seraient susceptibles, et de déclarer positivement ce qui doit être accordé ou refusé.

» 1°. Les ministres plénipotentiaires de la République Française persistent dans tout ce qu'ils ont demandé relat-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tivement à la navigation du Rhin, et voient avec plaisir que la députation se soit rapprochée de leurs propositions, évidemment dictées par le desir d'une prospérité commune. Mais ils ne peuvent voir sans surprise qu'elle hesite à reconnaître que cet objet étant d'un intérêt direct pour tout l'Empire, les stipulations qui s'y rapportent doivent nécessairement trouver place dans le traité actuel : ils s'étonnent sur-tout qu'elle ait réclamé le maintien provisoire des droits de péage jusqu'à la conclusion d'un traité de commerce, ce qui équivaudrait, attendu les difficultés d'un traité de ce genre avec l'Empire en général, à une conservation pure et simple des droits les plus gênans pour le commerce.

» Les soussignés demandent de plus fort l'abolition des péages et l'insertion au traité de paix de tous les articles relatifs à la navigation du Rhin. Pour donner une nouvelle preuve des principes qui les dirigent, et de l'esprit conciliateur dont ils sont animés, ils consentiront à ce que cette navigation soit absolument libre pour les riverains; que les droits d'étape soient abolis, ainsi que les corporations des bateliers. La députation observera sûrement que c'est là, de la part de la République Française, une cession réelle qui doit écarter toutes les difficultés, et qui méritera d'être compensée. On espere aussi que la députation réclamera efficacement de la diete germanique l'affranchissement des fleuves intérieurs de l'Allemagne, ou du moins des rivieres qui se jettent dans le Rhin.

» 2°. La République Française se départira de sa demande de la totalité des isles du Rhin : des deux moyens proposés par la députation pour le partage du fleuve, on admettra le Thalweg. Ainsi les isles qui se trouveront à la droite du chemin de navigation, resteront à l'Empire; celles qui seront à la gauche appartiendront à la République, ainsi que l'isle Saint-Pierre, située au-dessous de Mayence, laquelle est formellement exceptée de la portion échue à l'Empire. Les soussignés font néanmoins aussi la réserve expresse que, si au-delà du cours du grand Rhin il y a des isles dépendantes de la France, elles lui seront conservées. Il sera encore convenu que, dans le cas où le cours du fleuve changerait, les isles demeureraient sous la souveraineté à laquelle elles auront été attachées par le traité. Dans aucun cas, il ne sera touché à la neutralité de la navigation.

» 3°. Ainsi qu'on l'a dit dans la note du 14 floréal, Cassel, le fort de Mars et territoires ne peuvent pas être

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

séparés de Mayence, dont ils ont été toujours considérés comme faisant partie, et qu'ils menaceraient sans cesse, s'ils n'étaient pas dans les mêmes mains.

» L'existence d'Ehrenbreistein étant incompatible avec celle de Coblentz, la sûreté de la République exige sa démolition. Ce sont deux points sur lesquels il ne peut y avoir lieu à discussion ni à modification.

» A l'égard de Kehl, les soussignés devaient croire qu'ils s'étaient suffisamment relâchés des premieres demandes dans l'art. Ier. de leur note du 4 messidor. Pour lever toute difficulté, on renoncera encore aux redoutes qui étaient expressément réservées par ledit article.

» 4°. La députation oppose à la demande d'établir des ponts commerciaux à Huningue et entre les deux Brisach, que les établissemens de ce genre sont toujours un point de contact, qu'on évite autant qu'il est possible entre les deux Etats.

» On n'examinera pas ici si cette opinion est bien ou mal fondée; mais une vérité reconnue et très-importante, c'est que l'agriculture et le commerce, ces deux grandes sources de la richesse des nations, réclament dans tous les pays des communications promptes, faciles, multipliées. Les intérêts commerciaux ne sont-ils pas les plus précieux, et peut-être le seul véritable élément des relations de peuple à peuple?

» La députation objecte encore que *l'établissement de nouveaux ponts sur le Rhin est d'autant moins nécessaire pour le commerce, qu'on n'en manque pas.* Cette seconde objection, peu solide en soi, détruit en quelque sorte la première. D'abord l'existence de ces ponts prouve que le moyen de rapprochement est utile sans danger : ensuite quel inconvénient y a-t-il à en accorder deux de plus, sur-tout quand ces nouvelles constructions sont si bien adaptées aux localités, et desirées également par les riverains respectifs? Au surplus, on pourrait se borner à déclarer qu'il n'y aura point de difficulté à laisser établir les ponts commerciaux.

» 5°. En ce qui concerne la noblesse immédiate, les soussignés persistent dans l'art. III de leur note du 4 messidor. Les représentations que la députation de l'Empire fait à ce sujet ne peuvent avoir aucune suite, parce qu'elles sont contraires aux principes et aux lois de la République Française.

» 6°. Il est dit dans la note du 14 floréal que, confor-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ment aux principes généralement reçus, les dettes dont seraient grevés les objets cédés à la République, seraient transportées sur les objets donnés en remplacement. Cette disposition, de laquelle les électeurs ecclésiastiques ne sont point exceptés, est invariable.

» 7°. Les soussignés renouvellent la demande des renonciations détaillées dans la note précitée, et notamment qu'on stipule dans le futur traité, l'abandon des droits quelconques de l'Empire sur toute les parties du territoire italien qui pourraient en relever, et qui appartiennent aujourd'hui aux Républiques établies dans cette contrée. Ils demandent aussi que, par une clause spéciale insérée au même traité, quoiqu'il ne puisse s'élever aucun doute ni difficulté à cet égard, on stipule la cession du Frikthal, et l'abandon au profit de la République Française, de tous les droits que l'Empire Germanique pourrait prétendre sur ce territoire.

» Telles sont les propositions que les ministres plénipotentiaires de la République Française offrent à la délibération de la députation de l'Empire, se référant au surplus à leurs notes du 14 floréal, 4 messidor et précédentes, en tout ce qui n'est pas contraire à la présente, et n'y serait pas expressément rappelé ; ils les présentent comme des conditions de la paix : ils invitent la députation de l'Empire à les prendre en très-grande considération, et à faire cesser, par une déclaration claire et précise sur chacun des articles proposés, toute incertitude sur la marche ultérieure de la négociation.

» Ils ont l'honneur d'assurer M. de Metternich, ministre plénipotentiaire de sa majesté l'empereur, de leur considération la plus distinguée. »

Rastadt, le 1er. thermidor, an VI de la République.

Signés, BONNIER, JEAN DEBRY et ROBERJOT.

Du 10. La députation de l'Empire a tenu aujourd'hui une séance dans laquelle le ministre directorial de Mayence a communiqué un projet de paix dressé par lui de l'aveu de la députation, et qui doit être présenté demain ou après aux ministres français. On a jugé cette mesure plus propre à accélérer la marche des négociations par un ensemble de tous les articles soumis ou à soumettre à la discussion, que par la production successive et un peu vague de pieces isolées qu'il est difficile de rassembler dans un ta-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

bleau unique que présente l'objet en son entier, sauf les amendemens, réductions ou augmentations. On espere un bon effet de cette mesure.

La maison d'Autriche vient de faire une perte qui doit lui être très-sensible. Le comte de Clairfayt, celui des généraux qui, pendant la guerre actuelle, a commandé ses armées avec le plus de succès, vient de mourir à Vienne d'une maladie de poitrine.

Un autre de ses généraux qui avait aussi quelque réputation, M. de Gontreuil, s'est tué lui-même sans qu'on sache encore pourquoi.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE. *D'Arau, le 5 thermidor.*

Il y a la meilleure intelligence entre les agens français, notre Directoire et le Corps législatif. Aussi la tranquillité regne-t-elle dans toute l'Helvétie. Le nouveau gouvernement acquiert ainsi peu-à-peu de la force et de la consistance; il espere que le moment n'est plus éloigné où, rendu à son entiere indépendance, il aura auprès de lui un ministre français au lieu d'un commissaire.

On est à-présent persuadé ici que non-seulement l'Helvétie ne perdra pas un seul district de son territoire, mais qu'elle sera même aggrandie par le pays de Neufchâtel, par le Frickthal et peut-être par Bienne, Neuveville et les environs, situés de ce côté du Mont-Jura, qui doit former la frontiere entre la France et la Suisse. Cependant nous ne pouvons avoir le Frickthal et Neufchâtel qu'après l'issue du congrès de Rastadt, où on traite à ce sujet avec l'Autriche et la Prusse, auxquels ces deux pays ont appartenu jusqu'ici.

PIÉMONT. *De Turin, le 5 thermidor.*

L'ambassadeur de la République Française, qui était allé à Milan, en est de retour depuis hier soir; il est venu avec le général Brune, qui se rend à Paris.

On donne comme certain le renvoi de nos ministres; déjà le président est destitué et remplacé par le substitut du procureur-général. Le gouverneur Saint-André, émigré nigard, est renvoyé ainsi que son fils. On annonce aussi la destitution, demandée par le général Brune, du chevalier de Solar, gouverneur d'Alexandrie.

On désigne plus de vingt familles nobles qui doivent recevoir l'ordre de s'exiler de la cour, et de se retirer

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

dans leurs terres, comme ayant dirigé, depuis l'an dernier, l'organisation et l'exécution des fusillades.

L'arrestation du chef des barbets, Coutin, connu par plusieurs assassinats commis sur les routes contre les Français et autres voyageurs, et sa traduction à la citadelle, a jetté l'épouvante parmi ses directeurs secrets. Ce monstre, se voyant pris et abandonné par ceux qui l'ont mis en œuvre, n'a pas voulu porter seul la responsabilité des crimes dont il était l'instrument : en conséquence, *il parle*, il révele, dit-on, d'horribles mysteres.

Ce sont deux Piémontais, Pira et Marsaglia, qui sont restés dans la citadelle, en qualité, l'un de chirurgien, et l'autre de commissaire. La faveur et l'estime dont ils jouissent auprès des Français est un sujet de désolation pour bien du monde.

L'un d'eux a donné des renseignemens importans.

ITALIE. *De Naples, le 16 messidor.*

Notre cour, pour prouver sans doute qu'elle n'a aucun rapport avec les Anglais, fit part à l'ambassadeur de la République Française de l'entrée de leur flotte dans la Méditerranée. — On fait une espece de procès aux détenus pour opinions politiques. On croit qu'un grand nombre sera élargi après qu'on les aura déclarés coupables. On aime mieux paraître leur faire grace, pour ne pas convenir qu'on a été injuste à leur égard.

RÉPUBLIQUE BATAVE. *De la Haye, le 30 messidor.*

Nos élections sont finies ; grand nombre de la premiere assemblée nationale ont été réelus. L'installation du Corps législatif constitutionnel est fixé au 13 thermidor prochain ; la premiere chose dont on s'occupera, ce sera la formation du Pouvoir exécutif.

La composition du Corps législatif présente un ensemble de patriotes éclairés et respectables, qui se mettront encore une fois en avant pour essayer de constituer l'Etat sur des bases durables.

ANGLETERRE. *De Londres, le 5 thermidor.*

On prétend que des secours ont été portés aux Irlandois, par des bâtimens amis partis du Férol. La bouteille errante, jettée au sein des mers, à la priere de Bernardin-Saint-Pierre, pour arracher un nouveau secret à la nature, est d'un heureux présage ; elle fut retrouvée au Férol !

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

On a fait dernièrement une réponse très-amère et très-ironique au solliciteur-général du parlement d'Irlande, M. Toler ; on convient avec lui que la *torture* est une ancienne institution, et qu'il faut conserver, sous peine de terrorisme et de vandalisme, *toutes* les anciennes institutions.

Le café de Lloyd a donné la certitude de la prise de Malte par Bonaparte, et d'un assez grand nombre de bâtimens anglais par les corsaires de la République. Ils sont terribles à l'abordage ; et cette guerre de corsaires paraît être la véritable guerre dont le commerce est le plus alarmé.

Les rebelles paraissent assez bien montés. Ils ont cerné tous les charriots, carosses, etc., qui avaient conduit un régiment royaliste à Arcklow ; ils n'ont voulu prendre aucuns de leurs chevaux, ils leur ont donné seulement des chevaux à eux, très-fatigués, pour les meilleurs qu'ils ont su choisir parmi ces carosses et chariots.

Les *smuglers* ou fraudeurs redoublent de zele et d'industrie pour apporter aux insurgens des armes, secours, munitions, et le reste.... Ils sont très-bien payés.

Des lettres particulieres de Drogheda annoncent qu'un corps très-considérable de rebelles s'est porté dans les environs de Garrystown. C'est en vain que le général Meyrick et le colonel Maxwell ont déployé toutes leurs forces ; leur cavalerie a été impuissante devant ces corps détachés qui se retranchent dans les marais, et qui fuient de montagnes en montagnes. On dit cependant avoir fait un grand carnage de ces fuyards, qui reparaissent toujours sur quelqu'autre montagne, en plus grand nombre, et toujours menaçans.

Le gouvernement et la compagnie des Indes sont dans de grandes inquiétudes sur nos possessions orientales. Si les choses ne changent pas de face dans l'Inde, nous devons nous y préparer à une guerre beaucoup plus sérieuse que toutes les précédentes.

Il y a quelques jours qu'un employé à l'accise arrêta un vaisseau, à bord duquel était un tonneau rempli de sabres, qui, d'un côté, portait cette inscription : *Liberté et égalité*, et de l'autre : *La mort ou la victoire.*

D'après des lettres d'Arklow, les commandans de l'armée sont occupés, depuis deux jours, à recevoir les insurgés qui viennent livrer leurs armes ; déja l'on compte plus de 4000 amnistiés. Le général Dundas a pris le serment d'allégeance de plus de 500 personnes des environs de Kilouliw, et dans le cors d'une décade, 3000 insurgés se sont rendus au général Meadham.

RÉPUBLIQUE

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 5 au 15 thermidor.

Fabre (de l'Aude), organe de la commission des finances, a fait, dans la séance du 6 du conseil des Cinq-cents, un rapport sur l'organisation des ponts et chaussées, et sur les économies dont cette partie de l'administration générale paraît susceptible. Son projet de résolution, précédé d'un long discours, est divisé en plusieurs sections. La premiere traite des conseils d'administration; la deuxieme, du service des inspecteurs et ingénieurs en chef; la troisieme, du traitement et des frais de bureau.

Impression et ajournement.

Bonnier (du Cher) a fait ensuite lecture de son second projet relatif aux institutions républicaines. Les articles en ont été successivement adoptés.

Lucien Bonaparte, rapporteur de la commission chargée de présenter un nouveau rapport sur les secours à accorder aux veuves et enfans des défenseurs de la patrie, fait dans un discours l'éloge de la marine et des armées de terre pour lesquelles il montre le plus vif intérêt, et présente un nouveau projet de résolution. Son discours a excité une grande attention. L'impression en a été ordonnée.

Labrousse, dans la séance du 7, par motion d'ordre : Vous avez célébré par une fête particuliere la journée du 14 juillet, où la Bastille fut renversée. Vous vous proposez de célébrer, par une fête non moins solemnelle, la journée du 10 août, où le trône éprouva le même sort. Il est un jour non moins heureux et non moins cher à vos cœurs, c'est celui où la tyrannie décemvirale vit sa derniere heure. Je n'ai pas besoin de dire que je veux parler du 9 thermidor. Je demande que ce jour soit également un jour de fête

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

pour le conseil ; et si la constitution lui interdit de se trouver aux fêtes publiques en corps ou par députation, il me semble qu'il doit témoigner au peuple qu'il participe, autant qu'il est en lui, à la joie qui doit nous animer en tous ce jour. Je propose en conséquence l'arrêté suivant :

1°. La fête du 9 thermidor sera célébrée par le conseil dans la salle de ses séances.

2°. Le président y prononcera un discours analogue à la circonstance.

3°. La commission des inspecteurs est chargée des détails de cette fête. — Appuyé.

Crochon : J'ai été une des victimes de la tyrannie décemvirale, dont le 9 thermidor a signalé la défaite. C'est à ce jour peut être que je dois mon existence actuelle. L'on ne doit donc pas douter qu'elle ne me soit chere. Mais cela ne m'empêche pas de croire que vous ne devez pas lui accorder la solemnité qu'on vous propose. Vous célébrez les fêtes du 14 juillet et du 10 août, vous pourriez avec autant de raison célébrer la fête des victoires des armées républicaines. Mais devons-nous célébrer par des fêtes l'époque la plus désastreuse de notre révolution ? (Ici l'orateur est interrompu par un murmure général.) Il continue : Devons-nous reporter nos regards, devons nous reporter ceux du peuple sur quelques misérables qui rendirent cette journée fameuse ? n'est-ce pas rappeller à la postérité la mémoire de notre faiblesse et de notre pusillanimité ? Au 14 juillet, au 10 août, vous rappellez au peuple le renversement de la tyrannie d'une suite de brigands couronnés, la spontanéité et l'énergie du peuple qui renversa en deux jours le despotisme de quinze siecles. Mais de la victoire remportée contre un Marat, contre un monstre qui prêchait isolément le pillage et l'assassinat ; mais du triomphe de la Convention contre la coalition des triumvirs, d'un Couthon, d'un Saint-Just et d'un Robespierre qui envoyaient à l'échafaud de toutes les parties de la République, des hommes qui ne s'étaient jamais vus ni connus, et qu'on accusait de conspirer simulta-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

nément ; mais du renversement de quelques scélérats qui avaient osé faire décimer leurs collegues, en faire le sujet d'une fête publique, solemnelle et générale dans toute la République, n'est-ce pas consacrer des jours de malheur et de deuil ? Les discours des orateurs et l'éclat que vous donnerez à ces fêtes ne seront-ils pas plus propres à réveiller dans les cœurs les ressentimens, les vengeances et les haines, qu'à y faire naître la consolation et la joie ? Telles sont les observations que j'ai dû vous soumettre, en demandant l'ordre du jour sur la proposition qui vous a été faite.

Aux voix la proposition de Labrouste.

Cholet : J'ai été aussi une des victimes du régime décemviral. Mais ce n'est pas par un ressentiment particulier que j'appuie la proposition qui vous est faite de célébrer le jour mémorable qui la vit finir ; c'est parce qu'une loi particuliere l'ordonne, et qu'avant tout il faudrait la rapporter ; c'est encore parce que la nature de notre serment semble nous prescrire cette solemnité. Nous avons juré haine à la royauté, nous devons célébrer les journées des 14 juillet et 10 août qui la renverserent ; nous avons juré haine à l'anarchie, nous devons célébrer le 9 thermidor qui la renversa également. J'appuie la proposition.

Danbermesnil : Je ne m'oppose pas à l'adoption de la proposition, mais j'ai une observation à faire. En l'an III, il fut arrêté que le 14 juillet, le 10 août et le 9 thermidor ne feraient qu'une seule et même fête qui serait célébrée deux jours de suite. Mais puisque vous avez célébré le 14 juillet en son tems, puisque vous vous proposez de célébrer le 10 août, je propose qu'il n'y ait qu'un seul jour de fête pour le 9 therm., et que la célébration en soit fixée au 10.

Aux voix la proposition de Labrouste.

Cette proposition mise aux voix est d'abord adoptée ; mais un membre observe que le 13 vendémiaire et le 18 fructidor furent aussi des jours de triomphe mémorable sur des factieux d'un autre genre, et demande que les victoires remportées sur toutes les factions royalistes ou anarchiques soient célébrées le

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

même jour; que pour cette année ce soit au 9 thermidor; et pour les années suivantes, au 18 fructidor.

Cette proposition est adoptée à la presqu'unanimité.

Cholet a fait ensuite un rapport sur le mode d'exécution de quelques articles de la loi du 9 floréal sur les ascendans d'émigrés. Impression et ajournement.

Bertrand (du Calvados), le 8, par motion d'ordre: La liberté de la presse tient à la liberté publique des peuples, et sous ce point de vue, j'en serai toujours un des plus ardens défenseurs. Mais quand elle deviendra un instrument destructeur de la sûreté publique et du gouvernement, je serai le premier à demander qu'elle soit circonscrite dans de telles limites, que la constitution n'ait rien à craindre de la plume vénale de ces infâmes folliculaires, qui s'étayent de l'or de l'étranger pour en saper les fondemens. Trop long-tems on les a entendu débiter et chercher à propager des maximes contre révolutionnaires, qui ont nécessité la loi du 19 fructidor.

Sans doute vous n'attendrez pas que vous soyez arrivés à l'époque où doivent cesser les pouvoirs dont vous avez investi le Directoire exécutif à cet égard, pour prendre de nouveaux moyens d'arrêter les coupables déclamations de ceux qui cherchent encore à avilir et renverser les institutions républicaines.

Je demande que, dans l'espace de deux décades, une commission vous fasse un rapport sur les nouvelles mesures que vous devez adopter, pour réprimer les abus de la presse, et punir ceux qui déversent la calomnie sur les autorités constituées. — Adopté.

Le conseil ordonne l'impression du discours.

Chénier soumet au conseil l'examen de la question, si Genève et son territoire, qui viennent de se réunir à la République Française, seront annexés au département de l'Ain ou à celui du Mont-Blanc, ou s'ils formeront eux-mêmes un département. Il dit que si l'on adoptait la premiere proposition, Genève se trouverait éloigné de douze myriametres du chef-lieu du département, dont il est en outre sé-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

paré par des montagnes ; que le même inconvénient aurait lieu dans la seconde hypothese, Chambéry étant à dix myriametres de Geneve. Il en conclut que le pays génevois doit former un département séparé, en détachant quelques communes des départemens de l'Ain et du Mont Blanc pour les réunir à son territoire.

Chénier présente un projet de résolution conforme à ces bâses.

L'impression est ordonnée et la question ajournée.

Joubert a fait un rapport sur les dépenses de la guerre pour l'an VII. Il les porte à 262 millions.

En exécution de l'arrêté du conseil, sur la célébration du 9 thermidor, le président prononce, dans la séance de ce jour, un discours dans lequel il peint avec énergie les crimes de la faction abattue le 9 thermidor. Différente des autres factions par l'usage des moyens, elle ne l'était point, dit-il, par le but : ses agens principaux vendus à l'étranger, voulaient nous ramener à la royauté par l'excès de l'anarchie ; mais c'est envain que ses restes remuent et s'agitent encore : le vœu bien prononcé du Corps législatif est de leur opposer une barriere insurmontable. Nous avons été assez en proie aux fureurs des réactions ; c'est par les bienfaits de la justice et de la paix qu'il faut désormais faire chérir une révolution que n'auraient jamais dû souiller les vengeances : mettons tout notre soin à éclairer et à réprimer les citoyens aveuglés par un faux zele, ou entraînés par des passions haineuses ; c'est ainsi que nous parviendrons à étouffer jusqu'aux germes de discorde publique.

Mais si le 9 thermidor mérite d'être rappelé au souvenir de tout bon Français, il est deux autres journées non moins célebres, qui doivent, comme lui, figurer avec éclat dans les fastes de la République Française. O 13 vendémiaire ! ô 18 fructidor ! vous avez sauvé l'Etat penché sur le gouffre de la royauté : vous avez rendu la confiance et la vie aux républicains. Permettez-moi, citoyens représentans, de payer un juste tribut d'éloges à la Convention nationale ; c'est à elle que nous devons le maintien de

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

la constitution de l'an III, son ouvrage ; c'est elle qui, le 13 vendémiaire, a pulvérisé les ennemis du peuple conjurés contre sa toute-puissance ; c'est elle qui, par sa conduite mâle et fiere, dans cette périlleuse circonstance, nous a donné l'exemple d'un courage que nous devons imiter toutes les fois que, comme elle, nous nous trouverons dans la nécessité de sauver la République.

Oui, citoyens représentans, son génie planait tout entier dans le sein de cette assemblée, lorsqu'au 18 fructidor, de concert avec le Directoire exécutif, le Corps législatif prononçait la déchéance et l'exil de ces agens royaux qui, à la faveur d'une popularité criminelle, avaient osé s'introduire parmi nous pour y provoquer l'anéantissement de la constitution républicaine, et pour y substituer la charte des Bourbons. O 18 fructidor ! quelle journée fut plus nécessaire depuis la révolution? 14 juillet, 10 août, 21 septembre et 21 janvier, vous avez fondé la République : 18 fructidor, tu l'as sauvée ; sans toi, sans le courage du Directoire exécutif, huit années de travaux pour l'établir, les sacrifices de tous les Français pour la défendre, les efforts du gouvernement pour la consolider, tout devenait inutile ; ses bases étaient ébranlées, ses amis persécutés, bientôt elle-même n'était plus, le trône des Bourbons reparaissait.... Mais, graces soient rendues au Directoire et à sa vigilance paternelle ! Le 18 fructidor fut le jour du réveil des républicains, et le trône des Bourbons fut, avec ses frêles appuis, relegué de nouveau dans le néant.

O patrie ! quelles sont tes destinées? qui pourrait maintenant arreter le cours de tes triomphes, lorsqu'un faisceau d'ennemis intérieurs et extérieurs n'a pu opposer à ta volonté qu'une stérile impuissance? Amis de la paix, unissez-vous ; hommes de tous les partis, prévenus ou abusés, abjurez vos idées de vengeance ; l'expérience a prouvé que vous n'êtes rien devant le peuple. La République par-tout victorieuse et par-tout respectée, déploie à vos yeux l'étendard de la fraternité, qui seule peut assurer

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

votre bonheur. Réunissez-vous autour de cet étendard sacré; concourez avec elle à défendre sa toute puissance; elle a besoin de vous voir unis, puisque de cette union doit naître le bonheur universel de ses enfans.

Impression et distribution au nombre de douze exemplaires.

La séance s'est ouverte et terminée aux accens d'une musique guerrière, et aux cris de *vive la République* !

L'ordre du jour du 11 appelait la discussion du projet présenté par Riou, au nom d'une commission spéciale, relativement aux bâses de législation qu'il convient d'adopter en matiere de prises maritimes, à la protection due à la navigation des neutres et au commerce des Français.

On ne peut se dissimuler, dit le rapporteur, qu'une contestation en matiere de prises maritimes ne puisse présenter des rapports diplomatiques; de là dérive l'opinion de ceux qui veulent que cette matiere soit régie administrativement, et qui, ne voyant dans les prises maritimes que des actes de guerre, prétendent que la décision définitive des contestations doit appartenir au Directoire exécutif.

Riou examine ce systême. Il observe que ce n'est pas à la fin d'une guerre qu'une telle mesure pourrait être accueillie, et que cette innovation serait au moins intempestive. La matiere des prises maritimes est judiciaire par sa nature. Chaque contestation présente un demandeur, un défendeur, un objet litigieux, un véritable procès, enfin une propriété individuelle réclamée par deux parties intéressées.

Il en conclut qu'il suffit de rectifier la législation à cet égard, et propose en conséquence trois projets de résolution, dont l'impression est ordonnée.

Un secrétaire lit un message du Directoire, qui porte qu'aux termes de la constitution, aucun membre du Directoire ne pouvant s'absenter plus de cinq jours, ni s'éloigner au-delà de quatre myriamètres du lieu de la résidence du Corps législatif, sans son autorisation, le cit. Rewbell, à qui les

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

médecins ont ordonné les eaux de Plombieres pour le rétablissement de sa santé, demande cette autorisation pour trois décades. — Elle est accordée.

L'ordre du jour du 4 thermidor appelait, au conseil des Anciens, la discussion sur la résolution du 24 prairial, supplémentaire à celles déja prises sur les transactions entre particuliers pendant la dépréciations du papier-monnaie.

Jousselin, Calleville et Detorcy la combattent. Le premier ne voit dans les prolongations de délai pour l'option en faveur des clauses du contrat, qu'une déclaration du législateur que ses lois sont toujours comminatoires. Il attaque ensuite divers articles. Les opinans qui lui ont succédé en combattent également plusieurs.

Le conseil ajourne la suite de la discussion.

Malleville a fait, dans la séance du 6, un rapport sur la résolution relative aux remboursemens faits d'après les lois de la Convention nationale qui supprimaient les tenues convenancieres et les domaines congéables. Il rend justice au principe qui l'a dictée; mais il ne pense pas qu'elle ait atteint son but.

On ajourne.

Bouteville a résumé, le 7, son rapport sur la résolution concernant le remplacement uniforme des juges de paix dans toute la République. Il répond à l'objection faite par Michel, qu'on n'aurait pas dû y comprendre les neuf départemens réunis qui n'ont pu les nommer qu'en l'an III, en observant qu'ils doivent se coordonner à l'ensemble de la République dont ils font partie intégrante.

La résolution est adoptée.

Le conseil a entamé, le 8, la discussion sur la résolution du 16 messidor, relative aux enfans naturels.

Girod (de l'Ain) en attaque le fonds. Votre commission, dit-il, avoue elle même dans son rapport, qu'il est nécessaire que la loi du 12 brumaire soit modifiée par une loi particuliere, qui concilie promptement la morale et la faveur due au mariage avec les droits des enfans naturels. Puisque le con-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

seil des Cinq-cents nous propose une loi nouvelle ; il fallait qu'elle atteignît ce degré de perfection indiqué par la commission, et que l'on n'introduisît point, par des dispositions rétroactives, des objets de discorde dans des ménages jusqu'alors paisibles. Je vote pour le rejet de cette résolution.

La suite de la discussion est ajournée.

Le cit. Lavaux, président, conformément à l'arrêté du conseil portant qu'il célébrerait le 9 thermidor dans son sein, par un discours, a prononcé ledit jour le discours suivant : [Nous regrettons de ne pouvoir le donner dans son entier.]

« Citoyens représentans, nous célébrions, il y a quelques jours, le 14 juillet, époque qui ne nous rappellait que des idées grandes, des souvenirs sublimes, des passions libérales ; qui nous rappellait, en un mot, l'affranchissement d'un peuple qui, vainqueur de mille factions et de l'Europe, devait, l'an VI de la République, être appellé le *grand peuple*, la *grande nation*.

» Les Français voulaient être libres, et la royauté, la tyrannique royauté, prétendait arrêter leur élan, endormir encore leur caractere franc et impétueux. Les deux premieres années de notre régénération s'écoulrrent au sein de l'enthousiasme ; nous sentions que notre ouvrage n'était pas achevé ; nous ne connaissions que trop que la royauté, ce principe fécond de nos maux, existait encore quand, heureusement pour la cause sacrée de la liberté, les trahisons du monarque accélérerent l'instant de sa propre chûte ; son trône fut bientôt abattu, l'odieuse royauté n'exista plus.

» J'aime, citoyens représentans, à vous rappeller aujourd'hui des époques de gloire. La République est établie ; aussitôt nos armées triomphent. Le Belge est deux fois affranchi ; l'aigle impérial est repoussé au-delà du Rhin ; le sommet des Alpes est gravi par nos guerriers ; le vainqueur de Fleurus, par sa victoire, rompt les calculs de nos ennemis, déconcerte leur politique.

» O jour heureux ! Des sénateurs, en se dévouant,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

immolent le dominateur insensé ; il est écrasé par la masse de la révolution, qui tient aussi fortement aux choses, que faiblement aux individus....

» Je te salue, Neuf-thermidor ! tous les Français, oui tous les Français doivent avec sincérité te rendre grace. L'ardent partisan de la liberté, parce qu'il voit le triomphe des principes ; celui qui te doit la vie et la liberté, parce que la reconnaissance le lui ordonne.

» Je te bénis, ô seul jour du 9 thermidor ! je te bénis, comme celui qui sauva la France, qui arrêta un déluge de crimes, qui fit tomber les bastilles révolutionnaires, qui brisa ces échafauds tour-à-tour arrosés du sang des royalistes et de celui des patriotes.

» Citoyens collégues, espérons que grace à la confiance de nos mandataires, grace à l'union qui déja ne fait qu'un seul et même tout, des Conseils et du Directoire exécutif, espérons que ce moment heureux n'est pas éloigné.

» Et vous, princes étrangers, trompés encore tous les jours par des émissaires, par des mercenaires, vous vous persuadiez que le but secret du 9 thermidor était de substituer à la République, une forme de gouvernement tel que vous le desiriez.

» Vous reconnaissez aujourd'hui votre erreur ; il en est de même de tous les événemens que vous voyez parmi nous, et dont le crédule partisan des Bourbons errans prétend, dans vos palais, connaître et les chefs et les projets. Nos projets véritables, les voici : nous vous les disons avec l'assurance que donne la force.

» Qu'il s'agisse du vaisseau de l'Etat, du système républicain, de la conservation de notre liberté, nous sommes tous du même accord, nous n'avons qu'un seul cri : *Vive la République ! vive la liberté générale ! à bas les tyrans !* c'est le cri du 9 thermidor. »

Le conseil ordonne l'impression du discours.

Il a repris, le 11, la discussion sur la résolution concernant les enfans nés hors mariage.

Ballier la défend.

Lacuée la trouve injuste, en ce qu'elle appelle les

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

enfans nés depuis la loi du 12 brumaire aux mêmes avantages qu'ont ceux nés auparavant.

D'autres orateurs parlent également pour et contre.

La discussion est ajournée.

La séance du 12 du conseil des Cinq-cents a été remplie, en grande partie, par des objets d'intérêt particulier.

Bonnaire a soumis à la discussion son projet de résolution sur la stricte exécution du calendrier républicain. Les articles adoptés ont été renvoyés, pour la rédaction, à la commission.

Cabanis fait, le 13, hommage au conseil d'un portrait de Mirabeau, gravé par Besson. Il jette quelques fleurs sur la tombe de cette homme célebre qui était son ami. Il s'attache à le justifier de l'imputation qui lui a été faite d'avoir favorisé les projets du dernier roi des Français, en vendant à la cour ses talens, son éloquence et son ascendant sur l'Assemblée constituante. Il essaie de démontrer que cette calomnie est l'ouvrage des factieux qu'il combattit en toute occasion, et des nobles dont il a abandonné la cause pour servir celle de la liberté.

Je pourrais, continue l'orateur, pour la justification de Mirabeau, remettre sous vos yeux plusieurs actes de vertu dans la vie privée de ce grand homme, si je ne craignais que l'étroite amitié qui me liait à lui ne rendît cette apologie suspecte.

Je me contenterai de vous dire que Bacon fut comme lui, l'objet de la haine et de la calomnie de ses contemporains, et que chaque jour voit la gloire de Bacon s'aggrandir, et Bacon s'avance vers la postérité.

Briot (du Doubs) : Si l'amitié n'avait pas ses droits qui sont sacrés, j'aurais disputé à mon collégue l'hommage qu'il vient de vous faire du portrait d'un grand homme. Vainqueur de la prévention et de l'envie, Mirabeau s'avance glorieusement vers la postérité, il attend que le moment de la justice soit arrivé pour lui irrévocablement. Quant à moi qui n'ai jamais eu sur lui d'idées accommodées aux circonstances, et qui lui ai voué pour toujours l'admi-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ration qu'il m'a inspirée d'abord, je salue aujourd'hui celui qui força les tyrans à s'abaisser devant la tribune législative, celui qui était membre de cette Assemblée à qui l'on n'a peut être pas rendu une suffisante justice, et à qui il ne manqua, en quittant ses honorbles fonctions, proclamé la République. C'est en vain que l'ingratitude et l'envie veulent s'asseoir sur la tombe d'un grand homme, pour dévorer sa renommée; la gloire de Mirabeau a pu être obscurcie un instant, elle ne peut être effacée pour toujours; elle est du domaine de toutes les nations libres et de la postérité. Je sais qu'il est flatteur pour celui qu'on accuse, de n'avoir à répondre à ses détracteurs, que ces mots d'un héros : *C'est à pareil jour que l'an dernier je remportais la victoire; allons rendre graces aux Dieux.* Mais si la prévention ne lui a pas toujours permis de fermer la bouche à ses ennemis par une semblable réponse, c'est à ses amis, c'est à ses admirateurs, c'est à ceux qui ne se laissent point guider par l'aveugle préjugé, de le défendre aujourd'hui des inculpations qu'une basse jalousie lui fit adresser, après qu'il eut reçu les honneurs de l'apothéose.

Le conseil ordonne l'impression des deux discours.

Chénier soumet à la discussion son projet sur l'organisation du nouveau département appelé Lac-Léman, dont Geneve sera le chef-lieu.

Mensord le combat, comme contraire à la constitution, au traité de réunion, aux principes et aux regles d'une sage économie.

Chénier demande l'ajournement, pour répondre aux objections. Il lui est accordé.

Poulain Grandpré, organe d'une commission, expose que le service des postes et relais ne peut être confié à une compagnie, sans compromettre cet établissement et nuire considérablement au commerce; que l'insubordination, l'insolence et l'avidité des postillons, obligent de les assujétir à des réglements, que l'autorité seule du gouvernement peut maintenir. Comme on ne peut les soumettre à la discipline militaire, il faut les punir par la privation des récom-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

penses, et même de leur état. Il convient aussi d'accorder des indemnités aux maîtres de postes, en raison du nombre de chevaux qu'ils entretiennent pour le service public.

C'est sur ces bâses que Poulain propose, en vingt-un articles, un projet que le conseil soumet aux formes constitutionnelles.

Boulay-Paty a fait, le même jour, un rapport sur la fixation des dépenses du département de la marine. L'orateur s'éleve contre les dilapidations commises jusqu'à ce jour dans cette partie, et il présente un projet tendant à accorder au ministre de la marine, une somme de 127 millions pour le service de l'an VII. Le conseil ordonne l'impres. et l'ajourn.

La discussion s'ouvre ensuite sur le projet de Chénier.

Félix Faulcon parle en faveur, et Leborgne contre.

Chénier obtient la parole pour répondre aux objections. Le conseil suffisamment éclairé, ferme la discussion et adopte le projet.

Le conseil des Anciens a reçu, le 12, et a approuvé de suite, la résolution qui accorde un congé de trois décades au cit. Rewbell, directeur, pour le rétablissement de sa santé.

Il reprend, le même jour, la discussion sur la seconde résolution concernant les enfans naturels.

Delacoste, Vernier et Regnier la défendent. Ils observent que la loi du 22 brumaire n'ayant réglé que les droits des enfans qui existaient à l'époque de sa promulgation, il est indispensable de compléter cette loi.

Sedillès et Huguet soutiennent, au contraire, que la loi dont il s'agit renvoyant au code civil pour fixer le sort des enfans naturels, dont les peres et meres existeront à l'époque de sa promulgation, il est de toute justice d'attendre ce tems pour régler leurs droits. — Ajourné au lendemain.

Lenoir-Laroche fait, le 13, hommage au conseil du portrait de Mirabeau, gravé par Besson, d'après le tableau de Boze. Il profite de cette occasion pour rendre hommage aux services éminens rendus par ce grand homme à la révolution, et pour venger sa mémoire des outrages qui lui ont été faits.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

La discussion s'ouvre de nouveau sur la résolution du 16 floréal, relative aux enfans naturels.

Malleville pense que cette résolution doit avoir le sort de la premiere, et qu'on ne doit point maintenir les jugemens qui ont admis des enfans qui n'avaient été reconnus qu'à la suite de poursuites judiciaires, à recueillir l'héritage de celui qui a été l'objet de ces poursuites. Une femme sans mœurs accuse un homme qu'elle sait être riche, d'être le pere de l'enfant qu'elle porte. Cet homme, pour conserver la considération public dont il a besoin, consent à un sacrifice pécuniaire plutôt que d'avoir un procès; est-ce à dire pour cela qu'il est le pere de l'enfant? non : et dans ce cas, la reconnaissance n'est pas plus volontaire que la remise de sa bourse qu'on fait à un voleur pour qu'il vous laisse la vie.

Laloi pense qu'il suffit que la reconnaissance ait été faite, n'importe pour quelle cause, pour qu'on doive la regarder comme assurant l'état de l'enfant, et en conséquence comme inattaquable.

Lefebvre-Cayet reproduit les objections de Malleville. — La résolution est rejettée.

On discute la résolution du 4 prairial, relative aux emprunts faits avec privilége sur des rentes.

Cornet pense qu'elle doit être admise, parce qu'elle n'est que la conséquence de l'article 66 de la loi du 24 août 1793, et de l'art. 83 de celle du 24 frimaire an VI, qui ont autorisé les créanciers directs de la nation de rembourser en inscriptions leurs créanciers personnels, qui avaient hypotheque spéciale et privilégiée sur leurs biens.

Groneau répond que l'effet de cette résolution serait de faire porter toute la perte qui résulte des circonstances, 1°. sur le banquier génois Cambiasi, qui a prêté 700,000 fr. avec privilége sur ces rentes, et hypotheque générale et spéciale sur tous les biens des débiteurs; 2°. sur les porteurs de billets solidaires qui n'ont point participé à la négociation des rentes, et qui sont propriétaires de véritables billets à ordre, qui ne doivent pas supporter les pertes que la résolution a fait éprouver aux contrats.

La suite de la discussion est ajournée.

Dans la séance du 14, après avoir entendu un rap-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

port de Lemoine, le conseil approuve une résolution qui rectifie la loi du 6 germinal dernier, en ce qu'elle suppose que les cousins-germains ne peuvent être membres de la même administration. Cette loi, a dit le rapporteur, ajoute à la constitution, en ce qu'elle exclut l'exercice simultané des cousins-germains, tandis que la constitution n'avait prononcé d'exclusion qu'à l'égard des oncles et des neveux.

PARIS. *Nonidi, 19 Thermidor, l'an VI de la République.*

On se démande toujours où est Bonaparte. Depuis son départ de Malthe, le 29 prairial dernier, on n'a plus eu aucune nouvelle, du moins officielle, de son expédition. Cela n'a pas empêché les faiseurs de nouvelles de s'exercer. A en croire certains papiers anglais, cinq vaisseaux de son escadre ont été pris, et lui-même est du nombre des prisonniers. Il est vrai que ces nouvelles, venues d'Ecosse et d'Irlande, n'ont trouvé aucune confience à Londres, et qu'on a reconnu, avec raison, que c'était une ruse ministérielle pour amuser le peuple, et le distraire des grands évenemens qui se passent en Irlande et qui menacent le gouvernement britannique des plus sinistres résultats.

Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'avant même d'avoir reçu ces étranges nouvelles d'Angleterre, certaines gens tenaient les mêmes propos à Paris; on se disait confidemment à l'oreille, que Bonarparte avait eté battu, et que son convoi dispersé était dans la situation la plus critique. La vérité est que, depuis 49 jours qu'il a quitte Malte, on n'a reçu aucune nouvelle, et que toutes les probabilités sont qu'il est arrivé à sa destination, que l'on croit être Alexandrie. Des lettres de Naples, du 24 messidor, dont nous avons connaissance, ne parlent d'aucun combat; et très-certainement on aurait su à Naples ce qui se serait passé dans la Méditerranée, avant même qu'on en eût reçu des nouvelles en Ecosse et en Irlande. S'il faut en croire des lettres d'Alexandrie dont parlent plusieurs journaux, Bonaparte y est arrivé avec son convoi dans le meilleur ordre possible. Au reste, il n'est pas étonnant que l'on n'ait reçu aucune nouvelle de son arrivée, les vents d'ouest qui regnent dans cette saison dans la Méditerranée, s'opposant à ce qu'on ait des lettres d'Egypte avant 50 jouts. Ainsi tout ce qu'on a pu dire est prématuré et sans aucune espece de fondement. Il n'y a pas d'apparence que

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

les Anglais soient allés plus loin que Malte ; et qu'ils tiennent la mer long-tems, d'autant qu'ils ont peu de vivres, et pas un port pour se réparer, soit qu'ils soient vaincus ou vainqueurs.

— Brune, général en chef de l'armée d'Italie, est à Paris depuis plusieurs jours. Il y a apparence qu'il est venu se concerter avec le Directoire, relativement à quelques troubles survenus dans la République Cisalpine, et sur la situation même de l'Italie, vers les frontieres de laquelle l'Autriche envoie beaucoup de troupes.

— On avait repandu le bruit que Passwan-Oglu avait été défait à Widdin ; que la ville avait été prise d'assaut ; et que ce redoutable pacha avait été pris et decapité. On citait des lettres de Vienne du 2 thermidor. Cette nouvelle paraissait d'autant plus extraordinaire, que peu de jours auparavant Passwan-Oglu avait remporté une victoire signalée sur l'armée ottomane. Aujourd'hui on lit dans une lettre de Ratisbonne, en date du 8 thermidor, une lettre de Brume, en date du 1er., portant que, malgré tout ce qu'on a dit, pour et contre la nouvelle du siége de Widdin, non-seulement cette nouvelle ne s'était pas confirmée, mais que Passwan-Oglu avait, dans une sortie vigoureuse, détruit une partie de l'armée du grand-visir. Les nouvelles lointaines sont très-équivoques, et il faut attendre des détails plus positifs pour fixer son opinion sur un homme qui a donné des preuves d'une assez grande capacité, pour ne rien hasarder sur son compte.

— Rien ne s'est passé de décisif en Irlande. Il paraît que les insurgés ont adopté un système de guerre très-avantageux, c'est de ne point se compromettre par des actions principales, de harceler sans cesse les troupes royales, et de faire des retraites dans les marais ou sur les montagnes, où il est impossible de les attaquer. L'approche de l'hiver leur sera très-favorable. Ils attendent des secours puissans, et ils agiront en masse au moment qui leur paraîtra le plus convenable. Les dernieres nouvelles de Londres à ce sujet, sont on ne peut moins satisfaisantes pour le gouvernement anglais.

LOTERIE NATIONALE.

Tirage du 16 thermidor.

Les numéros sortis sont : 29, 75, 11, 89, 90.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

N°. 33.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 30 THERMIDOR, *l'an sixieme de la République.*

MORALE.

PRINCIPES des Mœurs chez toutes les Nations; ou Catéchisme universel par SAINT-LAMBERT. Trois volumes in-8°. Prix, 10 francs, et 13 fr. franc de port. A Paris, chez AGASSE, imprimeur-libraire, rue des Poitevins; n°. 18. An VI. de la République.

PREMIER EXTRAIT.

Il y a bien long-tems que les hommes ont des mœurs, c'est-à-dire que chacun d'eux a adopté des opinions et conçu des sentimens qui dirigent l'ensemble de sa conduite à l'égard de ses semblables. Ces opinions, ces sentimens, et la disposition générale qui en résulte, devenus habituels, constituent le caractere, les mœurs de l'individu. Ces mœurs particulieres different autant que les figures. Elles agissent et réagissent perpétuellement les unes sur les autres; et de ce qu'elles ont de commun se composent les mœurs générales d'un siecle et d'un pays.

Chacun s'est toujours composé pour lui-même, avec plus ou moins de réflexion, le systême de mœurs qu'il a cru à tort, ou à raison, être le plus propre à le rendre heureux; mais aussi chacun s'est toujours apperçu en même tems que son bonheur

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ne dépend pas uniquement de lui, et qu'il est fort intéressé aux mœurs des autres. Aussi n'est-il personne qui ne desire former les mœurs de tous ceux qui l'entourent de la maniere qui lui est la plus profitable ; et tous les hommes qui ont cru pouvoir influer sur les mœurs des autres, n'ont pas manqué, avec plus ou moins d'habileté, de tâcher de les rendre telles qu'il leur convenait qu'elles fussent. Ainsi, les peres ont desiré à leurs enfans des mœurs qui les rendissent la consolation et l'appui, ou la gloire de leur vieillesse. Les maîtres ont voulu que leurs domestiques ou leurs esclaves eussent les mœurs convenables aux services qu'ils en attendaient. Les grands et les riches ont cherché à donner à la multitude des mœurs appropriées au parti qu'ils en voulaient tirer. Les gouvernans civils ou religieux se sont efforcés de ployer à leurs desseins les mœurs de tous leurs sujets. De leur côté, les enfans, les valets, les esclaves, les pauvres, les faibles, les subordonnés de tout genre ont souhaité à leurs supérieurs de toute espece les qualités qui leur étaient favorables: et par les mêmes motifs, tous ont fait des vœux pour trouver dans tous les autres la générosité, la sincérité, la fidélité, la sensibilité, enfin toutes les qualités qui évidemment rendent avantageuses, douces et sûres les relations que l'on a avec eux. C'est à ces qualités qu'on a donné le nom de *vertus*. Nul homme n'a douté qu'il ne lui fût très-heureux de les rencontrer dans les autres ; mais tous, hors un petit nombre de sages, ont pensé qu'il ne leur était pas aussi utile de les posséder et de les pratiquer eux-mêmes.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

De cette antique et primitive maniere de considérer les relations sociales, il est résulté que la science des mœurs est devenue double pour chaque individu. Chacun a eu pour soi la doctrine qu'il voulait pratiquer; et pour les autres, celle qu'il voulait prêcher. La premiere qui a composé son caractere a, comme nous l'avons remarqué, été aussi diversifiée que les figures. La seconde a été plus uniforme; et si elle a été sujette à quelques variétés, c'est que dans certains tems et dans certains lieux on s'est persuadé qu'il était utile de trouver dans les autres quelques qualités auxquelles on n'avait pas pensé, ou sur lesquelles on avait pensé différemment dans d'autres circonstances. Mais il est resté universellement convenu que chaque homme a un intérêt réel à ce que les autres se conduisent avec lui d'une certaine maniere, et encore un intérêt tout aussi réel à se conduire, lui avec eux, d'une maniere toute différente. Qu'on ne m'accuse point de calomnier ici l'espece humaine. Indépendamment de ce que cette sorte de convention tacite n'a été que trop généralement prouvée par les faits, et même souvent avouée dans les discours et dans les écrits, une preuve qu'elle a été universellement adoptée, c'est que dans toutes les langues on a donné le nom de désintéressement, c'est-à-dire de renoncement absolu à tout intérêt, à la disposition de l'ame, qui ne consiste qu'à préférer des intérêts plus relevés et plus délicats à des intérêts plus grossiers. Une autre preuve, c'est qu'on a presque toujours composé l'idée de vertu de celles d'effort, de sacrifices, de dévouement, d'abnégation de soi-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

même, au lieu de n'en faire que celle de saine raison et de bon calcul; et qu'en même tems on a toujours mêlé l'idée de faiblesse dans celles de tendresse, d'amour, d'abandon, à sa sensibilité morale, tandis que ce sont les vrais élémens de l'idée de vertu.

Ce que j'avance est si vrai, que parmi les précepteurs du genre humain qui se sont efforcés d'engager les hommes à prendre les mœurs les plus favorables à leurs semblables, c'est-à-dire de les porter à la vertu, presque tous jusqu'à nos jours se sont crus obligés de faire l'aveu, aussi mal-adroit que faux, qu'ils combattaient l'intérêt personnel. Seulement ceux d'entre eux à qui leur bon naturel faisait éprouver que l'homme trouvait dans le bien-être de ses semblables et dans leur bienveillance une satisfaction délicieuse qu'ils sentaient sans pouvoir s'en rendre compte, ont imaginé et supposé pour l'expliquer, tantôt que l'homme avait une notion innée du juste et de l'injuste, une espece de sixieme sens qu'ils ont appellé sens moral; tantôt qu'il existait en lui je ne sais quel amour vague de l'ordre et du beau auquel il était appellé à concourir aussi secrettement que puissamment; tantôt qu'il était une partie même du grand Être auquel il brûlait toujours de se réunir par la pratique du bien, etc. etc..... Et ceux qui doués d'une ame moins humaine n'y ont point trouvé cet instinct confus, mais précieux, ont prononcé durement que sans l'idée d'un Dieu, remunérateur et vengeur, l'homme n'avait point d'intérêt à être vertueux. Ainsi, les uns ne trouvaient la bâse de la vertu dans la nature de l'homme qu'en y supposant ce qui n'y est pas;

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

et les autres affirmaient que cette bâse n'est et ne peut être que dans l'ordre surnaturel. Aussi tous ont-ils cru avoir fait tout ce qu'on peut attendre des efforts de l'art quand ils sont parvenus à peindre la vertu de maniere à nous la rendre aimable ou séduisante. Il semblait qu'ils ne pussent nous y conduire que par déception. Il aurait mieux valu montrer qu'elle est tout simplement utile à celui qui la pratique ; car la morale présentée autrement n'est tout au plus que l'art de contribuer au bonheur de ses semblables, et non pas l'art de se rendre heureux-soi. Doit-on être surpris que ses préceptes aient presque toujours faibli dans l'occasion, contre ce que chacun croyait être son véritable intérêt personnel ? ou que s'ils ont été suivis quelquefois, l'histoire nous montre que ç'a toujours été dans des tems ou des momens d'enthousiasme dans lesquels la puissance de l'imagination exaltée surmontait les décisions de ce qu'on croyait la raison même ?

En effet, tout homme qui n'est pas convaincu que *la vertu n'est que l'intérêt bien entendu*, doit être vicieux ou hypocrite, s'il n'est inconséquent ou fanatisé. Cependant Helvétius est, je crois, le premier qui dans nos tems modernes ait avancé cette vérité ; et l'on sait combien il a été calomnié pour avoir établi de toutes les maximes la plus vertueuse.

Saint-Lambert a bien senti cette grande vérité. Il en a proclamé une autre qui dérive immédiatement de celle-là, et qui n'est pas moins importante, c'est que pour poser les vrais principes des mœurs, il faut bien apprécier quels sont les sentimens, les

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

passions et les habitudes qui conduisent les hommes au bonheur ou au malheur ; et pour les bien apprécier, il faut bien connaître les facultés intellectuelles de l'homme, et savoir comment elles forment ses sentimens, ses passions et ses habitudes. C'est ce qui lui a fait dire dans son Discours préliminaire ; « On comprend sous le nom de morale deux » especes de sciences; celle qui donne la connais- » sance de l'homme, et celle qui donne les moyens » de régler ses mœurs. La premiere est la bâse de » l'autre. »

Nous osons croire qu'il n'y a que la premiere, celle qui traite de la connaissance de l'homme ou plutôt de ses facultés intellectuelles, qui soit vraiment une science, et qu'elle devrait s'appeller *idéologie*, ou si l'on veut *métaphysique*; et que la seconde, celle qui consiste à tirer de cette connaissance les préceptes les plus capables de conduire les hommes à la jouissance de tout le bonheur dont ils sont susceptibles, est proprement un art, que c'est là spécialement la *morale*.

Quoi qu'il en soit, notre aimable et respectable philosophe a embrassé et la science et l'art qui en dérive. Il nous a donné et les observations fondamentales et les préceptes qui en sont des conséquences; et il y a même ajouté les moyens de rendre chers et habituels à l'enfance ces préceptes dont il a prouvé la justesse. Par là il a encore traité une partie très-importante d'un autre art, l'*éducation* qui, comme la *morale*, n'est qu'une routine aveugle s'il n'est fondé sur la science de l'homme. Il est résulté de cette maniere vaste et profonde de saisir ce grand

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

sujet, que l'ouvrage qui nous occupe est devenu une série d'ouvrages différens qui naissent les uns des autres, et qui méritent d'être examinés successivement.

D'abord on trouve un discours préliminaire qui est une histoire très-abrégée, mais très-philosophique, des progrès de la morale depuis l'antiquité la plus reculée, où elle n'était qu'un amas de maximes sans liaisons et sans preuves, et pour ainsi dire un recueil de recettes pour la médecine de l'ame, jusqu'à nos jours où elle commence à devenir un systême raisonné, ou du moins des hypothèses systématisées. On y remarque avec plaisir que l'avancement de la morale a toujours été proportionné à celui des autres branches des connaissances humaines, et particuliérement à celui de l'art de raisonner. L'esprit se plaît, en suivant la marche de la morale, à croire qu'il suit celle de la logique. On aime à sentir cette nouvelle preuve que la raison et la vertu ne sont qu'une même chose. Saint-Lambert en est si persuadé qu'il n'hésite pas à mettre au nombre de ceux à qui la morale a les plus grandes obligations, ce judicieux Condillac, qui pourtant n'a jamais écrit un mot sur la morale proprement dite. Le tems n'était pas encore venu de traiter ce sujet suivant une méthode si exacte.

Dans ce discours, notre auteur rend un hommage éclairé et touchant aux travaux des plus grands hommes du milieu de ce siecle, dont il a souvent été le compagnon et l'émule, et toujours l'ami et le défenseur. C'est le succès de leurs efforts pour éclairer la masse des esprits qui lui a montré qu'au-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

jourd'hui son ouvrage pouvait être lu avec fruit. » J'ai vu, dit-il, se perfectionner la connaissance » de l'homme, et j'ai pensé que les tems étaient » arrivés où l'on pouvait donner aux habitans de » tous les pays celui des livres qui pouvait leur » être le plus utile, c'est-a-dire, *les Principes des* » *Mœurs* ou *le Catéchisme universel* ». Ce n'est cependant que sur l'état actuel des lumieres et sur la bonté de son plan qu'il fonde cette juste confiance, qu'il aurait pu ne devoir qu'à la conscience de ses talens. Il regrette encore de ne pouvoir plus prendre les conseils des illustres amis qu'il a perdus et qui l'ont autrefois encouragé dans son entreprise; et il finit par cette expression naïve et modeste des sentimens les plus aimables. « J'ai revu depuis peu, » dit-il, cet ouvrage (commencé il y a quarante-» cinq ans), et sans que mon estime pour lui se soit » augmentée, je crois devoir le publier. J'ai pensé » que ce livre imparfait pourrait peut-être en *faire* » faire de meilleurs. Je ne cherche point à m'ôter » cette illusion; arrivé aux bornes de ma vie, il » me serait si doux de penser qu'elle n'aurait pas » été inutile! au reste, si cet ouvrage était excel-» lent, il ne serait pas le mien; il serait celui de » mon siecle: s'il n'est que médiocre, il est mon » ouvrage ». Voilà comme s'exprime sur son tems et sa nation, un vieillard qui est la gloire de l'un et de l'autre, tandis que ceux qui sont l'opprobre de tous deux les dénigrent perpétuellement. Ainsi pensent et agissent les vrais philosophes, les purs amis de l'humanité. Il est bien juste qu'on les tourmente encore, puisque déja on ne peut plus les

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

faire brûler ni même guillotiner. Il est clair qu'on a raison de regretter le tems passé.

Tout de suite après le discours préliminaire vient l'analyse de l'homme. « L'homme, dit l'auteur, est » sensible au plaisir et à la douleur; ces sentimens » sont la source de ses connaissances et de ses ac- » tions : plaisir, douleur, voilà ses maîtres; et » l'emploi de sa vie sera de chercher l'un et d'évi- » ter l'autre ». En partant de cette vérité générale, il parcourt rapidement les effets des sens, des besoins de l'homme, de ses plaisirs, de ses douleurs et de leurs relations, et ceux de l'amour-propre ou amour de soi. Puis il trace d'une maniere très-succincte les opérations de l'entendement dans la formation de nos idées, et il reconnaît la nécessité presqu'absolue des signes articulés pour les moindres combinaisons. Ensuite il donne une notice abrégée de quelques-uns de nos penchans, tels que la curiosité, la crédulité, la pitié, la sociabilité, etc. etc. Et il jette un coup-d'œil général sur nos passions, dont il se réserve à parler plus en détail dans le Catéchisme. De ces préliminaires sortent naturellement des réflexions sur les effets des divers états de la société et des différens climats, sur le caractere, sur l'habitude, sur l'opinion, sur la conscience, sur le bonheur, par opposition sur-tout au plaisir momentané, et enfin sur la raison spécialement comme moyen de bonheur. Un court article sur les différens âges termine ce vaste tableau de l'homme. Je ne crois pas qu'il en existe nulle part un dont le plan soit plus complet, qui soit plus exempt d'erreurs, et qui présente mieux réunis tous

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

les résultats principaux des recherches que les meilleurs philosophes, c'est-à-dire les modernes, ont faites sur les facultés intellectuelles de l'homme. Dans les détails on rencontre à tous momens des vues précieuses dont on ne sent la finesse et la profondeur que par réflexion. *Car*, comme le dit Condillac (1), et comme on ne saurait trop le redire, *tel est le sort des découvertes sur l'esprit humain : le grand jour dans lequel elles sont exposées les fait paraître si simples, qu'on lit des choses dont on n'avait jamais eu aucun soupçon, et qu'on croit cependant ne rien apprendre.* On y trouve sur-tout ce charmant passage qui est l'extrait de toute la morale et de tout l'art social. » Toutes les passions qui tiennent au senti-» ment de bienveillance, toutes celles qui nous » lient à nos semblables, sont agréables par elles-» mêmes, et on ne les éprouve point sans plaisir. » Toutes celles qui tiennent au sentiment d'aver-» sion, et qui peuvent nuire à la société, sont des » passions tristes par elles-mêmes, et qu'il est pé-» nible d'éprouver. Aimer, c'est jouir ; haïr, c'est » souffrir. J'ajouterai un mot, continue Saint-Lam-» bert, le plaisir est plus près de la vertu que le » chagrin. »

Malgré tant de mérites, j'oserai le dire, cette analyse de l'homme me paraît trop abrégée : elle est bien complette dans son ensemble; mais elle ne l'est pas dans ses développemens. C'est là proprement la partie scientifique de la morale, comme

(1) Extrait raisonné du *Traité des Sensations.*

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

nous l'avons déja observé, et si l'auteur avait pris la peine de la rendre plus étendue et pour ainsi dire plus circonstanciée, beaucoup de vérités subséquentes qui ne sont que plausibles seraient prouvées; au lieu d'attirer l'assentiment, elles le commanderaient. C'est sur-tout à ce qui concerne les opérations de l'entendement que cette observation s'applique. Ne doit-on pas bien regretter, par exemple, de ne pas même trouver dans cette analyse une énumération complette des facultés que l'on doit distinguer dans l'entendement, et une explication rigoureuse de la maniere dont elles agissent? Je crois donc que pour que cet ouvrage, outre tout le bien qu'il fera, ait encore l'avantage immense d'en faire faire un meilleur, comme le souhaite si modestement l'auteur, ce sera sur-tout à cette partie que devront s'attacher ceux qui auront la hardiesse de courir dans la même carriere. Ils n'auront sans doute rien à retrancher, ni peut-être même à changer; mais ils auront à ajouter; et s'ils réussissent, ce leur sera une grande gloire, quelqu'obligation qu'ils aient à celui qui a ouvert la route.

A l'analyse de l'homme, Saint-Lambert a cru devoir faire succéder une analyse particuliere de la femme. A la rigueur, il suffisait, peut-être d'indiquer quelques différences entre deux êtres qui ont tant de choses communes. Mais le chantre des saisons devait aimer à s'arrêter sur un sujet si agréable; et le philosophe ne pouvait manquer d'attacher une grande importance aux relations des deux sexes. Car elles ont été l'origine de toutes sociétés; elles en seront toujours la bâse; et elles donnent la mesure

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de leur degré de perfection. Il y a tant de siecles que les charlatans imbécilles qui s'étaient arrogé l'empire de la morale, n'ont vu dans l'amour qu'un sacrement ou un péché, qu'il est bien nécessaire que les hommes éclairés nous y fassent voir avec détail le seul de nos besoins physiques qui nous lie à un être de notre espece, au lieu de nous mettre en opposition avec lui, la cause du langage et par conséquent de toutes nos connaissances, et la perfection de cet admirable plaisir d'aimer, qui est la source de tout sentiment social. Cette analyse est en forme de dialogue entre Ninon et Bernier, une femme franche et un observateur sans préjugés. Si cette maniere a plus de graces, elle a moins de précision : mais quand on s'occupe des femmes, le desir de plaire l'emporte. Cependant on assure qu'en général ce morceau n'a pas eu leur suffrage. Si cela est vrai, la raison en est sans doute que l'auteur prétend qu'elles ont un singulier penchant pour les rêveries et les illusions. Si leur improbation portait sur d'autres points, elle semblerait justifier même ce reproche, à moins qu'elle ne fût que simulée et seulement l'effet de ce conseil que je cite sans l'adopter : *La femme qui aime le plus la vérité doit lui préférer les graces.* J'en connais au reste qui ont goûté cette analyse, et d'autres qui, je suis sûr, la goûteront même jusqu'au point d'en convenir. Quoi qu'il en soit, je crois que toutes feront bien de la méditer, ne fût-ce que pour apprendre à bien placer leur amour-propre, à consulter beaucoup les hommes, et sur-tout à ne pas élever leurs filles comme elles l'ont été elles-mêmes. Je ne puis cependant, je l'a-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

voue, voir sans étonnement que notre auteur dise : *Il y a même des superstitions que je laisserais au grand nombre des hommes, et plus encore à celui des femmes;* sur tout après avoir dit : *La dévotion les tourmente d'ordinaire plus qu'elle ne les console.* Serait-ce donc encore là une conséquence de cette jolie observation? *A la maniere dont les femmes épousent et défendent ces auteurs si parfaitement obscurs* (Platon, Zenon, Descartes), *on dirait que par une grace spéciale, la Providence leur aurait accordé l'intelligence du galimathias.* Nous ne creuserons point cette question; nous aimons mieux nous en tenir à cette belle maxime de *Ponthiamas : L'erreur ne peut être utile qu'un moment; la vérité nous est utile depuis le berceau jusqu'au tombeau.*

La suite au numéro prochain.

VOYAGES.

Collection de Voyages, etc.; *tomes II et III. Voyage de la Perse dans l'Inde, et du Bengale en Perse; par L. Langlès, de l'Institut national. Deux volumes in-12. Prix, 3 francs chacun. A Paris, chez Pougens, rue Thomas-du Louvre.*

Nous avons rendu compte du Ier. volume de cette intéressante collection, nous en avons aujourd'hui à faire connaître les IIe. et IIIe. volumes. Leur contenu n'est pas moins intéressant : 1°. Voyage de la Perse dans l'Inde pendant les années 1442-44 de l'ère vulgaire, traduit du persan par le cit. Langlès.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

2°. Voyage du Bengale à Chyrâz en 1787 et 88, par William Franklin, traduit de l'anglais par le même. 3°. Une notice historique sur la Perse depuis la mort de Nâdir-Châh (Tahmâs Qouly-Khân) jusqu'en 1788, par William Franklin. 4°. Mémoire historique sur Persépolis, composé d'après différens manuscrits arabes, turcs et persans de la bibliotheque nationale, par le cit. Langlès.

I. Le premier voyage est très-curieux. Fait en 1442, 43 et 44, il est antérieur à l'arrivée des Portugais sous la conduite de Vasco de Gama, qui n'eut lieu qu'en 1498, et à la conquête de l'Hindoustân par les Musulmans-Moghols sous la conduite de Babour, arriere petit-fils de Tymour (Tamerlan) en 1524 de l'ère vulgaire.

Châh-Rokh, quatrieme fils de Tymour, régnait avec éclat à Hérat, capitale du Khoraçan, et il avait soumis à son Empire la majeure partie de la Perse, de l'Inde et de la Tatarie. Il envoyait des ambassades à tous les souverains de l'Asie. Le cit. Langlès a publié en 1788 les relations de celles des Indes et de la Chine; il donne aujourd'hui celle que Châh-Rokh envoya en 1442 au roi de Bisnagor, qui gouvernait la plus grande partie de la presqu'isle de l'Inde. Nous extrairons quelques articles remarquables de ce voyage, qui n'est pas susceptible d'extrait.

L'ambassadeur Abd-Oûlrizâq, qui a écrit lui-même cette relation, se rendit à Hormouz (Ormus) dont il fait une peinture qui donne une idée très-avantageuse du commerce et de la navigation des Indiens avant l'arrivée des Européens. Il y vit des habitans

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de toutes les contrées de l'Asie, et même des Chinois. Il s'embarqua à Hormoux; mais la mauvaise mousson étant arrivée, il relâcha à Masqua, port de l'Arabie-heureuse, d'où il se rendit par terre à Quryât, autre port de cette contrée. Il y séjourna long-tems. A l'équinoxe du printems la chaleur y était si grande, « que la moëlle bouillait dans les » os, et les perles dans leurs coquilles, et la lame » des épées fondait comme de la cire dans le fourreau. »

La mousson étant arrivée, l'ambassadeur s'embarqua et se rendit en dix-huit jours à Kalicut sur la côte de Malabar. Les Musulmans n'y étaient que tolérés. Le tableau qu'il nous fait des habitans de Malabar à cette époque est conforme à ce que nous en ont dit Linschot et les anciens voyageurs européens; mais il prouve l'ignorance de l'ambassadeur persan, qui était un pieux Musulman, sur l'existence des Negres. — Il vit à son débarquement un peuple tel que l'imagination la plus fantastique ne pourrait en concevoir un semblable. Il n'aurait jamais pensé qu'il dût y avoir dans le monde des hommes qui ressemblassent plutôt à des diables qu'à des hommes. Ils étaient tous noirs et à demi-nuds, n'ayant qu'un linge lié au milieu du corps, lequel ne leur descendait que jusqu'aux genoux. Ils tenaient d'une main un javelot indien brillant comme une goutte d'eau, et de l'autre un bouclier de peau de bœuf. Ils ont tous le même costume, depuis le roi jusqu'au dernier de ses sujets.

De Kalicut l'ambassadeur alla par mer et par terre à Bisnagor, dont le roi jouissait, selon

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

son récit, d'une puissance et de richesses immenses. — Ce roi a plus de mille éléphans gros comme des montagnes et semblables à des géans. — On garde ceux qui multiplient dans la premiere et seconde enceintes de la ville, mais séparés des autres. C'est-là qu'ils font leurs petits. Le roi a un éléphant blanc d'une grosseur extraordinaire, que l'on promene devant lui tous les matins, parce qu'il regarde sa présence comme un bon augure..... Ils ont chacun une étable séparée, dont les murailles sont extrêmement fortes. On les lie par le milieu du corps et par le côté avec des chaînes attachées au haut du plancher : on les attache aussi par les pieds. — Dans une grande fête on fit faire aux éléphans des tours surprenans. On faisait monter, par exemple, un des plus gros éléphans sur une poutre à peine assez large pour un seul de ses pieds, et sur laquelle cependant il les posait tous quatre ; alors il balançait sa trompe en mesure avec la musique. Quelquefois on plaçait une poutre en travers d'un énorme poteau, à dix coudées de terre, et l'on baissait une extrémité de cette poutre, l'éléphant s'y plaçait. Aussi-tôt on l'enlevait avec des contrepoids, et on le balançait en présence du souverain : l'éléphant, tantôt à terre, et tantôt à une grande hauteur, indiquait la mesure par les mouvemens de son corps et de sa trompe.

Ce récit de l'ambassadeur détruira les doutes que des critiques modernes ont élevés sur la véracité des anciens auteurs, relativement à l'adresse des éléphans. Pline, *Hist. Natur.*, liv. VIII : Sénéque, dans sa 85e. Épître : Suétone, dans la Vie de Galba : Vopiscus,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Vopiscus, dans celle de Carin : Dion, dans celle de Néron, etc. citent des tours d'adresse non moins surprenans. Plusieurs d'entre eux attestent même avoir vu des éléphans se battre à volonté, comme des gladiateurs; prendre place dans les banquets ; et danser sur la corde, d'où leur vint le surnom, *funambuli*. Les témoignages de Bubesque et de plusieurs autres voyageurs dignes de foi, sont aussi conformes aux récits des auteurs de l'antiquité.

— Dans une audience particuliere on introduisit l'ambassadeur, dans un cabinet d'environ dix coudées en carré, dont le plancher et les murs étaient couverts de lames d'or, attachées avec des clous du même métal ; les lames étaient épaisses comme le dos d'une lame de sabre. Il y avait quatre estrades, et le roi était assis sur un trône d'or massif, d'une grande beauté, placé au milieu de l'estrade, etc.

II. William Frankin étant officier surnuméraire au Bengale, fit en 1787 et 88 un voyage en Perse, pour se perfectionner dans la langue des Persans, et pour connaître l'histoire, les mœurs et les usages de cette nation. Ce voyage a été traduit de l'anglais par le cit. Langlès. Un séjour de huit mois à Chyrâz, une grande familiarité avec les naturels, lui ont donné les moyens de recueillir des notions exactes et dignes de piquer la curiosité du lecteur. L'auteur se rend à la pointe de Galle, port de l'isle de Ceylan : de là il relâche sur la côte de Malabar à Goa, capitale des établissemens portugais au-delà du cap de Bonne-Espérance.

Il décrit le riche tombeau de l'apôtre des Indes, de François Xavier, qui a été apporté de Lisbonne.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Il est de marbre noir, et l'on a sculpté sur les quatre faces les principales actions de sa vie. Les figures de ces bas-reliefs sont grandes comme nature, et, dit le voyageur, très-bien exécutées. Ce monument se termine en pyramide ; le sommet est surmonté d'une couronne de meres perles. D'excellentes peintures de maîtres italiens ornent les murs de la chapelle, qui a coûté des sommes immenses. Mais l'arsenal tombe en ruine ; la ville est sur son déclin, et peu considérée des princes voisins. L'intolérance et la superstition des habitans, autrefois assez nombreux, est telle qu'ils se trouvent dans ce moment réduits à quelques villages mal peuplés. La plupart ont été baptisés ; car ils ne permettent ni aux Musulmans, ni aux Gentoux, de demeurer dans l'enceinte de leurs murailles : ce petit nombre d'habitans ne peut suffire à l'agriculture, ni aux manufactures du pays. La cour de Lisbonne est obligée d'envoyer tous les ans des sommes considérables pour les dépenses du gouvernement. Cet argent est *ordinairement* la proie des moines et des soldats. Si l'on ne prend pas de meilleures mesures, Goa s'anéantira d'ici à quelques années.

Bombay est une belle isle et un port important : il vient s'y établir des marchands des différentes parties du Décan, du Malabar, de la côte de Coromandel et de Gouaarate. Parmi ceux de la dernière contrée, on trouve beaucoup de Parsys, reste des anciens Guebres ou adorateurs du feu. Ce sont les descendans des anciens naturels de la Perse, qui, à l'époque de l'invasion des Musulmans, aimerent mieux abandonner leur patrie que leur reli-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

gion. Ils se réfugierent dans l'Inde, où ils conservent les mœurs, les usages et les superstitions de leurs peres. La plupart des marchands et des valets du pays professent cette religion ; ils sont très-riches, et entreprennent toutes les especes de négoce. Leur religion s'est affaiblie dans la transmigration : ils reconnaissent avoir adopté différens rites des Hindoux, probablement par complaisance envers les naturels, et afin de se concilier leur bienveillance.

De Bombay, W. Franklin surgit à Moscat en Arabie ; et s'étant réuni à une caravanne, il se rendit à Chyrâz, résidence du prince qui régnait en Perse. Il consacre la plus grande partie de son ouvrage à la description de cette ville si célebre dans l'Asie. C'est la capitale du Farsistan, ou de la Perse proprement dite : elle est située dans une vallée très-vaste et très-fertile, et environnée de toutes parts de hautes montagnes. La circonférence est d'environ deux lieues. Un des grands avantages de ce pays, et pour lequel le voyageur le préfere à tous ceux qu'il connaît, c'est la sérénité des nuits, et la bénignité de la rosée si dangereuse par-tout ailleurs. Il n'y a point de rosée à Chyrâz pendant l'été ; dans les autres saisons elle est telle, qu'une lame d'acier bien polie, exposée à l'air pendant toute la nuit, n'a pas la moindre tache le lendemain matin. On peut regarder cette sécheresse de l'air, comme la principale cause de la longue durée des bâtimens en Perse : elle nous a conservé, pendant plus de vingt-cinq siecles, les célebres ruines de Persépolis, dans l'état où nous les voyons aujourd'hui. Cette

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ville était située dans une vallée semblable à celle de Chyrâz, à deux journées d'elle.

Au milieu de la ville s'éleve une mosquée quarrée, appellée le *nouveau Temple*, quoiqu'elle ne soit pas moins ancienne qne la ville même. Son nom est relatif à l'époque où les Musulmans s'y installerent. C'est un bâtiment d'une grande étendue. A droite et à gauche sont des oratoires particuliers, remplis d'inscriptions koufyques, qui annoncent seules l'ancienneté de l'édifice : car le *koufyque* est l'ancienne écriture arabe, usitée depuis l'an 700 de l'ère vulgaire jusqu'en 955, époque où le neskhy, qui est un *koufyque* embelli et perfectionné, fut inventé et généralement adopté. Une grande terrasse, où les Persans viennent matin et soir faire leurs prieres, occupe le centre de la cour : elle peut contenir plus de deux cents personnes; cependant deux cyprès d'une grandeur extraordinaire la couvrent de leur ombre. Les Persans assurent que ces arbres ont plus de six cents ans : on les nomme l'*Amant* et la *Maîtresse*. Le peuple les regarde avec la plus grande vénération; un grand nombre de dervyches passent les nuits sous leurs immenses branches, et viennent encore, dit-on, s'y promener après leur mort.

Tout ce qui tient à la puissance de l'imagination a sur les Orientaux, et sur les Persans particuliérement, un grand pouvoir. Aussi les poëtes jouissent-ils d'une grande considération à Chyrâz; et c'est là que sont nés trois des plus célebres, *Hhâfiz*, *Dejamy* et *Sa'ady*. Le premier est principalement connu

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

par des odes ou chansons sur le vin et l'amour : quoiqu'elles se ressentent souvent de la passion immodérée et de l'ivresse de l'auteur, on y trouve cependant des traits de génie admirables et des idées charmantes. M. Jônes les a traduites en vers anglais. Certains dévots musulmans regardent les transports amoureux de *Hhâfiz* pour ses maîtresses et ses mignons, comme les élans d'une ame enflammée de l'amour divin ; et ils les lisent pour ranimer leur ferveur. C'est ainsi que les chrétiens mystiques voient un emblême de l'amour de J. C. pour son Eglise, dans les élans amoureux de Salomon pour l'amante du *Cantique des Cantiques*. On voit à deux milles de Chyrâz le tombeau d'*Hhâfiz*, dans un beau jardin. Pendant le printems et l'été, les habitans de Chyrâz viennent visiter ce tombeau ; ils s'y amusent à fumer, à jouer aux échecs, ou à lire les ouvrages du poëte.

Ils en usent de même au tombeau de *Sa'ady*, qui est situé au pied des montagnes qui bornent le territoire de Chyrâz. Ce poëte florissait il y a environ 550 ans, et ses écrits jouissent encore d'une grande réputation parmi les Orientaux, tant pour leur mérite littéraire que pour les excellens préceptes qu'ils contiennent. Le nom de *Sa'ady* est beaucoup plus connu parmi nous que ses ouvrages, qui ne sont pas au-dessous de sa réputation. Nous n'avons qu'une traduction complette de son *Gulistân* ou *Jardin de Roses*, laquelle, dit le cit. Langlès, ne rend ni la physionomie, ni même les idées du poëte.

— Il y a un hôtel des Monnaies à Chyrâz, où l'on frappe des especes (en 1787) au coin de Dja'afar

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Khân, possesseur actuel de cette ville. Le procédé est fort simple, et est le même dans presque toutes les villes de l'Orient. On place le morceau d'or ou d'argent sur un coin préparé exprès : on frappe sur le métal avec un gros marteau, et la pièce se trouve battue. Les anciens employaient à peu-près le même procédé ; c'est pourquoi les deux empreintes ne se trouvent presque jamais concentriques.

Les observations de W. Franklin sur le caractere des Persans sont intéressantes, parce qu'il a vécu dans une familiarité intime avec eux. — Les Persans, si on les juge d'après leur conduite extérieure, sont sans contredit les Parisiens de l'Asie. Des manieres grossieres et insolentes envers les étrangers et les Chrétiens caractérisent les Turcs ; celles des Persans au contraire honoreraient toute nation civilisée. Doux, courtois, honnêtes, obligeans à l'égard de tous les étrangers, libres de ces préjugés religieux si enracinés chez les autres Musulmans, ils s'informent avec curiosité des mœurs et des usages d'Europe, et par reconnaissance vous instruisent des leurs. Ils exercent avec empressement l'hospitalité... La conversation des Persans est pleine d'hyperboles qu'ils prodiguent pour les moindres objets, de maniere qu'un étranger, non familiarisé avec leurs usages, les croirait toujours prêts à lui consacrer leurs biens et leurs vies. Mais ce n'est absolument qu'un protocole employé, non-seulement par les personnages de la premiere qualité, mais encore par le plus misérable artisan, qui ne se fait pas scrupule de vous offrir, à votre arrivée, la ville de Chyrâz pour présent de votre bien-venue.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

— Les Persans affectent de parler avec élégance, et se plaisent à entremêler leurs discours de passages de différens écrits de leurs meilleurs poëtes, tels que Sa'adì, Hbâfiz et Diâmy. Ce goût pour les citations est commun aux personnes de distinction et aux gens de la lie du peuple, parce que ceux qui n'ont pas le talent de lire et d'écrire, profitent de la facilité de leur mémoire, pour apprendre par cœur une foule de morceaux saillans, dont ils lardent leur conversation; ils aiment beaucoup à dire des bons-mots, et à faire des calembours. Ils jouent aussi quelquefois sur les mots avec beaucoup de finesse et d'ironie. J'ai sur-tout admiré dans leur conversation, leur étonnante attention pour celui qui parle; jamais ils ne l'interrompent, pour quelque raison que ce soit..... Les Persans sont les plus grands menteurs de la terre; ils débitent les plus ridicules faussetés avec une gravité inconcevable, et ne rougissent pas quand on découvre leur imposture, et qu'ils se voient confondus; ils s'efforcent alors de tourner la chose en plaisanterie, et prétendent qu'il n'y a point de honte à mentir, pourvu que le mensonge tourne à profit.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

LITTÉRATURE.

De Amoribus Pancharitis et Zoroæ, poëma eroticon, Idalio stylo exaratum, seu umbratica lucubratio de cultu Veneris Miletæ olim peracto, ut Amathuntei Mysta sacelli subduxit et vulgavit Athenis.

Parisiis, apud Molini, viâ dictâ Mignon. In-8°. orné d'une gravure finie, 312 pages. — Prix, 5 francs.

L'AUTEUR de cet ouvrage, le cit. Petit-Radel, déja connu par d'autres qui ont pour but une plus grande utilité, offre le plan de celui-ci dans une préface qu'il intitule *Proscenium.* Dans un voyage de long cours, ayant séjourné trois ans aux isles de France et de la Réunion, y ayant habité les mêmes lieux où il vit la belle Eléonore que Parny chanta autrefois, il fut sans doute inspiré par la sienne qu'il a tirée de l'oubli sous un nom emprunté du grec, en embellissant son histoire, ainsi qu'il est d'ordinaire à ceux qui vont se désaltérer aux eaux de l'Hippocrene. Aussi est-ce pour que ses secrets ne soient connus que d'un petit nombre, qu'il les publie dans la langue mesurée de l'ancienne Rome, et que dans son exorde il dit :

Impius ergo Jovis pereat jam fulmine tactus,
Qui vulgi linguâ verterit illud opus.

Au milieu des troubles qui accompagnerent une régénération nouvelle dans les colonies françaises qu'il a parcourues, occupé du maniement des armes

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

que nécessitaient des possessions qu'il fallait défendre, de l'exercice d'une profession pénible qui fournissait à ses besoins, et agité par tous les hasards d'une navigation dans des climats encore plus lointains ; l'auteur, en s'occupant de cet ouvrage, n'a eu que l'intention de diminuer ses ennuis, sans cependant chercher à les reverser sur autrui. Instruit par l'exemple, et devenu sage par lui, il ne vise point à une gloire durable, et c'est ce qu'il désigne par le passage suivant, pris du *Proloquium*, et le seul parmi d'autres morceaux soignés, que nous rapporterons.

Non monumentum equidem statui diuturnius ære,
Parcere cui semper possit acarus edax.
Hæc scio : sed quædam nihilominùs otia docti,
Hi numeri recreent, hinc mihi primus honos ;
Vel legat in scamno cui nuper Apollo renidet ;
Virgo sub adventu sollicitata proci,
Non moror ; atque dabit Paphio mea tempora myrto
Tunc Erato, nutum Cypride dante suum.

Cependant il ajoute ce qui suit :

Palleat hinc operis quisquis foret istius osor,
Quod veniet forsan post mea fata decus :
Omnia nam majora creat venerata vetustas,
Exoriturque dato sic sua fama rogo.
Sit tamen ipsa memor regina Lutetia vatis
Seriùs aut ocyùs, gratus adibo Stygin.

Nous engageons les amateurs des beautés de la poësie ancienne de donner quelques heures de leurs loisirs à la lecture de ce poëme ; ils s'assureront par eux-mêmes combien l'auteur a puisé dans de bonnes sources.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

SCIENCES.

Leçons élémentaires de calcul, à l'usage des Écoles, par C. Lugand, instituteur au neuvième arrondissement de Paris. In-12 *de* 126 *pages. A Paris, chez l'auteur, rue du Monceau-Gervais, n°. 11. L'an VI.*

Le jury d'instruction publique du département de la Seine a fait sur cet ouvrage un rapport qui l'a fait comprendre dans les ouvrages élémentaires destinés aux écoles primaires, et que nous rapporterons pour tenir lieu d'extrait. — Le défaut de presque tous les élémens de mathématiques vient de ce qu'on présente aux commerçans des idées trop généralisées. Ils ne peuvent embrasser toute l'étendue de ces idées, parce qu'ils ne connaissent pas tous les élémens dont elles sont composées. L'auteur de cet ouvrage a évité cet écueil ; pénétré des principes de la plus saine théorie, il sait en cacher adroitement la profondeur, par la maniere simple dont il les présente.

Un acte de bienfaisance, de simples jeux d'enfans, la curiosité excitée, sont les moyens employés pour parvenir à la connaissance des quatre premieres regles : elles sont expliquées avec clarté, et suffisamment développées, tant sur les nombres entiers, que sur les parties décimales. Des applications toujours intéressantes, aux nouveaux poids et aux nouvelles mesures, ajoutent au mérite de ces élémens.

Ils sont terminés par une explication nette et pré-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

cise des rapports et des proportions. La maniere de trouver le terme qui manque dans une proportion géométrique, est ingénieusement déduite des principes de la division. On voit avec satisfaction, dans un ouvrage élémentaire d'arithmétique, l'utilité de commencer par indiquer les opérations à faire, afin de parvenir plus facilement à les simplifier.

CHANT SÉCULAIRE (1).

PROLOGUE.

PROFANES, loin d'ici : venez, tendre jeunesse ;
Le pontife du dieu des vers
Va faire entendre, en ce jour d'allégresse,
Des accens inconnus encore à l'univers.
Que le peuple en silence écoute nos concerts !

---

(1) Cette traduction, faite par le cit. Daru, a été choisie pour être chantée aux fêtes de la Liberté. On verra que le traducteur a suivi l'opinion du P. Sanadon, sur la contexture de ce poëme, en y apportant néanmoins quelques changemens. Il fait, comme lui, un prologue de ce beau quatrain : *Odi profanum vulgus, et arceo*, que l'on a mis à la tête de l'ode *Regum timendorum*. Il place ensuite avec plus de raison que Sanadon, qui l'avait mis à la fin, cette belle exhortation aux chœurs de bien chanter les louanges des dieux, *Spiritum Phœbus mihi, Phœbus artem*. La place de ces quatre belles strophes du même rithme que l'ode *Divè quem proles*, c'est-à-dire en vers saphiques, était naturellement en tête de cet hymne. Enfin, on s'appercevra qu'on a fait dans ce chant les coupures commandées par le changement de circonstances et de situation.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le Pontife.

Phébus, le dieu du Pinde, inspire mon génie;
Il m'apprit à parler le langage des dieux :
Venez, et secondez mes chants religieux,
Enfans du plus beau sang qu'honore l'Ausonie.
Et vous, vous que chérit la reine de Délos,
Qui voit le daim tomber sous le trait qu'elle lance,
Jeunes vierges, chantez, observez la cadence
De ces vers qu'inventa la muse de Lesbos.

Chantez d'un cœur pieux le beau fils de Latone ;
Chantez avec respect la déesse des bois,
Qui protege nos champs, qui ramene les mois,
Et qui, pendant la nuit, de rayons se couronne.

Un jour du chaste hymen ayant subi les lois,
Vous direz : Je chantai, dans les jeux séculaires,
Un hymne solemnel qui plut aux dieux prosperes,
Et la lyre d'Horace accompagnait ma voix.

HYMNE A APOLLON.

Les deux Chœurs.

O dieu puissant du Pinde, immortel Apollon,
Qui perças de tes traits le coupable Titye,
Tu sus de Niobé punir l'orgueil impie,
Et ce héros qui fit chanceler Ilion !

Vainement il était du sang d'une déesse ;
Sa lance formidable ébranlait les remparts :
Le plus vaillant des Grecs, le favori de Mars,
Dès qu'il t'osa braver, reconnut sa faiblesse.

. . . . . .

Toi qui dans le Sirbès laves tes blonds cheveux,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY.

Qui regles des neuf sœurs la divine harmonie,
Accorde quelque gloire aux muses d'Ausonie,
Jeune et bel Apollon sois propice à nos vœux.

Chœur de jeunes garçons.

Chantez Diane, ô charmantes Romaines !

Chœur de jeunes filles.

Chantez, jeunes Romains, Phébus aux longs cheveux ;

Les deux Chœurs.

Et Latone si chere au souverain des dieux.

Chœur de jeunes garçons.

Chantez Diane ; elle aime les fontaines,
Et du noir Apennin les épaisses forêts,
La fraîcheur de l'Algide et les jeunes bosquets.

Chœur de jeunes filles.

Vous, célébrez Tempé, cette plaine charmante,
Et Délos, ce rivage où Phébus vit le jour,
Ce carquois d'or, parure éblouissante,
Et cette lyre si puissante,
Gage chéri d'un fraternel amour.

Les deux Chœurs.

O blond Phébus, et vous divinités des bois,
Radieux ornement de la voûte azurée,
O famille adorable et toujours adorée,
Dans ce jour solemnel entendez notre voix.

Obéissant aux vers des Sibylles divines,
Les jeunes vierges de ces lieux
Et les jeunes Romains vont célébrer les dieux
Qui protegent les sept collines.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Chœur de jeunes garçons.

Soleil, dont le char éclatant
Dispense et ravit la lumiere,
Tu renais tous les jours, tous les jours different,
Mais avec ta clarté premiere.

. . . . . .

Chœur de jeunes filles.

Et vous, chaste Lucine, ou propice Ilithie,
Secourez la jeune beauté,
Dont le sein va donner la vie
Au fruit de son amour qu'elle a long-tems porté.
Déesse, de l'hymen soyez la protectrice;
Maintenez le décret propice
Aux vierges qui forment ses nœuds!
Puisse Rome, sous votre auspice,
Voir bientôt dans son sein naître un peuple nombreux!

Les deux Chœurs.

. . . . . .

Que la terre aux troupeaux offre des prés humides!
Puissent du laboureur les champs combler les vœux,
Cérès d'épis dorés couronner ses cheveux,
Et les brebis timides
Respirer un air pur, boire des eaux limpides!

Chœur de jeunes garçons.

Dépose ton carquois et ton arc redouté,
Phébus, daigne sur nous jetter un œil de pere.

Chœur de jeunes filles.

Et vous, reine des cieux, au croissant argenté,
Des filles des Romains écoutez la priere.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Les deux Chœurs.

. . . . . .

Dieux protecteurs, donnez des mœurs et des vertus
A notre docile jeunesse ;
Accordez le repos à la froide vieillesse,
Le bonheur et la gloire aux fils de Romulus.

. . . . . .

Les Medes, effrayés par nos hâches sanglantes,
Redoutent ce vainqueur de la terre et des flots.
Les nations de l'Inde, autrefois insolentes,
Attendent en tremblant l'ordre de ce héros.

La Vertu méconnue et l'austere Décence
Osent reparaître en ces lieux
Et menent l'heureuse Abondance.

. . . . . .

Jupiter nous protege, oui, si j'en crois mon cœur,
Nos vœux des Immortels obtiennent la clémence :
Nous venons de chanter et Phébus et sa sœur ;
Au sein de nos foyers remportons l'espérance.

Le cit. Lebrun a joint à cet hymne un chant dithyrambique.

CHANT DITHYRAMBIQUE.

Réveille toi, lyre d'Orphée ;
Enfante de nouveaux concerts ;
Jamais, aux rives de l'Alphée,
Pindare ne chanta des triomphes plus chers ;
Jamais plus superbe trophée
N'appella sur nos bords les yeux de l'univers.

France heureuse, quelle est ta gloire !
Tu vois les chefs-d'œuvre des Arts,

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Conquis des mains de la Victoire,
Embellir tes nobles remparts.

Dans sa course immense et féconde
Le Soleil même est fier de ton auguste aspect.
C'est de toi que sortit la liberté du monde ;
Et le monde vengé t'admire avec respect.

De ton char immortel préside à cette fête,
Dieu du Jour et des Arts, radieux Apollon ;
Digne de marcher à leur tête,
Reconnais le vainqueur de l'horrible Python.

A voler sur ses pas les Muses empressées
Viennent s'offrir à nos transports.
La Nature, les Arts, le trésor des pensées
Qu'une main [illegible] a tracées,
De leur triple conquête enrichissent nos bords.
France heureuse, *etc. etc.*

De talens créateurs quelle foule rivale
Guidet, sœur d'Apollon, un cortège si beau
L'Olympe en est jaloux et n'a rien qui l'égale.
La toile a respiré sous le feu du pinceau :
Tous ces marbres vivans sont les fils du ciseau.
Devant leur marche triomphale
La Gloire agite son flambeau.
France heureuse, *etc.*

Beaux Arts, rois sans esclave, honneur de la Patrie,
Venez dans leur palais succéder aux tyrans ;
Leur trône est abattu, leur mémoire est flétrie :
De l'immortalité sublimes conquérans,
La vôtre est à jamais chérie.
Venez dans leur palais succéder aux tyrans.
France heureuse, *etc.*

Jadis

Digitized by Google
Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Jadis ces merveilles divines
Rome les enlevait aux Grecs industrieux ;
Et dans la ville aux sept collines
Notre Mars enleva ces larcins glorieux.
Riche des dépouilles du Tibre,
La Seine triomphante et libre
Pour jamais les offre à nos yeux
Du bonheur des Français que Rome se console :
Rome a vaincu par nous le pontife et l'idole ;
Son génie est ressuscité ;
Et les fils de Brennus rendent le Capitole
A son antique liberté.
France heureuse, *etc. etc.*

POÉSIE.

LA MESSE DE L'ÉVÊQUE.

PAR passe-tems, un évêque, un matin,
Célébrait, à voix basse, un de nos grands mysteres.
Arrive à l'évangile une jeune catin,
Que l'amour du salut alors n'occupait guères.
D'abord, murmure sourd, puis scandale et grand bruit ;
C'était à qui le mieux lorgnerait la princesse :
Lors monseigneur se tourne, enflammé de dépit,
A voir votre indécence, en entendant ma messe,
Il semblerait, messieurs, qu'un laquais vous la dit.

GUILLEMARD.

Explication du Logogriphe *du N°. 32.*

Le mot est *Folie*, dans lequel on trouve *Éole* (Dieu des vents), *loi*, *fil*, *oie*, *fois*, *lie*.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

SPECTACLES.

THÉATRE DE LA RUE FEYDEAU.

Ce théâtre vient de remettre sous les yeux du public un joli ouvrage, dont on était privé depuis long-tems. Nous voulons parler des *Amis de Collége*, comédie en trois actes et en vers, du cit. Picard, auteur des *Visitandines* et de *Médiocre et Rampant*. Cette piece, donnée au théâtre de la République dans le cours de frimaire an IV, et dont nous rendîmes compte alors, eut un succès mérité. Le premier acte sur-tout, offrant une suite presque continuelle de tableaux agréables, de détails pleins de naturel, de comique et de vérité, soutenue par le charme d'un dialogue piquant et d'une versification facile, avait réuni tous les suffrages. Il était bien difficile de se soutenir à ce degré de mérite pendant les deux derniers actes, cet ouvrage ne reposant pas sur la force de son intrigue, mais sur les détails résultans du contraste établi entre les trois amis du collége, détails presqu'entiérement épuisés au premier acte; les deux derniers parurent donc inégaux dans leur proportion avec le premier, et réellement inférieurs quant à la conduite, et même quant à l'exécution. L'effet, à la reprise, a été le même que dans la nouveauté de cette comédie. Après cette observation générale, nous ne desirons parler que de la maniere vraiment remarquable dont elle est jouée.

Baptiste aîné, dans le rôle du poëte, a tout l'enthousiasme, toute l'indépendance d'un jeune favori des muses, qui ne peut laisser tomber sur ses affaires domestiques, sur ses intérêts personnels, des regards sans cesse éleves vers la palme qu'il desire. Sa tête, son attitude sont bien celles d'un artiste. Le feu de ses yeux, la volubilité de sa diction, le désordre de ses gestes, l'abandon heureux auquel il se livre dans l'impression de son indignation ou de sa joie, soit qu'il serre dans ses bras son camarade fidele, soit qu'il repousse des dons mal offerts, soit qu'il pardonne à un ami qui l'a méconnu, dès que cet ami devient malheureux, tout cela est d'un poëte et d'un bon cœur. Les autres acteurs ne méritent pas moins d'éloges. Comment exprimer le degré de vérité auquel Dugazon est parvenu, dans le rôle du vieux professeur de rhétorique. Disons (ce trait l'indiquera peut-être), que chaque spectateur s'écrie qu'il reconnaît en lui le maître

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

dont les traits gravés dans sa mémoire y sont conservés depuis l'enfance.

Michot est où ne peut pas mieux placé dans le rôle de l'artisan. Ce rôle offre un contraste parfaitement établi. Le jeune Derville a des manieres, du jargon, de la fatuité; le poëte, du brillant, de la verve, de l'exaltation; le vieux professeur, un reste de pédantisme; le bon Robert a une sensibilité naturelle, un tact sûr, une délicatesse dont son cœur seul lui a donné des leçons : chaque jour le forme; il était faible écolier, mais le sens chez lui était aussi droit que l'ame pure; ses momens de loisir ont été consacrés à l'étude, et l'on s'apperçoit qu'à l'exemple du pere de Jean-Jacques, il a quelquefois quitté la lime ou le rabot, pour lire une page de Plutarque. Ce rôle tracé de la maniere la plus heureuse, est joué aussi parfaitement que l'auteur pouvait desirer qu'il le fût.

La citoyenne Mezerai, en se chargeant du petit rôle de la sœur du poëte, a témoigné une intention dont on doit lui savoir gré, celle de donner un nouvel éclat aux tableaux du premier acte, un nouveau prix à la représentation de l'ouvrage. Le rôle de Derville convenait bien au physique agréable d'Armand. Ce jeune acteur s'en acquitte avec intelligence. Au total, cette reprise a fait le plus grand plaisir; elle est un signe d'encouragement pour les jeunes auteurs, ainsi que plusieurs autres qu'on prepare au même théâtre : son succès est une preuve que l'engouement passager pour tous les spectacles extraordinaires ne peut être confondu avec le goût réel du public, qui accueille et applaudit encore avec reconnaissance ces productions dues à l'imitation des bons modeles, aux leçons constamment respectables des maîtres de l'art dramatique.

ANNONCE.

Les Astuces et les Tromperies de Paris, ou histoire d'un nouveau débarqué, écrite par lui-même; contenant les ruses que les intrigans, les filoux, les petits marchands, certaines jolies femmes, etc., mettent communément en usage pour tromper les gens simples et les étrangers : ouvrage rédigé par P. J. B. Nougaret. Trois volumes in-18, avec figures. Prix, 2 fr. 25 cent., et 3 fr. par la poste, en affranchissant la lettre d'avis et l'argent. A Paris, chez l'auteur, rue des Petits-Augustins, n°. 9; Desenne, au Palais-Égalité; et Rondonneau et compagnie, place du Carrousel.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De New-Yorck, le 5 thermidor an VI.

Le général Marshall qui avait été envoyé à Paris en qualité de ministre plénipotentiaire des Etats-Unis, vient d'arriver; il a été escorté depuis le lieu de son débarquement jusqu'à Philadelphie, par la cavalerie de la ville qui formait son cortége. On a député à sa rencontre le secrétaire d'Etat. Son arrivée dans Philadelphie a été une entrée triomphale. Il a été reçu au milieu des acclamations, au son des cloches, qui indiquaient assez la joie et l'esprit public de la nation.

Le gouvernement va faire imprimer et distribuer au nombre de dix mille exemplaires, des copies des dépêches de nos envoyés à Paris.

Les souscriptions volontaires pour la construction des vaisseaux qu'on donne au gouvernement, se montent déja à 200 mille dollars; elles iront certainement à un million.

TURQUIE. *De Semlin, le 2 thermidor.*

Le capitan pacha, malgré le dernier échec éprouvé par l'armée de siege, est parvenu à rallier ses troupes, qui d'ailleurs ont été grossies par l'arrivée de nouveaux corps d'Asiatiques. Non-seulement il a repris toutes ses positions en avant de Widdin, sur la rive droite du Danube, mais il a fait passer le fleuve au corps d'armée commandé par Alo-pacha, Beglierbey de Romélie, qui s'est établi dans l'isle au-dessous de Widdin, et occupe un camp assez fort sur la rive gauche du Danube, près de Kalafat en Valachie. Par

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

cette opération, Passwan-Oglu se trouve à-peu-près bloqué dans Widdin, par l'une et l'autre rive du Danube; mais il a aussi l'avantage de pouvoir attaquer séparément, avec toutes ses forces, l'un des deux corps d'armée de siége, avant que l'autre ait pu lui porter du secours.

SUEDE. *De Stockholm, le 2 thermidor.*

D'après des nouvelles officielles reçues d'Abrefors et des frontieres russes, les Suédois établis en Russie, et qui étaient rentrés en Suede pour y faire un court séjour, soit pour visiter leurs parens, soit pour régler quelques affaires, ne peuvent plus retourner en Russie, malgré les passe-ports dont ils s'étaient pourvus.

ALLEMAGNE. *De Ratisbonne, le 14 thermidor.*

On voit la finesse de la politique prussienne, qui a su attirer à Berlin les négociations importantes qui décideront de la paix ou de la guerre.

Quoique les membres de la diete, comptés presque pour rien, ne soient point initiés au secret de la mission du comte de Cobentzel, ils s'accordent à croire que l'Autriche s'efforce, non d'entraîner la Prusse dans une nouvelle guerre (elle sait que ses efforts seraient inutiles), mais de l'engager à tenir envers la France un langage plus ferme.

Les préparatifs des Autichiens sont très actifs dans nos environs. Leur armée campe déja en petits corps séparés; mais les grands camps seront établis pour le mois prochain, à Augsbourg, Donawert, et près de notre ville.

La noblesse de Bohême et d'Autriche, ainsi que le haut-clergé, paraissent très-portés pour la guerre. La Hongrie annonce, au contraire, des intentions pacifiques.

De Rastadt, le 18 thermidor.

La députation de l'Empire a enfin renoncé ou au moins différé de présenter un projet complet de

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

paix; elle a en conséquence délibéré, dans sa séance d'hier, sur la derniere note française.

Avant cette séance, le comte Lehrbach, ministre de l'empereur, avait reçu un courier de Vienne, qui lui apprit que le comte de Cobentzel était parti pour Berlin et Pétersbourg.

Le vote que ce ministre a donné dans cette séance, sera sans doute très remarquable.

Le *conclusum* ne sera entiérement rédigé qu'après demain, et contiendra probablement les sept articles suivans, comme reponse aux sept points de la derniere note française.

1°. La liberté de la navigation du Rhin, la suppression des péages du Rhin, des droits d'étapes, et des tributs des bateliers seront accordés.

2°. L'isle Saint-Pierre sera refusée, parce qu'elle est trop près de la rive droite du Rhin.

3°. Ehrenbreistein doit être rasé, mais à condition que la France renoncera à toutes ses prétentions sur la rive droite du Rhin.

4°. Chaque souverain allemand sera le maître d'établir ou de ne pas établir sur son territoire des ponts commerciaux.

5°. et 6°. Quant à la restitution à faire à l'ordre équestre de l'Empire, et aux dettes grevées sur la rive gauche du Rhin, la députation persiste dans ses précédentes déclarations.

7°. La proposition concernant les autres républiques, et sur-tout les italiennes, doit être faite d'une autre part (par l'empereur et la diete) avant que la députation puisse y répondre. Quant au Friekthal, cet objet n'est pas de la compétence de la députation, parce qu'il ne fait pas partie de la rive gauche du Rhin, et qu'il appartient à l'empereur.

Les bruits de guerre acquierrent de jour en jour plus de probabilité, sur-tout par rapport au voyage du comte de Cobentzel à Pétersbourg. L'Italie pourra bien en devenir le théâtre.

L'Empire germanique a déja trop souffert pour n'avoir pas appris à être prudent.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE. *D'Arau, le 18 thermidor.*

Depuis quelque tems il y a beaucoup de mouvemens parmi les troupes françaises en Suisse. Une grande partie va former

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

différens camps, pour ne pas être à la charge de nos concitoyens.

Si on en croit le bruit qui court ici, l'ordre est arrivé au quartier-général de Berne de faire marcher un corps de troupes françaises dans le pays des Grisons, dont la majorité des habitans s'est déclarée pour l'acceptation de la constitution et la réunion à la République Helvétique.

Le parti anti-helvétique s'agite beaucoup auprès du ministre impérial, baron de Kronthal, pour être appuyé par la maison d'Autriche; et on prétend qu'il a l'espoir de l'être. C'est d'après cette raison que les Français passeront dans le pays des Grisons pour soutenir le parti qui a voté la réunion à l'Helvétie. C'est en même tems une mesure de sûreté, parce qu'on apprend de tous les côtés que l'Autriche forme un nombreux corps de troupes sur les frontieres de la Suisse, et qu'elle occupe les passages qui conduisent en Valteline et chez les Grisons. Il est même question de faire marcher des troupes françaises sur la partie du Rhin qui sépare la Suisse du Tyrol.

RÉPUBLIQUE BATAVE. *De la Haye, le 18 thermidor.*

La constitution est lancée, mais qui peut prévoir comment elle ira; cela dépend beaucoup de la manœuvre, surtout des pilotes. On doit sous peu nommer les cinq directeurs; on craint bien qu'ils ne soient point aussi énergiques que le demandent les circonstances. Il est cependant certain qu'il faut de la vigueur pour comprimer les partis et faire aller la chose. Les anarchistes ont un peu remué dans ces derniers tems. Ils ont dénoncé au nouveau Corps législatif le Directoire intermédiaire, ainsi que Daendels.

Le Directoire a présenté un compte de sa gestion depuis le 12 juin, et une commission est chargée de l'examiner, ainsi que la pétition des citoyens qui se plaignent de son administration.

Il n'y a point de doute que le Corps législatif n'approuve tout ce qui s'est fait, malgré l'irrégularité des formes. On pense que la seconde mesure qui sera prise sera une amnistie générale pour tous délits relatifs aux événemens dont ce pays a été le théâtre depuis deux ans. On n'a pas encore été à même de juger la physionomie de cette législation; elle sera indubitablement fort sage et fort paisible. Elle va s'occuper d'exécuter les différens articles de la constitution relatifs à l'administration intérieure; mais on craint

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

qu'elle ne montre de la faiblesse, de la pusillanimité, et qu'elle ne donne trop peut-être dans le système d'inertie qui a précédé le 24 janvier. Tout dépendra au surplus, en grande partie, du choix du Directoire exécutif.

ITALIE. *De Venise, le 29 messidor.*

On a reçu, par le canal des chevaliers de Malte arrivés dernièrement en Italie, quelques détails sur les circonstances qui ont précédé la reddition de cette isle. Il en résulte que dès la premiere attaque, les Français s'emparerent sans résistance d'un des forts; qu'une partie des chevaliers français, qui formaient le plus grand nombre des chevaliers existans à Malte, et qui depuis long-tems avaient témoigné du mécontentement sur la nomination du grand-maître actuel, annoncerent d'abord leur répugnance à combattre leurs compatriotes, et qu'ils furent en cela imités par les chevaliers espagnols, qui se prévalurent de l'alliance subsistante entre la France et l'Espagne; que plusieurs des chevaliers italiens, des pays occupés par les troupes françaises, annoncerent le même éloignement à se défendre contre les Français; tous alléguant d'ailleurs que la garnison n'était pas assez nombreuse, et manquait sur-tout de canonniers; qu'enfin il n'y avait dans l'isle que douze ou quinze chevaliers allemands, et qu'ils ne furent secondés que par un très-petit nombre de chevaliers des autres nations, dans la sortie qu'ils tenterent sans succès.

Voici le texte de la capitulation de Malte, qu'on ne connaissait jusqu'à présent que par des extraits incomplets.

« Convention entre la République Française, représentée par le cit. Bonaparte, général en chef, d'une part; et l'ordre des chevaliers de St. Jean de Jerusalem, représenté par le bailli de Tolino Frisari, le commandeur Bosredon de Bausijat, le docteur Nicolas Muscat, l'avocat Benoît Schembri et le conseiller Bannanno, d'autre part; sous la méditation de S. M. C. le roi d'Espagne, représenté par le chevalier Philippe Amat, son chargé d'affaires.

» Art. Ier. Les chevaliers de l'ordre de St. Jean de Jérusalem remettront à l'armée française la ville et les forts de Malte. Ils renoncent, en faveur de la République Française, aux droits de souveraineté et de propriété qu'ils ont, tant sur cette isle que sur les isles de Gozo et de Camino.

» II. La République Française emploiera son influence au congrès de Rastadt, pour procurer au grand-maître, sa vie durant, une principauté équivalente à celle qu'il perd; et

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

n attendant, elle s'engage à lui faire une pension annuelle de 300,000 fr.; et il lui sera donné en outre la valeur de deux années de la susdite pension, à titre d'indemnité pour son mobilier. Il conservera, pendant tout le tems qu'il restera à Malte, les honneurs militaires dont il a joui précédemment.

,, III. Les chevaliers de l'ordre de St. Jean de Jérusalem qui sont Français, actuellement à Malte, et desquels il sera pris note par le général en chef, pourront rentrer dans leur patrie, et leur résidence à Malte sera considérée comme une résidence en France. La République Française emploiera ses bons offices auprès des Républiques Cisalpine, Ligurienne, Romaine et Helvétique, pour que le présent article soit déclaré commun aux chevaliers de ces différentes nations.

,, IV. La République Française fera une pension de 700 fr. aux chevaliers français actuellement à Malte, leur vie durant. Cette pension sera de 1000 fr. pour les chevaliers sexagénaires et au-dessus. La République Française emploiera ses bons offices auprès des Républiques Cisalpine, Ligurienne, Romaine et Helvétique, pour qu'elles accordent la même pension aux chevaliers de ces différentes nations.

,, V. La République Française emploiera ses bons offices auprès des autres puissances de l'Europe, pour qu'elles accordent aux chevaliers de leur nation l'exercice de leurs droits sur les biens de l'ordre de Malte situés dans leurs Etats.

,, VI. Les chevaliers conserveront les propriétés qu'ils possedent dans les isles de Malte et de Gozo, à titre de propriétés particulieres.

,, VII. Les habitans des isles de Malte et de Gozo continueront, comme par le passé, à jouir du libre exercice de la religion catholique, apostolique et romaine; ils conserveront les propriétés et privilèges qu'ils possedent. Il ne sera mis aucune imposition extraordinaire.

,, VIII. Tous les actes civils passés sous le gouvernement de l'ordre, seront valides et auront leur exécution. ,,

Fait double, à bord du vaisseau l'*Orient*, devant Malte, le 24 prairial, 6e. année républicaine.

IRLANDE. *De Dublin, le 10 thermidor.*

Sur la motion du procureur-général, le général Craddock parut hier à la barre de la chambre des communes.

L'orateur de la chambre l'invita à déclarer ce qu'il savait sur la conduite de Beauchamp Bagnal-Harvey et de Cornelius Grogan, écuyers du comté de Wexford, pendant la rébellion récemment éteinte dans ce pays.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le général Craddock répondit qu'il avait été lui-même président de la cour martiale qui a jugé ces personnes; que les débats ont démontré clairement et indubitablement que Bagnal-Harvey était commandant en chef de l'armée rebelle à la bataille de Ross, où il écrivit de sa propre main la sommation de se rendre faite aux troupes royales; qu'il a paru dans cette même action à la tête d'un corps considérable de cavalerie; qu'il a signé plusieurs commissions, etc.

Il a déposé également contre Cornelius Grogan, qui était, dit-il, commissaire-général de l'armée rebelle dans le comté de Wexford, où il était chargé de faire les provisions de vivres, fourages et autres objets nécessaires; il a été convaincu d'avoir fait enlever de chez une fermière des environs de Wexford, des provisions de bouche qu'il a fait passer aux insurgens; il a signé de sa propre main et de son nom des permissions d'entrer dans la ville. La cour martiale s'est pleinement convaincue de tous ces faits, dont les accusés n'ont pu démentir la moindre circonstance pendant tout le cours des débats, quoique le jugement de Grogan ait été, à sa requête, différé de plus de trois heures, pour lui laisser le tems de se procurer des témoins.

L'orateur demanda au général si les accusés avaient été entendus dans leur défense suivant la forme ordinaire.

Le général répondit qu'on leur avait laissé toute la latitude et le tems nécessaires pour faire paraître les témoins à décharge; mais qu'après un examen très-mûrement réfléchi, la cour martiale s'était pénétrée de la pleine conviction de leur crime.

Après avoir fait cette déclaration, le général Craddock se retira, et l'on appella à la barre M. Thomas Reynolds (le même qui porta témoignage dans l'affaire de MM. Cann, Byrné et Bond.)

L'orateur de la chambre lui ayant demandé s'il avait quelque connaissance de la conduite d'Edouard Fitz-Gérald (appellé communément lord E. Fitz-Gérald) pendant la rébellion, il répondit « que lord E. Fitz-Gérald jouait le rôle de commandant en chef des rebelles, et lui avait donné, à lui témoin, une commission de colonel d'insurgés, signée de sa main; que ce lord redoutant les soupçons du gouvernement, avait déclaré à lui témoin, le desir de passer sans délai en France, pour accélérer l'invasion de l'Irlande, à la faveur de son intimité avec Talleyrand-Périgord. »

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Ici le procureur-général fit donner au témoin l'ordre de se retirer, en déclarant qu'il fallait réserver la partie la plus importante de la déposition de cet homme pour une occasion plus solemnelle ; et il demanda la permission de proposer un bill contre les propriétés des trois personnes ci-dessus désignées. Accordé.

Les nouvelles mesures prises par le gouvernement ont prolongé la vie de M. Bond ; mais le 9 thermidor n'a pas lui pour Michaël William Byrné. Il a été exécuté le 7, devant Newgate, et décapité quelques momens après. Il a montré le plus grand sang-froid. On le dit proche parent de la marquise de Buckingham.

M. Hampden Evans, arrêté il y a quelques jours, appartenait, dit-on, au Directoire irlandais. Il a d'immenses propriétés dans le royaume. Le gouvernement a pris, pour s'assurer de sa personne, des précautions extraordinaires. Une garde à cheval a été envoyée à sa maison de campagne, tandis qu'une autre garde investissait sa maison de Great Georges Street.

ANGLETERRE. *De Londres, le 17 thermidor.*

Des lettres du lord St.-Vincent affirment qu'il existe une très-grande intelligence entre le gouvernement espagnol et la flotte anglaise ; entr'autres exemples de communications amicales, le chapeau d'un 4e. lieutenant anglais fut oublié à bord, et l'on envoya le chercher par un parlementaire. — D'autres assertions, et une statue d'or destinée au roi d'Espagne, prise par les Anglais, et renvoyée à S. M. espagn. par l'amiral Jervis, rendent assez probables les bruits d'une très-secrette négociation entre le gouvernement espagnol et la flotte anglaise; mais le gouvernement britannique a un si grand desir de faire croire à cette négociation ! D'un autre côté, il serait si imprudent au gouvernement espagnol d'abandonner ses véritables alliés, que même en rapportant ces bruits, bien ou mal fondés, nous aimons à n'y pas croire ; toutefois il nous importe de prévenir nos amis en France de la violation des traités, et de s'informer avec précision de cette inertie espagnole qui n'a point permis à 30 vaisseaux de ligne de sortir du port de Cadix, qui n'était bloqué alors que par 17 vaisseaux anglais. — Les matelots qui *essayaient* une insurrection sur la flotte de l'amiral lord Saint-Vincent, ont été convaincus d'être des *Irlandais-Unis*, et ils ont été pendus ou fusillés. — Une insurrection de matelots irlandais, sur le *César*, de 80 canons, à l'ancre dans la baie de Cawsand, a pris un caractere assez grave. Les chefs de cette insurrection ont été sur-le-champ denoncés et fusillés.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 15 au 25 thermidor.

Duplantier, dans la séance du 16 du conseil des Cinq cents, fait arrêter, par motion d'ordre, que le 23 thermidor, jour correspondant au 10 août, le conseil célébrera dans son sein l'anniversaire de la chûte du trône; journée célebre à laquelle nous devons l'établissement de la République et les victoires multipliées qui en ont consolidé l'édifice.

Sur la proposition de Sherlock, la commission d'instruction publique présentera incessamment un mode de célébration uniforme, pour toute la République, de la fête nationale du 1er. vendémiaire.

Lecointre-Puyraveau fait un rapport sur les indemnités à accorder à ceux qui seraient blessés grièvement en prêtant main-forte à l'exécution de la loi. On se rappelle que cette question a été soumise au conseil à l'occasion de l'assassinat de plusieurs citoyens par l'émigré Rochecotte, arrêté rue du Bacq. Le rapporteur propose de déclarer que tout citoyen qui sera grièvement blessé en exécutant la loi, ou les ordres des autorités constituées, ou en prêtant main-forte à ceux chargés de les exécuter, seront traités gratuitement dans les hospices civils, et recevront en outre une gratification égale à celle accordée par la loi du 18 germinal an VI, aux gendarmes blessés dans l'exercice de leurs fonctions. S'ils perdent la vie, la gratification sera donnée à leurs épouses ou enfans, qui recevront en outre la pension des veuves et orphelins des défenseurs de la patrie. Pareille gratification serait accordée à ceux qui, au péril de leur vie, auraient sauvé des eaux ou des flammes des citoyens en danger; et, s'ils perdaient la vie, leurs épouses ou enfans la toucheraient, et auraient en

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

outre droit à la pension. Les noms des citoyens qui se seraient ainsi distingués par leur dévoûment, seraient inscrits sur un registre ouvert dans les administrations, et ils recevraient une couronne civique à la fête de la Reconnaissance. Les fonds seraient pris sur ceux mis à la disposition du ministre de la police générale, pour dépenses imprévues.

Impression et ajournement.

La discussion sur les domaines engagés reprend.

Duchâtel répond aux différentes objections faites contre le projet de la commission. Il déclare non admissible la proposition faite de valider les soumissions qui ont eu lieu en vertu de la loi du 28 ventôse, des domaines engagés non rentrés dans les mains de la nation. Il observe que la nation n'a pas pu vendre ce qui n'était pas dans sa possession, et ce qui ne pouvait y rentrer qu'après l'accomplissement des conditons de l'engagement. Il termine en demandant que le projet soit mis aux voix article par article, et qu'on ne perde pas de vue qu'il s'agit d'une mesure qui tend à procurer au trésor public des moyens prompts et indispensables.

Cette proposition est adoptée, et la suite de la discussion est ajournée.

André (du Bas-Rhin), par motion d'ordre, le 17, s'éleve contre les abus sans nombre et la dépravation générale qui s'introduisent de la maniere la plus effrayante au sein de la République. Les souffrir plus long-tems, ce serait se rendre coupable d'une collusion criminelle. Il serait téméraire, sans doute, dit l'orateur, de combattre simultanément tous les vices qui nous assiégent; mais il en est trois sur-tout qu'on ne peut attaquer ni trop promptement ni trop fortement : c'est le jeu, l'agiotage et la vénalité dans les bureaux. L'un, en ruinant les fortunes particulieres, jette des peres et meres dans l'affliction, des épouses et des enfans dans la plus affreuse misere; et les joueurs eux-mêmes dans le désespoir. De-là les vols, les assassinats qui les conduisent à l'échafaud, ou les suïcides qui terminent leurs jours de la maniere la plus scandaleuse comme la plus infamante.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Quant à l'agiotage, il n'est pas seulement la honte de l'individu qui s'y livre, il opere encore la ruine du trésor public, et ébranle le corps politique. L'agioteur et le dilapidateur se tiennent. Il est tems de leur arracher le voile qui les couvre. Quand les braves défenseurs de la patrie manquaient de tout, excepté de courage et de patience, des agens militaires, ceux qu'on appelle des fournisseurs enfin, étalaient insolemment le luxe le plus effréné à la vue des soldats, et l'on ne sait ce qui devait étonner le plus, ou la retenue de ces derniers, ou l'impudeur des premiers. A ces deux premiers crimes politiques, ajoutez la vénalité dont les ramifications s'étendent jusque dans les bureaux des plus petites administrations. Ici ce sont des solliciteurs avides qui font de la justice le plus honteux trafic; là, des solliciteuses qui, en échange de leurs charmes, disposent des emplois qu'elles arrachent aux peres de famille laborieux et instruits, pour en revêtir d'ignorans requisitionnaires. Parlerai-je de ces marchés ténébreux qui ont enrichi tant d'intrigans, tant d'êtres immoraux qui insultent sans cesse à la misere publique? Non, je ne veux pas souiller plus long tems ma bouche, ni vos oreilles, de ces infamies. Mais il est tems d'opposer une digue à ce torrent d'abus que je n'ai fait qu'effleurer.

Je demande donc 1°. qu'il soit nommé une commission de trois membres pour proposer des lois pénales contre les joueurs et ceux qui donnent à jouer.

2°. Une commission de cinq membres pour proposer des lois répressives de tout genre de dilapidations.

Ces propositions sont adoptées.

Lucien Bonaparte résume le rapport qu'il a fait sur les secours à accorder aux veuves et enfans des militaires et des employés publics des armées de terre et de mer.

Si l'armée de terre, dit-il, a mille fois bien mérité de la patrie, l'armée de mer, jusqu'à ce jour retenue malgré elle, vient de s'élancer dans la carriere, et son premier pas annonce à l'univers qu'elle est aussi

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

la bien aimée de la victoire. Oui, si des forêts de lauriers n'ombragent pas encore le génie de notre marine, c'est qu'il a été jusqu'à ce jour dans l'enfance par des causes que je ne retracerai pas à votre esprit..... La vivacité, le courage peuvent bien être le partage d'un enfant généreux; mais la vigueur ne s'acquiert que par le développement des facultés physiques, et la nature prescrit à ce développement une époque déterminée. Devancer cette époque, exiger d'un enfant la force d'un homme, c'est combattre vainement les lois imprescriptibles de la nature: telle a été jusqu'à ce jour la situation de notre marine. Sans organisation précise, sans force réelle, elle ne pouvait que réparer ses pertes en silence;... elle grandissait dans l'ombre :.... chaque jour l'art des hommes de génie, l'œil du gouvernement et le travail assidu d'un peuple d'ouvriers citoyens lui donnaient cette physionomie majestueuse, terrible, qui convenait à la fille de la grande république..... Elle grandissait dans l'ombre, et de tems en tems elle essayait ses forces naissantes contre les tyrans des mers, et semblait brûler d'impatience de leur arracher le trident. . Dans ces combats isolés de vaisseau à vaisseau, de frégate à frégate, où les Anglais ont toujours eu la supériorité du nombre, notre marine n'a-elle pas prouvé que l'enthousiasme de la liberté peut vaincre le sang-froid de l'art? Dans ces combats isolés, l'Océan et la Méditerranée n'ont-ils pas vu des traits que réclame l'imortalité, et que le burin de l'histoire retracera en caracteres d'or?... Ces premiers exploits étaient pour nous le sûr garant de la victoire, aussi tôt qu'une flotte française aurait paru sur la surface de la mer .... Notre marine sort de l'enfance, et se montre enfin dans tout l'éclat de la jeunesse;..... hier Malte est devenue sa première conquête; aujourd'hui elle l'oublie déja pour courir à de plus belles victoires!... Les destinées de la République la portent sûrement à de grandes choses... Qu'y a t il d'impossible à des soldats couverts de lauriers, à des marins impatiens de s'en couvrir? La gloire réunit l'armée de terre et de mer;

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

que la bienfaisance nationale ne les sépare pas : les veuves, les enfans de ces guerriers seront également l'objet de notre sollicitude paternelle.

La commission a cru devoir réunir dans le même projet les militaires et les marins.

L'art. XII du premier projet rejetté par les Anciens fixait à 14 ans la cessation des secours à accorder aux orphelins ; mais la commission pense que la République ne doit les abandonner que lorsqu'ils peuvent devenir soldats. Il faut les mener par la main, du berceau au champ de bataille. La vie de ces enfans généreux ne sera qu'une suite de services rendus à cette patrie qui leur aura servi de mere. Alors le guerrier mourant fermera sans inquiétude les yeux sur le sort de son fils.

Ce projet n'éprouve que de légers amendemens, et il est adopté.

Le rapporteur de la commission sur les domaines engagés a lu, dans la séance du 18, les articles de son projet, qui ont été adoptés au nombre de 27 sans aucune réclamation.

Woussen a proposé d'établir des tribunaux de commerce dans les communes d'Anvers, Ostende, Bruxelles, Louvain, Gand, Bruges, Mons et Tournay.

On ajourne.

Chabert, le 19, par motion d'ordre, soumet quelques vues sur les économies dans la partie des fournitures de la guerre, sur les moyens de mettre un terme aux dilapidations qui se font journellement, et à l'accroissement inoui de ces fortunes scandaleuses qui s'élevent aux dépens de la fortune publique. L'orateur entre ensuite dans quelques détails sur les moyens peu délicats qu'emploient les fournisseurs, pour surprendre la bonne-foi du gouvernement. Il ajoute que le quartier-général des fripons est à la trésorerie nationale, et que leurs cantonnemens sont chez les receveurs et payeurs des départemens. Il propose de créer une commission pour présenter un projet de loi sur la surveillance et la publicité des marchés.

Joubert (de l'Hérault) répond que ce n'est point

avec

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

avec des mesures partielles qu'on peut se flatter d'arriver à la repression des abus. Il est nécessaire d'avoir un système général et suivi. La grande objection que l'on fait contre la publicité des marchés, c'est la difficulté des paiemens de la trésorerie. Il s'agit de savoir si le peuple français sera obligé de supporter 80 ou 100 millions de plus, parce qu'on a soin de tarir le trésor public. Je demande que la commission spéciale qui sera nommée, soit tenue de se concerter avec celle des finances, de la surveillance de la trésorerie et des dépenses des divers ministeres.

Génissieux s'oppose à cette réunion de commissions; elle lui paraît inutile; et d'ailleurs, ajoute-t-il, c'est le moyen de n'en jamais finir.

Le conseil se borne à déclarer qu'il sera nommé une commission pour régulariser les marchés, et présenter un projet de loi sur leur publicité.

Guendon prend la parole sur la meilleure disposition des revenus publics; après avoir passé en revue tous les principes d'économie politique; après avoir effleuré ce qu'il appelle le grand problême de la communauté des biens sans nuire à la propriété; après avoir fait sentir la nécessité du langage des signes qui a tant d'influence sur la prospérité des nations, l'orateur parle des grandes routes, des obélisques, des secours que la patrie doit à l'indigence, et il conclut par diverses propositions, dont la principale serait la création d'une commission pour l'examen des comptes des ministres dans toutes leurs ramifications. Ordre du jour.

Joubert fait adopter son projet, qui maintient pour l'an VII l'armée sur le pied de guerre, et fixe les dépenses à 202 millions 581 mille 902 francs.

On ordonne l'impression et l'ajournement d'un rapport de Bergier sur les hypotheques.

On adopte le projet de Heurtaut-Lamerville, qui défend de rappeller dans des actes publics ou particuliers des dates ou indications autres que celles de la République, et de rappeller l'ère ancienne comparativement avec la nouvelle, hors le cas de

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

cation d'une loi ou d'un acte antérieur à celle-ci, ou d'un acte où un étranger est partie contractante. On avait adopté un amendement portant prohibition du calendrier grégorien. Mais il a été rapporté, sur l'observation faite par Pison-du-Galand, qu'il était inutile puisque l'usage en devenait impossible, hors les cas déterminés et très-circonscrits; et injuste, puisqu'on avait reconnu qu'en certaines occasions on pouvait en faire usage.

Le conseil des Anciens, sur le rapport de Lemoine, a approuvé, le 14, la résolution qui rectifie l'instruction du 6 germinal, en ce qu'elle suppose que les cousins-germains ne peuvent être membres de la même administration. Cette loi ajoutait à la constitution, en ce qu'elle excluait l'exercice simultané des cousins-germains, tandis que la constitution n'avait prononcé d'exclusion qu'à l'égard des oncles et des neveux.

Guyomard a combattu, le 16, la résolution relative aux domaines congéables. Il prétend qu'ils étaient une véritable institution féodale, et cite différens jurisconsultes de la ci-devant Bretagne qui ont été de cet avis, et il observe que le propriétaire ne doit pas recevoir presque pour rien les améliorations, défrichemens, augmentations de bâtimens faites par le colon; que le moindre défaut de cette résolution est d'être incomplette, de blesser les droits des tiers acquéreurs, et d'annuller, au mépris de la constitution, des jugemens intervenus. Guyomard vote pour le rejet.

Le conseil ordonne l'impression et ajourne la suite de la discussion.

Brottier, dans la séance du 17, propose, au nom d'une commission, l'adoption de la résolution du 3 thermidor, relative à la célébration des décadis et des fêtes nationales.

Il importe de faire revivre les institutions républicaines, dit le rapporteur, si l'on ne veut pas retomber dans les habitudes de l'ancien régime. Le meilleur moyen de rendre la célébration des décadis commune, c'est de la rendre agréable. Il faut frapper

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

les sens ; et les entourer de plaisirs. Le plaisir seul attache les hommes ; et le moyen de faire adopter ces changemens, c'est de les environner de jouissances. Le conseil des Cinq-cents a senti cette vérité ; et la résolution qu'il a prise à cet égard mérite d'être approuvée.

Cette résolution co-ordonne les jours de repos avec le calendrier républicain. Ce calendrier qui fait aujourd hui l'admiration publique, a fait sentir les ridicules de l'ancien. Il importe donc de le maintenir. Que les jours de repos ne soient donc plus désormais attachés, ou au sabat des Juifs, ou au dimanche des Chrétiens.

Le conseil approuve la résolution.

Sur la proposition de Guyomard, le conseil arrête qu'il célébrera la fête du 10 août.

Il reprend, le 18, la discussion sur la résolution relative aux domaines congéables. Après avoir entendu Jourdain, qui l'a combattue comme contenant un effet rétroactif et annullant les jugemens rendus en conformité des lois antérieures, le conseil rejette la résolution.

Jourdain a fait, le 19, un rapport sur la résolution du 6 messidor, relative aux poids et mesures. Il analyse d'abord les lois précédentes relatives à ce sujet, et en montre l'insuffisance et l'imperfection. Il présente ensuite l'exposé de la résolution qui corrige ces lois et les supplée. Il pense cependant qu'elle n'est pas aussi complette qu'on aurait pu le desirer, il voudrait qu'on eût ordonné le depot dans chaque chef-lieu de canton, d'un modele de chaque poids et mesures, afin de répandre l'instruction autant que possible. Il pense aussi que l'on devrait envoyer un modele de chacun aux tribunaux qui en auront souvent besoin pour prononcer dans les affaires où il s'agira de poids et mesures. Il trouve que la résolution donne au Directoire une latitude suffisante de pouvoirs, pour surmonter les obstacles qui pourraient arrêter la fabrication des nouvelles mesures. Il justifie la disposition qui en ordonne la vente, en disant que cette fabrication coûtera une somme de

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

huit à neuf millions, que l'état de pénurie du trésor public ne lui permet pas de supporter.

En vain, dit-il, voudrait-on présenter cette vente comme une nouvelle imposition levée sur ceux qui sont tenus de se pourvoir de poids et mesures, elle ne sera que le prix d'une chose dont les marchands acquerront la propriété. Au surplus, quand ce serait une imposition, on aurait tort de s'en plaindre, car elle aurait été établie par la constitution, qui a prescrit formellement d'établir l'uniformité des poids et mesures.

Le rapporteur justifie ensuite l'augmentation de prix qu'on a mise sur les nouveaux poids et mesures, autre que celui de la fabrication. Si l'on s'était borné, dit-il, à n'exiger que le remboursement des frais de fabrication, le gouvernement aurait supporté une perte de 2 millions 500 mille francs qu'il en coûtera pour la vérification, le port de ces mesures et l'impression des instructions nécessaires pour en apprendre la valeur. C'est pour cela qu'on a ajouté 28 pour 100 en sus des frais de fabrication, somme qui remplace celle que coûteront les dépenses accessoires. Le rapporteur répond ensuite aux plaintes qu'on a faites contre la nouvelle nomenclature des poids et mesures. On trouve mauvais, dit-il, qu'on ait puisé ces noms dans une langue très-peu connue; mais on n'a pas réfléchi que lorsqu'on acquiert des idées nouvelles, il faut créer de nouveaux mots pour les exprimer; qu'il faut en général que les mots soient le moins longs possible, et portent la signification de la chose qu'ils désignent. On a cru trouver ces avantages dans la langue grecque, qui a déja fourni à la nôtre tant d'expressions nobles et heureuses. La commission propose d'approuver la résolution.

Le conseil ordonne l'impression et l'ajournement.

Bailleul, dans la séance du 21 du conseil des Cinq-cents, organe de la commission chargée de l'examen du message du Directoire sur la situation des finances : Ce n'est pas assez, dit-il, que le trésor public attire continuellement l'attention des législateurs,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ce n'est pas assez qu'ils veillent à ce qu'il ne soit jamais épuisé, à ce qu'il présente toujours des resources pour l'Etat; il faut encore qu'ils ne perdent pas de vue l'aisance, les jouissances même des citoyens. C'est aussi ce qui fera sans cesse l'objet de la sollicitude du conseil.

Après ce début, l'orateur déclare que le 18 du dixieme mois, il a été à la connaissance de la commission, que les contributions pour l'an VI n'étaient point encore rentrées d'un tiers; les finances sont donc dans une sorte d'embarras; ce serait une lâcheté de le dissimuler. Mais cet embarras vient-il de l'arriéré des contributions? Un peu, sans doute, mais ce n'est qu'un peu. La rareté du numéraire en est une plus grande cause; et une cause plus grande encore, c'est le défaut de crédit; car, quoiqu il soit vrai qu'il y ait moins de numéraire que sous l'ancien régime, il n'est peut-être pas moins vrai qu'il y en a plus en circulation qu'il y en avait alors. Or le défaut de crédit opere un dessechement total dans les canaux des finances. Il force le gouvernement à faire des marchés ruineux, à rallentir ses paiemens dans toutes les parties de l'administration, à les suspendre sur une classe malheureuse qu'on semble avoir condamnée à ne vivre que d'espérances toujours déçues, et à laquelle on fait endurer en quelque sorte le supplice de Tantale, en lui faisant envisager sans cesse le terme prochain d'un paiement si long tems attendu, et qu'on recule sans cesse, lorsqu'il croit toucher à ce moment desiré.

Cependant, il est une vérité qu'on ne peut révoquer en doute, c'est que cette suspension des rentes est un des maux qui nuit le plus au commerce, à l'industrie et à la culture, et la stagnation de ces trois sources vivifiantes d'un Etat, répand à son tour le dessechement de toutes les sources secondaires; c'est donc un systême de crédit bien conçu, bien combiné, bien exécuté, qu'il faut savoir trouver et mettre en usage. C'est un systême de crédit si sage, si sûr et tellement convenable aux circonstances, qu'il anéantisse cette usure affreuse qui force à payer

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

vingt-cinq pour cent d'intérêt dans les emprunts que l'on est obligé de faire, et cet intérêt, déja monstrueux, est un des moindres que l'on fait supporter au malheureux rentier, qui, ayant le malheur de n'être pas payé, est encore forcé de passer par toutes les conditions qui lui sont faites, ou de mourir de misère ou de faim. Après avoir vaincu par la force des armes, nous laisserons-nous vaincre par la force du discrédit? Non, s'écrie l'orateur.

Après avoir parlé pendant une heure et demie, il termine par ces mots : Les projets qui sont la conséquence des principes que je viens de poser, seront détaillés demain avec les autres projets que la commission a à vous proposer.

L'impression du discours est ordonnée.

Heurtaut-Lamerville remet à la discussion les articles relatifs au calendrier républicain.

Un membre a proposé, à l'égard de l'article si débattu de l'ouverture et de la clôture des boutiques, qu'il fût dit que tout marchand qui contreviendrait à la loi, fût privé du droit de faire le commerce ; mais la peine de simple police a été prononcée, sauf dans la récidive une peine plus forte.

On s'attendait que Lucien Bonaparte et quelques autres prendraient la parole dans cette discussion, mais ils n'ont pas parlé, et après quelques débats, les articles ont été adoptés.

Le conseil s'est occupé, le 8, du projet de résolution sur la manière de procéder dans les tribunaux, en cas de partage d'opinion.

Divers membres présentent plusieurs observations; et il n'est pris aucune détermination.

Villers, organe de la commission des finances, présente les projets de résolution annoncés par Baillieul. Il annonce que l'intention de la commission est de payer les arrérages de la dette publique en bons admissibles à l'acquittement des contributions, et même des patentes, quels qu'en soient les porteurs. Il passe ensuite à la discussion des moyens propres à assurer le service de l'an VII.

On ajourne.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Decomberousse a fait, le 21, au conseil des Anciens, le rapport sur la résolution du 6 de ce mois, relative à l'institution des fêtes décadaires. Ce qui a retardé jusqu'à présent l'établissement de ces institutions, ce sont, dit le rapporteur, les factions de toute espece qu'il a fallu détruire; c'est la guerre extérieure que nous avons soutenue, et qui réclamait toute la sollicitude du gouvernement et du Corps législatif; c'est enfin la difficulté de l'entreprise. Il fallait que ces institutions fussent aussi durables que la République, dont elles assuraient le bonheur; il fallait par conséquent se garantir de toute précipitation.

Déja, continue Decomberousse, vous avez sanctionné de nouveau le calendrier républicain, en ordonnant que le décadi serait le jour du repos général de tous les Français; la résolution qui vous est soumise, complétive de la premiere, consacre ce jour par des solemnités populaires.

Le rapporteur analyse ici les différentes dispositions de la résolution, il rend à chacune un hommage particulier. Le mariage, dit-il, étant la fête du bonheur, ne doit être célébré que le décadi, et en présence du peuple. Cette disposition, à-la-fois sage et morale, empêchera les unions mal assorties. Le sexagénaire ne traînera plus au pied de l'autel de l'hymen, une victime à peine âgée de quatorze printems; la crainte de s'offrir en ridicule aux yeux de ses concitoyens, le retiendra, et il préférera restituer la beauté à sa compagne naturelle, la jeunesse, que de s'exposer aux huées de la multitude.

Quant aux articles qui ordonnent la lecture publique des lois et du bulletin décadaire, dans lequel les traits d'héroïsme et d'humanité seront cités, Decombrousse les regarde comme le levier le plus puissant, capable de mettre en évidence et de faire éclore les plus belles actions : et qu'on ne croie pas, dit-il, que la disposition qui permet au Directoire de faire insérer dans les bulletins décadaires, des articles relatifs aux arts, à l'agriculture et au commerce, puisse être par lui détournée de son véritable objet. Si cela

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

était possible, si par ce moyen il faisait circuler des idées fausses ou contraires à la saine politique, le Corps législatif serait là pour le redresser et pour réprimer les abus.

Le rapporteur termine en applaudissant à l'art. VI, qui ordonne aux instituteurs d'assister, avec leurs élèves, aux fêtes décadaires et aux jeux gymniques qui en feront partie. C'est le seul moyen, dit-il, d'inculquer dans l'esprit de la jeunesse ces idées de républicanisme qui doivent toujours les animer, et de s'assurer du civisme des instituteurs. Il déclare que l'avis de la commission est favorable au projet de résolution.

Le conseil ordonne l'impression du rapport et l'ajournement.

On ouvre la discussion sur la résolution relative à l'introduction des nouveaux poids et mesures.

Perrée (de Granville) la combat. Il attaque l'art. II qui livre à une seule adjudication la fabrication des poids et mesures. Il craint, dit-il, que cette entreprise, comme beaucoup d'autres, ne soit livrée à des agioteurs, toujours très-intrigans, au préjudice d'une foule d'artistes honnêtes, mais pauvres, et par conséquent hors d'état de soutenir aucune concurrence.

Il trouve aussi beaucoup d'inconvéniens à faire disparaître sur-le-champ, et sans aucune préparation, les anciennes mesures. Le peuple, dit-il, aime à juger par comparaison. Si vous lui enlevez les objets qui peuvent le frapper davantage, il en résultera qu'il sera dupe de la cupidité et de la mauvaise foi. Les nouvelles mesures sont d'un cinquième plus faibles que celles qui existent maintenant; si vous ne prenez des précautions, la mesure sera diminuée, et le prix des marchandises sera toujours le même.

Perrée vote pour le rejet.

Le conseil ordonne l'impression et l'ajournement à tridi.

La séance du 23 du conseil des Cinq-cents s'ouvre à midi. La musique militaire exécute les airs chéris de la liberté. Le président prononce ensuite son discours,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

« Lorsque les rois se voient entourés de leurs gardes, dit il, lorsqu'une foule empressée de courtisans et de flatteurs étalent devant eux un luxe à l'aide duquel ils en imposent à la multitude qu'ils outrgent, les rois se croient invincibles, inattaquables même; mais pour leur faire sentir leur faiblesse, il suffit que cet appui leur soit retiré par la manifestation de la volonté du peuple souverain. Pour éluder, pour détruire le droit inaliénable des peuples, il n'y a pas de moyens, point d'artifices, point d'indignes manœuvres que les rois n'aient employés. Mais un des plus puissans ressorts qu'ils firent jouer de tous les tems, ce fut le sacerdoce, sous quelque dénomination qu'ils l'aient présenté. Par-tout et dans tous les tems ils invoquerent les prêtres pour les proclamer au nom de la Divinité. La montagne en feu de Moyse, la nymphe de Numa Pompilius, la piece de monnaie de César, le pigeon de Mahomet, et de nos jours la sainte et ridicule ampoule sont la preuve de ce que j'avance. Mais que faut-il pour faire disparaître tous ces prestiges? les simples réflexions de la philosophie et ses froides méditations. Oui, les philosophes ont plus renversé de trônes avec leurs plumes, et du fond de leurs cabinets, qu'Alexandre à la pointe de l'épée et à la tête de ses armées. Graces soient donc rendues aux Jean-Jacques, aux Voltaire, aux Montesquieu, aux Raynal, aux Mably. »

Après cet exorde, l'orateur entre en matiere. Il divise son discours en deux parties principales; dans l'une, il rappelle les faits qui précéderent la journée à jamais fameuse du 10 août; dans l'autre, il retrace à la mémoire de l'assemblee les circonstances dont ce jour fut signalé. « Je ne parlerai, dit il, que de ce que j'ai vu : quand je dirai que depuis long-tems la vérité, retenue captive par l'imposture des prêtres, se montra libre enfin sous la plume des écrivains patriotes; c'est alors que le peuple, ouvrant les yeux, commença à voir la lumiere et à connaître sa force. Que fit le tyran, qui s'apperçut que l'une éclairait l'autre? Il appelle ceux de ses courtisans qu'il sait les plus audacieux, mais qui étaient aussi les plus

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

téméraires; il les consulte. Quel fut leur avis? Tous croient qu'il faut montrer au peuple le crépuscule de la liberté; ce sera, disaient-ils, un moyen infaillible de l'amener à demander la destruction des parlemens, et ce grand acte une fois terminé, il se croira plus fortement que jamais lié à votre majesté par le sentiment du devoir et de la reconnaissance. Tel fut le motif de la convocation des états-généraux. Mais les traîtres furent pris dans leurs pièges: le peuple, électrisé par un des rayons de la liberté, se sentit bientôt tout de feu; il voulut la goûter toute entière, il s'armà pour elle. Le 14 juillet arriva; la Bastille fut renversée, et la victoire assurée aux patriotes. »

Ici l'orateur présente le tableau de tous les faits qui amenerent la destruction du trône, la fuite du roi à Varennes, son arrestation, la conduite qui fut tenue à son égard, les préparatifs faits au château la veille du 10 août, les menées de la reine, l'attitude du peuple ce jour là, la trahison des Suisses, le courage des patriotes, l'arrivée du roi au Corps législatif, sa tenue pendant la séance, les massacres du dehors, la translation de la famille royale au Temple, tous les moyens qu'on mit en œuvre pour retarder, pour empêcher le jugement qui fut exécuté le 21 janvier, tout ce que firent depuis les royalistes pour s'en venger. « Oui, s'écrie-t-il, ou il n'y a point de Dieu vengeur, ou la foudre écrasera tous les partisans des rois. »

L'orateur termine en faisant un appel aux Irlandais-Unis, et leur met sous les yeux l'intrépidité des Français dans des circonstances semblables à celles où ils se trouvent. « Ce n'est que par la pique, dit il, qu'ils ont conquis la liberté et recouvré leurs droits; vous en êtes armés comme eux, osez comme eux, et vous serez libres: restez à jamais unis, et votre révolution est faite. *Vive la République!* »

Ce cri est répété de toutes les parties de la salle. La musique exécute différens airs patriotiques, entr'autres celui, *Amour sacré de la Patrie!* pendant lequel le sénat et les citoyens des tribunes se levent.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

On décrète l'impression du discours à douze exemplaires, et la séance est levée.

Albert a fait, le 24, un rapport sur le message du Directoire, tendant à donner trois nouveaux substituts au commissaire du Pouvoir exécutif près le tribunal de cassation.

Le conseil reconnaissant l'urgence, adopte le projet de résolution conforme aux vues du Directoire.

Delaporte, organe de la commission des finances, présente les moyens qu'elle a jugé propres à subvenir aux besoins pressans des hospices. Il trace le tableau de leur situation alarmante, et il propose de leur accorder la moitié des sommes qui seront recouvrées sur les contributions arriérées de l'an V et de l'an VI.

Impression et ajournement.

Jacqueminot a reproduit à la discussion les deux projets sur les hypotheques.

Plusieurs articles en ont été adoptés.

Le président du conseil des Anciens prononce, dans la séance du 23, un discours commémoratif du 10 août.

« C'est ici, dit-il, c'est dans ce palais pompeux où les cris furieux de Charles IX excitaient au massacre, que tonna le canon du 10 août. C'est dans ces galeries spacieuses, c'est sous ces portiques où Médicis promenait ses détraches et ses crimes, que le dernier roi des Français fut vaincu, et que pour prix de son parjure il fut précipité du trône. »

Le président retrace ensuite les causes et les événemens qui ont amené le 10 août. « De l'aveu des royalistes, ajoute-t-il, Louis XVI fut parjure. Il était méprisé de tous les partis. Les Français régénérés eurent donc raison de le punir. Jurons haine à la royauté. Qu'est-il besoin de maître pour des Francs? furent-ils jamais si grands et si puissans que depuis qu'ils se gouvernent eux-mêmes. »

Le président retrace ensuite l'histoire des crimes de la royaute. Il remonte jusqu'aux empereurs romains. Il parle de la tyrannie qui a désolé l'Asie et l'Afrique. Il reprend enfin l'ordre chronologique

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

des rois de France depuis le sixieme siecle, montre leur incapacité ou leurs forfaits, et termine en invitant le Corps législatif à entretenir toujours cette heureuse harmonie qui regne entre le Directoire et lui; les citoyens ? à oublier les fautes passées dans des circonstances où des Dieux seuls auraient pu se conduire autrement, et les conjure à se réunir tous dans les sentimens, la gloire et la prospérité de la France. Des cris de *Vive la République !* succedent à ce discours dont le conseil ordonne l'impression à douze exemplaires.

Le corps de musique attaché au conseil exécute les airs de la liberté.

Moreau (de l'Yonne) a fait, le 24, le rapport sur la résolution qui appelle les suppléans à remplir les places vacantes dans le tribunal de cassation. La commission a pensé que chaque juge de ce tribunal ayant son suppléant, on priverait, contre le vœu formel de la constitution, quelques juges des suppléans qui leur sont donnés, d'où il arriverait qu'un département aurait deux juges, sans avoir de suppléant. Cette résolution lui a paru d'ailleurs porter atteinte à la loi du 19 fructidor, qui autorisait le Directoire à nommer des suppléans aux juges.

Moreau propose en conséquence le rejet de la résolution. — Elle est rejettée.

PARIS. *Nonidi, 29 Thermidor, l'an VI de la République.*

Deux des plus mémorables époques de la révolution, le 9 thermidor et le 10 août, ont été célébrées avec la plus grande solemnité. La prémiere mit fin à cette longue chaine d'assassinats et de tyrannie, exercée au nom du peuple par des hommes de sang, qui n'étaient guidés que par leur ambition particuliere. L'autre a vu tomber le trône, que la faiblesse voulait soutenir par tous les moyens que la perfidie et la trahison suggerent.

La premiere de ces fêtes, dont le défaut d'espace dans notre dernier N°. ne nous a pas permis d'offrir les détails, a été marquée par un accessoire infiniment intéressant, c'est

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

l'entrée triomphale des beaux monumens relatifs aux sciences et aux arts recueillis en Italie. L'ordonnance de cette pompe superbe, à laquelle ont assisté toutes les classes de savans et d'artistes, et toutes les autorités constituées, fait le plus grand honneur au nouveau ministre de l'intérieur, François (de Neufchâteau). Chacun de ces objets précieux et de ces chefs-d'œuvre de la Grece et de Rome, étaient portés sur des chars distribués en plusieurs groupes, distingués par une épigraphe ou une légende caractéristique; des corps de musique distribés de distance en distance, ajoutaient un nouvel éclat à cette solemnité.

Le ministre de l'intérieur, en présentant au Directoire les commissaires chargés de recueillir les monumens des arts en Italie, a prononcé un discours où respire le plus vif enthousiasme pour les sciences et les arts. Il en a parlé en homme qui sait les apprécier, parce qu'il les cultive lui-même.

Le cit. Merlin, remplissant les fonctions de président du Directoire, en l'absence de son collegue Rewbell, a distribué, au nom de la patrie, à chacun des commissaires revenant d'Italie, une médaille sur laquelle est gravée, d'un côté, la figure de la France; de l'autre, cette légende : *Les Sciences et les Arts reconnaissans;* et leur a adressé ces paroles :

« Savans et artistes républicains, c'est à votre activité infatigable, c'est à votre exquise sagacité, c'est à votre ardent amour pour la patrie, qu'est dû ce magnifique appareil qui, dans ce moment, frappe et enchante tous les regards. Le Directoire exécutif se fait un devoir de proclamer que vous avez rempli glorieusement l'honorable mission qu'il vous avait confiée. Recevez comme un gage solemnel de la gratitude nationale, les médailles qu'il vous offre au nom du peuple français. »

Le cit. Thoin, au nom des commissaires envoyés en Italie, a ensuite prononcé un discours analogue à la mission qu'ils ont remplie. Après quoi le président du Directoire a retracé, avec autant d'énergie que de dignité, l'époque du 9 thermidor. On a remarqué, dans son discours, le paragraphe suivant : « Quatre ans se sont à peine écoulés, et déja des siecles nous séparent de ces tems dont les erreurs et les crimes ont été si funestes à la liberté. Nous ne craignons plus aujourd'hui que les passions s'en emparent pour se livrer à de nouveaux excès; nous les jugeons comme la postérité les jugera, et sans doute ils ne peuvent être pour nous, comme ils ne seront pour elle, qu'une source de salutaires instructions. »

Cette fête a été également célébrée dans les deux conseils,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

où chaque président a prononcé un discours analogue à l'époque dont ils ont retracé le souvenir.

La fête du 10 août a été remarquable par des courses brillantes. Les citoyens qui ont concouru et remporté les prix de la course à pied, à cheval et sur des chars, au Champ-de-Mars, sont, pour la course à pied, les cit. Côme et Bernard.

Les cit. Charles Hallé, Louis Regnier, Piette, Dutuillyt, Bertineau, Deschamps, Auvraj, Munié, Ribé et Doix sont ceux qui, après les vainqueurs couronnés, ont approché le plus près du but.

Pour la course à cheval, les cit. Rive et Percival.

Pour la course des chars, les cit. Mangen et Dubos.

Il y a eu contestation pour le prix de cette course. Le cit. Chapponel le disputait. Il avait en effet atteint le but le premier, mais il avait usé de ruse, et n'avait réellement pas parcouru l'espace donné.

La contestation fut portée devant les membres du bureau central, présens, et établis juges des jeux. Le bureau central en référa au ministre de l'intérieur, qui évinça Chapponel, à la satisfaction de l'assemblée, qui s'était déja prononcée contre lui par des murmures.

Les prix réservés aux vainqueurs étaient pour les courses à pied, 1er. prix, un vase précieux de la manufacture nationale de Sevres; 2e. prix, un fusil à deux coups de la manufacture nationale de Versailles.

Pour la course à cheval, 1er. prix, un cheval équipé; 2e. prix, un équipage de cheval.

Pour la course sur des chars, 1er. prix, un char français, attelé du cheval; 2e. prix, un char français.

Le soir il y eut une brillante illumination aux palais des deux conseils, et un feu d'artifice. Le concours des spectateurs était nombreux et imposant.

— Les cit. Daunou et Garat sont de retour d'Italie. Le premier a déja pris place au conseil des Cinq-cents. Le second ne tardera pas à entrer dans celui des Anciens.

— Quoique le bruit se soit répandu que Bonaparte était arrivé avec son convoi à Alexandrie, le 19 ou le 20 messidor, on n'a reçu aucune nouvelle officielle qui confirme ce bruit. On sait seulement, par les rapports qui ont été faits à l'amirauté de Gênes, que l'escadre française, depuis son départ de Malte, a conservé, dans sa marche, douze jours d'avance sur l'escadre anglaise. Quatre vaisseaux et une frégate ont été détachés de la flotte qui bloque Cadix, pour

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ler renforcer l'escadre de l'amiral Nelson, qui, par ce moyen, sera composée de 18 vaisseaux de ligne. Les préparatifs se continuent toujours dans le port de Toulon, et à mesure que les vaisseaux sont prêts, ils entrent en rade.

— Il paraît que le système de lord Cornwallis a prévalu en Irlande. Le gouvernement y a adopté des mesures de ménagement et de douceur qui n'obtiennent point l'assentiment des hommes exagérés, qui voudraient faire prévaloir les mesures de rigueur. Mais ce tempérament tardif n'est qu'un leurre par lequel on voudrait tromper l'énergie des Irlandais-unis. Leur courage et leur amour pour l'indépendance ne doivent point se fier aux promesses d'un gouvernement qui n'a jamais agi qu'avec astuce, et qui ne tarderait pas à devenir oppresseur au moment où il se croirait le plus fort.

— On assure qu'il est sorti d'un de nos ports un armement destiné pour secourir l'Irlande, et qu'il en doit sortir un autre dont le commandement est confié au général Chérin.

— Les négociations de Rastadt éprouvent toujours des longueurs, et l'on n'est point rassuré sur la rupture avec l'Autriche.

— On parle d'un nouveau traité entre la cour de Vienne et celle de Naples.

La Prusse paraît toujours résolue à garder une neutralité armée.

— Le général Baraguey-d'Hilliers et ses deux aides-de-camp sont arrivés depuis peu à Paris. Ils ont donné des détails sur le combat qu'a soutenu la *Sensible* sur laquelle ils étaient montés : elle ne s'est point rendue, comme on l'a dit, à la première bordée des Anglais. On ne peut refuser du courage au capitaine ; mais on pourrait peut-être croire qu'il n'a pas l'expérience nécessaire à un bon officier de mer.

— La loi du 19 messidor, qui ordonne des visites domiciliaires, a donné lieu à des actes arbitraires dans les départemens du Midi ; particulièrement à Aix, les administrations y ont fait arrêter et incarcérer plus de 150 individus, comme *suspects*, et aucuns de ces individus ne se trouvent compris dans les dispositions de cette loi. Le gouvernement, qui a eu connaissance de cette odieuse violation de la loi, a pris, dit-on, des mesures propres à les arrêter, et a prononcé la destitution de ces administrateurs.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

— Les derniers avis d'Amsterdam portent que les forces navales anglaises et russes se sont approchées de si près de la rade du Texel, qu'on conçoit de vives inquiétudes sur les desseins de l'ennemi. Les troupes ont eu ordre de précipiter leur marche vers les côtes ; elles se réunissent en grand nombre dans les environs du Texel ; de plus, on construit de formidables batteries de distance en distance, sur toute la côte. Les ennemis dominent, au reste, sans réserve, sur la mer du Nord ; ils y interceptent généralement tous les navires quelconques destinés pour les ports de la Hollande, ainsi que pour ceux de la France.

— Le 13 de ce mois, entre neuf et dix heures du soir, les flammes dévoraient la chaumiere d'une blanchisseuse de la commune d'Antony. Trois citoyens s'élancent dans les flammes ; le toît tombe, on les croit etouffés : l'un d'eux sort en criant : *La voilà, je la tiens* ; ce n'était qu'un paquet de linge enflammé. Il fallut de nouvelles recherches, et enfin la blanchisseuse est sauvée.

Les trois citoyens qui ont si bien mérité, sont Monfrat, volontaire, demeurant à Sceaux ; le cuisinier du cit. Larmonnier, propriétaire à Berni ; et J. B. Perruchon, charetier du cit. Boileau, d'Essonne. Perruchon est père de cinq enfans en bas âge. Malgré les soins que l'on prend de lui, il n'est pas encore hors de danger ; il sera horriblement défiguré. Le cuisinier est à peu-près dans le même état. Monfrat est le moins maltraité : c'est lui qui a sauvé la blanchisseuse.

Le ministre de l'intérieur, touché d'un dévouement si généreux, a écrit sur-le-champ à l'administration centrale du département et à la municipalité d'Antony, pour que l'on prît un soin particulier de la femme et des trois citoyens que l'on vient de nommer. Il a chargé en même-tems la municipalité d'offrir publiquement une indemnité aux victimes de l'incendie. Cette récompense sera décernée le jour du décadi, en présence du peuple assemblé.

— Le ministre de l'intérieur ayant observé que dans plusieurs départemens les récoltes éprouvent des dommages considérables par le défaut d'exécution des lois concernant la chasse, a invité les administrations centrales de statuer au plutôt, suivant les localités, sur l'époque à laquelle la chasse sera interdite ou permise, dans leurs ressorts respectifs, aux propriétaires sur leurs terres non closes.

— Le cit. Martini, auteur du *Droit du Seigneur*, de *Sapho*, vient d'être nommé inspecteur de l'enseignement au conservatoire de musique.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

N°. 34.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 10 FRUCTIDOR, *l'an sixieme de la République.*

MORALE.

PRINCIPES des Mœurs chez toutes les Nations, ou Catéchisme universel par SAINT-LAMBERT. *Trois volumes in-8°. Prix, 10 francs, et 13 fr. franc de port. A Paris, chez* AGASSE, *imprimeur-libraire, rue des Poitevins, n°. 18. An VI de la République.*

SECOND ET DERNIER EXTRAIT.

APRÈS l'analyse de l'homme et de la femme vient un *traité sur la maniere de former la raison.* L'auteur encore ici s'éloigne de la forme didactique pour rendre ses leçons plus piquantes. Il nous transporte dans un prétendu pays de *Ponthiamas*, où depuis cinquante ans un peuple simple, et même ignorant, suit si parfaitement la voix de la raison et de la vertu, qu'il n'a pas même besoin de loix et de gouvernement pour être la nation la plus heureuse de la terre; et au bout de ce tems, les sages qu'il consulte veulent lui donner des lumieres pour conserver sa raison et ses mœurs, et des préceptes pour le faire agir par principes, comme il l'a fait jusqu'alors; pour ainsi dire, par un heureux instinct. Cette supposition, il faut en convenir, n'est pas très-philosophique, ou du moins ne se concilie pas très

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

bien avec cette belle maxime de Lopi, citée dans l'ouvrage même : *La ville de la justice est dans le royaume de la lumiere.* Car ici la ville paraît bâtie avant la fondation du royaume ; et ce léger anachronisme amene quelques phrases sur l'antique vertu et la dépravation postérieure qui ne sont pas absolument concordantes avec cette vérité : *Que les lumieres sont l'unique base de la vertu et du bonheur*, vérité au reste que nul philosophe n'a mieux établie que notre auteur. Au demeurant, cette observation n'est pas fort importante, et nous ne la faisons que pour montrer combien il est difficile que l'imagination la mieux réglée conserve l'exactitude rigoureuse qu'exige un sujet philosophique. Mais ce qui est d'un tout autre intérêt, c'est que les préceptes des sages de Ponthiamas sont les meilleurs qu'on ait donnés aux hommes depuis le commencement du regne des lumieres. Ils sont partagés en plusieurs discours peu étendus.

Le 1er. traite de l'éducation physique des enfans. L'attention de leur former un corps sain et robuste étant regardée avec raison comme un préliminaire nécessaire pour leur donner un esprit juste et ferme.

Dans le second, on établit les caracteres de l'évidence ; on détermine les différens degrés de certitude et de probabilité ; et l'on explique les moyens d'y parvenir.

Dans le troisieme, on expose les différentes causes de nos erreurs, tant celles qui ne tiennent qu'aux vices du raisonnement, que celles qui sont l'effet des illusions des passions. L'imperfection du lan-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

gage et les fausses liaisons d'idées sont mises avec raison au nombre des principales.

Enfin, dans un quatrieme et un cinquieme discours on nous donne les conseils les plus propres à nous préserver de ces mêmes erreurs. Entr'autres moyens de donner des idées plus justes à la masse des citoyens, on propose de faire et de publier un dictionnaire des noms des substances, et un autre des termes de morale, dans lesquels on déterminerait avec exactitude la véritable signification de ces mots. C'est sans doute un beau et utile projet; mais l'auteur sait bien que quand il sera complettement exécuté, les sciences physiques et morales seront à leur perfection : et que relativement à ces dernieres, pour le commencer seulement, il faudrait que tous les bons esprits fussent absolument d'accord sur les principes fondamentaux de la science de l'homme. C'est au reste un moment dont nous sommes peut-être moins loin que nous ne pensons, et dont l'ouvrage qui nous occupe est très-propre à hâter la venue. Il est pour ainsi dire le résumé de tout ce que l'on a dit jusqu'à-présent de plus lumineux sur l'art de raisonner. Mais qu'il nous soit permis de répéter nos regrets que l'analyse des facultés intellectuelles de l'homme n'ait pas été plus approfondie. Cette excellente logique ne serait peut-être pas plus saine; mais elle serait plus complette et plus démontrée. C'est ce qui se sentira encore plus vivement à la lecture de l'instruction morale, proprement dite, dont il nous reste à parler.

Après avoir fait l'analyse des facultés intellectuelles de l'homme, et en avoir déduit les principes

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

du raisonnement, il ne reste qu'à extraire de ces connaissances les maximes qui doivent régler les mœurs. C'est l'objet du *Catéchisme*. Il est divisé en trois parties distinctes, les notions, les préceptes, et l'examen de soi-même. Mais pour que les vérités qu'il renferme dirigent réellement notre conduite, il ne suffit pas qu'elles nous soient connues : il faut encore qu'elles nous soient devenues propres, qu'elles aient acquis toute la force qui naît de la puissance de l'habitude et de celle de la liaison des idées, lesquelles ne sont peut-être qu'une même chose ; ou plutôt la puissance de la liaison des idées n'est qu'un effet et une conséquence de la puissance de l'habitude. Il faut donc que nous ayons appris ces vérités dès notre jeune âge. Aussi le *Catéchisme* est particulierement destiné aux enfans. Cependant l'auteur, avec beaucoup de raison, prend soin de nous avertir qu'il ne faut pas le leur donner trop tôt. Tant qu'ils ne connaissent pas encore les idées qu'expriment les termes qu'ils y trouveront, il leur serait au moins inutile, et même nuisible, en les habituant à se servir de mots qu'ils ne peuvent comprendre. La courte introduction qui précede ce *Catéchisme* est un excellent petit traité d'éducation préliminaire, bien fondé sur la véritable analyse de nos facultés intellectuelles et sur la connaissance de la maniere dont elles se développent.

On y trouve ce sage conseil. « L'éducation de la » premiere enfance doit donc se borner à lui don- » ner les dées morales, à mesure que les occasions » s'en présentent, à ne point accompagner les le- » çons de beaucoup de dogmes, et enfin par auto-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

» rité ou par persuasion (et sur-tout par l'exemple) » à lui faire commencer les bonnes habitudes.

» Lorsque l'enfant a un certain nombre d'idées » sur les passions, les vices, les vertus, l'ordre so- » cial, le bonheur, il est tems de rassembler ces » idées, et de lui aider à former ce systême moral » qui doit régler tout le cours de sa vie. »

L'auteur pense que c'est vers l'âge de douze ans que l'enfant bien préparé apprendra avec plaisir et avec fruit la partie qui renferme les *notions* « lesquel- » les, dit-il, arriveront alors à propos, parce qu'elles » ne contiendront gueres que des idées connues » de l'enfant, ou que vous pouvez lui faire con- » naitre. Elles ne seront que les résultats de ses » propres découvertes, et ne feront que lui don- » ner des idées plus exactes des mots qui compo- » sent son dictionnaire de morale. »

Ces notions sont renfermées dans six petits dialogues, par demandes et par réponses pleines de justesse et de précision. C'est un résumé de tout ce que l'on peut dire de plus sensé sur tous les sentimens humains et leurs effets. L'enfant qui aura bien saisi des notions si saines, recevra volontiers le recueil de préceptes qui est composé d'onze chapitres très courts et très sages. On y trouve même les devoirs des peres et meres ; et il est très-utile de les faire apprendre aux enfans, non-seulement parce qu'ils sont destinés à être peres ou meres un jour, mais encore parce que leur faire apprendre ces devoirs est un engagement que les parens prennent de les remplir à leur égard. D'ailleurs, toutes les relations sociales étant réciproques de leur nature,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

la vue des devoirs des peres leur aide à comprendre les devoirs des enfans et leurs causes. Il est même impossible de bien expliquer les uns sans les autres. Vers la quatorzieme année, l'auteur veut que l'on commence à faire prendre aux enfans l'utile habitude de s'examiner eux-mêmes tous les jours. Il apporte d'excellentes raisons de l'importance de cet usage, et donne les moyens de le rendre utile et facile. Il est certain que de s'habituer à réfléchir sur soi-même est la maniere d'avoir une conscience éclairée et vigilante.

Le reste de l'ouvrage est consacré au commentaire sur le *Catéchisme*. C'est proprement la leçon de l'instituteur, pour lui apprendre à faire goûter le *Catéchisme*, et à amener son éleve à en pratiquer les préceptes. C'est-là que se trouvent des observations et des développemens sur tous les mouvemens du cœur humain qui font le charme de tout homme qui pense, et les délices de tout être qui a de bons sentimens. Les recherches philosophiques y sont entremêlées d'applications très-ingénieuses et de petites histoires très-agréables où les observations sont mises en action de la maniere la plus frappante.

Ce commentaire qui comprend les deux tiers du second volume et tout le troisieme, est composé d'environ cinquante notes plus ou moins étendues, relatives aux cinquante principaux articles du chapitre des *noms* dans le *Catéchisme*. Chacune en proprement l'analyse de la notion à laquelle elle se rapporte. C'est ce qui nous met dans l'impossibilité d'en donner une idée plus complette à nos lecteurs. Pour les bien connaître, il n'y a qu'un moyen

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

aussi agréable qu'utile, c'est de les lire ; car faire l'analyse d'une analyse est la chose impossible. Tout ce que l'on peut, c'est d'en donner le résultat quand il est renfermé dans un trait ingénieux, ou dans une sentence précise. Mais cela même a plusieurs inconvéniens. Premierement, ces sortes de résumés perdent beaucoup de leur prix quand ils sont détachés de ce qui les précede ; et on est même exposé à n'en pas bien saisir le sens. Secondement, ce fait de science et de théorie d'arts, et il faut bien que la morale soit l'une et l'autre, si on ne veut pas qu'elle ne soit que du verbiage, le grand mérite n'est pas de proférer des vérités, mais d'en trouver les preuves, et de les bien exposer. Les auteurs qui nous ont conservé les dits mémorables des hommes célebres, nous auraient rendu un beaucoup plus grand service en nous faisant connaître la série d'idées qui les a conduits à ces apophtegmes. Quel cas ferait-on d'un livre de mathématiques qui n'offrirait que l'énoncé des théorèmes, sans en donner la démonstration ? ou d'un livre de physique qui dirait des vérités générales sans expliquer de quelles expériences particulieres elles sont conséquences ? C'est peut-être pour avoir excepté la morale de cette regle commune, que ses préceptes ont eu le sort des articles de foi, d'être admis sans conviction réelle, ou niés sans examen suffisant, et dans tous les cas de faire fort peu d'impression.

Néanmoins, je ne puis me refuser au plaisir de transcrire ici quelques uns de ses passages remarquables qui font connaître et aimer la philosophie

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de l'auteur qui nous instruit : et autant que possible, j'indiquerai ce qui les amène.

Par exemple, à propos des passions en général, l'auteur fait cette sage réflexion. « Aucun moraliste n'a » manqué de diviser tous nos sentimens durables, en » passions agréables et en passions pénibles; mais il » est singulier qu'ils aient insisté si peu sur ce que » les passions vicieuses étaient ou devenaient des » passions pénibles, et les passions vertueuses » étaient toujours des passions agréables. » Il s'étonne, avec raison, qu'on ait fait si peu d'usage de cette vérité, pour engager les hommes à entretenir en eux les unes, et en extirper les autres.

Dans le chapitre de l'orgueil, on lit ces mots : « Le grand inconvénient de l'orgueil est de s'isoler, et l'amant de la gloire veut mériter la reconnaissance des hommes. L'orgueilleux les méprise, l'amant de la gloire les estime; le premier » ne consulte sur son mérite que sa propre opinion, » le second, pour savoir ce qu'il vaut, interroge » l'opinion des autres !... En sorte que l'amour de » la gloire, la jouissance même de la gloire, sont » plus propres à tempérer l'orgueil qu'à l'exalter... » Une des choses qui préservera le plus mon élève » du sentiment d'orgueil, ce sera de lui donner » de bonne heure les idées de la perfection; il s'en » trouvera trop éloigné pour conserver une estime » exagérée de lui-même. »

Un père avait un fils sensé, même bienfaisant, mais orgueilleux. « Les plus sages rendaient justice à ses lumières et à ses actions; mais il ne

» loignaient de sa personne..... Apprends, lui dit-il, » que les hommes ont plus besoin de ton estime » que de tes secours et de tes conseils. »

De la colere. « Les Grecs disaient, *colere comme* » *un homme fatigué*, et ils avaient raison..... Celui à » qui l'examen d'une question ne demande pas » d'efforts, ne se fâche gueres dans la dispute..... » Lorsque vous sentez la colere s'emparer de votre » ame, examinez..... Si vous raisonnez, vous ne » vous irriterez pas. »

Au sujet de *la haine*, il dit : « Il est reçu que » ceux qui aiment beaucoup peuvent haïr beau- » coup. Je crois cette opinion aussi fausse que dan- » gereuse,..... Le plaisir d'aimer adoucit toutes les » passions : c'est l'essence précieuse envoyée par » les Dieux, et dont une goutte parfume les mers. » Je supprime à regret tout ce qui lie ensemble ces divers passages ; mais si je voulais copier tout ce qui est excellent, je copierais trop de choses.

Continuons, et écoutons ce que l'auteur dit de *l'envie*. « Cette passion qui exile Aristide, etc..... » est la seule qui m'ait fait douter quelquefois que » l'homme fût né pour vivre en société..... C'est » la seule qui dans l'enfance même ne soit pas in- » génue..... Votre fils est-il disposé à la morosité, » à l'esprit chagrin, etc....., il a sûrement le senti- » ment habituel de sa faiblesse, cause ordinaire de » l'envie..... Le plaisir guérit plus de vices qu'il » n'en fait naître. » Amusez son esprit ; ne le fa- tiguez pas ; n'employez pas le stimulant de l'ému- lation. « Accoutumez-le aux hommes de mérite, » qu'il les voie souvent. » Et ailleurs : « L'homme

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

» de bien doit choisir pour ami l'homme qui vaut » mieux que lui. »

Sur le chagrin, l'auteur donne des conseils pour surmonter toutes les especes de chagrin. Vous regrettez votre ami, occupez-vous de ses parens, de ses domestiques, de ses travaux, de sa réputation. *Prolongez les devoirs de l'amitié*, dit-il, *c'est en prolonger les plaisirs*. Et plus loin, on cherche à vous nuire, *les méchans veulent vous humilier, dites-vous ; hé ! je le crois bien. Est-ce que vos mœurs, vos lumieres, vos travaux ne les humilient pas ? Ils se vengent*. Etc. etc.

Paris il termine ainsi : » Mais si les maux augmen» tient en force et en nombre, si l'on était à-la» fois surchargé de douleurs physiques et morales ; » si l'on ne pouvait plus recevoir l'espérance d'un » meilleur sort, l'espérance de faire du bien, celle » même de se sacrifier utilement à la vertu, celle » de servir encore au bonheur de ceux qu'on aime, » que faudrait-il faire ? C'est une question que ne » s'faisaient pas chez les Romains les hommes cou» rageux et sages. » Ajoutons, et c'est une question qu'apparemment on ne fera plus.

L'examen de la superstition amene cet excellent morceau qu'on ne peut trop relire. « C'est entre la » crainte et l'espérance que l'homme a imaginé le » système des deux principes. Martin a tort de dire » qu'il n'y a plus que lui de manichéen : les idées » que les peuples de l'Europe et de l'Asie ont de » Dieu et du diable, sont assez conformes à celles » des disciples de Manès et à celles que les sectaires » de Zoroastre ont d'Oromase et d'Ari» mane.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

» Par-tout l'homme a dû supposer que des êtres » invisibles étaient les dispensateurs des biens et » des maux.

» Nous pensons, nous voulons, et en conséquence de notre pensée et de notre volonté nous » imprimons du mouvement aux corps étrangers » et à notre machine. Par-tout où les hommes sans » lumieres ont vu des mouvemens, ils ont supposé de la pensée, une volonté ; ils ont peuplé les » élémens de puissances actives ; l'homme s'est environné de Dieux. » Telle est la théogonie de l'auteur. Aussi a-t-il défini nettement la superstition, *la crainte des puissances invisibles.*

Il montre une raison aussi ferme et aussi netto dans l'examen de cette question : *Le desir des richesses est-il un vice ou une vertu ?* « Les moralistes » religieux, dit-il, ont tout gâté en politique comme » en morale. Le fanatisme exagere tout. Quelle » folie de dire que l'amour des richesses est un » vice, et de placer la perfection dans un état d'i» naction et de pauvreté qui nous rend inutiles à » nous-mêmes et aux autres ! Pourquoi n'a-t-on pas » dit que l'industrie et l'amour du travail étaient » des vices, puisqu'ils procurent les richesses ? » Il conclut que tout dépend des moyens que l'on emploie pour les acquérir, et de l'usage qu'on en fait. Il trace ensuite l'histoire de deux freres de caracteres opposés, qui l'un et l'autre veulent réparer leur fortune. L'un se fait pirate ; l'autre, négociant : tous deux deviennent riches. Chaque trait de ce tableau est instructif ; mais la fin sur-tout est admirable. « Le commerçant après avoir sauvé la

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

» vie à son frere resta dans Corinthe avec une » femme dont il était la gloire, et qui était le charme » de sa vie; il y vivait avec des sages et ceux des » négocians à qui l'amour des richesses n'avait pas » fait oublier les muses et la vertu.... C'est à lui » peut-être que les négocians de Corinthe doivent » la réputation de noblesse et de bonne foi qu'ils » ont dans toutes les contrées. » (Il fut heureux et tranquille.)..... « Le pirate retourna dans Chalcis » retrouver des enfans qui lui ressemblaient trop, » et une femme qu'il n'aimait pas; il ne put réu- » nir autour de lui que des courtisanes, des prêtres » et des histrions. Méprisé des sages, étranger aux » plaisirs de la conscience, il fut toujours incapable » de jouir de ses richesses, et toujours tenté de les » augmenter. »

Le même esprit préside à l'examen de *l'ambition*.

Et l'amour de la gloire, dit ce Catéchisme, *qu'en direz-vous?* Rép. *Que c'est ce qu'il y a de mieux sur la terre après la vertu.*

La longueur de cet extrait et l'espece de papillotage inévitable que produisent tant de pensées dont les liaisons sont supprimées, semblerait m'interdire de multiplier les citations. Mais je ne puis me refuser à dire encore quelques mots des passions vertueuses, car ce sont celles dont l'auteur est animé, et sur lesquelles il dit les choses les plus aimables et les plus fines. Tel est ce charmant conseil: « Que vos enfans, s'il est possible, n'aient » pas besoin de chercher des amis chez les étran- » gers; que chacun se dise: Cet homme dont je

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

» veux être l'ami, vaut peut-être mieux que mon » frere et moi, mais il n'est pas mon frere. D'ail- » leurs, si je lui montre que j'ai besoin d'un ami, » que pourrait-il penser de mon frere et de moi? »

A propos de cette union des freres, l'auteur discute la question de l'égalité des partages. On voit qu'il penche pour l'institution qu'il a vue autrefois en vigueur, le droit de primo-géniture. Il rassemble avec talent tout ce que l'on peut dire de plus fort en sa faveur. Néanmoins il conclut ainsi : « Cette » loi cependant qui accorde tout à l'aîné des en- » fans au préjudice de ses freres, est si contraire à » la nature qu'elle n'existe pas dans les républiques » bâsées sur l'égalité des droits politiques; et malgré » tous les avantages qui pourraient résulter de son » existence, je crois que le partage doit être égal » entre tous les enfans d'un même pere. » Et dans un autre endroit il dit : *J'ai vu dans nos républiques d'Europe les enfans plus aimés que dans d'autres gouvernemens.* On voit que ni la puissance de l'habitude, ni celle de la liaison des idées n'ont pu surmonter la vigueur de sa raison et la franchise avec laquelle il lui obéit.

C'est par là qu'il est si supérieur au vieillard chagrin, qui toujours blâme le présent. « Chez la plu- » part des peuples, dit il, l'état actuel des choses » ne donne pas encore un plaisir bien pur au phi- » losophe qui les observe; mais il lui donne beau- » coup d'espérances..... Prévenez donc vos éleves » contre les sophistes qui prétendent que notre » espece se dégrade de jour en jour, et qui ne

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

» voient pas que depuis un siecle elle a, peut-être » autant gagné par les mœurs que par les lumieres. » Faites-leur voir que l'homme, forcé par la nature » de chercher le bonheur, ne l'a jamais fait dé- » pendre, autant que dans ce siecle, du bonheur » des autres, et qu'enfin il tend sans cesse à deve- » nir meilleur, parce qu'il tend sans cesse à deve- » nir plus heureux. Les enfans d'un censeur amer » sont rarement les amis de leur espece. »

Et plus loin il ajoute : « Si je venais à perdre » le sentiment de la bienveillance, je ne reconnai- » trais plus mon cœur..... Il me semblerait que, » dégradé de la qualité d'homme, j'en conserve à » peine la figure. » Aussi est-il un heureux exemple de la vérité de cette belle maxime que nous lui devons encore. « De toutes les passions vertueuses la » bienveillance est la plus promptement imitée : » la sentir, c'est l'inspirer ; la voir, c'est la partager. »

Je finis après avoir parlé trop long-tems peut-être ; mais je quitte à regret cet ouvrage : et je pense que quand même il ne serait pas très-intéressant par le personnel de son auteur, par les charmes du style, par la richesse du talent, il serait encore très-remarquable par la beauté du plan ; et qu'il fera époque dans l'histoire de la morale, comme étant le premier traité de cette science qui présente, dans un ordre méthodique, les bases sur lesquelles elle se fonde, les principes de conduite qui dérivent de ces connaissances, et les moyens de porter les jeunes gens à se conduire d'après ces

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

principes. Les institutions sociales seront parfaites quand elles concourront au même but. C'est là le véritable esprit des lois tel qu'il doit être.

LITTÉRATURE.

GRAMMAIRE *Élémentaire latine, réduite à ses vrais principes*, etc. *Par le cit.* BOINVILLIERS, *professeur de belles-lettres à l'École centrale du département de l'Oise à Beauvais; et à Paris, chez* BARROU, *rue des Mathurins; et* NYON, *jeune, place Mazarin, an VI. In-12 de 120 pages. Prix, 1 franc.*

On n'apprend peut-être jamais mieux sa langue qu'en étudiant par principes une langue morte, ou une langue étrangere. D'après cette observation constante, les hommes éclairés desiraient que l'on refit les grammaires latines, que pour cela on abandonnât la marche des anciennes, et que l'on en composât une sur le modele des nouvelles grammaires françaises. On espérait inculquer d'autant mieux aux étudians les principes de notre langue. Le cit. Boinvilliers a satisfait à ce desir, et a rempli notre attente. Sa grammaire latine est calquée sur la grammaire française du cit. Domergue, grammairien philosophe.

Il est difficile de faire connaître ici les détails d'un ouvrage de cette nature. Nous dirons seulement qu'il a substitué le mode *conjonctif* à celui qui était nommé si improprement *subjonctif*. L'imparfait du subjonctif est devenu le présent-condition-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

nel ; l'imparfait de l'indicatif, le passé-simultané, le parfait de l'indicatif correspond aux passés indéfini, défini et antérieur, etc. etc.

La syntaxe est divisée en syntaxe d'accord et en syntaxe de complément. On sait que le mot significatif *complément* a remplacé chez tous les grammairiens le mot *régime*, qui ne signifie rien. On trouvera dans la syntaxe plusieurs observations fines, qui donneront une excellente opinion des connaissances de l'auteur ; et qui rendront raison de plusieurs anomalies latines, dont on n'avait pas même cherché la cause. Nous invitons les professeurs, les instituteurs et les peres à adopter cette grammaire. Quand pourrons-nous de même leur indiquer une grammaire grecque-française ?

PHILOLOGIE.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

PHILOLOGIE.

... Plenus est jucunditatis et gratiæ, variis figuris et verbis felicissimè audax.

De Horatio QUINTIL.

Mélanges de littérature en vers et en prose, de MANCINI-NIVERNOIS... Et si occupati profuimus aliquid civibus nostris, prosimus etiam, si possumus otiosi. CICER. *Tuscul. lib. I. A Paris, de l'imprimerie de* DIDOT *jeune, chez* ONFROI, *rue Saint-Victor*, n°. 3; *et* FUCHS, *rue des Mathurins. Trois volumes grand* in-8°., *chacun d'environ* 380 *pages; et portrait de l'auteur.*

TROISIEME ET DERNIER EXTRAIT (1).

CES *Mélanges* nous offrent (2), sous le titre de *Réflexions sur le génie d'Horace, de Despréaux, et de J.-B. Rousseau*, un parallele étendu, raisonné et suivi, entre le poëte romain, notre satyrique, et notre lyrique français. Horace, l'ami de tous ses lecteurs, y est apprécié d'une maniere très piquante pour les amateurs de la littérature latine et française. Dans ces *Réflexions*, l'auteur rapproche et compare ces trois grands poëtes avec autant de sagacité que de justesse, avec une critique fine, un jugement sain,

(1) Les extraits précedens sont, numéros 18, 23 et 24.

(2) Tome Ier., page 233.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

et avec autant d'élégance que de goût. Quoique cette dissertation soit déjà connue, et qu'elle ait été réimprimée dans plusieurs recueils, on la revoit encore avec beaucoup d'intérêt; quoique très-étendue, sa longueur ne fatigue point : nous nous bornerons ici à un nombre de fragmens détachés, qui feront connaître autant que les limites d'un Extrait peuvent le permettre, ce morceau de littérature et de critique, l'un des plus remarquables du recueil.

Cette dissertation date de 1741, tems où l'auteur, jeune encore, avait une commission de la cour de France auprès de celle de Prusse. Elle fut lue à l'académie de Berlin, pour laquelle vraisemblablement elle avait été composée. On la trouve imprimée dans le recueil des *Mémoires*, in-4°., année 1742, de cette société littéraire dont l'auteur était membre. On m'a dit à ce sujet, une chose qui est singuliere, je ne sais si le fait est bien certain, que Nivernois est le seul ministre étranger qui ait eu l'honneur d'avoir été admis dans cette célebre académie.

L'auteur fait remarquer le tour heureux de flatterie du satyrique français envers Louis XIV; l'artifice ingénieux que le poëte sait employer pour prodiguer un encens détourné dans l'invective de la Mollesse personnifiée, au second chant du lutrin: il croit que Boileau en avait pris la premiere idée dans une lettre de Voiture au Grand-Condé. Et à ce sujet, les réflexions de l'auteur sur les caracteres rapprochés de Voiture, de Corneille, de Séneque et de Pline le jeune, par rapport au mauvais goût et à l'affectation de leur style, ont encore aujour-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

d'où quelque chose de neuf et de piquant, et méritent d'être ici rapportées.

« Ce Voiture savait louer bien finement. Son esprit est marqué au coin du mauvais goût de son tems, et sans doute du sien; mais il en a toujours beaucoup, et ses louanges en sont pleines. Je ne sais pourquoi il l'allait chercher si loin : il ne tenait qu'à lui de le trouver bien plus près. C'est une chose à remarquer, qu'un homme nourri, comme il le paraît par plusieurs de ses lettres, de la lecture des meilleurs ouvrages des anciens; un homme qui savait apprécier si bien le goût du siecle d'Auguste et celui du siecle de Néron, soit tombé lui-même dans les défauts qu'il apperçoit, et n'ait jamais écrit que du style qu'il condamne. Du moins Corneille avait-il la bonne-foi d'admirer hautement Lucain, et de chercher ouvertement des beautés dramatiques dans la Pharsale. Mais Voiture, zélé partisan de Cicéron, se déchaîne en mille endroits contre l'affectation et le style précieux de Sénéque et de Pline le jeune, tandis que lui-même ne s'apperçoit pas qu'il est toujours recherché dans ses tours, et n'est jamais naturel ni simple dans ses expressions. Cette contradiction est plus étonnante que rare. Sénéque lui-même s'est élevé contre le mauvais goût de son tems; il pleure la bonne éloquence, et attaque avec ce chagrin qui ne l'abandonne jamais, les orateurs de son siecle, sans se souvenir que c'est de lui qu'ils ont pris ce ton qu'il leur reproche, et avec lequel il déclame contre eux... Despréaux s'est bien garanti de ce défaut;

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

on ne saurait lui reprocher aucun de ceux que sa critique reproche aux autres. »

Dans le double tableau où l'auteur du parallele met d'abord en regard les deux satyriques, le Romain et le Français; voici comment les principaux traits de son pinceau nous les caractérisent. .... Si ce n'est que les deux poëtes ont un même goût, ennemi de l'affectation et des faux brillans, « les satyres de Boileau ne me paraissent avoir rien de commun avec celles d'Horace. Ce n'est pas qu'en bien des endroits, les unes ne soient imitées, et souvent traduites des autres; mais il est bien différent de traduire un poëte ou de lui ressembler. L'un est l'ouvrage de l'art : on traduit avec du travail, de l'application et de la constance; l'autre ne saurait être que l'ouvrage de la nature : il faut avoir la même tournure de génie qu'un poëte pour lui ressembler. C'est de là que résulte la différence qui distingue nos deux satyriques. »

« Horace porte une lumiere philosophique sur » les mœurs de son tems; il peint le vice et la » vertu, et les colore avec les nuances les plus » justes et les plus propres à inspirer l'amour de » l'une et l'horreur de l'autre : c'est-là son but. Il » ne fait qu'effleurer les sots écrivains de son tems; » ce n'est pas contre eux qu'il veut écrire : tant pis » pour ceux qui se trouvent sur son passage : il ne » va pas les chercher. La morale est le fonds de » son ouvrage; non pas une morale seche, mono- » tone et inanimée, pour ainsi dire, mais vivante, » enjouée, variée à l'infini par de continuels por- » traits. C'est dans chacune de ses satyres, quelque

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

» précepte nouveau, paré de toutes les graces d'une
» poésie familiere et d'une peinture vive. Le corps
» de ses satyres forme une galerie de tableaux. Celles
» du poëte français ne sont, à proprement parler,
» qu'un recueil d'observations littéraires : il n'en
» veut qu'aux mauvais poëtes : il les attaque avec
» audace, il les poursuit avec acharnement. Ce qui
» n'est qu'un jeu pour Horace, et même une espece
» d'épisode qui le délasse de la philosophie, est l'af-
» faire essentielle de Despréaux, qui au contraire
» ne philosophe qu'en passant ; et alors, quelle
» prodigieuse différence entre eux ! Boileau prêche
» la raison : Horace la fait parler, la fait voir. Le
» Français montre la justesse et la solidité : l'autre
» les cache, et ne laisse voir que l'agrément. Ce
» qu'il y a de singulier, c'est qu'à chaque moment
» on retrouve Horace chez Despréaux, et Horace
» traduit aussi bien qu'il peut l'être. Il n'y perd
» souvent rien, si on en excepte une certaine no-
» blesse de tour qui est inimitable à l'art, qui échappe
» à la lime, et que la nature seule peut donner.
» Voilà ce qui manquait souvent à Despréaux. Aussi
» de tous les anciens qui lui ont servi de modele,
» Horace n'est pas celui qu'il a le plus heureuse-
» ment imité ; il trouve mieux son compte avec
» Juvenal et Perse, dont les écrits portent l'em-
» preinte d'un caractere sec et dur, plus analogue
» à l'inflexibilité de Boileau, que la plaisanterie
» philosophique d'Horace. La traduction qu'il fait
» dans sa satyre sur l'Homme, de ces beaux vers de
» la satyre V de Perse, est un chef-d'œuvre, avec
» lequel il faut se souvenir à tout moment, que

Digitized by Google
Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

» Perse est l'original, si on veut lui accorder quel-
» que préférence sur la copie (1). »

Debout, dit l'Avarice ; il est tems de marcher. —
Hé laisse-moi. — Debout. — Un moment. — Tu répliques ?
— A peine le soleil fait ouvrir les boutiques. —
N'importe, lève-toi. — Pour quoi faire après tout ? —
Pour courir l'Océan de l'un à l'autre bout,
Chercher jusqu'au Japon la porcelaine et l'ambre,
Rapporter de Goa le poivre et le gingembre. —
Mais j'ai des biens en foule, et je puis m'en passer. —
On n'en peut trop avoir ; et pour en amasser
Il ne faut épargner ni crime, ni parjure ;
Il faut souffrir la faim, et coucher sur la dure.

« Pourquoi cela est-il si bien traduit ? C'est que cela coulait de source. Le traducteur alors pensait d'après lui, et il aurait pu dire la même chose quand Perse ne l'aurait pas dite avant lui. Il n'en est pas de même d'Horace ; et celui-ci, n'a gueres dit de choses, qui sans lui se fussent trouvées sous la plume de Boileau. » « On s'approprie les pensées d'un » homme ; mais pour cela, on ne pense pas comme » lui, et on ne s'approprie pas ce qui le faisait » penser, je veux dire son génie. »

« Despréaux a fait des vers admirables, des critiques excellentes ; il a donné des leçons raisonnables ; il a employé très-heureusement les pensées d'Horace. (Je confonds ici, pour abréger, les satyres de Boileau avec ses épîtres morales.) On y trouve

(1) *Surge, inquit Avaritia ; eia surge....*
Sat. V, v. 132.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

par-tout un poëte maître de son art ; un écrivain judicieux, un homme d'un goût sûr et d'une morale saine. Mais à côté de tant d'admirables qualités, on entrevoit souvent un peu de stérilité, de sécheresse, et une certaine raison pesante et triste, qui cherche à convaincre plutôt qu'à persuader. »

« Horace, dans les ouvrages du même genre, est » en même tems sublime et familier, noble et » simple, lumineux, clair et concis. Sa philosophie » est douce, enjouée, animée ; sa raison est aimable » et son goût fin. Le français est un philosophe » qui versifie ; le latin est un poëte qui philo- » sophe.... »

Pour faire diversion, passons à quelques autres endroits de ressemblance et de contraste, entre les deux grands lyriques, Horace et Rousseau. « La morale d'Horace, dit l'auteur du parallele, respire par-tout la gaieté, la tranquillité de l'ame, et une certaine quiétude qui ne se rencontre qu'avec des passions douces, et qui forme l'homme de plaisir raisonnable, et l'homme vertueux aimable ; en un mot, l'épicurien sage, le philosophe de bonne foi, l'homme heureux. » « Rousseau n'a point de phi- » losophie dans l'esprit : il s'en pare presque tou- » jours ; et celle qu'il emprunte est âcre, mordante, » cynique : de là, le fiel dont ses plaisanteries et » ses préceptes sont imbibés. Horace a bien quel- » quefois des railleries piquantes, mais ce n'est » qu'un grain de sel de trop, qui semble être tombé » par mégarde. Rousseau accablé d'ennemis, taxé » d'une conduite odieuse, poursuit avec acharne- » ment ses accusateurs. Jaloux de sa réputation, il

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

» se venge de l'avoir perdue, plutôt qu'il ne réus-
» sit à la recouvrer ; il traite avec le genre humain,
» en récriminant ; et sa causticité naturelle, aigrie
» par son malheur, lui inspire une âcreté qui fait
» ressembler ses ouvrages plutôt à un libelle qu'à
» une apologie. Il est vrai que la position de ces
» deux poëtes a été bien différente. Horace chéri de
» ses concitoyens, aimé du maître du monde, avait
» autant d'amis et de protecteurs qu'il y avait d'hon-
» nêtes gens à Rome. Il lui était bien difficile d'être
» de mauvaise humeur. Rousseau, martyr malheureux
» de la prévention, ou exemple célebre d'une
» justice sévere, a passé la moitié de sa vie dans le
» trouble, et l'autre dans le désespoir. L'enjoue-
» ment ne marche gueres en si mauvaise compa-
» gnie. Mais le malheur ne change pas le caractere
» des hommes, il le développe, il en découvre les
» défauts que la bonne fortune cachait ; il ne fait
» que les découvrir, et ne les fait pas naître. »

..... « Horace était un homme voluptueux, indé-
» pendant, d'un tempérament tranquille et modéré ;
» il avait assez de passions pour être heureux, et
» elles n'étaient pas assez vives pour l'empêcher
» de l'être. Ce n'étaient, à proprement parler, que
» des goûts, et le plus dominant chez lui était la
» paresse. Le sentiment lui dictait ces vers aimables
» où il chante si agréablement, tantôt sa maîtresse,
» tantôt le plaisir de la table. Il est charmant dans
» ces deux genres : et la peinture de ces soupers
» épicuriens qui rassemblent la frugalité et la déli-
» catesse sont d'un agrément infini. On y voit un
» mélange inimitable de libertinage et de philoso-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

» phie, deux choses bien opposées, et qui vont si bien
» ensemble quand elles se réunissent naturellement.
» On y trouve par tout l'honnête homme et l'homme
» de plaisir, qui joint la finesse du goût à la dé-
» licatesse du sentiment. Enfin, pour dire tout cela
» en un mot qui n'était pas en usage de son tems,
» l'homme de la meilleure compagnie à tous égards.
» Écoutons-le parler à sa bouteille, et lui deman-
» der le doux trésor qu'elle renferme, et qu'il veut
» partager avec un philosophe de ses amis (1). »

Aimable fille de la treille,
Doux charme de l'oisiveté,
Fidele ami, chere bouteille,
Viens, amene la volupté.
Que dans l'ardeur de ton délire,
Nos jours passent comme un instant :
Obeis au son de ma lyre ;
Hâte-toi, Messala t'attend.

Ne crains pas son air de rudesse,
Formé sur de dures leçons.
La voix, qu'inspire la sagesse,
Ne dédaigne pas tes chansons.
Souvent cette morale austere
Dont Caton voulut s'étayer,
Célébrant ton joyeux mystere,
Avec toi, daigna s'égayer.

Par une douce violence

(1) *O nata mecum consule Manlio....*

Lib. III, od. 21.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Tu commandes à nos humeurs :
Tu forces la haine au silence,
Tu sais t'assujettir nos mœurs :
Tu dérides le front du sage,
Sous ta douce ivresse abattu :
Et tu sers le libertinage,
Sans effaroucher la vertu.

. . . . . .

Viens ; et que les Graces badines,
Qui ne t'abandonnent jamais,
Des plaisirs que tu nous destines
Redoublent encore les attraits.
A la lueur de cent bougies
Rivales de l'astre du jour,
Nous célébrerons tes orgies,
Sans songer même à ton retour.

« Voilà Horace à table et en gaieté : quelle grâce ! quel agrément dans l'esprit ! qu'il serait délicieux de vivre avec un tel homme ! Despréaux et Rousseau n'ont rien fait qui fasse desirer la même chose. Ils ne sauraient être mis en parallele avec Horace de ce côté-là. Je ne vois rien chez les modernes qui en fasse souvenir à cet égard, si ce n'est quelques pieces de l'abbé de Chaulieu. On y voit la même morale, la même sensibilité pour le plaisir, et la même facilité d'expression ; enfin, le même tour de génie..... »

L'auteur rapproche ici et compare plusieurs passages de Chaulieu à l'ode de *Beatus ille qui procul negotiis*.... Épod. od. 2.

En voici plusieurs strophes qui ne pourront que

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

donner envie à nos lecteurs de la lire entierement dans le recueil. (Tom. Ier., p. 287.)

Il rit du frivole avantage
Dont le courtisan est épris :
Et l'intrigue au double visage,
N'obtient de lui que des mépris.

Fidele aux lois de la nature,
Seule elle fait tous ses plaisirs ;
Et ses besoins sont la mesure
De ses goûts et de ses desirs.

Tantôt à sa vigne naissante,
Il unit de jeunes ormeaux ;
Tantôt d'une main bienfaisante,
Il en éloigne les rameaux.

Tantôt, à l'ombre de sa treille,
Il compte ses troupeaux naissans ;
Il serre les dons de l'abeille,
Il tond ses agneaux bondissans....

« Cette peinture n'a-t-elle pas un agrément infini? Le poëte semble voir la nature elle-même, et la nature de l'âge d'or. Voilà ce que Despréaux et Rousseau n'ont jamais fait entrevoir. Ils ne connaissaient pas ce genre là : et pourquoi ? C'est que la nature de leur esprit les en détournait. » « Il faut » pour ces poésies champêtres et printanieres, un » naturel et une aménité qui ne se trouvent qu'avec » un cœur paisible et un esprit gai. Il faut que ces » ouvrages soient faciles et empreints d'un certain

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

» caractere de paresse aimable, qui ne semble » éveillée que par le sentiment. Ils doivent respi- » rer la vertu douce et la volupté sage. Les images » y doivent être simples, mais nobles : il ne faut » les chercher qu'autour de soi, *mais il faut les choi-* » *sir*. Il y faut de l'élégance sans affectation, de la » naïveté sans grossiereté, de l'enjouement sans dé- » réglement, de la poésie douce, familiere, fertile » sans excès, variée sans écarts, noble sans faste, » et animée sans transports. Despréaux et Rousseau, » remplis d'excellentes qualités, étaient bien loin » de celles-là. L'esprit du premier répand l'aigreur; » le cœur du second distille le fiel. Despréaux, cri- » tique farouche et opiniâtre, est presque toujours » de mauvaise humeur. Rousseau, venimeux par sa » propre nature, s'il est permis de parler ainsi, et » envenimé par ses malheurs, est un ennemi tou- » jours armé. Ce sont deux lynx affamés, prompts à » appercevoir et à saisir leur proie. »

Le terrein qui nous manque, nous oblige à renvoyer la suite de ce dernier Extrait au numéro suivant.

Dans un moment où tous nos journaux retentissent d'une *nouvelle Traduction d'Horace en vers français* (1),

---

(1) Par le cit. *Daru*, deux volumes in-8°. A Paris, chez *Demailly*, libraire, rue de la Perle.

C'est le moment des traductions en vers d'Horace. Il vient de paraître encore depuis peu, celle de l'*Art poétique*, par le cit. *Lefèbre-Laroche*, dont on dit beaucoup de bien. On trouve un Extrait intéressant de cette nouvelle traduction en vers français, dans le numéro 31 de ce journal.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

qui mérite des éloges ; où à cette occasion, chacun des rédacteurs de la nouvelle version, joint son tribut d'estime, de critique et d'éloges envers l'auteur original ; on nous pardonnera d'avoir donné une certaine étendue à l'analyse de cette dissertation qui réunit ce qu'on a pu dire de mieux jusqu'ici sur ce maître de la lyre, sur ce premier législateur de la poésie, chez toutes les nations. Ceux de nos lecteurs qui la connaissaient, nous sauront gré de la leur avoir rappellée ; et ceux qui l'ignoraient seront bien aises de connaître cet excellent morceau de littérature, estimé l'un des meilleurs dans notre langue, de critique, de justesse, de finesse et de goût.

E. B. L. N.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

Lettre au Conseil des Cinq-Cents sur la Dette publique.

La justice peut seule consolider la République.

Législateurs, pour prévenir les effets funestes de votre résolution sur les remboursemens de la dette publique, j'avais, par la voie de l'impression, adressé au conseil des Anciens, une lettre qui était faite pour intéresser sa justice, et qui cependant a échappé à son attention. Puisse celle-ci être favorablement accueillie par le conseil des Cinq-cents !

Après avoir solemnellement déclaré que *l'ancienne dette était sacrée et sous la sauve-garde de la loyauté française*, vous avez néanmoins décrété qu'on paierait la rente du tiers en numéraire, et qu'on rembour-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

retait les deux tiers en *bons* admissibles en paiement des biens nationaux; ce qui paraîtrait être contre tous les principes, puisque le débiteur fait cruellement la loi à ses créanciers.

A l'exception des gros rentiers, les autres sont ruinés. Comme ils ne peuvent, par conséquent, payer le quart en numéraire, ni soutenir la concurrence des encheres avec les spéculateurs des richesses nationales, ils sont forcés d'abandonner leurs *Bons* aux *Agioteurs* qui les paient deux francs et quelques centimes le cent; d'où il résulte que ces remboursemens sont absolument illusoires pour les créanciers de l'État, et tout-à-fait en faveur des *nouveaux enrichis*; puisqu'ils se partagent leurs dépouilles contre l'intention des législateurs.

Dans cet état de choses, ne serait-il pas possible de rendre la vie aux rentiers, en modifiant les effets désastreux du décret du 9 *vendemiaire* an VI, ou d'y ajouter les articles suivans?

Art. Ier. *Les créanciers de l'État, antérieurs à 1789, étant les premiers hypothécaires des domaines nationaux, qui sont les gages de leur créance garantie par la constitution, sont en droit de se les faire adjuger individuellement ou collectivement sur l'estimation d'experts; et si la valeur excède leur créance, ils paieront l'excédent en numéraire.*

II. *A l'égard des rentiers qui n'ont que six cents francs, et au-dessous, la trésorerie nationale les paiera en numéraire, non autrement, et sans retenue.*

Quant aux nouveaux créanciers, postérieurs à 1789, dont un grand nombre se sont faits plus de *cinq mille francs de rente*, pour *dix pièces* de 24 francs

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

une fois payées, il paraîtrait également juste d'établir une échelle de proportion, afin de connaître les prix des ventes faites des *inscriptions*.

C'est d'autant plus facile que déja les commissaires de la trésorerie nationale ont fait constater sur le grand livre, les *transferts* passés aux nouveaux acquéreurs de ces inscriptions; ensorte que leurs dates serviraient de bâse au remboursement ou paiement de ces dernieres rentes si onéreuses à la République.

Ces moyens simples, prescrits par l'équité, sont évidemment plus conformes à l'intérêt général et à l'honneur de la nation, que ceux proposés par le représentant BAILLEUL, qui a dit à votre tribune : *Il en résultera un grand avantage au rentier, si l'on peut admettre le tiers consolidé en concurrence avec les deux tiers qui ont éprouvé une hausse* RAPIDE : comme si quatre-vingt dix-huit pour cent de perte n'étaient pas la ruine entiere des rentiers.

Législateurs, en remboursant des milliers de familles indigentes qui ont confié à l'État leur fortune, votre intention n'a pu être non plus qu'ils reçoivent en échange des valeurs *chimériques*. La justice commande donc impérieusement que vous cessiez de leur donner pour capital et intérêts, un papier universellement reconnu pour ne point avoir sa valeur nominale.

Votre justice vous a porté à prononcer en faveur des propriétaires fonciers, en leur laissant *la faculté de revenir contre les ventes faites à leur préjudice pendant la dépréciation du papier monnaie*. Les rentiers bien plus à plaindre, et légitimes créanciers de la

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

République, peuvent donc espérer qu'aussi justes à leur égard, vous daignerez écouter les réclamations de ces intéressantes victimes. Quoique réduites à la mendicité et au désespoir, elles feraient sans doute encore aujourd'hui le sacrifice de tous leurs arrérages, si vous leur conserviez seulement les capitaux. Alors, oubliant leurs maux passés, ils applaudiraient à vos travaux, puisque vos vues sont principalement de réprimer l'agiotage; de poursuivre la restitution des fortunes rapides; de revenir contre les ventes frauduleuses des propriétés nationales; de simplifier les ressorts de la grande machine; de porter l'ordre, l'économie, la réforme des abus dans toutes les branches de l'administration générale, etc. etc.

Législateurs, voilà je crois les meilleurs moyens d'atteindre le but que vous vous proposez, celui de niveler la recette à la dépense, et d'éviter de nouveaux impôts qui peseraient trop sur le peuple, paralyseraient le commerce, et alimenteraient les passions des hommes intéressés à prolonger les fléaux de la guerre.

S. C. MITTIÉ, *ancien receveur des domaines.*

Thermidor, an VI de la République.

POESIE.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

POÉSIE.

Couplets chantés à la fête des Artistes logés au Louvre, et réunis spontanément le 13 thermidor, jour de l'arrivée des monumens d'Italie au Muséum central des Arts (1).

Air : *Du Pas redoublé.*

Salut aux guerriers généreux,
Vainqueurs de l'Italie ;
Dont le bras enrichit ces lieux,
Des trésors du génie.
Bronzes, marbres, tableaux, talens ;
Tout parle de leur gloire :
Et chacun de ces monumens
Raconte une victoire.

* * *

L'éloquent vainqueur de Python,
Peu content du Saint-Pere,
Auprès du Pape sans façon,
Bâillait au Belvédere ;
Tant de cardinaux beaux esprits
Lui donnaient la migraine,
Pour guérir, il vint à Paris
Respirer l'air d'Athenes.

(1) Ils ont envoyé des billets d'invitation à leurs collègues extérieurs, à la Société Philotechnique, à celle des Amis des Arts ; la cour du palais fut illuminée à leurs frais ; il y eut bal toute la nuit ; et les soldats qui leur furent donnés pour garde, y ont été admis.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

* * *

Bonne et consolante Cérès !
Le pauvre te salue ;
Vous ! Minerve ! chez le Français
Soyez la bien venue.
Bientôt, si sa légereté
Un tant soit peu vous blesse,
Vous apprendrez que la gaîté
Est l'art de la sagesse.

* * *

Quant à la mere des Amours,
Elle vient toute nue ;
Et de cette absence d'atours,
La raison est connue :
Pouvait-elle au souffle des vents
Dérober sa parure ?
Nos dames depuis si long-tems
Ont volé sa ceinture.

* * *

Je ne vois point, parmi ces dieux,
Mars, le dieu de la guerre ;
De l'égalité, l'orgueilleux
A redouté la terre.
Je devine de cet ingrat
Les jalouses alarmes :
Ce dieu ne serait qu'un soldat
Parmi nos freres d'armes.

* * *

Bien des gens par air, ou par goût,
Vantaient les neuf pucelles ;

Digitized by Google
Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Ils avient, disaient-ils, partout
Leurs faveurs éternelles.
Graces à nos braves enfans,
Viennent ces immortelles;
Et nous verrons si leurs amans
Sont si bien avec elles.

* * *

Honneur au buste de Brutus!
Et gloire à ce grand homme!
Je lui réponds que nos vertus
Valent celles de Rome.
Jamais traître sur nos remparts
N'a versé l'infamie;
On vit toujours le sang des arts,
Fidele à la patrie.

Par le cit. JOSEPH LAVALLÉE, *membre de la Société Philotechnique et de celle des Sciences, etc., demeurant au Palais national des Sciences et des Arts.*

CHARADE.

Il fallait autrefois s'armer de mon entier,
Quand on fréquentait mon premier;
Et prodiguant toujours son tems et son hommage,
On voyait souvent mon dernier
Se perdre et s'avilir sans aucun avantage.

ÉNIGME.

Je n'entends, ni ne vois,
Et je commande aux rois.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Je n'ai ni peau, ni chair, ni chef, ni bras, ni vue,
Je ne crains point le froid, et je vais toujours nue.
Qui pourrait exprimer mes rôles différens?
Tantôt dans les honneurs, arrogante j'ordonne;
Et tantôt chez les mendians,
Humble je demande l'aumône.
Je rampe sur la terre, et plane dans les airs,
Et hurle, ce dit-on, même dans les enfers.
Tu vois par ce détail que je suis fort commune.
Si cependant jamais, par mauvaise fortune,
Tu venais à me perdre : ami, pour me chercher,
Gardes-toi bien de t'aller plonger
Dans les gouffres profonds qu'habite la baleine
Mais en homme reconnaissant
Reçois de moi cet avis important :
Si tu lâches un mot, épargne-toi la peine,
Ta recherche deviendrait vaine.

LOGOGRIPHE.

La célèbre Laïs eut moins d'amans que moi :
Les Romains furent mes esclaves;
Et lorsqu'à l'univers ils donnaient des entraves,
Eux-mêmes rampaient sous ma loi.
Mon chef coupé, je traverse la France,
Et, loin du lieu de ma naissance,
Je vais me perdre dans la mer;
Qu'on ôte encor ma queue, et je dors tout l'hiver.
Ce n'est pas tout, lecteur; coupe, taille, transpose,
Et bientôt tu vas voir maints métamorphose.
D'abord, c'est un jeu de hasard;
Ou, si tu l'aimes mieux, un oiseau fort criard

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Ensuite une ordonnance, écrite ou non, n'importe ;
Le nom de celui qui la porte ;
Certain évêque de Noyon ;
Puis l'instrument que le galant Horace,
Rival d'Alcée, animait avec grace ;
Ce que rendait si bien l'immortelle Clairon ;
La place où l'on venais l'entendre ;
Un métal chéri d'Harpagon,
Et pour lequel il veut se pendre ;
Certain canal que l'on fait à son gré ;
Pour arroser ou dessécher un pré ;
De la Rochelle une isle fort voisine ;
Une mesure de la Chine ;
Enfin, ce qu'un buveur n'aima jamais à voir.
J'en ai trop dit, lecteur, bon soir.

ANNONCES.

Discours d'ouverture et de clôture du cours d'histoire naturelle des animaux vertébrés et à sang rouge, donné dans le Muséum national d'histoire naturelle, l'an VI de la République ; par le citoyen Lacépede, de l'Institut national de France, l'un des professeurs-administrateurs du Muséum d'histoire naturelle, membre de l'Institut national de la République Cisalpine, des Sociétés d'histoire naturelle des pharmaciens, philotechnique de Paris, de celle d'agriculture d'Agen, etc. A Paris, chez Plassan, imprimeur-libraire.

Nous en donnerons incessamment un Extrait.

Suite des Lettres d'une Péruvienne, traduites en italien par le cit. Pio. Un volume in-12. Prix, 1 franc 50 centimes ; et 2 fr. franc de port. A Paris, chez Desenne, libraire, Palais-Egalité ; Debray, Palais-Egalité, galeries de bois, n°. 235 ; Vente, libraire, boulevard des Italiens ; Bayolle, libraire, rue Honoré, près Saint-Roch.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De New-Yorck, le 8 thermidor an VI.

Un bill a été présenté au sénat des Etats-Unis, déclarant que tous les traités passés entre la République Française et les Etats d'Amérique étaient nuls et de nul effet.

A la séance d'avant-hier, sur la question de savoir si le bill serait lu une seconde fois, il fut adopté à la majorité de 14 voix.

Des lettres de Charlestown nous informent que les autorités de cet Etat ont adopté les précautions les plus rigoureuses contre l'admission de tous les hommes de couleur des contrées de l'Amérique où les principes de la révolution française ont été portés. Il est tems, dit-on, que le peuple de la partie septentrionale de l'Amérique défende l'accès de ses bords à ces Noirs qui viennent en foule des pays où l'insurrection a éclaté; autrement sa funeste hospitalité ne serait qu'un moyen d'attirer l'orage sur sa tête.

TURQUIE, *De Semlin, le 4 thermidor.*

Les dernieres nouvelles de l'armée de Hussein-Pacha en avaient beaucoup exagéré la position avantageuse. Depuis le dernier échec essuyé par cette armée, les troupes ottomanes découragées se sont repliées sur les hauteurs et dans les forêts du voisinage, ensorte que Passwan-Oglu occupe le terrein en avant de Widdin, à trois ou quatre lieues à la ronde, s'amuse à exercer ses troupes et à braver ses

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ennemis par des festins qu'il donne à ses principaux officiers, à la vue des avant postes ottomans. On assure qu'il a fait un butin considérable en vivres et en munitions dans le camp de l'armée battue, et qu'il conserve d'ailleurs ses communications avec la Valachie, pour s'approvisionner. Enfin, on dit qu'il a avec lui 36 officiers français, la plupart ingénieurs, et grand nombre d'artilleurs. Au reste, on ne porte pas son armée à plus de 16 mille hommes; mais il a l'avantage de combattre une armée peu exercée dans l'art des siéges, et dans laquelle il compte d'ailleurs, à ce qu'il paraît, beaucoup de partisans secrets. Widdin est dans une position sur le Danube à peu-près semblable à celle de Mayence sur le Rhin: les ingénieurs attachés à Passwan-Oglu y ont fait élever des fortifications qu'ils perfectionnent de jour en jour, ensorte que Hussein Pacha ne peut espérer de soumettre le pacha qu'en le bloquant entierement par l'une et l'autre rive du Danube, d'autant plus que l'on continue d'assurer que le sérasquier a l'ordre de ménager les fortifications de Widdin, ce qui le réduit à la nécessité de prendre cette forteresse par famine, vu l'impossibilité à-peu-près reconnue de la prendre d'assaut.

SUEDE. *De Stockholm, le 6 thermidor.*

Le baron de Silfverhielm est repasti hier pour Londres, où il va occuper la place de ministre de sa majesté.

Les Anglais nous ayant encore enlevé depuis peu plusieurs de nos vaisseaux marchands, quoiqu'ils fussent escortés, notre gouvernement va s'entendre avec le gouvernement britannique pour prévenir la répétition de ces voies de fait.

On vient de diminuer de 5 pour 100 le droit à percevoir sur les cotonnades blanches qui arrivent des Indes orientales et du Bengale; mais elles en paieront un de 8 pour 100 lorsqu'elles n'arriveront dans le royaume que par une seconde main.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ALLEMAGNE. *D'Augsbourg, le 24 thermidor.*

Voici la composition de l'état-major de l'armée impériale d'Italie :

Général en chef, le prince Charles; après lui, le général de Vins; le baron de Kerpen commande sur le Leck; le général Keim, à Véronne; Laudon, au Tyrol; Elsnitz, à Padoue; Monfrauld, à Venise; et le prince Keuh doit venir à Trieste.

On pense que malgré tous les mouvemens du cabinet de Vienne, et des apparences presque hostiles, il veut moins tenter encore la chance des armes, que faire acheter cherement sa condescendance; obtenir quelques arrondissemens en Italie, Mantoue sur-tout, et le pays qui l'avoisine; tracer une forte ligne de démarcation entre les répuliques et les monarchies d'Italie, et assurer le sort de la Toscane et de Naples contre les dangers de la contagion populaire.

De Rastadt, le 25 thermidor.

Le commissaire impérial a sanctionné et remis hier aux ministres français le *conclusum* de la députation de l'Empire. [Son étendue nous force de le renvoyer à un autre numéro.]

Il a aussi remis hier aux ministres français une courte note, au bas de plusieurs arrêtés des départemens situés dans les pays cédés. Ces arrêtés sont ceux par lesquels ces corps constitués permettent aux individus qui s'en sont absentés, de rentrer sous certaines conditions. Le commissaire impérial cherche à prouver dans sa note, 1°. l'impossibilité de satisfaire aux obligations imposées aux absens de la rive du Rhin, et qu'en conséquence rien n'est plus illusoire que la permission de rentrer dans leurs foyers; 2°. la prématurité de ces arrêts qui prononcent sur la cession des pays de la rive gauche, comme si elle était consommée, tandis qu'elle n'est que conditionnelle, et dépendante, suivant lui, de l'admission des articles qu'on y a apposés dans les notes de la députation, comme conditions et réserves préalables.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Note définitive des plénipotentiaires français, en réponse à la derniere de la députation de l'Empire.

« Les soussignés, ministres plénipotentiaires de la République Française pour la négociation de la paix avec l'Empire, ont reçu la derniere note de la députation de l'Empire, qui leur a été communiquée, le 23 thermidor présent mois, par M. de Metterich, ministre plénipotentiaire de sa majesté l'empereur.

» En rendant justice aux intentions de la députation de l'Empire, les soussignés ne sauraient dissimuler l'impression fâcheuse que, sous plusieurs rapports, la note même a laissée dans leur esprit. Elle ne répond ni à leur juste attente, ni à l'idée qu'on doit se former de la sage prévoyance des plénipotentiaires de l'Empire germanique. Ils exprimeraient sur-tout bien difficilement, et ils s'abstiendront de qualifier le sentiment qu'ils ont éprouvé à la lecture du passage de cet écrit, où il est si etrangement question de l'art. III de leur note du 1er. thermidor. Qui aurait pensé qu'après plus de vingt jours d'examen, après tant de séances employées sans doute à d'utiles délibérations, on eût différé de se déclarer, on eût pu se taire sur un des articles le plus essentiel et le plus précis de cette note, et qu'il faut regarder comme irrévocable !

» Il est tems enfin que cet état de choses cesse, que ces délais équivoques aient un terme. Le gouvernement français veut la paix, sa conduite a mis ses intentions à l'abri de tous les doutes ; mais il a épuisé, pour y arriver, tout ce qu'on pouvait attendre de sa bonne volonté : les dernieres propositions que les soussignés ont faites en son nom sont des conditions de cette paix ; il n'y a donc plus matiere à discussion, ni à retardement : la députation doit se décider. Qu'elle ne consulte qu'elle-même, qu'elle se livre à la droiture de ses intentions : son choix sera bientôt fait. Qu'elle réfléchisse bien qu'en aucun cas ses délais et ses refus ne profiteraient pas à l'Empire, et que la voix publique en Allemagne approuvera toute détermination qui aura détourné pour jamais le fléau de la guerre.

» Les ministres plénipotentiaires de la République Française ne pouvant que persister dans tout le contenu de leur note du 1er. thermidor, de celle du 4 messidor et précédentes, demandent itérativement à la députation de l'Empire une réponse cathégorique et décisive sur tous les points qui y sont traités : ils l'attendent. Ils assurent M. de Met-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tetnich, ministre plénipotentiaire de sa majesté l'empereur, de leur considération la plus distinguée. »

Rastadt, le 26 thermidor, an VI de la République.

Signés, BONNIER, JEAN DEBRY.

Cette note a paru aujourd'hui ; il faut actuellement que l'affaire se termine d'une façon ou d'autre.

Les conférences entre le comte de Lehrbach, comme ministre du roi d'Hongrie et de Bohême, et les ministres français, continuent. Toute espérance de paix n'est donc pas encore évanouie.

Les troupes françaises qui sont sur la rive droite du Bas-Rhin ont, à ce qu'on assure, marché en avant, et le pays trévirois, situé sur cette rive, a été imposé à une forte contribution.

PRUSSE. *De Berlin, le 26 thermidor.*

Syeyes ne joue pas à Berlin le rôle qui semblait destiné à un homme si desiré, si attendu et sur-tout si prôné en Allemagne ; il a même quelque peine à se procurer une société : dans le grand monde et les hauts cercles, il est encore plus craint que ne l'était Gaillard ; cela doit être parmi le grand monde et les cercles *hautement et grandement bien nés* ; soyez sûrs que le roi et sur-tout la reine, qui ne s'en cache guères, ne l'aiment point du tout ; dans les classes moyennes de la société, sur-tout parmi celles de nos savans, il y trouverait à-coup-sûr beaucoup de partisans ; mais on craint l'œil plus surveillant que jamais d'un gouvernement inquiet, et il n'y a point là de quoi plaisanter : Emmanuel Syeyes ne peut que s'ennuyer à Berlin.

Au reste, on est plus que jamais convaincu à notre cour et en Allemagne, que ses instructions sont très-pacifiques.

Cobentzel doit arriver ces jours-ci à Berlin. Notez que Repnin y est encore, et ce n'est pas pour rien qu'un prince de son rang et un envoyé extraordinaire tel que lui, reste dans une ville étrangere, sans un véritable accueil. Celui qui connaît certaines relations, le tour que prennent certaines affaires, et le caractere de certains personnages, ne trouve point du-tout incompréhensible ce long séjour.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Berlin renferme aujourd'hui dans ses murs un des hommes les plus remarquables de notre Europe, le bourgmestre de Berne, Steiger : les Berlinois sont assez indifférens sur son séjour dans leur ville ; mais certes sa présence influera sur leur destinée beaucoup plus qu'ils ne pourraient le soupçonner.

Steiger inspire au roi actuel un vif intérêt par ses malheurs et par la haute opinion que le grand Frédéric avait de son génie. Il s'est entretenu très secrettement et très-long-tems avec lui : le roi l'a écouté avec attention, avec une distinction marquée.

Hélas, le croiriez-vous ! Steiger a annoncé au roi, avec une très grande énergie et la dignité d'un prophete de l'éternité, *la destruction de tous les trônes* : il doit lui avoir fait des révélations extraordinaires, qui l'ont frappé d'étonnement.

République helvétique. *De Bâle, le 26 thermidor.*

On répand le bruit que le général Schawenbourg va quitter le commandement de l'armée en Suisse. On ne s'accorde pas sur le choix de son successeur. Les uns nomment le général Sainte-Suzanne ; les autres le général Kilmaine.

On assure aussi que le cit. Rapinat ne tardera pas à être remplacé par le cit. Alexandre, déja connu très-avantageusement par son désintéressement et par la sévérité inflexible avec laquelle il a poursuivi les dilapidateurs.

Les délibérations qui ont eu lieu dans le pays des Grisons, sur la grande question de la réunion à la République Helvétique, n'ont pas été à beaucoup près pacifiques ; elles ont même, en plusieurs occasions, donné lieu à des scenes sanglantes. Il paraît que la pluralité s'est prononcée contre la réunion. L'exemple a été donné par la ville de Coire, à l'exception de quelques tribus, dont les membres ont aussi-tôt quitté la cocarde de la ville pour arborer celle de la Nation. On présume, au reste, que la question sera remise aux voix une seconde fois, et qu'il en résultera un rapprochement. En attendant, plusieurs des chefs du parti qui est opposé à la réunion, ont cru prudent de s'en éloigner. Tels sont, en particulier, l'évêque de Coire, qui a pris pour prétexte que les affaires relatives à ses fonctions l'appellaient dans le pays de Sargans, contigu à son diocese ; et l'abbé de Disentis, qui est parti pour l'Autriche, où se sont déja réunis plusieurs individus de la famille de Salis.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Piémont. *De Turin, le 21 thermidor.*

La situation des Français et de leurs amis est maintenant ici ce qu'elle doit être dans un pays allié, et auprès d'un gouvernement dont la République protége l'existence : ils sont respectés et considérés.

La position de la cour est toujours très-critique ; mais elle cherche sa consolation dans de grandes démonstrations religieuses. Elle s'est résignée, et a mis sa confiance dans la loyauté du Directoire Français.

Il se tient de nombreux conseils. Le renvoi de plusieurs ministres, dénoncés par les agens français, y est discuté, et va probablement avoir lieu. Adami, de Thaon, Solaro et quelques autres seront écartés. Le choix de leurs successeurs n'est pas encore arrêté ; on veut des hommes attachés au gouvernement actuel, et agréables au gouvernement français.

Le procès commencé contre les crimes exercés dans le comté de Nice et en Piémont, par les Barbets et leur chef Contin, se poursuit avec vigueur. Contin, frere de celui dont on a annoncé l'arrestation, et qui est à la citadelle, s'y est aussi rendu volontairement pour contribuer à sauver son frere, en faisant des révélations qui seront, dit-on, importantes.

Hier on annonça au théâtre la piece intitulée : *Marie-Thérese*, ou *la Diete des Palatins Hongrois*. (On sait que ces Palatins jurerent de mourir pour leur roi, Marie-Thérese.) La foule était grande ; les amis de la cour espéraient tirer parti de cette piece et des allusions qu'elle présente, pour échauffer les sentimens favorables au roi ; mais, à plusieurs passages de la piece, des huées et des sifflets se firent entendre. Un ordre du gouvernement défendit d'interrompre ; celui qui le portait fut fort mal reçu par une partie des spectateurs. Le lendemain quelques perturbateurs furent cités aux tribunaux sur la désignation de la police ; ils furent renvoyés après une admonestation.

La bonne conduite des Français, leur circonspection, leur discipline, ont dissipé la plupart des préventions excitées contre eux.

République Romaine. *De Rome, le 8 thermidor.*

Les partisans des gouvernemens absolus ont répété avec complaisance qu'il était des peuples inhabiles à la liberté. Cette erreur semble déja démentie par l'exemple de notre République, qui, suivant toutes les apparences, se façon-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

nera très-bien au régime représentatif. Cependant nul peuple n'était plus étranger à tout sentiment généreux. Ramper était ici le premier des talens pour qui voulait parvenir. La masse vivait à-peu-près d'aumônes, et avait toutes les habitudes de la mendicité et tous les vices de la paresse. Le despotisme exercé par des vieillards s'attachait plus à avilir qu'à opprimer.

Déja les ames se relevent. Quelques idées de dignité personnelle renaissent. Nulle opposition ne se manifeste au nouvel ordre de choses. L'enthousiasme n'existe pas jusqu'ici, parce que les occasions qui l'inspirent et l'échauffent ne se sont pas encore présentées; mais la résignation est générale et sincere. Les Romains d'aujourd'hui sont si dociles et si maniables, qu'on commence à les accoutumer même au travail, que le grand nombre d'entre eux ne connaissait pas, pour ainsi dire. On en exige un peu d'eux, pour que les aumônes qu'ils continuent à recevoir perdent insensiblement ce nom humiliant.

On voit moins d'hommes nonchalamment étendus dans les rues et les places publiques, couchés les uns à côté des autres, au milieu de la plus dégoutante malpropreté. Ceux qui étaient autrefois les plus grands seigneurs envient l'honneur de remplir les fonctions de citoyens. Ils cherchent les nouvelles places; ils affichent le dévouement à la révolution, ils y prennent une part active; aussi n'avons-nous pas d'autres émigrés que quelques familles chassées par des ordres supérieurs, pour avoir été les conseils de l'ancien gouvernement, et les instigateurs des assassinats commis contre les Français. Nos ci-devant nobles et nos propriétaires ont sans cesse devant les yeux la ruine et le vagabondage de vos émigrés; et c'est une leçon dont ils ont su profiter. Conserver leur vie, leurs biens et obéir, voilà, disent-ils, ce qu'ils veulent. Les plus riches viennent de payer, sans difficulté, un emprunt forcé qui a été d'une année de leur revenu.

Le ci-devant prince Borghese, qui a dix huit à vingt millions de capital, appuya cet emprunt, le lendemain même du jour où il entra au Sénat.

Une loi défend de renvoyer les domestiques, ou de cesser les aumônes qu'on était dans l'usage de faire.

Tous les comestibles, quoiqu'assez rares, sont à un prix extrêmement bas, parce que les cédules qui représentent vos assignats perdant beaucoup, l'argent a une grande valeur.

Autrefois nous ne payions presque pas d'impôts. Les con-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tributions que, de tous les points de l'Europe, nous envoyait la crédulité, alimentaient le trésor public, et servaient au saint-pere à nourrir la paresse d'une grande partie de ses sujets.

Depuis quelques années, la suppression de toutes les redevances ecclésiastiques en France avait commencé à dessécher cette source. Le besoin de subvenir d'abord aux frais de la coalition, et après le traité de Tolentino, d'acquitter ses engagemens envers la France, avaient obligé le pape de lever des contributions. De-là des mécontentemens et des murmures. On semble ne se rappeler que cet acte de son regne : aussi n'est-il ni plaint ni regretté à Rome. C'est lui qu'on accuse des maux qu'on souffre.

On ne trouve presque point ici cette classe intermédiaire de la société qu'on nomme la bourgeoisie, et qui vit dans une honnête aisance.

Nous avons continuellement sous les yeux les deux extrêmes, l'opulence excessive et la pauvreté sans ressources. A côté d'une multitude d'indigens, il y a 60 à 80 familles qui ont depuis 200 jusqu'à 8 et 900 mille fr. de revenus effectifs, argent de France. Des lois sur les successions et les donations sont déja faites pour amener une répartition plus égale de fortunes.

Les arts mécaniques sont ici fort peu avancés. Mais Rome est la patrie des beaux-arts. Nous avons de grands peintres, des sculpteurs, des architectes habiles, mais très-peu de lumieres : cependant l'érudition est commune.

Tous nos clubs ont été fermés depuis peu. Nous n'avons guères d'exagérés, quoique nous ayions quelques correspondans des clubs de Milan et du reste de la Cisalpine.

Notre Sénat est sage et bien composé. Notre Tribunat a quelques têtes ardentes, mais tempérées par la majorité. Notre Consulat, qui répond à votre Directoire, a, dans son sein, un homme supérieur, auteur d'un ouvrage savant, et qui, à son érudition, avait su joindre une philosophie mâle et forte ; il s'appelle Visconti, mais n'est point de la célebre famille de ce nom ; il était garde des antiques du Vatican. Il est bien secondé par les bonnes intentions et le zele de ses quatre collegues. Il eût été difficile de mieux choisir dans Rome.

Angelucci est probe et patriote ; mais il n'a pas tous les moyens qu'on lui avait d'abord supposés.

Nos trois autorités supérieures ont été cette fois nommées par les commissaires français, un mois après leur

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

arrivée : ils en dresserent une liste qu'ils remirent ensuite au général commandant à Rome, pour la faire publier.

Le ministere a été aussi assez heureusement choisi. Le ministre de l'intérieur, ancien avocat, a un très-grand mérite, et ne serait pas déplacé sur un plus grand théâtre. Le ministre de la guerre, Bremont, est un officier français, bon administrateur.

Bassal, que Berthier avait fait nommer secrétaire-général du Consulat, n'est plus ce que vous l'avez vu à votre Convention ; il est actif et laborieux, sans être violent et brouillon. Il est utile dans sa place, parce qu'ayant vû de près la révolution de France, il suggere aux consuls, dans les momens difficiles, une foule d'expédiens qu'ils n'inventeraient pas.

Il y a dans cette ville 9 à 10,000 Français occupés de différentes manieres, et attachés aux diverses branches de l'armée. Le brigandage et les concussions de tout genre ont commencé par y être impunément exercés comme dans les autres contrées de l'Italie. Des officiers supérieurs mettaient tout ce qui leur convenait en réquisition, et ne tenaient aucun compte. Mais d'éclatantes dénonciations ont eu lieu ; des châtimens ont été infligés ; la sévérité des trois commissaires Daunou, Monge et Florent en ont bientôt imposé aux voleurs. La très-grande simplicité de ceux-ci et leur parfait désintéressement prêchaient d'exemple ; et s'ils n'ont point été imités en ce point, leur surveillance a du moins été redoutée ; et dès-lors le scandale a cessé à Rome.

IRLANDE. *De Dublin, le 20 thermidor.*

Il est heureux pour le gouvernement anglais que le lord Cornwallis ait pris un système tout opposé à celui qu'avait suivi lord Camden ; si l'Irlande demeure encore quelque tems unie à l'Angleterre, ce n'est qu'aux mesures pleines de douceur et de sagesse du nouveau gouverneur que les ministres anglais en seront redevables.

Si le projet de Pitt concernant la réunion du parlement d'Irlande à celui de la Grande-Bretagne, sur les bâses adoptées pour la réunion de celui d'Ecosse, eût été exécuté par le gouverneur, ainsi qu'il en avait été question, c'en était fait à l'instant même de l'Irlande ; elle rompait tous ses liens. On assure que Cornwallis, qui a bien prévu quelle serait le résultat d'une pareille tentative, s'y est opposé de toutes ses forces. Son premier pas dans la carriere administrative a été d'éloigner de son conseil tous les orangistes odieux au peuple, et qui ne pouvaient en aucune maniere coopérer au

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

bien qu'il méditât, et d'y appeller au contraire des hommes qui s'étaient constamment opposés aux mesures de rigueur.

M. Posomby fut apperçu hier au lever du lord-lieutenant, circonstance qui doit bien faire augurer de ses intentions pacifiques. M. Grattam eut aussi une longue conférence avec lui avant de quitter le royaume. Le comte de Charlemont paraît avoir sur-tout beaucoup de part à sa confiance. — C'est avec de semblables moyens que le gouverneur acquiert chaque jour de nouveaux titres à l'affection des Irlandais.

ANGLETERRE. *De Londres, le 27 thermidor.*

S. M. a nommé sir James Crawford, baronnet, son ministre plénipotentiaire près du cercle de la Basse-Saxe et des villes anséatiques.

On prétend ici que l'Autriche, la Russie, Naples, la Suede et même la Porte, se sont liées par un traité ou confédération qui va bientôt être mis à exécution. D'après ce plan, le théâtre de la guerre continentale devrait être transporté en Italie, tandis que les flottes russe et anglaise harceleraient les côtes sur la mer du Nord, depuis l'embouchure du Texel jusqu'à Dunkerque, et feraient ainsi une diversion puissante dans cette longue chaîne de postes et de ports à défendre. On assure en effet que les flottes réunies portent beaucoup de troupes de débarquement, et les moyens nécessaires pour opérer une descente ou des bombardemens.

On dit que les amiraux sir W. Parker et sir J. Orde, mécontens de voir l'expédition de la Méditerranée confiée à l'amiral Nelson, ont demandé leur démission.

Il va y avoir une nouvelle émission de billets de l'échiquier.

L'esprit d'insurrection qui s'était manifesté sur la flotte du lord Saint-Vincent, est entierement éteint.

M. le marquis de Spinola, ci-devant ministre de Gênes, partira d'ici au premier jour.

M. Pitt a donné, il a quelques jours, une fête brillante à sa *maison de campagne à Holwood.*

Sa majesté vient de proroger de nouveau le parlement jusqu'au 2 brumaire prochain. — On mande de Dublin, en date du 18, que le lord Cornwallis a écrit à S. M. pour demander des lettres de grace pour M. Bond; ce qui est certain c'est qu'on a accordé à ce dernier un nouveau délai. On croit qu'aussi-tôt que les lettres de grace seront expédiées, il lui sera permis, ainsi qu'à 72 autres *rebelles*, de sortir de prison pour mettre ordre à leurs affaires, afin de pouvoir évacuer l'Irlande pour le 15 vendémiaire; ils devront néanmoins donner caution de ne pas se retirer en pays ennemi; il paraît que M. Bond ira fixer sa résidence dans les Etats-Unis.

RÉPUBLIQUE.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 25 thermidor au 5 fructidor.

L'ordre du jour du conseil des Cinq-cents, du 26 thermidor, appellait à la discussion la suite du projet sur le régime hypothécaire ; différens articles concernant les expropriations forcées ont été adoptés, sauf rédaction.

Rollin, organe d'une commission spéciale, propose un projet de résolution, portant que la fête de la célébration de la fondation de la République sera célébrée avec une pompe digne d'elle, le 1er. vendémiaire prochain.

Adopté.

Duhot, le 27, par motion d'ordre ; Ce n'est pas assez d'avoir célébré l'anniversaire du 14 juillet, cette journée mémorable qui vit s'écrouler les tours où le despotisme entassait ses victimes, et celui du 10 août, époque où le trône céda aux efforts du peuple ; il est une journée dont le souvenir n'est pas moins cher aux amis du gouvernement républicain : J'entends parler du 18 fructidor. Qu'elle reçoive aussi nos hommages cette journée qui a brisé les fers dont le royalisme voulait nous accabler. Je ne pense pas qu'aucun de nous puisse mettre en doute si l'on doit considérer le 18 fructidor comme devant augmenter le nombre des époques nationales. Vous ne pouvez vous dispenser de le rappeller au souvenir du peuple.

Je propose, 1°. que le 18 fructidor prochain, le Directoire exécutif fasse célébrer, dans toutes les communes de la République et les armées de terre et de mer, l'anniversaire de cette journée.

2°. Que le même jour, à midi, le président du conseil prononce un discours, et que la commission

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

des Inspecteurs soit chargée de tous les détails de la fête.

Aux voix, s'écrie t-on!

Génissieux : Je ne m'oppose point au projet qui vous est présenté; mais je crois devoir vous observer qu'une commission a été formée pour s'occuper de l'objet dont il est question; elle est même assemblée au moment où je parle : le résultat de son travail vous sera soumis. Je demande que le conseil diffère à statuer sur la proposition de Duhot, dont la demande peut être renvoyée à la commission.

Le renvoi est adopté.

Brilleul et Bertrand, tous deux au nom de la commission des finances, ont présenté chacun un projet de résolution, précédé d'un rapport, et concernant la perception d'un droit sur le tabac et sur le sel.

Le conseil ordonne l'impression et l'ajournement.

D'après un rapport de Richard (des Vosges), au nom des commissions des finances et de surveillance de la trésorerie, le conseil prend, le 28, la résolution suivante :

1°. Sur la recette effectuée à la trésorerie en mandats territoriaux de 5 francs, versés en paiement des domaines nationaux au-delà de 25 millions réunis, en exécution de la loi du 25 floréal, et qui n'ont encore reçu, en signe d'annullation, qu'une seule barre, il en sera émis jusqu'à concurrence de 25 millions.

2°. Cette somme de 25 millions sera ajoutée par supplément à celle de 75 millions, dont l'émission a été autorisée. Les 25 millions sus-énoncés seront marqués d'un timbre rouge.

3°. Les effets à remettre en exécution de la présente seront annullés, à fur et mesure de leur rentrée, par l'application d'une seconde ligne tracée à l'encre.

Destrem, au nom d'une commission spéciale, présente la disposition suivante :

« L'art. LX de la loi du 29 mai 1791, qui ordonne que les marchés pour approvisionnement du papier timbré seront passés au rabais, est rapporté.

» Le Directoire est autorisé à former six arrondis-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

semens au moins, ou douze au plus, dans lesquels pourront se présenter les citoyens qui voudront fournir la quantité de papier jugé nécessaire.

» Nul citoyen ne sera admis à fournir qu'après avoir donné un cautionnement en immeubles, de valeur égale au prix de la fourniture, et qu'après avoir justifié, par une attestation de l'administration municipale, visée par l'administration centrale de département, qu'il exerce les droits de citoyen, et qu'il en remplit fidelement les devoirs. »

Impression et ajournement.

Le président annonce qu'une commission demande un comité secret pour faire son rapport.

Il n'y a pas de réclamations; les tribunes sont évacuées à l'instant.

Duplantier, dans la séance du 29, obtient la parole pour une motion d'ordre; il retrace en peu de mots la versatilité de la législation en ce qui concerne les ascendans et les collatéraux des émigrés; les domaines nationaux, dit-il, sont le gage des créanciers de l'Etat; il importe donc que vous précisiez les droits que la République doit exercer sur les successions des émigrés; beaucoup de ventes sont suspendues, parce que le ministre des finances et les corps administratifs n'ont pas une marche sûre et déterminée pour remédier à cet inconvénient. J'ai à vous proposer les trois projets de résolution suivans :

Premier projet. 1°. L'art. III du décret du 20 mars 1793 continuera d'être exécuté pendant quinze ans, à dater du jour de l'émigration, et que les lois des 9 floréal et 11 messidor an III seront rapportées.

2°. Toute suspension de vente par suite de séquestre mis sur les biens est levée.

3°. Les ascendans des émigrés qui voudront être admis au partage, seront tenus de se munir d'un certificat de résidence et de non émigration, qui leur sera délivré par l'administration centrale, et, faute par eux de se produire dans les délais d'un mois, le séquestre continuera d'avoir lieu.

Les deux autres projets tendent à régler le mode

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de partage des biens possédés par individis avec la nation.

Le conseil ordonne l'impression du discours et le renvoi à la commission existante, à laquelle il adjoint Duplantier.

Bergasse Lafiroul fait un rapport sur la proposition de savoir s'il convient de réunir les 3 fêtes nationales des 9 thermidor, 13 vendémiaire et 18 fructidor. Il trace un tableau succint des événemens qui ont eu lieu dans chacune de ces journées mémorables. Il rend compte de l'esprit particulier qui animait les agitateurs, et termine par un projet de résolution, où, sans rien statuer sur la réunion, il propose de déclarer:

1°. Que la fête du 18 fructidor sera célébrée dans toutes les communes et armées de la République.

2°. Qu'elle le sera par le Corps législatif dans le local de ses séances.

3°. Que le Directoire donnera les ordses nécessaires pour qu'elle ait lieu avec toute la solemnité que comportent les localités respectives.

Le projet est adopté à la simple lecture.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le mode de recrutement de l'armée.

Porte était déja à la tribune, quand Lucien Bonaporte réclame la parole pour une motion d'ordre: elle lui est accordée.

Il s'éleve, il tonne contre les dilapidations en tout genre, et les dilapidateurs de tous états. Sa motion donne lieu à un comité général qui a pour but d'aviser, d'une maniere sûre, aux moyens de remédier à ces excès, qui ne tendraient à rien moins qu'au bouleversement de la République.

Nous reviendrons sur cette motion.

Le résultat du comité secret d'hier a produit une résolution, en vertu de laquelle il est alloué à chaque membre du Corps législatif une somme de 300 et quelques francs par mois, pour frais de secrétaire de logement, etc. etc.

Le conseil a procédé, le 1er. fructidor, au renouvellement de son bureau, et dans l'intervalle il

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

continué la discussion sur le projet de Jourdan, concernant le mode de recrutement de l'armée.

Porte, en l'absence du rapporteur, observe au conseil que ce projet n'a pas seulement pour but d'assurer la victoire, si la guerre se rallume, mais qu'il la rend en quelque sorte permanente sous nos drapeaux, qu'il est applicable à toutes les circonstances, et d'une exécution facile. Si les rois veulent encore ouvrir une septieme campagne, le premier coup de canon verra partir toute la jeunesse française. Qu'ils y réfléchissent, une nouvelle coalition sera le signal de la liberté du monde, et malheur à ceux qui nous forceraient une seconde fois de déclarer la patrie en danger.

La discussion sur les différens articles qui composent ce projet est reprise : cinquante-six articles sont successivement mis aux voix et adoptés.

Le résultat du scrutin d'hier a donné pour président, Daunou ; et pour secrétaires, Lucien Bonaparte, Génissieux, Giraud-Pouzoles et Thyessé.

Le Directoire annonce dans un message, que la loi du 10 vendémiaire an IV, sur la police intérieure des communes, ne suffit pas à la repression des brigandages et des assassinats ; obscure dans la plupart de ses dispositions, et incohérente dans ses principes, elle a besoin d'être revue et rectifiée pour lui faire atteindre le but qu'on s'est proposé.

Renvoi à une commission.

Duplantier : Dans le dernier comité général qui a eu lieu, vous avez chargé une commission spéciale de vous présenter les mesures les plus promptes, les plus sûres et les plus convenables pour arrêter les dilapidations en tout genre, et punir les dilapidateurs. La commission a calculé, non sans effroi, toute l'étendue de sa mission. Elle a sondé toute la profondeur de l'abyme entr'ouvert sous ses pas, et son premier soin a été de vous présenter le moyen de le fermer.

S'il ne s'agissait que de connaître les dilapidations de toute espece, d'atteindre et de punir les dilapidateurs de tous états, l'entreprise ne serait point au-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

dessus des forces ordinaires; mais, il faut le dire, il n'est presqu'aucune partie de l'administration publique où l'on ne trouve des complices puissans, aucune où l'immoralité et la corruption n'aient pénétré. Il a donc fallu que la commission se rendît indépendante de toute affection personnelle, de tous égards pour l'état, la dignité, de toute acception de personne. Il faudra, citoyens représentans, que vous déposiez vous-mêmes toute considération, pour ne saisir que le glaive de la justice; une plus longue indulgence vous rendrait complices. Guidés au contraire par la froide et sévere impartialité, vous frapperez avec le bras tutélaire de la liberté et de l'égalité, ces hommes dont la fortune colossale atteste l'infamie. Mais, je le répete, il faut également frapper la vile complicité de ces administrateurs associés, soit au crime, soit aux criminels; de ces administrateurs qui n'adjugent qu'à ceux qui leur montrent le plus d'or, les marchés et les entreprises; de ces employés qui au lieu de se déclarer les vengeurs se déclarent les protecteurs des calamités publiques, en refusant ou ajournant la justice pour des peres de familles, par exemple, portés sur la liste des émigrés, et n'ayant pas assez d'or à offrir, ils sont rejettés dédaigneusement, tandis qu'on s'empresse de satisfaire aux réclamations des coryphées du parti conspirateur. C'est ainsi que, pour quelqu'objet que ce soit, l'or et l'or seul peut ouvrir les portes des administrations et des bureaux. Il faut une forte somme à celui-ci, un intérêt non moins fort à celui-là, un présent à la maîtresse d'un troisieme. Ainsi vous voyez que ce ne sera pas seulement la faction des dilapidateurs contre laquelle vous aurez à vous élever, mais aussi la faction de ceux qui vendent la justice ou la faveur.

Le rapporteur propose, à la suite de ce discours, un projet tendant à déclarer qu'aucun fonctionnaire public, aucun citoyen exerçant des fonctions à la nomination médiate ou immédiate du peuple, ne pourra être fournisseur, ni intéressé dans les fournitures, ni fermier d'aucune contribution, ni

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

même caution d'aucun fermier ou fournisseur.

Tous ceux qui se trouveront dans ce cas seront tenus d'opter, dans le délai d'un mois, à compter de la publication de la présente.

Les contrevenans seront punis de la destitution, de la dégradation, de l'exclusion de toutes fonctions publiques, et de la saisie des bénéfices qu'ils auraient pu faire.

Impression et ajournement.

Précis du discours de Bonaparte dans la séance du 29. « Parmi les factions contre-révolutionnaires qui ont juré la perte de la République, il n'en est aucune de plus dangereuse, de plus étendue, de plus puissante, et pourtant de plus impunie que celle des dilapidateurs de la fortune publique. Déja cette tribune a retenti plusieurs fois de mâles accents contre ces vampires, et chacun de nous leur a juré une guerre à mort ! Oui, nous voulons tous que notre session soit signalée par la répression des brigandages de toutes les especes et par le châtiment de tous les voleurs ; et cette intention manifestée avec énergie, a déja posté la sueur froide du crime sur plus d'un front.

» Diverses commissions ont été nommées pour examiner les comptes des ministres, présenter des vues sur la publicité des marchés et la répression des jeux dont l'existence est un scandale public. Celle dont l'examen a dû se porter sur les dilapidations, dès le commencement de son travail a été frappée d'un triste rapprochement ; déja plusieurs fois les dilapidateurs ont été dénoncés ; déja plusieurs fois des commissions ont été chargées de s'occuper de la punition de ces sang-sues du peuple ; mais la force magique des circonstances a toujours substitué le silence au courage ; l'on s'est arrêté sur les bords de l'abîme, au lieu d'en sonder la profondeur ; en un mot, aucune d'elles n'a rempli son mandat, comme toutes l'auraient dû faire. Pour nous, forts de la volonté du peuple et de votre juste indignation, nous avons détourné les yeux des causes qui ont fait naître ce silence. Nous avons sondé l'abîme, et nous nous sommes

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

élancés dans la carrière avec une ardeur égale à votre confiance. Nous arrêterons les dilapidations ; nous en punirons les auteurs, quel que soit le manteau dont ils se couvrent ! A l'exemple de nos guerriers qui volent à la victoire sans calculer les périls qui y conduisent, nous ne serons point arrêtés dans notre marche par ceux dont cette faction audacieuse cherchera à nous environner.

» Vous imiterez notre exemple, citoyens législateurs. Vous marcherez sans regarder autour de vous ; vous renverserez, vous briserez tous les obstacles qu'on entreprendrait de vous opposer, vous renverserez le mur de séparation qu'on a élevé entre vous et les dilapidateurs, et vous les atteindrez quelques efforts qu'ils fassent pour vous échapper. Les vampires du peuple possedent l'or et l'audace ; nous leur opposerez le glaive de la loi ; ils seront terrassés. Le Directoire sans doute partagera nos intentions, il se réunira à nous ; il sentira que la saison des demi-mesures est passée ; qu'il faut frapper de grands coups, et faire un exemple capable d'intimider les fripons ; il sentira que le trésor public s'écoule en pure perte dans leurs mains avides, et que la pénurie où il se trouve, renaissant chaque jour, chaque année, nécessitera de nouveaux impôts.

La commission s'est déja occupée de divers projets qu'elle va vous présenter incessamment ; mais elle a été arrêtée par une réflexion que je suis chargé de vous soumettre. Le peuple doit attendre justice de notre zele ; mais il convient peut-être que ces détails ne soient entendus que de nous seuls. Toutes les factions sont aux aguets, elles nous épient, elles commenteraient nos discours, et s'empareraient, au détriment de la République, d'un mouvement généreux qui certes n'est pas pour elles. En conséquence, la commission vous demande, par mon organe, un comité secret pour primidi prochain.

Appuyé, s'écrie-t-on !

On a repris, le 26 thermidor, au conseil des Anciens, la discussion du 24 prairial, relative à la loi du 16 nivôse an VI, servant de suite à celle du 20 ni-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

maire concernant les transactions entre particuliers pendant la dépréciation du papier-monnaie.

Lacoste parle en faveur de la résolution qui contient, dit-il, toutes les corrections qui avaient été indiquées dans la discussion qui eut lieu hier sur la précédente résolution que le conseil rejetta.

L'art. XIV n'est point contradictoire, comme on l'a dit, avec l'art. II de la loi du 16 nivôse, n°. 1651, ni avec celle du 5 messidor. On ne pouvait déroger à ces lois sans attaquer les conventions et sans prononcer sur leur validité ou leur invalidité, ce qui n'est pas de la compétence du Corps législatif.

Les articles I et VI ne sont pas plus que les précédens en contradiction avec la loi du 5 messidor; ils sont conformes à l'art. IV de la loi du 19 floréal, qui dit qu'en cas de restitution on consultera les valeurs locales; la prorogation du délai accordé par l'art. II pour l'option, n'est qu'une conséquence des retards occasionnés par nos discussions. L'entretien des baux existans imposé au vendeur qui rentre dans ses fonds, est dans toute la rigueur du principe. L'acquéreur doit également être admis à payer en argent ou à restituer les fruits perçus depuis la jouissance. Cette disposition est de toute justice, et l'on ne peut pas dire conséquemment qu'il y a incohérence entre les articles III et V de la résolution.

Lassey, organe de la commission qui a fait le rapport, emploie les mêmes moyens pour répondre aux objections qui ont été faites contre la résolution; il en fait sentir l'urgente nécessité, et il persiste dans la proposition faite de l'approuver.

Tronchet attaque l'art. II, auquel il reproche de l'obscurité, de l'incohérence et de l'injustice. Il n'entend pas ce qu'on a voulu dire par ces mots : un acquéreur qui s'est soumis au paiement d'un douaire. Il pense que cela suppose que le vendeur en cédant sa propriété à l'acquéreur, a chargé celui-ci d'acquitter un douaire; mais il ne peut y avoir de délégation à cet égard que dans deux cas. Le premier, celui où le douaire est préfixe et ouvert au moment de la délégation; le second, celui où le douaire étant

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

également ouvert, l'acquéreur s'est chargé, moyennant une somme qu'il garde entre ses mains, d'acquitter à ses risques, périls et fortune, la rente viagère qui constitue le douaire. Après ces cas, il ne peut y avoir de délégation pour le service d'un douaire; car il est possible qu'il ne s'ouvre jamais, et que conséquemment il ne se présente jamais de créanciers pour en réclamer le paiement. Dans ce cas, la somme que l'acquéreur a entre ses mains n'est que le restant de son prix qu'il doit donner à son vendeur; et l'on ne conçoit pas comment l'art. II veut faire payer les intérêts de ce restant de prix, conformément aux dispositions de l'art. V de la loi du 16 nivôse, tandis que la même résolution fait payer le capital, conformément aux dispositions de l'art. X de la même loi. — Le conseil renvoie cette observation à la commission, et ajourne la suite de la discussion.

Dans la séance du 27, le rapporteur répond à l'objection de Prochet: Il convient que la rédaction aurait pu en être meilleure. Mais telle qu'elle est, elle suffit pour faire connaître le véritable sens de l'article, qui d'ailleurs est juste et conforme aux lois précédentes. Cet article a pour objet de rendre commun au douaire tout ce qui a été prescrit par les lois relativement aux délégations. Il assimile les douaires aux autres obligations contractées par les acquéreurs à la décharge des vendeurs. Les premiers devront les payer, ainsi qu'ils s'y sont obligés, ou bien résilier leurs contrats. Dans ce dernier cas, le vendeur aura la faculté de faire réduire ces créances.

Le conseil ferme la discussion, et approuve la résolution.

Il reçoit et approuve de suite une autre résolution concernant la fête de la fondation de la République, et sur la proposition du président il se forme en comité général.

La discussion de la résolution du 4 pluviôse dernier, relative aux emprunts faits avec privilége sur les rentes, a occupé une grande partie de la séance du 28. — Boutreville-Dumetz combat la résolution: On ne peut pas, dit-il, soinder les conditions sous

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

lesquelles les prêteurs ont prêté aux acquéreurs des rentes. Ils ont voulu un privilége sur ces rentes et une hypotheque générale et spéciale sur les biens des emprunteurs. Toutes les chances ont été mises, par le contrat, à la charge des acquéreurs des rentes, et rien à la charge des prêteurs. Cette résolution, injuste pour les Français, l'est encore davantage pour les étrangers, à l'égard desquels elle donne un effet rétroactif aux lois précédentes. Ces étrangers avaient prêté avant la révolution, et les obligations qui datent de cette époque sont déclarées aujourd'hui, par les lois sur les transactions entre particuliers, payables en numéraire. Il vote contre la résolution.

Bordas la défend. — Lédanois ne partage point l'opinion de Bordas sur le fond de la résolution.

Huguet vote aussi contre.

Le conseil ajourne la suite de la discussion.

Le 29, il se forme en comité général.

Il a procédé le 1er. fructidor au renouvellement de son bureau. Laloi a été appellé au fauteuil. Les secrétaires sont : Garat, Duffaut, Réveubroeck et Lassey.

Lucien Bonaparte, dans la séance du 3 du conseil des Cinq-cents, obtient la parole pour une motion d'ordre.

Dépositaires de la constitution de l'an III, dit-il, c'est à vous que je m'adresse. On dit publiquement que la constitution de l'an III est attaquée; on publie que l'on veut substituer la volonté de quelques hommes à la volonté nationale; on répand enfin que l'on veut faire des innovations dans la constitution devenue le domaine de deux Républiques. Fixez enfin vos regards sur les entreprises de quelques ambitieux sans mandats. Sous peine de redevenir esclaves, publions des vérités hardies, qui puissent déjouer le système exécrable de quelques hommes, aussi dangereux que celui d'un seul. Qui sont-ils? où sont-ils, ces ambitieux? Il importe de les connaître et de les signaler. La France recelerait des conspirateurs contre la liberté des peuples!

Deux Républiques, nées hier l'une de l'autre, ont

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

accepté une même constitution, parce qu'elles y ont vu la garantie immuable de leur repos, de leur indépendance et de leur prospérité; et sous prétexte d'économie, on parle déja de réformer le Corps législatif. Un ambassadeur français conspire contre la liberté de la Cisalpine ! Il viole les traités que vous avez cimentés, et se met à la tête d'une poignée d'innovateurs ! Ceux qui attentent ainsi à la constitution d'une République alliée, n'attentent ils pas aussi à celle de leur patrie ! La détruire, n'est-ce pas insulter à celle de la grande nation elle-même? Si cinq ou six personnes parvenaient à violer une fois la constitution présente de la Cisalpine, ils pourraient encore la violer dans peu de mois, et douze ou vingt individus pourraient en peu de tems renverser la constitution française.

Voyez les désordres horribles, les factions et les délits toujours renaissans auxquels un seul exemple ouvrirait le chemin dans le sein des Républiques ! Si ce ne sont là que des visions, ces craintes du moins nous honoreront aux yeux des peuples libres. Il vaux mieux pousser mille cris d'alarmes inutiles, que de se sentir percé au moment où l'on ne peut se défendre. J'en jure par la constitution, j'en jure par vous; avant que notre charte sacrée soit détruite, il faudra que les innovateurs passent sur les corps inanimés des législateurs. Si l'envoyé diplomatique à Milan pouvait briser sans vous des traités garantis par vous, la liberté ne serait plus qu'une ombre, la République qu'une chimere, et les citoyens que des esclaves.

L'aristocatie veut concentrer le pouvoir exécutif entre les mains de trois hommes, qui auraient l'initiative des lois; elle veut ajourner formellement le Corps législatif pendant quatre mois, pour préparer plus aisément son entier asservissement pendant les huit autres. Et vous souffririez que ce système destructeur s'introduisit dans une République alliée, par la force des armes françaises, que vous accoutumeriez ainsi à violer les droits des peuples ! La guerre civile est un mal affreux; mais la tyrannie est

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

un mal plus grand encore. La République Cisalpine ne peut changer sa constitution que par la volonté du peuple exprimée dans ses assemblées primaires. Si elle a des défauts, le tems et l'expérience doivent les découvrir : la constitution sera son école à elle-même. La représentation nationale saura préparer le tableau des articles qui ont besoin de réforme : le Directoire convoquera l'assemblée de révision ; le peuple, en attendant cette époque, pourra connaître ses biens, ses maux ses besoins, et les hommes capables de traiter sa cause, pour leur confier ce ministere important. Alors le peuple s'appercevra que sa souveraineté n'existe pas seulement dans de vains écrits, que son indépendance n'est ni une illusion, ni un songe. Alors tout sera corrigé avec ordre ; avec justesse, avec tranquillite, et par l'autorité légitime ; le peuple regardera comme sienne la constitution il apprendra à aimer et à respecter également les parties restées intactes et celles qui pourraient être corrigées.

Puisque les brüits dont je vous parle sont publics, il importe que vous soyiez instruits bientôt de la vérité des faits. Je demande qu'il soit adressé un message au Directoire, pour qu'il nous fasse connaître la situation de la République Cisalpine, les événemens qui y sont arrivés, et dont le bruit public accuse l'ambassadeur français d'être le promoteur.

On demande l'adoption de ce projet et l'impression du discours. Mais sur l'observation de plusieurs membres, que la constitution fait un devoir de ne délibérer qu'en comité secret sur les intérêts des nations voisines, le conseil se détermine à se former en comité général. Une demi-heure après, la séance est rendue publique, et le conseil déclare qu'il passe à l'ordre du jour.

Le reste des articles relatifs au mode de recrutement de l'armée est discuté et adopté dans la séance du 4.

Le président annonce ensuite qu'il vient de recevoir du Directoire exécutif un message, qui, d'après l'art. 334 de la constitution, est de nature à être lu en comité général.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Les tribunes sont en conséquence évacuées. On présume qu'il s'agit de la ratification d'un traité d'alliance offensive et défensive avec la République Helvétique.

L'ordre du jour du conseil des Anciens, du 2 fructidor, appellait la discussion sur la résolution relative aux fêtes décadaires.

Plusieurs orateurs, et entr'autres Rabaut le jeune, la combattent. Ils la trouvent incomplette, inexécutable, et s'élevent sur-tout contre l'article qui ne permet la célébration du mariage que le décadi, et en montrent les inconvéniens.

La discussion est ajournée.

Lacuée fait, le 3, un rapport sur la résolution du 19 thermidor, qui fait les fonds nécessaires aux dépenses de la guerre pendant l'an VII. Il parcourt chacun des 22 chapitres contenus dans l'état fourni par le ministre de la guerre. Il donne sur chacun des détails qui prouvent que la corruption, la négligence et la dilapidation se sont glissées dans toutes les parties du service; il indique divers moyens d'améliorations, beaucoup d'articles d'économie. Il propose enfin d'approuver la résolution, sans sanctionner néanmoins tous les détails fournis par le ministre, et en recommandant de ne payer que sur des états de revue bien exacts.

Nous pouvons faire, dit-il, la campagne de l'an VII avec les 250 millions que la résolution accorde au ministre, puisque nous avons fait dix mois de celle de l'an V avec 147 millions. Jettez les yeux partout autour de vous, et par-tout vous verrez qu'on arme. Resteriez-vous seuls dans une funeste inertie? La résolution aurait pu être meilleure. Il y aurait néanmoins un grand danger à la rejetter; on croirait ou que vous ne voulez, ou que vous ne pouvez pas faire la guerre. Que les rois qui se déclarent nos ennemis apprennent que, non-seulement nous pouvons faire la campagne de l'an VII, mais encore que les économies qui se sont déja opérées, et celles qui s'opéreront à l'avenir, nous assurent les moyens de faire celle de l'an VIII. Qu'ils apprennent que

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

s'ils nous forcent à reprendre les armes, nous ne les déposerons que sur les débris de leurs trônes; et que si la force des armes ne suffit pas, nous employerons les germes et les fermens de la révolution française.

Le conseil approuve la résolution.

Il a continué, le 4, la discussion sur la résolution relative aux emprunts sur les rentes viageres. Elle n'a produit aucun résultat.

Plusieurs résolutions, qui ne présentent que des objets d'intérêt particulier, ont été ensuite adoptées.

PARIS. *Nonidi, 9 Fructidor, l'an VI de la République.*

Un parti signalé depuis long-tems par son impulsion désorganisatrice et révolutionnaire, pour qui le repos politique est le néant, et l'ordre public un état contre nature, s'agite beaucoup en ce moment, et s'efforce de communiquer aux autres l'esprit d'inquiétude et de trouble dont il est animé. La loi du 22 floréal paraît être l'objet de ces attaques; mais comment arriver au 22 floréal, sans anéantir la loi du 19 fructidor? Aussi assure-t-on que les chefs des deux partis ont transigé entre eux, et se sont promis un mutuel secours. On fait circuler de nouveau une brochure de Lemerer, et une autre de Camille Jordan, contre le 18 fructidor. En même-tems on a publié, sous le nom d'*Appel aux Principes*, une diatribe sanglante contre la loi du 22 floréal; diatribe signée *Crachet*, se disant député de l'assemblée électorale du Pas-de-Calais. L'auteur craignant que son œuvre ne fût pas assez connue, a pris soin de l'adresser lui-même au Directoire; et pour que le public n'en prétendît cause d'ignorance, il a fait insérer dans les journaux sa lettre d'envoi.

D'un autre côté, une motion d'ordre, faite par un jeune représentant, décoré d'un nom cher à la gloire et à la reconnaissance nationale, trompé sans doute par la chaleur d'un zele indiscret et par des insinuations perfides, a failli apporter l'embrâsement au sein du conseil des Cinq-cents. Mais cet incendie, allumé dans une séance publique, s'est bientôt éteint, après que le conseil s'est formé en comité secret. La sagesse de ce conseil a repoussé presqu'à l'unanimité cette motion d'ordre, et a prouvé à tous les esprits factieux, qu'ils essayeraient en vain de rompre l'harmonie sociale et de semer la mésintelligence entre les pouvoirs constitués.

On cherche également, par des dénonciations hazardées

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

et qui sont peut-être déjà démentis auprès de leurs auteurs, à égarer le conseil et le gouvernement, sur la situation politique du Midi, où l'on a si étrangement abusé de la loi sur les visites domiciliaires. Mais les autorités supérieures ne tarderont pas à être instruites de la vérité des choses, si elles ne le sont déjà. On reconnaîtra qu'il est toujours prudent de se défier de tout système denonciateur, qui n'est souvent qu'un instrument de haine, de passions et de vengeance particulière.

— On affirme d'une manière positive que Bonaparte est arrivé à Alexandrie le 20 messidor, et qu'il y a effectué le débarquement de ses troupes. On assure que la nouvelle officielle ne tardera pas à être annoncée par un message aux deux conseils. Ainsi s'évanouissent tous ces bruits semés dans les gazettes étrangères, de combats livrés dans les mers de Candie, entre l'escadre anglaise et l'escadre française, dont l'issue aurait été la prise du général Bonaparte, et de l'autre la mort de l'amiral Nelson.

— Les espérances de paix s'évanouissent chaque jour. L'Autriche fait des préparatifs immenses, tant sur le Rhin que sur les frontières d'Italie; de son côté, toutes les troupes de la République sont en mouvement, et notre armée d'Italie se grossit de renforts considérables. — Le congrès de Rastadt marche toujours avec la lenteur ordinaire à la constitution germanique; mais la République Française paraît déterminée à mettre un terme à toutes ces irrésolutions. On ajoute que de nouvelles négociations se sont ouvertes à Berlin, et l'on se flatte que la médiation de la Prusse ne restera pas sans effet.

Quoi qu'il en soit, tout prend une attitude guerrière; le général Massena est remis en activité, et aura un commandement dans l'armée de Sambre et Meuse; Bernadotte commandera l'avant-garde sur le Rhin, et le général Joubert prend toutes ses mesures pour ouvrir la campagne, au premier signal, par quelques opérations éclatantes. Si une nouvelle coalition se forme, comme on paraît l'assurer, il pourrait se faire que la dernière heure des rois fût sonnée. Les troupes de la République sont impatientes d'en finir, et seront terribles dans leur impétuosité.

LOTERIE NATIONALE.

Tirage du 1er. fructidor.

Les numéros sortis sont : 41, 12, 1, 33, 5.

LENOST-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

N°. 35.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 20 FRUCTIDOR, *l'an sixieme de la République.*

MORALE.

MÉLANGES extraits des manuscrits de madame NECKER. Trois volumes in-8°. A Paris, chez POUGENS, rue Thomas-du-Louvre. An VI.

MADAME NECKER s'était fait une habitude d'écrire journellement les traits et les anecdotes qui l'avaient frappée dans les conversations des personnes choisies dont sa société était composée ; elle fixait aussi sur le papier toutes les pensées fugitives, ces remarques du moment que les circonstances lui suggéraient, et qui devaient se succéder avec tant de rapidité dans une tête exercée à méditer sur toutes sortes d'objets. Ce sont ces notes qui, jointes à quelques lettres et à des fragmens écrits ou pour ses amis, ou pour exercer sa pensée et son style, forment les trois volumes que son mari vient de donner au public.

Si la maniere dont a été fait ce travail n'est pas la plus favorable au développement des talens de l'écrivain, elle est au moins la plus propre à faire bien connaître son caractere et sa physionomie. On voit que madame Necker n'avait qu'un goût et qu'une passion, le goût de l'esprit et la passion de ses de-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

voirs ; que la conversation et l'étude étaient ses exercices favoris ; qu'elle était à la recherche des moyens de tirer de l'une et de l'autre le plus de parti possible ; qu'elle était extrêmement soigneuse de plaire en société, et qu'elle y étudiait beaucoup ses manieres et son langage, moins par amour-propre que par une suite de son goût dominant, et parce que la conversation est une sorte de jeu où il faut que l'on serve bien son joueur, si on veut que la partie soit brillante. Douée d'une sensibilité exquise, d'une finesse et d'une mobilité d'organes qui lui permettait de saisir les nuances les plus délicates, elle s'attachait sur-tout à ces observations microscopiques sur les passions humaines, sur les convenances sociales, ou sur le langage qui analysent un sentiment, une pensée, un mot, que des yeux moins subtils eussent regardés comme indivisibles. Elle se plaisait à ces rapprochemens heureux de deux expressions qui, en se reflétant mutuellement, donnent à la pensée un éclat éblouissant ; elle aimait, en un mot, l'esprit tel qu'il devient toujours quand il a été quelque tems manié et poli dans tous les sens par les hommes les plus civilisés et les plus spirituels d'une grande ville. Cependant la grandeur des objets l'attachait aisément à ces vastes et nobles pensées auxquelles il semble qu'un trop fréquent usage de la société ôte la force d'atteindre ; témoin cette phrase si sublime et si touchante d'une *instruction à sa fille*, citée par son célebre éditeur : « Tu me vois sur ces limites qui séparent la vie de l'éternité ; je poserais la main sur l'une et sur l'autre

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

pour attester l'existence d'un Dieu et le bonheur qui naît de la vertu. »

Au reste, les maximes de morale sont ce qui se trouve le moins fréquemment dans ce recueil. Un homme d'esprit, dans ses délassemens, ne parle gueres de l'état qu'il exerce dans le monde ; la bienfaisance et tous les genres de vertu étaient la partie active de la vie de madame Necker ; c'était en quelque sorte sa profession ; et quand elle voulait exercer sa pensée dans la retraite, elle la portait naturellement sur d'autres objets.

Peut-être nous demandera-t-on si nous n'avons pas observé quelques fautes contre les principes du raisonnement, du goût ou du langage ; mais nous ne répondrons pas à cette question. Eh ! qui pourrait, après cette lecture, se sentir le courage d'y reporter l'œil sévere d'un critique ! Vous avez pénétré dans le cabinet solitaire d'une des femmes les plus extraordinaires par son esprit et les plus admirables par ses vertus ; on vous a ouvert le dépôt des confidences journalieres qu'elle se faisait à elle-même ; on vous a laissé parcourir ces feuilles éparses et sans suite où elle jettait ses premieres pensées ; vous avez vu de tous côtés errer dans ce sanctuaire les ombres des Buffon, des Thomas, et de tous ces grands hommes dont elle était chérie et vénérée ; vous y avez été introduit par un époux dont le cœur baigne dans l'amertume de cette irréparable perte, et qui a cru adoucir ses peines en vous occupant de celle qui en est l'objet : ici la censure serait à la fois injuste et barbare ; chacun de ses traits ferait une blessure douloureuse. Et puis, qui

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ne desire de témoigner des égards à une famille où l'amour de la liberté n'est pas moins héréditaire que les plus rares talens de l'esprit, et que nous aurions dû dès long-tems reconnaître comme amie, à la haine et à l'acharnement des ennemis de la révolution.

ALI-TOMIN; Histoire allégorique d'un Ministre français (1).

ALI-TOMIN était né d'une famille respectée en Perse avant la conquête des Arabes; il vit l'honneur et les vertus environner son berceau, et son éducation lui apprit à suivre la route que ses peres lui avaient tracée. On estimait dans sa famille les lettres et la philosophie, parce qu'on y pensait que les hommes de tous les tems et de tous les climats leur devaient une partie du bonheur dont ils ont joui sur la terre. Ali-Tomin les cultiva dès l'enfance; il les aima toute sa vie: elles fortifierent en lui la seule ambition qu'il ait connue, la seule qui convînt à sa grande ame, la passion d'être utile à la Perse et au monde. Il voulait tout savoir, il aspirait à tout, parce qu'il n'y avait aucun bien qu'il ne voulût faire. Aucun homme n'eut autant de con-

---

(1) Extrait tiré des *Principes des Mœurs chez toutes les nations*; par le cit. Saint-Lambert: 3 vol. in-8°. Prix, 10 fr., et 13 fr. franc de port. A Paris, chez H. Agasse, imprimeur-libraire, rue des Poitevins, n°. 18.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

naissances, et ne médita sur ses connaissances avec plus de génie. Il pouvait éclairer le législateur, le magistrat, le physicien, le chymiste, le poëte, le laboureur, le négociant, le moraliste, l'orateur; il réunissait toutes les lumieres, et même tous les talens de ces différens hommes, avec la facilité de combiner promptement une multitude d'idées; il avait trop d'activité pour n'avoir pas l'esprit d'invention, et il n'inventait que des choses utiles.

Son amour pour le genre humain n'ôtait rien à sa tendresse pour ses amis. Heureux de bonne heure par sa conscience, par un juste et modeste sentiment de son mérite, il ne porta dans l'amitié ni jalousie, ni ombrage.

Jamais l'envie n'approcha de son cœur; il aima tout ce qui avait des talens et des vertus. Parvenu d'assez bonne heure au gouvernement d'une province, il n'y parut jeune que par son incroyable activité. Il n'y eut pas de bien possible qu'il ne fit au peuple confié à son administration.

Le bruit de ses vertus et de son génie retentissait dans Ispahan, et placé dans une des secondes places de la Perse, il était parvenu à la premiere renommée. La voix publique l'indiquait au sophi pour en faire un de ses ministres, et ce prince lui donna une des places les plus importantes de son conseil. Ispahan n'était pas encore assez corrompue pour ne pas louer, même avec chaleur, la vertu qui se signalait dans une province éloignée; mais elle l'était trop pour ne pas craindre et haïr la vertu qui devait la corriger.

L'élévation d'Ali-Tomin causa la joie la plus vive

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

au petit nombre de Persans qui aimaient encore leur patrie ; mais le moment où il fut nommé ministre, fut un moment d'épouvante pour tous ceux qui devaient leur puissance, ou leur richesse, aux abus, et pour ceux qui fondaient sur ces mêmes abus de coupables espérances.

Cependant Ali-Tomin s'occupa d'abord du soin de ranimer l'amour du travail, comme le moyen le plus sûr de guérir les deux plus grands maux des peuples, le vice et la pauvreté. Il abrogeait des lois gênantes qui avaient fait succéder la paresse à l'industrie. La terre cultivée par des mains encouragées produisait d'abondantes moissons ; les belles soies et les belles laines de la Perse ne passaient plus à l'étranger sans avoir été employées par des ouvriers persans ; les vins du Chorasan et de la Bactriane allaient librement faire les délices des tables de toute l'Asie. Le monopole n'opprimait plus ; le prince et les grands aimaient le peuple, et le peuple aimait le prince et les grands.

Pour faire circuler plus aisément dans la Perse et chez l'étranger, le produit de la terre et des manufactures, des canaux furent creusés, des chemins furent construits : ils ne furent point l'ouvrage d'un peuple esclave qui donnait son tems sans salaire : on y employait, en les payant, le pauvre, l'orphelin, le vieillard.

Ali-Tomin multipliait les établissemens utiles à la santé et à l'instruction des peuples. Nul citoyen n'était sans fonctions dans l'Empire, parce que le désœuvrement trouvait par-tout sa punition, et l'activité sa récompense. Les impôts étaient diminués,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

et les revenus du prince étaient augmentés. Le peuple était dans l'aisance, et les grands se trouvaient plus enrichis par leurs terres qu'ils ne l'avaient été par les graces de la cour.

Les mœurs s'épuraient, les commodités de la vie se répandaient, la joie pure et constante succédait aux larmes du peuple et aux folies des riches. Ali-Tomin voulait que les peuples de chaque province indiquassent eux-mêmes le bien qu'on pouvait leur faire, et du fond de ces provinces étaient envoyés à Ispahan des hommes éclairés et vertueux qui consultaient ensemble sur le bien qu'on pouvait faire à tout l'Empire.

Les sages voyaient avec joie que chacune des belles lois d'Ali-Tomin annonçait et préparait toujours une loi plus belle. Les intrigans de la cour et de la ville, les régisseurs des deniers du prince, ceux qui s'enrichissaient par des priviléges funestes à l'industrie, des courtisans fatigués de respecter la loi, cette foule d'hommes sans mérite et sans titres qui infectent les capitales, les hommes de loi irrités que les dissentions entre les citoyens devinssent moins communes, l'envie blessée de la gloire du ministre, le calomnierent dans l'esprit du prince et dans celui des peuples. Quelqu'absurdes que fussent les calomnies, elles exciterent des mouvemens séditieux, elles alarmerent le prince. Ali-Tomin (1), indifférent à la renommée, et marchant au bien public à travers les murmures, tranquille sur les paroles qu'Abas lui avaient données, suivit sans défiance ses vues pures et saintes, ces conseils d'un

(1) M. Turgot.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

esprit constant et lumineux, qui l'auraient avec le tems rendu le maître du cœur d'Abas et de celui des peuples.

Abas trompé renvoya son ministre ; le jour de son exil fut un jour de fête pour une cour et une capitale également corrompues ; les sages gémirent ; et ils ont regretté jusqu'au tombeau l'espérance de voir leur nation plus heureuse et le bonheur de la Perse influer sur celui du monde.

BEAUX-ARTS.

De l'état actuel du Panthéon Français.

Le Panthéon subsistera-t-il ? ou son beau dôme s'affaissera-t-il sur lui-même, comme on l'a conjecturé d'après les fentes des colonnes qui le soutiennent ?..... Depuis plus de deux ans on répète cette question ; et le Panthéon subsiste toujours. Cette durée est une réponse précise ; car un édifice élevé sur des piliers seulement, ne peut fléchir, ou se démentir, sans qu'il ne tombe à l'instant. Un édifice portant de tout côté et de tous les points sur ses fondemens, peut s'affaisser en partie, peut surplomber, sans que ce dérangement entraîne la ruine totale. C'est ainsi qu'à Turin un dôme s'écroula tout entier, il y a une trentaine d'années, moins d'un an après sa construction.

L'envie déplacée de fournir à l'œil un bel appareil et des séparations de lits à peine sensibles, fit amaigrir les surfaces supérieure et inférieure des pierres, afin que les arêtes parussent plus vives. Une avidité

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

honteuse et remplir l'intérieur des piliers, avec du mortier et du libage, au lieu de continuer les assises de pierre à l'intérieur. De ces deux causes sont venus le tassement de quelques pouces, et les lézardes dans les colonnes et les pendentifs, qui ont effrayé Paris. Ces lézardes se prolongeaient même dans les quatre grands arcs sur lesquels repose la colonnade du dôme. On ne se rappellait plus que dix ans auparavant, c'est-à-dire à l'époque précise de l'achevement du dôme, de semblables lézardes s'étaient ouvertes sur l'une des faces d'un des quatre piliers, et que l'on s'était contenté de lancer de nouvelles pierres à la place de celles qui s'étaient fendues, et de celles qui étaient éclatées.

Lorsque, il y a environ deux ans, les colonnes accottées aux piliers du dôme furent lezardées et éclatées, et que les piliers eux-mêmes eurent subi de semblables dégradations, tous les esprits se porterent vers la recherche des moyens de réparation. Le ministre de l'intérieur forma successivement des commissions particulieres d'architectes, d'ingénieurs, et une réunion des uns et des autres. Ces commissions se séparerent sans donner des résultats précis. Mais plusieurs artistes, membres de ces commissions, ou étrangers à ces commissions, publierent des moyens de restauration. Nous allons rendre compte de celles qui sont venues à notre connaissance avant que d'analyser le *Mémoire et Projet sur la restauration du Panthéon Français, par E. Labarre, architecte.* Ce volume *in*-4°. de 7 pages avec 5 planches, se trouve chez l'auteur, rue des Cinq-Diamans, n°. 15, et chez Barbou, rue des Mathurins.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le premier projet fut de soutenir sur des ceintres de bois immenses les arcs des pendentifs, et de refaire en entier les quatre piliers et les colonnes adossées. Les bois furent préparés, et on les voit encore sur la place du Panthéon ; mais le projet n'a eu d'autre suite que la dépense des bois destinés pour les ceintres. On dit cependant qu'on va les employer et étayer la tour du dôme, pour rassurer les esprits.

Un commissaire, plus familier avec l'artillerie, qu'avec les moyens de construction, proposa gravement de placer sous le dôme une pièce de 36, de la charger fortement, et d'y mettre le feu, pour voir l'effet que produirait cette détonnation. Les architectes et les ingénieurs qui formaient avec lui la commission, ne goûterent pas cet avis. Ils ne pensèrent pas qu'il fût convenable de renverser le dôme pour connaître le dégré de sa maladie.

L'architecte Brogniard a exposé au salon le moyen qu'il propose. On y remarque, entre autres vues extraordinaires, de renforcer les quatre piliers, en dedans du dôme, par quatre obélisques qui s'éleveraient jusqu'à sa naissance. Nous ne sommes pas architectes ; cependant il nous paraît que l'on ne doit altérer la forme visible du dôme, que dans le cas où il n'y aurait pas d'autre moyen de le conserver. Or, nous ferons voir bientôt que des artistes célebres en ont proposé qui n'alterent point le dedans du dôme. Et puis, qui ne connaît le caractere particulier de l'obélisque, celui de l'isolément parfait ! D'ailleurs, l'obélisque n'était pas affecté aux sépultures dans les tems anciens. C'était un mo-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

nument consacré au soleil, ou à quelqu'autre divinité. Il l'a été depuis à la mémoire des belles actions, et rarement aux noms de héros dont les corps gissent ailleurs. Le Panthéon doit au contraire renfermer les restes des Français qui auront bien mérité de la patrie.

Ces obélisques, si déplacés, nous rappellent les pyramides qui soutiennent les trophées du bel arc de triomphe, appellé improprement Porte-Denis. Elles sont hors-d'œuvre, et elles affligent celui qui voudrait n'avoir qu'à louer dans ce chef-d'œuvre. Ces obélisques nous rappellent aussi un projet de tombeau pour l'architecte Soufflot, qui fut proposé en 1790. Nous n'en parlerons ici que pour l'instruction des jeunes lecteurs. Une grande pyramide devait être appliquée à un mur de l'église de Sainte Genevieve..... A cette pyramide devait être appliqué un sarcophage de marbre..... Dans cette pyramide devait être creusé un trou circulaire, ou œil-de-bœuf..... Dans ce trou devait être placé le buste de Soufflot. Y avait-il rien de plus mauvais goût que cette multiplicité de tombeaux ! Car on ne doit pas perdre de vue que les pyramides sont censées renfermer un tombeau. Nous ne disons rien de ces ridicules niches rondes, dans lesquelles des bustes présentent l'image d'hommes qui regardent par une lucarne arrondie.

L'architecte de Walli a tranché la difficulté, et coupé le nœud gordien. Il supprime, dans son projet, le dôme, il le remplace par un vitrage ceintré, et il laisse subsister la colonnade. Cette suppression donne au monument quelque ressemblance avec le

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

célebre mausolée d'Hadrien. Mais pourquoi détruire de gaieté de cœur ce dôme qui a du mérite, et qui est sans-doute le dernier que l'on construira en France ? C'est ici le second projet de cet architecte. Dans le premier, qu'il a corrigé, il renfermait tout le monument dans une vaste pyramide, qui n'en aurait laissé appercevoir que les quatre portails. Les réflexions exposées plus haut s'appliquent à cette pyramide enveloppante.

Deux artistes avantageusement connus, l'un par la ci-devant École de Chirurgie, et l'autre par l'Hôtel des Monnaies, ont proposé des moyens de *consolidation*, qui ne changent rien aux parties intérieures et visibles du dôme. Tous deux ont proposé, sans s'être communiqué leurs vues, de renforcer par des constructions additionnelles les faces rectangles des piliers, c'est-à-dire celles qui font face aux quatre nefs. Ils ne different que par la forme intérieure de ces constructions. Le cit. Gondouin les veut carrées et conformes au plan général des nefs. Elles ont la forme circulaire dans le projet du cit. Antoine, qui a pensé que cette forme leur ferait opposer une plus grande force à la poussée des piliers. De plus grands détails sur les vues de ces deux artistes, dont le dernier passe avec raison pour un des plus habiles constructeurs de France, seraient ici déplacés, parce qu'ils exigent le secours des planches, et qu'ils n'ont pas encore été livrés au public.

Le cit. Labarre, éleve du cit. Raymond, a eu une connaissance détaillée des plans du cit. Antoine qui les lui a communiqués, et qui lui a permis de les insérer dans son mémoire. Il établit deux points

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

principaux : 1°. Ce ne sera pas par des constructions additionnelles simplement liées aux paremens actuels des piliers, qu'on leur restituera la force qu'ils ont perdue ; tout moyen qui attaquera ces paremens, dont les assises sont violemment pressées les unes sur les autres dans leur pourtour, doit infailliblement occasionner de nouveaux mouvemens qu'il serait dangereux de provoquer. 2°. Quelque parti qui puisse être adopté pour cette restauration, il faut sur-tout se garder de faire aucune soustraction à la construction actuelle des piliers du dôme, dans le point de vue d'y lier de nouvelles constructions destinées à le fortifier.

Il a cherché à appliquer à la face diagonale des piliers, un moyen analogue à celui par lequel le cit. Antoine en fortifie les faces rectangles, afin qu'ils soient également fortifiés dans tous les sens. Pour cela, il établit dans l'intérieur du dôme une division de colonnes corinthiennes sur un plan circulaire parfaitement correspondantes à celles de l'ordre qui décore intérieurement la tour du dôme, et couronnées d'un entablement non interrompu. En écartant toute idée caractéristique d'une église, cette nouvelle décoration paraît au cit. Labarre répondre à la destination du monument. De plus, ce parti lui a paru avoir sur-tout l'avantage de fortifier considérablement les angles aigus des piliers, et les colonnes engagées à ces angles ; colonnes qui sont dans l'état de ruine le plus caractérisé, et qui ne peuvent résister au fardeau que leur impriment les retombées des quatre grandes arcades, qui sup-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

portent le poids de la majeure partie de la tour du dôme.

Cet architecte propose secondement, de diminuer la hauteur des piliers (ce qui tend encore à la constituer en force), en exhaussant le sol intérieur du Panthéon, jusques sous les bâses des colonnes ; supprimant totalement l'apparence des socles actuels, et n'ayant de marches qu'en face de la porte principale : ce qui établirait généralement l'ordre corinthien sur ce sol exhaussé, et remédierait à un défaut de style et à l'inconvénient asser grand de monter et descendre en parcourant les différentes parties de l'intérieur du monument. — Il veut ensuite faire disparaître les pilastres qui décorent les pans coupés du dôme, et y substituer des colonnes. — C'est par suite des mêmes idées qu'il ouvre par trois entre-colonnemens le mur du péristile extérieur, au lieu de la porte d'entrée.

Comme il serait dangereux d'altérer les parements des quatre pendentifs du dôme, au-dessus de l'entablement de l'ordre corinthien, pour les orner de bas-reliefs en sculpture, le cit. Labarre propose de placer dans leur naissance de grandes tables de marbre en saillie, sur lesquelles seraient gravés des événemens importans de notre révolution, surmontées de Renommées exécutées en bronze. Il se réunit enfin à plusieurs architectes, pour demander la suppression des ouvertures des tribunes, comme inutiles et ne produisant aucun effet heureux.

De toutes les parties du projet du cit. Labarre, la plus heureuse est sans contredit celle des con-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tructions additionnelles, dans lesquelles il s'est rencontré avec les citoyens Gondouin et Antoine ; vient ensuite la suppression des pilastres, membres qui devraient être exclus de toute bonne architecture, celle des bas-reliefs des quatre pendentifs, et enfin celle des tribunes.

Nous voudrions pouvoir faire le même éloge de la colonnade circulaire, non interrompue sous le dôme, et de l'exhaussement de tout le sol intérieur du Panthéon. Mais ce serait changer entierement les plans de Soufflot, qui les a conçus et exécutés aux risques et périls de sa réputation. Bien plus sages sont les deux architectes, dont l'un répare le palais du Luxembourg, et l'autre prépare les salles basses du Louvre pour placer les statues antiques ! Ils ont respecté fidelement le tracé de leurs devanciers, et ils ne se sont permis que des suppressions ou des additions, tellement analogues aux premieres idées, qu'elles paraissent en avoir fait partie. On doit leur savoir d'autant plus de gré de cette retenue, qu'ils ont prouvé tous deux qu'ils pouvaient s'asseoir auprès de leurs devanciers.

L'exhaussement du sol du Panthéon serait très-bon à exécuter, si l'on était encore à ou travailler les plans. C'est une grande distraction de quelques-uns de nos architectes modernes, que d'avoir répété sur le sol à l'aide de dépressions et de dégrés les mouvemens des voûtes ou des plafonds. Les anciens ne les rappellaient que par les dessins et les compartimens des mosaïques, sans aucune saillie. L'église de saint Philippe du Roule nous montre un sol égal par-tout, et nous desirons que cet

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

exemple soit suivi. Car, sans parler de la fatigue que fait éprouver aux yeux cette dépression, elle expose à être précipité et blessé.

PHILOLOGIE.

Je ne sais rien de plus utile pour se perfectionner le goût que la comparaison des grands génies qui se sont exercés sur les mêmes matieres.

VOLTAIRE.

Mélanges de littérature en vers et en prose, de MANCINI-NIVERNOIS... Et si occupati profuimus aliquid civibus nostris, prosimus etiam, si possumus otiosi. CICER. *Tuscul. lib. I. A Paris, de l'imprimerie de* DIDOT *jeune, chez* ONFROI, *rue Saint-Victor*, n°. 3; *et* FUCHS, *rue des Mathurins. Trois volumes grand* in-8°., *chacun d'environ 380 pages; et portrait de l'auteur.*

Suite du DERNIER EXTRAIT (1) concernant les *Réflexions sur le génie d'Horace, de Despréaux, et de J.-B. Rousseau.*

L'AUTEUR de ces *Réflexions* ne croit pas que Boileau ni Rousseau aient jamais été amoureux. « La discré-
» tion des poëtes, dit-il ingénieusement, ne leur
» défend pas de chanter leurs amours, et la poésie
» le leur ordonne. La peinture de ce doux senti-
» ment est son plus délicieux apanage : ainsi, leur
» silence peut constater leur insensibilité : et il ne

(1) Numéro précédent de ce Journal.

» faut

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

» faut pas y avoir regret : une maîtresse aurait été
» bien mal entre leurs mains. Je crois que pour
» peu qu'elle eût connu Horace, elle eût trouvé
» bien souvent à redire dans ses imitateurs. Écou-
» tons le parler à la sienne, et la faire parler dans
» une ode en dialogue, qu'il lui adresse, comme
» un projet de raccommodement, et le gage de la
» douleur qu'il a d'être brouillé avec elle. »

Il est à remarquer qu'il s'agit ici de cette Ode admirable (1), qui s'est prêtée plusieurs fois avec succès à notre théâtre, et qui a fourni à plusieurs de nos meilleurs poëtes, des scenes charmantes de jalousie, particulierement à Moliere dans ses *Amans Magnifiques* (2).

Quand je plaisais à tes yeux,
J'étais content de ma vie, *etc.*

Et à Rousseau, dans l'avant-derniere scene de son *Devin du Village*, ce charmant *duo* :

Tant qu'à Colin j'ai su plaire,
Mon sort comblait mes desirs, *etc.*

Quoique déja traité par plusieurs grands poëtes, l'auteur des *Réflexions* n'a pas craint de manier encore le même sujet, et il l'a fait aussi avec succès ; nous n'en citerons ici que quatre strophes qui le prouveront.

HORACE.

Plus heureux qu'un monarque au faîte des grandeurs,

(1) *Donec gratus eram tibi...* *Lib. III, od. 9.*

(2) Acte II, scene 7, de cette piece donnée en 1670.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

J'ai vu mes jours dignes d'envie :
Tranquilles, coulaient au gré de nos ardeurs ;
Vous m'aimiez charmante Lydie !

LYDIE.

Le jeune Calais, plus beau que les Amours,
Plait seul à mon ame ravie :
Si le destin jaloux veut épargner ses jours,
Je donnerai deux fois ma vie.

HORACE.

Quoi ! si mes premiers feux ranimant leur ardeur,
Étouffaient une amour fatale ;
Si perdant pour jamais tous ses droits sur mon cœur,
Chloé vous laisse sans rivale.

LYDIE.

Calais est charmant, mais je n'aime que vous :
Ingrat, mon cœur vous justifie ;
Heureuse également en des liens si doux,
De perdre ou de passer la vie.

« Que d'esprit ! que d'adresse ! ou plutôt que de » sentiment ! car j'aime à croire que cette Ode est » son seul ouvrage. Avec quelle finesse les motifs » de cette brouillerie amoureuse sont détaillés ! » avec quel artifice, ce Calais et cette Chloé, qui » en étaient les causes, sont amenés là pour être » sacrifiés à Horace et à Lydie ! Il est à croire que » celle-ci adopta le projet de son amant, et justifia » la fin de l'Ode. Je ne lui pardonnerais point de » ne l'avoir pas fait. Mais je crois que Despréaux » et Rousseau auraient été bien embarrassés à la

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

» détacher de son Calais : la tendresse et la galan-
» terie ne sont pas de leur domaine.... »

Ce qu'on remarque, ce qu'on aime chez le traducteur de ces différentes Odes d'Horace, c'est le même goût et le même ton de galanterie, d'amour, de paresse, d'insouciance, de liberté, des plaisirs de la table, etc. ; c'est encore chez lui une gaîté et une saillie d'*humour*, qui a passé jusques dans ses *Réflexions*, et qui les accompagne. On aime cet élan naturel chez lui, et charmant, en parlant de Lydie : *Je ne lui pardonnerais point de ne l'avoir pas fait.*

L'auteur de la dissertation revient sur les caracteres différens des deux célebres lyriques. Il rapproche et compare les *Cantiques* du poëte français et les *Odes religieuses* du poëte latin. « Quand jeridis que Rousseau manquait de sentiment, je ne veux pas dire qu'il ne sentait point, mais il n'avait qu'une façon de sentir. Tous les sentimens n'étaient point de son ressort ; et comme il s'est exercé sur toutes sortes de sujets, on sent quelquefois ce vide dans ses ouvrages. » « Ses cantiques qui sont admirables, » pleins d'idées, de tours, d'expressions, d'images, » sublimes, deviennent froids quand il y faut parler » le langage affectueux. Tant que Rousseau veut » peindre le Maître, le Créateur du monde, le Dieu » des armées, le fléau des méchans, son pinceau » est d'une hardiesse et d'une noblesse inimitables. » Mais faut-il peindre un Dieu pere et ami des » hommes, faut-il lui adresser l'hommage du cœur ? » Rousseau ne trouve plus rien chez lui, et se sert » mal adroitement de ce qu'il emprunte.

» Horace parlait à ses Dieux sur un ton bien dif-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

» férent. Les images riantes, les sentimens affec-
» tueux ne lui coûtent pas plus que les traits pa-
» thétiques et les idées majestueuses. Il semble le
» meilleur ami de ses Dieux : c'est M. de Fénélon.
» Horace est plein de sentiment; il le porte par-
» tout. C'est le caractere distinctif de tous ses ou-
» vrages, et c'est un mérite qui manque souvent à
» Rousseau, et plus encore à Despréaux.... »

Je puis me tromper, mais je pense bien différemment que l'auteur des *Réflexions*, qui refuse à Rousseau l'expression des sentimens dans ses poésies sacrées. Qu'on lise les Odes suivantes,

Que la simplicité d'une vertu paisible
Est sûre d'être heureuse.

Dans ces jours destinés aux larmes
Où mes ennemis en fureur.

Qu'on lise et relise sur-tout, le cantique attendrissant d'Ézéchias,

J'ai vu mes tristes journées
Décliner vers leur penchant.

et l'on avouera, en les lisant, qu'on parle avec le poëte, le langage du cœur et du sentiment, qu'on est affecté envers Dieu de la piété la plus tendre.

Que l'on compare ces Odes sacrées au *Poëme séculaire* d'Horace, c'est-à-dire à tout ce que la poésie lyrique ancienne nous offre de plus magnifique. Dans cette hymne religieuse et nationale du peuple romain, je vois des divinités poétiques et fabuleuses; des tableaux célestes qui offrent aux poëtes et aux peintres qui se nourrissent de fictions, des

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

idées belles, grandes, riches, brillantes, admirables. Mais je ne vois point là, comme l'auteur du parallèle, le Dieu de Fénélon. Bien au contraire, avec Racine, avec Rousseau, et même avec Lefranc, j'aime, je loue, j'adore, je bénis le Dieu qui m'a créé, qui me nourrit et me conserve ; le Dieu qui dans cette vie courte et malheureuse fait ma consolation, et qui sera dans un avenir sans fin, mon bonheur éternel. Ce n'est point en dévot que j'en parle et que je les admire ; je le fais comme Longin admirait des passages sublimes de l'historien Moyse ; comme un amateur philosophe prise et vante les superbes tableaux de Raphaël, ce peintre sublime de la religion ; comme, enfin, ayant lu et relu peut-être cent fois, toujours avec attendrissement et une admiration toujours nouvelle, ces Odes françaises, et pour les avoir souvent comparées avec les latines du premier lyrique des Latins. Fontenelle

Le cri général semble être aujourd'hui, que l'ignorance, la superstition et le fanatisme ont depuis trop long tems prostitué la plume, le pinceau, le burin et le cizeau des meilleurs artistes à abuser et à égarer les peuples ; que leurs talens sublimes ne doivent plus être employés qu'à éclairer les hommes et à les rendre meilleurs ; qu'ils ne doivent plus être consacrés qu'à célébrer et répandre les lumieres de la philosophie, à éterniser les hauts-faits de la République, et sur-tout à propager l'esprit républicain. Ce projet est patriotique ; il est, depuis la réforme constamment pratiqué en Angleterre. Mais que notre jeune école française ne néglige point pour cela les grandes compositions, quoique rel-

Fontenelle & le célèbre citoyen de Genève n'ont point été réputés fanatiques, lorsque l'un parlant du livre sublime de l'Imitation, l'autre de l'Evangile, ils leur rendirent ce témoignage qui faisait autant l'éloge de leur cœur que de leur esprit.

Digitized by Google NEW YORK PUBLIC LIBRARY

chefs de Raphaël, de Michel Ange, du Corrège, du Poussin et de le Sueur; que nos jeunes élèves aiment à contempler, à étudier sans cesse, et apprécier ces prodiges de l'art; que ravis, charmés, enchantés, ils tressaillent et palpitent à la vue de ces sublimes conceptions. Les chefs-d'œuvre de Raphaël sur tout, par tout où l'on pourra les joindre, seront pour les peintres, ce que pour les poëtes sont les chefs-d'œuvre d'Homère.

Revenons à Rousseau; tout le Ier. livre de ses Odes, quoique sacrées, est admirable et rempli de la poésie la plus belle et la plus touchante. Lefranc, malgré le vers sanglant de Voltaire contre ses Psaumes et Cantiques, a des morceaux de la plus grande beauté; d'une poésie riche, brillante, remplie d'images magnifiques, et d'une harmonie la plus variée dans son rithme, par un mélange heureux et combiné de différens mètres, dans plusieurs livres de ses Odes, et dignes, en un mot, de passer à la postérité.

Voici quelques autres traits distinctifs entre Horace, Despréaux et Rousseau, qui semblent former la conclusion de toute cette dissertation. « Despréaux réu-
« nissait le goût, la raison, et une connaissance in-
« finie de sa langue et de son art. Tout cela en a
« fait un versificateur excellent, un écrivain admi-
« rable: un peu plus de sentiment en aurait fait un
« poëte achevé.... Horace échauffé d'un feu con-
« tinuel, ne prend jamais haleine: il se répand
« comme un torrent sur toutes les matières qu'il

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

» mise à sa toute n'est pas réglée, il laisse bien des » choses derriere lui, puis il revient sur ses pas. Il » ramasse tout, il dit tout, mais avec trop de chaleur pour ne pas blesser la régularité. Il est précis, bref, coupé, peut-être même décousu : mais » que les flambeaux sont précieux ! Son ouvrage » est un édifice où tous les ordres d'architecture » sont mêlés, et ne sont pas assez distincts ; mais » le choix des ornemens fait oublier leur désordre. » Despréaux marche toujours l'équerre à la main... » Cette chaleur, double sentiment est la source, » et qui est elle-même celle des peintures vives, » manque souvent à Despréaux ; aussi son coloris » manque-t-il de vivacité. Dans son *Art poétique*, il » a traduit deux vers d'une Ode d'Horace, qui chez » celui-ci sont d'un feu, d'une vivacité extrême. Il » les a fort bien traduits, mais il remplace le sentiment par de l'élégance, et le sentiment n'a point » d'équivalent qui puisse le rendre. » Les voici :

..... facili sævitia negat
Quæ poscente magis gaudeat eripi (1).

» Un baiser cueilli sur les levres d'Iris,
Qui mollement résiste, et par un doux caprice
Quelquefois le refuse afin qu'on le ravisse.

» Ce n'est pas là Horace, ce n'est pas Lycimnie dont il parle alors. Cela est bien élégant, les vers sont bien faits, l'image est agréable, mais ce n'est pas la même chose. Cela ne remue pas, cela ne res-

(1) *Lib. II*, ed. 1840

pire pas la volupté. Le dernier vers ne me satisfait point du tout; je n'y vois que faiblement tracés ces redoublemens de plaisir, cette progression de transports que causent à une maîtresse tendre les efforts d'un amant qu'elle excite par des fantaisies adroites et passageres. Je vois tout cela chez Horace. Ses deux vers me peignent le tête-à-tête le plus passionné. Le Français ne me paraît pas assez pressé, assez vif; il y manque du coloris; et voilà ce qui manquait à Despréaux. C'est un excellent graveur: ses estampes sont bien dessinées, ses figures sont bien distinctes, son ordonnance est parfaite, mais l'illusion des couleurs n'y est pas.... »

« Rousseau ne manque pas de coloris, mais sa maniere n'est pas universelle. Il est parfait dans la sienne, mais dès qu'il en sort, son pinceau n'est plus le même. Il n'a qu'un cercle d'idées dont il tire un parti prodigieux; mais en les déguisant, il ne les multiplie point. C'est un excellent peintre de portraits. Il ne voit pourtant pas la nature en beau, et il la peint comme il la voit, avec une force et une hardiesse extrême. »

« Horace a toutes les manieres et tous les tons de couleurs; mais livré à un génie ardent qui le maîtrisait peut-être quelquefois, son ordonnance n'est pas toujours aussi parfaite que son dessin et son coloris. Despréaux manque de sentiment; Rousseau en manque aussi à certains égards. Tous deux abondent pas assez d'idées; ils sont plus réguliers, plus exacts, souvent moins nobles, moins finis et moins vifs, mais toujours plus arrangés qu'Horace, qui n'a pas assez d'économie, et qui manque de mé-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

thode, ou qui la sacrifie à la variété dont la fécondité de son génie le rendait maître... »

La comparaison de la nouvelle réimpression de cette dissertation avec les premieres éditions, nous a fait naître la réflexion suivante, qui ne peut être qu'à l'avantage de l'auteur. On sait que la jeunesse est naturellement tranchante, prompte à décider, et quelquefois injuste. On aime à voir comment un écrivain qui s'estime et se respecte, dont l'étude et l'expérience ont mûri le jugement, se rectifie lui-même : voici à cet égard un passage très-remarquable de cette dissertation. Dans la premiere édition de 1742, on lisait : « S'était-on avisé avant » Lafontaine de penser que la langue française fût » susceptible de la perfection du style des fables ? » On ne s'est pas même avisé depuis d'en faire sou- » venir. Est-ce la faute de la langue ou des écrivains » tels que les Richer, les Pelletier, et de tant » d'autres barbouilleurs de papiers qui ont la folle » vanité de faire imprimer leurs sottises et leur igno- rance. » Ce dernier passage, entierement ici guillemeté, qui se retrouve dans le *choix des Mémoires et abrégé de l'histoire de l'Académie de Berlin*; *Paris*, *Rozet*, 1767, in-12, tom. IV, pag. 343, l'auteur l'a supprimé dans la nouvelle réimpression, comme on le voit, tome Ier, de ces *Mélanges*, page 249 de cette dissertation.

Après cette suite de différens tableaux dans lesquels Horace nous a été offert sous tous les points de vue; on ne sera pas fâché de voir ici dans une espece de médaillon, ou comme en miniature, ses principaux traits rapprochés et dessinés par un homme instruit à son école, et nourri de ses pré-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ceptes ; par un moderne, aussi grand poëte qu'excellent critique ; par Pope, en un mot. Nous ne pouvons sans doute terminer plus agréablement ce dernier Extrait ; nous croyons que ces vers feront plaisir à plusieurs de nos lecteurs.

Horace Still charms with gracefull negligence,
And without method talks us into sense ;
Will, like a friend, familiarly convey
The truest notions in the easiest way.
He, who supreme in judgment, as in wit,
Might boldly censure, as he boldly writ ;
Yet judg'd with coolness, tho' he sung with fire ;
His precepts teach but what his works inspire (1).

E. B. L. N.

---

(1) Horace, dans le cœur puisant tout ce qu'il pense,
Par une gracieuse et douce négligence,
Sans trop affecter l'art, nerveux, vif et pressant,
Et par-tout instructif, par-tout intéressant :
C'est un ami prudent, mais sans ombre agréable,
Qui mene à la raison par une route aimable.
Chez lui, le jugement aussi grand que l'esprit,
Donne de la vigueur à tout ce qu'il écrit ;
Ses ouvrages divers renferment la pratique
Des regles que prescrit sa brillante critique.

Traduction de DU RASNEL.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

POÉSIE.

SUR LA LÉGÈRETÉ DES VÊTEMENS ACTUELS.

Enfin, mon cher Damis, en ce riant séjour
La mode, je le vois, s'entend avec l'amour,
Disait le jeune Alcyppe, en dévorant les charmes
Que déguisent trop peu nos belles sous les armes :
Ces vêtemens légers dessinés par le goût,
Ces voiles transparens qui font deviner tout,
Du desir dans son cœur avaient porté la flamme :
Oui, lui dis-je, à votre âge on peut penser ainsi ;
Les sens trompent l'esprit ; mais réfléchissez-y :
Quelle de ces beautés voudriez-vous pour femme ?
Du trésor qu'on possede on est bien moins flatté,
Alors qu'il peut de même être connu des autres ;
Le sexe sur ce point paraît en vérité
Trahir ses intérêts aussi bien que ses mœurs :
Les hommes délicats en seront tous témoins :
Nos femmes à la mode, élégamment vêtues,
Voulant rivaliser les grâces demi-nues,
A montrer leurs appas mettent beaucoup de soins ;
Mais on les aimait mieux quand on les voyait moins.

Lucinas de Sèze.

ÉNIGME.

Sur les auteurs de ma naissance
On dispute chez les savans ;
Selon les uns, je fus, dans les vieux tems,
Fils du Libertinage et de l'Indépendance ;

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

D'autres ont prétendu que je devais le jour
  Au Fanatisme, à l'Ignorance :
Ceux-ci m'ont fait venir du céleste séjour :
    Ceux-là, zélés pour ma ruine,
Soutiennent que je suis d'infernale origine.
  Quoi qu'il en soit de ces opinions,
Que chacun adopte selon ses passions,
    Voici, lecteur, mon caractere :
Ennemi de l'Amour et rival de sa mere,
A les exterminer je mets tout mon plaisir,
Et détruire tout être est mon plus grand desir.
    Malgré l'instinct de la nature,
    Malgré la voix de la raison,
Du voile spécieux de la religion,
    Couvrant ma fatale imposture,
Je me suis emparé du culte des autels.
    Et long-tems les faibles mortels,
Les Bonzes, les Dervis, les Prêtres et les Mages,
    Sans m'avoir rendu leurs hommages,
N'osaient offrir aux Dieux des honneurs solemnels :
Sur mes sujets j'exerce un cruel despotisme,
Je les brûle des feux allumés dans leur sein,
Et tous ces malheureux poussent le fanatisme
Jusqu'à ne vouloir pas contre mon rigorisme
Employer un remede aussi doux que certain.
Fléau plus destructeur que la peste et la guerre,
Je m'occupe sans cesse à dévaster la terre.
Hommes libres, grossiers, barbares, ignorans,
Parmi vous, il est vrai, je n'ai guores d'esclaves,
  Mais je retiens encor dans mes entraves
Certains peuples polis, éclairés et savans.
  Chez ces derniers tellement on m'honore
    Qu'on persécute et qu'on abhorre
Quiconque ose aujourd'hui combattre mon abus ;

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Je suis donc à l'abri de toute catastrophe,
A moins qu'un prince ou peuple philosophe
Ne veuille mériter la gloire de Titus,
En me chassant de son Empire.
J'en connais plus de cent qui ne feraient qu'en rire.
Avant de faire mes adieux,
Encore un trait, lecteur, pour me faire connaître.
C'est malgré moi qu'on te fit naître;
J'ai détesté ton pere; et tes derniers neveux
Seront aussi pour moi des objets odieux.
Bon soir, pour une fois il ne faut pas tout dire,
Car le repos est mon ami,
Et dans ces vers qu'on te fait lire
Un Œdipe ne doit s'expliquer qu'à demi.

LOGOGRIPHE.

Mon nom est hébreu d'origine.
Pour qu'aisément on le devine
Je vais d'abord exposer mon emploi.
Voyons donc ce qu'on fait de moi.
Au mois où disparaît l'automne
Je commence à courir la ville et les marchés.
Chacun alors m'achete et m'emprisonne
En des lieux plus ou moins cachés.
Là j'ai bientôt un nouveau regne,
Et suis au besoin consulté.
Tel qui voulant partir, m'oublie ou me dédaigne,
Souvent chez lui revient croté.
J'en dirais trop en vérité
Si je m'indiquais davantage.
On m'a déja nommé, je gage.
Confirmons la réalité.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Pourra-t-on bien de moi douter encore?
Quand j'aurai dit que dans mon sein
Sont contenus d'abord un mot latin,
Début d'un vœu dont on implore
La mere du Sauveur divin;
Le nom d'un favori qu'on vit jadis en Perse
Promener en triomphe un juif son délateur;
Celui du chef impur de la race perverse
Qu'étendit Josue par ordre du Seigneur;
Le lit où coule une riviere;
D'un amas d'eaux le tranquille bassin;
Ce qui de bien est le contraire;
Ce qui multiplié conduit l'homme à sa fin:
Pourra-t-on, dites-moi, être en balance,
Quand on saura qu'une ville de France
Se trouve aussi dans ma division;
Qu'on peut y voir une interjection;
Le ton par qui la gamme est quasi terminée;
Une particule; un pronom;
Un synonyme au mal appellé durillon;
Un bourg fameux de la Judée.
Après de tels enseignemens,
Si l'on est toujours en suspens,
Ce que pourtant j'ai peine à croire,
J'irai par-tout chanter victoire.

Explic. des Charade, Énigme *et* Logogriphe *du* N°. 34.

Le mot de la Charade est *Courage*; celui de l'Énigme est *la Voix*; celui du Logogriphe est *Gibire*, dans lequel on trouve *Loire* (riviere), *loir* (animal), *oie* (le jeu), *oie* (oiseau), *loi*, *roi*, *Éloi*, *lire*, *rôle*, *loge*, *or*, *rigole*, *Ré* (isle), *li* (mesure chinoise), *lie*.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

SPECTACLES.

THÉATRE DE LA RUE FEYDEAU.

Il a été donné à ce théâtre, le 7 de ce mois, un opéra nouveau, intitulé : *Palma*, ou *le Voyage en Grece*.

La scene est placée à Setines, ville d'Achaïe, élevée sur les ruines d'Athenes. Les Grecs modernes qui l'habitent achevent de détruire les monumens que le tems avait épargnés ; les derniers vestiges des productions antiques disparaissent sous leurs coups. Un Français, jeune artiste, plein de souvenirs de l'ancienne patrie des arts, vient consulter les loquens débris d'Athenes, et surprendre quelques traits du génie des Phidias et des Praxiteles ; il témoigne pour les restes de leurs chefs-d'œuvre un respect qui fait beaucoup rire les Grecs. Il avait commencé le dessin d'une Hébé ; en son absence, elle a tombé sous le marteau destructeur ; il la cherche, il la demande à Mabouc, pere de Palma et chef des ouvriers.... A l'instant la jeune Palma, éprise de l'artiste autant qu'elle en est aimée, s'élance sur le piédestal, remplace la statue dont elle saisit l'attitude ; et nouvelle Hébé aussi belle, mais plus séduisante que la premiere, elle restitue à son amant le modele que ses crayons réclamaient.

Une flotte turque est signalée ; elle arrive au port. Le sultan a entendu vanter la beauté de Palma, et l'a destinée à tenir le premier rang parmi ses épouses. Un chef d'eunuques vient la chercher avec une suite nombreuse : Mabouc et sa femme sont au comble de la joie ; le Français se désespere ; il a recours à une espece d'aventurier, médecin vénitien, que l'eunuque a chargé des préparatifs du départ et des détails de la cérémonie, au milieu de laquelle Palma doit recevoir le titre d'épouse du prophete. L'intrigant promet au Français de le servir, de soustraire Palma à l'envoyé turc, et de lui donner les moyens de se réfugier à Venise avec son amant.

Le Français rassuré consent à être le témoin de l'entrevue de Palma avec le ministre des plaisirs du grand-seigneur ; caché derriere des ruines, il voit les Mahométans et les Grecs célébrer le triomphe de Palma. La jeune Grecque invitée à chanter, indique au Français, par une romance, les moyens qu'il doit employer pour fuir avec elle. L'en-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

voyé et le peuple ne s'occupent que de ses attraits et de la beauté de sa voix. Elle reçoit un bouquet, gage certain de son élévation prochaine. L'envoyé qui le lui donne, au nom de son maître, se prosterne le premier; tous les Turcs baissent le front dans la poussiere. Palma saisit ce moment, et se tournant vers son amant, demeure seul debout au milieu des ruines, elle fait serment d'être fidelle, et lui lance le bouquet qui la déclarait sultane.

Palma doit partir le lendemain; elle reçoit à sa porte une garde de muets; les Turcs rejoignent la flotte. Là finit le premier acte, rempli, quant au dialogue, d'idées fines, ingénieuses, délicates; offrant, quant au spectacle, des tableaux d'un coloris frais, d'un dessin gracieux, d'une composition pleine de goût, et ne laissant rien à desirer quant à l'action.

Le second acte est peu digne de succéder au premier. L'auteur qui, s'éloignant un peu des routes ordinaires sans méconnaître les regles du goût, charmait par la vérité de son dessin, rendait l'illusion complette, et nous avait transporté aux lieux que nous avons nommés, rentre tout-à-coup dans un sentier trop souvent battu : nous l'y suivrons avec peine.

Le médecin vénitien, au lieu de servir l'eunuque ou le Français, veut se servir lui-même; il est avare, il est amoureux de Palma, il veut l'enlever et emporter avec elle les présens du sultan. Sa fourbe est découverte par le Français, et au moment où, pour pénétrer chez la jeune Grecque, il entre dans un palanquin destiné aux sultanes, le Français et Palma l'enferment, prennent la fuite, et cherchent un asyle sous les ruines d'un acqueduc, en attendant le départ de la flotte. L'eunuque arrive, cherche Palma, croit qu'elle repose dans le palanquin, ordonne le départ; le médecin s'écrie, on ouvre; on veut l'empaler; le Français accourt pour lui sauver la vie, en disant la vérité; tout-à-coup l'eunuque, frappé d'admiration pour ce trait de grandeur d'ame, donne son estime au Français, renonce à emmener Palma, et l'unit à son amant.

Cet acte, comme l'on voit, offre l'emploi des moyens les plus usés et les moins comiques, des incidens devinés à l'avance, des scenes inutiles, quelques trivialités, un dénouement forcé, sans vraisemblance, impraticable dans la circonstance, et d'autant plus en contradiction avec les mœurs du pays, que rien ne l'a préparé, que l'eunuque n'a point annoncé qu'il eût le droit de ne point emmener

Palma,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Palma, ou du moins de ne pas punir son amant. Ce second acte eût peut-être entraîné la chûte d'une piece dont le premier n'eût pas été si favorablement accueilli. S'il fût été digne de succéder au précédent, nous ne croyons pas présumer trop en disant que le succès de l'ouvrage eût égalé celui de la Caravane.

Le nom de ce dernier opéra rappelle quel est le charme d'une musique bien en situation, vive, expressive, chantante, portant l'empreinte des lieux et des tems à la peinture desquels elle s'adapte, et nous conduit d'autant plus naturellement aux éloges dûs au cit. Plantade, compositeur de la musique de Palma, que ces qualités precieuses sont celles de sa nouvelle production.

Les chœurs nombreux répandus dans l'ouvrage sont pleins de chaleur, de mouvement et de vérité; ils ont le caractere particulier, et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, la physionomie du peuple mis en scene. Une foule d'idées ingénieuses ornent les accompagnemens. A la fin d'une romance charmante, le musicien a trouvé le moyen heureux de lier au chant principal, l'expression de l'admiration du peuple pour celle dont il entend la voix; un duo entre les amans est digne d'être marqué, et sans doute les airs détachés obtiendront l'honneur d'être répétés par la ville.

Quant à l'exécution, elle est parfaite dans toutes ses parties; les acteurs, les choristes, l'orchestre rivalisent de talent, et le résultat de leurs efforts réunis est un ensemble, une précision digne des plus grands éloges.

Les auteurs ont été demandés à grands cris; Plantade seul a paru au milieu des plus vifs applaudissemens. L'auteur des paroles a gardé l'anonyme.

ANNONCES.

Abrégé de l'origine de tous les Cultes; par Dupuis, citoyen Français: un vol. in-8°. de 600 pages. Prix, 5 fr., et 7 fr. par la poste. A Paris, chez H. Agasse, imprimeur-libraire, rue des Poitevins, n°. 18.

Plusieurs personnes ayant paru desirer l'abrégé du grand ouvrage sur l'*Origine des Cultes*, l'auteur a cru ne devoir pas différer plus long-tems de remplir leur attente. Il l'a analysé de maniere à présenter le précis des principes sur lesquels sa théorie est établie, et à donner un extrait de

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tes plus importans résultats, sans s'appesantir sur les détails, que l'on trouvera toujours dans le grand ouvrage.

Ce second ouvrage ne sera point inutile à ceux qui ont déja le premier, puisqu'il les dirigera dans la lecture de plusieurs volumes qui, par la nature même du travail, placent le commun des lecteurs au-delà du cercle des connoissances ordinairement requises pour lire, avec fruit et sans trop d'effort, un ouvrage d'érudition. Ils y trouveront un résultat succinct de leur lecture, et précisément ce qui doit rester dans la mémoire de ceux qui ne veulent pas se jetter dans l'étude approfondie de l'antiquité, et qui desirent néanmoins connaître son esprit religieux.

Quant à ceux qui n'ont pas acquis la grande édition (1), ils auront dans cet abrégé un extrait des principes du nouveau système d'explications, et un tableau assez détaillé des découvertes auxquelles il a conduit, et une idée de celles auxquelles il peut mener encore ceux qui suivront la route nouvellement ouverte à l'étude de l'antiquité. Il offrira aux uns et aux autres des morceaux neufs qui ne sont point dans le grand ouvrage.

Cet abrégé est dépouillé, autant que la matiere l'a permis, de la haute érudition, afin de le mettre à la portée du plus grand nombre des lecteurs.

La Piété Filiale, poëme en trois chants, auquel on a joint une lettre sur le premier devoir des meres envers leurs enfans, et l'ancienne carte du royaume de Tendre, retrouvée dans les manuscrits de mademoiselle Scudery. Prix, 7 décimes et 5 centimes; et 1 franc, franc de port, pour les départemens. A Paris, chez Moutardier, imprimeur-libraire, quai des Augustins, n°. 28.

Traité des Maladies morales qui ont affecté la nation française depuis plusieurs siecles; par le cit. Leclerc, auteur de l'*Histoire de Russie*. Prix, 3 francs; et 3 francs 7 décimes et 5 centimes, franc de port, pour les départemens. A Paris, chez le même.

On trouve chez lui l'ouvrage de Clare, sur les *Maladies vénériennes*. Un volume in-8°. Prix, 5 francs.

On y trouve aussi l'*Anatomie de vaisseaux abondans*, de

(1) En trois volumes in-4°. et en douze volumes in-8°., avec un volume de planches, qui se trouve chez le même libraire. Prix, brochés, de l'une ou l'autre édition, 24 fr.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Cruikshank. Un volume in-8°. avec figures. Prix, 5 francs, 5 décimes.

Les Essais sur la propriété de l'Oxigene médicinal, donnés par le traducteur, sont sous presse ; la première édition a été épuisée en trois mois.

Traité du Diabète sucré, des Affections gastriques et des Maladies qui en dépendent ; suivi du résultat des essais des acides et autres substances oxigénées dans le traitement de la maladie vénérienne ; d'une nouvelle Nosologie ; d'un Traité de quelques poisons morbifiques ; de l'Analyse chymique du sucre, et de plusieurs applications de la Chymie à la Médecine. Par John Rollo, docteur en médecine, chirurgien général de l'artillerie royale ; traduit de l'anglais par le citoyen Alyon, officier de santé de l'hôpital militaire du Val-de-Graces ; avec des notes du cit. Fourcroy. Un volume in-8°. Prix, 3 francs ; et 3 francs 7 décimes et 5 centimes, franc de port, pour les départemens. A Paris, chez le même ; et chez Cerioux, libraire, quai Voltaire, n°. 7.

MUSIQUE.

Système harmonique, développé et traité d'après les principes du célebre Rameau ; ou *Grammaire de Musique*, sous le titre de *Tablature*, se rapportant au Dictionnaire de J.-J. Rousseau, pour servir à l'intelligence et à l'enseignement de tout l'ensemble de la musique ; contenant : *Introduction explicative*, *Regles de composition*, *Définitions*, *Observations*, *Principes pour les Eleves*, etc.... Avec théorie en un seul tableau présentant ce qu'il y a d'intéressant, afin de trouver et exercer commodément toutes les harmonies et mélodies. Par le cit. Rey.

Cet ouvrage, propre à chacun, est véritablement à la musique ce qu'une grammaire est à sa langue. Utile, soit pour consulter, étudier ou exécuter l'art dans toute son étendue ; il est écrit avec clarté et concision, présente le système sous tous ses rapports, et paraît réfuter un préjugé conséquent en composition. — La gravure, d'une exécution difficile, a été traitée avec soin et succès par le cit. Vanjxem, renommé favorablement à plusieurs titres. — Il se trouve chez le citoyen Walter, rue du Sentier, n°. 36 ; ou, en cas d'absence, on s'adressera au propriétaire de la maison. ; chez l'auteur, rue Neuve-des Petits-Champs, n°. 1980 ; et aux adresses ordinaires de musique, à Paris. — Les personnes qui voudront se les procurer pourront écrire directectement, en affranchissant ; ou s'adresser à leurs correspondans. Prix, 24 francs.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De Philadelphie, le 21 messidor an VI.

Un bill de prohibition contre la communication des papiers-nouvelles porte 500 liv. sterl. (12,000 liv. tournois) d'amende, confiscation du vaisseau et sept années de prison, pour le commissionnaire d'une gazette anglaise ou américaine. Néanmoins, voici la loi des Etats-Unis qui déclare que les traités jusqu'ici conclus avec la France, ne sont plus obligatoires pour les Etats-Unis.

« Considérant que les traités conclus entre les Etats-Unis et la France ont été maintes fois violés par le gouvernement français, et que les justes réclamations des Etats-Unis, pour la réparation de toutes ces injures, ont été repoussées, et que leurs efforts pour négocier *à l'amiable* une transaction sur toutes ces plaintes, entre les deux nations, a été rejettée avec indignité ;

» Considérant que sous l'autorité du gouvernement français on poursuit encore un système *de violence déprédatrice*, infraction aux traités susdits et hostilité aux droits d'une nation *libre et indépendante* :

» Il a été arrêté par le sénat et la chambre des représentans, assemblés en congrès, que les Etats-Unis sont de droit délivrés et *exonérés* des stipulations des traités et de la convention consulaire qui avait été conclue entre les Etats-Unis et la France, et que lesdits traités ne seront plus regardés comme légalement obligatoires de la part du gouvernement ou des citoyens des Etats-Unis. »

Et ont signés, JONATHAN DAYTON, *orateur (président) de la chambre des représentans ;*

THÉODORE SEDWICK, *président du sénat par* interim ;

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Et plus bas, approuvé le 7 juillet 1798 : JOHN ADAMS, *président des Etats-Unis ;*

E déposé au bureau des archives du secrétaire d'Etat ; *et contre-signé*, TIMOTHÉE PICKERING.

Le 4 juillet, jour anniversaire de l'indépendance américaine, Georges Washington a été nommé lieutenant-général et commandant en chef des armées des Etats-Unis d'Amérique.

TURQUIE. *De Semlin, le 20 thermidor.*

Les lettres des environs de Widdin annoncent que les troupes du grand-seigneur se sont rassemblées de nouveau, qu'elles ont été augmentées de manière à pouvoir incessamment livrer un nouvel assaut à cette place ; cependant Passwan-Oglu a fait enlever aux assiégeans un transport de 24 bâtimens descendant le Danube. Il est à présent maître d'une grande partie du cours de ce fleuve. Beaucoup de Turcs de la Servie se rangent sous ses drapeaux, sur-tout depuis qu'il ne manque ni d'argent, ni d'approvisionnemens d'aucun genre.

RUSSIE. *De Posen, le 20 messidor.*

Quinze régimens de Cosaques couvrent en ce moment les frontieres de la Russie, depuis Kaminieck jusqu'à Oczakow. Les régimens qui doivent augmenter encore ce cordon, sont déja en marche. Le feld-maréchal Suwarow est parti de Pétersbourg ; ce qui donne lieu à diverses conjectures.

ALLEMAGNE. *De Hambourg, le 30 thermidor.*

Lord Elgin, ministre anglais à Berlin, est arrivé ici avant-hier.

M. de Movrawief, chambellan de l'empereur de Russie, a présenté ses pleins pouvoirs à une députation de notre sénat, comme ambassadeur extraordinaire du Czar.

Pamela, veuve de lord Edouard Fitz Gerald, est arrivée ici de Londres.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Du 4 fructidor. Il est arrivé ici depuis trois jours un vaisseau américain, dont l'équipage assez nombreux porte une cocarde blanche sur laquelle est un aigle noir. Cette nouveauté a d'abord donné lieu à une foule de conjectures, et l'on a su ensuite que cette cocarde n'était autre chose que le signe que viennent d'adopter les Etats-Unis dans la crise où ils se trouvent. Ce vaisseau est de la province de Maryland.

De Vienne, le 22 thermidor. Quoiqu'on ne perde pas encore l'espoir de la paix, nos préparatifs militaires se suivent toujours avec une grande activité du côté de la Suisse et de l'Italie. Le Tyrol en est l'objet principal, parce que notre gouvernement sent que c'est par ce côté que les Français, maîtres de la Suisse, recommenceraient leurs attaques, et que c'est par ce côté qu'il pourrait donner la main aux partisans nombreux qu'il croit avoir dans les petits cantons. Aussi a-t-il déja près de 50 mille hommes placés depuis les bords du lac de Constance jusqu'aux confins de l'ancien Milanois. Venise et la Baviere ne sont pas non plus négligées. Le général Mack est arrivé le 18 à Munich, et le 15 il était au quartier-général de Friedberg.

La grande question est à-présent de savoir si, en cas de rupture, la Haute-Allemagne pourra jouir de la neutralité. Il paraît que c'est notre cour elle-même qui répugnerait à cet arrangement, parce qu'il en résulterait qu'elle ne pourrait plus lever de contributions dans aucune partie de l'Empire, et qu'elle n'est nullement alarmée sur le sort de ses Etats héréditaires, dont elle se flatte de pouvoir écarter le danger, grace aux mesures militaires qu'elle a fait prendre dans les deux cercles antérieurs qui leur servent de boulevard.

Du 1er. fructidor. L'ordre de Malthe a établi son siége provisoire à Trieste avec l'agrément de notre cour. Le baron de Rechberg, chevalier de l'ordre, bavarois, est arrivé ici de la part du grand-maître, pour savoir les intentions de l'empereur sur

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ce qu'il convient de faire pour que l'ordre de Malthe reste intact dans ses droits et prérogatives. Il paraît que notre cabinet se concertera avec ceux de Pétersbourg et de Berlin, pour assurer, de la manière la plus convenable, l'existence future de cet ordre.

Le nombre des troupes russes augmente de jour en jour sur les frontieres de la Turquie. Comme rien n'a troublé jusqu'à ce moment la bonne intelligence entre la Russie et la Porte, l'on ne peut supposer que cette mesure ait un but hostile.

Plusieurs personnes qui se disent bien informées, prétendent que le bruit ayant couru que l'escadre de Toulon était destinée pour l'Egypte, l'empereur, Paul Ier., avait donné l'ordre de faire marcher de gros corps de troupes vers les frontieres méridionales de son Empire, et sur-tout du côté de la Perse, pour empêcher toute réunion des Français avec les troupes persannes.

De Rastadt, le 7 fructidor.

Le comte de Metternich, sur les instances réitérées de la députation d'Empire, a transmis avant-hier aux ministres français le *conclusum* du 20 thermidor dans son entier, en y rétablissant l'article relatif à la démolition d'Ehrenbreistein, mais sans l'avoir sanctionné.

Voici la réponse qui lui a été faite hier :

« Les soussignés, ministres plénipotentiaires de la République Française pour la négociation avec l'Empire germanique, ont reçu une note de la députation de l'Empire, qui leur a été transmise, le 4 fructidor présent mois, par le ministre plénipotentiaire de sa majesté l'empereur.

» Il résulte de cette piece, que la députation de l'Empire s'était effectivement occupée, dans ses délibérations, de l'art. III de la note de la légation française du 1er. thermidor dernier ; qu'elle avait répondu à cet article, et que sa réponse ne s'est point trouvée, comme cela devait être, dans la note communiquée le 23 dudit mois par le ministre plénipotentiaire de sa majesté l'empereur. C'est l'effet d'une omission qu'on ne saurait attribuer à la députation, et qui est réparée pour le moment, autant qu'il est possible, par la restitution du texte.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

» S'expliquant maintenant sur cette réponse, les soussignés déclarent qu'ils ne peuvent, en aucune maniere, entendre à ce qui leur est proposé, et que, par les raisons suffisamment déduites audit art. III de leur note du 1er. thermidor, ils y persistent de plus fort, ainsi que dans tous les autres articles de la même note, qu'ils ont également présentés comme des conditions de paix. Les soussignés se réferent donc aux deux notes du 26 thermidor et 3 fructidor, dont l'objet, bien loin d'être résolu, subsiste en son entier; et tenant à la déclaration par eux faite à la deputation de l'Empire, qu'elle demeure responsable des faits qu'entraîneraient des délais ultérieurs, ils la requierent itérativement de fournir sans délais une réponse cathégorique et divisée sur tous les articles de leur note, et particuliérement de celle du 1er. thermidor, auxquels elle n'aurait pas encore donné son adhésion.

» Le gouvernement français veut sincérement la paix, il le prouve par sa modération; et il le prouve encore en employant tous les moyens d'amélioration qui sont en son pouvoir. Si la députation la veut, comme on aime à le croire, qu'elle se décide enfin! La paix ne peut être retardée que par ceux qui comptent pour rien les malheurs publics, et qui s'aveuglent sur leur propre avenir.

Rastadt, le 5 fructidor, an VI de la République.

Signés, BONNIER, JEAN DEBRY et ROBERJOT.

Du 11. Le mémoire suivant a été remis à la députation de l'Empire, par les délégués particuliers soussignés :

« Si la misere générale qu'une guerre malheureuse de sept ans a répandu sur l'Allemagne; si le sort funeste de ceux des Etats qui, par la cession de la rive gauche du Rhin à la France, ont perdu une partie très-considérable de leurs revenus, et quelques-uns même la totalité, sans avoir participé en aucune maniere à la guerre; si l'oppression inexprimable sous laquelle gémit encore actuellement une partie très-considérable de la rive droite du Rhin, et qui fait sentir malheureusement dans ce moment avec des forces redoublées ses effets préjudiciables; si cette situation universellement connue est seule suffisante pour inspirer la pitié, prendre une part sincere au sort des malheureux, et faire des vœux ardens pour que les affaires prennent une tournure plus favorable; la seule pensée qu'il peut encore éclater de plus grands maux sur l'Allemagne, doit certes

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

être effrayante, et sa possibilité doit abattre et affliger au-dessus de toute expression.

» Et cependant, dans ce moment, il n'est rien moins qu'impossible que les négociations de paix, qui durent depuis si long tems, soient rompues, et qu'il éclate une nouvelle guerre qui rendra la misère encore plus grande, dévastera de plus en plus les pays allemands, et amenera des circonstances qui, ainsi que leurs suites, par un changement de choses et la destruction totale peut-être de la constitution germanique, jetteront la patrie dans les plus grands maux.

» Les soussignés délégués de plusieurs princes et Etats allemands, intéressés essentiellement aux négociations de la paix, pleinement convaincus de la vérité et de l'importance des faits et considérations cités ci-dessus, ainsi que du principe, qu'il n'y a qu'*une prompte paix qui puisse sauver l'Allemagne* et empêcher sa dissolution totale, croient donc remplir leurs devoirs, si, conformément aux intentions de leurs commettans, et excités par le vœu général de l'humanité souffrante qui demande la paix avec anxiété, ils font à la députation de l'Empire l'invitation respectueuse, qu'elle veuille bien stéti :

» *Que, dans la situation critique des choses, elle emploiera et tentera avec son zele éprouvé, tout ce qui pourra contribuer à l'accélération de la paix entre la France et l'Allemagne, et qu'elle fera les cessions qui s'accorderaient avec son devoir, et qui auront rapport aux circonstances toujours plus pressantes.*

» Les soussignés font cette invitation avec cette franchise, le gage le plus sûr des bonnes intentions, et une confiance illimitée dans les intentions de la députation de l'Empire, qui a veillé tant sur le bien général que sur celui des Etats et dépendans particuliers de l'Empire. Ils doivent prévenir en meme-tems que, dans la ferme persuasion qu'une pareille démarche ne pourra avoir qu'un succès favorable près les ministres français, elle a été faite près d'eux sous la date de ce jour. »

Rastadt, le 9 fructidor.

Signés, baron de RECHBERG, pour Deux-Ponts; baron de PAPPENHEIM, pour Hesse-d'Armstadt; baron de REIZENSTEN, pour Baden; comte de SOLMS, pour les comtés de la Westphalie et de la Wéteravie; baron de CRUSÆ, pour les maisons de Nassau.

On a vu par ce mémoire, combien les princes et Etats particuliers (sur-tout les laïcs) connaissent leur

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

véritable intérêt, combien ils desirent la paix, en faisant même des sacrifices. La postérité leur rendra ce témoignage honorable, si une nouvelle guerre éclate, et si de nouveaux flots de sang doivent couler sur le territoire de notre patrie.

Dans sa séance d'hier, la députation de l'Empire a eu peu d'égards à ce mémoire; la majorité vote jusqu'à cette heure pour une réponse négative à la derniere note française. Cette réponse doit paraître demain.

Le courier si long tems attendu de Vienne, est arrivé ici hier dans la nuit.

Quelques membres de la députation générale continuent à se déclarer contre le refus fait par le commissaire impérial, de remettre en entier la derniere note et d'approuver l'article relatif à Ehrenbreitstein; la haute députation s'est entiérement réunie à lui. La députation des comtes du cercle de Souabe a surtout signalé son opposition.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE. *De Zurich, le 7 fructidor.*

Nous sommes dans d'assez vives inquiétudes sur notre position. Notre pays semble destiné à devenir un des théâtres de la guerre, si elle recommence. Les Autrichiens renforcent leurs cordons de troupes sur nos frontieres, parce qu'ils savent que nous devons prendre part aux mesures de nos nouveaux alliés. Au reste toute la Suisse est maintenant tranquille. Le Directoire et les ministres gagnent de jour en jour plus de véritable popularité.

Le cit. Regnier, général au service de la République Française, qui se trouve maintenant à Alexandrie d'Égypte, vient d'être nommé, par notre Directoire, ministre de la guerre.

PRUSSE. *De Berlin, le 3 fructidor.*

Personne ici n'ignore le non succès de Cobentzel et de Repnin, ne pense plus à négocier une coalition. Nous devrons du moins au roi de Prusse le maintien de la paix, parce qu'il ne se formera point sans lui de coalition continentale.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Au lieu de vouloir guerroyer, il encourage les manufactures. Il offre trois cents mille écus à tout Anglais qui viendra établir chez lui une manufacture de *twist* ou filature. Ces offres mettent en mouvement les Anglais, qui s'efforcent de faire une importation des meilleurs ouvriers initiés dans les mysteres des manufactures de Manchester.

ITALIE. *De Naples, le 20 thermidor.*

L'état de ce pays est allarmant. Le change a éprouvé une baisse considérable, et les *fois de crédit* perdent 25 à 30 pour 100. Depuis qu'on a repris les préparatifs de guerre, la cocarde française est insultée. Plusieurs négocians français s'attendent à être bientôt forcés de sortir du royaume de Naples. Les prisonniers qui ont été élargis, et leur nombre n'est que de 60 environ, n'ont pas la liberté de retourner dans leur patrie; ils sont forcés de rester dans la capitale, et craignent à chaque instant d'être arrêtés de nouveau.

Le roi vient de publier un ordre qui porte, qu'à commencer par lui et ses enfans, tous les Napolitains de l'âge de 17 à 45 ans, sans exception, sont soldats, et obligés de s'exercer dans les armes, pour être prêts à agir en cas de besoin.

Des lettres du 3 thermidor, reçues par le ministre anglais Hamilton, portent que l'amiral Nelson était avec son escadre à Syracuse, pour prendre des provisions, et qu'il se disposait à mettre à la voile le 6, pour chercher la flotte française, qu'il croit sur la côte d'Afrique.

De Livourne, le 28 thermidor. Plusieurs personnes s'étaient rassemblées dans la maison de campagne du cit. Cailhason, pour fêter le Dix-Août. Il devait y avoir un grand-dîner, concert, bal et feu d'artifice; mais la fête fut troublée par ordre du gouvernement donné à toute la compagnie de se séparer sur-le-champ. On a en vain représenté que ces réjouissances particulieres n'avaient rien d'extraordinaire, et que les Anglais en avaient fait de pareilles en plusieurs occasions.

Un ordre du gouvernement, en date du 26, intime aux émigrés français et corses de sortir de la Toscane. Il restera sans exécution comme tous les ordres précédens.

On écrit de Naples que l'escadre portugaise y est arrivée, et qu'elle va rejoindre l'escadre de l'amiral Nelson.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

RÉPUBLIQUE ROMAINE. *De Rome, le 25 thermidor.*

Dans quelques communes, et notamment dans le département du Circéo, il a éclaté une insurrection suscitée par des suggestions perfides, relativement à l'abolition des confréries et à la suppression de différens monasteres. Les prêtres et les moines voulaient renouveller leurs pieuses farces. A Rome, ils ont donné des convulsions à une vieille statue; à Terracine, ils ont fait suer du lait et de la mâne à une Madone. Les imposteurs qui cherchaient à soulever le peuple par ces prétendus miracles, ont été arrêtés, et seront punis d'une maniere exemplaire. Mais la sédition du Circéo était tellement dangereuse, qu'elle avait consterné le gouvernement romain. Le général de division Macdonal, commandant en chef les troupes françaises stationnées sur le territoire de cette République, prouva dans cette circonstance combien il sait allier le sang froid et les calculs militaires, au courage et à l'activité. Il mit aux ordres du chef de brigade Girardon un petit corps composé de Français et de Polonais, pour se porter en toute diligence sur les révoltés. Les premiers chocs se donnerent à Ferentino, le 11 thermidor; ils furent terribles: après plusieurs heures de combat, les insurgés furent culbutés; on en fit un grand carnage: cependant guidés par des chefs expérimentés, leurs débris ne tarda pas à se rallier derriere le fleuve la Cosa; appuyés à droite à Veroli, à gauche à Frosinone, ils oserent dans cette position proposer un traité conditionnel; mais comme on ne compose point avec des brigands, on marcha sur eux, le 15, avec l'audace familiere à nos soldats.

Nous eûmes infiniment de peine à forcer le passage de la Cosa. Nous éprouvâmes encore une plus vigoureuse résistance au pied du rocher sur lequel est bâti Frosinone. Son escarpement ne fut point un obstacle pour nos troupes; elles gravirent à travers un feu très-vif de mitraille et de mousqueterie, jusqu'à la porte de la ville; il fallut monter à bras une piece de canon, pour la jetter bas; on y réussit; la porte fut enfoncée; un prêtre, le sabre à la main, commandait les insurgés qui la gardaient: lui et les siens furent tués à coups de bayonnettes.

Nos troupes pénétrerent dans la ville, toutes les maisons étaient crénelées; nous eûmes beaucoup à souffrir du feu qu'elles vomissaient. Nous recourûmes aux torches, et ce qui voulut échapper aux flammes périt par le fer de nos sol-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

dats. Le sang français a coulé, mais sa vengeance a puni le crime. Tout ce qui a été trouvé en armes a été passé au fil de l'épée.

A l'instant où le brave Girardon terminait avec les révoltés de cette partie, un autre germe de rebellion s'allume à Terracine. Le commandant français, le dit. Leduc, y est massacré; dix chasseurs du 19e. régiment qui se trouvaient avec lui ne doivent leur salut qu'à la légèreté de leurs chevaux. En deux jours, le nombre de ces rebelles est de 3,000.

A peine le général Macdonal en eut-il l'avis, qu'il envoya contre eux, à marches forcées, un détachement français et polonais, sous la conduite de son chef d'état-major, l'adjudant-général Maurice Mathieu.

Nos troupes arriverent le 22 au point du jour à la vue de Terracine. Une infinité de paysans embusqués dans les marais et les jardins qui avoisinent cette ville, porterent bientôt la mort dans nos rangs, en nous fusillant presqu'à bout portant; l'affaire s'engagea dès-lors avec beaucoup de fureur. Nous n'avions pour tout débouché que la voie Appia et la vieille route de Naples, et les rebelles les balayaient par un feu continuel de quinze pieces de gros calibre. Six heures de combat n'avaient presque rien decidé; il fallait cependant terminer cette boucherie; de deux choses l'une, ou courir sur les pieces, ou se déterminer à une retraite dont les suites eussent été terribles; l'ordre de courir sur les pieces fut donc donné. Les Polonais rivaliserent d'ardeur avec nos troupes; la bayonnette décida le succès. Terracine fut emporté d'assaut, et les brigands qu'on y trouva impitoyablement égorgés. Cependant quelques-uns parvinrent à gagner par les montagnes le territoire napolitain; d'autres se sauverent sur des chaloupes, dont une partie fut coulée bas par notre artillerie.

Par cette derniere victoire, nous nous trouvons absolument maîtres de tout le pays. Il ne reste que quelques brigands épars dans les montagnes; une bonne police suffira pour les purger. Les punitions terribles, mais nécessaires, qu'ont subies les villes révoltées (elles ont été livrées au sac) ôteront, je pense, à l'avenir l'envie de s'attrouper séditieusement.

Si nous n'eussions pas réussi, l'insurrection eût pu devenir générale; les Anglais n'eussent pas manqué d'alimenter cette nouvelle Vendée; deux de leurs frégates croisaient devant Terracine dans la journée du 22, sans doute pour recueillir les insurgés.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Nos troupes en entrant dans Terracine ont trouvé un autel dans le milieu de la rue, sur lequel officiaient des prêtres pendant le combat ; ils étaient armés de pistolets : la bayonnette de nos soldats en a purgé la terre.

Le général Macdonal a fait publier deux séveres lois contre les nouveaux perturbateurs de la tranquillité publique. Dans la premiere, tout individu convaincu d'avoir provoqué la sédition par des discours, par des nouvelles fausses et alarmantes, sera jugé et puni de mort.

Les individus connus sous la dénomination de la compagnie de la foi de Jésus, organisée dans le département du Clitumno, seront traduits sur-le-champ devant la commission militaire.

Par le second arrêté du général commandant les troupes françaises à Rome, le département du Circéo est déclaré en état de siége. Les commandans des troupes qui sont sur cette partie du territoire romain, sont autorisés à prendre toutes les mesures pour réduire les rebelles, et nommer un conseil de guerre pour les punir.

Le cardinal d'Yorck envoie de Naples, où il est maintenant, les torches allumées de la discorde, dans Rome. Il agité sur-tout, par ses missives sacerdotales et incendiaires, la belle cité de Frascati. Ce prêtre n'a pas seulement le nom anglais, il en a le cœur.

Le 13 thermidor, on a dû fusiller un prêtre convaincu de *faits et gestes séditieux* contre le gouvernement républicain.

ESPAGNE. *De Madrid, le 30 thermidor.*

Le secrétaire d'Etat Saavedra, malade depuis quelque tems, donne beaucoup d'inquiétudes ; on désespere de le voir rétabli. Sa perte est une calamité pour l'Espagne. On lui attribuait de vastes projets d'amélioration que sa mort va faire évanouir. Jovellanos, ami intime de Saavedra, connu par plusieurs ouvrages philosophiques, Jovellanos, ministre de l'intérieur et de la justice, vient d'être changé. Les prêtres ne lui ont pas pardonné d'avoir dit, dans un de ses ouvrages, qu'*il y avait en Espagne beaucoup trop de moines et trop peu de muletiers.* On a remplacé ce ministre par Caballero, protégé, dit-on, du prince de la Paix.

On vient de destituer sept officiers généraux. On distingue parmi eux don Benito Pardo, un des meilleurs géometres espagnols.

Au milieu de tous ces troubles, l'inertie du ministre français, Guillemardet, est vraiment remarquable.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

L'ame du parti qui veut jetter l'Espagne dans des malheurs épouvantables, est le grand inquisiteur. Saavedra avait eu la sottise de le croire un homme qui se prêterait à des réformes salutaires; il a abandonné Saavedra et est devenu son plus cruel ennemi.

Il n'est pas vrai que M. Urquijo (de qui l'on pourrait dire du bien à juste titre) soit ministre d'état par *interim*; il n'a reçu qu'une simple commission pour expédier avec le roi les affaires pressantes.

ANGLETERRE. *De Londres, le 23 thermidor.*

MM. Danton, Monnier, et quelques autres Français ont été arrêtés hier, sur le soupçon qu'ils avaient favorisé l'évasion de plusieurs prisonniers français, et qu'ils leur avaient fourni de l'argent. Ils ont été examinés par M. Wickkam, et ensuite conduits à la prison de Tolhilfields.

Les Américains ont témoigné à notre gouvernement leur reconnaissance pour les convois qu'on leur accorde, afin de protéger leur commerce. Les négocians de Boston ont arrêté qu'il serait présenté une lettre de remercîmens, et une piece de vaisselle de cent guinées, au capitaine du *Saint-Alban*, qui escorta la derniere flotte en Amérique.

Les colons de la Jamaïque ont représenté à notre gouvernement, que la possession du mole Saint-Nicolas ne suffirait pas à la sûreté de leur isle, qui serait exposée à des incursions funestes, tant qu'on ne sera pas maître de toute la presqu'isle où est Jérémie, et sur-tout du port de St. Louis. On s'est déterminé en conséquence à y envoyer le général Knox, avec un renfort de 1600 hommes. Le général Maitland revient en Angleterre.

Les cargaisons des six vaisseaux de la compagnie des Indes, récemment arrivés, consistent en 10,947 tonneaux de salpêtre, 716 de poivre noir, 100 balles de coton, 5489 barriques de sucre, 937 caisses d'indigo, etc., sans compter une grande quantité d'ivoire, d'aloës, de vins de Madere, de racine de columbo, de borax, de rack, d'eau-de-rose, de porcelaine de la Chine, de gomme, de noix-de-galle, de gingimbre, etc. On attend encore le retour de trente-trois vaisseaux semblables.

Si l'on en croit nos papiers ministériels, toutes les forces de terre de l'Empire britannique, y compris les corps de nouvelles levées, s'élevent à 300 mille hommes, pour lesquels nous avons 7 feld-maréchaux, 61 généraux, 66 lieutenans-généraux, etc., au total, un état-major composé de 1636 personnes.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 5 au 15 fructidor.

Sur le rapport de Boulay-Paty, le conseil des Cinq-cents, dans la séance du 6 fructidor, adopte un projet de résolution qui fixe les dépenses de la marine pour l'an VII, à la somme de 125 millions.

On reprend la discussion du projet de Fabre, sur le mode d'acquitter les dépenses départementales, municipales et communales.

Fabre ouvre la discussion par quelques observations : La loi du 15 brumaire dernier a réglé, dit il, le mode d'imposition et le paiement des dépenses administratives et judiciaires : ce mode est sans doute le meilleur de ceux qui ont été conçus jusqu'ici : mais l'expérience et un examen approfondi de cette loi ont donné lieu à des observations importantes, et ont fait penser qu'elle était susceptible d'être perfectionnée.

On a dit, avec raison, que les communes et les cantons ruraux devaient être classés séparément des communes formant elles seules un canton ; que le *maximum* de cinq centimes, qui leur avait été confusément attribué, était insuffisant.

La loi du 9 germinal an V a ordonné, il est vrai, qu'il serait pourvu à ce déficit par des contributions locales et indirectes ; mais sur quels objets doivent porter ces contributions ? quel doit être le mode de leur établissement ? C'est ce que la commission propose de déterminer. Elle a porté sa sollicitude sur les besoins des hospices civils et des indigens à domicile, dont les ressources ont été considérablement affaiblies depuis la révolution ; et elle pense que le seul moyen de pourvoir à ces dépenses, est d'établir une

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

une taxe sur les consommations aux entrées des communes.

On parle de l'immoralité de ces taxes ; mais le désordre des finances des grandes communes, surtout de celle de Paris, est bien plus immoral, et a des suites bien plus affligeantes, des pauvres dans le dénuement le plus absolu, des malades qui ne sont pas soulagés, et qui expirent sans secours sur un lit infect ; des administrateurs, des juges, des commis, qui ne sont pas payés ; des instituteurs en proie aux besoins les plus urgens, une police mal faite, faute de moyens ; la salubrité altérée, des bâtimens qui s'écroulent, faute de réparations ; des monumens qui se dégradent, parce qu'on ne peut les entretenir ; tous les services en désorganisation : voilà ce que la commission oppose à la crainte pusillanime de voir quelques spéculateurs s'établir à côté des barrières ; ce qui n'aura pas lieu, lorsque les droits seront modérés et perçus sur de gros objets.

Barra, Labrouste et Berthot combattent le système de la commission.

Thiessé pense qu'avant de prendre une détermination sur cet objet, il conviendrait de savoir si le Corps législatif peut réduire les cantons. Ce serait, dit-il, un moyen de simplifier les dépenses.

Je demande qu'une commission soit chargée de vous faire un rapport sur cette question.

Le conseil adopte cette proposition, et prononce l'ajournement du projet de Fabre.

Portiez (de l'Oise) fait adopter un projet de résolution, qui fixe à la somme de 668,18 francs, les dépenses du bureau de comptabilité pour l'an VII.

Le nombre des employés de ce bureau est fixé à 183.

D'après un rapport de Boulay-Paty, le conseil passe à l'ordre du jour sur la question de savoir si, pour assurer la neutralité, il suffit d'une des deux conditions suivantes :

1°. Antériorité de domicile.

2°. Naturalisation dans un pays.

Cet ordre du jour est motivé sur l'existence des

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

anciennes lois et réglémens, qui ont toujours exigé la réunion de ces deux conditions.

On ajourne un projet présenté par la commission des dépenses, qui fixe à la somme de 2 millions 212 mille 732 francs, les dépenses du ministre de la police générale pour l'an VII.

La discussion sur le projet concernant l'acquittement des dépenses départementales, municipales et communales continue le 7.

Bigonet émet une opinion à ce sujet, dont il demande le renvoi à la commission.

Adopté.

Boulé voudrait que, pour diminuer les dépenses locales on comprît dans les dépenses générales, ce qui concerne les inspecteurs et les préposés aux contributions directes.

Un autre membre s'élève contre le projet d'établir un impôt sur les denrées et consommations. Outre l'odieux qui serait attaché à cette mesure, on en ferait retomber le poids sur la classe la plus malheureuse et la plus industrieuse des citoyens. Il pense que le luxe insolent des nouveaux enrichis fournit assez de moyens pour lever des impôts indirects.

Après quelques nouveaux débats, le conseil arrête en principe que les départemens, les cantons et les communes pourront suppléer au déficit de leurs dépenses locales, par un impôt sur les objets de consommation.

Berlier, organe de la commission nommée pour présenter un rapport sur les moyens de réprimer les délits de la presse, obtient la parole dans la séance du 8.

Vous avez manifesté, dit-il, l'intention de rendre une loi répressive des délits de la presse. Votre commission spéciale a cherché à atteindre la licence, sans porter atteinte à la liberté de publier sa pensée. Elle a senti qu'il importait au repos de la société, de rendre une loi pénale sagement organisée contre ceux qui se permettraient de provoquer la désobéissance aux lois, d'attaquer, par des imputations

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

offensantes dans leur honneur et leur probité, les membres du Corps législatif, du Directoire et des autorités constituées. Elle a cru aussi devoir offrir une garantie aux simples particuliers calomniés. Il n'existe point de liberté politique, là où la liberté de la presse n'est pas respectée; mais la liberté de la presse n'est pas cette anarchie, cette licence qui régnaient avant le 18 fructidor, où le droit de tout dire et celui de tout écrire n'étaient que le droit de calomnier, d'exciter à la révolte, d'avilir les institutions républicaines et les républicains. La liberté de la presse consiste uniquement dans le droit de manifester ses pensées, de censurer les lois, les actes du gouvernement, mais sans prêcher la désobéissance, sans calomnier et sans avilir aucun fonctionnaire public. Ce n'est donc que par un code pénal que l'on pourra mettre un frein à la licence, et imposer silence aux calomniateurs.

Votre commission ne s'est pas dissimulé qu'il fallait que la mesure qu'elle vous proposait, fût adoptée avant le 18 fructidor, parce que toute garantie qui ne repose que sur la moralité de quelques individus, quelque vertueux qu'ils soient, est toujours précaire. Les délits de la presse se divisent en deux classes : les calomnies dirigées contre de simples particuliers seront considérées comme délits correctionnels, et celles contre les autorités constituées, comme délits publics. Sans doute qu'une loi basée sur ces principes n'est pas sans difficulté ; mais il est quelques raisons qui ont déterminé la commission; la nécessité de réprimer les diffamateurs et de faire respecter les actes des autorités constituées. Chacun sait qu'un pamphlet bien méchant produit plus d'effet qu'un bon ouvrage; et ce n'est pas aujourd'hui qu'on pourra nous persuader que les fonctionnaires publics sont au-dessus de la calomnie. Les diffamer avec l'intention manifeste d'avilir leur caractère, c'est compromettre l'ordre public; c'est faire une injure à la société. C'est donc à elle qu'il faut laisser le soin de la punir.

Le rapporteur présente deux projets.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le premier porte que l'attribution faite à la police par l'art. 35 de la loi du 19 fructieor an V, pourra avoir lieu jusqu'à la publication de la loi pénale sur les délits de la presse : à cette époque, elle cesserait de plein droit, et ne pourrait, dans tous les cas, durer plus de trois mois après la publication de la présente.

Le second projet est le code pénal annoncé dans le précédent. D'après l'art. 353 de la constitution, cité en tête, il serait permis à tout citoyen d'écrire ou imprimer son opinion sur les lois, arrêtés et actes du gouvernement et des autorités constituées, sans qu'aucune plainte contre lui fût recevable, à moins qu'en discutant la justice ou les inconvéniens d'une loi ou d'un acte du gouvernement, il n'ait provoqué la désobéissance, annoncé qu'il n'y obéirait pas, lui ou les citoyens; qu'il n'ait attaqué dans leur honneur ou leur probité les membres du gouvernement, du Corps législatif ou des autorités constituées. La poursuite d'office aurait lieu sur la requisition de ceux qui se prétendraient offensés. Les peines seraient prononcées par un jury spécial; tels calomniateurs seraient punis d'une détention de six mois, et défenses leur seraient faites de rien imprimer pendant trois ans. L'infraction de cette disposition serait punie de trois ans de détention. Les particuliers calomniés se pourvoiraient à la police correctionnelle ; les peines prononcées seraient un emprisonnement de huit jours au moins et de trois mois au plus, sans préjudice des dommages et intérêts.

On demande à aller aux voix sur le premier projet, et que le second soit imprimé et ajourné.

Lehardi pense que la derniere disposition du premier projet paralyse l'art. 35 de la loi du 19 fructidor, auquel les représentans du peuple doivent leur salut, et la République sa tranquillité. Si ce dernier article est adopté, et qu'à l'expiration des trois mois le projet pénal ne soit pas adopté, vous devez, dit-il, vous attendre à voir reparaître les bannieres de l'anarchie et du royalisme ; à voir les stipendiés de l'Angleterre provoquer les mesures révolutionnaires,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

et sonner le tocsin de la révolte, comme avant le 18 fructidor.

Plusieurs orateurs sont entendus pour et contre.

Jacqueminot propose de retrancher la derniere disposition du premier projet, et de déclarer que l'attribution donnée à la police par l'art. 35 de la loi du 19 fructidor, cessera dès l'instant que sera décrété le code pénal de la presse, et que, dans tous les cas, elle ne pourra s'étendre au-delà d'une année.

Le conseil adopte le premier projet ainsi amendé, et ajourne jusqu'après l'impression du second.

Villers, au nom de la commission des finances, présente le tableau des recettes et dépenses pour l'an VII. Celles-ci sont fixées à 600 millions. La contribution fonciere est réduite à 210 millions, et la contribution mobiliaire, personnelle et somptuaire, à 30 millions.

Savary a fait adopter, dans la séance du 9, un projet de résolution concernant les attributions des conseils de guerre.

La discussion s'est ensuite ouverte sur le projet de Poulain-Grandpré, relatif à l'organisation de l'administration de la poste aux chevaux. Les 42 articles qui le composent ont été adoptés avec quelques amendemens.

Cacaut, au nom de la commission chargée de proposer le mode d'exécution de l'art. 308 de la constitution, propose, le 11, un projet de résolution dont le conseil ordonne l'impression et l'ajournement.

La discussion s'ouvre ensuite sur le projet de la commission des finances, relatif à l'établissement d'un impôt sur le sel.

Couturier obtient la parole pour le combattre. Il y remarque deux inconvéniens principaux. Les mesures employées pour empêcher la fraude ne sont point assez séveres; et, dans ce cas, le but de la commission est manqué, et l'impôt ne rapportera rien.

D'un autre côté, il appréhende que l'excès contraire ne ramene les vexations de l'ancien régime, et n'a-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tiene à la République les cœurs des habitans de la campagne.

Impression.

Girald partage le même avis. Il ne voit pas la nécessité de cet impôt; plus on multiplie les impositions, moins on en obtient. Il vaudrait beaucoup mieux faire des économies et des réductions sur les dépenses, que d'augmenter ainsi les mécontentemens.

Impression.

Un autre membre se plaint de la défaveur qu'on cherche à jetter sur ce projet, en assimilant aux gabelles l'impôt proposé. Il le regarde comme le moins onéreux au peuple, et le plus facile dans sa perception. Il croit que c'est un des meilleurs moyens de diminuer le fardeau des contributions directes.

Impression.

N..... pense qu'on ne saurait trop tôt faire justice d'un projet notoirement désavantageux et oppressif pour les citoyens. On n'a pas détruit les gabelles sous le régime royal, pour les recréer sous le gouvernement républicain. Ce serait servir nos plus cruels ennemis, et justifier en quelque sorte leurs sinistres prophéties. En ordonnant un impôt sur les sels, il faudra bientôt faire un code pénal contre les contrebandiers; et si cet impôt ne rapporte pas autant qu'on l'aura cru, on l'augmentera bientôt, et ainsi, une fois que le principe aura été violé, on verra peu à peu se renouveller tous les abus de l'ancien fisc.

Il invoque la question préalable, en observant que d'ailleurs l'impôt n'est pas proportionné à la chose imposée, puisque le muids de sel qui se vend 30 à 36 francs au lieu de l'extraction, s'éleverait alors à 550 francs; qu'il favoriserait le commerce de l'étranger au préjudice du nôtre, et détruirait presqu'entièrement celui du hareng. On évalue le produit de cet impôt à 30 millions; mais je demande si c'est déduction faite des vols des percepteurs; car il leur sera plus profitable qu'à la République. Vous avez reconnu cet abus dans la perception des droits de passe, et vous avez pris le parti de l'affermer. Vous

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

serez bientôt obligés d'en faire autant pour la perception de l'impôt sur le sel ; et alors vous verriez renaître ces compagnies de fermiers-généraux, sangsues du peuple, qui l'ont épuisé. On assure que d'immenses magasins existent à Paris même, et qu'on n'attend qu'un décret pour les ouvrir.

Favoriserez-vous les spéculations de ces vils agioteurs ? Non ; vous ordonnerez des réductions, des économies sur les dépenses ; ou, si vous croyez nécessaire d'établir des impôts indirects, vous les établirez sur des objets de luxe, tels que les sucres, les cafés, etc. — Impression.

On réclame à grands cris la clôture de la discussion et la question préalable sur le projet.

Baillieul insiste pour avoir la parole et expliquer les intentions de la commission des finances. Il dit qu'on n'a pas encore abordé la véritable question, et qu'on a professé des principes tout-à-fait contraires à l'intérêt même des citoyens dont on a paru prendre la défense.

On réclame de nouveau la clôture de la discussion. Elle est fermée, et le conseil déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur le projet proposé.

Aubert, organe de la commission des finances, fait, le 12, un rapport sur les moyens de faire face aux dépenses locales de la commune de Paris. Les mesures proposées par le rapporteur consistent à établir des droits d'entrée sur divers objets de consommation, tels que les vins, eaux-de-vie, liqueurs, vinaigres, fourages, bœufs, moutons, veaux, bois, pierres, moëlons. Cet impôt sera appellé octroi municipal de bienfaisance. Le Directoire sera chargé de faire tous les réglemens nécessaires pour sa perception.

La discussion s'ouvre sur l'organisation de l'administration des hypotheques.

Le conseil des Anciens a continué, dans sa séance du 6 fructidor, la discussion sur la résolution du 4 prairial, relative aux emprunts faits avec privilége sur les rentes viageres.

Chassey combat la résolution. Il soutient qu'on

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ne peut, sans porter atteinte aux conventions particulieres, priver les prêteurs sur les rentes des sûretés qu'ils se sont assurées par les contrats. De ce qu'ils s'étaient réservé un privilége, on ne peut les forcer d'accepter l'objet privilégiairement affecté, quand cet objet est devenu de nulle valeur. Dans aucun cas, on ne peut les forcer à prendre une sûreté plutôt qu'une autre, ou plutôt à n'en prendre qu'une quand ils en ont stipulé plusieurs. Le privilége n'exclut pas l'hypotheque; c'est un principe reconnu de tems immémorial.

Mais on compare les prêteurs sur les rentes aux prêteurs sur les offices supprimés, et l'on veut, en étendant l'art. LXXXIII de la loi du 24 frimaire an VI, que les premiers soient remboursés comme les autres en inscriptions. D'abord il fallait examiner les lois qui ont autorisé les débiteurs à donner des inscriptions en place de numéraire. On verrait peut être qu'elles n'ont point été rendues sans déroger au droit civil.

En supposant que les prêteurs sur rentes dussent être traités de même que les prêteurs sur offices supprimés, il faudrait encore distinguer entre les tems. Lorsque les propriétaires d'offices supprimés furent autorisés à rembourser leurs créanciers en inscriptions, on le fit avec des tempérances, des modifications; on le fit sur tout dans un tems qui empêchait que ceux-ci fussent entierement ruinés.

Mais les circonstances ne sont plus les mêmes; et l'on ne peut par conséquent faire l'application des lois précédentes à des individus qu'elles n'atteindraient pas sans consommer leur ruine. Les prêteurs sur offices supprimés qui ont été remboursés en assignats, ont pu les employer alors en acquisitions de domaines nationaux; mais les assignats qu'on donnerait aujourd'hui aux prêteurs sur rentes, n'ont plus la même valeur, ni le même emploi. Ainsi les choses ne sont point égales pour les deux especes de créanciers entre lesquels on a voulu établir une parité.

Vous voulez du crédit, dit Chassey en terminant,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

et vous adopteriez une résolution qui confond ensemble les droits de sept especes de créanciers! vous voulez du crédit, et de la même main qui en signerait la demande, vous effaceriez les engagemens que vous avez contractés avec les étrangers! vous voulez un crédit national, et vous commenceriez par donner l'exemple de la violation des conventions de particulier à particulier! Non; le conseil des Anciens juste, le conseil des Anciens conservateur des droits de tous, ne voudra détruire ceux de personne.

Je vote contre la résolution.

Bonnet (de l'Aude) répond que les prêteurs sur rentes doivent s'imputer à eux-mêmes leur non-remboursement. Ils avaient entre leurs mains le gage de leur prêt. Ils étaient les maîtres de vendre ce gage pour recouvrer leurs capitaux.

Rousseau résume les objections qui ont été faites contre la proposition de rejet faite par la commission, et répond à ces objections.

Le conseil ferme la discussion, et rejette la résolution.

La séance du 7 a été employée à la discussion d'un objet d'intérêt particulier.

Dans celle du 8, Rossée a fait le rapport sur la résolution portant création d'un nouveau département sous le nom de département de Léman, et dont la commune de Geneve sera le chef-lieu. La réunion du territoire genevois à la République Française, les relations commerciales et nombreuses de la commune de Geneve et son importance lui paraissent solliciter cette mesure et provoquer le démembrement de quelques cantons des départemens du Mont-Blanc et de l'Ain, pour composer le nouveau avec le pays genevois.

Un député du Mont-Blanc prend la parole pour prouver que l'intérêt de son département s'oppose à la formation de celui de Léman; mais plusieurs autres membres établissent que l'intérêt public nécessite cet établissement.

La résolution est mise aux voix et adoptée.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

La discussion sur la résolution relative aux fêtes décadaires a été reprise dans la séance du 9 et dans celle du 11.

Cornet et Mercier l'ont combattue. Il leur a paru que le décadi ne serait pas suffisant pour célébrer, dans les communes populeuses, tous les mariages et faire la lecture des lois; que la difficulté des chemins, les mauvais tems, ne permettront ni aux enfans ni aux vieillards de se rendre tous les décadis au chef-lieu de canton. Ainsi en admettant le principe, ils desireraient qu'on y mît quelques exceptions nécessaires.

Bairet convient que la résolution n'est pas sans défectuosités; mais il pense qu'il faut l'adopter pour donner de la solemnité aux mariages, et mettre dans la célébration des fêtes décadaires assez d'appareil, pour qu'elles se rapprochent au moins des fêtes religieuses.

La suite de la discussion a été ajournée.

Le conseil a approuvé, sans discussion, la résolution qui continue, jusqu'à la promulgation de la loi pénale sur les délits de la presse, les dispositions de l'art. 35 de la loi du 19 fructidor an V.

L'ordre du jour du 12 appellait la discussion de la résolution concernant les fêtes décadaires.

Moreau (de l'Yonne) parle en faveur de la résolution, invoquée par le vœu de tous les républicains. Son discours, non moins fort en raison qu'en éloquence, est une réponse victorieuse à ceux qui voudraient retarder l'établissement des institutions décadaires. A quelque méditation que se livre le législateur pour la confection d'une loi, toujours on y trouvera des imperfections, et la meilleure sera celle qui, puisée dans la nature des circonstances, offrira le moins d'inconvéniens. Qu'il ne s'arrête point surtout à des objets de détail qui dépendent de l'exécution; car il faut aussi abandonner quelque chose à la sagesse des magistrats du peuple; et c'est ainsi que le Directoire exécutif en a lui-même donné l'exemple dans son arrêté sur la fête prochaine du 18 fructidor, par lequel il s'en rapporte au zele des

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

administrations sur les moyens de lui donner un grand caractere.

L'orateur termine, en faisant sentir la nécessité de donner plus d'éclat à la cérémonie du mariage, par le contraste qu'il présente de ce qui se passe à la commune et au temple des catholiques, si l'on veut que les idées républicaines ne soient plus discréditées par l'autel.

Le conseil arrête que ce discours recevra les honneurs de l'impression.

L'ajournement est ensuite ordonné.

Dans la séance du 13 du conseil des Cinq-cents, Boulay (de la Meurthe), par motion d'ordre, vient réclamer l'égalité constitutionnelle en faveur des salines de son département et de tous les autres qui sont dans le même cas. Le conseil, dit-il, a rejetté l'impôt proposé sur le sel des marais salans. Il ne doit pas laisser subsister l'impôt de 10 francs par quintal de sel à l'extraction des salines des départemens que je viens de désigner. Je demande qu'une commission spéciale soit créée pour faire un rapport à cet égard.

Villers réclame l'ordre du jour. Il ne pense pas que cette demande soit une conséquence de la décision du conseil, relativement au projet de la commission des finances; car il y a une grande différence entre les salines et les marais salans. Ce serait encore priver le gouvernement d'une ressource de 5 millions. D'ailleurs, une loi a fixé le prix des sels provenant des salines dont il est question; il a été compris dans les recettes de l'an VI, et dans le projet sur les dépenses de l'an VII, soumis actuellement à la décision du conseil des Anciens. Il observe encore que, d'exception en exception, on finirait par n'avoir pas 400 millions de recette, quand il y a 600 millions de dépenses.

Boulay: Je m'appuie de l'opinion même du rapporteur dans son rapport, où il dit, en parlant de l'impôt proposé sur le sel, que, si on ne l'adopte pas, l'égalité sera lésée pour les départemens en faveur de qui je réclame. Je prétends plus, c'est que

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

loin d'y perdre, le gouvernement y gagnera; car s'il fait une recette de 4 millions, il en perd 7 à 8 par la contrebande.

Bailleul : Je demande à mon collègue Boulay s'il y a une gabelle dans ces départemens. S'il n'y en a pas, les habitans ne sont pas forcés d'acheter le sel des salines, et ils peuvent profiter de celui des marais salans.

Boulay : Oui, je soutiens qu'il y a une véritable gabelle dans mon département. ....

On interrompt l'orateur pour demander la clôture de la discussion ; et le conseil passe à l'ordre du jour. — On se forme en comité général.

Le 14, Riou, organe de la commission chargée de s'occuper du mode de constater les prises maritimes, déclare qu'on ne peut adopter la proposition faite de donner au Directoire exécutif le droit de s'immiscer dans le jugement des prises maritimes. Je ne crois pas, dit-il, qu'on veuille entretenir encore le conseil de cette idée, qui est si évidemment en contradiction avec les principes, dans un moment surtout où le cri de l'indignation se fait entendre dans cette enceinte contre l'immoralité et les dilapidateurs de la fortune publique. La commission a pensé qu'il fallait tracer aux corsaires la ligne invariable de leurs devoirs, que la cupidité n'a pas toujours respectée ; trouver les moyens de faire respecter les passe ports du gouvernement français, et faire jouir enfin les navires qui fréquentent nos ports, de la protection et de la sûreté que les traites leur assurent. Fixez vos regards sur les neutres, qui, malheureusement en trop petit nombre, importent chez nous les objets dont nous avons le plus grand besoin, s'identifient avec notre industie nationale, deviennent nos facteurs, et concourent ainsi à l'accroissement de notre commerce.

L'orateur, en examinant ce qui concerne les neutres, toujours si ingénieux à imaginer des moyens de simulation pour tromper les armateurs, établit entre eux cette ligne de démarcation : les bâtimens sortant d'un port étranger, et ceux sortant d'un port

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

français, ont-ils pris charge? Dans le premier cas, il faut multiplier contre eux les précautions, et que notre législation devienne sévere, minutieuse, soupçonneuse même. Dans le second, nous devons être en pleine sécurité, et la surveillance doit se changer en protection; car si les neutres sont souvent nos ennemis, ils nous deviennent souvent nécessaires pour assurer nos approvisionnemens, et exporter les produits de notre sol et de nos manufactures, ils deviennent en quelque sorte, pendant les divisions sanglantes de deux puissances, des liens indivibles qui tiennent unies les différentes parties du monde, et entretiennent l'industrie vivifiante au milieu même des horreurs de la guerre. Après quelques autres observations, le rapporteur propose deux nouveaux projets, dont les dispositions principales sont bâtées sur les précédens. Impression et ajournement.

Le reste de la séance a été employé à la discussion sur le régime hypothécaire.

Le conseil des Anciens a repris, le 13, la discussion sur la résolution du 6 messidor relative aux fêtes décadaires.

Decomberousse répond aux objections qu'on a faites contre cette résolution. Si l'on mêle à ces fêtes, dit-il, des idées de morale religieuse, comme on l'a demandé, on court le risque de n'en plus faire de fêtes civiques, mais celles d'un nouveau culte. On se plaint de ce que la liberté des citoyens est blessée par la privation des mariages les autres jours que le décadi; mais la liberté des citoyens est-elle blessée, parce que les tribunaux ont des audiences périodiques qui prennent des vacances? On cite des cas d'urgence, des hypothèses particulieres qui sembleraient nécessiter chaque jour la célébration des mariages. Il n'y a point de loi qui soit à l'épreuve d'une hypothese particuliere; mais aussi les exceptions ne prouvent rien contre les avantages généraux que doit produire la loi.

On trouve que l'égalité est blessée, parce que la fête décadaire ne sera célébrée qu'au chef-lieu du canton; mais l'égalité est-elle blessée, parce que

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

toutes les communes de la République ne possedent pas des administrations centrales et communales, etc.

On dit que la résolution est inexécutable. Le *maximum* de la population de chaque canton rural n'excede pas dix mille ames. Ce nombre donnera à peine quatre mariages par décadi ; ainsi il n'y aura pas de nécessité d'en renvoyer aucun au décadi suivant. Cet inconvénient pourrait avoir lieu tout au plus dans quelques grandes villes, dont la population est à peine le centieme de celle de la République. Et dans ce cas, il n'y a point de transport ni de frais de voyage à regretter, parce que tout le monde demeure sur les lieux.

Enfin on objecte les mauvais tems, les difficultés des chemins ; mais les citoyens ne sont-ils point obligés de venir dans tous les tems, non au chef-lieu de canton, mais à celui du département, qui est bien plus éloigné, lorsqu'ils sont appelés comme témoins ou comme jurés?

Decomberousse se résume de nouveau, en votant pour la résolution. — Le conseil l'approuve.

La discussion de la résolution relative aux secours à accorder aux veuves et enfans des militaires et employés, composant l'armée de terre et de mer, est reprise le 14. — Lacuée a combattu quelques-unes de ses dispositions ; mais Marbot, appuyant sur la nécessité de venir promptement au secours des veuves et enfans des militaires, qui sont dans la plus grande détresse, observe que ses défectuosités ne touchent point au fond de la résolution, qu'une nouvelle pourra les réparer; et il insiste pour son adoption. — Elle est approuvée.

PARIS. *Nonidi, 29 Fructidor, l'an VI de la République.*

La fête du 18 fructidor s'est célébrée hier au Champ-de-Mars et dans les deux conseils du Corps législatif. Cette époque rappelle l'un des plus grands dangers auxquels ait été exposée la constitution de l'an III. Elle était attaquée avec d'autant plus d'adresse, que ceux qui travaillaient à la

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

détruire l'invoquaient sans cesse en apparence; mais dans le fond, toutes les institutions républicaines étaient anéanties pour y substituer des institutions monarchiques. On dissertait beaucoup sur les finances, et l'on ne s'arrêtait sur aucun systême utile; on refusait au gouvernement toute espece de ressources : on parlait de paix au milieu de toutes nos victoires; mais on n'en parlait que pour relever les espérances des puissances ennemies, et pour faire leurs conditions meilleures.

Le gouvernement triompha de tous ces obstacles. Mais on s'abuserait étrangement, si l'on croyait que le parti vaincu n'ait cherché et ne cherche encore à se relever, en changeant de masque et de banniere. On en peut juger par les manœuvres employées dans les dernieres élections; on a cherché à passer d'un extrême à l'autre, parce qu'on sait très-bien que les extrêmes ne s'accordent point avec l'esprit d'ordre et de conservation, sans lequel aucun Etat constitutionnel ne peut subsister. Le gouvernement et le Corps législatif ont encore déjoué ce nouveau plan. Mais ce n'est que par la plus extrême surveillance, et par l'observation imperturbable des mêmes principes, que l'on parviendra à contenir tous les partis extrêmes. C'est sur-tout en donnant toute son attention à un bon systême pratique de finance, que l'on donnera au gouvernement les moyens de faire une paix prompte et honorable, ou de soutenir la guerre, si nous sommes encore réduits à cette dure nécessité. Le succès des négociations de Rastadt a toujours été dans un rapport exact avec le plus ou le moins de probabilité de l'amélioration de nos finances. Faisons le fonds effectif du budjet de l'an VII, et soyons assurés qu'il avancera plus les négociations de Rastadt que toutes les notes de nos plénipotentiaires.

— Le général Bonaparte ayant rencontré six bâtimens marchands suédois dans la Méditerranée, destinés pour Naples, a fait venir à son bord les six capitaines, et ayant trouvé leurs papiers en regle, il leur a représenté que pour ôter aux Anglais la connaissance de sa marche, il devrait les obliger à suivre sa flotte; mais que ne voulant pas leur causer un dommage et un retard aussi considérable, il leur demandait seulement leur parole d'honneur qu'ils entreraient dans le port de Cagliari en Sardaigne, et qu'ils y resteraient quelques jours, afin de lui donner le tems de faire route; les capitaines ont donné leur parole et observé exactement leur engagement. Cette loyauté du général français contraste fortement avec la conduite infâme des Anglais. Cet article a

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

été affiché à la bourse de Stockholm, par ordre du gouvernement suédois.

— Nous sommes toujours dans l'attente des nouvelles officielles de Bonaparte. Ce n'est qu'en combinant ce qui nous arrive des différentes gazettes de l'Italie et de l'Allemagne, que nous avons de fortes raisons de croire qu'il a opéré son débarquement à Alexandrie. Mais jusqu'à l'arrivée d'un courier, certains nouvellistes officieux continueront à semer des bruits aussi absurdes que désastreux.

— Le cit. Arnaud, président du tribunal criminel de la Seine, vient d'être nommé secrétaire-général de la police; et le cit. Scipion Bexon, membre distingué des tribunaux de Paris, est nommé président du tribunal criminel.

— Le cit. Descorches, ex-ministre plénipotentiaire près la Porte ottomane, retourne à Constantinople en qualité d'ambassadeur de la République Française.

— Le cit. Perrochel, secrétaire de légation à Madrid, est nommé ministre plénipotentiaire de la République Française près la République Helvétique : on ne dit pas encore qui remplacera Perrochel à Madrid.

— Le cit. Gaudin, ci-devant secrétaire d'ambassade à Vienne, est nommé secrétaire de légation à Constantinople.

— Le cit. Lazare Magallon est nommé consul de la République Française à Rhodes, à la place de Moltedo.

— Le capitaine Baudin, qui a amené de la Trinité à Paris les 150 caisses de végétaux vivans, dont une partie a embelli le cortége triomphal du 10 août, se dispose à aller recueillir de nouvelles richesses. On prépare, en ce moment, pour le Japon et la mer du Sud, une expédition dont il aura le commandement.

— Les cit. Olivier et Brugnieres, naturalistes, que le gouvernement avait chargés de parcourir les diverses provinces de l'Asie, pour y recueillir les objets d'histoire naturelle qu'elles offrent, seront incessamment de retour en France avec une abondante récolte de ces objets. Le reis-effendi fait le plus grand éloge de ces deux savans.

LOTERIE NATIONALE.

Tirage du 16 fructidor.

Les numéros sortis sont : 83, 42, 60, 79, 5.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

N°. 36.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 30 FRUCTIDOR, *l'an sixieme de la République.*

HISTOIRE.

VIE de L. HOCHE, général des armées de la République Française, par A. ROUSSELIN; suivie de sa Correspondance publique et privée *avec le gouvernement, les ministres, les généraux*, etc., *dans ses divers commandemens des armées de la Moselle et du Rhin; des côtes de Cherbourg, de Brest, de l'Ouest et de l'Océan, d'Irlande et de Sambre et Meuse.* Seconde édition, *corrigée et augmentée de trois planches gravées en taille-douce, représentant le* déblocus de Dunkerque, l'affaire de Quiberon, *et* le théâtre de la guerre sur le Rhin. *Deux volumes* in-8°. *de* 1000 *pages, imprimés sur carré fin, avec le portrait de* L. HOCHE. *Prix,* 10 *francs brochés, et* 13 *fr. franc de port par la poste; en papier vélin,* 24 *francs. A Paris, chez* F. BUISSON, *imprimeur-libraire, rue Hautefeuille*, n°. 20.

LA monarchie ne serait pas un mal, s'il n'était pas de son essence d'anéantir ou d'étouffer toutes les vertus dans le cœur des hommes; le gouvernement républicain ne serait pas le seul convenable à des êtres libres et généreux, si par sa nature il ne tendait pas incessamment à raviver, pour ainsi dire, dans les ames ces sentimens de liberté et de générosité qu'il y fait naître, à donner aux facultés de

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

l'homme un développement et une énergie inconnue dans les autres gouvernemens, incompatible même avec leur essence. L'histoire de la révolution française présente une foule de faits qui tous démontrent cette vérité importante; et la vie du général *Hoche*, particulierement, en offre quelques-uns qui ne sont pas les moins éclatans. Hoche fut fait général en chef à 24 ans, et mourut avant 30 ans; les cinq années de sa carriere militaire ont été marquées par des actions qui éterniseront sa mémoire. La reprise des lignes de Weissembourg, la pacification de la Vendée, si long-tems inondée du sang français, les victoires de Quiberon, de Neuwied, etc, seront immortelles comme la République qu'elles ont affermie sur des bâses inébranlables. Cependant il faut le dire à ces hommes dont le jugement dépravé par les préjugés de la monarchie, semble méconnaître les vertus que n'environne point l'éclat factice d'un vain nom, ou celui d'une richesse trop souvent mal acquise, le pere du général *Hoche* était garde du chenil de Louis XV, il était pauvre, et ce fut une marchande de légumes à Versailles, tante du général *Hoche*, qui prit soin des premieres années de cet enfant, dont les talens et les vertus devaient un jour contribuer si puissamment à la gloire et au bonheur de sa patrie. Au reste, le plus grand nombre des braves qui, comme *Hoche*, ont conduit à la victoire nos invincibles armées, ont su, comme lui, forcer la Renommée à publier avec éclat des noms auparavant obscurs et ignorés. Sans doute il viendra un tems, et ce tems n'est pas éloigné, où ces faits qui, en dépit de nos absurdes institutions, proclameront d'une

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

maniere si solemnelle l'égalité que la nature a voulu mettre entre ses enfans, ne seront plus pour nous l'objet d'un étonnement stupide. Sans doute nous saurons un jour que quelle que soit la supériorité de talens et de moyens avec laquelle certains individus semblent naître, les circonstances font peut-être encore plus pour eux que la nature même, et nous apprendrons à préparer pour la jeunesse républicaine des circonstances propres à développer en elle les qualités et les vertus nécessaires au maintien de sa liberté et de son bonheur.

La vie du général Hoche offre en ce genre, de grandes leçons et de grands exemples, et le patriote estimable qui s'est appliqué à nous retracer avec chaleur et avec énergie la vie et les actions du jeune héros que nous avons perdu, qui s'est occupé avec beaucoup de soins et de peines à rassembler les monumens authentiques de cette vie si pleine et si glorieuse, a des droits à la reconnaissance, non-seulement de ses concitoyens, mais même des amis de la liberté dans tous les pays. Des deux volumes qui composent l'ouvrage que nous annonçons, le premier est consacré à la narration des actions de Hoche, c'est l'histoire suivie de sa jeunesse, de ses triomphes et de sa vie; le second contient toute la correspondance de Hoche avec les généraux et officiers qui ont été en relation avec lui, ses dépêches aux ministres et au gouvernement, ses ordres, ses proclamations, etc. C'est, pour ainsi dire, le recueil des pieces justificatives qui viennent à l'appui des faits que contient le premier volume. On voit que le cit. Rousselin, à qui nous devons ce précieux ou-

Digitized by Google
Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

vrage, a connu toute l'étendue des devoirs d'un historien et d'un biographe qui n'aspire pas seulement à satisfaire une vaine curiosité, mais qui desire ardemment d'être utile aux hommes en leur offrant de grands exemples, et de contribuer à les enflammer d'une noble et généreuse ardeur pour la liberté à laquelle la nature les a appellés, et sans laquelle il ne saurait y avoir de véritable bonheur social. « Je me suis transporté aux armées que Hoche » a commandées, dit-il; j'ai voulu reconnaître moi-» même les vestiges de l'affliction publique, re-» cueillir les larmes de ses camarades, voir le champ » de ses triomphes, et visiter les hameaux un mo-» ment effrayés de ses victoires, dans lesquels il a » laissé le bonheur. J'ai interrogé par-tout curieu-» sement; j'ai cherché le caractere de l'homme; » j'ai cru que rien n'était minutieux de ce qui pou-» vait servir à le démêler. J'ai pensé que les habi-» tudes domestiques, les paroles, les gestes même, » quelquefois inapperçus par le vulgaire, étaient » souvent la lumiere de l'histoire, et son fil con-» ducteur; j'ai fait, dans la mémoire de ceux qui » ont approché Hoche de plus près, l'investigation » des souvenirs qu'il a laissés dans leurs ames. Je » me suis mis, pour ainsi dire, à la poursuite de sa » vie, et j'en ai suivi la trace jusques dans le cœur » de ses ennemis. » C'est ainsi que le philosophe de Chéronée avait conçu qu'il fallait écrire l'histoire des grands hommes; et l'on trouve dans l'ouvrage du cit. Rousselin un grand nombre de ces traits naïfs, de ces anecdotes à la fois piquantes et instructives qui nous charment dans les vies de Plutarque.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Mais nous devons à la vérité d'observer que le style de l'écrivain français est trop souvent celui du panégyrique : ce léger défaut, car nous croyons que c'en est un, peut être excusé par l'enthousiasme qu'inspire le sujet, mais peut-être l'auteur aurait-il dû se rappeller que les grandes choses sont celles qui perdent le moins à être racontées avec simplicité. Comme les faits militaires de Hoche sont parfaitement connus de tous les Républicains par l'influence qu'ils ont eu sur les destinées de la patrie, nous ne donnerons pas ici l'analyse de sa vie faite pour être lue toute entiere avec le plus vif intérêt ; nous nous bornerons uniquement à citer quelques-unes de ces anecdotes moins connues qui caractérisent le héros intrépide, l'homme généreux et sensible, l'être véritablement supérieur. A Freischewiller, l'artillerie des ennemis tonnait sur son armée ; il volait devant les bataillons républicains, et dans un accès de cette gaité que les guerriers français conservent au milieu des plus grands dangers, il s'écria : *A six cents livres piece, les canons, mes camarades !* Cette saillie, en faisant sur l'esprit des soldats l'impression la plus joyeuse, produisit tout l'effet que le général en attendait. *Adjugez !* cria-t-on de plusieurs endroits de la ligne (elle s'avançait au redoutable pas de charge); et vingt-deux pieces de canon furent prises aux Autrichiens. « Le mot qu'il » dit à la bataille de Wert, l'une des plus meur- » trieres dont les annales de la guerre fassent men- » tion, n'est pas un trait moins remarquable de son » sang-froid : un boulet vient couper en deux un » arbre sous lequel Hoche était à cheval ; les bran-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

» ches tombent sur lui ; le poids de leur chûte faillit » l'écraser ; tranquillement il s'en débarrasse ; et, » sans s'émouvoir, continue à donner des ordres ; il » n'était pas encore démêlé de cet embarras, qu'un » nouveau boulet vient lui tuer son cheval entre » les jambes ; il demande, en riant, le cheval d'un » dragon qui l'accompagnait. *Ces messieurs vou-* » *draient*, dit-il, *me faire servir dans l'infanterie.* » — « S'il était impétueux et terrible dans le feu de » l'action, il n'était pas moins sage et prudent dans » ses dispositions. *La réflexion doit préparer*, disait-il, » *la foudre exécuter.* » — A ces traits qui peignent d'une manière si frappante la bravoure intrépide, ajoutons-en quelques autres où se montrent avec autant d'éclat la sensibilité la plus touchante, et l'élévation d'une ame véritablement généreuse. — « Quatre mois s'étaient écoulés sans que les deux » armées du Rhin et de la Moselle eussent fait d'ef- » forts pour attaquer. L'ennemi avait eu le tems de » se fortifier considérablement. Le Prussien, sur la » Sarre ; l'Autrichien, dans une partie des Vosges, » à Freichsweiller et à Rischoffen... La position de » Landau devenait chaque jour plus inquiétante. » C'est dans ce moment d'alarme que Hoche arrive » à l'armée de la Moselle.... Un jeune militaire que » sa première vue avait transporté d'enthousiasme, » inséra la note suivante dans un journal qui s'im- » primait à l'armée : *Courage, confiance, défenseurs* » *de la patrie ; nous allons sortir de notre engourdisse-* » *ment. Notre nouveau général m'a paru jeune comme la* » *révolution, robuste comme le peuple ; il n'a pas la vue* » *miope, comme celui qu'il vient remplacer ; son regard*

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

» *est fier et étendu comme celui d'un aigle ; espérons, mes* » *amis ; il nous conduira comme des Français doivent* » *l'être.* Hoche vit l'article : il demanda l'auteur. » C'était le jeune Guigny, adjoint à son état-major. » Il l'enleve avec vivacité dans ses bras, et le serre » de toute sa force, en l'arrosant de ses larmes : » *Viens, mon ami*, lui dit-il, *toi qui as lu dans un cœur* » *brûlant pour la liberté et la gloire de sa patrie : je t'em-* » *brasse parce que tu m'as deviné ; tu verras que tu ne* » *t'es pas trompé. Nous causerons souvent ensemble : tu* » *me feras connaître ceux qui sont animés des mêmes sen-* » *timens que nous, ceux qui, moins ardens dans leurs* » *opinions politiques, ont des talens militaires et de la* » *bravoure ; nous utiliserons tout, mais surtout des Répu-* » *blicains.* »

Hoche venait de gagner la bataille de Wert, de reprendre les lignes de Weissembourg ; il avait délivré Landau ; en un mot, on devait à sa bravoure et à son génie des succès et des triomphes presque continuels, et sur lesquels peu de tems auparavant on n'aurait osé compter. C'est alors que l'envie se déchaîna contre lui ; alors il se vit en butte à ces persécutions sourdes par lesquelles la médiocrité humiliée cherche à se venger de l'éclat qui l'importune, et n'y réussit que trop souvent, à la honte de l'humanité. « Cependant une noble défiance de lui-» même le portait à se chercher plutôt des torts réels » qu'à croire à la profonde perversité de ses enne-» mis. Un soir, il prend à part l'adjudant général » Chasseloup.... *Je suis jeune*, lui dit-il ; *par les quel-* » *ques années que tu as plus que moi, je te conjure de* » *me prouver que tu es un honnête homme en m'avertis-*

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

» *sant des fautes que je pourrais commettre, et me di-*
» *sant toujours franchement la vérité.* » Mais tandis que nos invincibles armées portaient au-dehors la gloire du nom français, des monstres féroces semblaient prendre à tâche d'en ternir l'éclat au-dedans, par les crimes sans nombre et sans utilité dont ils se souillaient chaque jour. La loyauté de Hoche, son dévouement si entier, si absolu, à la patrie et à la cause de la liberté, ne firent qu'irriter les bourreaux de la France, et ils résolurent d'ajouter cette illustre victime à toutes celles qu'ils avaient déja immolées. Mais soit que la lâcheté qui s'allie si ordinairement avec la cruauté leur fit craindre le ressentiment d'une armée dont Hoche était adoré, soit qu'un reste de honte leur fit éviter l'éclat d'une si révoltante iniquité, ils affecterent de donner à sa proscription l'air d'un triomphe. Le comité de salut public le nomma général en chef de l'armée d'Italie. Après quelques jours d'une marche forcée il arrive à Nice. Aussi-tôt l'agent chargé de l'exécution du mandat d'arrêt se présente à lui, et lui expose sa mission : *Pardon, général*, lui dit froidement Hoche, *j'ignorais que vous fussiez un gendarme, j'allais me coucher, j'ai besoin de repos, et ma conscience me permet de dormir. Je ne puis vous suivre avant demain matin.* On ne peut guerès douter du sort qui lui était réservé, sans l'heureux événement du 9 thermidor, lorsqu'on lit que le féroce Saint-Just était son ennemi personnel.

Nous en avons dit assez pour mettre les lecteurs à portée d'apprécier l'intérêt et le mérite de l'ouvrage que nous annonçons; ajoutons cependant que le second volume, qui comprend la correspondance

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

du général Hoche, nous a paru digne d'être lu et médité, avec autant de plaisir que d'utilité, par tous les vrais Républicains; que c'est-là qu'on voit ce héros, dont la perte est encore si vivement sentie par les amis de la liberté, se peindre lui-même, et sans y penser, sous les aspects les plus variés, toujours grand, toujours généreux, toujours admirable sous quelque point de vue qu'on le considère, comme guerrier, comme administrateur, comme citoyen, comme ami. On y voit ses talens et son génie s'étendre, se développer, se mettre enfin au niveau des circonstances plus ou moins alarmantes, mais toujours difficiles, où il se trouve placé. Toutes ses lettres de l'an II portent une empreinte de mélancolie sombre qui caractérise l'époque où elles furent écrites, et le gouvernement soupçonneux, tyrannique et cruel avec lequel il était obligé de correspondre. « Je viens de recevoir le nouvel arrêté » du comité de salut public, écrivait-il au ministre » de la guerre, et vais travailler à le mettre à exé- » cution..... Avec la meilleure volonté, nos braves » freres avaient besoin de repos. Te le dirai-je en- » fin? Je les conduisais à Trèves; c'était avec les » larmes aux yeux et le plus profond chagrin dans » le cœur: cependant je n'ai jamais douté du succès » de l'entreprise; mais qu'il nous eût coûté!..... si » je faisais une faute, j'en mourrais de douleur; » mon Dieu! elle serait involontaire: enfin, elle » serait faite, et la punition devrait la suivre. Bou- » chotte, viens à mon secours, je brûle pour mon » pays; mais cette qualité n'en est point une dans » un général républicain. — Je ne me mêle point

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

» volontairement des parties administratives ; mais je » suis souvent obligé d'entrer dans des détails, » beaucoup de personnes *considérant leur responsabilité avec la République.* » — « On a pu m'accuser » auprès de toi (dit-il à Bouchotte dans une autre » lettre), mais certes ceux qui m'ont vu et me con- » naissent, certifieront que je ne passe point dans » ma chambre ou dans les villes un tems que je » dois à la République..... Si le tems le permet, je » prouverai, ayant quatre décades, au comité, et à » toi, que je sais obéir, et que si la peine de ma » vie pouvait rendre la patrie libre et heureuse, » je n'en chargerais pas d'autres mains. » A-peu-près dans le même tems, il écrivait au cit. Dulac : « .... Abreuvé de dégoûts, noyé dans la douleur la » plus amere, tourmenté chaque jour d'une ma- » niere nouvelle,..... ce n'est plus, Dulac, l'homme » que tu as connu qui t'écrit ; c'est un malheureux » qui ne peut manger, boire, ni reposer nulle part... » Rien ne peut changer une mélancolie qui me con- » sume..... Ardent ami de la révolution, j'ai cru » qu'elle changerait les mœurs. Hélas ! l'intrigue est » toujours l'intrigue ; et malheur à celui qui n'a pas » de protecteurs. Tiré des rangs par je ne sais qui » et pourquoi, j'y rentrerai comme j'en suis sorti, » sans plaisir, ni peine, me contentant de faire des » vœux pour la prospérité des armes de la patrie. » Mais examinons-le sur un théâtre non moins glorieux, et où du moins il lui sera permis de se livrer à ces sentimens de générosité et d'humanité qui lui étaient si naturels. A peine est-il arrivé dans la Vendée, que ses proclamations annoncent aux

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

malheureux habitans de ces contrées que leur sort est changé, et que le regne de la justice, de l'humanité et de l'indulgence va succéder, pour eux, au plus épouvantable brigandage. « J'assure, disait-il, » à ceux qui seront tranquilles dans leurs foyers, » et maintiendront le repos public et général, paix, » union, sûreté, protection, liberté, et garantie de » leurs propriétés. Nous y mettrons toute la bonne » foi possible. Et moi aussi, j'ai été malheureux ; » je ne puis ni ne veux tromper ceux qui le sont. » Puissé-je, au contraire, verser dans leur sein toutes » les consolations qu'exige leur état. » Il disait, peu de tems après, dans un ordre à l'armée : « A » la voix de la patrie, l'homme libre s'arme et court » défendre ses foyers, sans chercher à imiter l'es- » clave de la tyrannie qu'un vil intérêt ou la crainte » du châtiment font mouvoir..... Le Républicain » qui ne connaît pas de maître, le Républicain qui » chérit ses devoirs, dont la discipline sévere con- » siste dans l'ardent amour de son pays, les observe » dans tous les lieux, et défend les citoyens de l'É- » tat qui l'a vu naître ; il protége les faibles contre » l'oppression des forts, fait respecter rigidement » les propriétés, console les malheureux et les aime » tous..... Une armée indisciplinée, dit-il ensuite, » est le plus grand fléau d'un pays qu'elle occupe » et qu'elle doit défendre. En conséquence, je rends » les chefs responsables des fautes de leurs subor- » donnés.... Je leur recommande de poursuivre, » sans relâche, le brigand dévastateur ; mais en » même tems de voir un Français, un frere, dans » l'homme égaré, séduit ou entraîné par l'erreur ou

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

» la crainte des châtimens, s'il est repentant, si son
» intention est de vivre en bon et paisible citoyen.
» La justice le prescrit, et la Convention natio-
» nale l'ordonne. »

Cet article, déja assez long, se prolongerait beaucoup au-delà des bornes que nous devons nous prescrire, si nous entreprenions de citer tous les traits de sensibilité, de grandeur d'ame, et de générosité que cette correspondance offre presqu'à chaque page. Nous finitons par une observation qui se présente naturellement à ceux qui ont lû l'ouvrage que nous annonçons, ou qui ont eu occasion de connaître les héros auxquels la nation française doit sa gloire et sa liberté, les Jourdan, les Moreau, les Desaix, les Kleber, et tant d'autres dont les noms vivront à jamais dans la mémoire des Républicains, c'est qu'avec les titres les plus légitimes à la gloire, tous ont donné l'exemple du plus noble désintéressement pour eux-mêmes, et de la plus sincere admiration pour les talens et les succès de leurs rivaux. On ne saurait lire sans attendrissement les témoignages de l'affection de Hoche, pour le vainqueur de Fleurus, la lettre remplie d'un généreux enthousiasme qu'il écrivit au conquérant de l'Italie, après la célebre victoire de Millesimo. L'amour de la patrie et de la liberté est un culte dans lequel les ames de tous ces braves se sont réunies; chacun d'eux a pu se dire, en apprenant les succès de son collégue: Voilà ce que j'aurais voulu faire à sa place, et je suis sûr qu'il n'avait pas un cœur plus ardent, plus dévoué que le mien à la gloire et au bonheur du peuple français. Voilà les hommes que tous les

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Républicains doivent se proposer pour modeles ; nous devons tous être bien convaincus de cette vérité, qu'il n'y a que l'être *fort* qui puisse se dire libre et indépendant, et nous prenons ici le mot de *force* dans toute l'étendue de son acception physique, morale et intellectuelle. Puissent les représentans de la grande nation se bien pénétrer de cette importante vérité, et la faire servir de bâse aux institutions républicaines dont il serait si essentiel qu'ils s'occupassent, et félicitons le respectable Jourdan de l'avoir développée d'une maniere frappante dans le rapport qu'il a fait au conseil des Cinq cents sur l'organisation militaire de la République !

HISTOIRE NATURELLE.

Discours d'ouverture et de clôture du Cours d'Histoire naturelle des animaux vertébrés et à sang rouge ; par le cit. Lacépède, *de l'Institut national de France.* In-4°. *de* 57 *pages. A Paris, chez* Plassan. *L'an VI.*

Chargé de remplacer le cit. Geoffroy, qui est de l'expédition de Bonaparte, le cit. Lacépède a fait cette année, au Muséum d'histoire naturelle, le Cours entier des animaux vertébrés et à sang rouge. Il a donc occupé ses auditeurs, de l'homme, des quadrupedes-vivipares, des cétacées, des oiseaux, des quadrupedes-ovipares, des serpens et des poissons. Déjà ce digne émule de Buffon a publié d'élégantes histoires des cétacées, des quadrupedes-ovi-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

pares, des serpens, et le premier volume de celle des poissons. Plus heureux que la plupart des écrivains dont la mort ou des causes particulieres ont interrompu les ouvrages, Buffon est continué avec la même élégance de style, et même avec plus de méthode. C'est peut-être la seule *suite* qui ne dépare point l'ouvrage qu'elle accompagne.

Le professeur Lacépède publie aujourd'hui les Discours qui ont ouvert et terminé la vaste carriere de son enseignement. Ces deux morceaux sont également intéressans, et par les grands tableaux qu'ils renferment, et par le brillant coloris du pinceau. Le premier cependant est celui dont nous extrairons le plus de traits, parce qu'il y est traité de l'homme, et que cette matiere y est présentée de maniere à intéresser non seulement le naturaliste, mais encore l'*idéologiste* (jadis *métaphysicien*). — Au centre de cet immense ensemble, au milieu des êtres organisés, vivans et sensibles, est l'homme, cet admirable ouvrage de la puissance créatrice. Quel plus grand intérêt que celui de l'observer? Quelles plus grandes difficultés que celles de le connaître? Quel objet est plus près de nous? Nous le voyons, nous le touchons, nous en avons le sentiment intime : il est nous; et néanmoins son essence se dérobe à notre esprit; elle échappe à sa propre intelligence. Ah! c'est précisément cette identité qui le soustrait à l'intuition. Nous ne saisissons que par la diversité des rapports; et ici entre l'observateur et le sujet de l'examen, tout se ressemble et rien ne differe. Cherchons donc hors de lui, hors de nous, la lumiere qui nous manque; qu'il soit

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

sans cesse l'objet remarquable auquel nous rapporterons tous ceux qui frapperont nos regards; et cependant, pour que nos comparaisons soient plus utiles, réunissons dès ce moment les grands résultats qu'ont fait naître des rapprochemens semblables ou analogues à ceux que nous nous prescrirons.

Les professeurs d'anatomie proprement dite, font connaître dans leurs cours la structure extérieure de l'homme et les ressorts intérieurs qui donnent à l'homme la vie et le sentiment. Le cit. Lacépède ne fait connaître que les produits de ces ressorts, que l'homme de la nature, que l'espece enfin; et non les individus. Le castor nous montre que l'homme sauvage n'aurait pas vécu isolé. — Plaçons-le sur une terre tempérée. Sa tête hérissée de cheveux durs et pressés, son front voilé par une sorte de criniere touffue, ses yeux cachés sous des sourcils épais, sa bouche recouverte d'une barbe très-longue, qui retombe en désordre sur une poitrine velue; tout son corps garni de poils, ses ongles allongés et crochus; telle est l'image qu'il présente. La majesté de sa face auguste, les traits de l'intelligence, la marque d'une essence supérieure, le sceau du génie, tout est, pour ainsi dire, encore caché sous l'enveloppe d'une bête féroce. L'entiere liberté de ses mouvemens, le besoin d'attaquer ou celui de se défendre, donnent à ses muscles une grande vigueur, et à tous ses membres une grande souplesse. Il montre une force, une agilité et une adresse bien supérieures à celles de l'homme perfectionné. Mais que sont son adresse et son agilité à côté de celles du singe? Et qu'est sa force me-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

surée avec celle du cheval, du taureau, du rhinocéros et de l'éléphant?

Voilà l'homme seul, ce portrait supposé, cet état hypothétique, qui est subordonné à la création, et qui est par-là du ressort de l'imagiuation et de la poésie plutôt que du naturaliste, pour qui la matiere prend tous les jours une forme nouvelle, sans commencer jamais. La naissance de la parole est encore de la même nature; aussi le professeur l'a-t-il chantée. — Au milieu de ces bois, dans le fond de ces antres sombres, l'homme rencontre sa compagne; le printems répand autour d'eux sa chaleur vivifiante; un sentiment irrésistible les entraîne l'un vers l'autre; la nuit les enveloppe de ses ombres; la nature commande; l'homme ne séra plus seul sur une terre sauvage. Son existence est doublée; elle est triple au bout de neuf mois; le nouvel être auquel il aura donné le jour, aura besoin pendant long tems ou de lait, ou de soins, ou de secours; tous les feux du sentiment s'allument et s'animent par leur action mutuelle; un lien durable est tissu, le partage des plaisirs et des peines est établi, la famille est formée. La voix, qui n'est plus uniquement répétée par un écho insensible, mais à laquelle peut répondre une voix et semblable et bien chere, est maintenant bien des fois exercée...; elle n'avait encore indiqué que l'effroi, elle exprime la tendresse; elle se radoucit, elle se diversifie, etc. etc.

L'acquisition d'une compagne n'est pas une conquête pour l'homme, c'est la réunion des deux parties d'un tout. Il va faire une véritable conquête.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

quête. — Cependant, au milieu de ces bois voisins des eaux, et dont les grottes naturelles sont encore l'habitation de l'espece humaine, un animal doué d'un odorat exquis, d'une vue perçante, d'un instinct supérieur, d'un naturel aimant, courageux pour les objets qui lui sont chers, timide pour ses propres besoins, avide d'un secours étranger, réclamant sans cesse un appui, se livrant sans réserve, modifiant ses habitudes par affection, docile par sentiment, supportant même l'ingratitude, oubliant tout, excepté les bienfaits, et fidele jusqu'au trépas, s'attache à l'homme, se dévoue à le servir, lui abandonne véritablement tout son être; et par cette alliance volontaire et durable, lui donne le sceptre du monde. Jusqu'à ce moment, l'homme n'avait pu que repousser, poursuivre, mettre à mort les animaux : maintenant il va les régir. Aidé du chien, son nouveau, son infatigable compagnon, il réunit autour de lui la chevre, la brebis, la vache; il forme des troupeaux, il acquiert dans le lait un aliment salubre et abondant; la houlette remplace la hache et la massue; il devient pasteur.

La conquête du cheval et du chameau termine la carriere du nouveau conquérant. Mais les arts lui procurent des biens nouveaux et des jouissances nouvelles. Il a découvert d'abord les arts qui satisfont aux premiers besoins. Les métiers sont venus ensuite. A ceux-ci vont succéder les arts de luxe. Voici la maniere aussi ingénieuse qu'élégante, dont ils éclosent sous la plume du cit. Lacépède. On sait qu'il cultive la musique avec succès, et qu'il a écrit

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

une *poétique de la musique*. Si on l'ignorait, ce brillant paragraphe le ferait pressentir.

— Dominateur absolu du chien dévoué et du coursier courageux, maître de nombreux troupeaux, créateur en quelque sorte de végétaux utiles, propriétaire de la terre qu'il féconde, dispensateur des forces terribles du feu, sentant chaque jour son intelligence s'animer, son sentiment se vivifier, son empire s'étendre, fier de son pouvoir, se complaisant dans ses ouvrages, enivré de ses jouissances, rempli de son bonheur, élevant vers le ciel son front majestueux, agitant avec vivacité ses membres vigoureux, cédant à la joie, à l'espérance, au transport qui l'entraîne, l'homme maintenant manifeste, dans toute leur plénitude, des mouvemens intérieurs qu'il ne peut plus contenir. Il exhale, pour ainsi dire, le plaisir qui l'enchante. Il s'élance, bondit, retombe, s'élance encore, retombe de nouveau, pour prolonger cette vive expression du délire fortuné auquel il s'abandonne, pour que la fatigue en abrége le moins possible la durée, il met de la régularité dans ses efforts, de l'égalité dans les intervalles qui séparent ses pas, de la symmétrie dans ses gestes; et le contentement qu'il éprouve étant bientôt partagé dans toute son étendue par sa compagne et par ses fils, la première danse réguliere a lieu sur la terre. Des paroles touchantes l'accompagnent : elles sont proférées avec l'accent de la sensibilité. Des sons articulés ne suffisent plus à la situation qui inspire l'homme, ses fils et sa compagne; la voix est plus soutenue, élevée et rabaissée avec promptitude,

Digitized by Google
Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

portée au-delà de grands intervalles, les paroles et les tons successifs sont nécessairement divisés par portions symmétriques, comme la danse à laquelle ils s'unissent; et le premier chant est entendu, et la poésie naît avec le chant.

Celui qui regarde autour de lui sans observer, croit qu'il n'y a que deux races d'hommes, l'Européen et l'Africain ou le Nègre. Il n'en est pas de même du naturaliste. — Quatre races principales occupent la surface du globe. La première est celle des Arabes, des Abyssins, des Maures, des Persans, des habitans indigènes de la presqu'isle de l'Inde, des Turcs, des Circassiens, des Grecs, des Germains, des Français et de presque tous les Européens. Dans cette variété de l'espèce humaine, le visage est ovale, le nez est proéminent; l'angle nommé facial, dont l'ouverture, en indiquant la saillie du crâne relativement à celle des mâchoires, paraît annoncer la supériorité de l'intelligence sur les appétits grossiers, est de quatre-vingt-dix degrés, et se rapproche le plus de celui que le génie des plus habiles sculpteurs de l'antiquité a cru devoir donner à la beauté parfaite, et particulièrement à la beauté céleste. La seconde race est celle des Mongols, des Mantchéoux, des Kalmouks ou Eleuths, des Chinois, des Japonais, de plusieurs peuples de l'Inde qui vivent au-delà du Gange. Les caractères de cette race consistent dans un front plat, des yeux placés obliquement, un nez petit, des joues saillantes, de grosses lèvres, un angle facial moins ouvert que celui des Européens, et par conséquent plus éloigné de celui que la poétique ima-

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

gination des Grecs a supposé dans leurs divinités. Les hommes de la troisieme race habitent sur les côtes occidentales, méridionales et orientales de l'Afrique, depuis le Sénégal jusqu'à la Mer-Rouge. On les reconnait à leur front plat, à leur nez épaté, à leurs joues proéminentes, à leurs mâcheires saillantes, à leur angle facial encore plus petit que celui des Mongols. Enfin on voit, dans le nord des deux continens, où la nature, comprimée pour ainsi dire par l'excès du froid, est en quelque sorte rapetissée dans toutes ses dimensions, les Lapons, les Samoïedes, les Ostiaques, les Tchutchis, les Groënlandais et les Esquimaux, dont le visage est très-plat, le corps trapu et la taille extrêmement courte. Ces races, en se mêlant, ont produit de nombreuses variétés.

Deux questions importantes s'élevent relativement à ces quatre races. 1°. Les Malais, qui paraissent avoir peuplé les isles innombrables de la mer du Sud, et la plus grande d'entre elles, la Nouvelle-Hollande, sont-ils, comme on l'a cru, une variété des Mongols, ou une émanation de la race des Arabes et des Maures? 2°. Les restes des Mexicains et des Péruviens sont-ils une cinquieme race, ou appartiennent-ils aux Malais? Le tems seul pourra mettre à même d'éclaircir ces deux points d'histoire naturelle.

Le *Discours de clôture* présente un tableau très-resserré, mais fécond en rapprochemens heureux. Tous les animaux vertébrés et à sang rouge, l'homme y compris, sont réunis et classés suivant leurs organes, leurs affections, leur *nature*, leur tégumens exté-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

rieur, suivant l'élément qu'ils habitent ; la vitesse de leur allure, les substances qui les nourrissent, le mode et le tems de la gestation, les voyages périodiques des oiseaux, des rats et des fourmis, etc. etc. Les voyages des oiseaux ont fourni à l'auteur des réflexions fines et profondes. — Nous pouvons considérer toutes les tribus d'animaux voyageurs comme suspendues au-dessus du globe, comme formant, au milieu de l'atmosphere, de grandes bandes animées, mues avec force, se balançant avec les saisons dans le sens du méridien ; se rapprochant des poles, ou s'avançant vers l'équateur avec l'astre de la lumiere ; toujours plus éloignées du pole austral que de celui du nord, parce que l'hémisphere méridional présente une bien plus vaste surface de neiges endurcies, et des chaînes de montagnes de glaces bien plus étendues que celles de l'hémisphere arctique ; plus ou moins contrariées dans leurs oscillations par les tempêtes, les vents violens et les orages, et obéissant sans cesse aux grandes lois de la faim, de la soif, de la douleur et de la nécessité qui pese sur elles, même au plus haut des airs.

Terminons ces nombreuses citations, qui sont un délassement pour nous, par le morceau qui termine le *Discours de clôture*. Après avoir rappelé tous ceux qui, depuis Aristote, ont aggrandi le champ de l'histoire naturelle ; après avoir peint le bonheur qui accompagne cette étude de tous les âges et de tous les lieux, l'auteur s'écrie : — Non, après la vertu, rien ne peut vous conduire plus sûrement à la félicité, que l'amour des sciences naturelles. Et vous qui m'écoutez, et qui, jeunes encore, formez notre

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

plus chere espérance ; vous, devant qui s'ouvre une carriere que vous pouvez illustrer par tant de travaux ; ah ! lorsque vous aurez éprouvé cette vérité consolante, que le bonheur est dans la vertu qui aime et dans la science qui éclaire ; lorsqu'au milieu de l'éclat de la gloire, ou dans l'obscurité d'une retraite paisible, vous jouirez du charme attaché à l'étude de la nature, et que votre cœur vous retracera vos premieres années, vos premiers efforts, vos premiers succès, mêlez quelquefois à ces pensées le souvenir de celui qui alors ne sera plus, mais qui aujourd'hui, et de toutes les facultés de son ame et de son esprit, vous appelle aux plus heureuses destinées.

SCIENCES.

Introduction à l'analyse infinitésimale, par Leonhard Euler, traduite du latin en françois, avec des notes et éclaircissemens, par J. B. Labey, professeur de mathématiques aux Ecoles centrales du département de la Seine. Deux volumes in-4°. Prix, 28 francs reliés ; 24 francs brochés, et 25 francs cinq décimes, franc de port, pour les départemens. A Paris, chez Barrois l'aîné, libraire, rue de Savoie, n°. 23.

Euler a produit une révolution dans les sciences mathématiques, en les soumettant à l'analyse, et il a rendu l'analyse algébrique une méthode lumineuse, universelle, applicable à tout, et même facile. C'est le témoignage que Condorcet rendit à ce

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

grand homme, en prononçant son éloge devant l'académie des sciences. L'*Introductio in analysim infinitorum* en démontre la vérité. Plusieurs des méthodes contenues dans cet ouvrage font partie de nos livres élémentaires. Mais alors les commençans se trouvent arrêtés par de grandes difficultés, parce que, comme le remarque Euler lui-même, « ils veulent s'élever à la connaissance du calcul infinitésimale, n'ayant encore qu'une teinture assez légère de l'algebre commune. Il arrive de-là que non-seulement ils se trouvent arrêtés dès les premiers pas qu'ils font, mais encore qu'ils se forment des idées fausses de l'infini, dont la vraie notion doit les guider dans leurs opérations et dans l'objet de leurs recherches. »

Les deux livres qui composent l'*Introduction à l'analyse infinitésimale*, suppléent abondamment à ce défaut. Le premier volume embrasse ce qui a rapport à l'analyse pure. Dans le second, Euler développe plusieurs questions géométriques; il commence par une théorie des courbes en général, dont il déduit les trois especes connues des sections coniques.

Nos éloges n'ajouteraient rien au mérite de cette production estimée de toute l'Europe savante; mais nous ne pouvons nous dispenser de remarquer le service que le cit. Labey a rendu à la jeunesse française, en traduisant l'ouvrage d'Euler avec une clarté et une concision dignes de l'original.

Les éclaircissemens placés à la fin de chaque volume seront de la plus grande utilité. Outre les développemens donnés par l'estimable traducteur, ils

Digitized by Google
Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

contiennent l'exposition de plusieurs méthodes éparses dans des collections très-volumineuses, dont le citoyen Labey est redevable aux Lagrange, aux Laplace, aux Legendre; ces noms se recommandent assez d'eux-mêmes.

Le second volume est terminé par 16 planches qui contiennent 149 figures.

Cet ouvrage est imprimé avec soin et sur de beau papier. Le cit. Barrois l'aîné n'a rien épargné pour le rendre digne de l'estime des connaisseurs.

Le cit. Labey s'occupe des traductions du *calcul différentiel* et du *calcul intégral* du même *Euler*. Ces deux ouvrages vont être mis successivement sous presse. Ils seront imprimés du même format et avec les mêmes caracteres que l'*Introduction à l'analyse infinitésimale*.

VARIÉTÉS.

Au Rédacteur du Mercure Français.

Je vous adresse, citoyen, le fruit de quelques recherches sur un des premiers essais littéraires de Voltaire. Il paraît n'avoir pas été connu des éditeurs des différentes collections que nous possédons des Œuvres de cet homme célebre, ni même des trois principaux auteurs qui ont écrit sa vie; je veux dire de Luchet, Duvernet et Condorcet. Ce morceau est une lettre en prose à M. D***, au sujet du prix de poésie donné par l'académie française en 1714,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

pour lequel Voltaire concourut, et qui fut remporté par l'abbé du Jarry.

Cette critique parut, pour la premiere fois, en 1717, à Amsterdam, chez Jean-Frédéric Bernard, à la suite des réflexions de Fénélon sur la rhétorique et la poétique, etc. Elle contient vingt pages, y compris le poëme couronné qui en a cinq. C'est dans ce poëme que l'abbé du Jarry parle de *pôles glacés*, *brûlans*, etc. Cette bévue fit une telle impression dans le public, que l'auteur lui-même, dans le recueil de ses poésies qui parut en 1725, substitua au mot *pôles*, celui de *climats*.

Bruzen de la Martiniere a fait réimprimer *la lettre à M. D***.* dans le recueil, qu'il publia en 1730, de divers traités sur l'éloquence et la poésie, *in*-12, deux volumes. L'abbé Desfontaines, en rendant compte de ce recueil dans le Nouvelliste du Parnasse, convient que l'auteur de la lettre à M. D***, est un fin connaisseur. Il dit sur la fin de l'article, que l'*on soupçonne que M. de Voltaire a autrefois composé cette lettre.* Ces soupçons se changent en certitude aux yeux de ceux qui la lisent avec attention. Ils y remarquent en effet le ton agréable et piquant de Voltaire, l'élégante simplicité de son style et la justesse de son goût.

Cette lettre est suivie de l'ode que Voltaire envoya au concours. On a peine aujourd'hui à concevoir comment l'académie lui préféra le *Poëme Chrétien* de l'abbé du Jarry.

Voltaire ne se contenta pas d'avoir critiqué ce jugement dans la lettre à M. D***. Son mécontentement lui inspira encore une satyre en vers, intitu-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

lée le *Parnasse*, qu'il fit imprimer à la suite de l'édition de la *Henriade*, que publia en 1724 le libraire Bernard dont j'ai parlé plus haut.

Dans la satyre en vers comme dans la critique en prose, Voltaire attaque particulierement la Motte, qu'il savait avoir été l'un de ses juges. Dans *la lettre à M. D****, il l'accuse de vouloir fonder sa réputation sur la ruine de celle des anciens qu'il ne connaît pas. Il fait cependant l'éloge de ses mœurs douces et de sa modestie. Dans *le Parnasse*, il le représente comme habitant un noir bourbier au pied du mont Parnasse. De là vient le titre *du Bourbier* donné ensuite à cette satyre.

Il paraît que la Motte ne conserva aucun souvenir de ces traits de vengeance. Il répara même l'injustice qu'il avait commise envers Voltaire, puisqu'ayant eu à approuver sa premiere tragédie, il n'hésita point à dire dans son approbation, que cet ouvrage promettait au théâtre un digne successeur de Corneille et de Racine. De son côté, Voltaire reconnut enfin que la Motte était un sage qui prêta plus d'une fois le charme des vers à la philosophie. Ce sont les expressions dont il se servit en 1765, dans le *Dict. Phil.*, art. *Critique*.

La lettre de Voltaire à M. D*** ne serait point déplacée dans la Correspondance littéraire de ce grand homme.

J'ai été étonné de trouver cette époque de la vie de Voltaire, présentée de la maniere la plus infidele, par Luchet, dans son Histoire littéraire de Voltaire, tome Ier. Il prétend que Voltaire s'annonça dans la carriere des lettres par une ode, non sur la construc-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tion du chœur de l'église de Notre-Dame, mais sur Ste. Genevieve, dont le sujet avait été donné par le P. Lejay, régent de rhétorique de Louis-le-Grand, conjointement avec le P. Porée. L'abbé du Jarry, continue l'historien, en composa une sur le même sujet. Elle fut préférée à celle de Voltaire, et même couronnée par l'académie française. M. de Luchet cite ensuite trois strophes de l'ode du jeune Arouet. Je ne sais d'où il les a tirées, mais elles ne font certainement pas partie de l'ode de Voltaire sur Ste. Genevieve. M. de Luchet ajoute que Voltaire se croyant humilié par le jugement de l'académie, exhala sa colere dans une espece de satyre intitulée *le Bourbier*.

1°. M. de Luchet a tort de nier que Voltaire ait composé une ode sur la construction du chœur de l'église de Notre-Dame. On trouve cette ode dans les deux recueils imprimés chez J.-F. Bernard, et dans l'édition de *la ligue* de 1724. Le recueil de l'académie française pour 1714, eût pu prouver à l'historien de Voltaire que ce sujet était celui du poëme couronné de l'abbé du Jarry.

2°. L'ode de Voltaire sur Ste. Genevieve est antérieure à celle sur la construction du chœur de l'église de Notre-Dame. C'est une imitation de l'ode du P. Lejay, sur la célebre patrone de Paris. Voltaire la composa au collége de Louis-le-Grand où il était pensionnaire et écolier de rhétorique sous les P. P. Lejay et Porée. Je tire cet éclaircissement du recueil C. publié en 1759 par l'abbé de Saint-Léger. L'autorité du plus savant de nos bibliographes ne sera pas suspecte.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

3°. Le récit de M. de Luchet prouve qu'il ne connaissait que la seconde piece dans laquelle Voltaire a manifesté le chagrin que lui avait causé le jugement de l'académie française. Je terminerai cette lettre par une anecdote assez plaisante sur cette satyre.

Piron ayant à se plaindre de Voltaire, mit dans la bouche de son *Arlequin Deucalion*, ces deux vers de la tragédie d'*Erophile* :

Qui, tous ces conquérans rassemblés sur ce bord
Soldats sous Alexandre, et rois après sa mort.

A la fin de la premiere représentation, l'auteur traversant le théâtre fut arrêté par Voltaire, qui lui demanda ce qu'il lui avait fait pour le tourner ainsi en ridicule : *Pas plus*, répondit Piron, *que la Motte à l'auteur du Bourbier*. A cette réponse, Voltaire baissa la tête et disparut en disant ; ah ! *je suis embourbé !*

Salut et fraternité,

A. B.

POÉSIE.

ROME.

Heureux l'écrivain pur qui par des sons touchans
Sait charmer notre oreille et guider nos penchans ;
Dont l'ame indépendante éleve le génie,
Et qui d'un vers brûlans frappe la tyrannie !
Que s'oubliant par fois dans les plus doux loisirs,
Il peigne, en souriant, les amours, les plaisirs ;
Ces jeux lui sont permis : le maître de la terre

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Peut aux pieds de Junon déposer son tonnerre.
Mais quand le dieu du Pinde, échauffant ses accens,
Sur le trépied l'entraîne et maîtrise ses sens,
A de mâles accords qu'il consacre sa lyre ;
Contre les préjugés que sa muse conspire ;
Qu'il chante les Romains, sous le joug abattus,
Après un long sommeil reprenant leurs vertus ;
Et que rajeunissant leurs antiques annales,
Il rende au peuple roi ses fêtes triomphales.

O Rome ! ô liberté ! par vos noms inspiré,
D'une rapide ardeur je me sens dévoré ;
Impatient, je cede au pouvoir qui m'entraîne,
Et déja je m'élève avec l'aigle romaine.

Le tems écrasait Rome : il avait dans son cours,
De cette ville heureuse emporté les beaux jours ;
Les héros n'étaient plus, et leurs noms et leur gloire
Stérilement vantés expiraient dans l'histoire :
La pierre du tombeau les retenant captifs,
Pesait avec effort sur leurs mânes plaintifs.
Aux temples où leur main appendit leurs offrandes,
Le lierre en se traînant attachait ses guirlandes,
Il rongeait le ciment de ces murs protecteurs,
Et préparait leur chûte en les couvrant de fleurs.
Autour de ces débris la terre est sans parure,
Là, sous un ciel d'airain, expire la nature :
On n'y voit point flotter ces humides vapeurs
Qui des airs embrasés éteindraient les ardeurs ;
Du laboureur trompé le champ brûle les graines,
Et l'herbe sans épis jaunit au sein des plaines.
En vain l'œil suit encor ces fastueux canaux
Qui portaient aux sillons l'abondance et les eaux :
La faulx du tems trancha leurs veines bienfaisantes,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Et l'art n'accorde plus l'eau qu'implorent les plantes,
Des lieux où Marius vint cacher ses revers,
Une infecte vapeur s'exhale dans les airs,
Et sur l'aile des vents parcourant l'Italie,
Corrompt de toutes parts les germes de la vie.

Rome sut autrefois conjurer ces fléaux.
Des forêts du midi les immenses rideaux
Rafraîchissaient les vents prêts à brûler la plaine,
Arrêtaient leur fureur, épuraient leur haleine.
Ces champs étaient féconds : ces arides déserts
D'un peuple industrieux avaient été couverts ;
Ces marais avaient eu leurs campagnes, leurs villes ;
Le laboureur chantait où siffient les reptiles,
Et le sillon fangeux qu'assiégent les roseaux,
Résistait sous le soé et repoussait les flots.

O des siecles suivans aveugle barbarie !
Sous les coups des Lombards expire l'industrie ;
Par-tout ils ont porté la hache et le trépas,
Par-tout un long désert accompagne leurs pas.
Quelques infortunés échappés au carnage
Cherchent à fuir encor sur un autre rivage ;
Courbés sous le besoin, ils vont dans les cités
Mendier de l'orgueil les avares bontés ;
Ils n'ont plus à léguer que de longues miseres,
Et se plaignent au ciel du tourment d'être peres.

Le ciel à leurs climats rendit quelques attraits :
Le malheur des cités repeupla les forêts ;
Une religion mélancolique, austere,
Fit chercher aux humains un bonheur solitaire ;
L'hermite s'exila sur ces monts étonnés,
Aux habitans des bois long-tems abandonnés ;

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

La terre fut encor docile à la culture,
Et des fleurs se mêlaient au deuil de la nature.

Mais des soins passagers, des efforts sans vigueur,
Pouvaient-ils de l'état animer la langueur?
Ces Colons isolés jusqu'à l'heure derniere,
N'avaient pas un enfant pour fermer leur paupiere;
La mort en les frappant moissonnait leurs travaux,
La ronce allait renaître autour de leurs tombeaux.
Quel prestige pieux étendit leur exemple!
La cellule devint un monastere, un temple,
Où de pâles humains accourant s'engloutir,
Soupiraient pour la tombe et vivaient d'avenir.

Tels que sur l'Appennin on voit des pins sauvages
Peupler un même sol sans mêler leurs ombrages;
Leur voisinage étroit n'a rien de fraternel,
Sans jamais se chercher ils s'élancent au ciel:
Dans les déserts ainsi de froids célibataires,
Voisins, mais divisés, peuple de solitaires,
Végétaient vers le ciel et, sans concitoyens,
Semblaient de l'homme à l'homme ignorer les liens.
Que sous un joug bizarre ils courbent nos ancêtres!
Ceux qui fuyaient le monde en deviennent les maîtres!
Mais par mille chagrins cet empire acheté
Vaut-il d'un sort plus doux l'utile obscurité?
Oh! si du célibat je peignais le ravage,
Et ses ennuis profonds et son dur esclavage,
Et cet enthousiaste égaré dans ses vœux,
Dépouillant tous ses sens, refusant d'être heureux,
Et ce cloître muet où sans cesse on expire,
Où de la pitié même on méconnaît l'empire;
Où le cœur desséché par ses propres malheurs,
Desire autour de lui propager ses douleurs;

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Où l'on fuit cet amour dont les chaînes légeres
Nous aident à traîner le poids de nos miseres !
D'un cœur bon et sensible il ignorait le prix,
Dans les larmes jamais il ne s'était surpris,
Le cruel qui put dire à sa mere accablée :
« Je fuis le monde et toi, tu mourras isolée ;
Dans ta vieillesse en vain tu m'appelles ; ta main
Ne pressera jamais mes fils contre ton sein :
Le ciel me parle seul : oublions la nature ;
Devenons plus grands qu'elle en lui faisant injure ;
Comprimons les mortels ; que dans un saint effroi
Leurs fronts respectueux se courbent devant moi. »

Ainsi du célibat le système homicide
Prit au sein de l'orgueil un essor plus rapide :
Il fuyait les plaisirs, bientôt il les proscrit ;
Par lui de nos beaux jours le charme se flétrit ;
Ardent usurpateur, il se répand, il vole
Du fond du cloître obscur au sein du Capitole.
Pour affermir encor ses autels chancelans,
Saturne revient-il mutiler ses enfans ?
Quel mortel ou quel Dieu s'est armé du tonnerre ?
Un seul de ses regards a subjugué la terre :
Bientôt, au nom du ciel dont il dicte les lois,
Il brise la couronne et le sceptre des rois :
A ses accens bientôt l'Europe s'est armée,
Et des torrens de sang rougissent l'Idumée :
Il s'élance : sa main jette autour des mortels
Un immense réseau qu'il rattache aux autels :
Rome de notre vie occupe l'avenue,
Elle en trace le cours, en assiège l'issue ;
Fait taire la raison et s'empare du cœur,
Frappe du même glaive et le vice et l'erreur,
Cite à son tribunal les vertus et les crimes,

Des

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Des bûchers aux enfers fait tomber ses victimes ;
Le tartare ou le ciel s'ouvrent au Vatican.

Mais tel que dans la plaine on voit un noir volcan,
Versant autour de lui de vastes funérailles,
Lui-même se dissoudre et ronger ses entrailles ;
Il s'affaisse, se brise ; et ses flancs écroulés
Roulent avec fracas dans ses gouffres comblés :
Ainsi les murs sacrés d'où s'échappait la foudre,
Sous ses carreaux brûlans tombent réduits en poudre.
Où sont leurs souverains ? Nous parlons : ils ont fui.
Jadis maîtres du monde, ils y sont sans appui !
Sur le trône écrasé l'on voit de Rome antique
Renaître et s'élever l'auguste République ;
Son sénat, ses tribuns, ses droits lui sont rendus.
O souvenirs touchans ! ô pouvoir des vertus !
Quel Romain, en foulant cette terre sacrée,
N'entendait pas gémir la patrie éplorée !
Que d'ardeur l'enflammait ! que d'éloquens débris
Parlaient de ses ayeux à ses sens attendris !
Non, pour rendre les cœurs souples à l'esclavage
Le tems n'avait point fait un assez long ravage :
Il devait effacer ces monumens épars,
Ces noms, ces souvenirs empreints de toutes parts ;
Dénaturer ces lieux, en détourner ce Tibre,
Qui, glorieux, baigna les murs d'un peuple libre ;
Et de ce Capitole applanir la hauteur ;
Et combler ce Forum où le mâle orateur,
Jadis de la tribune élevant la puissance,
Fit triompher les lois, les vertus, l'éloquence.
Ne semblait-il pas voir s'agiter indignés,
Les bustes des héros par le tems épargnés ?
Autour du Vatican conspirait leur image ;
Près d'eux l'horreur du joug se transmit d'âge en âge ;

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

La patrie en silence armait ses défenseurs,
Et son amour secret veillait au fond des cœurs.

Sur la cendre qui couvre une pâle étincelle,
Si le vent en passant laisse glisser son aile,
Du brâsier qui renaît le voile est dispersé;
La flamme se rattache au tison délaissé,
Et le vieillard bénit ce souffle auxiliaire,
Qui ranima pour lui la chaleur, la lumiere :
Des transports des Romains tel fut le libre cours,
Alors que du Français le généreux secours
Enflamma leurs desirs qu'étouffait la contrainte,
Et rendit son essor à la liberté sainte.
O Muses! conservez aux siecles à venir
De ces triomphateurs le brillant souvenir :
Montrez-les, généreux au sein de la victoire,
D'un peuple qui fut grand, ressuscitant la gloire,
Rendant à ses héros des honneurs fraternels,
Et de lauriers français ombrageant leurs autels.

Le soleil exilé vers l'extrême tropique
Prolongeait jusqu'à nous une lumiere oblique,
Quand Rome ensanglanta les autels de la paix,
Et vit souiller ses murs du meurtre d'un Français.
Les mânes de Duphot invoquaient la vengeance;
Déja quarante fois, dans la nuit, en silence,
Ils avaient du pontife assiégé le repos.
Non loin de son palais il croit voir ce héros
Entre des furieux porter ses pas rapides,
Arracher à leurs mains des armes fratricides,
Enchaîner leurs transports, les vaincre, et tout sanglant,
Tomber sous les poignards qui lui percent le flanc :
A cet aspect funeste il s'éveille, il frissonne,
Et l'ombre de Duphot sans cesse l'environne.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Duphot !.... de quels destins la mort trancha le cours !
Tu meurs, cher à Bellone et pleuré des Amours :
Déja brille l'aurore où les nœuds d'hyménée
Vont à ta jeune amante unir ta destinée,
Et tu n'es plus !... Brisez ces autels du bonheur ;
Changez ces voiles frais en crêpes de douleur ;
Remplacez ces flambeaux par des lampes funebres ;
Il épouse la mort et fuit dans les ténebres.

De douleur cependant nos braves ont frémi :
Il était à-la-fois leur rival, leur ami ;
Tous viennent le venger. Mais autour de leurs armes
On ne voit point voler les mortelles alarmes :
Des enfans des Gaulois les drapeaux déployés
Ne font plus fuir au loin les Romains effrayés :
Le Gaulois les frappa, le Français les console :
Il ramene la joie aux murs du Capitole.
Entendez-vous ce cri, mille fois répété,
Ce cri cher aux Français : *Liberté ! liberté !*
Au devant des vainqueurs s'empresse un peuple immense,
Le souverain saisit son antique puissance ;
De Brutus, de Caton les bustes couronnés,
De respect et d'amour brillent environnés ;
Ces marbres ne sont plus les chef-d'œuvres du Tibre,
Ils s'animent.... je vois les Dieux d'un peuple libre.

O ! si jusques à vous peuvent monter nos vœux,
Ancêtres immortels, veillez sur vos neveux ;
Protégez des Romains la cité renaissante ;
Par les vertus sur-tout rendez-la florissante :
Ne lui prodiguez plus d'ambitieux lauriers
Si cherement payés du sang de ses guerriers ;
La terre des héros connut trop la victoire :
Montrez-lui dans la paix une plus douce gloire.

Digitized by Google
Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Et vous, peuple nouveau qu'attend un beau destin,
Vous cherchez le bonheur, il est dans votre sein.
Rappellez dans vos champs la riante abondance ;
Éveillez l'industrie et guidez son enfance ;
Que ses produits nombreux s'écoulent sur les mers :
Aidez la main du tems à peupler vos déserts :
Contenez ces ravins, relevez ces ruines,
Ces temples qui jadis ornaient les sept collines :
Créez des monumens : offrez dans vos tableaux
A l'artiste un modele, un exemple au héros :
Sous les plus nobles traits que le bronze respire :
Des vertus par les arts aggrandissez l'empire.
Plongez dans un brâsier la main de Scevola,
Et faites devant lui frisonner Porsenna :
Rappellez et Camille et sa gloire immortelle :
Proscrit par sa patrie, il combattit pour elle.
D'une mere en courroux quel fils doit se venger ?
Couronnez Manlius repoussant le danger ;
Mais songez que de Rome il va se rendre maître,
Et du roc Tarpéien précipitez le traître :
Au bord d'un gouffre ouvert suspendez Curtius :
Faites chercher la mort aux braves Decius :
Peignez modeste et grand le héros de Numance :
Honorez des Catons la sublime constance,
Les vaincus de Pharsale, et leurs derniers efforts,
Et Brutus loin du joug fuyant au sein des morts.

Mais pourquoi du passé toujours tracer l'histoire ?
Ce siecle a-t-il besoin d'emprunter de la gloire ?
Quelle ardeur ! quels périls ! quels rapides exploits
Signalent le combat des peuples et des rois !
O toi qui dans ton sein enfantes la lumiere
Répands-tu plus d'éclat en ouvrant ta carriere ?
T'élance-tu plus grand, dans l'espace emporté,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Que l'Hercule français qu'arma la liberté ?
Comme l'ombre s'enfuit devant les feux célestes,
Ainsi des préjugés il dissipe les restes,
De la raison captive il fait tomber les fers,
Et donne en se montrant l'éveil à l'univers.
République ! ô poursuis ta marche triomphante.
Je vois des nations la liberté naissante.
Entourer ton berceau, sourire à tes succès,
Et s'étendre et fleurir sur les pas des Français :
Du sol qu'ils ont touché soudain elle s'empare.
Telle au milieu des champs que découvrit Pizarre,
La lianne grandit, se recourbe en berceaux,
Et revient dans la terre enfoncer ses rameaux :
Elle était isolée : ô rapide prodige !
De nombreux rejettons accompagnent sa tige,
Et l'arbre paternel qu'entourent ses enfans,
Brave des aquilons les efforts impuissans.

J.-B. Roux.

ÉNIGME.

Je dois passer pour peintre à Paris comme ailleurs,
Quoique sur le pavé j'ai pinceaux et couleurs.
Mon coloris plaît, chacun l'aime.
Rigaud, Rubens avaient le même.
Quand je me fais payer, je ne prends point assez.
Je vends tout à vil prix. J'ai la douleur amere
De voir encor traîner mes ouvrages par terre.
Les Beaux-Arts à-présent sont mal récompensés.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

LOGOGRIPHE.

Parmi les faux plaisirs du monde
En vain cherches-vous le bonheur ;
Si je n'habite en votre cœur,
Si mon pouvoir ne vous seconde,
Vos projets seront confondus.
Sans moi tout n'est qu'une fumée ;
Grandeurs, richesses, renommée,
Ne sont que des biens superflus :
Cinq pieds composent ma structure :
Mortels, qui nagez dans la joie,
Trembles ; vous deviendrez la proie
Des trois premiers ; de la nature
Tel est l'immuable décret.
De plus, j'offre un des sens rebelles,
Par qui des beautés criminelles
M'ont enlevé plus d'un sujet.
Un pronom reçu dans la France
Pour l'expression de l'amitié,
Quelquefois de l'autorité,
Fort souvent de l'impertinence.

Explic. des Charade, Énigme *et* Logogriphe *du* N°. 34.

Le mot de la Charade est *Courage* ; celui de l'Énigme est *la Voix* ; celui du Logogriphe est *Gloire*, dans lequel on trouve *Loire* (riviere), *loir* (animal), *oie* (le jeu d'), *oie* (oiseau), *loi*, *roi*, *Éloi*, *lire*, *rôle*, *loge*, *or*, *rigole*, *Ré* (isle), *li* (mesure chinoise), *lie*.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

SPECTACLES.

Le Théâtre-Français de la République a fait son ouverture le 19 de ce mois. La scene française, rétablie dans un état digne d'elle, devait un hommage à son illustre fondateur. Moliere a reçu le tribut de la reconnaissance publique; son *Misantrope* a été représenté.

Quoique le principal rôle ait été rempli d'une maniere supérieure par Molé, qui ne semble pas plus ressentir les atteintes du tems, qu'il ne trouve de bornes à son talent admirable, il a regné pendant le cours de la représentation un défaut d'ensemble sensible, mais qu'on ne peut attribuer qu'à des causes étrangeres au jeu des acteurs.

L'affluence des spectateurs était prodigieuse; le luxe le plus étonnant avait déployé sa magnificence; une très-grande quantité de femmes étrangeres disputaient aux citoyennes de Paris, non le prix de l'élégance, mais celui de la richesse et de la beauté.

L'empressement de connaître la nouvelle salle; le desir de voir, et sur-tout d'être vu; le désordre inévitable dans un local dont toutes les parties n'ont pas encore été éprouvées par l'habitude; le bruit des conversations particulieres, résultat assez naturel des réflexions de chacun sur la nouvelle production des arts soumise à sa critique; tout cela a nécessairement contribué à rendre le spectacle un peu plus étranger aux spectateurs, qu'il n'a coutumé, et qu'il ne mérite de l'être.

Aux représentations de *Britannicus* et du *Glorieux*, qui ont suivi celle du *Misantrope*, il y a eu un concours moins nombreux; mais l'exécution théâtrale a été plus assurée, et le succès plus complet. Talma dans le rôle de *Neron*, Baptiste dans celui du *Glorieux*, ont reçu des applaudissemens universels.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ANNONCES.

Auswahl deutscher litteratur, etc. ; ou *Choix de différens morceaux de littérature allemande*, en vers et en prose, avec la traduction française, recueillis par le cit. Weiss, professeur de langue allemande au Lycée républicain de Paris. Un volume in-12 de 400 pages. Prix, 3 francs ; et 4 francs, franc de port, pour les départemens. A Paris, chez Drisonnier, imprimeur-libraire, rue des Maçons-Sorbonne, n°. 406 ; et chez Weiss, rue Louis, n°. 33, vis-à-vis le bureau central.

Ce Recueil, fait avec goût et avec intelligence, ne peut qu'être très-utile à ceux qui étudient la langue allemande. Le cit. Weiss, qui professe cette langue avec succès depuis plusieurs années, a pris soin de ranger les morceaux qu'il a rassemblés, dans un ordre de difficulté graduelle ; d'abord des fables de Lessing, extrêmement faciles ; puis quelques idylles de Gessner, une traduction allemande du conte de Marmontel, intitulé *les Mariages samnites*; enfin, quelques extraits des ouvrages de Wieland, de Schiller, de Gœthe ; etc. Dans une seconde partie, beaucoup moins étendue, le cit. Weiss a rassemblé quelques morceaux de poésie tirés d'auteurs également estimés, et qui rendent ce Recueil à-la-fois instructif et amusant. Il y a joint une notice sur la structure des vers allemands.

Observations sur l'inutilité et le danger des astringens dans les pertes qui ont pour cause la présence d'un corps étranger après l'accouchement, et des moyens qu'il y faut substituer. *Premiere partie* ; moyens d'arrêter et de prévenir les pertes après l'accouchement. *Deuxieme partie* ; moyen de procurer aux meres qui veulent nourrir, une abondance suffisante de lait, et d'une bonne qualité. Par le cit. J.-A. Millot, accoucheur, membre du ci-devant collége et académie de chirurgie de Paris, etc. Prix, 7 décimes 5 centimes. A Paris, chez l'auteur, rue du Four-Honoré, n°. 455.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De Philadelphie, le 21 messidor an VI.

On ne peut se faire une idée de l'infernale activité du parti anglais, pour jetter au sein de l'Amérique tous les fermens d'une haine éternelle et nationale entre la France et l'Amérique. Ils ont choisi pour leurs toasts, qui sont des malédictions, le jour de l'anniversaire où le peuple américain doit à la nation française d'avoir brisé des fers honteux. Voici l'un de ces toasts : « Puisse l'aigle américain dévorer la crête du coq français ! »

Du 6 thermidor. Voici un acte du congrès, qui ne permet plus de douter des intentions du gouvernement américain.

« Considérant que le traité d'amitié et de commerce, conclu le 6 février 1778, entre les Etats-Unis et le gouvernement français, était établi sur des avantages et la liberté de commerce réciproques, et tendait expressément à confirmer la liberté, la souveraineté et l'indépendance, tant du gouvernement que du commerce des Etats-Unis ;

» Considérant que l'intérêt des nations et le droit des gens veulent également que si une partie vient à rompre la foi des traités, l'autre soit déchargée à l'instant de toutes ses obligations ;

» Considérant que la République Française a itérativement violé lesdits traités avec les Etats-Unis, au grand détriment des citoyens américains (en confisquant, par exemple, des marchandises ennemies à bord de bâtimens américains, tandis qu'il était

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

convenu que le bâtiment sauverait la cargaison ; en équipant ses corsaires, contre les droits de la neutralité, dans les ports des Etats Unis ; en établissant au milieu de nous des commissions militaires, pour susciter la Grande-Bretagne contre nous, et nous entraîner dans la guerre avec elle ; en exerçant dans nos ports, par ses consuls, les droits de notre amirauté, et violant ainsi notre juridiction sur mer ; en traitant des matelots américains, trouvés sur des navires ennemis, comme des pirates, etc. etc.) ;

» Considérant enfin que la France ; nonobstant la bonne volonté des Etats Unis pour entamer une négociation amicale, au lieu de réparer le dommage causé par tant d'injustices commises par elle, ose encore, d'un ton hautain, demander un tribut en forme de prêt ou autrement :

» A ces causes, il est arrêté par la présente, que le traité d'amitié et de commerce conclu le 6 février 1778 entre les Etats-Unis et le gouvernement français, ainsi que la convention consulaire du 14 novembre 1788, sont nuls et de nul effet, et ne lieront plus en aucune manière le gouvernement ou les citoyens des Etats-Unis. »

TURQUIE. *De Constantinople, le 19 thermidor.*

La fidélité du patriarche grec vient d'être mise à une rude épreuve. On a tâché par mille promesses et des insinuations perfides de l'attirer dans une conspiration en faveur de la liberté. Il feignit de se prêter au dessein des émissaires qui lui faisaient des propositions, et chercha à obtenir de leur part des renseignemens suffisans. A peine les eut-il obtenus qu'il les communiqua au grand-seigneur. Sa hautesse remercia le patriarche, se mit à la tête de plusieurs milliers de janissaires, se transporta à Pera (faux-bourg de Constantinople), et y fit étrangler tous les complices de cette conspiration.

L'ordre de faire une pareille justice a été envoyé dans tous les endroits où l'on a su qu'il s'ourdissait des trames contre le gouvernement.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Du 23. La fermentation est toujours très-grande dans cette capitale, et la police doit redoubler de vigilance pour empêcher le peuple de se porter à des excès contre les Français qui sont ici. Cependant le gouvernement continue de montrer de la modération et des ménagemens envers ces derniers. Chacun interprête cette conduite d'après son opinion particuliere : les uns y voient une intelligence secrette avec le gouvernement français ; les autres n'y trouvent qu'un acte de circonspection, qui convient au secret des mesures militaires que l'on prend. Si quelque chose peut éclairer sur cette espece de problême, ce sont les catscherifs et ordres qui émanent de la Porte pour toutes les provinces de l'Empire. Le préambule est conçu dans les expressions les plus propres à marquer l'indignation ; la démarche des Français y est représentée comme l'acte d'aggression le plus injuste et le plus contraire à la foi des traités ; les ordres que l'on y donne prescrivent des mesures répressives et hostiles bien déterminées.

Le ministre d'Angleterre paraît toujours beaucoup influer sur ces déterminations, et son zele actif ne néglige rien pour échauffer l'énergie du gouvernement.

L'ambassadeur de Russie ne montre pas moins d'activité dans ses négociations ; mais on ne remarque point un concert d'opérations dans les démarches de ces deux ministres, et si elles tendent au même but, leur direction particuliere semble absolument isolée.

Un terrible incendie a détruit presqu'entierement Janna, ville considérable de la province du même nom, qui répond à la Thessalie des anciens. Le feu, dont il a été impossible d'arrêter les progrès, s'est communiqué aux magasins à poudre, et les a fait sauter. Cette funeste explosion a coûté la vie à un grand nombre de personnes.

C'est le séraskier Aga qui va prendre le commandement des troupes turques ; il remplace le capitan-pacha que des ordres du grand-seigneur ont rappellé dans cette ville.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

RUSSIE. *De Riga, le 1er. fructidor.*

En vertu des ordres séveres de S. M. I. pour interdire l'entrée de ses Etats à tous les étrangers, un bâtiment chargé de négocians anglais et d'émigrés venant d'Angleterre, a eu défense de débarquer ici jusqu'à ce qu'on eût reçu de Pétersbourg la permission de les laisser entrer. Ils sont à l'ancre, depuis huit jours, dans le golfe de Livonie, à quelques myriametres de notre rade.

Les émigrés qui se trouvent sur ce vaisseau ont eu beau se réclamer du *Prétendant*, auquel ils portaient des dépêches disaient-ils; ils doivent attendre comme les autres. Le commandant de Riga n'a pas été fâché de cette occasion de leur faire payer l'espece de faveur que l'empereur leur accorde depuis qu'il leur a donné asyle dans ses Etats.

PORTUGAL. *De Lisbonne, le 1er. fructidor.*

L'espérance d'une paix prochaine se soutient ici, et quelques apparences pourraient nous y faire croire. Les Anglais transportent à Gibraltar l'hôpital et l'arsenal qu'ils ont ici, et leurs troupes se préparent à s'embarquer. Il est bien peu de personnes dans cette capitale qui ne desirent ardemment être débarrassées de ces hôtes impérieux et incommodes.

SUEDE. *De Stockholm, le 4 fructidor.*

Le duc et la duchesse de Sudermanie ont pris hier congé du roi et de la reine. Ils se mettront après demain en route sous le nom de comte et comtesse de Haga. Ils se rendront aux bains de Carlsbad, après avoir rendu visite au duc d'Ostrogothie.

Nous apprenons que le gouvernement britannique a donné l'assurance qu'aucun de nos convois ne serait inquiété désormais; qu'il n'était nullement disposé à contrarier la marche de ceux de nos navires, qui seraient destinés pour les ports des puissances amies ou alliées de l'Angleterre. Ceux qui se trouvent dans le port anglais de Margate vont donc avoir

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

la liberté de faire voile vers leur destination. Les autres seront déchargés; mais leur cargaison leur sera rendue si elle n'est pas de contrebande. (On sait par les dernieres nouvelles de Londres, que les navires suédois amenés à Margate ont remis à la mer dans les premiers jours de fructidor.

DANEMARCK. *De Copenhague, le 5 fructidor.*

Le roi de Danemarck, dont le conseil est toujours plein de prévoyance, vient d'accorder quelques légers avantages aux habitans de la ville d'Olderlohe, réduite en cendres.

Cent cinquante pêcheurs hollandais viennent de s'établir en Norwege.

Nous avons en mer ving-deux vaisseaux de guerre danois, pour aider à protéger nos vaisseaux marchands. Ce ne sont point des vaisseaux de ligne.

ALLEMAGNE. *De Hambourg, le 10 fructidor.*

Le ministre de Prusse auprès de la Basse-Saxe, M. Schultz, a été insulté ces jours derniers dans cette ville, et en plein jour, et en pleine rue.

Deux jeunes marchands, ou ce qu'on appelle communément ici deux chevaliers *de l'aune*, lui ont barré le passage, même à sa porte, avec leurs chevaux. L'ambassadeur prussien s'est fâché; l'un de ces chevaliers l'a menacé de sa canne. En vain on lui a observé qu'il devait prendre garde à ses procédés, qu'il avait en ce moment querelle avec l'ambassadeur du roi de Prusse.

M. Schultz a porté sa plainte avec éclat; l'on assure même qu'il a donné sa démission au sénat d'Hambourg.

De Vienne, le 12 fructidor. Le prince de Repnin attendu ici, y est arrivé avec toute la suite qu'il avait à Berlin. On prétend qu'après un court séjour il se mettra en route pour Constantinople; une de nos premieres maisons de banque a été chargée de tenir à sa disposition une somme de 60,000 roubles.

Un billet de S. M., adressé aux ministres et chefs

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de départemens, défend à tous les employés autrichiens d'accepter à l'avenir des dîners ou tout autre divertissement chez des agens, ainsi que chez des chargés d'affaires étrangeres; il leur est en même tems défendu de les fréquenter le moins possible.

De Francfort, le 14 fructidor. On nous mande de Franconie que beaucoup de troupes saxonnes sont en marche pour se réunir à l'armée d'Empire qui va se rapprocher de Wurtsbourg et de Bamberg. Ces dispositions belliqueuses ne sont pas à beaucoup près prises par tous les princes et Etats d'Empire; on assure que la plupart d'entre eux sont décidés à faire leur paix particuliere avec la République Française, si l'obstination prolongée de la maison d'Autriche parvenait à rendre infructueuses les conférences de Rastadt. Il serait en effet bien malheureux qu'ils fussent les victimes de la continuation d'une guerre que tout les presse de terminer au plus tôt. Quant à nous, qui ne pouvons que former les mêmes vœux, nous sommes livrés aux plus vives inquiétudes depuis que le quartier-général de l'armée française est arrivé à Friedberg.

De Rastadt, le 12 fructidor.

Conclusum *de la députation de l'Empire, du 12 fructidor.*

« Les plénipotentiaires français ont fait, par leur derniere note du 5 fructidor, une réponse à la note détaillée de la députation de l'Empire, du 23 thermidor, conçue de maniere à frustrer l'attente de la députation.

» D'après cette note du 23 thermidor, contenant une explication détaillée et ponctuelle des sept articles de la note française du 1er. thermidor, on devait s'attendre, avec d'autant plus de raison de la part des Français, à une explication également détaillée et ponctuelle, que les rapprochemens seuls de la députation de l'Empire tendent à conduire à une heureuse fin les négociations commencées : au lieu de cette explication, les ministres français se sont bornés, dans leur derniere note; à se référer à celle du 1er. thermidor, à laquelle il a déja été fait réponse.

» Dans sa note du 23 thermidor, la députation de l'Empire a accédé particuliérement à l'art. 1er. concernant la

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

suppression des péages du Rhin, et à l'art. III relatif à la démolition de la forteresse d'Ehrenbreitstein ; et si elle a demandé en échange que le gouvernement français renonçât à tous les postes situés sur la rive droite du Rhin, et au Thalweg, situé sur le côté droit de ce fleuve, elle a entendu qu'ils seront rendus démolis, et qu'ils resteront tels.

» Quant à l'art. VI, concernant l'affaire importante des dettes, on s'est contenté de démontrer l'impossibilité de se charger de cette dette en général et indistinctement; on s'attendait, en conséquence, de recevoir des ministres français une explication plus précise et plus juste, tant sur cet objet que sur les autres points auxquels ils n'ont pas encore répondu. Ils ne pourront pas se dissimuler que le point sur-tout concernant les dettes, l'article relatif aux propriétés particulieres des absens et émigrés de la rive gauche du Rhin, ainsi que celui où il est démontré que leurs places et leurs autres relations ne leur permettaient pas de rester sur cette rive, font partie des articles les plus essentiels de la paix, et sans lesquels la députation de l'Empire est hors d'état de la conclure.

» Quoique la deputation soit fermement convaincue, à l'égard de ce dernier point, de l'amour pour la justice du gouvernement français, et que son intention ne peut pas être de former des prétentions sur les biens des particuliers non coupables, il sera néanmoins très-tranquillisant pour elle, si les ministres français veulent, par une déclaration, mettre hors de doute la reddition de ces propriétés particulieres.

» La députation de l'Empire a certes travaillé, jusqu'à cette heure, avec une sincérité reconnue à l'accélération de la paix ; elle sent l'urgence des circonstances, et pour parvenir au but de l'existence libre et tranquille de l'Empire germanique, elle ne s'est pas interdite les plus grands sacrifices ; ce n'est qu'à celles des demandes qui sont en contradiction avec le but de sa mission, et qui ne peuvent pas s'accorder avec une paix sûre et convenable qu'elle ne saurait consentir. Si elle cherche donc à détourner les ministres français de pareilles demandes, on ne pourra certainement pas lui reprocher de vouloir retarder la conclusion de la paix. Dans un pareil ordre de choses on ne peut, en aucun cas, être responsable des suites liées à un plus long retard de la conclusion de la paix ; on doit plutôt, comptant toujours sur la modération du gouvernement français, dont il a donné

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

des assurances réitérées, espérer que ce gouvernement donne une explication conforme à ses sentimens manifestés sur les déclarations et propositions faites par la députation, et auxquelles il ne manque plus que le consentement de la France. »

Texte de la réponse des plénipotentiaires français, du 15 fructidor, au congrès de Rastadt, à la derniere note de la députation de l'Empire.

« Une nouvelle note de la députation de l'Empire a été communiquée, le 14 fructidor présent mois, aux soussignés ministres plénipotentiaires de la République Française pour la négociation avec l'Empire germanique, par le ministre plénipotentiaire de sa majesté l'empereur.

» Les soussignés s'empressent de faire connaître à la députation de l'Empire qu'ils acceptent le consentement pur et simple qu'elle donne par cette note à la démolition des fortifications d'Ehrenbreistein; mais qu'ils persistent de plus fort, et par les raisons exprimées dans leurs communications précédentes, à demander la cession de Kehl, Cassel et appartenances, et de l'isle Saint-Pierre; points essentiels à la sûreté de la frontiere française, desquels la République est en possession, et qui sont en partie des dépendances nécessaires de ce qui lui a été déja irrévocablement cédé.

» Ils persistent également dans toutes leurs autres propositions et déclarations contenues dans les notes qu'ils ont remises jusqu'à ce jour, notamment depuis et y compris le 14 floréal dernier. La députation de l'Empire sent trop bien que, quand même le gouvernement français pourrait sacrifier quelque chose encore au desir d'accélérer la conclusion de la paix, ce ne serait pas sans doute lorsqu'on oppose à ses demandes une résistance nullement motivée, et contraire à la vraie direction que la force des choses devrait donner aujourd'hui à la politique des princes de l'Empire. Ils demandent, et ils esperent que ce sera pour la derniere fois, une réponse cathégorique et prompte; ils préviennent la députation de l'Empire que cette réponse décidera de leur conduite ultérieure.

» Les ministres plénipotentiaires de la République Française assurent le ministre plénipotentiaire de l'empereur de leur considération la plus distinguée. »

Rastadt, le 15 fructidor, an VI de la République.

Signés, BONNIER, JEAN DEBRY et ROBERJOT.

Décret

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Décret de la commission impériale à la députation de l'Empire, du 15 fructidor.

« La commission nommée par sa majesté impériale, notre très-gracieux empereur et seigneur, près la députation actuelle de la paix de l'Empire, a approuvé le *conclusum* de la députation de l'Empire, du 29 août (12 fructidor), avec la réserve cependant de la condition stipulée dans le décret de la commission, du 11 août (24 thermidor), relativement à l'art. III. La commission a adressé, en conséquence, hier une note aux ministres français, dont ci-joint la copie; on attend actuellement leur réponse.

» La commission de l'Empire s'appercevra sans doute que, dans cette note, les dates sont mises suivant le calendrier usité, et qu'on n'y a pas ajouté celui en usage en France; on y a été déterminé non-seulement parce que dans les notes des 22 juin (4 messidor), 19 juillet (1er. thermidor), 13 août (26 thermidor) et 22 août (5 fructidor), les ministres français y sont contrevenus; mais parce que les explications qu'on a eu occasion de demander à ce sujet, ont prouvé que ce qu'on était disposé, de notre part, à attribuer à une simple méprise, était au contraire la suite et l'effet d'une résolution réfléchie, puisque les ministres plénipotentiaires de la République Française ont déclaré : que les lois de la République ne permettaient pas de se servir d'un autre calendrier que du républicain dans les négociations avec les puissances étrangeres, lors même qu'ils rappellent les explications et notifications de ces dernieres.

» Comme dans ces sortes de cas, la réciprocité est la voie la plus courte pour se mettre au niveau, on en a fait usage dès aujourd'hui, et on continuera ainsi jusqu'à ce que les ministres plénipotentiaires de la République Française demandent le rétablissement de l'ancien usage, en l'observant eux-mêmes. »

Note aux ministres plénipotentiaires de la République Française.

« Le soussigné s'était réservé, dans les deux notes qui ont été remises aux ministres plénipotentiaires de la République Française, les 21 et 31 août, de communiquer au plutôt sa décision sur la démolition des fortifications d'Ehrenbreistein, et les conditions qui n'en doivent pas être séparées. Il vient de déclarer à la députation de l'Empire qu'il l'approuvait. C'est par cet acte et non auparavant,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

que l'offre de la députation de l'Empire peut être faite dans les formes, et elle n'acquiert son plein effet qu'au moment où le soussigné en instruit les ministres français, ainsi qu'il le fait par la présente.

„ Il réitere aux ministres plénipotentiaires de la République Française l'assurance de sa considération distinguée. „

Rastadt, 3 septembre 1798.

Signé, FRANÇOIS-GEORGES-CHARLES, comte du Saint-Empire, de METTERNICH-WINNEBURG-BEILSTEIN.

Le général Lefevre est venu ici, il y a quelques jours, pour se concerter avec les ministres français.

L'envoyé hollandais, le cit. Buch, est rappelé; le cit. Van Graesfeld reste seul avec deux secrétaires.

On fait courir le bruit que la députation de l'Empire va réclamer l'intervention de la cour de Prusse, offerte par le traité de Bâle.

PRUSSE. *De Berlin, le 11 fructidor.*

Notre cabinet reçoit maintenant, coup-sur-coup, des avis très-inquiétans, et même des symptômes de conspiration en Pologne. Des hommes qu'on peut regarder comme très-pénétrans, prétendent qu'il ne manque plus à l'explosion si redoutée, qu'un heureux événement dans la Méditerranée.

Jamais deux négociateurs habiles ne se sont trouvés *échec* et *mât*, comme Repnin et Cobentzel, à la cour de Prusse. Le roi a dit à M. le comte de Cobentzel; Je ne sais pas, en vérité, pourquoi l'on m'envoie ici de grands orateurs, quand ma résolution est bien connue.

N'allez pas croire que Syeyes ait eu besoin de contribuer en quelque chose à la déconfiture de Cobentzel et de Repnin; il a trouvé d'excellentes dispositions; il ne lui reste qu'à les entretenir.

Toute la négociation se réduit ici à traiter des dédommagemens à accorder à la maison d'Orange.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE. *De Constance, le 7 fructidor.*

Le lac d'où notre ville prend son nom, a présenté, ces jours derniers, un spectacle nouveau, et

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

qui n'a pu qu'intéresser les amis de la liberté. Plus de 3000 hommes se sont réunis des diverses parties du Turgau, se sont avancés sur des barques et des bateaux, jusques vers le milieu du lac, et là ont juré solemnellement leur adhésion à la constitution helvétique.

On ne dira pas du moins que ceux-là l'ont adoptée malgré eux.

D'Arau, le 5 fructidor. On s'occupe ici beaucoup d'une nouvelle division de notre République en cantons. L'étendue de chacun d'eux doit être aggrandie; d'où il résultera que leur nombre sera moindre, et que par conséquent celui des représentans du peuple sera diminué.

Dans la nouvelle division, on aura sur-tout égard à la population; en sorte qu'il n'y aura plus désormais entre les nouveaux cantons la même disproportion qui existe actuellement, par exemple, entre celui de Schafhouse et celui de Zurick.

ITALIE. *De Naples, le 3 fructidor.*

Depuis l'arrivée d'un courier de Vienne les préparatifs de guerre sont poussés avec un redoublement d'activité. Ces jours derniers il a été publié un édit de sa majesté, dont voici le début:

« Les grands changemens survenus depuis quelques années en Europe, tant dans les constitutions politiques, que relativement à l'organisation et à l'emploi des forces militaires, nous ont engagé à diriger particulièrement notre attention vers la réorganisation de l'armée et des autres forces de l'Etat, afin de pourvoir à la défense de nos domaines, et d'assurer les vies et propriétés de nos chers sujets. Dans cette vue, nous avons pris successivement des mesures pour porter les troupes royales au point de perfection auquel elles pouvaient être élevées. Cette nécessité d'augmenter et de réorganiser les forces de l'Etat, est devenue encore plus impérieuse, depuis que les gouvernemens de l'Italie, voisins de ce royaume, commencent à prendre un aspect guerrier; les puissances barbaresques ont aussi redoublé d'audace, surtout depuis les derniers événemens qui ont eu lieu à Malthe;

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ce qui doit faire naître des craintes fondées pour la tranquillité des pays de notre domination.

» Afin d'opposer un fort obstacle aux tentatives que pourrait faire l'une ou l'autre puissance, au préjudice de nos États, nous avons déja fait des dispositions pour l'augmentation des troupes réglées dans notre royaume, et particulierement dans la Sicile, qui paraît principalement menacée. Mais pour élever une digue insurmontable contre toute entreprise hostile, nous avons jugé à propos de déclarer, par cet édit, que tous les individus de nos États sont nés et naissent soldats, et sont obligés de prendre les armes pour la défense de notre sainte religion catholique, de la couronne et de leur propre vie, dans le cas où ces objets sacrés seraient attaqués par des barbares, ou par quelque nation ennemie que ce soit. D'après ce principe, tous nos sujets, depuis l'âge de 17 ans jusqu'à 45, sont censés être inscrits dans les différens corps de l'armée; et ils devront, lorsque les circonstances l'exigeront, se présenter à ces corps pour y faire le service militaire, suivant les regles établies. Nous mêmes, comme chef suprême de nos troupes royales, ainsi que nos augustes *fils*, sommes principalement compris dans cet illustre rôle militaire, et nous serons les premiers à sacrifier notre vie pour la défense de la religion, de la monarchie, et de la patrie. »

Le cit. Joseph Bonaparte avait embarqué un grand nombre d'effets sur un navire génois; ce bâtiment fut pris par un corsaire barbaresque, et repris ensuite par des vaisseaux de guerre napolitains. Le ministre français a réclamé ledit navire comme une propriété française; mais, suivant ce qu'on apprend, il ne lui a point été fait une réponse satisfaisante à ce sujet.

RÉPUBLIQUE ROMAINE. *De Rome, le 6 fructidor.*

Il passe ici tous les jours des troupes françaises qui prennent la route des frontieres du royaume de Naples. La désertion s'est mise dans les troupes napolitaines. Nous voyons arriver tous les jours 30 à 40 déserteurs qui s'incorporent aussi-tôt dans nos légions.

Le ville de Gaetta est remplie d'émigrés romains. On en augmente les fortifications, et on forme un camp tout auprès. D'après des rapports qu'on dit authentiques, l'armée de ligne napolitaine est d'environ 60 mille hommes, dont 12 mille de cavalerie.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Espagne. *De Madrid, le 30 fructidor.*

La santé du ministre Saavedra n'a fait qu'empirer depuis quelques jours. Les médecins désesperent de sa guérison. Sa tête est totalement désorganisée. La cour qui jusqu'ici lui a marqué des égards au point de ne pas disposer des deux ministeres qu'il occupe, songe enfin à le remplacer. Il est question plus que jamais de placer le chevalier Azara à la tête des affaires étrangeres. C'est le vœu de tous les hommes éclairés qui aiment véritablement leur patrie, et qui desirent qu'on la régénere sans la bouleverser. Il y a plusieurs candidats pour le ministere des finances; mais on ne croit pas qu'il soit donné à M. de Soler, qui en est le directeur général, et qui n'a pas tout-à fait justifié les espérances qu'on avait conçues de lui, d'après ses succès dans l'administration de la petite isle d'Ivica.

Angleterre. *De Londres, le 8 fructidor.*

Une seconde escadre russe vient d'arriver au Nore. Elle consiste en cinq vaisseaux de ligne, dont quatre de 74 canons et un de 64, et en deux frégates de 44. Ce sont des vaisseaux tout neufs qui viennent d'Archangel. Ils prennent des vivres frais à Sheerness, et vont établir une croisiere dans la mer du Nord.

Les negres qui se sont échappés de nos habitations de la Jamaïque, se sont réfugiés dans les forêts et sont en pleine insurrection. On apprend par les dernieres dépêches de cette isle, que le gouverneur, lord Balcarras, a levé trois compagnies d'arquebusiers pour les forcer à la soumission ou les exterminer.

La quantité de sucre arrivée de nos colonies occidentales est immense. On l'évalue à plus de 100 mille barriques. Le prix de cette denrée n'a cependant pas encore baissé.

Cinq vaisseaux de ligne de l'escadre de la Manche viennent d'arriver à Plymouth, sous les ordres de l'amiral Thomson. Ils ont à leur bord 40 matelots irlandais, qui ont été enlevés à la grande flotte comme fortement soupçonnés de rébellion.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Après la ville de Londres, c'est celle de Manchester qui a pourvu le plus abondamment, par des contributions volontaires, aux besoins de l'Etat. Elle a déja envoyé plus de 50,000 liv. sterling.

A Dublin, on a tenté d'assassiner le lord Cornwallis et le comte Wycombe, fils du marquis de Landsdown, et aussi dévoué à la liberté que peut l'être le fils d'un lord; on n'hésite pas à attribuer ces horribles complots au parti Beresford, qu'on connaît sous le nom de *parti de la terreur*. Ce parti devient tous les jours plus odieux en Irlande, où la tranquillité paraît assez bien rétablie. Il jouit cependant encore d'une grande considération auprès de M. Pitt; on assure même que le lord Cornwallis, malgré l'efficacité des mesures qu'il a employées, sera bientôt remplacé par le comte Beresford. Il semble que M. Pitt ait, comme les Irlandais-Unis, juré l'affranchissement de l'Irlande.

Les dernières nouvelles de l'Irlande annoncent que les exécutions militaires y sont toujours en activité; chaque jour, au moins douze Irlandais-Unis, ou soupçonnés d'être Unis, périssent sur l'échafaud.

Le courage des Irlandais-Unis ne paraît cependant pas entièrement abattu; quelques escarmouches viennent encore d'avoir lieu, même dans les environs de Dublin.

Trois régimens vont partir pour les Indes orientales.

Avant-hier, après le lever du roi, il y eut un conseil d'Etat auquel M. Pitt assista. Il était arrivé la veille des courriers de Pétersbourg, de Vienne et de Lisbonne.

La famille du marquis de Waterford a quitté les environs de Bristol, où elle s'était retirée durant les troubles qui ont agité l'Irlande, et elle est retournée à Dublin. La plus grande partie de ceux qui avaient été obligés de s'expatrier, retourne paisiblement dans ses foyers.

R. O'Connor, qui a refusé de souscrire aux conditions imposées aux prisonniers d'Etat (Irlandais-Unis) qui ont consenti à s'expatrier eux-mêmes, demeure en prison pour répondre aux diverses interpellations qui lui seront faites. Le conseiller Sampton avait aussi refusé de signer le traité, jusqu'au moment où on lui a assuré qu'on n'avait point l'intention de le mettre en cause.

La recette faite à Liverpool, au bénéfice des enfans de l'infortuné Palmer, s'est montée à 400 guinées.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 15 au 25 fructidor.

L'ordre du jour du 16, du conseil des Cinq-cents, était la discussion du projet de résolution concernant l'organisation administrative de la conservation des hypotheques.

Plusieurs orateurs ont fortement combattu l'idée d'établir une administration particuliere pour cet objet, et de ne pas confier la perception des droits à la régie du droit d'enregistrement.

Pison-Dugaland a vu la formation d'une nouvelle compagnie financiere, qui absorberait plus de la moitié du bénéfice que l'on espere tirer du régime hypothécaire. Il observe qu'en général tous les partisans des nouvelles compagnies, quelques bonnes intentions qu'ils puissent avoir, secondent les vues ambitieuses et les projets de cupidité d'un tas d'intrigans et d'agioteurs, et toujours aux dépens de la fortune publique.

Jacqueminot et Voulu se sont prononcés pour le projet de la commission. Il leur a paru impossible de charger de cette administration la régie de l'enregistrement, déja si occupée. Si le conseil ne croit pas devoir adopter le projet, ils demandent qu'on examine la question, si les secrétaires-greffiers des administrations municipales ne pourraient pas remplir cette fonction.

Le conseil ferme la discussion, écarte par la question préalable le projet de la commission, et la charge de lui faire un nouveau rapport.

Il entend ensuite Pons (de Verdun) sur les domaines congéables, et ajourne la discussion.

Laporte, au nom d'une commission spéciale, fait arrêter, le 17, que le droit d'un décime par franc,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

en sus du prix de chaque billet d'entrée ou d'abonnement à chaque spectacle et théâtre, ainsi que le même droit en sus du prix des billets de bal, feux d'artifice, fêtes publiques où l'on entre en payant, et le quart de la recette de ceux-ci, continueront d'être perçus en l'an VII, pour le produit en être consacré aux secours à domicile et aux besoins des hospices, d'après les proportions déterminées par les autorités constituées.

Pison-Dugaland présente un nouveau projet sur le mode d'indemnité pour les individus dont les propriétés seraient reconnues nécessaires au service public.

Impression et ajournement.

Le Directoire a adressé hier au conseil un message, qui est arrivé trop tard pour être lu en séance. Il était relatif aux contributions. Le Directoire y représente que le taux excessif de la contribution paralyse le recouvrement de ce qui pourrait être recouvré, si elle était réduite à une juste proportion. Cet avantage une fois obtenu, dit-il, les citoyens s'empresseraient de porter leurs fonds chez le percepteur, tandis que, dans l'état actuel, presque tous les citoyens, cruellement vexés par le vice de la répartition, sont obligés de se mettre en réclamation.

La Directoire invite le conseil à prendre cet objet en considération. Il l'invite sur-tout à considérer que la diminution à faire sur la contribution personnelle exige un remplacement prompt et assuré sur quelqu'autre mode de perception moins onéreux et mieux réparti.

Renvoi à la commission des finances.

Aubert présente un nouveau projet sur les demandes en décharge ou réduction des contributions directes des années V et VI. Il y est dit que tout citoyen cottisé à une contribution excédant le cinquième de ses revenus nets, sera admis à réclamation dans les deux mois qui suivront la publication de la loi, en joignant à son mémoire un certificat de paiement du tiers de la contribution contre laquelle il réclame; 2°. un extrait de la matrice du rôle conte-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

nant le tableau de ses biens et leurs évaluations ; 3°. une déclaration du revenu net auquel il évaluera lui-même chaque article de ses biens-fonds

Pour la contribution mobiliaire, personnelle et somptuaire, le contribuable cottisé au-delà du vingtieme de son revenu net, serait admis en réclamation dans le même délai de deux mois, en justifiant du paiement du tiers de sa contribution, tant en principal qu'en sous additionnels.

Impression et ajournement à 24 heures après la distribution.

Le reste de la séance a été employé à la discussion du projet concernant l'impôt sur les tabacs.

Varin s'est élevé contre ce projet. Il observe que la réjection de l'impôt sur le sel doit entraîner celle d'un droit sur le tabac, parce que la saine raison le réprouve également ; que ce projet offre trop de points de contact avec l'ancien fisc, pour qu'on ne s'empresse pas de le rejetter.

Dubignon l'attaque aussi. Il craint qu'on ne parvienne, par degrés, à mettre des impôts sur tous les objets de premiere nécessité, et à rendre ainsi odieuse au peuple une révolution dont il espérait un soulagement à ses maux, prolongés pendant 14 siecles de monarchie. Envain dit-on que le tabac est un objet de luxe ; il est devenu pour beaucoup de citoyens un objet de premiere nécessité.

Riou a défendu l'opinion contraire. Cet impôt, perçu de la maniere indiquée, ne lui paraît présenter aucun inconvénient grave. Il est nécessaire de soutenir le gouvernement républicain, et de faire face aux dépenses. L'on n'y parviendra pas, s'il suffit de rejetter la proposition d'un impôt, dès qu'il existait sous la monarchie.

Le conseil ajourne de nouveau.

Aujourd'hui 18, à midi précis, après une salve d'artillerie, les membres du conseil des Cinq cents, escortés de leur garde, sont entrés, au son des instrumens militaires, dans la salle des délibérations, en passant du vestiaire dans la grande cour, et de-là dans les couloirs par le grand escalier.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

En face du bureau, et du côté opposé à la tribune, était placé le conservatoire de musique qui, avant et après le discours prononcé par le président, a exécuté divers morceaux de musique, tant instrumentale que vocale, qui ont produit le plus grand effet sur les amateurs.

Le discours du président, beaucoup plus court, mais non moins éloquent que ceux prononcés dans ces circonstances, a été écouté avec beaucoup d'intérêt. En voici la substance :

« La République, invincible au-dehors, était sur le point de succomber sous les coups de ses ennemis intérieurs. Terrible à l'égard des puissances qui avaient osé l'attaquer, elle reculait ses barrieres, et elle se voyait à la veille de disparaître de son propre territoire. Pour consommer la perte de ses défenseurs, les calomnies, les proscriptions et les assassinats étaient dirigés contre eux par ceux-mêmes qui se trouvaient au milieu d'eux, avec un tel acharnement et une telle précipitation, que ceux qui commandaient et pour qui se faisait la contre-révolution, se plaignaient que les exécuteurs de leurs ordres y mettaient beaucoup plus de zele et de précipitation que de sagesse et de réflexion.

» Egarer les ames simples et timides par le triste souvenir du régime de la terreur; réveiller par des clameurs solemnelles le fanatisme, fatigué de ses longs forfaits; menacer les acquéreurs de biens nationaux, leur ravir des propriétés acquises sous la garantie la plus sacrée; rappeler sur le sol français des émigrés qui ne respiraient que la vengeance; leur accorder les biens qui étaient le gage des sacrifices que la nation avait faits pour fonder sa constitution : tel était le résultat prochain des manœuvres des royalistes. Tous les moyens devaient être mis en usage, toutes les vengeances devaient être impunies, tous les crimes devaient être scellés par l'assurance du pardon, pourvu qu'ils fussent commis en haine de la liberté et de la révolution; et des esclaves des rois, assis près des défenseurs de la liberté, allaient

Digitized by Google
Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

détruire, en moins de cinq mois, l'ouvrage de cinq années de travail, de peines et de dangers.

„ Dans une crise aussi périlleuse, dans un moment où la République était menacée, attaquée, et sur le point d'être renversée par les efforts d'une partie de ceux que la patrie avait placés dans un poste plus éminent pour la défendre avec plus de fidélité et de courage, que devaient faire ceux qui, placés au même poste, lui étaient restés aussi constamment fidelles? Ce qu'ils ont fait le 18 fructidor, prendre une de ces mesures audacieuses, frapper un de ces coups hardis qui sauvent les républiques ou achevent de les renverser. Le pas était dangereux sans doute, mais il n'y eut pas un républicain qui n'en sentit la nécessité, et qui ne préférât le danger d'une défaite ou ceux que la victoire elle-même pouvait entraîner, au malheur prochain et inévitable du renversement total de la liberté et de la constitution.

„ Honneur aux amis de la République! Honneur aux zélateurs de sa prospérité et de sa gloire. L'énergie d'un seul jour pouvait entraîner l'anarchie de plusieurs années; la fin des attentats révolutionnaires pouvait être le commencement d'une révolution nouvelle, nos propres lauriers pouvaient se changer en tristes cyprès; mais non, la République a non-seulement triomphé, elle a encore recueilli les fruits de son triomphe. Ce jour qui pouvait être, de quelque côté que fût la victoire, un jour de désordre, de deuil et de vengeance, a été un jour d'ordre, d'humanité et de joie. Les vaincus, tout criminels qu'ils étaient, ne furent frappés que de la manière dont un pere irrité, mais toujours pere, frappe ses enfans coupables.

„ La journée du 18 fructidor amena bientôt les préliminaires d'une paix glorieuse. C'est à elle que sont dus les articles arrêtés à Léoben et le traité de Campo-Formio. Si une paix définitive n'en est pas encore le résultat, cette paix n'en est pas moins le plus ardent de vos vœux et de ceux du pouvoir exécutif. Mais il faut qu'elle soit faite sans l'apparence d'aucun opprobre pour la nation française, sans

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

l'apparence d'aucun dommage pour les Républiques ses alliées Oui, la France préfère la paix à de nouveaux triomphes; mais elle préfère la guerre à une paix qui ternirait ses lauriers et sa gloire. S'il faut que la guerre continue, nos braves guerriers sont encore là, et nous avons toujours ce héros conduisant en ce moment une expédition majestueuse, et par la grandeur de ses apprêts, et par son glorieux début, et par l'obscurité même qui en dissimule et en garantit le succès. *Vive la République !* »

La salle retentit des cris de *vive la République !*

Un nouveau concert d'instrumens et de voix se fait entendre, et le conseil s'en retourne dans le même ordre qu'il est entré. Une nouvelle salve d'artillerie termine cette fête.

Portier (de l'Oise), organe de la commission d'instruction publique, a fait, le 19, un rapport sur le mode de régulariser les établissemens connus, dans les colléges, sous le nom de bourses. Il propose de porter à 1200 celles du ci-devant collége dit de Louis-le-Grand, du canton de Paris, appelé aujourd'hui Prytanée français, et d'en répartir la nomination entre tous les départemens de la République, dans la proportion de la population. L'administration centrale nommerait sur la présentation d'un jury examinateur.

Impression et ajournement.

On a repris la discussion sur l'impôt du tabac.

Laurent (du Bas-Rhin) parle contre. Il le regarde comme dangereux, inutile et ne tournant qu'au profit des contrebandiers.

Pison-Dugaland soutient que la commission a erré dans ses calculs; que la consommation ne s'élève au plus qu'à la moitié de son estimation, et que l'impôt ne rendra peut-être pas 4 millions, au lieu de 10.

Bailleul veut défendre les calculs de la commission et en prouver l'exactitude; mais le conseil ajourne encore.

La discussion est reprise le lendemain.

Duplantier dit que l'assertion de Pison-Dugaland n'est nullement fondée.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Pison répond qu'il a vérifié de nouveau le fait avancé par lui, et qu'il est prouvé que la commission a exagéré de moitié la quotité de la consommation.

Bailleul observe que dans cette supposition même, l'impôt produirait encore 8 millions.

Garrau demande qu'on arrête au moins en principe qu'il y aura pour l'an VII un impôt sur le tabac.

Cette proposition est adoptée, et la commission chargée d'en déterminer le mode de perception.

Le conseil se forme ensuite en comité général.

Organe de la commission militaire, Delbret présente, le 22, les différens articles d'une résolution proposée dans le comité secret qui a eu lieu la veille.

Cette résolution est relative aux requisitionnaires désignés par l'art. 8 de la loi du 23 août 1793. Voici ces articles tels qu'ils ont été adoptés en substance :

Art. Ier. Tous les Français mis en requisition, et appelés à la défense de la patrie, se rendront sans délai aux armées de terre.

II. Le ministre de la guerre enverra sur-le-champ des instructions pour que les requisitionnaires reçoivent leur ordre de route.

III. Sont seulement dispensés de rejoindre, 1°. ceux qui sont porteurs de congés absolus en bonne forme ; 2°. ceux qui, rentrés dans leurs foyers, se sont mariés avant le 1er. germinal an VI ; 3°. ceux des officiers ou sous-officiers dont la démission a été acceptée par le ministre de la guerre ; 4°. ceux qui sont inscrits pour le service de la marine, et sont immatriculés comme tels ; 5°. ceux qui, en raison de leurs infirmités, ont obtenu des exemptions.

IV. Nulle autorité civile ou militaire ne pourra mettre en requisition aucun de ceux qui ont été compris dans l'article précité.

V. Toutes dispenses de service, autres que celles mentionnées ci-dessus, sont annullées.

VI. Deux mois après la publication de la présente, nul requisitionnaire qui n'aurait pas rejoint, sera biffé du tableau de la garde nationale sédentaire. Il

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ne pourra exercer ses droits de citoyen, ni remplir aucune fonction publique, ni recevoir aucuns legs, ni recueillir aucune succession directe ou collatérale, qu'en rapportant un congé absolu, en bonne forme, ou un certificat attestant qu'il était marié avant le 1er. germinal an VI.

VII. Tout réquisitionnaire qui aura refusé de rejoindre, sera considéré comme déserteur, et puni comme tel.

VIII. Tout signataire de congés non légalement délivrés, sera réputé fauteur ou complice de désertion, et puni, comme tel, de cinq années de fer.

IX. Sont exceptés provisoirement les officiers et sous-officiers renvoyés dans leurs foyers comme surnuméraires, ceux qui ont donné librement leur démission, si elle a été acceptée, sauf néanmoins l'obligation de se rendre s'ils en étaient requis par le ministre de la guerre; dans ce cas, ils serviraient dans le grade qu'ils occupaient à l'époque de leur réforme ou de leur démission. Toutes autres dispenses, sous quelque prétexte et pour quelques motifs qu'elles aient été obtenues, sont regardées comme non-avenues.

X. Les mesures prises par le Directoire pour favoriser la population et l'agriculture dans les départemens de l'Ouest, sont prorogées pour les requisitionnaires de ces départemens, et pourront même être étendues aux conscrits si les circonstances l'exigent.

XI. Le ministre de la guerre demeure chargé des mesures à prendre pour l'exécution de la présente, comme aussi de donner tous les ordres nécessaires pour qu'elle n'éprouve aucun retard.

Porte : Le rapport dont notre collègue Delbrel a fait précéder la résolution dont vous venez de reconnaître l'urgence, mérite de parvenir, non-seulement à tous les Français, mais encore aux puissances étrangeres. Il renferme les sentimens dont le Corps législatif et le Directoire sont constamment animés, leurs vœux pour la paix, et les moyens que le Pouvoir exécutif a mis en usage pour l'obtenir à des con-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ditions justes, mais en même tems honorables, ainsi qu'elles doivent l'être pour la République Française. Il est bon que l'Europe entiere soit informée de nos efforts pour procurer le bonheur des peuples ; et que si la guerre recommence, ils sachent qu'il n'a point dépendu de la France de leur donner la paix.

Je demande en conséquence que le rapport qui vous a été fait hier soit imprimé en français et dans les principales langues qui se parlent autour de nous.

Adopté.

On a procédé dans la séance du 16 du conseil des Anciens, au renouvellement de la commission de surveillance de la trésorerie. Le dépouillement du scrutin est interrompu par un message du conseil des Cinq-cents, dont la lecture doit être faite en comité général. — Les spectateurs se retirent.

Dentzel propose, le 17, d'approuver la résolution portant que les conseils de guerre et les conseils de révision jugeront et réviseront réciproquement leurs jugmens.

Lemenuet trouve de grands inconvéniens dans cette résolution, et demande l'ajournement.

Le conseil ajourne.

Chasset a fait, le même jour, le rapport sur la résolution relative aux domaines engagés. Il en propose l'approbation.

L'impression du discours est ordonnée.

Sur le rapport de Colombel, la résolution qui supprime les préposés aux recettes dans les chefs lieux de département, et fixe le traitement des receveurs généraux et de leurs préposés, est adoptée.

La séance s'est ouverte, le 18, au bruit du canon placé dans le jardin des Tuileries, et des airs patriotiques qu'exécute le corps de musique attaché au conseil.

Le président prononce un discours relatif à l'anniversaire du 18 fructidor. Il retrace la situation de la France à cette époque de l'an V, les efforts de ses ennemis pour la déchirer ; il peint le royalisme, la corruption occupant les principales fonctions de la République, et conspirant pour la détruire. Le 18

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

fructidor vint mettre un terme aux maux dont nous étions menacés. Dès qu'il eut lui, on vit s'évanouir la coalition nouvelle qui ne s'était formée que parce qu'elle comptait sur les nombreux traîtres qu'elle soudoyait en France ; c'est depuis cette époque que nous avons détruit l'olygarchie et la théocratie, rendu à la liberté l'Helvétie et Rome, pris Malte, et formé cette expédition dont le but est encore un secret, mais dont la gloire étonnera le monde.

Le président rappelle ensuite aux Français la grandeur des destinées qui leur sont promises ; aux Parisiens particulièrement la prospérite à laquelle doit atteindre leur ville, qui, dit il, doit être un jour le centre du commerce de l'Europe, et le rendez-vous du monde entier. Il les invite tous à se rendre dignes d'un aussi heureux destin, et à seconder le gouvernement qui fait tout pour le leur assurer.

Des cris de *vive la République* se font entendre de toutes parts.

Le conseil ordonne l'impression de ce discours à douze exemplaires.

La séance est levée au bruit des airs patriotiques exécutés par le corps de musique.

Lavaux a fait, le 19, le rapport sur la résolution du 4 fructidor, relative à la conscription militaire. Il examine cette résolution dans ses rapports avec l'état militaire et politique de la République, avec l'éducation, le commerce et les intérêts des individus. Il divise son examen en autant de parties qu'il y a de titres dans la résolution.

Le titre Ier., dit il, fonde la force de l'Etat sur le systême de la conscription militaire. La voilà donc réalisée, cette idée sublime et patriotique du maréchal de Saxe, de ce héros de la France monarchique, de ce héros qui la sauva tant de fois ; de ce grand capitaine qui osa penser en républicain dans un tems où la plupart des courtisans s'attachaient à perpétuer le regne des priviléges. Le maréchal de Saxe voulait que tout homme, quelle que fût sa condition, fût obligé de servir pendant cinq années, parce que, disait-il, tout homme se doit au service de son pays.

Cette

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Cette idée de conscription est conséquente avec le systême établi en Europe, de la permanence des armées. Adoptons la résolution, et nous verrons en tems de guerre des armées formidables s'avancer du centre et de toutes les parties de la République pour couvrir ses frontieres; et le gouvernement calculera désormais avec certitude les défaites de nos ennemis.

Le systême de la conscription qui, au premier aspect, paraît si douloureux pour les familles, est ce qu'il y a de plus propre à assurer la paix du pays et la tranquillité des particuliers. C'est souvent parce qu'on a de très-grandes forces, qu'on est dispensé d'en faire usage. Que le Directoire, en tems de guerre, soit engagé dans des négociations difficiles; qu'un ennemi oppose beaucoup de résistance aux propositions qui lui seront faites, le Directoire enverra un message au conseil des Cinq-cents, pour lui demander la levée de la premiere classe. Le décret sera rendu aussi-tôt; il aura l'effet qu'ont produit plus d'une fois les bills du parlement d'Angleterre, qui, au bout d'une longue guerre, accordaient des subsides au roi pour la continuer; et souvent la paix sera conclue avant le départ de la classe appelée.

Le titre II admet les enrôlemens volontaires. Ce mot d'enrôlement a éveillé toute la sollicitude de la commission; elle s'est demandée si ce systême ne tendrait pas, comme autrefois, à corrompre les mœurs, à offrir un asyle au vice, à séparer du peuple l'armée destinée à le défendre, et par conséquent à favoriser les desseins d'un ambitieux. L'art. VI de la résolution a répondu à toutes ces craintes; la premiere et essentielle condition de l'enrôlement volontaire, sera l'honneur; on sera obligé, avant d'être admis, de justifier que jamais on ne fut repoussé de la société. La commission n'a vu dans le mode de recrutement qu'une faveur accordée aux Français braves, mais peu fortunés; un moyen de procurer aux conscrits, lorsqu'ils seront appelés dans les rangs, des guides expérimentés; enfin l'étai, l'appui du systême de conscription.

Le titre III fixe l'âge de la conscription de 20 ans

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

révolus à 25 ans aussi révolus. Le maréchal de Saxe avait aussi voulu qu'on choisit les conscrits parmi les citoyens de 20 à 30 ans. Il n'en résulterait, disait-il, aucun inconvénient pour l'Etat. Ces années sont celles du libertinage, celles où la jeunesse va chercher fortune. Ainsi ce service, auquel on l'emploierait pendant ces années, ne préjudicierait ni à elle, ni à sa famille, et profiterait à l'Etat. Nous ajouterons, citoyens, qu'à 20 ans l'éducation des jeunes gens est finie, et qu'on ne pourrait conséquemment pas reprocher à la résolution de l'interrompre ou de l'empêcher. Nous dirons encore qu'à 25 ans l'homme commence à fixer ses idées, à se former un plan de conduite, à songer au destin du reste de sa vie. Ainsi la loi ne le prendra qu'à l'époque où il aura acquis toutes les connaissances nécessaires, et la patrie l'acquittera du service qu'il lui doit, au moment où il devra songer à son établissement et à sa fortune.

Tous les Français étant égaux en droits, il est naturel que nul ne soit admis à commander à ses concitoyens avant d'en avoir acquis le droit par l'ancienneté de service. Ainsi en résumant les dispositions générales de la résolution, on peut dire qu'elle assure la gloire de l'Etat, soulage la société, et identifie les citoyens avec le gouvernement. Elle confie au Directoire exécutif toute la force d'une grande nation. Que ne pourra-t-il pas avec de semblables moyens?

La commission propose d'approuver la résolution.

Elle est approuvée.

Le conseil approuve ensuite celle qui proroge l'impôt sur les billets de spectacles, bals, etc.

La résolution qui fixe les dépenses du Directoire exécutif pour l'an VII reçoit de même sa sanction.

Noblet fait, le 21, un rapport sur la résolution du 6 fructidor, qui fixe les dépenses du bureau de la comptabilité pendant l'an VII. La commission dont il est l'organe a reconnu, après un examen sévere, que le nombre des employés et le montant des dépenses de ce bureau étaient strictement proportion-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

nés au besoin ; elle propose en conséquence d'approuver la résolution.

Le conseil l'approuve.

Legrand fait un rapport sur la résolution du 18 thermidor, qui ordonne l'émission de 45 millions de mandats territoriaux pour continuer le remboursement de la dette publique mobilisée.

Ce n'est point ici, dit Legrand, la création d'un nouveau papier-monnaie ; il s'agit de fournir assez de moyens de rembourser les deux tiers mobilisés de la dette publique. Sur 65 millions de mandats émis, il en est rentré déja 60 mille, de sorte que la liquidation est arrêtée par le défaut de moyens de rembourser ceux dont les créances sont liquidées.

La commission propose d'approuver la résolution.

Le conseil l'approuve.

Cornet fait un rapport sur la résolution du 6 fructidor, relative aux dépenses de la marine pour l'an VII. Il indique beaucoup d'articles de dépense où il croit reconnaître de la confusion ; d'autres qu'il regarde comme susceptibles de beaucoup d'économie. Néanmoins il propose d'approuver la résolution, pour ne point retarder les travaux de la marine.

Le conseil l'approuve.

Légier obtient la parole pour une motion d'ordre, dans la séance du 23 du conseil des Cinq-cents.

Citoyens législateurs, je viens appeller votre attention sur un abus qui a lieu dans le roulement des sections des tribunaux civils et correctionnels. Cet abus entraîne les plus grands inconvéniens, soit parce qu'il suspend ou interrompt le cours de la justice, soit parce qu'il coûte des frais énormes en pure perte. D'un côté, diminuer la dépense de la justice criminelle ; de l'autre, la débarrasser des entraves qu'y apporte trop souvent l'inexpérience ; voilà le double but que je vous propose d'atteindre. Vous savez, qu'à l'exception des présidens et des accusateurs publics, les tribunaux criminels sont composés de juges pris dans le tribunal civil. Ces derniers n'y

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

exercent que temporairement, et leur service dure six mois, aux termes de la constitution.

Le tribunal civil fournit également des juges pour le service des directeurs du jury et de la police correctionnelle. Les lois des 19 vendemiaire et 3 brumaire an IV, disent seulement que les juges du tribunal civil feront ces différens services suivant l'ordre du tableau. Il fallait distribuer les postes aux juges, et non envoyer les anciens juges, suivant l'ordre du tableau, au tribunal criminel.

On prend ensuite ceux qui suivent immédiatement pour le service du directeur du jury et de la police correctionnelle; et quand les six mois sont finis, les juges du tribunal criminel retournent au civil, et les directeurs du jury, ou présidens de la police correctionnelle passent au criminel. Qu'en résulte-t-il? Les directeurs du jury trouvent au tribunal criminel tous les actes d'accusations qu'ils ont rédigés. Ils ne peuvent pas en connaître comme juges. Il faut les remplacer; il faut chaque jour appeller du tribunal civil d'autres juges; ensorte que le service que les anciens directeurs du jury étaient destinés à faire au tribunal criminel, se réduit presqu'à rien, et que les sections civiles sont désorganisées par la sortie de ceux de leurs membres qui sont appellés en remplacement.

Pour remédier à tous ces inconvéniens, je propose au conseil le projet de résolution suivant :

A l'avenir, et à commencer du 15 brumaire prochain, les directeurs de jurys ou présidens des tribunaux de police correctionnelle rentreront au tribunal civil après les six mois de leur session. Ils seront remplacés par les membres du tribunal criminel, qui le seront par les juges les plus anciens du tribunal civil, suivant l'ordre du tableau.

Renvoi à une commission spéciale.

Organe d'une commission spéciale, Duplantier entretient le conseil des lacunes de la loi relative à la contrainte par corps. Chaque jour il se présente divers cas à résoudre, sur lesquels cette loi garde le silence. Il présente en conséquence, pour lui ser-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

vir de complément, un projet dont voici les principales dispositions :

1°. La contrainte par corps ne peut être exercée pour cause d'engagemens souscrits avant la loi du 9 mars 1793 qui en prononça l'abolition, et dont l'échéance aurait précédé la publication de la loi du 15 germinal qui rétablit la contrainte.

2°. Tout jugement contraire à l'article précédent demeure sans effet et comme non-avenu.

3°. Seront néanmoins sujets à la contrainte par corps les débiteurs d'effets de commerce souscrits avant la publication de la loi du 9 mars 1793, et dont l'échéance est postérieure à la loi du 15 germinal.

Le conseil ordonne l'impression et l'ajournement de ce projet.

Le projet de l'impôt sur le tabac présenté par Bailleul, est encore l'objet d'une longue discussion dans la même séance.

L'on est enfin convenu de ces bâses :

1°. De déclarer libres la culture, le commerce et la fabrication du tabac.

2°. De prohiber l'importation du tabac fabriqué, ou seulement préparé dans l'étranger.

3°. D'assujettir le tabac en feuille, venant de l'étranger, à un droit de 30 francs par quintal, lorsqu'il est importé par navire étranger ; et à un droit de 50 francs, s'il l'est par navire français.

Mais cet impôt n'étant pas suffisant pour faire les 10 millions qu'il doit rendre, Bailleul a proposé de faire payer à tout fabricant de tabac, une patente spéciale à raison d'un décime par livre pesant.

Il s'est élevé une foule d'objections contre ce mode de perception.

Plusieurs membres prétendent que loin d'atteindre à dix millions, on en obtiendra à peine un.

Le conseil renvoie cet article du projet à un nouvel examen de la commission, à laquelle il adjoint Bergasse, Malès et Dauchy.

Le Directoire avait demandé par un message du

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

6 fructidor, au conseil, de fixer la législation sur le port de la cocarde nationale.

Différentes lois ont été rendues sur cet objet; mais comme elles sont incohérentes, il en résulte qu'il n'y a aucune peine textuellement prononcée contre les citoyens qui refusent ou dédaignent de porter la cocarde nationale.

Le Directoire propose de leur infliger une amende et un emprisonnement de quelques jours.

Aujourd'hui, Goran, par motion d'ordre, dit: Vous avez renvoyé à une commission un message du Directoire, concernant une loi pénale contre ceux qui négligent de porter la cocarde, ce signe sacré de liberté; il est tems de ranimer l'esprit public, si fort affaibli par la funeste réaction. Il est tems de mettre un terme aux insultes que les conspirateurs prodiguent au signe sacré de la liberté française; mais il est encore une autre classe d'hommes qu'il faut désigner à la vigilance de la police. Je parle des étrangers. Il en est parmi eux qui sont parmi nous les agens de Pitt. La politique exige qu'ils soient connus. Un moyen facile d'y parvenir, ce serait d'obliger tous les étrangers, de quelque contrée qu'ils soient, à porter la cocarde de leur nation. Je demande que le rapport attendu soit fait incessamment, et que mon observation sur les étrangers soit renvoyée à la commission.

Cette double proposition est adoptée.

On remarque dans la correspondance du 24 une pétition relative aux enfans de la patrie, dont les nourrices ne sont pas payées.

Delaporte obtient aussi-tôt la parole, et fait adopter à cet égard un projet de résolution portant qu'à compter du 1er. vendemiaire, la somme accordée par le Corps législatif pour les enfans de la patrie, sera répartie dans les distributions de fonds du Directoire, de chaque décade, de maniere que ce qui est dû pour cet objet soit acquitté sans délai.

Le même membre fait adopter un autre projet portant que la premiere décade après la publication de la présente, la moitié des fonds recouvrés, en principal seulement, provenant de la contribution

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

mobilisire et somptuaire, sera mise à la disposition du ministre de l'intérieur, pour être affectée spécialement au soulagement des hospices civils et des enfans abandonnés.

Sur le rapport de Vinet, au nom de la commission des finances, les dépenses du Corps législatif, pour l'an VII, sont fixées, savoir : pour les Anciens, dépenses ordinaires, 3,680,520 francs ; dépenses extraordinaires, 113,500 francs : pour les Cinq-cents, dépenses ordinaires, 7,321,950 francs ; dépenses extraordinaires, 10,000 fr. ; archives, 55,000 fr.

Organe d'une commission spéciale, Sonthonax présente un rapport sur les difficultés sans cesse renaissantes entre les communes et les ci-devant seigneurs, au sujet des halles, sur lesquelles ces derniers percevaient un droit de hallage. Son projet a pour but principalement de mettre les halles à la disposition des communes où il y a des foires ou marchés, sauf l'indemnité due aux propriétaires de ces établissemens, et de prescrire les formalités de ventes à suivre par les deux parties, pour que la propriété des halles soit acquise aux communes.

Impression.

Delbret, au nom d'une commission spéciale, propose de rapporter l'art. XXVIII de la loi du 24 avril 1793, sur la suspension et annullation des ventes de domaines nationaux, comme contenant un effet rétroactif. Néanmoins les adjudications faites légalement à des communes ou associations, avant la promulgation de ladite loi, seraient maintenues, si toutefois les conditions exigées par les lois ont été remplies par les adjudicataires.

Impression et ajournement.

Aubert soumet à la discussion son projet de résolution sur les réductions des contributions directes des années V et VI.

Squillier et plusieurs autres membres combattent ce projet comme préjudiciable au trésor public. Ils présentent d'autres vues sur le même objet, dont le conseil ordonne le renvoi à la commission des finances.

Sur le rapport d'une commission spéciale, le con-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

seil rapporte la loi du 29 messidor an III, portant établissement d'un télégraphe au palais national des Tuileries, pavillon de l'Unité.

La commission des finances fait fixer les dépenses du ministere de la police, pour l'an VII, à 2,212,732 f.

Lenois-Laroche a fait, dans la séance du 23 du conseil des Anciens, un rapport sur la résolution du 21 thermidor, relative à l'annuaire de la République.

L'art. II de la loi du 4 frimaire an II, dit-il, en établissant l'ère nouvelle, avait aboli l'ère ancienne pour les usages civils ; mais, quelque précise que fût cette disposition, elle avait besoin d'un réglement qui pût s'appliquer plus directement à la diversité des usages, et qui indiquât tout-à-la-fois le genre de peine encourue par les contrevenans, et le tribunal devant lequel ils doivent être poursuivis ; c'est ce que fait la résolution qui vous est soumise.

Le rapporteur justifie ensuite la substitution du mot *annuaire* à celui de calendrier, en disant qu'on créant une institution nouvelle, il faut bannir tout ce qui peut rappeller celle qu'on veut faire oublier. Il justifie, pour le même motif, la disposition qui défend de rappeller dans les actes, dans les journaux et ouvrages périodiques, l'ère ancienne avec la nouvelle. Il remarque que la résolution ne parle pas des ouvrages non-périodiques ; mais il pense que son esprit suffit pour faire croire que tous les ouvrages qui s'impriment dans la République devront porter la date de l'ère nouvelle.

Il fait sentir combien la résolution a été sage, en n'exigeant point que les dates des actes antérieurs à elle fussent traduites dans le style du nouveau comput. Le calcul rétrograde, dit-il, exigerait des opérations extrêmement difficiles et compliquées. D'ailleurs, les actes qui assurent les droits, l'état et la propriété des citoyens doivent rester dans leur intégralité, et ce serait donner un effet rétroactif que de faire réformer la chronologie des anciens.

Le rapporteur fait encore sentir combien la résolution a eu de respect pour les institutions des étrangers, en disant que dans les actes où ils seront par-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ties, l'ère ancienne pourra être rappellée avec la nouvelle. Ainsi, nos engagemens commerciaux et civils porteront avec eux une date conforme à leurs usages, sans cependant méconnaître les nôtres.

Les autres dispositions de la résolution ne sont que la suite indispensable des premieres ; ainsi, les administrations sont autorisées à faire concorder les jours de foires et de marchés avec l'ère nouvelle.

Les marchands sont obligés de tenir leurs boutiques ouvertes pendant ces jours ; obligation qui leur est commandée par leur propre intérêt, et contre laquelle la malveillance et le fanatisme auraient tort de se récrier ; car autrefois, le jour du patron, il y avait, dans toutes les communes, des foires que le clergé tolérait, absolvait même, parce qu'elles lui étaient profitables. Ainsi, les époques des congés, des ouvertures et expirations des locations, des ouvertures et clôtures d'écluses devront être transportées des jours hebdomadaires à ceux de la décade.

La commission propose d'approuver la résolution.

Le conseil l'approuve.

Oudot propose, le 24, d'approuver une résolution relative à la fourniture du papier nécessaire au timbre. Le mode d'adjudication proposé, dit-il, procurera tout-à-la-fois, et une économie sur le prix, et une augmentation de qualité dans le papier.

Decomberousse n'est point de cet avis.

Le conseil ajourne la suite de la discussion, et se forme en comité général.

Texte du traité de paix et d'alliance offensive et défensive entre la République Française et la République Helvétique.

La République Française et la République Helvétique, également animées du desir de faire succéder la paix la plus complette et l'amitié la plus étroite à la guerre que l'olygarchie avait provoquée, et qui a momentanément divisé les deux nations, ont résolu

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de s'unir par une alliance fondée sur les vrais intérêts des deux peuples; en conséquence, les gouvernemens respectifs ont nommé, savoir : le Directoire exécutif de la République Française, le cit. Charles-Maurice Talleyrand, ministre des relations extérieures; et le Directoire exécutif de la République Helvétique, les cit. Pierre-Joseph Zeltner et Amédee Jeuner; lesquels, après l'échange de leurs pleins pouvoirs, sont convenus des articles suivans :

Art. Ier. Il y aura à perpétuité, entre la République Française et la République Helvétique, paix, amitié et bonne intelligence.

II. Il y a, dès ce moment, entre les deux Républiques, alliance offensive et défensive. L'effet général de cette alliance est que chacune des deux Républiques peut, en cas de guerre, requérir la coopération de son alliée. La puissance requérante spécifie alors contre qui la coopération est réclamée, et par l'effet de cette requisition spéciale, la puissance requise entre en guerre contre la puissance ou les puissances désignées; mais elle reste en état de neutralité vis-à-vis de celles qui seraient en guerre avec la puissance requérante, et qui n'auraient point été particuliérement désignées par elle. Il est reconnu que l'effet de la requisition de la République Française ne pourra jamais être d'envoyer des troupes suisses outre-mer. Les troupes requises seront payées et entretenues par la puissance requérante; et en cas de requisition, aucune des deux Républiques ne pourra conclure séparément aucun traité d'armistice ou de paix. Les effets particuliers de l'alliance, lorsque de part et d'autre la requisition aura lieu, la nature et la quotité des secours mutuellement accordés, seront déterminés de gré à gré par des conventions spéciales, bâsées sur les principes renfermés dans cet article.

III. En conséquence, la République Française garantit à la République Helvétique son indépendance et l'unité de son gouvernement; et dans le cas où l'olygarchie tenterait de renverser la constitution actuelle de l'Helvétie, la République Française s'en-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

gage à donner à la République Helvétique, sur sa requisition, les secours dont elle aurait besoin pour triompher des attaques intérieures ou extérieures qui seraient dirigées contre elle. Elle promet ses bons offices à la République Helvétique pour la faire jouir de tous ses droits par rapport aux autres puissances; et afin de lui procurer les moyens de rétablir promptement son état militaire sur le pied le plus imposant, la République Française consent à la remettre en possession des canons, mortiers et pieces d'artillerie qui lui ont été enlevés pendant la présente guerre, et qui seraient encore à la disposition du gouvernement français au moment de la signature du présent traité, moyennant que la République Helvétique se chargera de les faire rechercher et conduire sur son territoire.

IV. Les frontieres entre la France et l'Helvétie seront déterminées par une convention particuliere, qui aura pour bâse, que tout ce qui faisait partie du ci-devant évêché de Bâle et de la principauté de Porentruy, restera définitivement réuni au territoire français, ainsi que les enclaves suisses qui se trouvent comprises dans les départemens du Haut-Rhin et du Mont-Terrible, sauf les rétrocessions ou échanges qui seront jugés indispensables pour la plus parfaite rectification desdites frontieres depuis Bâle jusqu'à Geneve, et qui ne contrarieraient point les réunions déja définitivement opérées au territoire français.

V. Afin d'assurer les communications de la République Française avec l'Allemagne méridionale et l'Italie, il lui sera accordé le libre et perpétuel usage des deux routes commerciales et militaires, dont la premiere passera par le nord de l'Helvétie, en remontant le Rhin, et suivant les rives occidentale et méridionale du lac de Constance; dont la seconde, partant de Geneve et traversant le département du Mont-Blanc, traversera également le Valais pour aboutir sur le territoire de la République Cisalpine, suivant une direction qui sera déterminée; et il est convenu que chaque Etat fera sur son territoire les

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

travaux nécessaires pour l'achevement des deux routes.

VI. De même il est convenu que, pour donner à la navigation intérieure des deux Républiques les développemens avantageux dont elle est susceptible, chacune d'elles fera respectivement sur son territoire, les ouvrages d'art qui seront nécessaires pour l'établissement d'une communication par eau, depuis le lac de Geneve jusqu'au Rhin, et depuis Geneve jusqu'à la partie du Rhône qui est navigable.

VII. La République Française s'engage à fournir à la République Helvétique tous les sels dont elle aura besoin, de ses salines de la Meurthe, du Jura et du Mont-Blanc. Les prix desdits sels, celui de leur transport, les lieux et les époques des livraisons seront réglés, au moins tous les dix ans, entre les citoyens chargés par le gouvernement français de l'exploitation de ses mines, et les préposés du gouvernement helvétique, sans que jamais le prix des sels aux salines puisse excéder celui que paieront les citoyens français, et sans que les sels vendus aux Helvétiens puissent jamais être assujettis à aucun des impôts qui seraient mis en France sur cette denrée.

VIII. En conséquence de l'article précédent, la République Helvétique renonce expressément à tous les arrérages de sels qu'elle pourrait avoir à réclamer par suite des anciens traités qui existaient entre la France et les Cantons, et elle s'engage à prendre annuellement aux salines au moins deux cents cinquante mille quintaux de sels.

IX. Les citoyens de la République Française pourront aller et venir en Helvétie, munis de passeports en regle ; il leur sera libre d'y former tous et tels établissemens, d'y exercer tels genres d'industrie que la loi permet et protege ; leurs personnes et leurs propriétés seront soumises aux lois et usages du pays. Les citoyens de la République Helvétique jouiront en France et dans toutes les possessions de la République Française, des mêmes droits et aux mêmes conditions.

X. Dans les affaires litigieuses personnelles, qui

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ne pourront se terminer à l'amiable et sans la voie des tribunaux, le demandeur sera obligé de poursuivre son action devant les juges naturels du défendeur, à moins que les parties ne soient présentes dans le lieu même où le contrat a été stipulé, ou ne fussent convenues des juges par-devant lesquels elles se seraient engagées de discuter leurs difficultés. Dans les affaires litigieuses ayant pour objet des propriétés foncieres, l'action sera suivie par-devant le tribunal ou le magistrat du lieu où ladite propriété est située. Les contestations qui pourraient s'élever entre les héritiers d'un Français mort en Suisse, à raison de sa succession, seront portées devant le juge du domicile que le Français avait en France, et il en sera de même à l'égard des contestations qui pourraient s'élever entre les héritiers d'un Suisse mort en France..

XI. Les jugemens définitifs en matiere civile ayant force de chose jugée, rendus par les tribunaux français, seront exécutoires en Suisse, et réciproquement après qu'ils auront été légalisés par les envoyés respectifs.

XII. En cas de faillite ou de banqueroute de la part des Français possédant des biens en France, s'il y a des créanciers suisses et des créanciers français, les créanciers suisses qui se seraient conformés aux lois françaises pour la sûreté de leur hypotheque, seront payés sur lesdits biens comme les créanciers hypothécaires français, suivant l'ordre de leur hypotheque; et réciproquement si des Suisses possédant des biens dans la République Helvétique se trouvent avoir des créanciers français et des créanciers suisses, les créanciers français qui auront rempli les formalités propres à leur assurer une hypotheque en Suisse, seront colloqués, sans distinction, avec les créanciers suisses, suivant l'ordre de leur hypotheque; quant aux simples créanciers, ils seront traités également, sans considérer à laquelle des deux République ils appartiennent.

XIII. Dans toutes les procédures criminelles pour délits graves, dont l'instruction se fera, soit devant

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

les tribunaux français, soit devant ceux de Suisse, les témoins suisses qui seront cités à comparaître en France, et les témoins français qui seront cités à comparaître en personne en Suisse, seront tenus de se transporter près du tribunal qui les aura appelés, sous les peines déterminées par les lois respectives des deux nations. Les deux gouvernemens accorderont, dans ce cas, aux témoins les passe-ports nécessaires, et ils se concerteront pour fixer l'indemnité qui sera due à raison de la distance et du séjour.

XIV. Les deux Républiques s'engagent réciproquement à ne donner aucun asyle aux émigrés ou déportés de chaque nation. Elles s'engagent pareillement à extrader réciproquement à la premiere requisition, les individus de chaque nation qui auraient été déclarés juridiquement coupables de conspiration contre la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat, d'assassinat, d'empoisonnement, incendie, faux sur des actes publics, et vol avec violence ou effraction, ou qui seront poursuivis comme tels en vertu de mandats décernés par l'autorité légale. Il est convenu que les choses volées dans l'un des deux pays, et déposées dans l'autre, seront fidellement restituées.

XV. Il sera incessammet conclu entre les deux Républiques un traité de commerce, basé sur la plus complette réciprocité d'avantages. En attendant, les citoyens des deux Républiques seront respectivement traités comme les nations les plus favorisées.

Conclu et signé à Paris, le 2 fructidor an VI de la République Française, une et indivisible, (19 août 1798.)

Signés, CH. M. TALLEYRAND, P. J. ZELTNER, A. A. JENNER.

PARIS. *Nonidi, 29 Fructidor, l'an VI de la République.*

On parle hautement de paix depuis trois ou quatre jours; ce bruit s'est si promptement et si généralement accrédité, que l'on s'attendait à chaque instant à entendre tirer le ca-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

non, et que l'on s'est porté en foule aux deux conseils, dans l'espérance d'un message du Directoire exécutif qui devait annoncer cette nouvele. Cependant le message n'est point arrivé, et la nouvelle ne s'est malheureusement pas confirmée.

Ce bruit n'aura vraisemblablement pas été perdu pour tout le monde; on connait l'adresse et l'avidité des spéculateurs sur les fonds publics. Quoi qu'il en soit, les négociations qui se continuent à Rastadt avec la plus grande activité, donnent quelques espérances de paix; mais elles ne sont point encore réalisées. *L'ultimatum* du Directoire exécutif a dû être remis, sans qu'on en connaisse encore le résultat. A supposer que l'on soit convenu de quelques bâses générales, la lenteur des formalités prescrites par la constitution germanique ne permettrait pas qu'on fût si-tôt instruit de l'assentiment de la diete, ainsi que de l'empereur.

— Les changemens que l'on avait conjecturé devoir se faire à la constitution cisalpine, ont été effectués sans commotion, le 15 fructidor et jours suivans. Le cit. Trouvé, ambassadeur de la République Française, a adressé aux deux conseils et au Directoire un discours, dans lequel il a développé les motifs et la nécessité de cette réforme. Le Corps législatif, qui était de 240 membres, se trouve réduit à 120; savoir, 80 au Grand-conseil et 40 aux Anciens. Le Directoire reste toujours composé de cinq membres, mais deux ont été renouvellés. On regarde ce changement comme plus économique pour la Cisalpine, et mieux approprié à l'étendue de son territoire.

— On a aujourd'hui des nouvelles certaines du premier débarquement fait en Irlande. Le *Rédacteur* vient de publier les deux lettres suivantes :

Extrait d'une lettre du cit. Savary, chef de division navale, écrite au ministre de la marine, en rade de Royan, riviere de Bordeaux.

« Je m'empresse de vous annoncer mon retour en France, après avoir débarqué, dans la baie de Kileumen en Irlande, les troupes de la République que j'étais chargé d'y transporter. J'amene en retour des prisonniers anglais faisant partie de la garnison de la ville de Kilala, dont quelques grenadiers français, sous les ordres du général Sarrasin, se sont emparés pendant que le débarquement s'achevait. Je ne saurais vous décrire le dévouement et l'ardeur des soldats en descendant à terre; c'étaient autant de héros. Le lendemain

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

6, il y eut une rencontre où le général Humbert battit l'ennemi, qui eut cent hommes tant tués que blessés. Le 7 devait être un nouveau jour de gloire pour les Français. Mes braves et moi nous regrettons d'avoir été obligés d'appareiller, par l'approche du mauvais tems; nous aurions eu encore des prisonniers à transporter. A mon départ, il y avait 1500 Irlandais réunis à nous et organisés : 90,000 nous attendaient à quelque distance. » *Vive la République* !

Signé, SAVARY.

Extrait d'une lettre du général Humbert, écrite au ministre de la marine. — Au quartier-général de Killala en Irlande, le 6 fructidor an VI.

« Enfin, en dépit des Anglais, nous sommes à terre et maîtres de Killala. Tout nous promet les plus heureux succès. Je ne puis trop vous recommander les braves marins qui nous ont transportés sur cette côte. Le cit. Savary, chef de division, et les trois capitaines chargés de l'expédition, font honneur à votre choix. »

Signé, HUMBERT.

Les scellés ont été apposés hier sur le *Journal des Francs*, qui n'est que la continuation de celui *des Hommes libres*. On présume que cet acte de sévérité a été provoqué par le compte indécent que ce journal a rendu des derniers événemens arrivés à Milan.

N. B. Dans la séance du 28, le conseil des Cinq-cents a reçu un message très-étendu, et dont nous donnerons le texte. Le Directoire exécutif annonce que l'armée française est entrée, le 13 messidor, à Alexandrie et à Rosette en Egypte, et le 5 thermidor, au Caire. La conduite des beys envers la France, envers la Porte ottomane et envers les Egyptiens, légitimaient trop cette mesure pour qu'une déclaration de guerre fût nécessaire.

Sur la proposition de Chénier, le conseil a déclaré que l'armée française en Egypte avait bien mérité de la patrie.

NOTA. *Attendu les jours complémentaires, nous avons ajouté une feuille de plus à ce numéro ; celui qui paraîtra le 10 vendémiaire aura également cinq feuilles.*

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

MAR 31 1931

Google

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY